This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491299

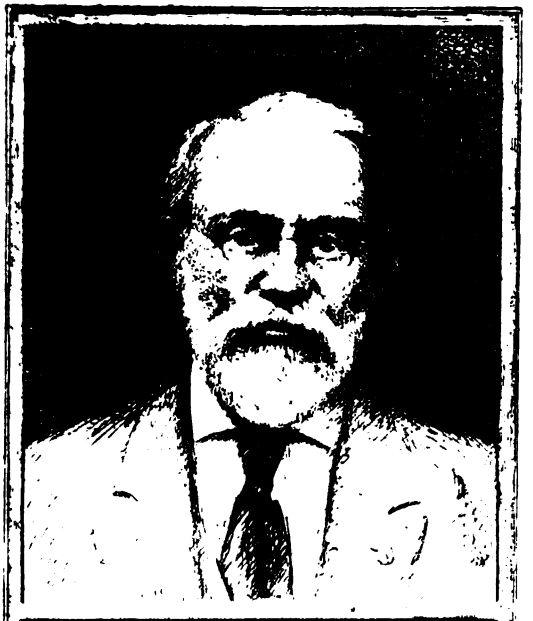

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
162
.A719

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

ET BELLES-LETTRES

D'AIX.

AIX

IMPRIMERIE ILLY, RUE DU COLLÈGE, 20.

1864

12-1-31
24339

SÉANCE PUBLIQUE

Le Mardi vingt-quatre Mai mil huit cent soixante-quatre, la quarante-troisième séance publique de l'Académie a eu lieu, à quatre heures, dans la grande salle de l'Université.

M. Charles DE RIBBE, *président de l'Académie, a fait l'ouverture de la séance par le discours suivant :*

MESSIEURS,

L'érudition française offre, surtout depuis quelques années, un spectacle bien digne d'intéresser les moralistes, et qui, jugé moins dans ses détails que dans son ensemble et dans son esprit, n'est pas sans une certaine grandeur. Elle a suscité, elle a produit et elle poursuit un remarquable mouvement d'idées et d'études. Elle a éveillé chez beaucoup de nos contemporains plus qu'un goût nouveau, elle a développé en eux un sens nouveau, l'intelligence vive et délicate des choses de l'antiquité. Elle est même aujourd'hui pour plusieurs l'objet d'une sorte de culte.

Nous en avons les preuves sous nos yeux ; elles sont aussi étonnantes qu'éclatantes. Comment ne pas s'en étonner, au lendemain d'un siècle dont l'idéal fut la table rase, et le terme final la plus systématique et la plus sanglante des destructions ?

L'esprit français, si peu disposé et si mal préparé à tout essor d'initiative individuelle, semble vouloir sur un point s'infliger un démenti ; et ce point est précisément celui qui le reportant en arrière le met dans l'heureuse situation d'avoir à s'examiner, de pouvoir à loisir se scruter lui-même. Voyez, en effet, et jugez du mouvement de la nouvelle école, au moins par tout ce qui la caractérise au dehors.

Ouvrez un seul des catalogues de ces librairies spéciales, très inconnues des profanes, mais très en renom et en honneur chez les initiés. Donnez-vous le plaisir, ne fût-ce qu'une fois, d'observer ce qui se passe dans ces ventes, où les raretés de tout genre, les moindres et les plus minces débris de collections précieuses sont si ardemment disputés et si chèrement payés. Sans quitter votre ville, votre province, si l'une ou l'autre ont encore la bonne fortune d'être des centres intellectuels, interrogez les savants, les probants mémoires de nos Sociétés académiques ; demandez ce qu'on écrit, ce à quoi l'on pense, ce pour quoi l'on se passionne et

l'on s'exalte dans un certain monde qui semble chaque jour travailler à s'étendre, loin des bruits, des renommées et en dehors des engouements littéraires de Paris. Et vous recueillerez autant de témoignages où se manifeste le libre et généreux élan des recherches vers les sources des antiquités locales, corporatives, communales et provinciales ; vous trouverez l'érudition partout sur la brèche, partout à l'œuvre pour sonder les origines même de l'histoire, fouillant, explorant, exhumant ou classant dans un ordre méthodique la masse éparse des documents, gardiens de la tradition.

Les travaux de libre recherche sur le passé sont devenus si nombreux qu'ils suffisent à former de riches bibliothèques : histoires de villes et de provinces, monographies, biographies, notices, dissertations archéologiques, généalogiques ou numismatiques, publications de manuscrits ou réimpressions d'ouvrages rares, traités sur les anciens idiomes locaux, recueils de vieux chants populaires, etc...

Un homme dont le nom fait autorité, un vrai savant, M. Egger disait naguère (1) : — « Plus j'avance dans ma vie studieuse, plus je reconnais que la science est toujours en mouvement et que, même sur de petits sujets, son œuvre

(1) *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, un vol. in-8°. Paris, Durand, 1864.

n'est jamais achevée. » L'érudition locale qui n'est pas toujours la science, mais qui y mène, peut de nos jours et sous nos yeux justifier ces paroles.

Je ne viens pas, Messieurs, analyser devant vous un mouvement si remarquable, et je n'ai pas davantage pour but de faire ce qui l'a été très bien et souvent, de vous exposer quel intérêt scientifique ont ces modestes et fécondes études, quand elles sont dictées par le patriotisme et dirigées par une véritable critique. Une autre pensée m'a saisi ; elle mérite qu'on s'y arrête, et j'en trouve la belle formule dans un mot de Leibnitz que citait naguère, au milieu des applaudissements du public, un illustre et nouveau professeur à la Sorbonne (1) : — « Je n'ai traversé la métaphysique et les sciences que pour arriver à la morale. » — Tu demandes ce que vaut un homme, disait un philosophe, cherches ce que vaut son cœur. — Ne serait-il pas permis d'interpréter et de commenter le mot de Leibnitz en ce sens ? Tu demandes ce que valent et ce que devront produire dans l'esprit public les libres travaux d'érudition locale ; cherches ce en quoi ils peuvent instruire les sociétés modernes, non-seulement par l'intelligence, mais surtout par le cœur et dans les mœurs.

(1) Le Père Gratry.

J'insiste sur cette pensée, et je me dis en essayant de m'interroger moi-même :

L'érudition est bonne, en tant que moyen d'obtenir la connaissance vraie, exacte, profonde, d'états plus ou moins anciens de civilisations dont il faut recomposer en quelque sorte les débris, pour en retrouver la vie et l'esprit. Elle est nécessaire comme instrument d'analyse ; mais cette analyse doit conduire à une synthèse. Elle offre mille sentiers par lesquels l'explorateur curieux est sûr de bien visiter en détail une contrée pittoresque ; mais ces sentiers doivent aboutir à une voie plus large, plus à découvert et d'où le regard puisse s'étendre au loin.

Il y a plus, et l'image a besoin d'être complétée. L'érudition procède aujourd'hui, elle a à se frayer un chemin dans les ruines accumulées par la révolution française. Un immense cataclysme a englouti toute une société, mis à néant des institutions, les unes viciées par de tristes abus, les autres qui mieux défendues et tranformées à temps eussent mérité de vivre. Nous sommes au lendemain de ce cataclysme. On a vu de nos jours les extrêmes conséquences du système de la table rase (1), et on a pu voir

(1) On connaît la célèbre formule de Rabault-St-Étienne : — « Pour rendre le peuple heureux, il faut le renouveler,

en même temps si les hommes étaient changés, au point qu'ils n'eussent rien à garder et à observer des bonnes et vieilles mœurs. De réels, d'incontestables progrès, un esprit rajeuni de liberté, une loi plus égale, plus équitable, plus juste, des mœurs plus douces, ont été compromis par les mêmes passions, menacés par de semblables violences. Eh bien! je m'interroge: dans un tel état de société, quel sera le rôle à la fois scientifique et pratique de l'érudition, surtout quand elle touchera aux temps qui ont précédé, préparé ou laissé pressentir la révolution radicale de la fin du XVIIIme siècle? On a médit d'elle, lorsqu'on l'a nommée le luxe des vieilles nations. En ce sens, un peuple décrépit ferait comme les vieillards déclinant vers la tombe: il ne vivrait que des souvenirs de sa jeunesse; ou il serait semblable à certaines intelligences molles et mélancoliques: blasé sur le présent, ennuyé de la platitude contemporaine, il se rejetterait sur le menu détail des traits pittoresques du passé. L'érudition ne servira-t-elle d'aliment qu'à la curiosité, ou ne sera-t-elle que le thème éternel de stériles regrets?

changer ses idées, changer ses lois, changer ses mœurs, changer les hommes, changer les choses, changer les mots..., tout détruire, oui, tout détruire, puisque tout est à recréer. »

Non, elle a, elle doit avoir un autre but. C'est ici qu'a son application le mot de Leibnitz : — « Je n'ai traversé la métaphysique et les sciences que pour arriver à la morale. » Ne serait-il pas bon que tout érudit pût conclure de même au bout de ses veilles ? — Je n'ai traversé l'érudition, je n'ai dépouillé et déchiffré des milliers de chartes, de manuscrits, de papiers d'administration ou de famille, je n'ai voulu en extraire la moelle et le suc, que sous l'empire et en vue d'une idée morale. Au milieu du changement des lois, des constitutions, dans le renouvellement des mécanismes et des rouages politiques, la conduite morale de l'homme demeurera le grand, le difficile problème. La science de l'homme est après celle de Dieu la première des sciences. L'érudition peut concourir à accroître en nous cette science. De notre temps, les institutions fondamentales par lesquelles l'homme se conduisait moralement, dans l'ordre de la famille, de la commune, de la province et de l'État, ont été très ébranlées ; le peu qui en subsiste est battu en brèche. L'érudition ne serait-elle bien venue à leur prêter secours ?

L'érudition comprise de la sorte, là où le sujet le comporte, qu'est-ce, Messieurs ? sinon un instrument, non plus de vaine curiosité, mais de justice et de vérité ; instrument d'observation historique, au profit des grands intérêts sociaux.

Comme mobile, qu'est-ce ? sinon le respect même pour la tradition, et le noble effort d'un cœur patriote pour modérer par ce respect les présomptueux enivrements des sociétés nouvelles. On ne s'imprègne pas de la poussière des siècles, sans en garder la trace. On n'est pas témoin des efforts, des combats, des sacrifices qui ont été les conditions des victoires du bien et de la liberté dans le monde, pour ne pas mieux apprécier aussi les conditions des seuls réels progrès, pour demeurer dans les bas-fonds du matérialisme. A une telle école, si on n'a pas le bonheur d'être éclairé de la grande lumière chrétienne, on devient nécessairement spiritualiste. On se plonge dans les sources rafraîchissantes d'où naissent l'amour du vrai, les applications du bien et les inspirations du beau. Le passé est un miroir dépoli et sur bien des points brisé. Ce miroir nous a conservé l'image et l'empreinte des plus nobles comme des plus viles actions humaines. Il reflète les divers états sociaux, tels qu'ils se sont succédés, les mœurs, les coutumes, les usages, variant de peuple à peuple, de province à province, de ville à ville, se transformant, s'améliorant ou tombant en décadence, sous l'action de bons ou de mauvais principes ; et il est triste de se dire au bout de ses études que le progrès social, à l'instar de la vie dans le corps humain, est toujours

mêlé de décadence, parce que le souverain bien dont il émane n'est ni assez pratiqué, ni même assez connu.

Mais, il ne faut pas s'en tenir aux sommets culminants de l'histoire, de cette histoire qui, sous la plume de Bossuet, devient la manifestation visible de Dieu sur le gouvernement des peuples, et dont Cicéron avait dit déjà (1) : — « Elle est le témoin des temps, la lumière de la vérité, l'école de la vie. » Il y a une école de la vie plus simple, plus vulgaire, à la portée de tous les hommes et bonne pour tous. M. de Tocqueville a caractérisé d'un mot les institutions municipales, lorsqu'il les a présentées et jugées « comme étant à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science, en faisant goûter aux citoyens son usage paisible et les habituant à s'en servir. » Ce sont là les petits recoins de la vallée où l'érudition se plait à descendre. C'est l'enceinte de la ville, ou de la communauté rurale, avec son église, avec son groupe d'habitations serrées plus ou moins nombreuses autour du clocher gothique, avec sa maison commune et son beffroi invitant en certains jours les citoyens à délibérer. Ce théâtre des explorations de l'érudit n'est pas vaste : il l'est suffisamment, s'il y a des archives et si elles

(1) *De Orat.* Liv. II, ch. IX.

ont été bien tenues. Là, sur un coin de terre qu'un laboureur avec son attelage ensemencerait en quelques jours, des milliers et des milliers d'hommes ont vécu de la vie de famille ; des familles unies entre elles par des mariages ont constitué une plus grande famille, où tous, dans des classes et des professions diverses, ont à peu près la même manière d'être, les mêmes usages, le même fond de mœurs, et presque la même physionomie. Ne semble-t-il pas quelquefois que tout aussi, jusqu'aux maisons, jusqu'aux monuments, a une sorte d'air de parenté ? Eh bien ! je cherche l'intérêt moral qui devra porter l'érudit à se faire l'historien de cette ville ou de cette commune, et je me demande quels profits, quels charmes il en retirera. Je me demande encore quelles réflexions et quelles observations il pourra faire dans le cours de ses études, quelles leçons en tirer.

Voici un bel idéal de la commune provençale, sous l'administration paternelle et économique des États, tracé par le Parlement d'Aix luttant contre les inventions fiscales et l'invasion de l'esprit centralisateur :

— « Chaque commune, disait le Parlement en 1774, est parmi nous une famille qui se gouverne elle-même, qui s'impose ses lois, qui veille à ses intérêts. L'officier municipal en est le père. »

Nous trouvons là dans un document qui était

une défense légale du droit constitutif de la Provence, l'idée morale de la famille marquée par les publicistes comme étant celle de la commune : idée d'ordre et d'obéissance, de liberté et de fraternité. Qu'en est-il dans les faits, si on veut en chercher la vérité ? Quels éléments de liberté, de fraternité et de solidarité mutuelle offrit longtemps la communauté provençale, avec ses consuls, ses conseils généraux de chefs de famille (1), son système électoral, ses institutions d'assistance et ses établissements populaires d'instruction ? Portalis les voyait encore en action, au XVIIIme siècle, malgré l'amoindrissement des vieilles franchises. Il s'exprimait ainsi en 1780 (2) : — « L'influence que chaque père de famille a chez nous dans l'administration publique entraîne quelquefois des partis, des divisions, des cabales ; mais elle fait que les âmes conservent du ressort et du nerf dans toutes les conditions, que l'humanité est partout honorée et qu'on trouve des hommes, des citoyens, des adminis-

(1) Nous avons fait connaître l'institution des Conseils généraux de chefs de famille, telle qu'elle exista longtemps en Provence, dans un travail annexé à la Monographie du Paysan-savonnier de la Basse-Provence, par M. Focillon.— OUVRIERS DES DEUX MONDES, tome III ; Paris, Guillaumin, 1861.

(2) Dans l'Assemblée générale des communautés de Provence qui se tenait annuellement à Lambesc.

trateurs même, dans les dernières classes des sujets. » L'érudit, en présence de ce texte, de ce témoignage, se demandera ce qu'il a de relativement vrai pour l'époque, la contrée, la commune, dont il analyse la vie historique, politique, administrative, économique.

J'ajoute, à en juger d'après mon expérience, que l'érudit sera conduit à se demander autre chose. Il se posera une question, et cette question a son importance : la commune est libre de cette liberté municipale et restreinte, telle qu'on la concevait alors ; elle est une autonomie vivante et agissante, elle jouit d'une indépendance certainement limitée dans le cadre de l'organisme social et provincial, mais cependant très efficace. Avec nos idées modernes de tutelle gouvernementale et d'uniformité administrative, je suis étonné du spectacle que j'ai sous les yeux ; je cherche ce que devait produire un tel régime, dans des siècles où les passions étaient beaucoup plus violentes, les mœurs très rudes et les caractères peu assouplis. Il semble difficile que la commune ne fût pas livrée à de mesquines, à de misérables et incurables divisions, et qu'elle ne finit souvent par tomber dans une périodique anarchie.

Portalis est allé lui-même au-devant de cette préoccupation. — « Des sociétés, disait-il, qui nomment leurs administrateurs, qui s'assemblent

pour délibérer, qui ont des intérêts à faire valoir, des droits à exercer, des dettes à éteindre, qui contractent et qui transigent, qui fixent elles-mêmes leurs impositions, en déterminent la levée et la forme, sont exposées à des contestations fréquentes. Le choix d'un administrateur occasionne parfois une commotion violente... » Il n'était donc pas contesté au XVIIIme siècle, sous le coup des attaques portées contre les libertés municipales (1), que ces libertés n'eussent leurs périls. Mais voici la réponse de Portalis : — « L'expérience justifie que presque toujours ces mouvements intérieurs sont des crises salutaires qui maintiennent ou rétablissent l'équilibre. Les faibles inconvénients dont on se plaint sont inséparables du principe créateur de nos ressources. Si, parmi nous, quelques particuliers peuvent devenir dangereux, c'est que tous peuvent être utiles. » Portalis ne disait pas tout. Parlant à une assemblée, il n'avait pas à découvrir le principe créateur non seulement des ressources,

(1) C'est dans les nombreux documents et les petits détails de l'histoire locale et provinciale, qu'on peut suivre le travail de la centralisation administrative. C'est là qu'on voit se traduire en fait l'action sourde et sans cesse en éveil de l'intendant, toujours présente, lors même qu'elle n'est pas en cause, toujours prête à empiéter sur quelque droit du Pays, mais aussi combattue souvent avec succès par les armes d'une pacifique et patriotique résistance.

mais de l'ordre, dans l'exercice des droits municipaux.

Je ne sépare pas mes réflexions de celles que l'érudit sera déterminé à faire, en étudiant bien et à fond le passé d'une commune. Qu'y verra-t-il ?

Il verra une chose frappante, il signalera ce qui doit surtout éclairer et expliquer l'ordre communal. La commune est une société de famille. Quand on suit la marche et le gouvernement de cette société, on trouve ce qu'un jurisconsulte provençal, caractérisant la longue succession des assesseurs d'Aix, qualifiait parfaitement du mot de *Colonne assessorale* (1). Certaines familles de nobles, de bourgeois, d'avocats, d'artisans, dans

(1) L'assesseur d'Aix était un jurisconsulte qui, après une longue postulation, trouvait le couronnement de sa carrière en se consacrant aux services publics. Il entrait au Consulat d'Aix pour un ou deux ans, et concourait à l'administration, non-seulement de la ville capitale du Pays, mais de toute la province. Depuis les premières années du XVme siècle jusqu'en 1789, les plus illustres avocats du Parlement d'Aix furent successivement portés par l'élection à cette charge patriotique. De là le mot de *Colonne assessorale* qu'ils méritèrent du reste si bien.

Voir sur ce sujet, et sur les institutions de la Provence, nos deux travaux intitulés : — PASCALIS, *Étude sur la fin de la Constitution provençale*, 1787-1790. Paris, chez Aubry, 1854 ; — *L'Ancien Barreau du Parlement de Provence*. Paris, Durand, 1862.

les centres ruraux des familles de paysans ménagers, ont été des colonnes pour l'indépendance, pour le sage règlement intérieur des affaires de leur commune. Je pourrais vous en citer de nombreux et très glorieux exemples dans les listes consulaires de la ville d'Aix. Je pourrais vous montrer la Procuration du Pays de Provence qui avait été réunie indissolublement au Consulat d'Aix depuis 1535, exercée de siècle en siècle par des gentilshommes tels que les Forbin, les Pontevès, les Matheron, les Villeneuve. Treize membres de la famille des Seguiran, dix de la famille des Duranti, seigneurs de La Calade ou de Collongue, eurent l'honneur d'être portés à la tête de l'administration provençale. Dans la seconde noblesse ou la bourgeoisie, il y aurait à vous nommer les Gaufridi, les Decormis, les Pellicot, les Michaëlis, les Ferraporte, les Antelmi, les Alphéran, etc... Mais aucun exemple n'est comparable à celui qu'offre le livre des élections municipales de la ville de Toulon : quatre-vingt-deux fois, un nom y est inscrit, celui des Beaussier qui fournirent aussi de vaillants officiers, quatre amiraux, trente-deux capitaines, lieutenants ou enseignes de vaisseau, au corps de la marine (1).

(1) *Histoire d'une ancienne famille de Provence*, par M. Octave Teissier, 1862, p. 3.

C'étaient de véritables dynasties de patriotes. Les archives de la commune gardent les témoignages de leurs vertus civiques auxquelles répond la confiance publique. Celles des notaires ont le dépôt des actes où se révèle leur existence privée. Les contrats de mariage, les testaments, les achats successifs de propriétés marquent, en quelque sorte, les échelons d'une fortune créée par le bon ordre et l'économie. Grâce à une tenacité, à une solidité dans le travail qui ont vaincu tous les obstacles, des maisons se sont établies ; des familles ont grandi, lorsque d'autres étaient décimées ou perdues par l'inconduite ; elles ont mérité d'être employées et élevées aux services publics, aux hautes magistratures de la province et de l'État. Les provinces d'organisation municipale donnaient libre carrière à ce mouvement ascensionnel des plus dignes, par l'exercice du droit de suffrage que réglait la tradition dans la permanence des rapports sociaux. De père en fils, la même éducation se transmettait : l'autorité paternelle formait

Nous avons cité ailleurs, pour la ville d'Aix, l'exemple des Borrilli qui se perpétuèrent deux siècles et demi dans le notariat.

Quatorze Borrilli, père, fils, frères, oncles, neveux ou cousins, furent notaires à Aix pendant environ 260 ans, depuis un François Borrilli reçu en 1385, jusqu'à Boniface mort exerçant le même office en 1648.

des hommes aptes à gouverner, car ils avaient commencé par obéir. En des temps de troubles, de luttes, de calamités, de misères, lorsque l'État moderne n'existait qu'en embryon et que l'énergie des caractères avait à se déployer, en l'absence des moyens par lesquels la force supplée à l'esprit de respect sous l'empire dissolvant d'une centralisation toute puissante, les mœurs de la famille créant celles de la commune (1) furent longtemps la solide, la seule sauvegarde.

Voilà ce que l'érudit aura à constater. Il ne louera pas ce qui ne doit pas être loué ; il ne fera pas servir les textes à un apothéose systématique, à un panégyrique incessant, faux et aveugle, d'un passé qui a eu ses vices et ses travers. Mais il dira la vérité, il signalera par le contraste ce qui nous manque le plus à nous les privilégiés du bien-être : la force morale réagissant contre les éléments de faiblesse, la notion et la ferme direction des intérêts moraux au siège même du premier des gouvernements, celui des familles, la persévérance dans l'effort poussée jusqu'à l'obstination invincible, le bonheur de se sentir vivre en soi-même, par soi-même, autrement que de cette vie de surface et

(1) Et dans la commune, celles des confréries, des corps de métiers.

d'effacement où se perdent aujourd'hui tant d'individualités (1).

Voilà les leçons que l'érudit se donnera à lui-même et dont il pourra exprimer la substance au public, en étudiant l'histoire d'une simple commune, sorte de microcosme ou petit monde, où viennent se résumer dans le passé et le présent les éléments multiples de tout l'ordre moral, de tout état social. Croyez-vous, Messieurs, que ces leçons soient à mépriser? Pensez-vous que ce soit là un de ces thèmes vulgaires, faits ou choisis pour de faciles et stériles déclamations?

Vous savez combien les doctrines sociales traitées *à priori* et *in abstracto* ont enfanté d'erreurs et provoqué d'utopies dangereuses. Ce qu'on a nommé du terme générique de *socia-*

(1) C'est ce que constatait avec tristesse, en donnant au public l'*Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du Tiers-État*, l'illustre Augustin Thierry. Il montrait comment les faits d'histoire municipale, « quelque petite qu'ait été la scène, sont pour les hommes de notre temps, dignes d'attention et de réflexion. » Puis, il ajoutait : — « Nos ancêtres du moyen âge avaient, il faut le reconnaître, quelque chose qui nous manque aujourd'hui, cette faculté de l'homme politique et du citoyen (M. Aug. Thierry eût pu dire aussi, de l'homme moral), qui consiste à savoir nettement ce qu'on veut et à nourrir en soi des volontés longues et persévérantes. » — Fin de la *Préface*.

lisme a eu pour cause la tendance vieille comme le monde, de nos jours trop encouragée par la faiblesse des principes, à vouloir changer les bases divines sur lesquelles sont établies les sociétés humaines. Les formes des institutions peuvent se modifier ; le fond de la nature de l'homme est immuable à l'égal de sa conscience. Ainsi on trouve que, chez tous les peuples, dans tous les temps, au milieu des influences diverses provenant du sol, du climat et de la race, les grands mobiles de l'activité sociale ont été et sont la religion, l'amour paternel, le désir de la propriété et de l'indépendance personnelle, le dévouement à la commune et à la patrie ; mobiles dont les effets se manifestent, selon le génie de chaque nation, et dont l'influence est prépondérante chez les nations considérées dans leur ensemble (1).

Quelle est la méthode sûre en économie sociale comme en histoire ? C'est celle qui procède avec et par l'étude rigoureuse des faits. Les sciences physiques doivent à l'observation leurs merveilleuses conquêtes depuis un siècle. Observez donc chaque peuple, dans ce peuple les communes, et au sein des communes les famil-

(1) Considérations générales sur la *Société internationale des Études pratiques d'Économie sociale*.—Ouvriers des deux mondes, tome 1. Paris, 1857, chez Guillaumin.

les, unités sociales qui constituent des organismes vivants par leur force propre.

De là une méthode d'enquête, d'investigation et d'exploration par familles. Un sage et vigoureux esprit, un illustre économiste, M. Le Play, l'a inaugurée avec éclat. Je n'ai pas à louer ici ses monographies (1) où, dans le cadre des moindres existences domestiques, grâce à une puissance d'analyse qui n'a pas été jusqu'à ce jour surpassée, il a su dérouler les pittoresques et probants tableaux des divers aspects de la vie sociale. Je ne vois que sa méthode, j'en signale l'efficacité et l'importance, et je l'applique aux travaux d'érudition.

« L'observation comparée de la vie domestique des ouvriers et des rapports qui les unissent aux patrons, dit M. Le Play, met en relief les lois générales, surtout celles qui régissent la famille, le travail, la propriété. En faisant connaître la pratique dominante de tous les peuples, elle signalera les vérités qui pourraient être

(1) Les Ouvriers Européens, Études sur les travaux, la vie domestique et la condition des populations ouvrières de l'Europe, et sur les rapports qui les unissent aux autres classes; précédées d'un aperçu sur la méthode d'observation, par F. Le Play, conseiller d'État, ingénieur en chef des mines. — Paris, 1855, un vol. in-folio, chez M. Malo, quai Malaquais, 3.

momentanément méconnues chez l'un d'eux... »
Et je dis de même, dans un ordre d'idées moins spécial, pour l'histoire : — L'observation des faits de l'ancienne vie domestique, corporative et municipale, mettra en relief, à travers les vicissitudes des évènements et les transformations de la famille, du travail, de la propriété, certaines lois fixes et invariables, et elle fournira les moyens de juger en quoi les mœurs demandent à être relevées et redressées, selon les besoins de notre temps. Parce que beaucoup d'institutions ont vieilli et sont tombées, gardons-nous de conclure qu'elles ne doivent pas avoir leurs équivalents dans les sociétés modernes. Parce que les personnes et le travail sont débarrassés de toute entrave, que les liens de sujétion entre le propriétaire et le paysan, le patron et l'ouvrier, ont fait place à la liberté et à la concurrence, il ne s'en suit pas que les rapports sociaux naissant du patronage aient été brisés. Parce que nous avons un genre de vie, des jouissances, des moyens de publicité, de locomotion et d'instruction, dont la seule idée eût semblé un délire d'imagination à nos pères, il ne s'en suit pas que les passions demeurent sans frein. Pas plus aujourd'hui qu'autrefois, la famille ne saurait exister sans autorité paternelle, et la commune sans des familles où le dévouement du citoyen soit enseigné et pratiqué, où les vertus

publiques fassent partie de l'éducation et des traditions domestiques.

« Le grand péril des âges démocratiques, soyez-en sûr, écrivait de M. de Tocqueville (1), c'est la destruction ou l'affaiblissement excessif des *parties* du corps social en présence du *tout*. Tout ce qui relève de nos jours l'idée de l'individu est sain. » Oui, mais à la condition que l'individu ne soit pas relevé pour demeurer seul en présence de l'État, pourvu qu'il soit replacé moralement tel qu'il doit être dans les groupes naturels et organiques qui, dans toutes les constitutions, ont été, sont et seront les véritables unités sociales.

C'est dans ce rapprochement entre le passé et le présent, dans la lumière de ces principes de raison vérifiés par l'observation, que j'ai cherché et voulu définir le but moral et social de l'érudition mise au service du bon patriotisme.

Je ne m'étendrai pas davantage, en un si important et si fécond sujet. Pour justifier ma thèse, je ne vous exposerai pas comment les travaux d'histoire locale ont fait découvrir au sein des confréries du moyen âge les origines, l'organisme déjà formé et fondé des nouvelles

(1) Lettre du 3 janvier 1840 à M. Henry Reeve, esq. — *Œuvres et correspondance inédites d'Alexis de Tocqueville*, tom. I, p. 97.

sociétés de secours mutuels. Voilà une institution antique, s'épanouissant comme le grain de sénevé à travers les siècles jusqu'au jour où son abri donnera les bienfaits de l'ordre, de la fraternité et de la paix aux classes ouvrières. Les corporations avaient été emportées dans le naufrage ; les sociétés fraternelles ont reparu, moins les vices du privilège, sous l'empire des mêmes nécessités morales. Cet exemple n'est pas le seul, et on pourrait en citer d'autres par lesquels le passé instruirait opportunément le présent.

Les Anglais, avec leurs habitudes de respect pour tout ce qui est respectable, ont compris le rôle de la tradition dans l'économie sociale. Heureux privilège d'un peuple où cette tradition n'est pas chose morte, chez lequel elle n'est pas le partage exclusif des savants et des curieux, qui a su en faire le mobile et le frein des idées de progrès, rendant ainsi plus stable et plus vénérable la liberté elle-même ! Ce que Burke disait aux héritiers des familles historiques siégeant à la Chambre des Lords (1), est vrai de l'autre côté du détroit pour les plus modestes familles de la plus petite communauté d'habitants. Burke parlait de ces grands chênes

(1) Lettre écrite en 1772 au duc de Richmond, et citée par M. le comte de Montalembert dans son ouvrage : *De l'avenir politique de l'Angleterre*. Paris, 1860, p. 90.

qui ombragent toute une contrée et qui perpétuent leurs ombrages de générations en générations. Il comparait certaines maisons de grands seigneurs à des archives vivantes.— « Elles sont, s'écriait-il, le dépôt public et les archives vivantes de la Constitution ; et on y va chercher l'âme de cette Constitution non pas comme à la Tour de Londres et à la chapelle du cloître de Westminster, dans des parchemins effacés, sous des lambris humides et vermoulus, mais dans la robuste vigueur, l'énergie vitale, la féconde puissance du caractère de ces hommes qui fixent tous les regards et dominent toutes les têtes. » Belles et expressives images ! La démocratie anglaise se les est appropriées, et les mœurs, autant que les lois, ne cessent de présider à la conservation, à la formation de familles vraiment municipales, vouées au développement régulier de l'initiative individuelle et collective, administrant le pays, résumant en elle sa vitalité et les forces expansives de sa nationalité. — « Tout homme qui a fait fortune, soit dans l'industrie, soit dans le commerce, soit au barreau, soit dans la médecine ou tout autre art, dit M. le comte de Montalembert (1), aspire à devenir propriétaire foncier ; il le devient tôt ou tard, et aussitôt il songe, en véritable Anglais,

(1) *De l'Avenir politique de l'Angleterre*, p. 97.

à faire *durer* sa famille et sa propriété. » Les familles de la *gentry* sont, dans l'ordre municipal et représentatif, ce que les grandes maisons furent longtemps et d'une manière prépondérante dans l'ordre aristocratique. Saluons en elles les archives vivantes de traditions immortelles, les dépositaires des principes constitutifs de tout état social et de tout progrès libéral, les héritières du passé et les régulatrices de l'avenir. Le jour où, dans notre pays, on possèdera et l'on pourra mettre en œuvre les éléments d'information et d'instruction fournis par l'histoire appliquée à l'économie sociale, ce jour-là on saura comment toutes les conditions de stabilité et d'initiative individuelle se sont amoindries en France; ce jour-là, l'érudition nous aura donné le complément de l'incomparable ouvrage de M. de Tocqueville sur l'*Ancien Régime et la Révolution*, dans lequel ont été trop peu mises en lumière l'organisation sociale et les conditions d'existence des Pays d'États (1).

L'érudition, par l'appui qu'elle prête à l'esprit de tradition, concourt en Angleterre à faire servir l'archéologie et l'étude des localités au

(1) Comme exemple du rôle de l'érudition et de la tradition dans les études économiques, il y a lieu de citer ici les remarquables travaux de M. Léonce de Lavergne, et spécialement son livre publié depuis peu sur les *Assemblées provinciales sous Louis XVI*. Paris, Michel Lévy, 1863.

développement des plus pures affections sociales, à la cause des idées de bien public. Permettez-moi d'indiquer encore ce point de vue en terminant. Je vous citerai les belles paroles d'un érudit, d'un éloquent orateur politique au Parlement anglais, M. Disraeli. Il s'adressait à ses concitoyens et il leur disait :

« Qui de vous peut voir dans notre Comté, ici le chemin ombragé que suivait Hampden, en tenant à la main la pétition des droits, là le monument dédié à l'éloquence de Chatam, plus loin le chêne sous lequel Burke méditait ses immortels discours, sans se sentir fier d'appartenir au sol natal illustré par de tels hommes?

« Quand on trouve à côté de soi, en exerçant ses devoirs de citoyen, les traces de ses pères fidèles à leurs devoirs, comment n'être pas encouragé soi-même à faire son devoir? »

C'est le même publiciste qui, dans un autre ouvrage (1), engageait la nouvelle génération politique de l'Angleterre à ne pas désespérer, « mais à chercher dans l'intelligence de l'histoire nationale et dans l'énergie héroïque de la jeunesse les éléments de salut pour le pays. » — « Il n'y a que le passé, s'écriait-il, qui puisse expliquer le présent, et la jeunesse peut seule nous donner un avenir réparateur. »

(1) Le roman politique de *Sibyl*.

Nous qui honorons l'érudition française, ne voudrions-nous pas qu'elle fût en mesure de tenir dans nos provinces un langage semblable à celui de M. Disraeli, pour un des Comtés de la libre Angleterre? Nous n'avons pas su mériter et cimenter l'alliance du progrès et de la tradition. La chaîne des temps a été rompue, une société tout entière a été brisée, broyée, mise en poussière. Ne soyons pas pessimistes; que notre culte pour les nobles et saintes choses ne nous empêche pas d'aimer et de servir la société nouvelle (1). Mais aimons-la pour lui parler de ses devoirs non moins que de ses droits, servons-la avec une passion autre que celle des intérêts matériels, pour faire qu'elle retrouve ses vertus antiques; et tâchons de ne pas ressembler à ces arbres sans racines, ballotés par tous les vents, n'ayant plus même cette couche d'humus, épargne des siècles et nourricière féconde de jeunes rejetons.

(1) *Faisons avec des vertus antiques une société nouvelle :* c'est par cette formule que terminait naguère un éloquent discours sur les devoirs sociaux de notre temps, M. Charles Périn, professeur à l'université de Louvain, auteur d'un beau livre qui ne saurait être assez connu et répandu : *De la Richesse dans les sociétés chrétiennes.* Paris, chez Lecoffre et Guillaumin, 1861, 2 vol. in-8°.

RAPPORT

SUR LE

PRIX RAMBOT

LU DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE D'AIX

DU 24 MAI 1864

Par M. MOUAN, Secrétaire-Perpétuel.

MESSIEURS,

L'institution si touchante du prix de vertu fondé par le regrettable M. Rambot vient annuellement provoquer votre attention et exciter vos vives sympathies. Chargé aujourd'hui de vous signaler l'action méritoire qui a obtenu les suffrages de l'Académie, je n'ai plus à vous faire connaître les conditions que le fondateur a imposées à ses libéralités, ni à étaler devant vous les trésors de bonté et d'amour pour ses semblables que renfermait un noble cœur. Ce pieux devoir a été dignement rempli par les

deux honorables confrères qui m'ont précédé dans la mission qui m'est dévolue en ce moment : le second surtout, investi par la confiance de M. Rambot du soin de veiller à l'exécution de ses dernières volontés, vous a dépeint en termes aussi fidèles que touchants toutes les qualités de cet homme de bien, et, si j'ajoutais quelques traits à ce tableau, ce serait affaiblir l'impression déjà produite dans vos esprits.

Pour le concours de cette année, neuf mémoires, parmi lesquels quatre nouveaux adressés des communes de Martigues, Istres et Lançon, étaient soumis au jugement de l'Académie. Applaudissons-nous, Messieurs, d'un pareil résultat; il nous prouve que la fondation de M. Rambot est mieux connue, mieux appréciée, et encore est-il permis de croire que tous les faits dignes d'éloges n'ont pas été dévoilés. Oui, sans doute, dirons-nous ici, comme s'exprimait naguère l'éminent directeur de l'Académie Française (1), « notre Société quand elle examine les actes de « dévouement qui lui sont transmis sait bien « qu'il y a d'autres dévouements qui restent « ignorés d'elle et du public ; elle ne se croit

(1) Discours de M. Saint-Marc Girardin sur les prix de vertu, lu dans la séance publique annuelle de l'Académie Française du 23 juillet 1863.

« donc pas appelée à fixer le contingent annuel « de la vertu dans notre arrondissement, et elle « est persuadée, quoique beaucoup de bonnes « actions soient présentées à son examen, qu'il « y en a encore beaucoup d'autres qu'elle ne « connaît pas. »

Ces divers mémoires ont été l'objet d'une sérieuse attention, d'abord de la part des membres de la commission, ensuite de la part de l'Académie. Tous sont vraiment dignes de louanges et les candidats ont répondu, quoique à des titres différents, aux généreux sentiments de M. Rambot. Ainsi se sont successivement déroulés à nos yeux des actes touchants de piété filiale, des soins purement désintéressés donnés à l'enfance ou à la vieillesse, des œuvres de charité auxquelles de modestes fonctionnaires consacraient leur modique traitement, des actes de courage et de dévouement envers des personnes qu'un péril imminent menaçait, enfin des procédés ingénieux et des appels intelligents à la bienfaisance publique pour secourir l'infortune : je le répète, Messieurs, tous ceux dont les actions étaient signalées à notre appréciation ont bien mérité de l'humanité, en lui offrant en outre de nobles exemples propres à inspirer et à accroître l'amour de la vertu.

Le choix de l'Académie s'est fixé, cette année, sur une pauvre et humble fille n'ayant pour

ornements de l'intelligence que la simplicité et la droiture du cœur, mais qui, par un dévouement long et patient, un sacrifice continu, une vie entière d'abnégation passée loin du regard des hommes semble avoir voulu réaliser cette pensée de Pascal : *Parmi les belles actions, celles qui sont cachées sont les plus estimables.*

Rose Beauvois est née dans la banlieue de notre ville, le 29 septembre 1818, de bons et honnêtes cultivateurs, mais entièrement privés de toutes ressources pécuniaires et dont l'unique richesse consistait dans le produit d'un travail peu lucratif, toujours pénible et souvent incertain. La Providence destinait Rose Beauvois à être l'ange tutélaire de ce pauvre intérieur. Dès ses plus jeunes années on vit éclore et se développer chez elle les qualités du cœur les plus précieuses. Bien faible encore elle secondait ses parents de son mieux et leur facilitait surtout ces mille petits soins de tous les instants qu'exigeaient un frère cadet et une sœur cadette.

Elle atteignait à peine sa douzième année quand elle se vit obligée de se charger elle-même de la direction du ménage. Sa mère depuis longtemps dans un état de souffrance presque continuel est tout-à-coup atteinte d'une paralysie qui ne lui permet plus de vaquer à aucun genre d'occupation ; son père, ancien soldat du Pre-

mier Empire, avait fait la guerre de Russie et rapporté de cette funeste expédition des infirmités qui le forçaient souvent à demeurer inactif; quant à son frère et sa sœur, inutile de dire qu'ils ne peuvent lui être d'aucun secours ; mais la jeune fille ne se laisse point abattre par les difficultés ; on croirait que le zèle et la volonté suppléent aux forces qui lui manquent encore. Pendant plus de vingt années on voit grandir chez elle toutes les vertus domestiques ; l'ordre et la propreté, ce luxe du pauvre, règnent au logis, et Rose Beauvois semble se multiplier pour subvenir à toutes les exigences. Tout le temps qui n'est pas réclamé par les soins de la maison elle le destine à faire quelques ménages en ville et le faible produit qu'elle en retire est entièrement consacré à alléger la déplorable situation de sa famille. Elle s'oublie elle-même et on dirait que son dévouement suffit à lui seul pour alimenter les forces dont elle a besoin.

Rose Beauvois ne se borne pas à des soins purement matériels ; elle s'attache surtout à développer les facultés morales de son jeune frère et de sa jeune sœur. Animée du saint désir de pratiquer le bien, nul souci étranger ne la préoccupe et elle a renoncé à contracter des liens qui peut-être amélioreraient sa position, mais qui certainement auraient pour résultat de substituer d'autres affections à celles qui remplissent

son âme. Le célibat lui permet la liberté de tous les sacrifices ; il est le prix d'une charité sans entraves et d'un zèle supérieur à toutes les considérations personnelles. Sans doute sa situation plus que modeste s'oppose à ce qu'elle puisse rendre les siens heureux, suivant le monde, mais elle n'est point un obstacle à leur avancement dans la voie du bien et la pratique des principaux devoirs. Les exemples donnés aux enfants, les paroles qu'ils entendent sont pour eux la première leçon, car l'enseignement moral est avant tout chose d'influence ; les habitudes qu'ils contractent ne sont d'abord qu'imitation et instinct, mais bientôt la raison et le sentiment leur apportent toute la lumière et toute l'énergie nécessaires.

La pieuse fille a éprouvé la douce satisfaction de voir fructifier les semences de vertu dans ces jeunes cœurs. Son frère, mort prématurément, il y a environ quatre ans, s'est toujours fait remarquer par une probité à l'épreuve et une conduite des plus irréprochables ; sa sœur est aujourd'hui une épouse vertueuse et une digne mère de famille.

En 1851, Rose Beauvois perd sa mère ; son malheureux père est accablé par l'âge et les infirmités, et c'est là un motif de plus pour que Rose redouble de soins et d'égards. Dussé-je blesser sa modestie, je ne saurais passer sous

silence un fait se détachant parmi plusieurs autres et où se dévoile si bien sa piété filiale.

Pendant les derniers mois de sa vie, le vieux militaire reçoit un modique secours du Gouvernement, et annonce son intention bien arrêtée d'en gratifier sa fille, comme une marque de reconnaissance pour tous ses généreux sacrifices: Rose Beauvois oppose un refus formel à la volonté de son père et si, sur les instances réitérées de celui-ci, elle consent à accepter une partie de la somme, ce sera non pour en disposer à son profit mais pour adoucir d'autant les jours que le vieillard aura encore à passer sur cette terre. Son père mort, quelques deniers restaient entre les mains de Rose, elle pourrait sans scrupule se les approprier, mais par un excès de délicatesse elle les consacrera à assurer encore mieux une plus parfaite observation des règles de la bienséance aux funérailles de l'auteur de ses jours.

Ne croyez pas, Messieurs, que la mission de dévouement de Rose Beauvois soit terminée. Non..., de nouveaux besoins vont surgir et en même temps naîtront pour elle de nouvelles obligations et d'autres sacrifices. Tout le bien qu'elle a opéré n'est que le prélude de celui qui reste à faire, car la charité ne s'arrête pas dans les élans de son zèle envers le prochain.

Le frère de Rose Beauvois devient veuf avec

deux jeunes filles en bas âge dont l'une est estropiée, et affligée en outre d'une grave infirmité exigeant des soins particuliers et qui ne lui permet pas d'être reçue dans une maison de charité. Qui veillera sur ces pauvres créatures sinon Rose Beauvois? Leur père peut à peine se suffire à lui-même, il est maladif, et plus d'une fois sa sœur est obligée de lui venir en aide. Il contracte néanmoins une nouvelle union, et il meurt peu de temps après laissant un enfant d'un mois de ce second mariage. La jeune veuve n'a par devers elle aucunes ressources dont elle puisse disposer; mais les soins de Rose se multiplient et les malheureux orphelins trouvent en elle une protectrice aussi tendre que dévouée.

Tels sont, Messieurs, les faits qu'ont signalés plusieurs personnes honorables, témoins des actes méritoires de Rose. Je me bornerai à mentionner M. le curé de la paroisse Sainte-Madeleine, attestant qu'il connaît Rose Beauvois depuis plus de trente ans, et que sa conduite a toujours été digne d'éloges aux yeux de Dieu et à ceux des hommes; je citerai encore un de nos docteurs en médecine, déclarant qu'il a donné des soins à cette vertueuse famille pendant de longues années et que le dévouement de Rose a été admirable, surtout lors d'une fièvre pernicieuse dont fut atteinte une des jeunes orphelines et qui mit

ses jours en danger. Le rétablissement survenu, cette enfant est placée à l'Œuvre de la Providence pour se perfectionner dans les travaux de son sexe. Elle sort de ce pieux asile après trois ans et retourne chez sa tante qu'elle ne quittera plus. Quant à sa malheureuse sœur, Rose Beauvois n'a pas cessé un instant de veiller sur elle et d'alléger ses infirmités, malgré la répugnance qu'elles provoquent. Les grands parents du côté maternel se refusent à la recevoir chez eux : ils reculent devant la peine qu'elle leur causerait, car il faut être doué d'une patience peu commune pour surmonter de pareils ennuis ; mais Rose ne redoute rien : ce que ne veulent faire ni l'aïeul, ni l'aïeule, ni la femme du second lit de son frère, elle consent à s'en charger, et cela tout naturellement et sans la moindre observation. Plus la malheureuse enfant est délaissée, plus la charité de sa tante s'accroît, et Rose ne cessera de lui prodiguer ses soins jusqu'au moment où la mort viendra la délivrer de ses souffrances.

Voilà ce qu'a été Rose Beauvois pendant plus de trente-trois années d'abnégation et de sacrifices envers les seuls objets de son affection, sans autre récompense jusqu'à ce jour que la satisfaction intime d'avoir fait le bien et l'estime de ceux avec lesquels elle s'est trouvée en rapport et qui la considèrent comme le modèle ac-

compli des vertus domestiques. A son dévouement sans bornes, Rose Beauvois joint plusieurs qualités précieuses, telles qu'une douceur de caractère parfaite, une patience que nul obstacle ne peut lasser, une pureté de mœurs qui ne s'est jamais démentie, une piété simple et modeste dépourvue de toute exagération et qui jamais n'empiète sur le temps impérieusement réclamé par les devoirs de sa position.

Mais ce qui ajoute un plus grand mérite à ces vertus, c'est l'humilité si rare à notre époque de celle qui en est douée. On peut dire qu'elle est seule à les ignorer. Cette humble fille ne soupçonne même pas les titres que sa conduite lui donne à la considération publique et ses bonnes actions grandissent de toute la modestie de leur auteur.

Sans doute il existe des qualités de cœur plus éclatantes et non moins dignes de nos hommages : toutefois n'y a-t-il pas quelque chose de plus touchant dans une vertu obscure, dans une continuité pour le bien qui persiste sans défaillance, sans aucun découragement? Qu'un instinct naturellement généreux s'émeuve en face d'un péril imminent et imprévu, qu'un acte de courage surgisse tout-à-coup aux applaudissements de la foule émerveillée, certes! nos éloges ne lui manqueront pas : fidèle interprète de la reconnaissance publique, l'autorité décerne des

médailles et autres distinctions au bienfaiteur de l'humanité, les mille voix de la presse disent, redisent son nom, et c'est justice..... Mais ne plaçons pas sur un plan inférieur la vertu modeste que le sentiment du bien et du devoir peut seul enthousiasmer et exciter au sein de la plus profonde obscurité : « Il est, disait M. l'évêque « d'Hermopolis (1), des vertus cachées qui fuient « l'éclat loin de le chercher ; on ne peut, sans « les contrister et sans leur faire une sorte de « violence, déchirer le voile qui les couvre pour « les produire au grand jour. Sans bruit et sans « faste elles n'ambitionnent pas les applaudis- « sements publics ; elles soulagent en secret l'in- « fortune et l'indigence, contentes de s'exercer « sous les regards de celui qui ne doit pas lais- « ser sans récompense le verre d'eau donné en « son nom et qui a dit cette parole : « Il y a « plus de bonheur à donner qu'à recevoir. » Il « importe au bien de tous, continue M. Frays- « sinous, de tirer de temps en temps de leur « obscurité les actions vertueuses qui honorent « l'humanité, font rougir le vice et reposent « l'âme fatiguée du récit de tant d'actions scan- « daleuses et criminelles que les trompettes de « la renommée font retentir. »

(1) Discours sur les prix de vertu. Séance de l'Académie Française du 25 août 1823.

Tels étaient sans doute les sentiments dont M. Rambot était animé alors qu'il destinait sa fondation à rémunérer et à honorer les belles et bonnes actions, fussent-elles les plus modestes et les plus obscures. « Par là, les récompenses, « sans être moins méritées, sont plus accessi- « bles ; elles ne supposent ni des circonstances « extraordinaires ni un héroïsme au-dessus de « la portée naturelle des âmes honnêtes ; elles « peuvent être décernées à la vie la plus sim- « ple, la plus obscure, la plus dénuée de grandes « occasions. Car il n'est pas de destinée si hum- « ble où l'on ne puisse se créer des devoirs qui « deviennent, par la persévérance, d'admirables « vertus (1). » Accueillons donc avec la même faveur les actes dont l'élévation morale réside dans un mouvement spontané mais passager de l'âme et ceux qui prennent leur source dans le fond du caractère, dans la constance d'une volonté aussi pure qu'énergique et d'une générosité infatigable, dans le dévouement uniforme d'une vie entière.

On se demande comment Rose Beauvois, si pauvre elle-même, a pu soulager les misères dont elle était entourée : C'est, Messieurs, parce que la charité est industrieuse et que, comme la foi,

(1) M. Villemain, Discours prononcé à la séance de l'Académie Française le 9 août 1834.

elle enfante des merveilles. Par la charité, le dévouement est une ambition, le sacrifice une joie ; par cette vertu encore le but de la vie se déplace et passe de nous-même dans les autres ; on dirait un anneau sympathique destiné à réunir entre eux tous les hommes afin de les rattacher au ciel... Et puis, Messieurs, l'indigence ne rapproche-t-elle pas les cœurs comme trop souvent, hélas ! la haine les sépare. Je suis bien éloigné de prendre, dans sa généralité, cette assertion de Labruyère (1) prétendant qu'outre la dureté de complexion, il est une dureté de condition ou d'état, et que l'une et l'autre nous endurcissent sur la misère d'autrui. Non... je me plais à reconnaître que parmi les heureux du siècle, plusieurs, pauvres en esprit suivant le vrai sens évangélique, regardent les richesses comme un dépôt confié par la Providence et considèrent comme un de leurs plus beaux privilèges l'abondance de leurs moyens à faire le bien. Au surplus, que ceux chez lesquels un cœur compatissant s'allie avec la pauvreté ne se découragent pas... Rose Beauvois leur apprend qu'ils peuvent disposer d'une puissance inconnue leur permettant de faire beaucoup avec peu. Un économiste, M. le vicomte de Villeneuve-

(1) *Caractères de Labruyère*, chap. VI, Des biens de fortune.

Bargemont (1), l'a dit avec raison : « Le pauvre « lui-même peut exercer la charité à son tour : « il donne de sa pauvreté comme le riche de « son opulence : dans quelque situation que l'on « se trouve, même dans la plus modeste, cha- « cun peut donc et doit offrir un secours, un « conseil, une consolation. » Et puis, Messieurs, celui qui vit dans l'état de souffrance et de privation ne sait-il pas mieux s'associer aux peines d'autrui que ces hommes comblés de toutes les faveurs de la fortune ? *Non ignara mali miseris succurrere disco*, a dit le poète (2). Oui, c'est dans un état qui nous laisse des besoins et nous impose des privations que nous jetons des regards pleins de compassion sur celui dont les privations sont plus grandes. Si, pour adoucir ses maux, il faut nous gêner davantage, l'habitude de nous refuser beaucoup à nous-même nous conduit à le secourir, et nous éprouvons la douceur de bannir du cœur d'un autre cette peine si souvent renouvelée au fond du nôtre.

Tel a été l'unique secret de Rose Beauvois pour opérer le bien. Le problème de sa conduite est donc résolu au moyen de cette charité ardente qui la portait à s'identifier avec l'infortune pour lui venir en aide, en se refusant à

(1) *Économie politique chrétienne*, tom. II, pag. 220.

(2) Virgile, *Énéide*, liv. 1er.

elle-même plus d'une fois les choses de la plus absolue nécessité.

Il est, Messieurs, une institution qui repose sur les sentiments les plus doux et les plus profonds que Dieu ait gravés dans le cœur de l'homme : cette institution est celle de la famille, souverainement digne de nos respects, parce que les vertus de famille préparent les vertus publiques. Eh bien ! quelques sophistes et de hardis novateurs n'ont pas craint de porter une criminelle atteinte soit à la société, soit à la famille elle-même. Voici en quels termes un membre de l'Institut, M. Franck (1), signalait, il y a vingt ans, leurs dangereuses théories :

« Cette institution, celle de la famille, aussi « ancienne que le genre humain et sans con- « tredit une des plus saintes, a été, dans ces « derniers temps, attaquée avec violence. Poètes, « romanciers, publicistes, fondateurs de religions « nouvelles, réformateurs de toute espèce se sont « élevés contr'elle avec tant de railleries et de « sophismes qu'il n'y a pas seulement un intérêt « spéculatif mais un intérêt pratique à montrer « sur quels fondements inébranlables elle re- « pose, quel but elle doit poursuivre, quelles

(1) *Notice sur la famille.* Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques. Comptes-rendus, tom. VIII, 1845, pag. 436.

« sont les lois et les conditions qui la régis-
« sent... Que l'on essaie de rompre les liens
« dont la famille est formée, c'est enlever à l'ac-
« tivité humaine ses mobiles les plus ordinaires
« et les plus puissants... Chaque progrès de la
« famille se lie à un progrès de la société tout
« entière, et l'histoire démontre aussi bien que
« l'observateur philosophique que l'une ne sau-
« rait subsister sans l'autre. »

Si je rappelle ces sages maximes sur lesquelles il serait inutile d'insister, c'est surtout pour qu'on ne songe pas à rabaisser le mérite des bonnes actions de Rose Beauvois, par cette circonstance qu'elles ont eu uniquement pour objet ceux qui se rattachaient à elle par des liens du sang plus ou moins étroits : soulager des infortunés auxquels on est absolument étranger, c'est sans contredit un acte des plus méritoires, et Rose Beauvois aurait certainement étendu ses bienfaits hors du cercle du foyer domestique, toujours avec le même dévouement, si telle avait été sa destinée. Mais, dans son humble position, entourée d'êtres souffrants, devait-elle, en conscience, leur enlever les parcelles de sa charité pour les répandre au dehors? N'a-t-elle pas comblé pour les siens la mesure de la bienfaisance et épuisé tout ce que son âme renfermait d'abnégation? Rose Beauvois a donné un noble exemple des vertus de famille ; sa belle conduite est

une protestation contre les dangereux systèmes que je signalais tantôt, protestation dont l'humble fille n'a pu sonder la portée, mais qu'un instinct naturel et son excellent cœur ont su prévoir. L'Académie, en la couronnant aujourd'hui, a sanctionné en quelque sorte ce que Rose Beauvois avait simplement pressenti. L'Académie a pensé que dans son application annuelle du prix de M. Rambot, un hommage public et solennel devait être rendu à des actes de dévouement et de sacrifices pour une institution aussi digne de nos respects que celle de la famille.

Je ne sais si c'est une illusion de ma part... Sans doute quelle que soit la main qui verse le baume salutaire dans les plaies morales ou physiques de l'humanité nous devons la bénir... mais lorsque des actes de vertu empruntent le ministère d'une femme, n'y a-t-il pas quelque chose de plus touchant, de plus persuasif? Ne cherchons pas à le dissimuler, l'âme si aimante, les sentiments si délicats de la femme rendent plus facile de sa part la pratique de la charité. Chez l'homme, en général, c'est l'autorité, la fermeté, la froide raison; chez l'autre sexe, c'est la douceur, la patience et l'amour. Moins occupées que les hommes des travaux de l'intelligence, plus libres sous le rapport des affaires, concentrées dans le foyer de la famille où elles semblent appelées à établir le règne de Dieu,

les femmes sentent leur cœur se dilater plus aisément et conservent avec plus de soin le feu sacré de l'amour et les trésors de dévouement. Voyez combien est admirable leur sollicitude envers le malade ou l'indigent qu'elles affectionnent : dans l'excessive sensibilité dont elles sont douées, rien ne leur répugne et elles paraissent même oublier la faiblesse de leur constitution. Des vertus si touchantes ont inspiré à un de nos poètes, célébrant les louanges des femmes, ces gracieux accents :

> De l'humanité même elles semblent l'image ;
> Et les infortunés que leur bonté soulage
> Sentent avec bonheur, peut-être avec amour,
> Qu'une femme est l'ami qui les ramène au jour (1).

Je m'arrête, Messieurs, car je ne dois point perdre de vue que j'ai à louer devant vous une modeste fille qui néanmoins dans la sphère bien humble où la Providence l'a placée peut, à juste titre, revendiquer une part de ces éloges, grâce à sa complète et longue abnégation, à son admirable dévouement, à ses sentiments si tendres et si délicats qui en ont doublé le mérite.

La vertu se présente à nous dans sa réalité pratique et sous mille formes diverses par l'exemple des bonnes actions ; l'exemple nous rend plus aisé le culte du bien, en nous démontrant

(1) Legouvé, *le Mérite des femmes*.

que nous pouvons faire ce que d'autres ont déjà fait avec succès. L'homme est souvent rebelle aux leçons qui lui sont données, mais il est rare que le bon exemple n'émeuve pas son cœur. C'est donc servir utilement la cause de l'humanité que de combattre la publicité du mal, l'égoïsme et la dure indifférence par la propagation des actes de dévouement et des traits de charité.

Dieu n'a pas réparti à ses créatures dans une même proportion les dons de l'intelligence et les facultés de l'esprit : heureux celui qui les possède, plus heureux encore si l'usage qu'il en fait tourne au profit et à l'amélioration de l'espèce humaine ! Mais le bon exemple est à la portée de chacun, du savant comme de l'ignorant, du riche comme du pauvre. « Le genre humain serait à plaindre, a dit un publiciste (1), « s'il n'y avait d'autre chemin vers la moralité « qu'un complet éclaircissement de l'intelligence : « il n'y a point d'aristocratie dans la pratique « du bien : il est une route plus facile et encore sûre ouverte à ceux qui doivent aspirer « à l'honnêteté, c'est-à-dire à tout le monde. Cette « route, ce sont les bons préceptes qui nous « l'enseignent et surtout les bons exemples. »

(1) M. Prévost-Paradol, *Du rôle de la famille dans l'éducation*. Paris, 1857, in-8°, pag. 7.

Puisse donc l'exemple donné par Rose Beauvois n'être point perdu et produire des fruits au centuple, comme un grain de pur froment qui tombe dans une terre fertile ; puisse-t-il surtout prouver aux classes inférieures de la société qu'il n'y a jamais de prétexte sérieux à invoquer pour se dispenser de la pratique du bien ! Humble et pieuse fille, vos actes méritoires ont été jusqu'ici sans retentissement parmi nous et semblent s'être passés aux limites de ce monde, mais le moment est arrivé où ils devaient être dévoilés au grand jour devant cette assemblée d'élite, en présence de l'illustre et vénéré prélat du diocèse, du digne chef de la cité, de magistrats et fonctionnaires éminents. Le prix que vous allez recevoir sera pour vous un nouveau motif de faire de plus grands pas encore dans cette voie difficile déjà parcourue avec tant de courage. Il sera, j'aime à l'espérer, le prélude d'une récompense bien plus précieuse que vous réserve celui qui est l'auteur de toute charité et de tout bien, et qui a promis la possession de son royaume *aux doux et humbles de cœur*.

On a lu, à la suite de ce rapport :

Notice sur M. le chevalier Amédée Jaubert, par M. Feraud-Giraud, conseiller à la Cour impériale ;

Un Entretien littéraire avec Pie IX, par M. Norbert Bonafous, professeur à la Faculté des Lettres.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES d'Aix.

BUREAU DE L'ACADÉMIE.

Président..... M. Charles de Ribbe.
Vice-Présidents.... MM. De Fresquet et Silbert.
Secrétaire-perpétuel M. Mouan.
Secrétaires annuels. MM. Reinaud de Fonvert, conseiller, et Gaut.
Archiviste..... M. Charles de Ribbe.
Trésorier..... M. De Garidel.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MESSIEURS :

2 janvier 1828... Rouard ✻ (Étienne-Antoine-Benoit), bibliothécaire.
13 mars 1833..... Mouan (Jean-Louis-Gabriel-Napoléon), avocat, sous-bibliothécaire.
Id..... Castellan ✻ (Jean-Joseph-Auguste-Paul-Raymond), président à la Cour impériale.
17 avril 1833..... Saporta (Anne-François-Gaspard-Ch.-Adolphe marquis de).

29 mars 1836..... Garidel (Léon de).
14 juin 1840 ..... Tavernier (Adolphe-Alexandre), avocat.
30 novembre 1841. Maurin (Elzéar-François l'abbé).
22 mars 1842..... Payan (Pierre-Scipion), docteur en médecine.
6 février 1844 ... Agard ✻ (Félicien), négociant.
15 juillet 1844 .... Bouteuil ✻ (François-Thomas-Amédée), doyen honoraire de la Faculté de Droit.
25 février 1845 ... Fortis ✻ (François de), conseiller à la Cour impériale.
18 décembre 1849. Lafaye ✻ (Benjamin), doyen de la Faculté des Lettres.
Id..... Bonafous ✠ (Norbert), professeur à la Faculté des Lettres.
7 décembre 1852. Tournadre ✻ (Théophile de), ingénieur de l'arrondissement.
Id..... Méry (Louis), professeur à la Faculté des Lettres.
Id..... Gibert (Joseph-Marc), direct. du Musée.
10 février 1857.... Feraud-Giraud (Louis-Joseph-Delphin), conseiller à la Cour impériale.
Id..... Ribbe (Charles de), avocat.
9 février 1858.... Sauteron-Séranon (Jules de), avocat.
16 mars 1858..... Reinaud de Fonvert (Alexis).
23 mars 1858..... Cabantous (Louis-Pierre-François), doyen de la Faculté de Droit.
4 mai 1858..... Silbert (Paulin), docteur en médecine.
30 novembre 1858. Espieux (Jacques-Auguste), chanoine.
28 mars 1859..... Fresquet (Raymond-Frédéric de), professeur à la Faculté de Droit.
9 janvier 1860 ... Ouvré (Henri), professeur à la Faculté des Lettres.
27 février 1860.... Gabrielli (Charles-Fort-Jean-Baptiste de), premier avocat-général à la Cour impériale.
24 mars 1862..... Reinaud de Fonvert (Alexandre-Jean-Baptiste-Amédée), conseiller à la Cour impériale.

19 février 1863 ... Gaut (Jean-Baptiste-Marius).

2 juin 1863 ..... Payan-Dumoulin (Charles-François-Ernest de), conseiller à la Cour impériale.

N.....

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS :

26 juillet 1837 .... Aude O ✻, ancien maire d'Aix.

28 mai 1845..... Poulle-Emmanuel O ✻, premier président honoraire à la Cour impériale d'Aix.

18 décembre 1855. Roustan ✻, ancien recteur de l'Académie d'Aix.

2 décembre 1857. Chalandon O ✻ (Mgr), archevêque d'Aix.

26 janvier 1858 ... Sibour ✻ (Mgr), évêque de Tripoli.

16 mai 1859..... Rigaud O ✻, premier président de la Cour impériale d'Aix.

16 avril 1860..... Sigaudy ✻, procureur général à Agen.

18 février 1861.... Desclozeaux O ✻, recteur de l'Académie universitaire.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MESSIEURS :

4 mai 1812..... Viennet, membre de l'Institut à Paris.

2 mars 1814..... Champollion-Figeac, à Paris.

4 mars 1818..... Laure, receveur des Hospices civils à Toulon.

16 décembre 1818. Audiffret, avocat.

19 décembre 1821. Hombre-Firmas (d'), correspondant de l'Institut à Alais.

4 décembre 1822. Garcin de Tassy, membre de l'Institut.
24 mars 1824..... Granier, à Draguignan.
15 décembre 1824. Nicot, ancien recteur de l'Académie de Nîmes.
19 mai 1825..... Sabatery, à Grenoble.
21 décembre 1825. Reinaud, conservateur des manuscrits orientaux à la Bibliothèque Impériale, membre de l'Institut.
5 juin 1826..... Audiffret (Charles-Hippolyte), à Paris.
17 janvier 1827... Rivière (de), à Saint-Gilles (Gard).
29 novembre 1828. Dupin (Charles), membre de l'Institut.
7 janvier 1829... Rafn (Charles-Chrétien), à Copenhague.
22 août 1829..... Fabre (Augustin), juge de paix à Marseille.
11 février 1835.... Duponchel, membre de la Société enthomologique de France.
22 avril 1835..... Lair, de la Société philharmonique du Calvados.
2 mars 1836..... Pierquin, docteur en médecine à Paris.
17 janvier 1838... Bosq (Louis-Charles), à Auriol.
25 mai 1836..... Cottard, ancien recteur de l'Académie d'Aix, à La Ciotat.
21 février 1838... Roux (P.-M.), docteur en médecine, secrétaire-perpétuel de la Société de Statistique, à Marseille.
11 juillet 1838.... Poujoulat, à Paris.
10 décembre 1839. Ramus, sculpteur à Paris.
19 mai 1840..... Monnier (du Jura), à Toulouse.
3 janvier 1844... Bec (de), directeur de la Ferme-Modèle de la Montaurone.
18 mars 1844..... Olivier-Barbora (d'), officier de la maison de l'empereur du Brésil.
Id..... Riédel, directeur du Jardin botanique de Rio-Janeiro.
Id..... Taunay, consul de France à Rio-Janeiro.

30 mai 1844..... Giraud (Charles), membre de l'Institut à Paris.

Id..... Coquand, ancien professeur à la Faculté des Sciences de Marseille.

6 janvier 1846... Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique de Montpellier.

27 janvier 1846... Robert, docteur en médecine à La Fare.

20 avril 1847..... Pellicot, secrétaire du Comice agricole à Toulon.

Id..... Topin (Hippolyte), à Livourne.

6 juillet 1847.... Remacle, d'Arles, ancien préfet.

14 mars 1848..... Moléon (de), directeur-fondateur de la Société polytechnique-pratique à Paris.

8 mai 1849..... Feraud (l'abbé), curé aux Sièyes (Basses-Alpes).

28 mai 1850..... Amphoux de Belleval, à Miramas.

27 mai 1851..... Giraud (Magloire), chanoine, curé de St-Cyr (Var).

11 janvier 1853... Rothe (Auguste), professeur à l'Académie royale de Soroe (Danemarck).

1 mars 1853..... Rostan (Louis), correspondant des ministères d'Etat et de l'instruction publique, à Saint-Maximin (Var).

19 avril 1853..... La Boulie (Camille de), ancien sous-préfet.

19 décembre 1856. Cherbonneau, professeur à Constantine.

26 janvier 1858... Adriani (Jean-Baptiste), professeur à Turin.

13 avril 1858..... Zeller (Jules), à Paris.

15 juin 1858..... Rey, sous-bibliothécaire à Montauban.

22 juin 1858..... Lallement, avocat à Nancy.

30 mai 1859..... Ayma, censeur du Lycée impérial de Limoges.

7 mai 1860..... Gilbert, hommes de lettres à Paris.

Id..... Guérin, avocat à Grasse.

4 juin 1860..... Lortet, docteur en médecine à Lyon.

18 juin 1860 ..... Gistel, professeur à Ratisbonne.
20 janvier 1861 ... Ferrand, ancien secrétaire-général des Bouches-du-Rhône.
18 mars 1861 .... Tisserand (l'abbé), à Nice.
8 avril 1861 ..... Billot, avocat à Arles.
15 avril 1861 ..... Bouschet de Bernard, membre de l'Académie centrale d'agriculture de l'Hérault.
30 décembre 1861 . Dumesnil-Marigny, ancien élève de l'École polytechnique.
24 novembre 1862. De Revel (du Perron), sous-préfet à Dieppe.
26 janvier 1863 ... Roques (l'abbé), à Albi.
2 mars 1863..... Mistral (Frédéric), à Maillane.
20 avril 1863..... Joly, professeur à la Faculté des Lettres de Caen.
Id..... Teissier (Octave), membre de plusieurs sociétés savantes, à Toulon.
Id..... Mouttet, secrétaire-général de la Société des Sciences, belles-lettres et arts du département du Var, à Toulon.
12 mai 1863..... Saudbreuil, procureur-général à la Cour impériale d'Amiens.
2 décembre 1863. André (Ferdinand), archiviste de la Lozère, à Mende.
8 décembre 1863. Julien (Félix), officier de marine à Toulon.
22 décembre 1863. Tailliar, président honoraire à la Cour impériale de Douai.
Id..... Périgot, membre de la Société géographique de France.
26 janvier 1864 ... Castillon, capitaine en retraite à Berre.
10 mai 1864..... Courtois (de), secrétaire de légation à Paris.

TABLEAU

DES

Académies et Sociétés savantes correspondantes.

Aisne.	Société des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin.
Algérie.	Société d'agriculture d'Alger.
Alpes (Basses-)	Société d'agriculture de Digne.
Alpes-Maritimes.	Société centrale d'agriculture et d'acclimatation de Nice.
Aube.	Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Troyes.
Bouches-du-Rhône.	Académie des sciences, à Marseille.
—	Société de médecine id.
—	Société de statistique id.
Calvados.	Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres, à Caen.
—	Société impériale d'agriculture et de commerce, à Caen.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement de Falaise.
Côte-d'Or.	Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Doubs.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
—	Société d'agriculture et arts du département.
—	Société d'émulation de Montbéliard.
Drôme.	Société départementale d'agriculture de Valence.

Eure.	Académie du département, à Louviers.
Gard.	Académie du département, à Nîmes.
Garonne (Haute-)	Académie des jeux floraux, à Toulouse.
—	Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
—	Société impériale d'agriculture du département, à Toulouse.
Gers.	Revue agricole et horticole, à Auch.
Gironde.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Hérault.	Société archéologique de Montpellier.
—	Société archéologique de Béziers.
Indre-et-Loire.	Société archéologique de Touraine, à Tours.
Isère.	Académie delphinale de Grenoble.
Jura.	Société d'émulation du département, à Lons-le-Saunier.
Loire.	Société agricole et industrielle de l'arrondissement de Saint-Etienne.
Loire (Haute-)	Société académique du Puy.
Lot-et-Garonne.	Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.
Lozère.	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Mende.
Maine-et-Loire.	Société industrielle d'Angers.
—	Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
—	Société académique du département, à Angers.
Manche.	Société académique de Cherbourg.
Marne.	Comité agricole du département, à Châlons.
—	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département, à Châlons.
Meurthe.	Académie de Stanislas, à Nancy.

—	Société centrale d'agriculture, à Nancy.
Moselle.	Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Metz.
Nord.	Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.
—	Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département, à Douai.
—	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.
Pas-de-Calais.	Société d'agriculture, de commerce et des arts, à Boulogne.
—	Société centrale d'agriculture du département, à Saint-Omer.
Rhin (Haut-)	Société d'histoire naturelle de Colmar.
Rhône.	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Lyon.
—	Société impériale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles, à Lyon.
—	Société linnéenne, à Lyon.
Saône-et-Loire.	Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.
Sarthe.	Société impériale d'agriculture, sciences et arts du Mans.
Seine.	Académie impériale des sciences, à Paris.
—	Académie des inscriptions et belles-lettres.
—	Société de la morale chrétienne.
—	Société enthomologique de France.
—	Société philotechnique.
—	Société impériale et centrale d'agriculture.
—	Société protectrice des animaux.
Seine-et-Oise.	Société des sciences morales, lettres et arts de Versailles.
Seine-Inférieure.	Société des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.

—	Société centrale d'agriculture, à Rouen.
—	Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre.
Sèvres (Deux-)	Société centrale d'agriculture, à Niort.
Somme.	Société impériale d'émulation, à Abbeville.
Tarn.	Société littéraire et scientifique de Castres.
Tarn-et-Garonne.	Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département, à Montauban.
Var.	Société des sciences, belles-lettres et arts du département, à Toulon.
—	Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
Vienne.	Société d'agriculture et belles-lettres de Poitiers.
Vienne (Haute-)	Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.

Sociétés étrangères.

Smithsoniam institution, États-Unis.
Institut national genevois.

—	Société centrale d'agriculture, à Rouen.
—	Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre.
Sèvres (Deux-)	Société centrale d'agriculture, à Niort.
Somme.	Société impériale d'émulation, à Abbeville.
Tarn.	Société littéraire et scientifique de Castres.
Tarn-et-Garonne.	Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département, à Montauban.
Var.	Société des sciences, belles-lettres et arts du département, à Toulon.
—	Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
Vienne.	Société d'agriculture et belles-lettres de Poitiers.
Vienne (Haute-)	Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.

Sociétés étrangères.

Smithsoniam institution, États-Unis.

Institut national genevois.

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX

TENUE A L'OCCASION

DES FÊTES AGRICOLES

DU MOIS DE SEPTEMBRE 1864.

AIX

TYPOGRAPHIE ILLY, RUE DU COLLÈGE, 20.

1864

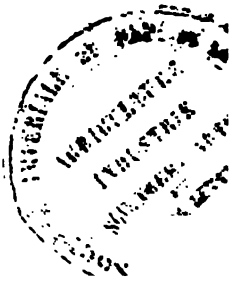

SÉANCE PUBLIQUE

Le Samedi dix-sept Septembre mil huit cent soixante-quatre, la quarante-quatrième Séance publique de l'Académie a eu lieu, à dix heures du matin, dans la grande salle de l'Université. L'Académie voulant s'associer aux Fêtes agricoles de la ville d'Aix avait ouvert un Concours et proposé des médailles pour les meilleurs ouvrages sur l'Agriculture provençale publiés pour la première fois pendant les quinze dernières années : la Séance publique de ce jour a eu spécialement pour objet la lecture du rapport de la Commission chargée de l'examen des divers ouvrages présentés au Concours et la proclamation des lauréats.

Discours de M. Charles DE RIBBE, *président de l'Académie* :

MESSIEURS,

L'Académie d'Aix, en ouvrant le Concours dont l'intérêt explique la solennité de cette séance, s'est montrée fidèle à ses traditions et à son titre. Elle s'est opportunément inspirée de la pensée qui, dès son origine, réunit chez elle l'agriculture, les sciences, les arts et les belles-lettres, pour en faire le but commun et multiple d'une initiative de bien public.

Les travaux de ses membres conservés dans ses mémoires, ses persévérants appels soit à une libre émulation, soit à l'opinion, se traduisant

par des sujets de prix, l'un toujours littéraire, l'autre toujours agricole, celui qu'elle formulait naguère dans un programme d'études et qu'elle renouvelait même par deux fois au sujet de l'importante question du reboisement et du gazonnement des montagnes, tout son passé, tous ses efforts justifient aujourd'hui l'initiative spéciale qu'elle a cru devoir prendre. Il y a là autant d'engagements pris à l'égard du pays ; ce sont là les témoignages de préoccupations qui ne se limitent pas à une seule branche des connaissances humaines. Nous formons un corps, peu enclin, il est vrai, à se produire et à se prodiguer au dehors, une société de libres et tranquilles recherches pour les œuvres de l'intelligence. Nous ne sommes pas néanmoins que cela. Nous ne nous condamnons pas inexorablement et exclusivement aux hautes abstractions, et nous prétendons joindre au culte religieux, philosophique, littéraire ou historique du vrai, du bien et du beau l'étude des intérêts sociaux, la science des choses qui tiennent par le côté le plus noble à l'utile. Fondée en 1808, lorsque notre Provence renaissait à l'ordre après avoir perdu les derniers débris de sa vie provinciale, lorsque la ville d'Aix déchue de son privilège de capitale avait encore l'honneur de maintenir dans son sein les nouvelles et grandes institutions judiciaires et universitaires, notre Académie n'a

pas eu pour unique mission de recueillir un héritage archéologique ; elle ne s'est pas seulement consolée en travaillant à sauver et à garder de glorieux souvenirs. Elle a eu la sage et saine compréhension des besoins de la société moderne, elle a eu la notion du progrès en même temps que le respect de traditions vénérables. Elle a été le calme, le studieux asile où des hommes différents d'origine, de goûts, de qualités et de spécialités, se sont associés et accordés à conserver en eux et autour d'eux le feu sacré du bon patriotisme, le vif sentiment des besoins, des mœurs, des intérêts de la petite patrie locale et provençale. L'évènement auquel est dû l'éclat exceptionnel de cette solennité agricole ne pouvait que nous trouver disposés à suivre les traces de nos devanciers.

C'est ainsi, Messieurs, que nos précédents nous ont invités, en quelque sorte d'eux-mêmes, à mettre ce patriotisme provençal à la fois en action et en lumière, sur son propre terrain. Nous avons ouvert un Concours de science agricole. Nous avons cru opportun de montrer cette science devançant ou du moins éclairant la pratique. Nous avons jugé le moment bien choisi, lorsque deux Sociétés (1) s'entendaient d'une

(1) La Société d'agriculture du département des Bouches-du-Rhône et le Comice agricole d'Aix.

Eure.	Académie du département, à Louviers.
Gard.	Académie du département, à Nîmes.
Garonne (Haute-)	Académie des jeux floraux, à Toulouse.
—	Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
—	Société impériale d'agriculture du département, à Toulouse.
Gers.	Revue agricole et horticole, à Auch.
Gironde.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Hérault.	Société archéologique de Montpellier.
—	Société archéologique de Béziers.
Indre-et-Loire.	Société archéologique de Touraine, à Tours.
Isère.	Académie delphinale de Grenoble.
Jura.	Société d'émulation du département, à Lons-le-Saunier.
Loire.	Société agricole et industrielle de l'arrondissement de Saint-Etienne.
Loire (Haute-)	Société académique du Puy.
Lot-et-Garonne.	Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.
Lozère.	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Mende.
Maine-et-Loire.	Société industrielle d'Angers.
—	Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
—	Société académique du département, à Angers.
Manche.	Société académique de Cherbourg.
Marne.	Comité agricole du département, à Châlons.
—	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département, à Châlons.
Meurthe.	Académie de Stanislas, à Nancy.

—	Société centrale d'agriculture, à Nancy.
Moselle.	Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Metz.
Nord.	Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.
—	Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département, à Douai.
—	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.
Pas-de-Calais.	Société d'agriculture, de commerce et des arts, à Boulogne.
—	Société centrale d'agriculture du département, à Saint-Omer.
Rhin (Haut-)	Société d'histoire naturelle de Colmar.
Rhône.	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Lyon.
—	Société impériale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles, à Lyon.
—	Société linnéenne, à Lyon.
Saône-et-Loire.	Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.
Sarthe.	Société impériale d'agriculture, sciences et arts du Mans.
Seine.	Académie impériale des sciences, à Paris.
—	Académie des inscriptions et belles-lettres.
—	Société de la morale chrétienne.
—	Société enthomologique de France.
—	Société philotechnique.
—	Société impériale et centrale d'agriculture.
—	Société protectrice des animaux.
Seine-et-Oise.	Société des sciences morales, lettres et arts de Versailles.
Seine-Inférieure.	Société des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.

—	Société centrale d'agriculture, à Rouen.
—	Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre.
Sèvres (Deux-)	Société centrale d'agriculture, à Niort.
Somme.	Société impériale d'émulation, à Abbeville.
Tarn.	Société littéraire et scientifique de Castres.
Tarn-et-Garonne.	Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département, à Montauban.
Var.	Société des sciences, belles-lettres et arts du département, à Toulon.
—	Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
Vienne.	Société d'agriculture et belles-lettres de Poitiers.
Vienne (Haute-)	Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.

Sociétés étrangères.

Smithsoniam institution, États-Unis.

Institut national genevois.

—	Société centrale d'agriculture, à Rouen.
—	Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre.
Sèvres (Deux-)	Société centrale d'agriculture, à Niort.
Somme.	Société impériale d'émulation, à Abbeville.
Tarn.	Société littéraire et scientifique de Castres.
Tarn-et-Garonne.	Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département, à Montauban.
Var.	Société des sciences, belles-lettres et arts du département, à Toulon.
—	Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
Vienne.	Société d'agriculture et belles-lettres de Poitiers.
Vienne (Haute-)	Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.

Sociétés étrangères.

Smithsoniam institution, États-Unis.
Institut national genevois.

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX

TENUE A L'OCCASION

DES FÊTES AGRICOLES

DU MOIS DE SEPTEMBRE 1864.

AIX

TYPOGRAPHIE ILLY, RUE DU COLLÈGE, 20.

1864

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX

TENUE A L'OCCASION

DES FÊTES AGRICOLES

DU MOIS DE SEPTEMBRE 1864.

AIX

TYPOGRAPHIE ILLY, RUE DU COLLÈGE, 20.

1864

SÉANCE PUBLIQUE

Le Samedi dix-sept Septembre mil huit cent soixante-quatre, la quarante-quatrième Séance publique de l'Académie a eu lieu, à dix heures du matin, dans la grande salle de l'Université. L'Académie voulant s'associer aux Fêtes agricoles de la ville d'Aix avait ouvert un Concours et proposé des médailles pour les meilleurs ouvrages sur l'Agriculture provençale publiés pour la première fois pendant les quinze dernières années : la Séance publique de ce jour a eu spécialement pour objet la lecture du rapport de la Commission chargée de l'examen des divers ouvrages présentés au Concours et la proclamation des lauréats.

Discours de M. Charles DE RIBBE, *président de l'Académie* :

MESSIEURS,

L'Académie d'Aix, en ouvrant le Concours dont l'intérêt explique la solennité de cette séance, s'est montrée fidèle à ses traditions et à son titre. Elle s'est opportunément inspirée de la pensée qui, dès son origine, réunit chez elle l'agriculture, les sciences, les arts et les belles-lettres, pour en faire le but commun et multiple d'une initiative de bien public.

Les travaux de ses membres conservés dans ses mémoires, ses persévérants appels soit à une libre émulation, soit à l'opinion, se traduisant

par des sujets de prix, l'un toujours littéraire, l'autre toujours agricole, celui qu'elle formulait naguère dans un programme d'études et qu'elle renouvelait même par deux fois au sujet de l'importante question du reboisement et du gazonnement des montagnes, tout son passé, tous ses efforts justifient aujourd'hui l'initiative spéciale qu'elle a cru devoir prendre. Il y a là autant d'engagements pris à l'égard du pays ; ce sont là les témoignages de préoccupations qui ne se limitent pas à une seule branche des connaissances humaines. Nous formons un corps, peu enclin, il est vrai, à se produire et à se prodiguer au dehors, une société de libres et tranquilles recherches pour les œuvres de l'intelligence. Nous ne sommes pas néanmoins que cela. Nous ne nous condamnons pas inexorablement et exclusivement aux hautes abstractions, et nous prétendons joindre au culte religieux, philosophique, littéraire ou historique du vrai, du bien et du beau l'étude des intérêts sociaux, la science des choses qui tiennent par le côté le plus noble à l'utile. Fondée en 1808, lorsque notre Provence renaissait à l'ordre après avoir perdu les derniers débris de sa vie provinciale, lorsque la ville d'Aix déchue de son privilège de capitale avait encore l'honneur de maintenir dans son sein les nouvelles et grandes institutions judiciaires et universitaires, notre Académie n'a

pas eu pour unique mission de recueillir un héritage archéologique ; elle ne s'est pas seulement consolée en travaillant à sauver et à garder de glorieux souvenirs. Elle a eu la sage et saine compréhension des besoins de la société moderne, elle a eu la notion du progrès en même temps que le respect de traditions vénérables. Elle a été le calme, le studieux asile où des hommes différents d'origine, de goûts, de qualités et de spécialités, se sont associés et accordés à conserver en eux et autour d'eux le feu sacré du bon patriotisme, le vif sentiment des besoins, des mœurs, des intérêts de la petite patrie locale et provençale. L'évènement auquel est dû l'éclat exceptionnel de cette solennité agricole ne pouvait que nous trouver disposés à suivre les traces de nos devanciers.

C'est ainsi, Messieurs, que nos précédents nous ont invités, en quelque sorte d'eux-mêmes, à mettre ce patriotisme provençal à la fois en action et en lumière, sur son propre terrain. Nous avons ouvert un Concours de science agricole. Nous avons cru opportun de montrer cette science devançant ou du moins éclairant la pratique. Nous avons jugé le moment bien choisi, lorsque deux Sociétés (1) s'entendaient d'une

(1) La Société d'agriculture du département des Bouches-du-Rhône et le Comice agricole d'Aix.

manière si heureuse pour organiser une belle exposition de produits, pour récompenser les mérites et les succès dignes d'être proposés en exemples, nous avons mis à profit l'occasion pour signaler, louer et honorer, comme Société Académique, les écrivains initiateurs ou vulgarisateurs auxquels revient une large part de ces succès et de ces progrès.

En ouvrant un Concours, il n'importait pas moins de lui fixer ses véritables limites. La Provence historique n'existe plus qu'à l'état de souvenirs. Les institutions municipales qui y fleurirent, qui protégèrent longtemps la liberté et la fortune de ses habitants, sont tombées, et le mouvement qui devait les régénérer en les transformant les a renversées. Mais la Provence territoriale subsiste toujours; elle subsiste avec ses mœurs, ses usages, son sol tourmenté par la dernière des révolutions géologiques et gardant la trace de tant de grandeurs et de destructions humaines. Ses éléments d'existence n'ont pas plus changé que sa constitution physique, que son climat, ses productions et la spécialité de ses cultures ; ses populations ont le même sang et parlent la même langue : c'est la même race.

Pays le plus anciennement, le plus naturellement homogène ! Il a été fractionné ; les cœurs n'y battent pas moins à l'unisson. Si les idées

dont ont déjà pris l'initiative d'éminents et prévoyants esprits se trouvaient un jour d'accord avec les vœux de l'opinion, si, en ne touchant pas à la division départementale et en harmonisant les vestiges du passé avec les exigences du présent, on arrivait tôt ou tard en France à donner à beaucoup d'intérêts collectifs la base de circonscriptions régionales, une région serait là constituée par tout un ensemble de forces indissolubles. — Pays qui, du reste, se distingue et se délimite le mieux lui-même ! La nature s'y manifeste à la fois par la libéralité de ses dons et par leur instabilité. Elle y produit les fruits les plus doux, et elle y déchaîne toutes ses violences.

Quand le voyageur descend de Paris et de Lyon, vient un point où il est frappé, comme saisi d'un brusque contraste. Il sort des brouillards, et il est ébloui par un soleil sans nuages, étincelant dans l'inaltérable azur du ciel. Il est en Provence, dans la région des oliviers. Il a sous les yeux une terre d'apparence sèche et souvent infertile, mais féconde cependant pour celui qui sait bien y placer et faire fructifier ses épargnes. Les gens y sont laborieux. Ils ont leur vivacité un peu soudaine et bruyante, comme le climat a la sienne, quand le mistral vient trop tôt, hélas ! dissiper les promesses de pluie. Ils ont la loyauté, la franchise, la gaieté, gaieté vive,

aussi bonne pour la verve poétique que pour le travail.

Telles sont les populations méridionales. Félicitons-les et félicitons-nous de ce qu'elles n'aient pas perdu, grâce à leur tenacité, leur originalité native. Oui, soyons heureux de ce que l'élite de nos familles agricoles soient tenaces à défendre leur foi chrétienne, leurs croyances, leurs usages, leur fort et vieil esprit domestique, et, pour tout dire en un mot, leurs bonnes mœurs. Souhaitons pour elles, pour leur bonheur et pour l'honneur de la civilisation, qu'elles résistent longtemps encore à cette implacable passion de nivellement, à cette invasion menaçante et désolante du scepticisme, à cet insatiable et féroce amour du gain, où se perdraient les charmantes qualités de leur race, et qui finiraient par ruiner les fondements de la nationalité. Il n'y a pas de progrès matériels, pas de machines qui suppléent à l'oubli des bonnes mœurs, et il est scientifiquement démontré aujourd'hui que la réforme agricole dépend de la réforme morale comme l'ensemble des réformes sociales (1). Mais en même temps,

(1) La Réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des Peuples Européens, par F. Le Play, Commissaire général aux Expositions universelles de 1855 et 1861, deux vol. in-8°. — Paris, Plon éditeur, 1864.

Ce livre, publié depuis peu, a déjà produit une très-vive impression, qui semble préparer et laisser présager un mou-

et en attendant, souhaitons à cette élite de propriétaires et de cultivateurs toute l'initiative possible, tous les moyens d'instruction pour faire marcher tous les progrès d'un pas égal. Il importe de donner un démenti à ces malheureux novateurs qui ne savent ce qu'ils font, lorsqu'ils travaillent à arracher de la conscience populaire les saines croyances, en les accusant d'être les complices de l'ignorance.

L'observation appliquée à l'industrie renouvelle la face du monde ; elle a suscité tout le mouvement scientifique qui a fait et fera servir, de plus en plus, aux progrès de l'agriculture les découvertes de la chimie, de la physique, de la botanique, de la météorologie, etc... Une science inconnue de nos pères s'est constituée sur cette large base qui s'étend à tout, et cela en vue des plus grands intérêts du sol. On s'est lassé des romans et des fantaisies agricoles. Des savants patriotes, des propriétaires attentifs et habiles

vement d'opinion, non-seulement à Paris, mais en province. Il en produira une plus grande encore, lorsque, répandu comme il doit l'être, il sera lu et médité par tous les hommes qui ont l'intelligence de nos besoins sociaux.

Un bon juge, l'illustre évêque d'Orléans, tout en exprimant qu'il aurait des réserves à faire sur certains points de l'ouvrage de M. Le Play, le signalait naguère aux esprits réfléchis comme « un des plus importants qui aient paru depuis longtemps. » — *Discours de Mgr Dupanloup sur la question de l'Enseignement populaire.*

ont compris où menait le faux esprit de généralisation, surtout en matière d'agriculture. Ils ont cherché à réagir contre des idées trop systématiques et contre l'inertie sceptique de la routine. Ils ont procédé eux aussi par l'observation, étudiant les lois de la nature, celles de l'économie politique. Ces hommes compétents ont voulu de plus faire profiter le public, peut-être leurs rivaux, des enseignements donnés par la pratique de toute leur vie. Ne méritent-ils pas d'être écoutés et honorés ? Les écoute-t-on et les honore-t-on, en fait, comme on le devrait? Des juges un peu sévères ne nous ont-ils pas reproché à nous, gens du Midi, notre somnolence, quand il s'agit d'adopter la moindre innovation et de nous assimiler les plus utiles éléments d'instruction ?

Il est certain que l'agriculture a considérablement progressé dans notre pays depuis une quarantaine d'années. Mais combien elle pourrait s'améliorer encore ? Et voilà, Messieurs, pourquoi l'Académie a ouvert ce Concours, pourquoi, en l'ouvrant, elle l'a posé sur son véritable terrain, l'intérêt régional, désireuse d'être l'organe de la gratitude du pays à l'égard de la science qui a le mieux servi cet intérêt, et de ceux qui ont été depuis quinze ans les meilleurs, les plus persévérants interprètes de cette science.

Tels sont les motifs qui lui ont fait consacrer

les suffrages de l'opinion, en plaçant en première ligne l'homme éminent auquel revient le double honneur d'avoir été un des plus savants agronomes français et l'observateur le plus profond des lois de la culture en Provence (1). Un monument lui a été dressé par la reconnaissance nationale, en quelque sorte à l'entrée de notre pays, dans cette ville d'Orange qui fut sa patrie et près de laquelle fut le théâtre de son œuvre. L'Académie d'Aix est heureuse, au moment même où la statue de M. le comte de Gasparin vient d'être inaugurée, d'offrir à sa mémoire le témoignage de reconnaissance et de respect des populations méridionales.

La parole autorisée de notre collègue, M. Feraud-Giraud, vous donnera un exposé détaillé des résultats du Concours, et je ne veux pas oublier votre impatience. Mais, puisque notre Société est naturellement la gardienne des bons souvenirs, laissez-moi rappeler un de ceux qui doivent lui être particulièrement chers. J'ai parlé des traditions qui nous invitaient d'elles-mêmes à prendre une opportune initiative. Si je ne croyais devoir être discret dans de simples considérations générales, il me faudrait ici vous entre-

(1) Voir l'ÉLOGE HISTORIQUE DU COMTE DE GASPARIN, par M. L. de Lavergne. — *Mémoires de la Société impériale et centrale d'Agriculture*, année 1862.

tenir des liens par lesquels nous nous rattachons à la Société d'agriculture de Provence, créée à Aix avant 1789, société dont les Procureurs du Pays voulurent partager les travaux et qui compta dans son sein des hommes, hélas! venus trop tard pour fonder des réformes agricoles dans la corruption morale de cette époque, le président de la Tour-d'Aigues, le marquis des Pennes, MM. de Fonscolombe, Darluc, Pontier et Dubreuil.

C'était, il y a près d'un siècle. Les plus illustres entre les citoyens provençaux avaient été saisis de ce noble et généreux élan que la France a connu à plusieurs époques de son histoire, et auquel il n'a jamais manqué que d'être soutenu et réglé. Les esprits étaient tout entiers à la confiance ; les cerveaux étaient en combustion, tant le bien public inspirait une véritable fièvre. On chantait, dans le style du temps, l'agriculture, « fille du ciel et mère des hommes, art divin qui protège contre la corruption des villes l'innocence et la candeur. » Il nous a été donné de lire la correspondance manuscrite de Pazery, pendant sa députation à Paris au nom de la Provence, du 24 avril 1764 au 22 février 1769 (1). La Société d'agriculture l'occupe et l'absorbe, il

(1) Nous en devons la communication à l'obligeance de M. Pazery de Thorame, petit-neveu du célèbre avocat.

travaille de loin à organiser l'institution (1), il envoie brochures sur brochures, il expédie des instruments et même jusqu'à des baromètres et des microscopes. Le promoteur par excellence de la nouvelle Société, Reboul, qui en fut plus tard le secrétaire-perpétuel, se rend également à Paris, et entreprend en 1768 un voyage d'exploration pour s'instruire sur les différentes cultures. De retour à Aix, il écrivait en 1770 son *Discours sur les moyens d'encourager l'agriculture en Provence*, travail qui fut imprimé par ordre des Procureurs du Pays. Le marquis des Pennes enseignait à ses concitoyens la meilleure méthode pour former les pépinières d'oliviers. Le président de la Tour-d'Aigues dotait la Provence des moutons mérinos, et montrait à Arthur Young, en 1789, dans sa belle bibliothèque, la plupart des livres et brochures publiés sur l'agriculture dans tous les pays de l'Europe. Vers le

(1) Nous nous bornons ici à des indications sommaires qui doivent être complétées par quelques dates. Le projet d'établissement de la Société fut présenté par Pazery, en 1762, dans l'Assemblée générale des Communautés de Provence. Un Arrêt du Conseil du 20 janvier 1765 l'autorisa ; mais la Société ne se constitua définitivement qu'en 1777, sur la proposition de nouveaux statuts faite dans l'Assemblée des Communautés par M. le marquis de Méjanes, premier Consul d'Aix et Procureur du Pays. La séance d'inauguration eut lieu le 9 mars 1779, sous la présidence de Portalis, et le baron de la Tour-d'Aigues y fut nommé directeur.

même temps, un homme que l'Académie s'honore d'avoir eu, non-seulement pour un de ses premiers secrétaires-perpétuels, mais pour son fondateur, un vrai savant qui, formé par les leçons de Daubenton, mérita l'intimité des Bertholet, des Broussonnet, des Chaptal et des Bosc, et fut le correspondant provençal des principaux savants de l'Europe, M. le docteur Gibelin, revenait de Londres et de Paris à Aix; il s'y fixait modestement et y consacrait ses talents à vulgariser les principes rénovateurs de nos cultures. Les prairies artificielles eurent en lui un infatigable propagateur.

Sous une telle impulsion, la Société d'agriculture de Provence ne craignit pas d'aborder de redoutables problèmes, alors discutés comme ils le sont aujourd'hui, et qui semblent déjouer toutes les combinaisons et désespérer tous les efforts de la science. Elle se trouva aux prises avec la question grave entre toutes, celle des inondations, avec les mauvaises habitudes et l'égoïste imprévoyance d'où proviennent les abus des défrichements, les excès du pâturage et le déboisement. Elle s'occupa beaucoup de l'endiguement des torrents et des rivières, et vit un moyen de subvenir à l'alimentation du bétail, en limitant le parcours, dans l'emploi de plantes fourragères vivaces, qui seraient de nature à gazonner et à consolider les terrains penchants.

Son initiative devançait nos conclusions, et, après trois quarts de siècle, c'est aux mêmes idées de restauration du sol forestier qu'il faut revenir. La Société eut ses concours, ses sujets de prix, ses séances hebdomadaires et ses séances publiques deux fois par année. Elle se donna même pour but de rédiger et de répandre un catéchisme d'agriculture à l'usage du peuple, que le clergé serait chargé d'enseigner à la jeunesse dans les villages. C'est ainsi qu'elle inaugura en Provence, et dans notre ville, les belles années de la première moitié du règne de Louis XVI. Elle devait bientôt disparaître dans l'écroulement de nos meilleures institutions, avec toutes les espérances d'une rénovation pacifique.... Mais je m'arrête, et ce n'est pas le lieu de me faire son historien. Il me suffit d'avoir indiqué une nouvelle fois (1), comment l'érudition, même en agriculture, peut nous fournir le stimulant de beaux et bons exemples, et combien pour nous noblesse oblige.

J'ai dit, Messieurs, l'esprit et le but de l'Académie en ouvrant ce Concours ; et je ne vous ai pas exprimé, comme je le voulais et comme je le sens, son vif plaisir de s'associer à une fête agricole qu'une inspiration patriotique a

(1) Voir notre discours sur le *But moral et social dans les Œuvres d'érudition*, prononcé dans la séance publique de l'Académie d'Aix, du 24 mai 1864.

rendue en tous points provençale et à laquelle la poésie va prêter dans quelques heures le charme d'une sorte de tournoi (1). La Société départementale d'agriculture des Bouches-du-Rhône, si dévouée à sa mission, agréera le témoignage spécial de nos remerciements. Elle nous fournit l'occasion de cimenter les liens par lesquels sont unies deux villes, dont de malheureuses susceptibilités ont travaillé longtemps à faire deux rivales et qui n'ont plus un seul motif pour n'être pas ensemble sur le pied de la meilleure intimité. Ne sont-elles pas chacune d'assez bonne origine pour se considérer et s'estimer l'une l'autre? N'ont-elles pas chacune leur héritage de gloire et de bonnes traditions à garder, à féconder au profit du pays? Aix ne va-t-il pas trouver dans son chemin de fer direct son trait d'union avec Marseille, symbole d'une nécessaire et éternelle concorde? Et le Canal du Verdon, ce frère puîné du Canal de Marseille, n'est-il pas destiné, comme lui et avec lui, à ouvrir l'ère des plus grands progrès pour l'agriculture provençale?

(1) Le Concours de poésie provençale.

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR M. FERAUD-GIRAUD

SUR LE

CONCOURS OUVERT PAR L'ACADÉMIE

Entre les ouvrages sur l'Agriculture publiés depuis moins de quinze ans dans les départements des Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Basses-Alpes et Alpes-Maritimes, ou publiés hors de cette circonscription par des auteurs appartenant à ces départements.

MESSIEURS,

Au moment où les Sociétés d'agriculture du département se donnent rendez-vous dans notre chère et antique cité, au milieu de nos populations rurales, pour couronner d'heureux résultats, encourager d'utiles efforts et donner une nouvelle impulsion aux progrès agricoles, l'Académie d'Aix ne pouvait rester spectatrice immobile et silencieuse au milieu de ce noble et généreux mouvement. Issus de la *Chambre rurale et agraire* créée par nos pères *pour gouverner et régenter la culture et la fécondité des terres en Provence*, nous avons étendu, il est

vrai, en l'agrandissant, le cadre de nos travaux ; d'après notre reconstitution de 1807, rien de ce qui appartenait aux sciences en général, aux lettres et aux arts n'a dû rester étranger à nos investigations, mais l'agriculture et les sciences qui s'y rattachent sont demeurées l'objet principal de nos études. Les nombreux articles sur l'agriculture et les sciences agricoles insérés dans nos mémoires et dus notamment à M. le conservateur des forêts Pontier, au botaniste Castagne, à M. Boyer de Fonscolombe, aux docteurs Gibelin, Arnaud et d'Astros, à M. le comte de Montvallon et à M. de Bec ; les concours ouverts sur les sujets qui avaient le plus d'importance pour l'agriculture provençale, témoignent de notre sympathie constante et vigilante pour les intérêts agricoles et justifient le titre d'Académie d'agriculture que notre Société joint au titre d'Académie des sciences, lettres et arts.

Toutefois notre rôle s'est modifié avec le temps et au milieu des institutions nouvelles qui se sont créées autour de nous. Lorsque les Chambres et les Sociétés d'agriculture, lorsque les Comices agricoles ont été appelés à fonctionner dans nos pays, la part d'action qui nous était réservée a changé de caractère ; sans renoncer à étudier la pratique agricole et à l'aider de nos conseils et de nos recherches, nous avons dû laisser à ces institutions nouvelles le soin de la

suivre dans ses phases diverses, dans ses essais multiples, dans ses combinaisons variées; nos travaux se sont naturellement portés dans un domaine moins pratique et plus spéculatif.

C'est dans cette situation que nous ont faite les temps et les circonstances, que devait se produire notre action dans les fêtes agricoles qui se préparent, et c'est sous l'empire de cette influence que vous avez écrit votre programme lorsque vous avez ouvert un Concours entre les ouvrages sur l'agriculture qui ont été publiés depuis un certain temps dans les cinq départements du Sud-Est, formés en tout ou en partie du démembrement de l'ancienne Provence, ou qui, publiés en dehors de cette circonscription, ont pour auteurs des personnes appartenant à ces départements.

Vous avez voulu que le plus grand nombre de ces productions pussent se trouver groupées en vos mains, pour être ensuite placées par vos soins sous les yeux de vos concitoyens, et dans ce but vous avez autorisé non-seulement les auteurs et les éditeurs, mais encore les membres des bureaux des Sociétés savantes à faire les dépôts des ouvrages qui se trouvaient dans les conditions du programme.

La presse périodique, avec un empressement pour lequel nous lui devons de vifs remercîments, a donné à votre appel un puissant re-

tentissement, et de nombreux travaux ont été versés dans le Concours. J'ai reçu de votre Commission la périlleuse mission de vous présenter le résultat de notre examen et de vous transmettre nos propositions en retraçant en même temps à grands traits devant vous la bibliographie de l'Agriculture provençale.

Au milieu des travaux multiples auxquels m'ont associé le choix de mes concitoyens ou celui du Gouvernement, je vais essayer de répondre à la confiance de mes confrères en vous présentant une ébauche qui peut-être ne paraîtra digne ni du sujet que j'ai à traiter, ni de la docte Société dont j'ai l'honneur d'être l'organe ; mais appelé à faire ressortir le mérite et la valeur des études de plusieurs de nos concitoyens et à défendre aussi notre pays, et en particulier nos agriculteurs, contre le reproche d'inaction, d'engourdissement, d'esprit de routine, je suis sûr de trouver beaucoup d'indulgence et un puissant appui dans un auditoire animé d'un sentiment de patriotique sympathie.

Mon examen comprendra trois parties distinctes. La première est consacrée aux recueils périodiques ; la seconde aux brochures, mémoires, résumés, articles divers et autres publications de peu d'étendue ; la troisième aux ouvrages didactiques et en général à tous ceux qui se présentent avec des allures moins populaires

et auxquels leurs auteurs ont donné un certain développement.

I.

Je suis heureux, dès le début de cet exposé, d'avoir à signaler les progrès incontestables que la presse périodique agricole a fait chez nous dans ces derniers temps, car c'est là évidemment une des preuves les plus certaines de ce réveil et de cette activité qui se répandent si heureusement dans les populations agricoles du Sud-Est, parmi lesquelles nous voyons s'accroître tous les jours, d'une part, le nombre des lecteurs avides de s'instruire, de l'autre, le nombre des praticiens ou des agronomes non moins avides de communiquer aux autres les résultats de leurs essais ou de leurs études. Tendance heureuse au point de vue agricole, politique et social, car elle sert à augmenter les produits, à attirer vers nos campagnes les forces vitales de la société, à conserver à nos champs les bras qui menacent de leur manquer et à placer ces bras sous l'action d'une volonté éclairée et intelligente.

Les recueils périodiques présentent d'ailleurs des avantages précieux, ils ne fatiguent pas l'attention de lecteurs peu habitués à de longues

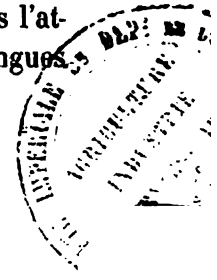

lectures, par des travaux trop étendus; la variété de ces travaux permet de les parcourir sans fatigues, en se produisant à des intervalles rapprochés mais suffisamment distants les uns des autres, ils sont accueillis avec plaisir par les personnes auxquelles ils s'adressent et qui ont souvent très peu de temps à consacrer à des lectures; le caractère d'actualité qu'ils présentent excite l'attention, j'ai presque dit la curiosité. On prend intérêt à suivre des expériences rapportées par des personnes que l'on connaît; l'esprit de critique auquel ces lectures donnent parfois naissance, attache et invite à la réflexion. Enfin la facilité de se procurer à peu de frais ces publications tend encore à les populariser et à rendre plus fécondes les bonnes semences qui y sont jetées.

La plus grande partie des publications périodiques qui paraissent actuellement autour de nous ont été créées par les Sociétés agricoles pour mettre en communication plus directe leurs membres, pour rendre compte au public de leurs travaux et leur donner l'occasion de publier des communications auxquelles elles attribuaient de l'importance; c'est ainsi que les Sociétés d'agriculture de Vaucluse et des Basses-Alpes se sont données des organes officiels, la Société de Nice est venue récemment accroître le nombre de ces publications, auxquelles il faut joindre le bul-

letin si régulièrement publié tous les mois par le Comice d'Apt et le bulletin de la Société d'agriculture de Toulon qui contient des articles très remarquables notamment sur la viticulture. Le bulletin de la Société d'agriculture de Marseille est resté longtemps un miroir bien terne et bien pâle des travaux de cette Société, mais des publications importantes récemment faites attestent que ce bulletin entre dans une nouvelle voie, et l'habile direction sous laquelle on l'a placé en la confiant à M. Plauche assure à cette revue un brillant et utile avenir.

Peut-on citer le nom de l'estimable M. Plauche sans rappeler les *Annales provençales* si longtemps publiées à Marseille sous sa direction. Toutes les questions de culture, de machinerie agricole, d'économie rurale ont été traitées dans ce recueil, véritable encyclopédie de l'agriculture provençale, et, pour ne citer qu'un exemple de l'intelligence pratique qui présida à cette publication, qu'il nous soit permis de rappeler qu'à une époque où nos agriculteurs étaient bien réservés, bien timides, bien hésitants, ou pour parler avec plus de franchise, bien méfiants contre les innovations, alors que la charrue Dombasle restait encore ignorée dans la plupart de nos provinces, les *Annales* l'avaient popularisée en Provence; les ateliers de Roville ne purent bientôt plus suffire à nos commandes, et un

établissement fondé dans nos environs, sous le patronage des *Annales*, assurait à nos campagnes dès le moment de son apparition les bienfaits d'un instrument qui a si heureusement modifié les conditions de culture.

Aujourd'hui que les *Annales* ont cessé de paraître, nous devons citer parmi les publications périodiques présentant de l'intérêt pour la Provence et n'étant point sous la direction immédiate des Sociétés agricoles, le *Messager agricole du Midi*, publié à Montpellier, le *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France*, publié à Toulouse, et la *Sériciculture pratique*, publiée à Valréas. Ce dernier journal, comme l'indique son titre, s'occupe principalement des intérêts sériciccoles, et il le fait avec intelligence et persévérance. La *Revue d'économie rurale*, de Toulouse, arrivée à son 15me volume, contient des questions économiques heureusement traitées à côté des questions d'agriculture pratique, mais elle est destinée surtout à un pays où les conditions des exploitations rurales s'écartent de nos habitudes et où les possibilités sont différentes.

Le *Messager du Midi*, publié au milieu des vignobles du Languedoc, est une revue viticole du Midi aussi complète et aussi autorisée que possible ; les articles qu'elle publie justifient complètement l'excellente position qu'elle a prise, la

capacité de son directeur, M. le docteur Frédéric Cazalis, et des collaborateurs parmi lesquels figurent MM. D. Bovis, H. de France, Léonce Destremx, de La Beaume, Henri Marès, Pellicot, Reybaud-Lange, Riondet, etc..... sont un sûr garant qu'elle saura conserver cette position.

Après cet exposé de publications périodiques ayant de l'intérêt pour nos départements et dans lequel ne figurent pas les journaux plus spécialement consacrés à l'horticulture, tels que l'*Horticulteur provençal*, par exemple, j'ai à attirer plus particulièrement votre attention sur les recueils de cette catégorie qui ont été déposés dans le Concours que vous avez ouvert.

Ce sont : l'*Union vétérinaire*, publiée à Toulon, sous la direction de M. Serres ; le *Sud-Est*, publié à Grenoble, par M. Prudhomme, et la *Revue agricole et forestière de Provence*, publiée à Aix.

Votre Commission a applaudi à l'idée qui a présidé à la fondation de l'*Union vétérinaire*. Les connaissances de cet art ont besoin d'être popularisées dans nos campagnes. Chaque numéro de cette publication contient des articles de pathologie et de thérapeutique, de zootechnie ou de physiologie, de bibliographie vétérinaire, une revue des travaux de l'Académie des sciences et de médecine, et des Sociétés vétérinaires ; des articles sur les intérêts professionnels et des va-

riétés ou nouvelles. Nul doute que si l'*Union vétérinaire,* fondée en 1863, avait eu une plus longue existence, votre Commission vous eut proposé de la comprendre parmi les publications que vous couronnez. Permettez-moi d'ajouter que tout en reconnaissant le mérite incontestable de ce journal, votre Commission, sans regretter ses allures professionnelles, eut désiré qu'elles fussent en même temps moins scientifiques. Elle approuve parfaitement l'idée d'union qui l'a inspirée et qui lui a dicté de bons articles sur la défense des intérêts professionnels des vétérinaires ; mais elle désirerait que les articles qu'elle contient sur l'art vétérinaire pussent être mis à la portée des agriculteurs. Cette revue serait alors plus répandue, elle rendrait de plus grands services.

Le *Sud-Est* est publié depuis 1855, à Grenoble, sous le patronage de diverses sociétés agricoles de l'Isère, de Saône-et-Loire, de la Haute-Loire, de la Loire et de l'Ain ; la collaboration précieuse d'agronomes, d'ingénieurs, de savants et d'administrateurs dont les noms font autorité assure à cette publication des articles de fonds précieux et variés ; l'activité de son éditeur lui fournit un riche butin en renseignements utiles pour ses lecteurs ; les travaux des sociétés agricoles de Grenoble et des environs lui apportent aussi un contingent nombreux d'études impor-

tantes. Cet ensemble de travaux dont la publication s'est poursuivie avec une constante régularité depuis plusieurs années, a déterminé votre Commission à solliciter pour cette publication un prix.

Je n'ai plus qu'à vous parler, dans cette première partie de mon rapport, que de la *Revue agricole et forestière de Provence*, dont le recueil vous a été adressé par la commission de rédaction de cette revue. Par une délicate attention cet envoi nous a été fait hors concours, et, en quelque sorte, à titre d'hommage. Nos amis de la *Revue* comprenaient que nous avons trop de sympathie pour eux et pour leur œuvre pour que nous pussions rester des juges impartiaux, lorsque notre examen terminé il faudrait faire un choix pour décerner les récompenses. Je n'ose même être trop élogieux pour une publication à la fondation de laquelle j'ai largement contribué, et qui compte le digne président de notre Académie parmi ses principaux collaborateurs; les encouragements précieux que lui ont donné les administrations départementales de la Provence et la Direction générale des forêts, me permettent cependant de constater ici l'utilité d'une revue destinée à la défense solidaire des intérêts de l'agriculture et de la sylviculture en Provence.

II.

Et maintenant abordant en toute hâte la seconde partie de mon rapport, je vois s'amonceler devant moi des monographies nombreuses, des brochures sans nombre, beaucoup d'articles insérés par des Provençaux dans les recueils étrangers ou locaux, et nombre de ces petits livres destinés à populariser la science agricole.

C'est surtout dans ces derniers temps que le nombre de ces travaux, en grossissant, vient témoigner de l'intérêt qui s'attache de plus en plus à l'agriculture et aux classes rurales.

Si les publications périodiques se produisent dans les meilleures conditions pour les agriculteurs, les petits livres peuvent également leur être très utiles. Accessibles à tous par leur prix, faciles à répandre, à lire et à consulter, ils peuvent semer bien des idées fécondes, répandre bien des connaissances utiles, faire taire bien des préjugés, défendre les populations agricoles contre bien des erreurs ; aussi avons-nous vu le gouvernement et les administrations locales provoquer bien souvent de pareilles publications.

Mais si rien n'est plus utile, d'un autre côté rien n'est plus difficile à faire qu'un bon petit livre d'instruction populaire, surtout sur l'agriculture.

Il faut avoir beaucoup de savoir et beaucoup de pratique, beaucoup de sens et de discernement, dire beaucoup en peu de pages, instruire et rester à la portée de tout le monde, puis en la forme être très correct, être intéressant en restant simple et naturel.

Dans la classe de ces traités populaires se trouvent une foule d'écrits ; je ne puis en indiquer que quelques-uns par leurs titres.

Je citerai notamment le *Manuel élémentaire d'agriculture à l'usage des écoles primaires des départements du Midi*, par M. le docteur Quenin, travail couronné à la suite du Concours ouvert par le Conseil général du département des Bouches-du-Rhône, en 1846.

Le *Catéchisme de l'agriculture provençale*, de M. Guillon, propriétaire, ancien maire ; le *Vade mecum de l'agriculteur provençal*, du même auteur, et même son *Essai sur l'agriculture provençale*, quoique ce dernier travail ait été publié en trois volumes.

Les divers manuels publiés sous le titre général de *Bibliothèque agricole du Midi*, par M. Fabre, directeur de la Ferme-École de Vaucluse.

Si des traités populaires je passe aux brochures publiées sur certaines questions déterminées, je trouve une telle quantité de documents que je renonce même à les énumérer devant

vous, et cependant combien il en est qui sont très remarquables. Je dois taire le concours donné par des Provençaux à diverses publications périodiques faites en Provence ou au dehors, même les communications importantes faites à la Société impériale et centrale de France, et la part active prise par eux à la publication des diverses encyclopédies d'agriculture, parmi lesquelles j'ai la faiblesse de citer l'encyclopédie en cours de publication chez M. Didot, où le savant professeur M. Molh m'a confié l'article concernant l'agriculture des Bouches-du-Rhône, faveur trop grande pour moi pour que j'ai le courage de la passer sous silence.

Chargé d'appeler plus particulièrement votre attention sur les publications de cette catégorie déposées dans votre Concours, je dois vous désigner :

Un mémoire de six pages sur les barrages, par M. Duclos, architecte. Ce travail, adressé directement à l'Académie, fait ressortir avec vérité tout le parti qu'on peut tirer des barrages pour l'alimentation et l'irrigation en Provence. C'est une bonne idée dont l'application heureuse a été déjà faite par M. Zola, à Aix, et par MM. Aurran, à la vallée de Sauvebonne notamment.

Une brochure de M. François Marie, sur les *Moyens de prévenir les inondations*, dans laquelle l'auteur a mis en relief des idées généralement

acceptées, quoique neuves, sur les reboisements et les gazonnements.

Deux discours de M. Negrel-Feraud, adressés, comme président du Comice agricole de Roquevaire, aux agriculteurs du canton, ont été déposés ; ils témoignent de la sollicitude de ce digne président pour les populations rurales de la circonscription.

M. Lefebvre-Bréart a également déposé trois volumes sur l'agriculture, l'horticulture et l'arboriculture. Ces travaux, imprimés à Mezières, par un agronome du nord de la France, ne présentant aucune des conditions voulues pour leur admission dans votre Concours, ont dû, malgré leur mérite et non sans regret, être mis hors concours par votre Commission.

Enfin, j'ai à vous signaler diverses brochures de M. Amphoux de Belleval. Quelques-uns de ces travaux portent sur les sujets les plus pratiques ; d'autres, au contraire, contiennent l'examen de questions d'économie rurale qui ont amené l'auteur à des solutions consacrées plus tard dans des règlements d'administration publique. L'ensemble de ces travaux, s'appuyant sur des expériences sérieuses et une longue pratique rurale, a paru à votre Commission digne d'une récompense.

III.

Je reconnais, Messieurs, que je mets par trop votre bienveillance à l'épreuve et que j'en fais abus. Veuillez cependant me l'accorder encore quelques instants pour que je puisse rappeler les œuvres qui s'adressent moins au public agricole en général qu'aux agronomes et aux personnes trop rares en Provence qui peuvent joindre à la pratique l'étude approfondie de la science agricole et des sciences appliquées à l'agriculture. Les noms de divers auteurs dont j'aurai à signaler les œuvres me conduiront à vous parler de travaux dont la place se trouvait peut-être plus naturellement dans les autres parties de mon travail ; mais vous m'excuserez ces confusions qui sont motivées par le désir d'éviter des redites et des longueurs.

Ici encore la moisson est satisfaisante et riche, les travaux sur les sciences appliquées à l'agriculture sont nombreux et remarquables, le droit rural lui-même a de savants et utiles interprètes ; tandis que nous rencontrons des monuments remarquables élevés à la science agricole elle-même par des auteurs appartenant à la circonscription que vous avez tracée.

Les premiers essais qui me paraissent devoir

être signalés concernant l'application des sciences en général à l'agriculture dans nos pays, se trouvaient dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, publiée sous l'administration de M. de Villeneuve et sous son patronage ; ils sont l'œuvre de MM. Negrel-Feraud et Thoulouzan.

Vous connaissez tous la *Description minéralogique et géologique du Var*, par M. l'ingénieur en chef des mines, comte de Villeneuve-Flayosc, publiée en 1856, et faisant l'application de cette science à l'agriculture en Provence et la *Description géologique du département de Vaucluse*, par M. Scipion Gras, également ingénieur en chef des mines, et membre de la Société géologique de France.

Parmi les travaux sur la botanique, je suis heureux de vous rappeler ceux de notre savant et bien regretté collègue M. Castagne. De pareilles études ne pouvait avoir que d'éloquents interprètes dans la patrie de Tournefort, Adanson et de Garidel, je dois y joindre les publications de MM. de Fonscolombe, insérées dans vos bulletins, sur la botanique et la zoologie appliquées à l'agriculture.

Il y a peu d'années, M. le docteur Jaubert et M. Barthélemy de la Pommeraye publiaient, à Marseille, leur remarquable ouvrage sur l'ornithologie provençale.

Les études sur la chimie agricole ont inspiré,

il y a peu de temps, à un ancien maître de l'École normale d'Avignon, aujourd'hui professeur du lycée de cette ville, M. Fabre, un excellent petit traité aussi heureusement conçu qu'utilement écrit pour un pays où les agriculteurs connaissent si peu ces matières.

Je disais tantôt que le droit rural provençal avait eu d'utiles et savants interprètes. Peut-on citer, en effet, des travaux plus complets et plus remarquables que la *Législation rurale et forestière* de M. le président Cappeau, et son *Code rural?* Et qu'on me permette de ne pas oublier ici le travail de M. Seytres sur *les Baux;* le mémoire de M. Feissat aîné, sur la *Conservation des bois et le reboisement dans la Basse-Provence,* qui me conduit naturellement à rappeler le travail de M. de Ribbe, notre cher président, sur *la Provence au point de vue des bois et des torrents.*

Et maintenant, abordant plus directement les ouvrages consacrés à l'agriculture, publiés dans la partie extrême de la région du Sud ou émanant d'auteurs qui appartiennent à ces pays, les travaux se pressent si nombreux que je n'ose en entreprendre même la simple nomenclature. Sur l'olivier seul, je devrai citer les ouvrages de l'abbé Rozier, Sieuve, Couture, Bernard, de Gasparin, de Gouffé, Lardier, le comte de Drei, de Gasquet, Faure, Lautard, de Belleval, Torris,

Belmont, Salvator (1), Bosc, de Gouffé-Trois-Villes, Pascalis d'Eyguières, Joseph Raynaud de Nîmes, Raybaud l'Ange, Demandols, Lejourdan, Barles, et de tant d'autres que j'omets. Je dois, dès lors, renoncer à citer les ouvrages nombreux publiés sur l'agriculture par Antoine David, d'Aix, par M. Lardier, les études spéciales de Risso, celles de M. Léonce Destremx de Saint-Christol, les publications sur les vers à soie faites par MM. Eugène Robert et Guerin-Meneville, à la suite des essais faits à la magnanerie expérimentale de Sainte-Tulle, le *Guide des cultivateurs de mûriers* de M. Michel Saint-Maurice, etc., etc.

Je dois me restreindre forcément à porter exclusivement votre attention sur les travaux envoyés au Concours.

Quelques-uns se rattachent à l'agriculture sans avoir directement pour objet cette science. Ce sont : le *Manuel de droit rural,* de M. Roullier, et l'*Essai sur le régime des eaux en Provence,* de M. Seguin, d'un côté ; et de l'autre, l'*Essai sur les végétaux utiles qui croissent spontanément, sont cultivés ou sont susceptibles de l'être dans les Bouches-du-Rhône,* par M. Lions.

Le travail de M. F. Roullier est très utile, très

(1) Plusieurs de ces travaux ont été imprimés en 1822, dans une collection publiée à Paris par ordre du ministre de l'intérieur.

pratique, et a obtenu justement des éloges dont M. Maxime de La Beaume a été l'un des interprètes les plus autorisés. L'ouvrage de M. Seguin porte sur des matières d'un bien grand intérêt pour l'agriculture provençale, c'est le travail d'un homme d'étude et de sens, il est bien conçu et présente un aperçu vrai et rapide, au point de vue juridique du régime des eaux en Provence ; pleine de confiance dans le savoir de son auteur, votre Commission a regretté qu'il n'ait pas donné de plus amples développements à son travail.

L'*Essai* de M. Lions présente une classification alphabétique des végétaux qui croissent ou peuvent être cultivés dans les Bouches-du-Rhône ; il donne pour chaque plante les noms en français, latin et provençal ; il indique l'étymologie, l'*habitat* ou lieu de culture et les propriétés. Ce travail déjà utile, pourra, après avoir été complété, devenir très bon.

Tout en rendant hommage au mérite de ces études, votre Commission a voulu réserver vos primes pour des ouvrages plus spécialement agricoles.

Elle a remarqué, dans les envois qui vous étaient faits, les travaux de M. Bremond sur l'arboriculture, et s'associant aux justes éloges dont ils ont été l'objet, elle vous propose de joindre

vos récompenses à celles dont ces travaux ont déjà été l'objet.

Quelques extraits d'un travail très important sur les oliviers, transmis par M. Demandols, font désirer la publication complète de ces études.

Un ancien lauréat de 1826 et 1836, de la Société impériale et centrale d'agriculture, vous a envoyé son *Guide des cultivateurs du midi de la France, de la Corse et de l'Algérie*, grand volume in-8, présentant, sous la forme commode de dictionnaire, une véritable encyclopédie de l'agriculture provençale. Depuis de bien longues années l'agriculture provençale doit à M. H. Laure des documents précieux que votre Commission ne pouvait manquer de signaler à vos suffrages.

La plume de M. A. Pellicot n'a pas été moins féconde, ni moins utile. L'envoi de M. Pellicot n'a porté que sur son *Traité élémentaire d'agriculture pratique pour nos départements;* mais votre Commission, qui d'ailleurs sait accorder à ce petit volume tous les éloges qu'il mérite, n'a pas dû le considérer isolément, elle s'est rappelée le *Calendrier du cultivateur provençal*, publié par le même auteur, dans un volume où on a réuni, à ce premier travail, le *Calendrier horticole* de M. C. Aguillon; elle a parcouru le travail sur les cépages de Provence, publié dans le *Bulletin* du Comice de Toulon; les anciens

numéros du *Cultivateur toulonnais*, publiés sous la direction de M. Pellicot; elle a vu l'activité du président du Comice de Toulon se déployant partout, et consignant dans les feuilles périodiques agricoles le résultat de travaux qui justifient beaucoup de sens, de pratique et de savoir, et elle a dû vous signaler tout spécialement une vie aussi bien remplie.

Enfin, Messieurs, profitant de la faculté que lui donnaient de verser dans le Concours les travaux qui remplissaient d'ailleurs les conditions de votre programme, l'un des administrateurs d'une Société agricole a déposé sur votre bureau un ouvrage en présence duquel l'hésitation devenait impossible pour votre Commission.

L'ouvrage de M. le comte de Gasparin est un de ces travaux qui font époque dans le siècle, marquant le point où la science est arrivée, indiquant les routes nouvelles qu'elle va suivre. Le rapporteur de votre Commission considère comme une grande faveur que d'être en ce moment son organe. Ce sera un des beaux jours de l'Académie que celui où il lui est donné l'insigne honneur de décerner ses couronnes à l'ouvrage d'un de ses concitoyens qui mit au service de l'agriculture, pendant sa vie entière, sa haute influence et sa noble intelligence.

Ici se termine le tableau que j'ai essayé de vous tracer de notre bibliographie d'agriculture

provençale, travail long et difficile qui exigeait plus de temps que celui dont je pouvais disposer. Cette étude, toutefois, malgré ses lacunes nombreuses et ses imperfections, présente un ensemble de richesses dont nous devons être fiers et que nous devions signaler à l'attention publique, et, à ce titre, vous m'excuserez bien des longueurs fatigantes.

Il ne me reste maintenant qu'à vous faire connaître les conclusions de votre Commission au sujet de ceux des ouvrages qui ont été déposés dans le Concours ouvert par vous.

Votre Commission vous propose de donner une mention honorable à l'éditeur du journal d'agriculture, publié à Grenoble, sous le titre de *Sud-Est*, à cause du soin apporté à cette publication et des services qu'elle rend à l'agriculture de la région par la variété, le choix et l'importance des documents qu'elle contient.

Une mention honorable à M. Bremond, instituteur, pour les avantages que l'arboriculture provençale a recueillis de ses travaux sur cette branche de l'agriculture et pour le soin persévérant qu'il a apporté à répandre les principes déposés dans ses ouvrages.

Une médaille de bronze à M. Amphoux de Belleval, pour divers articles d'économie rurale et d'agriculture pratique, publiés séparément en brochures ou dans les *Annales d'agriculture provençale*. En proposant pour M. de Belleval une distinction bien méritée et qui eût été plus élogieuse si la plupart des travaux de ce lauréat ne remontaient au-delà de l'époque déterminée dans le programme, votre Commission se félicite

de rendre indirectement hommage aux *Annales provençales d'agriculture*, dans lesquelles plusieurs de ces travaux ont été insérés.

Une médaille de bronze à M. Laure, le vétéran de nos agronomes provençaux.

Une médaille d'argent à M. Pellicot, aussi fécond que M. H. Laure, plus original, plus pratique que lui, ayant joint toute sa vie, avec autant d'intelligence que de persévérance, la théorie à la pratique. Nul ne contestera le droit à cette distinction au président du Comice de Toulon, auteur de plusieurs ouvrages populaires sur notre agriculture provençale, collaborateur assidu de nos Revues agricoles après avoir dirigé l'une d'elles, correspondant si précieux pour les grandes publications périodiques consacrées à l'agriculture.

Enfin, votre Commission a réservé la médaille d'or au *Cours d'agriculture* de M. le comte de Gasparin.

L'année dernière, le Comice d'Aix s'associait à l'hommage que la France rendait à la mémoire de ce grand agronome, en versant son obole dans la souscription nationale appelée à consacrer par un monument la reconnaissance des grands services rendus à la pratique et à la science agricoles.

Il y a quelques jours à peine, le monument destiné à perpétuer cette pieuse manifestation de l'agriculture était inauguré. Votre Commission est heureuse de proposer à l'Académie, en rendant un nouvel hommage au mérite incontesté du travail de notre compatriote, de déposer une première couronne aux pieds d'un monument élevé par la reconnaissance publique.

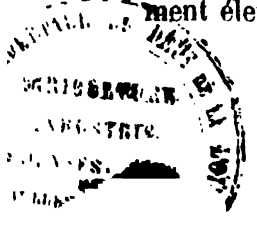

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS
ET BELLES-LETTRES

D'AIX.

AIX
IMPRIMERIE ILLY, RUE DU COLLÈGE, 20
—
1865

SÉANCE PUBLIQUE

Le Lundi dix-neuf Juin mil huit cent soixante-cinq, la quarante-cinquième Séance publique de l'Académie a eu lieu, à quatre heures, dans la grande salle de l'Université.

M. Charles DE RIBBE, *président de l'Académie, a fait l'ouverture de la séance par le discours suivant :*

MESSIEURS,

L'union professionnelle entre des hommes vivant dans une communauté journalière de travail, de besoins et d'intérêts, a été jusqu'ici le mode traditionnel de l'existence des classes ouvrières. Elle est le trait saillant de leur instructive et si touchante histoire. Elle a été en tous les pays et dans tous les temps une de leurs invariables et constantes propensions, et il est peu de sujets d'études qui traduisent mieux le fond même des états sociaux, en mettant à

nu les principes qui créent, soutiennent et réforment les mœurs.

Cette transformation morale et sociale due au Christianisme a été le point de départ du renouvellement de toutes les institutions qui organisent la vie individuelle, publique et politique ; mais elle n'est nulle part plus évidente et plus éclatante que pour les institutions émancipatrices du peuple. Voyez de quel mépris les sociétés païennes frappaient un travail servile et des travailleurs esclaves, quelle dignité et quelle noblesse leur ont données les sociétés chrétiennes. Suivez l'idée corporative dans ses types les plus divers, les plus extrêmes, et jugez combien peu le progrès, sans l'élément moral, naît d'un mécanisme impuissant par lui-même. Il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'aux hétairies ou phratries grecques ; il suffit de savoir ce qu'étaient les sodalités romaines, ces collèges d'artisans de l'Empire romain qui, non-seulement laissèrent dans leur abjection la classe si restreinte des ouvriers libres, mais servirent à les enchaîner au métier eux et toute leur postérité.

Je viens, Messieurs, vous parler aujourd'hui des institutions professionnelles, du groupe professionnel. Je ne me propose pas cependant d'étudier devant vous l'organisation corporative dans son mécanisme. Cette organisation est

connue, elle a été récemment l'objet de publications très-importantes (1), et elle n'a plus besoin d'être décrite. Mon but n'est pas davantage d'établir un parallèle entre le régime de la corporation et celui de l'individualisme moderne, et je ne veux pas n'exprimer que des regrets sur ce qui est tombé dans l'universel effondrement de 1789. Beaucoup d'amis du peuple, témoins du contraste entre l'harmonie sociale du passé et l'état d'antagonisme qui est le grand danger du présent, déplorent la chute des corporations, sans se rendre souvent un compte exact de ce qu'elles furent dans la dernière phase de leur existence. Les ouvriers les regrettent de leur côté, mais généralement dans un tout autre esprit et avec des tendances très différentes. Quant aux économistes, la plupart n'hésitent pas à les condamner au nom d'une réprobation systématique : ils ne veulent voir que leurs abus, et les intérêts moraux disparaissent à leurs yeux en présence des satisfactions données aux intérêts

(1) *Histoire des Classes ouvrières en France, depuis la conquête de Jules César jusqu'à la révolution*, par M. E. Levasseur. — 2 vol. in-8°; Paris, Guillaumin, 1859.

Histoire des Classes laborieuses en France, depuis la conquête de la Gaule par Jules César jusqu'à nos jours, par M. Du Cellier. — 1 vol. in-8°; Paris, Didier, 1860.

Les Corporations d'arts et métiers, par M. Alexis Chevalier. (Revue d'Économie chrétienne, 1861).

matériels. Il m'a semblé utile et opportun de redresser sur ce point bien des idées préconçues, en essayant de mettre en pratique ce que j'avais l'honneur de vous exposer l'année dernière, sur le rôle de l'érudition locale comme pouvant servir la cause des vrais principes de l'économie sociale (1). L'histoire de la province est un vaste champ ouvert aux explorations fécondes. Le jour est venu d'étendre ces explorations au-delà de l'archéologie proprement dite, de demander aux faits sérieusement et scrupuleusement observés la vérité qui manque le plus aux jugements sur le passé.

Et c'est pour cela que, laissant de côté la question générale des corporations, je voudrais, Messieurs, m'appliquer à étudier de près en Provence les diverses phases qu'a traversées ou subies l'idée corporative dans ses rapports avec les autres éléments sociaux.

On n'a rien ou presque rien écrit pour le Midi sur ce grave sujet. Nos annalistes et nos chroniqueurs si prolixes, si féconds, lorsqu'ils ont à narrer les faits et gestes des plus petits manieurs de sabre, ne se sont guère avisés de songer au peuple, aux institutions tutélaires du

(1) *Du but moral et social dans les œuvres d'érudition.* — Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique de l'Académie d'Aix, le 24 mai 1864.

peuple. — « *Qui nous délivrera de l'histoire bataille ?* » s'écriait le bon Monteil. Commençons par tâcher de nous en délivrer nous-mêmes. Travaillons également à nous débarrasser des lieux communs d'une histoire qui s'en tient à ce que nous appellerons les *formes*, l'écorce des institutions de l'ancien régime, sans pénétrer jusqu'au fond des mœurs.

Une vérité doit être aujourd'hui mise en pleine évidence, lorsqu'on semble demander à l'association le seul, ou du moins le principal instrument du progrès. Un observateur de génie, M. Le Play, a élevé sa démonstration à la hauteur d'une sorte de révélation sur les causes anciennes et profondes du mal, sur les conditions du remède (1). Cette vérité, je crois devoir la traduire ici comme dominant toutes les questions sociales.

Les mœurs domestiques et publiques, le régime de la famille, de la commune et de l'État ont soutenu pendant des siècles la vieille organisation professionnelle. Un même esprit, une même vitalité donnaient du ressort, imprimaient

(1) La Réforme sociale en France, *déduite de l'observation comparée des peuples Européens*, par M. Le Play, conseiller d'État et commissaire général aux Expositions universelles de 1855 et 1861. — 2 vol. in-8°; Paris, Plon, 1864.

le mouvement aux organes actifs et agissants d'un même corps. Tout un organisme social, malgré ses imperfections, a vécu par les bonnes mœurs. Dans les classes dirigeantes, les grands se livrèrent trop souvent à la corruption ; les petits, les classes moyennes et populaires se défendirent longtemps contre elle avec énergie ; et cela dura jusqu'au jour où le torrent des mauvaises mœurs, descendant de haut en bas, entama ce sous-sol qui avait été l'inébranlable fondement non-seulement de l'organisation professionnelle, mais de l'organisation sociale tout entière.

I

Celui qui aborde et veut comprendre l'ancien régime ne saurait en considérer isolément une des parties : il est tenu de les embrasser toutes dans leur ensemble. Toutes en constituent pour ainsi dire la charpente et les matériaux, toutes se lient les unes aux autres, ont un principe commun, une vie commune. La famille est l'unité-type sur laquelle se modèlent les corporations, les communautés, l'État ou plutôt

les États. L'idée moderne de la concentration du pouvoir n'est pas encore née, pas plus que la notion économique de l'initiative individuelle, s'emparant de tous les esprits et développée à tous les degrés, comme le stimulant le plus énergique de l'activité et du travail.

L'ancien édifice social a eu pour fondement l'autonomie des corps, et ces corps formaient, nous venons de l'exprimer, autant de familles étendues et agrandies. Sous l'égide de gouvernements très arbitraires dans les apparences et en fait très contenus, à l'abri de la toute puissance morale de l'Église, des communautés religieuses, civiles, artistiques, industrielles, se gouvernaient elles-mêmes. Elles avaient leurs chefs, leur discipline, leurs coutumes, leurs lois, leurs droits concédés à titre de privilèges; elles étaient superposées en quelque sorte les unes sur les autres, possédant chacune leur existence distincte et gardant leur indépendance, mais obéissant à une véritable hiérarchie et se classant selon leur dignité. Les communautés étaient naturellement établies entre les habitants d'une même circonscription urbaine ou rurale. Les ouvriers du même groupe professionnel en établirent aussi pour eux, au nom des mêmes besoins d'ordre, de défense et d'entente commune. Le principe des corporations ouvrières était voulu par la force des choses, il répondait

au type d'organisation sur lequel était constituée la société générale.

Les petites sociétés du moyen-âge ont eu toutes plus ou moins ce régime et cette physionomie. Il y a cependant des différences très sensibles entre le Nord et le Midi de la France : le Nord où le système féodal s'installa en conquérant avec le droit coutumier, le Midi où les traditions romaines maintinrent la liberté des villes avec le droit écrit ; le Midi, pays non seulement de libertés municipales, mais de liberté testamentaire (1). La puissance paternelle y était souveraine maîtresse et y avait constitué à tous les degrés des familles stables dans la liberté des personnes et des biens. Les labou-

(1) « Cum nihil sit quod magis hominibus debeatur quam ut supremæ voluntatis libera sit dispositio..... » — *Statuts de la Cité d'Avignon*, livre Ier, rubriq. 59.

La liberté de tester était le droit commun de la Provence et de tout le Midi. Voir les Coutumes de Perpignan (1175) ; de Montpellier (1204) ; d'Albi (1220) ; d'Alais (1222) ; de Toulouse (1285), etc...

Consult. au tome III des *Ouvriers des deux Mondes*, deux notes que nous avons consacrées à étudier : 1° *L'organisation et la transmission de la propriété chez les paysans de l'ancienne Provence dits Ménagers ;* 2° *Les conséquences du régime nouveau des successions en ce qui concerne la condition des Ménagers de l'ancienne Provence.*

reurs et les artisans entraient dans les conseils électifs des villes à Nîmes, à Sisteron, par exemple, lorsqu'ailleurs roturiers et vilains se trouvaient confondus et perdus dans un même néant.

Et voilà pourquoi il y a un si grand intérêt à observer de près les régimes municipaux de cette époque, surtout dans les contrées où ils prirent un caractère d'indépendance presque républicaine. Au sortir des désastres et des ténèbres des invasions, après une longue succession de calamités effroyables déchaînées par le plus féroce égoïsme, vint un siècle où l'humanité retrempée par l'expiation et régénérée par la lutte, imprégnée de foi chrétienne et civique, ayant la notion d'un patriotisme nouveau inconnu du monde païen, s'organisa elle-même sur la base la plus large de l'association et de la représentation à tous les degrés. Le XIIIme siècle qui vit s'épanouir la liberté des communes, où le Consulat était déjà leur titre d'honneur et le symbole de droits d'une immémoriale antiquité, marque la plus belle époque des corporations ouvrières. Est-ce à dire que ces régimes municipaux aient offert l'image de la perfection, qu'il faille encore de nos jours y chercher des modèles ! Non certes : mais qu'on y cherche des enseignements et des exemples. Il n'y a point, du reste, d'état social parfait, et

tout ce qu'on peut demander à l'infirmité de la nature humaine, c'est qu'il soit le meilleur possible, selon les temps, en subordonnant les forces matérielles au gouvernement et à l'ascendant des forces morales.

Or, le XIIIme siècle nous donne ce consolant spectacle. C'est le siècle de St-Louis, et ce nom seul résume en lui la plus haute expression morale et sociale de l'esprit de justice, de sacrifice, de paternité qui forma l'idéal des monarchies chrétiennes. C'est le temps où le prévôt de Paris, ce *grand sage homme* Etienne Boileau, comme l'appelle Joinville, constatait et enregistrait les us et coutumes des métiers. Jamais la puissance des mœurs ne devait réagir plus fortement et plus efficacement contre la violence de passions presque indomptables. Jamais on ne s'est tant efforcé de triompher de ces passions chez le peuple, en l'intéressant à la chose publique, en lui enseignant par la pratique de son propre gouvernement et par des habitudes de discipline les principes d'une liberté régulière et bienfaisante. Aux races dégénérées du paganisme et livrées en proie aux barbares, ont succédé des races supérieures formées à l'école de la vertu et du travail, des individualités énergiques aptes à travailler librement, sans l'oppression d'un système universel de contrainte. Veut-on admirer le type le plus remar-

quable d'une cité municipale de cette époque? Veut-on savoir à quel degré d'indépendance s'étaient élevés ces ouvriers jadis si méprisés et si foulés aux pieds? Qu'on lise l'*Histoire de la Commune de Montpellier* (1), par M. Germain, l'éminent doyen de la Faculté des lettres de cette ville. J'en parle sous l'impression qu'elle m'a laissée, et un critique d'ordinaire peu indulgent pour ce qu'on nomme le bon vieux temps, M. Sainte-Beuve, la signalait naguère avec une vive sympathie (2).

On a dit des collèges d'artisans de l'Empire romain que leur constitution était calquée sur celle des municipes, et que les municipes reproduisaient à beaucoup d'égards l'ancienne constitution de la république (3). La constitution municipale et corporative de Montpellier donne également une idée de ce qu'était ou de ce qu'eût pu être la grande république chrétienne. Partout s'y montre le droit d'élection, partout les fonctions sont conférées par les suffrages. La parole jurée, le serment, c'est-à-dire la conscience se liant elle-même au nom de Dieu, semblent prêter un caractère sacré à toutes les

(1) 3 vol. in-8°; Paris, Dumoulin, 1851.

(2) *Constitutionnel*, 12 décembre 1864.

(3) *Les Antonins*, par le Cte de Champagny, tome III, page 398. — Du droit d'association dans l'Empire romain.

magistratures ; le serment intervient jusque dans l'exercice des moindres professions. La puissance paternelle établie par la coutume règle les familles (1). Sous l'empire de ces mœurs, les classes industrielles peuvent être libres et même prépondérantes. Elles ont une défiance ouverte contre les gens de loi, et vont jusqu'à les exclure formellement du Consulat. Des Consuls *majeurs* administrent la commune. Quels sont les électeurs ? Ce sont les corps de métiers répartis en sept échelles. Où sont les éligibles et les élus ? Dans les corps de métiers entre lesquels la coutume fixe un mode de roulement. Tous concourent au gouvernement comme à la défense

(1) « Domestica furta vel rapine vel injurie domestice corrigantur a dominis seu a magistris, ita quod non teneantur Curie ; nec castigati de castigatione audiantur in Curia. Domesticos autem intelligimus uxorem, servos, libertos, mercenarios, filios vel nepotes, discipulos, scolares, auditores et omnes feminas qui sunt familia. » — Art. 66 de la *Coutume de Montpellier*.

Ce texte, qui montre jusqu'où s'étendait la puissance paternelle, doit être rapproché du suivant, emprunté à la charte de 1257 que Charles d'Anjou donna aux habitants de Sisteron : — « Item, quod Dominus Comes vel ejus Curia non possit inquirere vel punire aliquem qui vel que excederet contra aliquem vel aliquam de familia sua, scilicet de familia hominis vel mulieris Sistarici, nisi excessus adeo esset gravis et enormis, quod sine tumultu et maximo scandalo populi preteriri non possit. »

de la cité : les travailleurs s'assemblent, délibèrent, se choisissent des mandataires. Ils ont eux aussi leurs consuls particuliers, de véritables consuls *(cossols)*, dont la mission est de conseiller et de seconder les consuls majeurs ; ils nomment des gardes préposés à la police du corps ; ils possèdent leur maison commune, leur sceau, leurs armoiries, leur bannière, leurs archives et enfin leur trésor dit Charité *(Caritat)*, ou caisse de secours mutuels pour les pauvres maîtres et compagnons.

Telles sont les confréries de cette époque ; elles constituent des sociétés fraternelles. Il n'y a pas trace dans leurs statuts de l'esprit de privilège et de monopole, d'une réglementation vexatoire. Les contractants débutent toujours par s'interdire tout monopole *(crassam, rassam vel monopolium)* ; ils s'obligent à honorer Dieu et à garder le repos du dimanche, à respecter le souverain dont ils veulent maintenir intacte l'autorité et à se respecter eux-mêmes. Ils ont encore pour but de régler ce qui intéresse la charité du métier et les progrès de leur art, de travailler à se réformer et à mieux vivre, *(nec non ad correctionem et ad emendationem vitæ ac morum)*. » Maîtres et ouvriers ne doivent pas se frauder les uns les autres, ils se lient par le même pacte et se donnent de mutuelles garanties. Si un maître ne fait pas justice à un

ouvrier, il y aura arbitrage de tous les autres maîtres, et, s'il ne se soumet pas à cet arbitrage, les autres ouvriers ne travailleront plus pour lui (1). De même, l'ouvrier qui manquera à ses engagements et ne voudra pas obtempérer à l'arbitrage ne pourra être reçu dans les autres ateliers, jusqu'à ce qu'il se soit exécuté. Chaque année, on procède à l'élection des consuls de métiers, on doit choisir deux ouvriers en même temps que deux maîtres *(duo magistri et duo operarii)*. Les honneurs sont dus réciproquement au nom de la confraternité chrétienne. Tous les ateliers seront fermés, lors du décès d'un maître ou d'un ouvrier, de sa femme, de ses père et mère, ou de ses fils pubères ; l'assistance aux funérailles est prescrite (2).

(1) « Item, ordinaverunt et convenerunt inter se quod si aliquis ex dictis magistris faceret injuriam operariis suis, de salario sibi debito, quod ille magister debeat et teneatur satisfacere dicto operario de suo salario, arbitrio aliorum magistrorum ; et nisi hoc faceret, quod ad inde in antea aliquis operarius cum illo operare non debeat, donec satisfeceret dicto operario, cui tenebatur de suo salario et labore, ut dictum est ; et si hoc non faceret, quod det et solvat dictæ Caritati duodecim denarios turonenses. » — *Statuts des tailleurs de Montpellier*, du 2 juin 1323, confirmés le 20 janvier 1350. (Ordonnances des rois de France, t. 2, p. 469).

(2) M. Germain a publié, au tome III de l'*Histoire de la Commune de Montpellier*, p. 455 et suiv., et au tome II de

Or, ce qui se produisait à Montpellier était le droit commun du Midi de la France. Il en était de même à Avignon, à Arles, à Aix, à Marseille, dont le régime professionnel ne se caractérise pas par des documents aussi précis, mais où les siècles postérieurs montrent subsistants les vestiges de ces traditions. Je me suis étendu au sujet de Montpellier, parce que nous n'avons pas de type plus complet et mieux ordonné.

Les républiques consulaires d'Arles et de Marseille développèrent dans leur sein toute une organisation démocratique, et peut-être même elles lui donnèrent trop de prépondérance. Dès l'année 1249, on voit les Confréries à Arles jouissant de droits très considérables, ayant à leur tête des chefs de métiers *(capita mysteriorum)*, et ces chefs formant, à côté du grand Conseil chargé du gouvernement local, un petit Conseil réuni dans les circonstances majeures qui intéressaient la masse de la population (1). A Marseille, les cent Corps de métiers ont une part dans l'administration, et une très importante dans la défense des privilèges de la cité (2); six

l'*Histoire du Commerce de Montpellier*, divers statuts des XIIIe, XIVe et XVIe siècles.

(1) *Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne république d'Arles*, par Anibert, tome I, p. 126.

(2) *Statuta Massilie*, lib. I, cap. X. De capitibus ministeriorum eligendis.

de leurs mandataires interviennent dans l'élection du Conseil de la commune où ils ont droit de suffrage. A Sisteron, une charte du XIIIe siècle porte le terme de Confraternité *(Confratria)*, comme synonyme de celui de communauté entre les habitants (1). A Digne, la Confrérie ne se limite plus à l'organisation professionnelle : groupant tous les chefs de famille, nobles et plébéiens d'un même quartier, elle a pour but de suppléer à l'insuffisance du pouvoir municipal, en élaborant les affaires qui seront délibérées au Parlement public (2).

L'humanité, soumise à la lutte incessante du bien contre le mal, et où le mal triomphe plus aisément que le bien, est destinée à voir se poser toujours, de siècle en siècle, les mêmes problèmes. Le moyen-âge nous offre sous ce rapport tous les contrastes et bien des enseignements.

En des temps où le pouvoir social ne suffisait pas à protéger les individus, et lorsque une exubérance de sève portait trop souvent les hommes à tous les excès, des sociétés formées pour la défense de droits communs, consacrées par la religion du serment et par l'usage des

(1) « Confratiam vestram confirmo. » — *Charte de Guillaume de Sabran*, 1212.

(2) *Essai historique sur le Cominalat dans la ville de Digne*, par Firmin Guichard, 1846; tome I, page 29.

banquets fraternels, se changèrent quelquefois en véritables ligues, en instruments d'oppression et d'anarchie. Ce n'étaient plus les institutions de paix écloses au souffle rénovateur de l'esprit chrétien ; c'étaient en quelque sorte les débris des vieilles *ghildes* germaniques. Leur caractère insurrectionnel se montre dans l'histoire du moyen-âge, et, dès le Xe siècle, elles furent rigoureusement prohibées par les Capitulaires de Charlemagne. Un moment détruites, elles ne tardent pas à renaître. Une Confrérie de ce genre s'empara du gouvernement de la commune d'Arles en 1235 (1), se donna des chefs qualifiés de baillis et força les citoyens à s'y incorporer. Nous lisons dans les statuts de Marseille (2) et d'Avignon (3) des dispositions qui ont évidemment pour but de remédier à un mal toujours menaçant. L'esprit révolutionnaire n'a jamais porté bonheur aux libertés publiques. En cette même année 1235, des statuts étaient dressés pour finir par un arbitrage les différends

(1) Voir dans Anibert, troisième partie des *Mémoires historiques sur Arles*, pages 84 et suiv., quel fut le rôle insurrectionnel de la Confrérie.

(2) Lib. quintus, cap. VI.—*De conjurationibus et rassis non faciendis;* — cap. VII. *De conjurationibus illicitis infringendis.*

(3) Livre III, rubrique V. — *Des conventions illicites et des monopoles.*

élevés entre Raymond Béranger, comte de Provence, et les seigneurs des territoires de Draguignan et de Fréjus. Les seigneurs y expriment leurs méfiances contre les libertés locales ; bien plus, ils les condamnent et les proscrivent. — « Nous statuons, disent-ils, que ni le seigneur Comte, ni les barons, ni les chevaliers, n'accorderont le consulat, ou quelque chose pouvant tenir lieu de consulat, aux villageois, ni à aucune communauté. *(Aliquis rusticis, vel alicui universitati)* (1). » Plus tard les statuts de Charles II défendent les unions, les sociétés et conjurations par lesquelles des nobles et autres personnes oppriment les pauvres et troublent le pays (2). L'Église, gardienne de l'ordre moral et aux prises avec l'hérésie, intervint de son côté avec le pouvoir que lui donnaient les mœurs de l'époque. Un Concile tenu à Arles en 1234 avait interdit les Confréries, et un autre tenu à Avignon en 1326, où se trouvèrent les archevêques d'Avignon, d'Aix et d'Embrun avec leurs suffragants, alla jusqu'à frapper ces sociétés d'excommunication. — « *Nous n'entendons pas néanmoins*, disaient les prélats, *prohiber les Confré-*

(1) Capitulum de Consulatibus. — *Histoire du droit français au moyen-âge*, par M. Charles Giraud, tome II, page 11.

(2) *Ibid.*

ries faites en l'honneur de Dieu, de la Vierge et des Saints, pour secourir les pauvres, Confréries dans lesquelles on ne fait ni conjuration, ni serment (1). »

Ce n'est pas le lieu d'étudier ces associations plus spécialement charitables et pieuses, et qui ont joué un si grand rôle, même au point de vue social, en rapprochant des hommes séparés par les distinctions de classe et de rang. Un savant érudit, M. Augustin Fabre, en a déroulé le tableau dans son travail sur les anciens établissements hospitaliers de Marseille (2). Les classes ouvrières ont là de vrais titres de noblesse. — « On nous a conservé, dit M. Fabre, les noms de quelques-uns des recteurs de l'hôpital St-Lazare, au XVe siècle. Il n'en est pas un seul qui appartint aux classes élevées de la société, et un certain nombre furent tirés de ses

(1) On trouvera à la fin du tome Ier des *Récits des temps mérovingiens* d'Augustin Thierry (pièce justificative no 8) de nombreuses dispositions des Conciles, relatives aux associations et Confréries.

(2) *Histoire des hôpitaux et des institutions de bienfaisance de Marseille* par Augustin Fabre, 2 vol. in-8o ; Marseille, Barile, 1854.

Ce travail offre la preuve du grand développement, non pas seulement de la bienfaisance (terme emprunté à la langue du XVIIIe siècle), mais de la *charité* chrétienne au moyen-âge.

rangs les plus infimes (1). » La Confrérie de St-Jacques-des-Épées pourvoyait à l'administration et aux frais d'entretien de la maison hospitalière des pèlerins. Elle était composée, en 1399, de 191 hommes et de 37 femmes, presque tous recrutés parmi les ouvriers. « Un seul membre est d'un rang élevé : c'est Jacques de Candole. On trouve sur la liste deux notaires, deux apothicaires, cinq cordonniers, quatre bergers, deux pêcheurs, un chaussetier, un tonnelier, un boucher, un marinier et un menuisier. » Il y a plus : les consuls et le Conseil de ville sont-ils embarrassés pour la gestion d'une œuvre d'assistance publique, « où se rencontre un mauvais mesnage (2) ; » en gardant sur elle un rectorat honorifique, ils chargent du soin de la gouverner quelque Confrérie de métier (3).

Telle est la puissance morale de l'institution ; elle survécut à une influence politique dont les rois de France travaillaient encore, plusieurs

(1) *Ibid.* tome II, page, 34.

(2) *Ibid.* tome II, pages 111-112.

(3) Il existait à Marseille une maison, dite des *Filles grises;* on y entretenait et mariait ensuite de pauvres orphelines. Les prud'hommes pêcheurs furent investis de la fondation, et plus tard ils lui consacrèrent une maison sur le Quai du Port. — *Ibid.* pages 203 et suiv.

On sait que dans les villes où se trouvaient des Hôtels-Dieu, la plupart des Confréries y avaient un lit pour leurs malades.

siècles après, à comprimer et empêcher le réveil. Les souvenirs d'indépendance républicaine s'effaçaient peu à peu. Grâce à des coutumes chrétiennes et séculaires, grâce aux liens établis de classe à classe, unissant les compagnons aux maîtres et les maîtres aux classes aristocratiques ou bourgeoises, les Confréries de métier se maintinrent dans le Midi de la France.

Un règne à jamais mémorable en Provence, celui du roi Réné, marqua le plus haut degré de leur développement dans une sphère toute professionnelle ; on peut même dire qu'alors s'effectua pour beaucoup d'entre elles la rédaction de leurs coutumes, qu'alors les règlements autorisés par le souverain reçurent toute leur consécration légale. Les statuts de cette lointaine époque étaient invoqués et cités plus tard au XVIIe siècle. C'est ce qui nous permet de fixer des dates, de fournir des détails empruntés à bien des textes épars.

Nous mentionnerons spécialement ceux qui intéressent la ville d'Aix. La Confrérie St-Éloi, par exemple, où entraient les ouvriers travaillant sur métaux, avait d'anciens statuts du 25 mai 1394 ; elle les renouvela en 1463. Une Confrérie dite de Notre-Dame-de-Beauvoir se forma la même année entre les ouvriers en bâtiment. Les tailleurs d'habits se prévalaient de statuts confirmés le 20 mai 1453. Les cordonniers n'a-

vaient pas de moindres prétentions d'ancienneté. Les chirurgiens prouvaient leur existence en communauté, dès le 12 juin 1296 ; mais ils avaient obtenu une confirmation nouvelle le 26 janvier 1469.

A Marseille, la Société des portefaix garde encore dans ses archives un titre du 17 mars 1393. La Confrérie des cotonniers, tisserands à toile, tapissiers et fabricants de futaine, en avait un de plus vieille date, car il était de 1322. Les statuts des merciers et drapiers remontaient au 1er janvier 1466 ; ceux des cordiers et peigneurs en chanvre au 6 février 1467, des calfats au 14 mai 1489, des boulangers au 5 juillet de la même année (1).

Quels étaient l'esprit et le régime intérieur de ces associations ? La pensée chrétienne et charitable, sans doute, y a la plus grande part. Ce qui est certain, c'est qu'elles laissent la liberté du travail à peu près complète, et on le rappelait deux siècles plus tard au milieu des débordements de la réglementation. — « En 1463, lisons-nous dans le factum d'un jurisconsulte (2),

(1) Nous empruntons la plupart de ces fixations de dates au travail de M. de Régis de la Colombière, sur les *Fêtes patronales et usages des Corporations et Associations qui existaient à Marseille avant* 1789.—Marseille, Boy, 1863.

(2) *Mémoire pour les anciens prieurs du Corps des*

il se forma à Aix une Confrérie sous le titre de Notre-Dame-de-Beauvoir, entre les ouvriers en pierre, gipiers, menuisiers, etc... Les valets ou compagnons y furent admis, et on y reçut même des sœurs. Ces bonnes gens, simples et pieux en ces temps-là, firent des statuts pour le service de leur chapelle. Il est remarquable que ces statuts de dix-neuf articles n'ont d'autre objet que de procurer un modique revenu à ce nouvel établissement, d'obliger les frères et les sœurs d'assister aux offices divins, de secourir les pauvres confrères, d'entretenir la paix parmi eux... Voilà à peu près tout le contenu de ce règlement qui a été exécuté de point en point jusqu'en 1728 ; *mais, nulle part, il n'est dit un seul mot de la manière dont ces artisans doivent exercer leur profession, étant là un service absolument étranger au service de leur chapelle.* »

On sait combien les principes et la pratique du jugement de l'homme par ses pairs étaient universellement observés au moyen-âge. Les Confréries de métier en avaient fait la base même de leur ordre domestique ; les arbitres et les juges des différends soulevés entre les membres, ce sont les prieurs. — « Quand il y aura,

tailleurs de pierre, maçons, etc., de cette ville d'Aix, par Audibert fils, avocat. — Aix, chez Joseph David, 1734.

dit un statut du XVIe siècle (1), quelque question et débat entre les maîtres et compagnons, les prieurs seront tenus de se mêler de leurs querelles, entendre leur différend et les appointer, à la charge que, si lesdits maîtres et compagnons refusent l'accord, ils payeront, savoir: les maîtres un escu et les compagnons demy escu payables deux tiers à la Confrérie et l'autre à l'hospital. » Mais de vieux textes ne valent pas des faits que nous pouvons juger par nous-mêmes. Le moyen-âge n'est pas à découvrir dans la poussière des archives ; il vit sous nos yeux, il est encore représenté en Provence par les plus curieux spécimens. C'est de l'archéologie morale et sociale. 2,000 ouvriers travaillent dans les ports de Marseille, avec un régime de *self government* tout à fait semblable à celui de leurs ancêtres ou de leurs devanciers du XIVe siècle.

Nous avons tracé ailleurs l'histoire de la So-

(1) *Chapitres et statuts accordez et resolus par les prud'hommes et devotieux confreres les maitres tisseurs à toile de la Confrérie ordonnée et establie, sous le nom de madame Sainte-Anne, en l'année 1581, au mois de juin, sous l'honneur et reverence et exaltation de Nostre Seigneur Jésus-Christ, la bénite Vierge Marie et tous les saints et saintes du Paradis, lesquels les dits confrères ont juré vouloir garder et observer, sous le bon plaisir de la souveraine Cour de Parlement de Provence.* — Aix, Charles David, 1666.

ciété des portefaix de Marseille (1), et nous ne décrirons pas une nouvelle fois son organisation si forte, si remarquable et aujourd'hui même si tristement menacée. Mais, que n'y aurait-il pas à dire des prud'hommies de patrons pêcheurs ? Le 13 octobre 1431, les pêcheurs de Marseille s'assemblent et délibèrent un règlement en langue catalane, que le roi Réné sanctionna le 4 mai 1452 par des lettres patentes. Ils obtinrent alors une juridiction très-étendue pour les faits de pêche, et, selon les termes précis des édits royaux postérieurs, « *le droit de décider souverainement sans forme ny figure de procès, sans escriptures, ny appeler advocats ny procureurs, sur le fait, forme, ordre et manière de la pescherie, de connaitre des différends et débats survenants du fait et arts de pescherie entre lesdits pescheurs.* » Tels ils étaient alors, tels ils sont restés avec leurs mœurs pures et patriarcales, et, par une exception qui n'a pas sans doute de précédent, ils ont été maintenus dans leur ancien état (2). — « Les parties arrivent à l'audience de

(1) La Société des Portefaix de Marseille. — *Son histoire et sa constitution actuelle,* par M. Charles de Ribbe. — *Exposé des mœurs des portefaix,* par M. Claudio Jannet. Extrait du Bulletin de la Société internationale des Études pratiques d'Économie sociale, juillet 1865.

(2) Par le décret sur la police côtière dans le cinquième arrondissement maritime, en date du 19 novembre 1859.

la prud'hommie sans citation, par leur consentement mutuel, et sur le seul appel du garde de la communauté, après avoir chacune déposé dans la boîte de St-Pierre une obole (10 centimes), souvenir vivant de la procédure romaine. Elles exposent elles-mêmes brièvement leurs prétentions et leurs droits. Les témoins sont aussitôt entendus et le jugement est prononcé immédiatement ou à l'audience suivante, toujours en provençal. Le plus souvent, la formule est celle-ci : *la lei vous coundamno* (la loi vous condamne) ; ou bien : *tu as tort, as raisoun* (tu as tort, tu as raison). A cette brève formule, le prud'homme président ajoute la quotité des dommages-intérêts accordés ou le chiffre de l'amende prononcée (1). Près de 10,000 pêcheurs des côtes provençales de la Méditerranée sont soumis à la juridiction de douze prud'hommies, successivement fondées de 1431

(1) *De la juridiction des Prud'hommes pêcheurs de la Méditerranée.* — Discours prononcé le 3 novembre 1857, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale d'Aix, par M. G. Du Beux, procureur général.

Tout pêcheur titulaire d'un rôle d'équipage, qui a exercé sa profession pendant un an dans la circonscription de la prud'hommie, est électeur. Il n'est éligible qu'à la condition d'être âgé de 40 ans, d'avoir exercé la pêche pendant dix ans dans la juridiction et d'avoir servi trois années l'État comme marin.

à 1820 (1). Les prud'hommes n'ont pas plus changé de costume que de coutume. A Marseille, ils portent à leur tribunal une sorte de justaucorps, un mantelet de drap noir, une fraise autour du cou, le chapeau rond orné de plumes, des guêtres, l'épée large et courte avec laquelle ils saluent en cérémonie.

La nature même de la profession des pêcheurs, leur isolement ont concouru à maintenir leurs mœurs, et ces mœurs ont soutenu l'institution. On trouve chez eux un débris des vieilles Confréries dont les souvenirs furent identifiés, pendant des siècles, à celui du roi Réné : souvenirs populaires, et que nous ont gardés de patriotiques complaintes chantées à la mort du bon Roi dans les villes et les campagnes de la Provence :

> Pleurés, petits et grands, pleurés,
> Car perdu avés le bon Sire.

(1) Voici les sièges de ces douze prud'hommies suivant la date de leur création : Marseille (1431) ; La Ciotat (1452) ; Toulon (1618) ; Cannes (1723) ; Cassis (1790) ; St-Tropez (1791) ; Martigues (1791) ; St-Nazaire (1792) ; La Seyne (an XI) ; Antibes (1809) ; St-Raphaël (1811) ; Bandols (1820).

Des juridictions de même nature existent dans les ressorts de Montpellier et de Bastia, à Banyuls-sur-Mer, Collioure, St-Laurent-de-la-Salanque, Leucate, Bages, Gruissan, Agde, Cette et Bastia.

Jamais ne le recouvrerés,
Car, vous ausé-je bien dire,
Sa mort nous sera grief martyre.

Gens de meslier sont esbahis
Et plusieurs autres sur ma foi.
Assés y perdent, je le dis :
Car ils gagnoient avecques soi.
La mort leur a levé de quoi
Ils souloient vivre abondamment.
Contre mort ne fault parlement (1).

« Sous ce prince protecteur des arts et père de ses sujets, écrivait-on en 1772 (2), on connut en France cette multitude de bannières qui distinguent les métiers et les arts les uns des autres. Aussi le pape Nicolas V disait-il que *le meilleur des princes en étoit le plus grand et que les États du roi Réné étoient rangés comme la plus petite famille.* »

La mémoire des peuples, lorsqu'ils n'ont pas été pervertis, répond à l'amour, à l'esprit de dévouement et de justice qui ont inspiré le cœur des souverains. Quel langage différent on tenait deux siècles après, sous le régime des

(1) Le texte de cette complainte a été publié en entier par Papon, aux Preuves de son *Histoire de Provence,* tome III, page LXXV.

(2) *Mémoire pour les prieurs et jurés du Corps des cordonniers de cette ville d'Aix,* avec avis conforme des avocats Bouche, Arnulphy et Desorges.—Aix, Adibert, 1772.

jurandes et des maîtrises et au milieu de toutes les exactions fiscales ! On se consolait en évoquant les beaux et bons temps où les métiers étaient libres, où il ne fallait pas payer des droits énormes pour être admis à la maîtrise, où les Confréries n'étaient pas écrasées de dettes. — Entendez ces plaintes retentir dans un *factum* du XVIIIe siècle : — « On n'est plus dans ces temps heureux des anciens statuts où la dépense du Corps ne consistait que dans le luminaire de la Confrérie. Les besoins de l'État ont nécessité des emprunts extraordinaires et accablants. » Ceci me conduit à aborder la seconde phase de l'histoire des Corporations ouvrières.

II

On énumère habituellement les jurandes et les maîtrises au nombre des abus les plus intolérables de l'ancien régime, et, quand on parle de l'ancien régime, on ne s'arrête ni à distinguer les temps, ni à observer les changements très-considérables qui ont transformé les institutions et les mœurs. L'érudition moderne commence à faire justice des condamnations portées sans

examen contre le passé. La vérité est que, dans une certaine uniformité de principes, il y a eu plusieurs anciens régimes. Il faut aussi prendre garde de généraliser outre mesure, quand il s'agit de juger les mêmes principes dans leurs applications si diverses selon les pays. Les cités municipales du Midi, où la liberté des personnes et des biens était de droit commun, ne sauraient être entièrement assimilées aux villes féodales du Nord, à celles du domaine royal, où, dès le règne de St-Louis, le système des concessions par le roi était déjà établi pour un certain nombre de métiers.

Sans doute, nos ancêtres du moyen-âge n'eussent pu comprendre et encore moins appliquer toutes nos doctrines économiques de liberté industrielle. L'organisme propre aux régimes sociaux du passé était si différent du nôtre ! Les mœurs, les propensions, les situations comportaient si peu le libre développement d'une concurrence sans limites, une liberté complète et absolue de ses actes laissée en tous points à l'individu ! Les anciens régimes sociaux s'étaient constitués sur un fond longtemps inébranlable de traditions patriarcales. L'opinion eût exigé alors, si les lois municipales ou générales n'y eussent pourvu, une certaine réglementation jugée nécessaire pour sauvegarder à la fois les intérêts du maître, ceux de l'ouvrier et du consommateur. Les

princes, pères de leurs sujets, images terrestres de la providence divine, intervenaient de loin en loin dans cette réglementation, comme ils présidaient à l'économie intérieure de leur cour et au gouvernement de leur propre domesticité. Les diverses professions se classaient, se répartissaient en autant de petits ateliers où la famille entière travaillait avec l'aide des serviteurs, apprentis et compagnons, partageant souvent l'habitation du maître (1) et vivant avec lui. Elles avaient leurs lois non écrites, leurs coutumes qui furent plus tard formulées en statuts. Ce régime domestique du travail s'harmonisait, nous l'avons dit, avec celui de la commune, il maintenait la stabilité des familles (2), créait à la fois la fixité et l'égalité des conditions, en déprimant plus ou moins l'initiative trop prononcée de ceux qui eussent voulu et pu rompre l'équilibre. Tels furent les principes de l'ancienne

(1) Un document nous montre cette communauté d'habitation non encore tout à fait abandonnée, dans certains métiers, à la fin du XVIIIe siècle. Le 5 avril 1781, le Parlement de Provence rendit un arrêt de règlement pour la police des maîtres et garçons cordonniers de Marseille. Cet arrêt défendait aux maîtres de donner plus de 21 sous par jour aux garçons lorsqu'ils les logeaient, et plus de 22 sous lorsqu'ils ne les logeaient pas.

(2) V. dans tous les statuts les privilèges conférés à la veuve *gardant sa viduité*, aux fils et filles de maîtres.

société, et les pouvoirs municipaux, comme le pouvoir royal, s'efforcèrent de les faire observer.

A quel moment l'oppression naquit-elle ? Et par quelle révolution morale tous ces principes aboutirent-ils à la négation presque absolue de la liberté du travail ? Par quelle voie fatale des sociétés chrétiennes revinrent-elles aux plus mauvaises traditions, durent-elles subir les plus funestes expédients des sociétés paiennes et des gouvernements absolus ?

L'histoire des deux derniers siècles le dit. Quand on a pénétré au fond de l'existence des plus petites localités, du moindre de ces petits corps où se concentrait la vie de nos pères, on n'est plus étonné. On le sent, on le voit avec une douloureuse tristesse : l'action corrosive qui s'est exercée sur les corporations ouvrières n'a rien épargné dans les institutions de la vieille France. C'est elle qui a détruit le sous-sol des mœurs, désorganisé les éléments traditionnels de la vie communale et de la vie rurale, suscité l'antagonisme là où il y avait l'harmonie des intérêts. Le même courant a emporté et balayé toutes les bonnes coutumes, et en même temps tous les points d'appui pour une initiative libre qui demandait de plus en plus à se faire jour.

Nous avons publié, sur la magistrature, un

document curieux et probant (1) qui met à nu le contraste entre les traditions du passé et les nouvelles pratiques du gouvernement des Valois et de Louis XIV. Voyez ce que Versailles surtout a fait de la noblesse de province, ce qui s'est produit par les mêmes causes dans le régime électif et économique des villes, dans l'état du clergé et dans celui des institutions monastiques placées sous l'empire de la commende. Suivez à travers deux siècles cette prodigieuse et formidable extension de la vénalité des offices, d'où est sorti le triste mécanisme bureaucratique qu'on présente encore aujourd'hui comme le beau idéal des gouvernements modernes. Examinez à quel point l'omnipotence d'une souveraineté sans contrôle et sans contre-poids battit monnaie avec le privilège et le monopole, ne garda plus de mesure dans la vente et le trafic des maîtrises, enlaça les classes industrielles dans un vaste réseau de centralisation et de prescriptions réglementaires, écrasa les corporations de dettes qui ne purent jamais être liquidées. Un historien de la ville d'Aix traduisait

(1) L'ancien Barreau du Parlement de Provence, *ou Extraits d'une correspondance inédite échangée pendant la peste de 1720 entre François Decormis et Pierre Saurin, avocats au même Parlement.* — Paris, Durand, 1862; 1 vol. in-8°.

à cette époque le sentiment d'esprits très éclairés, mais impuissants à réagir contre le mal. — « La France va devenir un peuple d'officiers; les biens ne seront plus qu'en parchemin et en sceaux. Tout est de bon aloi et marchandise de commerce... (1) » Les mêmes plaintes ont retenti de la sorte, au milieu d'une lente décomposition, jusqu'au jour du cataclysme final ; elles ne trouvèrent plus que des volontés énervées et inertes, des vanités satisfaites intéressées à perpétuer les abus, des citoyens isolés les uns des autres ayant perdu, avec l'habitude du dévouement, l'aptitude à se concerter et à se gouverner eux-mêmes. Il faut s'élever jusqu'à la compréhension des causes générales de la désorganisation de l'ancien régime, lorsqu'on veut ne pas s'en tenir aux lieux communs pour ou contre les Corporations ouvrières.

Constatons-le à l'honneur de la Provence où les principes d'autonomie administrative furent longtemps si vivaces : il y eut, autant que le permettait la situation, une résistance très ferme opposée aux débordements du privilège. Là, on ne put admettre sans de sérieuses difficultés des prétentions et des institutions si restrictives, constituant des monopoles toujours plus enva-

(1) *Histoire manuscrite de la ville d'Aix*, par P. J. de Haitze, liv. XXIV, chap. XXVI.

hissants. Les administrateurs du pays défendirent dans les limites de leur pouvoir la liberté du travail. Les magistrats municipaux des villes, le Parlement lui-même prirent souvent fait et cause pour les opprimés, et refusèrent de valider tout ce qui n'était pas fondé sur un titre légal.

« Il n'y avoit anciennement en France, dit Loyseau, que certaines bonnes villes où il y eût certains mestiers jurez, c'est-à-dire ayant droit de corps et de communauté, en laquelle on entroit par serment; lesquelles villes à cette occasion estoyent appelées *villes jurées* (1). »

Coriolis raconte dans son *Traité sur l'Administration du Comté de Provence* (2), comment s'établit et se généralisa le droit des maîtrises.

« Il paraît que, lorsque les villes commencèrent à s'affranchir de la servitude féodale et à se former en communes, la facilité de classer

(1) *Traité des Offices*, liv. V, chap. VII, nos 77, 78. — « Sous Charles VIII, dit M. Alexis Chevalier, on comptait dix-sept villes jurées, dont les principales étaient Paris, Rouen, Bordeaux, Toulouse, Tours, Lyon, Orléans, Bourges, Poitiers, Angers, Chartres, etc... En août 1480, Louis XI érigea Clermont-Ferrand en ville jurée. Leur nombre s'augmentait ainsi peu à peu sous chaque règne. A Paris, au moment où fut rendu l'édit de 1581, on comptait 151 métiers régulièrement organisés en jurandes. »

(2) Aix, 1786, tome I, page 409.

les citoyens par le moyen de leurs professions introduisit la faculté accordée aux artisans d'un même métier de se réunir en corps.

« Les différentes professions devinrent ainsi comme autant de communautés particulières, dont la communauté générale était composée.

« Les communautés une fois formées rédigèrent des statuts, elles les firent autoriser par la police. Dans la suite, ces statuts obtinrent la sanction royale. Le gouvernement s'accoutuma à se faire une ressource de finance des taxes imposées sur les communautés.

« Henri III, par son édit du mois de décembre 1581, donna à cette institution l'étendue et la forme d'une loi générale. Il établit les arts et métiers en corps et communautés. Il assujettit à la maîtrise et à la jurande tous les artisans. L'édit d'avril 1597 en aggrava encore les dispositions, en soumettant tous les marchands à la même loi. L'édit de mars 1693, purement bursal, ordonna l'exécution des deux premiers, et ajouta au nombre des communautés déjà existantes d'autres communautés jusqu'alors inconnues. »

C'est, en effet, à la date de 1581 que les documents postérieurs fixent le point de départ de la révolution générale introduite dans le régime corporatif en Provence, au nom du principe que le travail était un droit *royal* ou *do-*

manial. Le principe une fois implanté, et même, on peut le dire, imposé, ses plus extrêmes conséquences se développèrent ; sous Louis XIV, il n'y eut pas d'inventions fiscales auxquelles on n'eût recours pour satisfaire aux besoins toujours croissants du fisc. — « Rien de stable, dit Coriolis (1), rien qu'un flux et reflux continuel de créations d'offices, de suppressions, d'unions et de désunions ; ces opérations furent *le tombeau de la liberté et des ressources publiques.* »

Les maîtrises assimilées presque à des fiefs rendus héréditairement transmissibles par la finance, les corps de métiers devenus presque autant de rouages de la grande machine bureaucratique et destinés à pressurer les maîtres, les ouvriers et les consommateurs, quel spectacle ! Les travaux déjà publiés sur ce sujet nous dispensent de suivre la marche générale du fléau. Bornons-nous à mettre en relief quelques faits pour la Provence.

Ceux qui auront la curiosité d'ouvrir les gros volumes des compilations de l'arrêtiste Boniface pourront y trouver de quoi s'instruire. — En 1604, une maîtrise a été établie par lettres-patentes, à Marseille, pour l'industrie de la fabrication des objets en corail. Il y a eu résistance

(1) *Ibid.* page 411.

prolongée de la part du lieutenant de police, et la vérification des lettres n'a été obtenue qu'en 1630. Mais, voilà qu'un procès s'engage au nom d'un ouvrier qui revendique l'ancienne liberté du travail. Ses moyens de défense nous offrent une véritable thèse d'histoire. — « Sans doute, dit-il, les anciennes ordonnances ont créé des maîtres jurez, mais elles n'en reconnaissent que trois sortes : les chirurgiens et les apotiquaires, parce que d'eux dépend notre santé, les orphèvres à cause du prix de l'or qui ne doit pas être corrompu, et les serruriers pour la fidélité des clefs. » — « *La ville de Marseille*, poursuivait-il, *n'avoit jamais reconnu que ces trois sortes de maîtres jurez : à quoi les consuls adhéroient, disant qu'ils n'avoient jamais été appellez à cette vérification, ni voulu recevoir autres maîtrises que les susdites pour n'empescher point la liberté de travailler à qui voudroit, ce qui seroit un pur monopole et seroit fort préjudiciable à la ville de Marseille qui ne subsiste que par le négoce.* »

L'ouvrier eut gain de cause, malgré les lettres-patentes, et la Cour le maintint dans le droit de travailler le corail (1). L'industrie du corail avait donc le privilège de rester libre. On en

(1) *Arrests notables de la Cour du Parlement de Provence*, tome I; liv. VIII, tit. III, chap. I.

cherche le motif. — « Ce travail, disait-on, n'est pas très utile au public, ni la matière très précieuse. » Quelques années après, le Parlement se refusait à consacrer le monopole de la fabrication des cartes, vannes ou indiennes, à Marseille (1). Les petites communautés d'artisans avaient besoin d'une protection spéciale ; n'étaient-elles pas les plus menacées ? En 1731, les prieurs des menus métiers de la ville d'Aix s'avisent de vouloir, au nom de la jurande, exercer un droit d'inspection sur les ouvriers des villages et fiefs seigneuriaux. Le Parlement intervient encore pour les défendre (2). Ce qui se passe à Arles est significatif et vaut la peine d'être cité. Des cordonniers étrangers y avaient toujours vendu librement, le samedi de chaque semaine, au marché de la ville, des souliers pour les gens de campagne, et au lieu de les faire payer 3 livres 10 sols, comme les cordonniers de la ville, ils les laissaient à 52 sols. Les cordonniers d'Arles n'ont aucun droit pour les en empêcher, ils ne sont pas établis en maîtrises, ils sont pourvus, non de lettres-patentes, mais seulement de statuts homologués par le Parlement. Que font-ils dans le but de se débarrasser de leurs rivaux ? En 1715, ils renou-

(1) *Ibid.* chap. II.

(2) Coriolis, tome I, page 413.

vellent leurs statuts et glissent dans l'article 25 une clause interdisant « à toutes personnes, tant habitants qu'étrangers, de faire et vendre des souliers dans la ville ou le faux bourg, à peine de 30 livres d'amende pour la première fois et de plus grande en cas de récidive. » Par l'article 22, ils veulent être autorisés « à entrer dans les maisons où ils soupçonneraient y avoir des ouvrages en contravention et réclament la faculté de les ouvrir *etiam manu militari.* » Les consuls d'Arles et le Parlement d'Aix s'opposent à une telle énormité (1), et, malgré l'intervention de tous ces pouvoirs alors si respectés, il n'y eut pas de tracasseries que les cordonniers de la ville ne suscitassent dans la suite contre les cordonniers étrangers, pour les expulser et s'en délivrer.

« *Là où il n'y a point de titre*, écrivait un jurisconsulte, *par le droit commun la liberté d'exercer tous arts et métiers est laissée à tout le monde.* » Le droit commun était pour la liberté, c'est certain ; mais en fait ce droit commun finit par n'être plus qu'une fiction, lorsque

(1) *Précis du procez des sieurs consuls gouverneurs et communauté de la ville d'Arles, tant en leur propre que comme prenant le fait et cause de Barthelemy Barbesier, contre les prieurs des maîtres cordonniers de la même ville* (1736).

toutes les barrières furent rompues et que tous les corps de métiers restés libres, mais perdus dans leur isolement, stimulés dans leur vanité, voulurent être organisés en jurandes, avoir leur part du monopole, ou du moins subirent le joug qui leur était imposé.

Beaucoup d'anciennes Confréries se transformèrent de la sorte, et, à défaut de titres, l'esprit de privilège chercha une apparence de consécration séculaire dans le texte des vieux statuts du XVe siècle dont on essaya de forcer le sens (1). Ailleurs on vit des maîtrises s'installer longtemps après l'édit de 1597, non plus chez les gens de métier, mais dans les corps et communautés de marchands, et les exactions fiscales avec l'oppression s'étendre de la petite industrie au petit commerce. Le Parlement voulut parfois mettre une barrière à ce torrent déchaîné du monopole ; il ne fut pas toujours heureux dans ses résistances. Le 16 novembre 1721, les marchands drapiers et à soie, toiliers, denteliers, merciers, quincailliers de la ville d'Aix, délibèrent de poursuivre l'établissement du régime des maîtrises. Ils font un règlement, et, en vertu de ce règlement, ils exigent des conditions d'ap-

(1) V. le Mémoire déjà cité pour les anciens prieurs du corps des tailleurs de pierre, maçons, etc., de la ville d'Aix (1734).

prentissage et d'examen, des droits de réception fixés à 150 livres ; ils interdisent à toute personne de vendre dans les rues la moindre de leurs marchandises, et attribuent à leurs syndics le pouvoir de juger les contrevenants. Le Parlement, par son arrêt du 23 novembre 1723, use de son droit de haute police et avec toute sorte de raison supprime ou modifie ces dispositions. Les marchands se pourvurent au Conseil du Roi et l'arrêt fut cassé. Il y avait à Aix un juge des manufactures, nouvel agent d'une bureaucratie qui poussait à une règlementation à outrance. Son opinion prévalut sur celle des magistrats, et les statuts furent confirmés par lettres-patentes du 22 janvier 1726.

Les consuls, lieutenants généraux de police de la ville de Grasse, avaient quelques années après (1731), non plus à combattre, mais à défendre une autre communauté de marchands drapiers, toiliers et denteliers contre les prétentions d'une communauté nouvellement formée de maîtres lainiers, facturiers ou cardeurs à laine. Ceux-ci eussent même empêché volontiers les particuliers de la ville et du terroir de faire travailler les laines chez eux et pour leur propre usage. L'opposition des consuls, cette fois, fut couronnée de succès (1) ; ils firent respecter le

(1) Cette opposition était d'autant plus fondée que, d'après

droit individuel et réduisirent les droits de maîtrise et d'apprentissage.

Bien des corps d'état subsistèrent cependant sans avoir ni jurandes, ni maîtrises ; et, dans ce nombre, il y avait à Marseille les portefaix, les tabletiers, les porteurs de chaise, les fripiers, les chiffonniers, les rôtisseurs, les charcutiers, les cabaretiers, les maçons, etc... Mais l'esprit de réglementation soufflait sur la Provence comme sur la France entière ; et, lorsque les maîtres s'estimaient satisfaits de pouvoir s'y soustraire, c'étaient les ouvriers qui, s'insurgeant contre la liberté du travail, voulaient au nom de l'égalité imposer cette réglementation. Les indolents et les paresseux s'efforçaient de soumettre au même niveau les plus laborieux et les plus habiles. Un débat de ce genre partageait en deux camps les maîtres emballeurs de Marseille (1735). — « Il s'agit de savoir, disaient les réclamants (1), si un grand nombre de maîtres, qui travaillent sans discipline et sans police entre eux, doivent avoir

le texte même des statuts, les nouvelles maîtrises étaient établies non-seulement au profit de fabricants, mais de simples commerçants *faisant manœuvrer leurs laines dans les manufactures de Grasse.*

(1) *Précis pour Jacques Reynaud et autres maîtres emballeurs de Marseille, contre Joseph Brignol et autres maîtres emballeurs.*

des règlements, afin que tout soit fait uniment et de la même manière à l'avantage du public. Il s'agit de savoir si les abus, les monopoles, les injustices, qui sont commis journellement par cinq ou six de ces mêmes maîtres les plus opulents et les plus accrédités, peuvent être continués sans remède contre le reste de la communauté. Il s'agit de savoir si un métier peut être fait à l'aventure, selon le caprice et la volonté de chaque maître, ou s'il ne faut pas qu'il y ait un chef entre eux et un tarif pour fixer le travail. » On se prévalait de l'édit de 1581, où était le point de départ de toutes ces demandes d'extension du droit des maîtrises, et l'on s'adressait au Parlement d'Aix : — « La liberté dont les adversaires sont si jaloux n'est pas un légitime motif, pour s'opposer à la demande d'une discipline générale dans une communauté qui doit être réglée comme toutes les autres. »

Se faire ériger en *communautés réglées*, telle était l'universelle tendance de tous ces petits corps, et le fisc la rendait fatale. — « La finance, écrit Coriolis, a considéré comme collèges, sans aucune distinction, ceux qui le sont et ceux qui ne le sont pas. On leur a imposé des taxes, on a créé des offices, on les a obligés de les racheter, on a toléré des emprunts, et par là on a donné naissance à des intérêts communs, à des dépenses communes, aux frais d'assemblées

et de députations, à des administrateurs souvent infidèles, enfin à des procès. Dans ce labyrinthe tortueux le magistrat n'a plus su concilier le droit et le fait, la législation et la finance. » C'est ainsi que toutes les atteintes portées à la liberté du travail avaient leur excuse et finissaient par devenir une condition d'existence. Voyez ce qui se produit pour les magasiniers ou marchands de salaisons à Marseille. Ils demandent à s'organiser en communauté. Les échevins résistent au nom de la liberté des marchés. Les magasiniers se récrient, disant qu'on veut les écraser, les anéantir ; ils invoquent la nécessité de subvenir aux charges dont on les frappe, de rendre obligatoires à cet effet les cotes individuelles. — « Car beaucoup de cette profession voyant venir une taxe, un joyeux avénement, disparaissent et ferment leurs magasins, en sorte que les autres sont obligés de payer pour eux (1). »

Il est curieux, mais triste aussi, d'interroger sur les extrêmes conséquences du nouveau régime les documents de palais, de ce palais où les Corporations divisées entre elles venaient chercher des juges qui tranchassent leurs éternels

(1) *Réponse des saleurs, marchands magasiniers de la ville de Marseille, à l'avis donné par les sieurs Échevins, pour faire rejeter leurs statuts.*

procès. Combien les temps étaient changés ! Comme on était loin de cet épanouissement corporatif et municipal du XIIIe siècle et même du XVe, de cette époque marquée par les souvenirs du bon roi René, où les Confréries n'étaient pas soumises à tant de charges accablantes, et unissaient les gens et les corps de métiers dans une discipline toute volontaire, dans un ordre tout domestique, dans la concorde et la paix !

On sait que certaines Corporations furent dans un état permanent d'antagonisme les unes contre les autres. On pourrait raconter la lutte des cordonniers contre les grouliers ou savetiers qui ne cessa d'occuper le Parlement d'Aix. Ces deux corps de métier ne formaient autrefois qu'une seule et même Confrérie. En 1695, l'union a été brisée, et les maîtres cordonniers n'ont pas assez de mépris pour de misérables grouliers qui offrent de faire des souliers à plus bas prix. Ils parlent beaucoup de leur droit de jurande. Les consuls d'Aix ont bien tenté de le leur faire enlever, *en demandant la liberté publique*. Les magistrats d'Aix ont bien voulu casser leurs statuts, en permettant à toute personne de faire le métier et de tenir boutique ; mais le Conseil du Roi a cassé à son tour l'arrêt de ces juges trop libéraux (1). — « Les grouliers, s'é-

(1) Les consuls d'Aix, prenant fait et cause pour les save-

crient plus tard les cordonniers orgueilleux de leurs succès (1), les grouliers se disent jurés ! et ils n'ont point de jurandes. Ils se prodiguent le titre de maîtres ! et ils n'ont point de maîtrises. 100 francs donnent le droit de travailler parmi eux, et ceux qui n'ont pas cette modique somme achètent pour six francs le privilège de travailler, autrement dit *droit de selle*. Comment des gens aussi peu instruits pourront-ils juger si un maroquin est souple et point trop sec, s'il a été passé en gale à propos, si la peau de veau est moelleuse et la peau de mouton bien veloutée ? Comment pourront-ils apprécier la forme d'un soulier, en arrondir avec goût les quartiers et le talon ? Comment auront-ils l'art d'insinuer une forme dans une botte molle, et de l'en retirer sans endommager l'ouvrage ? »

Les cordonniers n'hésitent pas à déclarer que, si on voulait leur incorporer les grouliers, « ce

tiers, invoquaient un arrêt de la Cour qui avait condamné les maîtrises de cordonniers à Marseille. Le Parlement finit cependant par confirmer les maîtrises à Aix ; mais il régla le prix des souliers (17 février 1661). — V. dans Boniface, tome Ier, page 483.

(1) *Mémoire pour les prieurs et jurés du Corps des maîtres cordonniers de cette ville d'Aix ;* Aix, Adibert, 1772. — Un arrêt du Conseil avait admis de 80 à 90 savetiers comme maîtres cordonniers, et on plaidait contre cet arrêt.

serait forcer en quelque sorte un homme vivant à goûter les douceurs du sommeil près d'un cadavre. » Les grouliers ne sont-ils pas placés au dernier rang des classes infimes ? — « Ce n'est pas que nous voulions les ravaler; mais, formant avec les laboureurs, les pasteurs et nous, les conditions du bas étage en France, et la nôtre étant supérieure à la leur, il faut qu'ils conviennent que dans l'ordre politique ils nous sont inférieurs. »

Ces cordonniers qui mettaient une violence si brutale à défendre leur privilège étaient cependant excusables. Ce sont eux qui, dans un autre *factum*, exhalaient leurs plaintes, en se reportant à l'heureuse époque de leurs anciens statuts, où la dépense du corps ne consistait que dans le luminaire de la Confrérie et où le droit d'entrée n'était que de 3 livres. — « Mais depuis lors, disaient-ils (1), combien de taxes ont été essuyées ! Combien de créations d'offices qu'ils ont été obligés d'acheter ! Offices de jurés, d'auditeurs, d'un trésorier, d'un greffier, d'un second greffier d'enregistrement des actes d'ap-

(1) *Mémoire instructif pour les prieurs du Corps des maîtres cordonniers de cette ville d'Aix, contre Joachim Isnard et Sebastien Letelier, maîtres cordonniers.* — Aix, chez la veuve de Joseph Senez.

Le droit de maîtrise chez les cordonniers d'Aix s'était élevé à 200 livres en 1767.

prentissage, confirmation desdits offices, obligation des soldats de milice.... »

Nous avons analysé les premiers statuts des tailleurs d'habits de la ville de Montpellier, à la date de 1323. Ils ne renfermaient rien de contraire à la liberté du travail. Nous pouvons étudier cette même Corporation à Aix, où elle est libre aussi, où elle a des statuts de Confrérie délibérés en 1453 et confirmés par le roi Réné. Dès la promulgation du fameux édit de 1581, les tailleurs d'habits de la ville d'Aix n'ont ni paix ni repos qu'ils n'aient changé leur ancien état, et ils trouvent à la liberté dont ils jouissaient toutes sortes d'inconvénients, pour démontrer l'urgence de leur organisation en jurande. Pourquoi n'auraient-ils pas des maîtrises comme « les apothicaires, les chirurgiens et les orfèvres ? » Pourquoi n'observerait-on pas à Aix ce qui se pratique « en toutes bonnes villes bien policées du royaume ? » Et cependant, exposaient-ils au Roi, on y voit « *dresser boutique sans sçavoir, ni expérience, de façon que le dit état de tailleur est grandement vilipendé et le public intéressé, tant à la perte des étoffes qui sont ordinairement gâtées par telles gens sans expérience, que par les procès qui surgissent ordinairement* (1). » Les tailleurs d'habits d'Aix

(1) Lettres-patentes du 9 mai 1583. — Les édits royaux

eurent ce qu'ils désiraient ; des lettres-patentes du 21 février 1604 érigèrent définitivement en loi le mode de confection des habits, la méthode voulue de coupe et d'enjolivement. Toute une police, exercée par les jurés, s'interposa alors entre les tailleurs et le public, pour vérifier s'ils avaient bien cousu et employé du bon fil, de la bonne étoffe, etc...

Qu'on me permette de fixer toujours l'intérêt sur ces tailleurs qui, avant 1583, avaient toute liberté de se gouverner eux-mêmes, sans frais, sans impôts forcés, sans l'ingestion d'une police administrative. Qu'on veuille même les suivre à Marseille, où leurs nouveaux statuts établissant les maîtrises, qui dataient de 1584, furent encore plus tard étendus dans un sens très restrictif (1). On jugera des procédés inquisitoriaux auxquels conduisit la mise en œuvre du système.

Les jurés avaient là comme à Aix le pouvoir et même le devoir d'inspecter les ateliers une

reproduisaient d'ordinaire les termes des requêtes sur lesquelles ils prononçaient. V. les *Statuts du Corps des maîtres tailleurs d'habits de la ville d'Aix*, réimprimés en 1774 par Esprit David.

(1) *Statuts et règlements du Corps des maîtres marchands tailleurs de la ville de Marseille, faits par les sieurs Joseph Marillier, Henri Gueyroard, Joseph Mazollier et Constantin Oddo, prieurs dudit Corps*, du 13 mai 1675. — Marseille, chez Antoine Favet, 1777.

fois par semaine, et au besoin de se les faire ouvrir par la force. Pour empêcher la concurrence de ceux que nous nommerons les tailleurs marrons, les maîtres tailleurs de Marseille reçoivent un droit exorbitant : ils peuvent « pénétrer dans toute sorte de maisons, collèges, académies, communautés et autres lieux qui récèlent les ouvriers du métier. » Les visites doivent être souffertes au nom de leur droit et de la loi. Les propriétaires, chefs ou supérieurs desdites maisons, seront responsables des violences qui seraient commises.

L'expérience prouve que cela ne suffit pas encore. Les contrevenants chez lesquels on va effectuer les perquisitions en sont avertis. Ils se ferment et se barricadent chez eux, les syndics jurés ne peuvent forcer les portes sans autorisation de la police ; mais, quand les portes sont ouvertes, la marchandise a déjà disparu. En 1730, la Corporation s'en plaint très vivement à Marseille, elle dit que l'ouvrage est jeté par les fenêtres, « outre que l'amas des gens voisins ou passants a le loisir de favoriser les contrevenans. » Une ordonnance des lieutenants généraux de police autorisa les syndics à requérir immédiatement un serrurier.

Est-ce tout sur les tailleurs ? Que n'y aurait-il pas à dire sur leurs procès avec les chaussetiers d'abord, puis avec les fripiers, sur les noires

suspicions qu'ils eurent toujours contre ces derniers, dont ils frappèrent les maisons d'interdit pour les membres du corps qui eussent voulu y habiter? Que dire d'un autre grand procès entre les tailleurs de Marseille et ceux d'Aix, à cause du privilège conféré par l'édit de 1581 aux maîtres reçus dans les villes où était le siège d'un Parlement d'exercer leur métier dans toute l'étendue de son ressort (1). Ce privilège fut l'objet de querelles incessantes. Les tailleurs avaient le privilège d'habiller les femmes aussi bien que les hommes. Louis XIV avait bien en 1695, malgré leur opposition, donné la maîtrise aux couturières, « considérant qu'il étoit dans la bienséance et convenable à la pudeur et modestie des femmes et des filles, de leur permettre de se faire habiller par des personnes de leur sexe, quand elles le jugeroient à propos. » De longs démêlés s'engagèrent entre les tailleurs et les tailleuses. Celles-ci se virent contester le droit de faire des « *corps*, *corsets*, *faisses et jupes à baleine*, » lorsqu'elles n'étaient pas filles de maîtres. Elles habillaient les petits enfants jusqu'à l'âge de huit ans : autre sujet de discussion. Le Parlement de Provence rendit plusieurs arrêts en 1694, 1732, 1735, et finalement les tailleuses triomphèrent (2).

(1) V. Coriolis, tome I, p. 413 et suiv.

(2) Il serait trop long de mentionner tous les textes em-

Ces tailleurs si jaloux de leurs droits contre les chaussetiers, les fripiers, les couturières femmes, introduisirent la mode des boutons faits avec la même étoffe que celle des habits, et soulevèrent contre eux une véritable insurrection de la part des passementiers-boutonniers, dont l'industrie était de faire des boutons à la main avec l'aiguille. Louis XIV s'en mêla, et il interdit de fabriquer des boutons d'étoffe (1). Le marquis de Mirabeau traduisait plus tard, d'une manière piquante, la morale de toute cette histoire. — « Un homme considérable me voyant un jour, sur un habit de velours, des boutons de la même étoffe, me dit que je fraudois la loi. — Eh! quelle loi? lui dis-je. — Celle, répondit-il, qui défend de porter des boutons de la même étoffe que son habit. — Et au profit de

pruntés aux documents de palais et qui offrent des revendications sans cesse renouvelées de la liberté du travail. En voici un qui est bien expressif : — « Quel avantage, dit en 1734 un jurisconsulte, il y auroit pour le public de multiplier certains ouvriers, sans les assujetir aux formalitez, aux dépenses de réception! Combien de compagnons infiniment plus habiles que leurs maîtres, qui travaillent et d'une manière plus parfaite et à meilleur marché! Cette liberté indéfinie laissée aux ouvriers est un obstacle insurmontable aux monopoles. »

(1) Déclaration du Roi du 28 septembre 1694. — Arrêt du Parlement de Provence du 15 juin 1745.

qui cette loi ? lui demandai-je. — Au profit des boutonniers, me répondit-il. — Permettez-moi, repris-je, de vous demander si, pendant le temps que vous avez assisté au Conseil du Roi, parmi toutes les futilités de ce genre que vous y avez vu passer, on a proposé beaucoup d'ordonnances en faveur du labourage et du nourrissage des bestiaux qui sont les vrais arcs-boutants d'un État (1). »

Le marquis de Mirabeau n'avait que trop raison, et on peut juger par ces détails auxquels il faut nous limiter, comment furent pervertis dans les lois d'abord, puis dans les mœurs, l'idée, le principe, la pratique du régime corporatif. Qu'on apprécie par un fait jusqu'à quel point fut poussée la réglementation. En 1724, les parfumeurs de Grasse se donnent des statuts (2), et un article de ces statuts confère aux syndics « *le pouvoir de fixer le temps pour la cueillette de la fleur de jasmin, afin de prévenir les abus que plusieurs commettoient en employant une mauvaise qualité de fleurs.* »

(1) L'Ami des hommes, ou *Traité de la population.* — Édition de 1758, in-4°, tome I, page 101.

(2) *Statuts du Corps des marchands gantiers et parfumeurs de la ville de Grasse,* dressés par délibération du 3 décembre 1724, homologués le 8 mai 1741. — Aix, veuve de Joseph David et Esprit David, 1741.

Les communes rurales et les campagnes ne furent pas plus épargnées que les villes. Il y avait là autant de petits centres de fabrication, pour les étoffes de cadis dont se servaient alors universellement et uniformément les classes populaires. Un règlement de 1669 y était demeuré inappliqué, et l'industrie avait gardé un peu de liberté dans ces recoins de l'Etat. En 1742, un sieur Chrestien, inspecteur des manufactures, fit une tournée de village en village. La réglementation fut organisée par lui en conscience. Des gardes jurés furent installés pour tenir des registres, visiter les métiers, marquer les étoffes qu'on était tenu de déposer dans un bureau central. Ces gardes jurés eurent même le pouvoir de saisir les étoffes non destinées au commerce, celles fabriquées pour le compte des particuliers et ménagers ayant remis de la laine à cet effet; ils eurent le droit d'aller dans les foires inspecter si les laines vendues avaient été suffisamment lavées, dégraissées et assorties. La moitié des confiscations et amendes leur était dévolue à titre de salaire; et, comme on se méfiait encore de leur vigilance, on autorisait les fabricants à se surveiller, à se dénoncer les uns les autres, à saisir sur les métiers les étoffes en contravention (1). Cette réglementation meurtrière ne

(1) Ces détails, si instructifs, qu'il suffit d'indiquer en

porta que trop ses fruits. Là où les fabricants de cadis étaient isolés et ne formaient pas de communauté, les gardes-jurés des communautés de ville exercèrent à leur égard un véritable ostracisme, empêchant même les villageois et les paysans d'acheter les matières premières et les outils nécessaires, refusant de marquer les étoffes. Il fallut plusieurs arrêts du Conseil (1) pour sauver la petite industrie et les petits ateliers de campagnes.

Les manufactures établies dans les villes ne gagnèrent pas davantage à ce régime. Voici le curieux témoignage d'un observateur provençal de la fin du XVIIIe siècle ; il vaut à lui seul toute une dissertation sur l'histoire du système réglementaire. Cet observateur constatait que, malgré toutes les subventions, aucune entreprise industrielle ne pouvait durer et se consolider. — « Il n'y a eu de permanent, disait-il, que la place d'inspecteur des manufactures, place dont l'officier a pour l'ordinaire de gros appointements et très souvent de minces connaissances... Un inspecteur des manufactures avoit fait un journal de son voyage en Provence ; il l'avoit

substance, sont puisés dans tout un ensemble de règlements faits pour diverses villes et communes de Provence, et que j'ai pu retrouver.

(1) Des 7 septembre 1762, 13 février 1765.

divisé par vigueries. On y remarque, entre autres, la viguerie de Senez (il n'y en a point de ce nom). Il avoit vu dans cette viguerie de sa création *une fabrique de calmouk d'Angleterre!* L'échantillon étoit à côté de cette vision, c'étoit un morceau de cadis. *Vu à Sisteron une fabrique de toile de Troyes*, écrivoit-il ailleurs, et autres inepties pareilles. Cet habile homme prétendoit que la mauvaise qualité des étoffes de laine venoit de ce qu'on ne faisoit pas bouillir la laine vingt-quatre heures après la tonte. Il pensoit que ce procédé donneroit plus de force et de souplesse aux étoffes, il pensoit qu'avant de mettre le fil pour les toiles sur le métier, il falloit le faire tremper quelque temps dans le vinaigre, pour lui donner plus de tenue (1).

« Voilà, poursuivait le même observateur, une physique bien judicieuse et des manufactures savamment inspectées ! » Voilà, dirai-je, traduite en fait, cette action administrative dont les usurpations journalières sur le domaine de la liberté privée ne furent égalées que par sa malfaisante influence.

Le jugement que je viens de porter contre elle est sévère. Mais, il était impossible de toucher à un tel sujet, sans déchirer tous les voiles,

(1) *Essai sur l'Histoire de Provence*, par Charles-François Bouche; tome I, page 31. — Marseille, 1785.

sans dire la vérité sur les causes de la décadence de l'ancien régime. Me suis-je trompé en montrant dans le passé des traditions meilleures, en voyant le droit fiscal des maîtrises ne s'implanter d'une manière générale en Provence qu'après 1581, et, toujours envahissant quoique toujours combattu, ne triompher que par la pression du pouvoir central? Un document va compléter sur ce point la preuve. Chose curieuse ! il s'agit encore de la Corporation que j'ai suivie de Montpellier à Aix, à Marseille ; et ce n'est plus en Provence que je la rencontre, mais à Nimes, au sein d'une ville industrielle et commerçante, où la fabrication des tissus avait besoin de la libre concurrence. Voici le texte d'une délibération prise par le Conseil de ville de Nimes, le lundi, 20me jour d'octobre 1631. Cette délibération porte le titre suivant : *Des maîtrises que l'on veut introduire à Nimes pour tous les métiers.*

— « Teste propose que, depuis peu de temps, les tailleurs d'habits et tondeurs de drap ont introduit en ville certaines maîtrises, au moyen desquelles les habitants de tous les Ordres auroient grand intérêt, *telles maîtrises exhaussant de beaucoup la façon des habits et le prix des étoffes de laine ;* joint que, cette ville n'étant pas *jurée* comme Toulouse et Montpellier, les meilleurs ouvriers restoient en icelle par la facilité de gagner leur vie, au lieu que la maîtrise,

qui est en effet un monopole, leur en fermeroit l'entrée ; outre que les pauvres ouvriers n'y peuvent parvenir, et d'autant que la tolérance que l'on a apportée à la maîtrise des tailleurs et tondeurs a fait prendre envie aux teinturiers et boulangers de faire de même, ayant iceux teinturiers et boulangers déjà fait nomination de certains syndics pour faire les poursuites.

« Pour remédier à ce mal que suivroient indubitablement tous les autres métiers, messieurs les consuls, par la bouche de M. Vestric, ont requis le Conseil de délibérer quels moyens expédients il faut prendre.

« Le Conseil, reconnaissant que ce que les dits consuls ont représenté est véritable, et *désirant de tout son pouvoir laisser la liberté qu'y a maintenue et qu'y maintient le commerce jusqu'à présent*, a conclu par voix uniforme qu'il sera formé opposition en la Cour de Parlement, et partout où besoin sera, contre les maîtrises introduites et notamment pour celles que les teinturiers, boulangers et autres veulent introduire, donnant pouvoir à messieurs les consuls d'obtenir au plus tôt les provisions nécessaires pour arrêter le mal en sa source (1). »

(1) *De l'état passé et présent de la classe ouvrière à Nimes,* par M. F. de La Farelle.— *Mémoires de l'Académie du Gard,* janvier-octobre 1863, page 508.

Protestation, hélas ! impuissante. Elle fut aussi peu écoutée que celles des provinces, des villes, des moindres communes s'endettant et se ruinant pour sauver les derniers restes de leurs libertés locales. Le savant éditeur du remarquable document qu'on vient de lire, M. de La Farelle, ajoute : — « En 1682, nous trouvons le système des jurandes et des maîtrises établi à Nimes. » Montpellier, la ville libre par excellence au XIIIe siècle, était déjà *jurée* au XVIe (1), et c'est ainsi que partout s'accomplit, plus tôt ou plus tard, la même révolution.

III

Cette révolution ne doit pas être étudiée seulement dans les institutions ; il importe de l'observer aussi, ne serait-ce que dans ses traits essentiels, au point de vue des mœurs. A la fin du XVIIIe siècle, la Corporation est une véritable bureaucratie organisée, avec ses fonc-

(1) V. les statuts des tisserands (14 septembre 1582), ceux des futainiers (1600). — *Histoire du Commerce de Montpellier*, par M. Germain, tome II, p. 500-506, 509-516.

tionnaires, syndics et gardes jurés, auditeurs des comptes, soumis eux-mêmes à d'autres fonctionnaires, inspecteurs, vérificateurs, contrôleurs.... Mais cette bureaucratie ne prend pas la peine de déguiser son impuissance ; elle avoue que le contrôle s'exerce mal, que les inspections et vérifications sont mal faites, que les abus se multiplient. Les élections de maîtres jurés et les réceptions de maîtres, pour être dans les formes voulues, devraient avoir lieu en présence des lieutenants généraux de police ; la reddition annuelle des comptes devant les magistrats est prescrite ; mais on n'observe presque plus ces règles tutélaires. Certaines Corporations sont même accusées et convaincues d'exiger des droits beaucoup plus forts que ceux fixés par les statuts. Les syndics font entrer dans la caisse la somme prescrite, et l'emploi du reste est un mystère. Les chefs-d'œuvre sont trop souvent encore une formalité illusoire, et l'argent fait le talent de plus d'un aspirant (1).

D'autre part, des coalitions, *des cabales*, ainsi qu'on le disait alors, commencent à s'établir entre ouvriers, pour forcer les maîtres à augmenter les salaires. En 1703, les maîtres tail-

(1) Ordonnance du Bureau de la police de la ville d'Aix, du 3 novembre 1763, au sujet des communautés d'arts et métiers et des abus qui s'y commettent.

leurs de Marseille répondent aux tentatives d'embauchage, en se coalisant à leur tour, et ils délibèrent « de ne donner aux dits garçons, même aux meilleurs, pas plus de 12 sols par jour, à peine de 20 livres d'amende contre ceux qui les payeraient davantage. » En 1780, on trouve les maîtres et les garçons cordonniers de Marseille dans un état violent d'antagonisme. Les garçons ne craignent pas de s'assembler et de s'attrouper, ils lèvent entre eux des impositions et ont une caisse à eux, ils se nomment des syndics, trésoriers et collecteurs. Le Parlement est intervenu par des arrêts, mais sans résultat. Le 5 avril 1781, il juge nécessaire de trancher la question par un acte d'autorité. Les salaires sont fixés par un règlement ayant force de loi; un bureau est établi où les garçons cordonniers seront tenus de se faire inscrire, où on leur donnera des billets de placement. Si dans les vingt-quatre heures ils ne se rendent pas à l'atelier, ils videront la ville, et s'ils résistent ils seront mis en prison (1).

L'esprit d'antagonisme n'est qu'à ses débuts. Il se produit cependant de manière à troubler, à compromettre tout l'ordre corporatif. L'insti-

(1) Arrêt du Parlement de Provence, portant règlement pour la police des maîtres et garçons cordonniers de Marseille, du 5 avril 1781.

tution civile semble débordée, elle est de plus minée à sa base par les vices inhérents au privilège. Qu'en est-il de l'institution religieuse?

« Le temple, a dit M. Guérard dans sa préface au Cartulaire de Notre-Dame de Paris, fut longtemps pour le peuple son théâtre, son forum et son hôtel-de-ville. » Dans le temple, était la chapelle que la Confrérie s'était chargée de desservir et qu'elle se montrait jalouse d'embellir, où ses membres avaient coutume de s'assembler et de prier, où ils trouvaient dans les cérémonies du culte des récréations et des fêtes. La Confrérie résumait en elle, après la famille, la vie morale des classes ouvrières. Qu'en fut-il de cette vie morale, à mesure que le scepticisme et la corruption des mœurs effacèrent dans les classes dirigeantes l'intelligence, le respect, le sentiment même de la tradition?

Les vieilles et bonnes coutumes des Confréries du moyen-âge ont été souvent décrites; et nous ne croyons pas nécessaire de les mettre en scène. Elles représentent toute une civilisation chrétienne détruite, tout un esprit chrétien qui a disparu des familles, tout un monde qui s'est effondré dans le vide presque absolu des croyances. Ces croyances, le peuple a été le plus fidèle à les maintenir et à les garder; il fut le dernier à les rejeter, comme il sera le dernier à les retrouver, s'il n'y a dans les hauteurs de

la société une réaction énergique contre le torrent du matérialisme. — « Les populations qui de nos jours demeurent étrangères au sentiment religieux, dit M. Le Play (1), sont tombées dans une barbarie abjecte, où l'on n'aperçoit même plus l'ordre que l'instinct produit chez les animaux ; tandis que, chez les peuples libres et prospères qui honorent le plus la civilisation, la supériorité reconnue par l'opinion et l'élévation du sentiment religieux sont deux faits connexes et parallèles. »

La Confrérie avait été le berceau de la Corporation ; elle fut plus tard absorbée par cette dernière, et, si elle ne put la sauver, elle concourut moralement à la soutenir jusqu'au jour fatal de leur chûte commune.

Chose remarquable ! Si dans la plupart des métiers l'une et l'autre se confondirent, dans quelques-uns elles demeurèrent distinctes. Outre leur personnel administratif dont les syndics étaient la tête, certaines Corporations eurent toujours leurs prieurs chargés de pourvoir au service religieux, hommes de dévouement et véritables magistrats de paix. Les statuts des chapeliers et garnisseurs de chapeaux à Marseille (2) portent ce qui suit : la Société nomme

(1) *La Réforme sociale en France,* tome I, page 50.
(2) Imprimés par la Ve de J. B. Brébion, Marseille, 1746.

des prieurs « dont la fonction n'a rien de commun avec celle des syndics dudit corps » (art. 51). Les prieurs venaient au secours des membres souffrants de la communauté, pour laquelle ils recueillaient les cotes mensuelles ou annuelles, les produits des amendes et des offrandes. Il y avait les droits de la Corporation et les droits de la Confrérie : les premiers très élevés (1), on sait pourquoi, les seconds beaucoup plus modiques pour l'assistance des pauvres. Enfin les Confréries groupèrent toujours ensemble plusieurs métiers, dans les villes où ils n'eussent pu se suffire isolément ; elles unirent toujours dans leur sein maîtres et compagnons, et quelques-unes avaient gardé l'usage d'admettre, comme au moyen-âge, des *Confrères et Confréresses*, tous ayant part aux mêmes secours et aux mêmes honneurs.

Ce que M. Emile Laurent montre établi à Bordeaux (2), de toute ancienneté, existait égale-

(1) Ces droits s'étaient constamment élevés. Chez les tailleurs d'habits de Marseille, ils furent portés de 150 livres à 200 pour les aspirants à la maîtrise, sans compter d'autres frais accessoires. Il en était de même chez les tailleurs d'Aix pour lesquels le droit de maîtrise fut d'abord de 100 livres, puis de 160 (1725), enfin de 200 livres (1767). Les autres corps de métiers offrent une semblable progression.

(2) *Le Paupérisme et les Associations de prévoyance.*— Paris, Guillaumin, 2me partie, chap. II.

ment et généralement en Provence. La pratique de la charité fraternelle ne disparut que plus tard, dans les Corporations dont les ressources étaient épuisées par leurs dettes.

« De tout temps et ancienneté, disent les statuts des tailleurs de Marseille, la communauté a eu une boëte dans laquelle chaque maître, compagnon et confrère ont accoutumé de mettre finance selon leurs moyens et bonne volonté » (art. 3). — « Le produit des aumônes, des offrandes et des amendes ne peut être diverti et employé à autre sujet qu'à la décoration de la chapelle, honneur et gloire de Dieu, assistance des pauvres maîtres et de leur famille, comme aussi pour les pauvres filles à marier » (art. 7).

Les tailleurs d'Aix avaient délibéré, en 1604, que les maîtres payeraient annuellement 10 sols tournois et les serviteurs travaillant en boutique un liard par semaine, « attendu que toutes choses s'étaient grandement renchéries, mêmement la cire, le linge et les étoffes pour faire ornements et autres choses nécessaires, pour subvenir au service divin et œuvres pies et charitables, tant envers les maîtres pauvres et nécessiteux qu'envers les serviteurs tombant en maladie. »

Les statuts des prud'hommes et dévotieux confrères, les maîtres tisseurs à toile d'Aix, fixent les cotes au même chiffre. Il y est dit : — Article 9 : « Quand il y aura nécessité à quel-

qu'un de ladite Compagnie, les prieurs seront tenus luy faire pourvoir, soit par l'aumône de la boëte, soit autrement. »

Article 30 : — « Comme aussi, où il y auroit quelqu'un de ladite Confrérie décédé sans moyens pour les funérailles et autrement, les prieurs seront tenus y pourvoir au dépens de la bourse et par aumône. »

Le 17 février 1638, les prieurs remontrèrent « qu'il seroit bien raisonnable, quand les femmes desdits maîtres décéderoient, de leur faire le même honneur, ce faisant ils gagneroient les œuvres de miséricorde et autres œuvres méritoires à gagner en semblables actions. » En conséquence de quoi, l'assemblée trouvant la réquisition juste, pieuse et raisonnable, délibéra de l'adopter.

Le corps des capitaines marins et patrons de barque de Marseille, dit M. de Régis de la Colombière (1), avait formé une caisse de retraite pour ceux de ses membres qui étaient vieux, malades et infirmes. Des secours étaient donnés aux marins pauvres, à leurs veuves et à leurs enfants. J'ai raconté ailleurs l'existence des mêmes pratiques dans la Société des portefaix et chez les patrons pêcheurs.

(1) *Fêtes patronales et usages des Corporations de Marseille, etc...* page 77.

Seulement, ce mutualisme s'exerçait au nom de Dieu, il était indissolublement lié à l'esprit chrétien et à une pensée de foi. Toutes ces communautés étaient fondées plus que sur des intérêts communs, elles avaient des croyances communes. C'est là que se découvre l'abîme creusé entre la société ancienne et celle où nous vivons ; c'est par là que, soit dans le régime corporatif, soit dans le régime communal, l'un et l'autre ayant les mêmes principes et les mêmes pratiques, nous ne ressemblons pas du tout à nos pères. Les mœurs n'eussent pas alors supporté un autre esprit qu'un esprit de foi. Les statuts prescrivaient l'assistance des maîtres, serviteurs et apprentis à la messe et à la procession de la fête patronale, aux prières dites pour les membres trépassés ; ils frappaient d'une amende le travail, l'ouverture des ateliers et boutiques les jours de dimanche et de fête chômée. Il y a des statuts où l'intervention vigilante des chefs est même prescrite pour l'administration des derniers sacrements aux mourants (1). Cette intervention est journalière, quand il s'agit de ramener aux bonnes mœurs,

(1) V. les *Statuts des marchands passementiers, teinturiers, mouliniers, ouvriers en drap de soye à la grande navette et cardeurs à soye de la ville d'Aix ;* art. 43. — Aix, chez la veuve de J. David et Esprit David, 1755.

au droit chemin, ceux qui s'en écartent. Les usages, ce semble, les plus profanes avaient eu une origine chrétienne. Les banquets des Confréries, ces banquets qui devinrent plus tard l'occasion de tant d'abus, étaient destinés, selon les termes des vieilles lettres-patentes, à satisfaire le désir des gens de chaque métier de pouvoir « manger et estre ensemble amiablement pour la révérence du saint. » — « Les tisserands de Marseille, est-il dit dans un acte du 9 juin 1585 (1), sont en coustume de fere banquet ung jour des dites festes de la Pentecoste, auquel assistent quatre prieurs vieulx et quatre nouveaux et autant de prieuresses, lequel banquet se faict dans une chambre de l'hospital St-Esperit, en l'église duquel est leur fondation. Et cela se faict aux despens de leur Confrairie. Et avec ce, le mesme jour de la Pentecoste, ils donnent à disner à tous les pouvres dudit hospital, leur fournissant du pain bon, cher, vin et aultres choses. »

Le marquis de Mirabeau, dans sa langue bizarre et souvent brutale, regrettait plus tard l'abandon des vieilles coutumes religieuses que l'esprit du jour travaillait à détruire jusqu'au sein des familles. — « Je suis tenté quelquefois de descendre à la table de mes gens, de couper

(1) Cité par M. de Régis de La Colombière.

leur pain, de boire en même tasse, pour me rappeler que nous sommes tous d'une même souche, que je dois les considérer et les contraindre à m'aimer. Cette méthode réussiroit mal aujourd'hui, les valets sont aussi insensibles, aussi méprisants que les maîtres (1). »

J'ai dit que les pratiques séculaires de religion observées dans les Confréries sont assez connues; elles ont été l'objet de charmants et pittoresques tableaux. Mais ce qu'on ignore davantage, c'est le fond des mœurs chrétiennes gardées dans les familles et auxquelles ces pratiques répondaient. Chaque Confrérie avait son luminaire, expression sensible de sa foi, et dont elle avait pris le nom. Il est touchant de rencontrer dans de vieux testaments les dispositions dernières des testateurs, paysans et artisans, au sujet de ce luminaire, de cette lampe qui symbolise leur suprême espérance. Leur legs consiste quelquefois en une mesure d'huile, en une certaine quantité de blé : — « *Lego lampadi Corporis Christi ecclesie dicti castri unum cartale oley. — Lego una panale annone* (2). On sait

(1) *Traité de la population ;* loc. cit. page 186.

(2) Testaments du XVe siècle. — Il y aurait toute une étude à faire sur les coutumes religieuses, encore observées dans les campagnes au XVIIIe siècle. Les testateurs ordonnaient habituellement qu'on porterait à leurs obsèques les

quels sentiments pieux avaient inspiré le choix des saints patrons, protecteurs de chaque métier. La fantaisie s'en mêla plus tard : elle s'empara du symbolisme des armes parlantes. L'armorial des Corporations aux XVIIe et XVIIIe siècles a été, dans ces derniers temps, l'objet de curieuses publications (1).

Un trait dominant dans les Confréries et associations de l'ancien régime, et sur lequel on n'a pas assez insisté, est l'amour qu'elles portaient au Souverain, amour non moins profond que leur patriotisme, mêlé et identifié aux traditions domestiques. Ce sont là, chez tous les peuples,

cierges du luminaire ou de la Confrérie ; ils réglaient tout ce qui intéressait l'assistance des prêtres et la rétribution due à chacun d'eux, la célébration de la messe des funérailles et la récitation de certaines prières, le service annuel fixé au jour de la fête du saint patron, etc...

(1) V. sur les Corporations de Marseille le recueil déjà cité de M. de Régis de La Colombière.

A Marseille, les patrons pêcheurs honoraient Monseigneur St-Pierre, parce qu'il avait été le plus grand pêcheur d'hommes. Les serruriers avaient pour saint patron St-Pierre-ès-Liens, les hôteliers Ste-Marthe, les charcutiers St-Laurent, les menuisiers St-Joseph. Le jeu de mot fit placer les vignerons sous l'invocation de St-Vincent ; les rôtisseurs fêtaient St-Just, les lanterniers et les verriers St-Clair, les blanchisseuses St-Blanc, les paveurs St-Roch et les enterre-morts St-Maur.

les fondements de toute liberté, de toute stabilité sociale ; car, lorsque les classes ouvrières sont perverties par les idées de révolte, la liberté est perdue, l'association devient un redoutable et fatal élément d'antagonisme. Les Corporations du passé, où l'école démocratique cherche des précédents pour autoriser ses conceptions sociales en vue de l'avenir, purent se préserver de ce danger, tant que le débordement des mauvaises mœurs ne vint pas les corrompre. — « Une messe aura lieu toutes les fêtes solennelles de l'année, disent les statuts des tailleurs d'Aix, en l'honneur et louange de Dieu, pour l'État ecclésiastique, Couronne de France, santé et prospérité du Roi Henri IV à présent régnant, la Reine, monsieur le Dauphin, les princes du sang et leurs successeurs. » Il est peu de statuts où ne se trouve la même clause (1). Quant au

(1) Voici la naïve et touchante expression d'un des sentiments qui, après avoir pénétré jusqu'au cœur de la société de l'ancien régime, ont été le plus effacés dans la nouvelle, sans avoir été remplacés par un égal mobile produisant l'esprit de dévouement.

Un notaire de village écrit en tête de son registre pour l'année 1639 : — « C'est le registre et protocolle de tous les actes et contracts faits par moy Gabriel David, notaire royal au présent lieu de Rognes soussigné, la présente année 1639, sous le regne de très chrestien et puissant prince Louis de Bourbon, treizième de ce nom, lequel par le voulloir de

patriotisme des gens de métier, il a toujours eu un beau et grand rôle dans l'histoire municipale des villes dont ils étaient les gardiens, où encore au XVIIIe siècle ils étaient chargés du service du guet, non sans se plaindre de le supporter exclusivement lorsque tant de citoyens, non moins intéressés au bon ordre, se procuraient le privilège des exemptions.

Enfin, au point de vue des fêtes publiques où se manifeste la vie nationale, il y aurait à mettre en scène les Corporations s'organisant en milices, et avec quel luxe de parade ! avec quels beaux uniformes ! Les drapeaux flottaient au vent, les tambours battaient, on étalait cocardes bleues, blanches, vertes, rouges, cramoisies, rosettes aux mille nuances. La communauté entière des habitants d'une ville semblait alors vouloir se donner en spectacle à elle-même. Des processions, des *Te Deum*, des arcs triomphaux, des décharges de mousqueterie où s'en allait en fumée une énorme quantité de poudre, les violons, les jeux du tir et de l'arbalète, les

Dieu, aprés avoir demeuré marié l'espace de plus de vingt ans sans enfans, Dieu ayant exaucé les prières des bonnes gens luy a donné un beau Daufin, le 4me ou 5me du moys de septambre dernier : *n'ayant que trois jours moings que mon fils Jacques, que prie Dieu tenir tous deux en sa grâce et bonne santé.* »

danses dans les salles vertes enguirlandées de buis, exprimaient le contentement, l'enthousiasme général.

Ces jours d'éclat étaient les beaux jours des Corporations. Les relations de ces fêtes étourdissantes nous prouvent, avec la pompe de leur lyrisme, combien l'homme, et surtout l'homme du peuple, a besoin d'oublier, ne fût-ce que quelques instants, les dures conditions de sa vie. Le patriotisme local exaltait la plume de leurs auteurs, il produisait sur leur imagination une sorte d'enivrement. Rien n'était petit à leurs yeux, tout acquérait des proportions grandioses. La terre et le ciel semblaient conviés à devenir les témoins de ce qui se passait, du bruit auquel on se livrait dans un coin obscur de la carte du monde. En ces jours, au fond des villes de province, l'harmonie première des rapports sociaux renaissait. Une sorte d'égalité faisait brèche aux distinctions de classe, et aux innombrables lignes de démarcation créées par mille nouveaux petits privilèges entre les citoyens.

Les historiens qui, voyant toutes ces formes scrupuleusement observées à la veille de la révolution, leur ont prêté une extrême importance, ne se sont pas demandé quelles mœurs nouvelles tendaient à en faire de pures manifestations extérieures. Ils doivent être bien surpris, lorsque peu d'années après ils trouvent tout cela disparu

et détruit, toute cette vie chrétienne et municipale remplacée par celle des clubs, toutes ces traditions de foi, de respect et de patriotisme perdues dans d'ignobles et sanglantes saturnales. Quelques forcénés et une poignée d'incendiaires ont-ils eu le pouvoir d'égarer en un jour les masses? N'est-il pas trop certain, soit qu'on étudie les institutions, soit qu'on cherche à s'éclairer sur les mœurs, n'est-il pas trop avéré que la table rase était déjà faite dans les consciences, lorsque la révolution vint la décréter dans les lois?

La corruption a pénétré de nos jours jusqu'aux couches populaires qui étaient encore intactes. Plus de religion, plus de morale, plus de devoirs, tel semble être pour beaucoup le programme de l'avenir. Le temple est vide et désert, le cabaret est le fléau des familles, le gouffre où s'engloutissent les salaires. La famille n'est presque plus chrétienne que de nom, et le foyer domestique a perdu sa joie avec ses fêtes. — « Les fêtes de famille, dit un publiciste, se montrent partout mêlées aux fêtes de la commune, et les fêtes de la commune à celles de l'Église et de l'État. Les récréations que l'ouvrier y cherche, dont il a besoin et qui sont une nécessité de sa vie, ont une haute portée morale. Il ne faut pas seulement en compter les frais, on doit plutôt les envisager comme des institu-

tions propres à conserver soit l'unité de la famille domestique, groupée ces jours-là par des joies innocentes, soit la communauté des affections entre les membres d'une famille municipale, professionnelle et industrielle. L'ouvrier pour lequel ces sources de distraction n'existent pas va les demander à la fréquentation du cabaret, à l'usage immodéré du vin et de l'eau-de-vie, et bientôt il fait de ces excès sa seule préoccupation. » La vie et les fêtes de famille s'en vont : c'est le cri d'alarme de tous les moralistes. Le mal date-t-il d'aujourd'hui ? Et comment s'est-il produit ?

On est loin déjà, au XVIIIe siècle, des temps où les Confréries s'organisaient pour aider leurs membres à se réformer et à mieux vivre (*nec non ad correctionem et ad emendationem vitæ ac morum,* disent les statuts de Montpellier au XIVe siècle). Pour savoir où en étaient les mœurs cinquante années avant la révolution, il faut lire tous les arrêts, tous les règlements, toutes les ordonnances de police, où le zèle des magistrats à venger la morale publique, à surveiller, protéger, préserver du mal les classes ouvrières, se déploie d'année en année avec une vigilance extrême. Les statuts des Corporations interdisent toujours de vendre le dimanche ; mais un magistrat déclare en 1753, « qu'il n'est presque plus permis de distinguer les fêtes et

dimanches des jours de la semaine (1). » La passion du jeu est descendue de la Cour de Louis XIV, du Régent et de Louis XV, dans les salons des grands (2), puis dans les cercles de la bourgeoisie vivant noblement, enfin dans les guinguettes. On ne concevra jamais, si on n'en a les preuves sous les yeux, le degré d'intensité de cette passion au XVIIIe siècle. Elle est un des signes du temps. Elle est née des habitudes oisives, créées dans toutes les classes par la satisfaction de vanités égoïstes, lorsque le privilège a tout envahi et qu'il a supprimé la responsabilité dans la jouissance d'innombrables offices vénaux.

(1) Ordonnance de police pour l'observation des fêtes et dimanches dans la ville d'Aix, 7 septembre 1753.

(2) « Le Parlement, dit un annaliste de la ville d'Aix, aïant appris en 1680 que certaines dames avoient joué à la *bassette*, contre les défenses expresses de Sa Majesté et de la Cour, les manda dans la Chambre, et après les avoir ouïes les condamna conjointement avec le conseiller Roux de Gaubert dans la maison duquel on avoit joué, solidairement, à une amende de 500 livres envers les pauvres de l'hôpital. Mais on s'est moqué de cet arrêt et il n'a jamais été exécuté. La bassette est un jeu de carte à perdre de très grandes sommes en peu de temps. On en a composé un livre. Ce jeu a été inventé à Venise, et celuy qui l'a importé en France tout franchement mériteroit les galères. » — *Chronique de ce qui s'est passé en Provence, depuis* 1662 *jusqu'en* 1682, par J. S. Pitton (manuscrit).

Les descriptions qu'on pourrait tracer à ce sujet s'effacent devant les peintures faites de la main même des magistrats. Le débordement commence à la fin du XVIIe siècle, et il ne respecte plus aucune barrière au milieu du XVIIIe. Les gens du Roi signalent d'abord quelques maisons de jeu ; bientôt elles pullulent, en se dérobant à la police. On les frappe de peines très sévères. Efforts inutiles ! — « La licence, dit-on en 1764, est parvenue à ce point que l'on voit la plupart des artisans abandonner leur métier, les paysans les travaux des champs, les domestiques manquer à leurs devoirs envers leur maîtres, et passer une partie du jour dans ces tavernes perpétuelles appelées *bouchons* (1), introduites depuis quelques années par la corruption des mœurs. » Nouvelles interdictions, et nouvelle surveillance. Les magistrats s'occupent spécialement du peuple. Ils lui défendent absolument le jeu, surtout les jours ouvrables (2),

(1) En 1764, une ordonnance de police fit fermer tous les bouchons qui se trouvaient à Aix, jusqu'à la distance d'une demi-lieue.

(2) A peine de prison et de 100 livres d'amende. Les personnes qui les recevraient ou souffriraient dans leurs maisons seront frappées d'une amende de 3000 livres, et seront punies corporellement. — Arrêt du 19 janvier 1758.

Un grand nombre d'arrêts généraux et particuliers ordon-

« *parce que le temps et le travail de l'ouvrier et de l'artisan sont également nécessaires à la société et aux besoins de leur famille.* » Les sociétés où les classes dirigeantes veulent empêcher les classes inférieures de les imiter et croient se sauver en usant de la contrainte, apprennent bientôt que cette contrainte est une digue impuissante. — « La partie du peuple destinée au travail, écrivait le marquis de Mirabeau dont les ouvrages offrent bien des révélations sur les mœurs du temps, dépense tout son gain en parties, courses, guinguettes. Le bas artisan court à la guinguette, *sorte de débauche protégée, dit-on, en faveur des Aides.* » La Finance conspirait elle aussi contre la morale. Le 6 mars 1786, un procureur général au Parlement d'Aix s'élève contre une licence « qui livre les uns à la mollesse et à l'oisiveté, et précipitera les autres dans tous les genres de désordres et de crimes. » — « La conduite d'un citoyen distingué, s'écrie-t-il, produit sur le champ une imitation servile et jalouse, la licence est encouragée par un seul exemple, et elle ne pourra s'éteindre que lorsqu'il n'y aura plus de privilège, de tolérance, de dissimulation, en fa-

nent que les fenêtres des maisons seront murées pendant un certain temps, que les individus tenant le jeu seront bannis de la commune, etc...

veur du rang et de la qualité (1). » Quels que fussent les égarements de cette société, elle savait encore se reconnaître coupable.

Les règlements de police des communes à cette époque ne sont pas moins significatifs. Il y aurait à observer de près le régime communal, le régime du travail des champs, sous l'influence des mêmes mœurs créant là l'antagonisme entre les paysans et les bourgeois propriétaires. Ce sera l'objet d'une autre étude. Je m'arrête, pour celle-ci, dans le triste inventaire des erreurs et des vices qui ont détruit la vieille société française. Le mal qui sévissait dans les grands centres de population commençait à gagner les petits. « Les cabarets, disait-on en 1772 (2), font des maux énormes dans les communautés de campagne ; ce sont des écoles pour toute

(1) Voici la longue série des arrêts rendus par le Parlement de Provence contre le jeu et les joueurs, telle que j'ai pu la recueillir par ordre de dates : — 21 juin 1679, 2 mai 1680, 5 octobre 1680, 24 mars 1681, 10 juin 1687, 4 mars 1688, 3 février 1717, 31 mai 1738, 21 avril 1744, 12 février 1754, 23 janvier 1756, 19 janvier 1758, 19 janvier 1771, 29 avril 1775, 6 mars 1786.

La publication de toutes ces pièces aurait une grande valeur probante.

(2) *Réflexions importantes sur l'état présent des communautés de campagne.* — Avignon, chez Toussaint-Domergue, 1772.

sorte de crimes, où l'on n'apprend qu'à oublier le bien et à commettre le mal. »

J'ai dit ailleurs combien fut méconnu, dans l'antagonisme toujours croissant des passions, le patriote illustre qui devait périr en voulant d'abord réformer, puis sauver du naufrage les institutions de la Provence (1). Quelques années avant l'explosion, on déplorait l'abattement des bons citoyens : — « L'esprit de patriotisme est presque entièrement éteint à la honte du siècle. Soit faiblesse, soit indifférence, on ne voit plus aujourd'hui que des citoyens lâches, timides ou indolents, qui se contentent de murmurer dans le secret sur les abus de l'administration publique. Il s'en présente très peu qui aient assez de force et de courage pour entreprendre de les faire réformer (2). »

Et voilà comment les meilleures institutions se corrompent, comment les progrès matériels, au lieu de servir les développements du progrès moral, les sacrifient et rejettent les peuples dans la barbarie. Voilà comment, malgré l'essor

(1) V. notre travail intitulé : Pascalis. *Étude sur la fin de la Constitution provençale*, 1787-1790. — Paris, Aubry, 1854.

(2) *Mémoire pour J. L. Michel, notaire royal à Tarascon, etc., contre les maire, consuls et communauté de Tarascon ;* 1766.

merveilleux de l'activité nationale et provinciale qui se manifesta de 1774 à 1789 (1), malgré les splendeurs d'une civilisation toujours plus perfectionnée et très raffinée, avec des nobles philosophes ne parlant comme le marquis de Mirabeau que du bonheur du peuple et voulant ramener l'âge d'or dans les campagnes, avec un tiers-état riche, puissant, prépondérant, voilà comment le meilleur des princes, Louis XVI, « les plus vertueux ministres qu'ait jamais eus aucun peuple, » Turgot, Malesherbes, Necker, ne purent trouver dans une nation désorganisée, dans des provinces abattues, les forces morales qui eussent conjuré tant de malheurs et tant de ruines (2).

C'est ainsi qu'un généreux et irrésistible mouvement de réforme, comme celui de 1789, venant trop tard, ne pouvant plus être ni contenu, ni dirigé, aboutit à une réaction formidable, à

(1) On ne saurait trop consulter sur cette période le savant et concluant ouvrage de M. Léonce de Lavergne : *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI.* — Paris, Michel Lévy, 1863.

(2) Il n'est presque pas besoin de renvoyer le lecteur, pour la preuve complète de cette désorganisation, au livre de M. de Tocqueville sur l'*Ancien Régime et la Révolution*, qui a jeté une lumière si vive, si nouvelle, dans l'étude de notre histoire et pour l'intelligence du problème social de notre temps.

la révolution la plus subversive dont l'histoire ait jamais offert le spectacle. Les Corporations ouvrières furent emportées dans la tempête où sombrèrent les antiques institutions municipales et provinciales, où disparurent, non-seulement les corps privilégiés et les privilèges, mais les bases même de l'ancien édifice social.

IV

Ici se termine une étude qui n'a pas la prétention d'être une histoire, et s'offre comme une simple esquisse dont la Provence a fourni les traits et le cadre. La tâche de l'érudit n'est pas celle de l'économiste et encore moins celle du philosophe politique ; cependant elle peut et doit quelquefois s'en rapprocher. Permettez-moi donc, messieurs, d'indiquer les conclusions naturelles de ce travail.

Voir le passé tel qu'il a été, le juger avec vérité et sans parti pris de système, s'efforcer d'y discerner à travers les temps la part respective du bien et du mal, et, quand le mal a été constaté, le confesser sans déguisement et sans crainte, n'est-ce pas servir les plus grands,

les plus chers intérêts du présent? Ne souffrons-nous pas des fautes qu'ont expiées si cruellement nos pères? Notre instabilité sociale ne procède-t-elle pas des mêmes causes qui ont détruit et dissous l'ancien régime? Le jour où cette conviction naîtrait de l'observation des faits historiques, étudiés parallèlement avec les faits contemporains, ce jour-là beaucoup d'illusions cesseraient de produire bien des regrets stériles et de trop aventureuses espérances. La première condition pour le choix du remède est de savoir où est le principe du mal.

L'exemple d'une province toute imprégnée en quelque sorte d'esprit municipal, toute pénétrée des traditions de la liberté romaine et de l'indépendance propre aux mœurs chrétiennes, et où cependant la désorganisation s'exerça d'une manière si triste et si fatale malgré de très vives résistances, cet exemple paraît de nature à fixer l'attention et à faire réfléchir. Il montre à quel point l'État est inapte à organiser le régime du travail, à quels abus mènent ses règlements et ses envahissements (1). Les Confréries de métier

(1) L'histoire de cette réglementation en province offrirait, pour les deux derniers siècles surtout, matière à des observations qui éclaireraient les nombreux aspects de la vie privée et de la vie publique dans l'ancien régime en décadence. Quelques faits sont connus; mais que dirait-on à la vue de l'ensemble?

du moyen-âge s'étaient constituées librement, sur les bases d'une vie autonome, réglée sans doute, mais beaucoup plus par la coutume et les mœurs que par la loi. Les utopistes contemporains méconnaissent donc l'expérience des siècles, en appelant dans l'organisation du travail l'intervention de l'État et de la bureaucratie, et la mise en œuvre de leurs théories ferait reculer l'humanité au lieu de la faire progresser.

Il importe de bien observer où va le libre mouvement du progrès, des idées et des intérêts. Les Corporations ne sont plus qu'à l'état de souvenirs. Le principe de l'ancienne organisation professionnelle, gardant sa stabilité et se perpétuant en dehors de la concurrence, a été brisé avec celui qui avait établi aux divers degrés de la hiérarchie sociale des communautés et des corps, les mœurs et la vie de communauté, les distinctions d'Ordres, de rangs, de classes, liées à un système de transmission forcée et privilégiée. Les institutions corporatives devinrent une des formes de ce type universel d'organisation.

Une telle histoire serait peut-être monotone. Il n'y en a pas cependant de plus propre à saisir fortement l'esprit, à le guérir de bien des illusions en lui découvrant la racine même de toutes les erreurs, de tous les préjugés, de toutes les idées fausses qui font toujours obstacle au développement régulier des mœurs vraiment libérales dans notre pays.

L'esprit qui les avait fait naître et les fit vivre si longtemps dans l'harmonie des croyances et des intérêts s'en est retiré, les mœurs patriarcales qui les soutenaient se sont corrompues, et elles ont péri. Les communautés de travailleurs, qui se distinguent des corporations en ce qu'elles ont pour objet l'exploitation d'une industrie, ont été frappées par l'esprit nouveau. Il en reste en Provence deux vestiges très curieux, très intéressants et dignes de toutes nos sympathies : la Société des portefaix de Marseille et les Prud'hommies de patrons pêcheurs. Leur maintien s'explique parce que les portefaix de Marseille et les pêcheurs ne connurent jamais les jurandes et les maîtrises, que leurs membres ont été jusqu'à ce jour satisfaits du régime où leurs pères ont vécu, et que les mœurs primitives ont subsisté chez eux avec les bonnes coutumes (1), dans des conditions toutes spéciales d'existence.

(1) Voici un trait à citer, car il montre comment l'organisation propre aux communautés de patrons pêcheurs s'est maintenue par le seul empire de la tradition et de la coutume.

Les prud'hommes pêcheurs de Marseille possédaient dans leurs archives un manuscrit dont on leur avait fait hommage et où se trouvaient les lois, règlements et usages observés parmi eux pour la police et l'ordre de la pêche. Un bon citoyen de leurs amis les engagea à publier ce manuscrit dont il avait travaillé à classer les matériaux. C'était dans les pre-

Du milieu des ruines de l'ancienne société, la société moderne a dégagé de nouveaux principes, de nouvelles propensions. Elle a fait surgir la notion générale du droit de l'individu, de la responsabilité et de la liberté individuelle. On est porté à croire que le trait distinctif de l'ordre social actuel est l'égalité. Le publiciste éminent dont le livre doit être cité comme un incomparable monument élevé à la science sociale par la méthode d'observation, M. Le Play répond (1) : — « Plus on étudiera l'ancien régime dans les documents que le temps a conservés ou dans les institutions qui sont en vigueur, et plus on se convaincra que, tout en accordant des privilèges à quelques familles, il tendait surtout à assurer aux masses l'égalité. Le caractère du régime nouveau est de détruire

mières années du XVIIIe siècle. Les prud'hommes s'y refusèrent avec énergie, disant « que ces lois étoient gravées dans leur mémoire, qu'ils se les transmettoient de père en fils et qu'ils tenoient à empêcher les procureurs et la chicane de s'introduire dans leur tribunal. »

Le premier président au Parlement d'Aix, M. Lebret, fut instruit de leur résistance et il admira beaucoup leur sagesse. Les documents du temps mettent dans sa bouche cette réponse : « Qu'il seroit à souhaiter de voir tous les hommes penser de même, qu'il y auroit beaucoup de lois dans l'oubli et que souvent ce ne seroit pas un grand mal. »

(1) *La Réforme sociale en France*, tome II, ch. VI.

systématiquement les influences qui maintenaient autrefois dans les masses une sorte d'égalité forcée, ou tout au moins de donner à chaque individu la faculté de s'en affranchir. » Le caractère du régime nouveau est donc en ceci, que l'individu, maître de lui-même, ne trouve plus d'obstacle à son initiative. Intelligent et laborieux, il devient habile, et dès lors il peut tout ce qu'il veut, s'il sait vouloir le bien : car la volonté du bien c'est la vertu, la vertu c'est l'épargne, l'épargne c'est le capital, et le capital donne tous les genres de succès avec la fortune. Il n'y a donc plus une certaine condition uniforme imposée aux prévoyants pour maintenir le sort des imprévoyants. Ceux-ci tombent là où les précipitent leurs vices ou leur faiblesse. A ceux qui, étant forts par le talent et la vertu, savent se gouverner eux-mêmes, appartiennent la puissance et l'influence dans la liberté.

Voilà l'honneur, voilà les périls de la liberté dans le nouvel ordre social ; voilà la marche de la civilisation, voilà son but, à mesure que se développe l'activité individuelle avec la pratique de la responsabilité. En présence de ces faits, que conclure ? Sinon, que jamais le pouvoir des mœurs ne dut être plus grand pour donner un frein modérateur aux inégalités qui surgissent des principes même de la société moderne ; que jamais les devoirs et les institutions

propres au régime du patronage ne furent plus nécessaires, pour combler le vide laissé par le régime corporatif.

Voyez à quel point sont vives, inquiètes, universelles, les aspirations des classes ouvrières vers l'association. Dans ces classes, plus que dans toutes les autres, le nombre des imprévoyants surpasse de beaucoup celui des prévoyants. Les individualités énergiques, douées de fortes qualités morales, grandissent ; les êtres faibles et sans ressort sont rejetés dans les bas fonds d'une dégradation effrayante. La maladie, les accidents, les chomages, etc., réduisent quelquefois les meilleurs à la misère. L'isolement pèse sur la masse et y développe trop souvent les plus mauvais instincts. L'Église leur donnait une foi, c'est-à-dire une grande force pour espérer et mériter des jours plus heureux ou plutôt moins malheureux ; le scepticisme venant d'en haut leur a désappris à croire en elle. La Corporation venait moralement et matériellement à leur aide ; elle a disparu, et les liens qu'elle créait n'ont pas été rétablis par les nouvelles sociétés de secours mutuels. Dans les Communes, à défaut de la Corporation, l'esprit d'assistance naissait des mœurs inhérentes à la vie de communauté, des rapports affectueux entre les familles ; or la commune n'est guère plus qu'un nom, et la petite commune d'aujour-

d'hui est livrée au fléau de l'antagonisme. Il y avait un patronage dont les devoirs étaient inséparables de hautes situations privilégiées, dont les attributs et les honneurs naissaient des droits conférés par la propriété ou par l'autorité. Depuis le déchainement de la corruption qui a supprimé peu à peu les mœurs du patronage, les devoirs ont été oubliés, et les privilèges ont même entraîné dans leur chûte les vestiges encore subsistants des institutions qui liaient entre elles les classes. Quel sera l'avenir, et comment tous les genres de désordre n'éclateront-ils pas, si le patronage volontaire des plus forts ne va pas au-devant des besoins des plus faibles ? Il n'y a plus de possible que l'intervention de l'État, ou l'initiative libre des classes dirigeantes. — « La liberté, écrivait naguère un des hommes qui ont le mieux enseigné les nouveaux devoirs de la richesse (1), la liberté est devenue la seule loi des relations sociales et la condition fondamentale du succès dans toutes les œuvres sociales. » Si la liberté abdique, on sait où mènera l'intervention forcée de l'État.

La Corporation a disparu. On se demande

(1) *De la Richesse dans les sociétés chrétiennes*, par M. Charles Périn, professeur de droit public à l'Université de Louvain ; 2 vol. in-8°, Paris, Guillaumin. — Tome II, chap. VIII.

quels services elle rendrait de nos jours si elle n'avait pas été brisée, si les Constituants de 1789 avaient ménagé la transition, comme cela vient de s'effectuer en Autriche où les corporations fermées ont été condamnées depuis 1859, où elles sont remplacées par des associations professionnelles investies d'une magistrature disciplinaire et domestique sur leurs membres (1). Question sur laquelle il est inutile de disserter ! La table rase a été faite, les formes sociales du passé ont péri et on ne ressuscite pas les morts.

Mais ce qui n'a pas péri et ce qui ne peut changer, ce sont les besoins moraux de toute société, surtout des sociétés qui veulent être libres. L'avenir réserve-t-il de nouvelles formes à l'autonomie et à la vie professionnelles, au groupe des sentiments et des intérêts professionnels ? Comment le patronage volontaire refera-t-il dans la liberté ce que le patronage s'exerçant au nom de l'autorité a laissé se dissoudre dans l'égoïsme ? C'est ici que les regrets stériles ou les espérances prématurées doivent s'effacer pour faire place à la compréhension d'une vérité qui domine tout, qui a été l'inspiration de ce travail et qui est la conclusion morale des plus modestes comme des plus hautes études d'économie sociale.

(1) *Les Ouvriers Allemands*, par M. G. de Chabrol. — Correspondant, 25 août 1864.

On a dit dans un livre de grand mérite (1), et avec une rare intelligence du temps présent, qu'avant de chercher des formes nouvelles aux applications de l'idée chrétienne dans le monde moderne, il faut avoir le fond. Il en est de même pour les formes, pour les applications régulières et normales du principe d'association. Le fond à avoir tout d'abord ce sont les mœurs, les mœurs qui, non par la contrainte, mais par le dévouement, susciteront les forces vives du pays, l'initiative et le concours des gens de bien ; ce sont les mœurs dont la puissance souveraine est de réformer par les bons exemples, semblables à ces sources qui, descendues des hautes montagnes alpestres, viennent féconder les vallées et y faire fructifier le travail.

(1) Hier et Aujourd'hui *dans la société chrétienne*, par M. l'abbé Isoard, directeur de l'École diocésaine des Carmes ; Paris, Douniol, 1863.

Après ce discours, M. MOUAN, *secrétaire-perpétuel*, *a rendu compte des travaux de l'Académie comme il suit :*

MESSIEURS,

Les sciences agricoles ont été le but principal de l'institution de notre Académie. Depuis son origine jusqu'à nos jours, elle n'a cessé d'être fidèle à son mandat, soit en prenant l'initiative, soit en participant à la solution de diverses questions dignes de tout son intérêt.

Je n'ai point ici à faire l'éloge d'un art dont les anciens et les modernes ont proclamé hautement la prééminence sur une foule d'autres. Parmi les arts productifs, disait Cicéron (*de Officiis, lib. 1, § 42)*, il n'y a rien de meilleur que l'agriculture, rien de plus fécond, rien de plus agréable, rien de plus intéressant pour un homme libre, et parmi les modernes, nos principaux économistes s'accordent à dire que com-

plétée par quelques connaissances ayant comme elle pour objet l'exploitation des richesses naturelles du sol, l'agriculture suffit pour élever une nation à la puissance et à la fortune.

Aussi le gouvernement porte-t-il toute sa sollicitude sur la prospérité agronomique, l'accroissement des produits et le développement du bien-être dans les campagnes ; de là ces encouragements multipliés sous toutes les formes, ces grands travaux d'utilité publique, ces routes établies, ces nouveaux canaux d'irrigation, ces institutions de crédit mettant les capitaux à portée des cultivateurs, ces comices et ces concours d'instruments aratoires et d'animaux de boucherie.

La ville d'Aix peut à juste titre revendiquer sa part des améliorations qui déjà ont eu lieu ou sont à la veille de se manifester, grâce à la sagesse de ses administrateurs ; ces fêtes du labeur et de l'intelligence dont notre cité était le théâtre il y a neuf mois et où toutes les distinctions de classes semblaient effacées par l'égalité devant le travail, ces solennités agricoles n'auront pas été un vain spectacle pour nos populations rurales : je me plais d'autant plus à rappeler l'exposition des divers produits et la distribution des récompenses du mois de septembre dernier que notre Académie ne s'est point bornée à rester simple spectatrice et

qu'elle a prêté son concours en proposant des médailles et des distinctions aux auteurs des meilleurs ouvrages sur l'agriculture publiés en Provence dans ces dernières années. Notre président M. de Ribbe l'a dit avec raison : nous avons été invités, en quelque sorte par nos précédents, à mettre le patriotisme provençal à la fois en action et en lumière sur son propre terrain et nous avons cru le moment bien choisi lorsque la Société d'agriculture des Bouches-du-Rhône et le Comice agricole d'Aix, par un heureux accord, voulaient récompenser les mérites et constater des succès dignes d'être proposés en exemple.

Vous le savez, Messieurs, l'appel fait par l'Académie a été entendu et le rapport de notre collègue M. le conseiller Feraud-Giraud a signalé de nombreux envois adressés conformément au programme. Dans ce faisceau de volumes et de brochures différents en la forme mais concourant au même but, se sont offerts à l'examen de votre commission des recueils périodiques, des monographies, des traités succincts destinés à rendre populaire la science agricole et des ouvrages s'adressant surtout à ceux qui joignent à la pratique l'étude approfondie des sciences appliquées à l'agriculture ; dans cette dernière catégorie, le cours de M. le comte de Gasparin a surtout fixé votre atten-

tion et en accordant la première de vos récompenses à ce grand citoyen qui dévoua au service de l'art agricole sa haute influence et sa noble intelligence, au moment même où la ville qui fut son berceau élevait un monument à sa mémoire, vous vous êtes montrés les dignes interprêtes des sentiments du pays.

Maintenant, Messieurs, les diverses théories que nous avons succinctement indiquées ont-elles produit dans la pratique des résultats satisfaisants? Il est permis de le croire à en juger par le rapport de M. le chanoine Fissiaux, lors de nos fêtes agricoles; l'honorable rapporteur a visité les principales exploitations de notre arrondissement et tout en blâmant certains usages consacrés par une ancienne routine, il a constaté un pas immense fait dans la voie des améliorations, en ce qui concerne la taille, la culture et les grands reboisements; cependant des doléances se font entendre sur l'état de souffrance de l'agriculture et le progrès vers le bien est momentanément entravé par une cause qui préoccupe l'opinion publique, je veux parler du prix de revient de la production, objet sur lequel le congrès des sociétés savantes, sous la présidence de M. le marquis d'Andelarre, portait tout récemment son attention. Ne cherchons pas à le dissimuler, l'équilibre est aujourd'hui détruit au préjudice des cultivateurs. D'après M.

le comte d'Esterno, le véritable remède consisterait dans la diminution de la main-d'œuvre qui prend chaque jour de plus grandes proportions, c'est-à-dire par l'introduction du labourage et le défoncement des terres à la vapeur comme on le pratique en Angleterre. Le congrès a émis le vœu pour une double enquête de la part du gouvernement et des sociétés savantes. Espérons qu'elle aura des résultats satisfaisants et que grâce aux encouragements répartis par l'État, le mal que nous venons de signaler sera sinon entièrement neutralisé, du moins sensiblement amoindri.

A l'agriculture se rattache essentiellement ce qui concerne les matières forestières et les reboisements. M. Vicaire, directeur général des forêts, dont l'administration déplore la perte récente, avait porté son attention sur nos contrées et mentionné d'une manière flatteuse la ville d'Aix pour ses travaux de reboisement au plateau d'Arbois. Mais les Basses-Alpes étaient surtout l'objet d'une préoccupation constante de la part de M. Vicaire : un rapport que nous a communiqué M. de Ribbe sur une tournée de ce haut fonctionnaire dans des régions trop longtemps déshéritées nous a appris que la visite du directeur général avait produit l'effet le plus salutaire ; ainsi des plantes gazonnantes ont pris racine sur la berge des ravins et de nombreux bar-

rages opposent un obstacle invincible à l'éboulement des terres ; je mentionnerai encore une autre lecture de M. de Ribbe sur ces funestes incendies auxquels sont si souvent exposées les forêts du département du Var et qui, d'après les rapports officiels, auraient plus détruit de bois depuis cinq ans que n'en auraient fait périr tous les troupeaux du Var en libre pâture. Notre judicieux collègue considère l'écobuage comme une des principales causes de ce sinistre qui se propage surtout d'une manière effrayante aux Maures et à l'Estérel. Un arrêté récent du préfet qui prohibe l'écobuage pendant les mois les plus chauds est sans doute une mesure digne d'éloges ; mais cela ne saurait suffire et M. de Ribbe propose comme un moyen bien propre à empêcher les ravages des incendies, l'ouverture de tranchées dans le bois et sur le sol des forêts.

Quelque arides que soient ces détails, j'ai dû en présenter l'exposé succinct parce qu'ils ont une importance réelle et que d'ailleurs ils ont occupé les moments de l'Académie. Nous vivons à une époque où le désir de savoir et d'être initié aux divers genres de connaissances se propage de plus en plus. Sans doute l'enseignement écrit peut jusqu'à un certain point contenter ce besoin des intelligences, mais le but ne sera-t-il pas mieux rempli si l'instruction

que l'on puise dans les livres est secondée par l'enseignement oral popularisé par le développement dé cours publics libres. Telle a été la pensée de M. le ministre de l'instruction publique, en instituant des lectures du soir et en les recommandant à Messieurs les Recteurs avec toute l'autorité de sa parole. Le discours prononcé à la Sorbonne par S. Exc. a mentionné plus de 700 cours libres consacrés en grande partie aux études d'histoire locale. Je constate avec plaisir la part prise par un de nos nouveaux collègues, M. le professeur Faure, à cette initiative des lectures du soir ; son cours gratuit et public de mathématiques appliquées aux usages de la vie a été accueilli par un auditoire nombreux et attentif.

Le goût des beaux-arts se répand de plus en plus parmi nous ; un ancien directeur de cette école, M. Ch. Blanc, attribue à diverses causes ce mouvement des esprits, et entr'autres, aux expositions universelles de Londres et de Paris et à la grande facilité de locomotion qui inspirent à plus d'un indifférent jusqu'alors le désir d'être initié aux mystères de l'art. Quoi qu'il en soit, le sentiment artistique est traditionnel dans la ville d'Aix. Son école de dessin sous l'habile direction de notre collègue M. Gibert a compté cette année plusieurs élèves qui se sont distingués au Salon de la capitale, et j'aime à rappeler

que sur 80 Provençaux qui ont exposé au salon de 1865, 2 médailles ont été accordées à des aixois, MM. F. Truphème et J. Huot. Un de nos nouveaux confrères, M. le conseiller de Payan-Dumoulin, a consacré son discours d'installation à nous montrer le patronage éclairé des administrations, le goût des grandes familles et les aspirations de nos concitoyens toujours portés vers l'amour du beau ; il s'est plu à rappeler les riches collections formées dans nos murs : à ces noms des Boyer d'Eguilles, des Thomassin-Mazaugues, des Fonscolombe, des Sallier, se trouvera uni désormais celui de M. de Bourguignon de Fabregoules ; sa magnifique galerie placera notre Musée en première ligne parmi ceux de nos provinces, quand les généreux efforts de l'administration municipale pour lui assurer un local convenable seront couronnés de succès, à la grande satisfaction des amis du pays.

Un de nos collègues qui joint les connaissances agronomiques à la pratique des beaux-arts, M. Alexis de Fonvert, nous a communiqué une appréciation de l'œuvre de Raphaël; il nous a montré Sanzio se plaçant au premier rang par l'invention de ses sujets, la composition et le dessin, et puis constamment guidé vers le beau idéal, vers la grâce, vers l'expression, par l'énergie et la force de talent dont la nature

l'avait doué, par son âme noble, élevée, tendre et passionnée. Ajoutons qu'un historien récent de ce grand artiste, M. Gruyer, lui attribue en outre le mérite d'avoir touché à la fable sans abjurer sa foi et de s'être constamment préoccupé de discerner un sentiment chrétien dans des sujets empruntés à la mythologie.

Les études historiques, l'histoire locale surtout ont continué à occuper nos séances hebdomadaires : Sous ce rapport, M. Tavernier nous a lu la suite de ses études sur l'empereur Julien et a traité de la philosophie grecque et surtout d'Aristote. Je n'ai point à répéter ici ce qui a déjà été dit sur le mérite de cette œuvre ; le même membre nous a encore communiqué une savante introduction d'un travail sur le franc-aleu qu'il prépare, c'est une des matières les plus intéressantes de notre ancien droit.

Sous ce rapport encore, notre président M. de Ribbe qui, tout en prêtant un concours empressé aux intérêts actuels de la cité, se plait à faire revivre les souvenirs du passé, a enrichi nos séances des lectures suivantes :

Notice sur le livre de raison de Jacques de la Roque, fondateur de l'hôpital Saint-Jacques de notre ville. Ce document du XVIe siècle contient de curieux détails sur la fondation et l'administration de l'hospice, le prix des denrées, les gages des serviteurs et plusieurs particula-

rités d'intérieur assez piquantes. — Une note sur l'avocat Barlet qui illustra notre ancien barreau ; elle est relative à ses honoraires, à ses plaidoyers et à ses consultations dont il a laissé 32 volumes. — Une notice sur la Société des portefaix de Marseille ; M. de Ribbe nous apprend l'origine et l'organisation de cette compagnie qui jamais ne fut constituée en jurande ou maîtrise, mais seulement en simple confrérie et sans aucun privilège en sa faveur.

M. Gaut, un de nos adeptes zélés du *Gay saber*, nous a lu un discours sur la poésie provençale dont il a retracé la naissance, les progrès et les triomphes, en rappelant le souvenir de ces poètes provençaux qui se sont immortalisés depuis Bellaud de la Bellaudière jusqu'à nos célébrités contemporaines, les Roumanille et les Mistral. Vainement, Messieurs, quelques esprits chagrins rêveraient la suppression de la poésie de nos pères si propre à interpréter les élans du cœur et les affections de l'âme ; ce qui se passe de nos jours protesterait au besoin contre de pareilles prétentions. Est-il nécessaire de le rappeler ? Lors du concours pour la poésie provençale que l'administration a eu l'heureuse idée d'annexer à nos dernières fêtes agricoles, de nombreuses pièces de vers ont été soumises à l'examen de la commission dont nous avions l'honneur de faire partie ; vous vous rappelez

l'éloquent rapport de notre collègue M. Bonafous et avec quel sentiment de sympathie, avec quel enthousiasme furent accueillies celles de ces pièces qui parurent les plus dignes d'être couronnées. M. Gaut nous a encore communiqué une notice sur un tableau allégorique du Tiers-État, autrefois à l'hôtel-de-ville, dévoré par l'incendie en 1793, mais dont les cartons de M. le président de Saint-Vincens nous ont conservé le dessin.

J'ai soumis à mes confrères quelques lectures sur des sujets concernant la localité, savoir :

Quatre lettres inédites de l'historien César Nostradamus à Peiresc, offrant divers détails sur ses travaux, son genre de vie, avec quelques notes explicatives. — Une notice sur les foires de la ville d'Aix où j'ai rappelé leur origine, leurs changements, les règles prescrites pour leur tenue, le tout puisé dans les archives de la cité. — Les statuts assez curieux de 1519, en langue provençale, de la compagnie des arquebusiers dite de Madame Sainte-Barbe, offrant tout à la fois un intérêt historique et linguistique, ainsi que le récit de divers faits concernant cette société pris dans le registre de ses procès-verbaux déposé pareillement dans nos archives municipales.

Je dois encore une mention sommaire aux

communications de quelques membres correspondants.

A M. Joly, professeur à la Faculté des lettres de Caen : dans sa notice sur Marie de France, la Sapho de son siècle, l'habile critique établit, d'après les vers du poète, que cette femme célèbre était née à l'Ile de France au XIIe siècle, contrairement à l'opinion de Roquefort, Legrand d'Aussy et du père La Rue, qui fixent la naissance de Marie au XIIIe siècle et lui attribuent une origine anglo-normande. — La brochure intitulée : *Les procès de Mirabeau en Provence*, c'est-à-dire l'affaire de Grasse et le procès d'Aix que tout le monde connaît, offre de nombreux et nouveaux renseignements puisés à des sources non explorées jusqu'à ce jour, permettant de rectifier plus d'une erreur commise par les historiens même les plus autorisés du célèbre orateur. — La notice sur *les lettres de cachet dans la généralité de Caen au XVIIIe siècle* contient une foule de faits inédits, et de leur exposé l'auteur conclut que cette institution des lettres de cachet n'a produit aucun bien et qu'elle a été la cause de maux infinis et de nombreux abus.

A M. le chanoine Magloire Giraud, curé de Saint-Cyr : Son opuscule sur la construction du maître-autel de l'église de Saint-Maximin en 1678, ouvrage de Joseph Lieautaud, nous fait

connaître, pour cette époque, le prix des denrées, des marchandises, des objets de consommation, le salaire des ouvriers, ainsi que les fêtes chômées du diocèse d'Aix dont dépendait alors la paroisse de Saint-Maximin. Nous devons encore à M. le chanoine Giraud des recherches relatives à la géographie et aux antiquités ou dictionnaire topographique et répertoire archéologique du canton du Beausset. Ces deux études témoignent des consciencieuses recherches de l'auteur; il a fourni de précieux matériaux à l'édifice qui s'élève par les soins et sous les auspices du gouvernement.

A M. l'abbé Tisserand, de Nice : son histoire civile et religieuse de cette cité et des Alpes-Maritimes est puisée aux sources les plus authentiques ; l'auteur a mis à contribution avec discernement les archives de la préfecture, celles de diverses communes et les histoires manuscrites les plus dignes de foi.

A M. Hippolyte Topin, auteur d'une traduction en vers de l'enfer du Dante. Familier avec les littératures étrangères, M. Topin nous a paru avoir interprété d'une manière heureuse le texte du célèbre poète italien.

Notre Académie, je me plais à le constater, continue à entretenir de fréquentes relations avec les diverses sociétés savantes de l'Empire et a même vu s'agrandir le cercle de ses rap-

ports. Plusieurs volumes de mémoires de ces compagnies correspondantes ont été l'objet de lumineux compte-rendus de la part de nos collègues MM. Castellan, Payan, de Fonvert, conseiller, Alexis de Fonvert et autres. Je me permettrai de mentionner spécialement une publication importante de la société archéologique de Béziers ; je veux parler du *Breviari d'amor* de Metfre Ermengaud, vivant au XIIIe siècle, œuvre citée avec éloges par MM. Fauriel et Frédéric Diez, professeur de l'université de Bonn, et dont quelques fragments avaient été publiés par M. Raynouard dans son lexique roman. Il ne faudrait pas croire qu'il s'agit ici d'un traité de l'art d'aimer. Quand l'auteur écrivait, les idées chevaleresques avaient fait leur temps. Le mot *amour* y est pris dans le sens le plus étendu : C'est l'amour mystique unissant les trois personnes de la Trinité, c'est l'amour créateur de tout ce qui existe, c'est l'amour de Dieu et du prochain.

Quelques personnes étrangères à l'Académie ont bien voulu nous faire hommage de leurs productions : Je ne saurais mentionner ici tous ces travaux plus ou moins importants et je me borne à indiquer ceux qui ont plus particulièrement fixé notre attention :

Le premier volume du catalogue de la bibliothèque publique de Marseille par M. Reynier,

conservateur de cet établissement. C'est une œuvre longue et difficile, à laquelle M. Reynier consacre ses soins assidus et qui se recommande par une rigoureuse exactitude.

Des considérations sur Miltiade, fragment d'une histoire critique des guerres entre les Grecs et les Perses, par M. Hubaud, membre de l'académie de Marseille. L'auteur de cet opuscule se livre à des réflexions générales sur la vérité historique et sur l'inconvénient de ne prendre pour guide qu'un seul auteur. C'est ainsi que beaucoup d'erreurs se sont accréditées sur le compte de Miltiade, pour n'avoir pas vérifié avec soin le témoignage des anciens historiens tels qu'Hérodote, Ctésias, Thucydide, Plutarque et Pausanias.

Les coutumes du Val d'Orbey publiées avec une introduction et des notes par M. Ed. Bonvalot, conseiller à la cour impériale de Colmar. Les travaux de ce magistrat lui ont déjà valu d'honorables distinctions et ses études sur les anciens statuts d'une localité peu connue, située en Alsace près de Colmar, attestent de savantes recherches et une grande sagacité.

Depuis notre dernier compte-rendu, la mort a continué à frapper dans nos rangs.

Le 31 décembre 1863, notre vénéré doyen, M. le docteur d'Astros, était enlevé à l'affection

de ses collègues, à la science médicale et aux belles-lettres qui toujours charmèrent son existence ; on sait que la poésie provençale comptait en lui un de ses plus dignes et plus gracieux interprêtes. Déjà de nombreux hommages publics ont été rendus à la mémoire de M. d'Astros, et je ne pourrais qu'en affaiblir l'expression si je les rappelais en ce moment. Cet honorable docteur avait présidé dans le temps avec distinction notre Académie dont il suivait assidûment les séances. Aux plus heureuses facultés de l'esprit, il joignait les plus aimables qualités du cœur.

Un de nos membres honoraires, M. Sibour, évêque de Tripoli, ancien auxiliaire de Mgr l'archevêque de Paris, succombait le 21 novembre dernier à la suite de longues et cruelles souffrances supportées avec tout le calme que la religion inspire. Je n'ai point à retracer ici les vertus du pontife ni l'habileté de l'administrateur. Écrivain plein de savoir, M. Sibour ornait d'un style élégant les saines notions qu'il propageait pour l'instruction et l'édification de tous. Ancien membre actif de l'Académie qu'il présida pendant deux ans, il avait prononcé à cette occasion deux discours remarquables sur l'alliance de la religion avec l'agriculture et l'industrie. L'église et la science ressentiront pendant longtemps la perte de ce vénérable prélat ; elle est

irréparable pour ceux qu'il honorait de son affection.

Permettez-moi, Messieurs, d'accorder un mot de touchant souvenir à la mémoire de quelques-uns de nos membres correspondants :

A M. Nicof, ancien recteur de l'université et secrétaire-perpétuel de l'Académie du Gard. L'existence de ce haut fonctionnaire qui était notre compatriote fut entièrement consacrée aux soins de son administration et à la savante société qu'il représenta pendant de longues années et dont il a enrichi les Mémoires par de nombreuses dissertations.

A M. Prosper Cabasse, ancien conseiller à la cour d'Aix et ensuite procureur général à Limoges. Aux connaissances du magistrat, M. Cabasse joignait le goût des études historiques : on connaît le monument qu'il a élevé à la gloire du Parlement de Provence par ses Essais sur cette ancienne institution. La littérature étrangère charmait encore les loisirs de l'honorable magistrat. Nous lui devons une traduction en italien de l'ouvrage de notre regretté confrère M. Rambot sur la richesse publique.

A M. le docteur Roux, secrétaire-perpétuel de la société de statistique de Marseille, membre d'un très grand nombre de sociétés savantes. Plein de zèle pour la propagation de la science,

M. Roux prenait une part des plus actives à tous nos congrès scientifiques. On lui doit la fondation du conseil médical des Bouches-du-Rhône dont il était le président perpétuel.

Enfin une de nos célébrités poétiques revendiquée par le légitime orgueil d'une grande cité mais qui appartient à la France entière, le poète Reboul se rattachait encore à notre Académie. On a dit de lui qu'il avait été initié à la vraie poésie par des douleurs de famille, la perte de sa femme et de son enfant en bas-âge. « Je pleurais et je fus chrétien, a dit Chateaubriand dans ses Mémoires ; Reboul pour être chrétien n'avait pas eu besoin de larmes, mais il pleura et fut poète (1). » Quand la chaire chrétienne et les sociétés savantes ont rendu de si dignes hommages aux vertus et au mérite du grand poète, tout éloge serait ici superflu. J'aime à rappeler qu'il avait assisté dans le temps à une de nos séances hebdomadaires, et que nous accueillimes avec émotion la lecture d'une pièce de vers intitulée : *Une dame romaine pleurant sur la mort de sa fille.*

M. d'Astros est remplacé par M. Faure, professeur de mathématiques, auteur de divers ouvrages qui ont fixé l'attention du monde savant

(1) Jean Reboul, par M. A. de Pontmartin. (Extrait du *Correspondant).*

et ont valu à M. Faure d'honorables distinctions. Installé au milieu de nous, le savant professeur a lu un discours dans lequel il s'est livré aux considérations les plus ingénieuses sur les mathématiques, cette science des rapports s'adressant à une des facultés les plus élevées de l'homme, celle de juger et de raisonner. La spécialité des connaissances de notre nouveau collègue, qu'il relève par une rare modestie, sera précieuse pour l'Académie. Nous lui devons un Rapport sur un nouveau système de locomotive électro-magnétique pour le mérite duquel les inventeurs, MM. Bellet et du Rouvre, avaient demandé notre appréciation.

Deux de nos anciens collègues, que la confiance du gouvernement a investis de hautes fonctions judiciaires loin de nous, M. le procureur général Saudbreuil et M. le premier avocat général de Gabrielli ont obtenu, sur leur demande, le titre de membres correspondants. Ainsi les liens qui nous unissaient à ces deux honorables magistrats ne sont pas entièrement dissous. Le siège que M. Saudbreuil a laissé vacant est occupé par M. le conseiller de Payan-Dumoulin. Archéologue et bibliophile distingué, versé dans l'étude des sciences naturelles et des beaux-arts, cet honorable magistrat est auteur de divers ouvrages estimés sur ces matières. M. de Payan-Dumoulin a exploré habilement

tout ce qui pouvait fournir un aliment à ses recherches dans les diverses localités où ses fonctions l'ont successivement appelé. La ville d'Aix, devenue sa patrie adoptive, lui a déjà fourni et lui fournira encore d'amples matériaux, car érudition oblige non moins que noblesse.

Le successeur de M. de Gabrielli est M. de Berluc-Perussis. Jeune encore, notre nouveau collègue apportera à nos travaux un concours aussi actif qu'intelligent. M. de Berluc joint à un goût bien prononcé pour les études historiques un zèle des plus louables pour tout ce qui peut contribuer à les répandre, témoins de nombreux rapports et communications aux congrès et aux assises scientifiques. Il a publié, en outre, divèrs opuscules marqués au coin d'une saine critique et écrits avec une grande pureté de style ; dans son discours d'installation, M. de Berluc nous a retracé l'histoire du fauteuil qu'il vient occuper et a réveillé dans nos esprits plus d'un touchant souvenir.

L'Académie a encore admis comme membres correspondants :

M. Octave Teissier, de Toulon, écrivain aussi fécond qu'érudit et dont les travaux ont surtout pour objet tout ce qui peut intéresser la Provence. Sa Notice sur les archives communales de Toulon atteste avec quels soins intelligents

l'habile paléographe a débrouillé et groupé par séries des documents aussi nombreux qu'intéressants, entassés sans ordre jusque dans ces dernières années.

M. A. Mouttet, secrétaire général de la Société académique du Var, entièrement dévoué à tout ce qui peut rehausser la compagnie savante dont les travaux trouvent en lui un organe aussi fidèle qu'éloquent.

M. Victorin Castillon, capitaine en retraite à Berre, lauréat de l'Académie pour la Statistique intéressante de cette commune. M. Castillon utilise ses loisirs par l'étude des belles-lettres et la pratique de l'agriculture.

M. Félix André, ancien archiviste adjoint de la préfecture des Bouches-du-Rhône, aujourd'hui archiviste à Mende, auteur de diverses brochures et d'un ouvrage plus important sur l'Histoire de l'abbaye des religieuses de Saint-Sauveur de Marseille.

M. Félix Julien, officier de marine à Toulon : Les harmonies de la mer, — Corinthe et Athènes. — Pendant la guerre (souvenirs d'Orient), sont des compositions écrites avec goût et un esprit parfait d'observation ; elles attestent, en outre, les connaissances météorologiques et stratégiques de leur auteur.

M. Tailliar, président honoraire à la Cour impériale de Douai, auteur d'un Essai historique

sur le régime municipal romain, et d'un autre Essai sur l'histoire des institutions.

M. Périgot, membre de la Société géographique de France, auteur, entre autres écrits, d'un Atlas classique de géographie physique et politique ancienne, du moyen-âge et moderne ; il a bien voulu en faire hommage à l'Académie.

M. Alfred de Courtois, secrétaire de légation. Son livre sur l'Organisation sociale de la Russie lui assigne un rang distingué parmi nos publicistes. M. de Courtois s'occupe encore de numismatique, et nous lui devons la communication d'un travail sur des médailles grecques inédites de Tirynthe, Mothone et Eretrie, anciennes villes de l'Argolide, de la Messénie et d'Eubée ; ces médailles sont d'une extrême rareté.

M. E. Parrocel, de Marseille, amateur des beaux-arts, dont le goût est héréditaire dans sa famille. Ses Annales de la peinture offrent un exposé fidèle des diverses écoles du Midi de la France, et une Étude sur les peintres, graveurs et sculpteurs provençaux, anciens et modernes.

Enfin, M. Albert Devoulx, archiviste à Alger. Sa Notice sur les archives du Consulat de France en cette ville, de 1564 à 1816, nous démontre jusqu'à quel point toute l'Europe était tributaire des pirates de l'Algérie ; impôt odieux dont l'humanité ne fut affranchie qu'en 1830, grâce aux armes de la France.

Dans sa séance publique du 8 mars 1863, l'Académie avait proposé ces deux sujets de prix :

« 1° De l'emploi du tourteau en agriculture « dans les départements de l'ancienne Provence;

« 2° Étude sur Mirabeau, considéré comme « écrivain, orateur et homme politique. »

Nous constatons avec peine qu'aucun mémoire ne nous-est parvenu sur ces deux questions. Elles sont retirées du concours.

L'Académie met au concours les deux sujets de prix suivants qu'elle décernera, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1867 :

« 1° Étudier, au point de vue des intérêts de « la Provence, les effets de la suppression de « l'échelle mobile;

« 2° Présenter la monographie complète d'une « des communes de l'arrondissement d'Aix, lais- « sée au choix des concurrents. »

L'auteur devra décrire d'une manière générale le territoire de la commune, en désignant ses limites par les territoires voisins ; il rappellera les origines du lieu en remontant aux temps les plus anciens connus, et si quelques débris de monuments ligurien, grec ou romain parent encore le sol, une esquisse en sera retracée. Les concurrents décriront l'église paroissiale ou suc-

cursale, et les chapelles du territoire ; les anciennes judicatures comtale, seigneuriale et municipale seront mises en relief, sans omettre les établissements modernes. L'auteur ne négligera point de parler de la constitution physique, du caractère, des mœurs des habitants, des usages publics et domestiques, des fêtes communales, et surtout de la fête patronale ; enfin l'agriculture, l'industrie et le commerce de la commune seront traités avec les développements convenables. Si, au lieu de la monographie d'une commune de l'arrondissement d'Aix, on adressait à l'Académie un travail sur une commune de l'ancienne viguerie de cette ville, non comprise dans l'arrondissement actuel, il serait accepté.

Le prix pour l'une et pour l'autre question consistera en une médaille d'or de 300 francs, ou la valeur en argent ; les mémoires devront être remis à M. Mouan, secrétaire-perpétuel de l'Académie, au plus tard, le 31 décembre 1866. Ils porteront, suivant l'usage, une devise qui sera répétée dans un billet cacheté contenant les nom, prénoms et adresse de l'auteur.

Il me reste ; Messieurs, à réclamer encore votre indulgence pendant quelques minutes pour compléter la tâche que je remplis aujourd'hui devant vous.

J'ai à vous signaler le résultat du concours

ouvert pour le prix de vertu fondé par M. Rambot. Mais auparavant, permettez-moi de vous rappeler la nouvelle marque de confiance dont un autre bienfaiteur de l'humanité a investi l'Académie.

Par son testament olographe du 18 mars 1864, M. Étienne Reynier, ancien employé des contributions indirectes, mort à Aix le 16 mars 1865, a bien voulu léguer à l'Académie une rente annuelle et perpétuelle de 1,000 francs, pour récompenser les actes les plus méritoires constatés dans les communes de l'arrondissement d'Aix.

Digne émule de M. Rambot, M. Reynier entend que sa rémunération soit d'une entière analogie avec celle qui, sans doute, lui a inspiré sa généreuse résolution.

L'Académie a accepté avec empressement la mission qui lui est de nouveau confiée. S'il est doux de prendre l'initiative dans la pratique du bien, on aime aussi à en faciliter l'accomplissement d'après de généreuses intentions. Quand le moment sera venu nous apporterons pour le prix Reynier la même impartialité dont nous croyons avoir donné des preuves jusqu'à ce jour pour la distribution de celui fondé par M. Rambot.

Les noms de ces deux amis de l'humanité, inséparables désormais dans nos archives, se

confondront dans un même sentiment de vénération et d'amour auprès de tous ceux qui aiment à voir la vertu recevoir, même sur cette terre, la juste récompense qui lui est due.

La commission chargée d'examiner les divers Mémoires présentés pour le prix Rambot a fait son rapport par l'organe de M. Alexis de Fonvert. D'après une décision récemment prise par l'Académie, je dois me borner à vous faire connaître les conclusions de ce rapport, que je reproduis textuellement, et le vote dont il a été suivi :

« La commission a distingué deux candidats entre tous les autres : la demoiselle Marie Antoine, de Martigues, et le sieur François Teissier, instituteur communal à Lançon.

« Marie Antoine, la femme forte et courageuse de Martigues, se présente de la manière la plus remarquable par la diversité de ses bonnes œuvres, par la longue pratique de son dévouement qui ne s'est jamais démenti, par la nature de son zèle infatigable, par le but unique qu'elle semble avoir posé à son existence et qui est le soulagement de toutes les infortunes.

« Les suffrages qui lui ont été donnés par ses concitoyens sont unanimes, ils ont été répétés chaque année avec une persistance qui honore

et la personne qui les a provoqués et la ville qui les a donnés.

« Il ne s'agit point ici d'une de ces âmes timides ou trop modestes qui accomplissent dans l'ombre l'humble tâche qu'elles se sont imposées dans leur angélique résignation et dont la récompense est réservée au sein de Dieu. Non, Marie Antoine fait le bien, elle le fait sans doute avec désintéressement et pour l'amour du bien, mais elle le fait avec éclat, avec enthousiasme : disons cependant qu'elle est entraînante et que si elle met tout son amour-propre à réussir dans le concours dont vous êtes juges, c'est qu'elle n'y voit que le triomphe de la vertu, l'encouragement et le bon exemple.

« Après avoir apprécié tout ce qu'a de louable une conduite aussi remarquable et autant remarquée, nous avons compté les angoisses de cet infortuné instituteur François Teissier, de Lançon, tant affligé par les malheurs qui, brisant l'existence de nombreux membres de sa famille, retombent tous sur lui, unique ressource de tant d'infortunés.

« Toujours calme sous les coups redoublés qui le frappent, toujours hospitalier, d'une abnégation poussée aux dernières limites, se privant de tout, cachant ses larmes et son anxiété, et, au milieu des soins qu'il partage entre ses hôtes infirmes ou souffrants et les élèves qui lui sont

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX

AIX

IMPRIMERIE ILLY, RUE DU COLLÈGE, 20

1866

SÉANCE PUBLIQUE

Le Dimanche vingt-deux Avril mil huit cent soixante-six, la quarante-sixième Séance publique de l'Académie a eu lieu, à midi et demi, dans la grande salle de l'Université.

M. Jules de SÉRANON, *avocat, président de l'Académie, a fait l'ouverture de la séance par le discours suivant :*

MESSIEURS,

Il existe chez l'homme des goûts variés, des sentiments différents qui appartiennent les uns et les autres au côté supérieur de sa nature, et qui se tiennent par les liens les plus étroits et les plus intimes. Ces goûts et ces sentiments proviennent tous de la même origine, et l'on peut dire qu'on les reconnaît à ce signe infaillible, qu'ils répondent à un besoin délicat de notre cœur, de notre imagination ou de notre esprit.

Ne sont-ils pas unis, en effet, par la plus étroite parenté ces goûts charmants qui nous rendent sensibles aux beautés de la nature, aux voies mélodieuses de la musique, aux conceptions réelles ou idéales de la peinture, aux œuvres de la littérature ou de la poésie. Celui-là qui sait s'impressionner de toutes ces choses à la fois ou de l'une d'elles seulement, a reçu en lui un don exquis dont il serait bien coupable de ne pas apprécier l'avantage. L'homme n'est point fait pour être entraîné exclusivement par le courant des préoccupations matérielles ou des plaisirs vulgaires. Il porte en lui un idéal dont il doit se préoccuper, que non seulement il est de son devoir de ne pas laisser périr, mais qu'il doit encore agrandir et fortifier. Par là, il relèvera le niveau de ses habitudes et de ses idées, et de plus il trouvera de ce côté les jouissances les plus nobles, les plus pures et les plus élevées qu'il lui soit donné de goûter ici-bas.

N'est-ce pas en effet un plaisir réel que de retrouver sur la toile, reproduits par un pinceau habile, les tableaux divers dans lesquels l'imagination se plonge volontiers ? Quoi de plus doux que les impressions laissées à l'âme par ces suaves harmonies qui semblent presque empruntées au ciel ! Je n'en connais pas encore de plus grandes et de plus saisissantes

que celles qui naissent à la vue des imposants spectacles de la nature ; elles semblent ouvrir à l'esprit des horizons sans limites. Enfin, ce ne sera pas dans une assemblée aussi distinguée que celle qui me fait l'honneur de m'écouter, interprête que je suis au milieu d'elle d'une société qui met le culte des lettres au nombre de ses plus chères occupations, que j'aurai à en indiquer le mérite et les avantages.

Vous comprenez, Messieurs, que je n'ai point eu la prétention de faire ici une énumération complète des causes différentes par lesquelles notre cœur, notre imagination ou notre esprit peuvent être charmés. Il me serait facile d'en trouver bien d'autres encore de la nature la plus élevée. Mais il faut évidemment me circonscrire, réduire le sujet de cette étude et choisissant entre toutes et m'arrêtant plus spécialement à l'une d'elles, que je ne vous ai point nommée encore, vous me permettrez de vous entretenir aujourd'hui *Du goût et du charme des relations sociales.*

Comment les définirai-je ? Je préfère vous dire ce qu'elles sont : elles constituent ce commerce de personnes d'éducation égale qui, sortant momentanément de la vie de famille ou du mouvement des affaires, se rapprochent les unes des autres dans des communications de

convenance, de sympathie ou d'amitié. Ces relations existent partout où les hommes vivent de la vie de la civilisation, et, quoique à des degrés différents, elles se rencontrent parmi toutes les classes de la société.

Elles ont bien, suivant le niveau auquel elles se placent, leur caractère particulier et distinct. Mais, à vrai dire, elles répondent toujours, quelque part qu'on les rencontre, à un besoin de même nature. Toutefois, comme c'est de ces relations, dans ce qu'elles ont de plus délicat et de plus raffiné, que je veux m'occuper en ce moment, je ne les étudierai que là où on les trouve engagées d'une manière plus ordonnée, plus régulière et plus constante.

Ces relations, Messieurs, sont nécessaires, indispensables même. N'est-ce pas par elles que nos habitudes peuvent s'assouplir, que nos mœurs s'adoucissent, que nos caractères se tempèrent? Est-ce qu'elles ne sont pas aussi de nature à modérer quelque peu ce profond égoïsme de l'homme qui ne le pousse que trop souvent à ne considérer que lui dans le monde ? Ne faut-il pas ajouter, en outre, qu'elles sont une diversion utile et charmante à nos travaux ou à nos préoccupations ? Du reste, et pour en montrer toute la nécessité, n'y a-t-il pas à dire encore que l'homme n'est point fait pour vivre,

dans la solitude et dans l'isolement ; il a besoin de la communication incessante avec ses semblables, et comme Montaigne l'a très justement dit : Il n'est rien à quoy il semble que nature nous aye plus acheminez qu'à la société.

Ces relations s'exercent et se satisfont de diverses manières sans doute. Elles peuvent trouver place d'abord dans ces communications journalières que créent la nécessité et l'habitude et que doit soutenir l'intimité. Elles demanderaient mieux pourtant que ces communications éphémères et lointaines qui ne sont, le plus souvent, qu'un échange de politesses froides et cérémonieuses, dans lesquelles presque toujours on se touche sans se confondre. Mais ces relations sociales trouveraient davantage encore leur aliment dans ces réunions qu'on est communément convenu d'appeler les salons ; à la seule condition pourtant que chacun y trouverait place par l'effacement même de toutes les personnalités, qu'il ne s'y formerait aucun courant exclusif d'idées ou d'habitudes, qu'ils seraient enfin pour tous un lieu d'où l'on sortirait content de soi, sans être mécontent des autres.

Et c'est là surtout, Messieurs, qu'il faudrait voir régner la grâce souveraine et l'esprit charmant des femmes. Ce serait là qu'il faudrait

que, cédant aux entraînements de leur nature délicate, repoussant les frivolités qui parfois les subjuguent, échappant aux fadeurs et aux affectations du jour aussi bien qu'aux dominations des coteries, elles pussent se laisser aller, tout entières, aux mouvements de leur nature supérieure et exercer à leur entour cette influence salutaire, de nos jours peut-être beaucoup trop amoindrie. Influence charmante qui s'est pourtant tant de fois révélée et dont j'aperçois plus particulièrement la personnification, presque vivante encore, dans cette adorable figure de Mme Récamier, dont l'on disait, avec une grâce touchante bien qu'un peu affectée, de l'empire qu'elle exerçait sur ceux qui l'approchaient : Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.

Pour que ces relations s'établissent d'une manière durable et complète, il faut qu'elles soient soutenues à l'aide de conditions sérieuses et indispensables. Il est sans doute dans les besoins de notre nature de rechercher la société de nos semblables, et pourtant si nous n'y rencontrons pas ce qui peut nous plaire, nous nous détournons et nous vivons à l'écart.

Entre toutes les conditions nécessaires pour donner aux relations un charme particulier, quelles seront celles sur qui il faudra plus particulièrement nous arrêter ? Et d'abord quelle

devra être la part de l'esprit au milieu de ces communications dont nous parlons, et sera-ce bien lui qui devra en être le soutien et l'aliment? Sans doute c'est une attrayante faculté que celle qui peut colorer toutes choses, égayer tous les récits, animer tous les entretiens. Qu'on ne s'y méprenne pas pourtant, l'esprit charmera un instant, mais s'il est seul, s'il ne se mêle pas à d'autres qualités, il ne pourra longtemps captiver et retenir. C'est qu'il est en quelque sorte comme un effort et l'effort fatigue toujours. Montesquieu disait d'une manière piquante et juste : « J'aime les maisons où je puis me tirer d'affaire avec mon esprit de tous les jours. » Au surplus il y a parfois de ce côté bien des surprises auxquelles il est bon de ne pas toujours se laisser entraîner. On raconte, Messieurs, qu'un jour Locke, le philosophe anglais, se trouvant avec des grands seigneurs, des plus renommés de son temps, eut l'idée de sténographier leur conversation. A quelque temps de là il la remit sous leurs yeux. Tous, en face de ce tableau muet de leurs discours et de leurs réparties, se prirent à rire. D'un autre côté, pour qu'il eût la juste part qui lui convient, il faudrait peut-être qu'il fut entendu autrement que d'habitude on le comprend, et qu'il voulût bien d'abord se soumettre à cette règle si judicieuse d'un moraliste célèbre : l'esprit de la con-

versation consiste bien moins à en montrer beaucoup qu'à en faire trouver aux autres.

Il y a, du reste, quelque chose qui vaut mieux que l'esprit pour attirer les hommes les uns vers les autres, et pour les retenir dans un commerce agréable et soutenu. Qu'on ne s'y trompe pas, en effet, et qu'on en soit bien convaincu, ce qui fera toujours le fondement le plus solide des relations sociales, ce sera ces qualités charmantes, si douces et si rares à rencontrer, et qui sont : la politesse, la simplicité et la bienveillance. Sans elles, on peut hardiment l'affirmer, il n'y aura jamais rien d'intime, rien de profond, rien de durable, et toutes les relations seront froides, rares et éphémères.

Il n'est personne qui puisse se méprendre sur la façon dont il faut entendre la simplicité et la bienveillance. Les mots révèlent ici par eux-mêmes les idées sans qu'on puisse s'y tromper, et nul encore ne saurait contester l'empire qu'exercent sur les esprits ces précieuses qualités. Je n'y insiste donc pas, mais vous me permettrez, Messieurs, de m'arrêter un peu plus sur cette autre qualité, que je ne sépare point des autres, et qui semble être entendue de nos jours d'une façon particulière et quelque peu nouvelle.

Il ne me paraît pas que la politesse se constitue uniquement de quelques pratiques cérémonieuses et purement d'étiquette. Sans doute il est bon de saluer, suivant certaines coutumes adoptées, de savoir entrer dans un salon, d'y garder une attitude convenable. Mais il ne faut pas que tout se borne là, ni non plus que ces formes d'usage prennent un caractère solennel et presque automatique. Il faut encore plus se garder de les rendre froides, glaciales et presque dédaigneuses.

La véritable politesse a quelque chose de plus net, de plus franc et de plus ouvert. Elle se pénètre d'abord de cette simplicité et de cette bienveillance dont nous parlions tantôt et elle leur emprunte avant tout le naturel et la bonté. S'il lui faut des formes d'étiquette, elle les adoptera, mais en en dissimulant, autant qu'elle le pourra, la sécheresse et l'uniformité. Elle ne sera pas tout à fait à l'écorce, mais elle viendra où elle paraîtra sortir au moins des profondeurs de la nature en mettant à l'extérieur toutes les qualités qui peuvent nous rendre sympathiques ou agréables. C'est ce qui faisait dire aussi à un auteur célèbre, dont j'aime toujours à emprunter l'autorité : La politesse n'inspire pas toujours la bonté, l'équité, la complaisance, la gratitude ; elle en donne du moins les appa-

rences et fait paraître l'homme au dehors comme il devrait être intérieurement.

Voilà quelques observations générales qui devaient trouver ici leur place, et auxquelles bien d'autres pourraient être ajoutées encore. La matière ne manque en effet ni d'ampleur, ni d'intérêt, mais il faut savoir borner et circonscrire les limites de cette étude. D'autant plus que j'ai à rechercher encore si les relations sociales sont de nos jours engagées dans leurs véritables voies et si rien ne les gêne et ne les embarrasse. Question délicate, qui mériterait l'examen de l'observateur, dont je n'ai pas la prétention de fournir ici toutes les solutions, mais qui peut donner lieu à quelques réflexions générales que je n'indiquerai toutefois qu'avec les ménagements que comporte un pareil sujet.

Parmi les causes qui embarrassent les relations sociales, il en est qui tiennent au fond même de la nature humaine et qui lui sont tellement inhérentes qu'il faudra toujours calculer avec elles. Qui donc pourra jamais composer, par exemple, avec cet esprit de vanité, si fécond dans ses ressources, et qui ne semble se préoccuper que de faire prévaloir au dehors, par les pratiques souvent les plus puériles, les avantages réels ou imaginaires de la naissance,

de la fortune, de la position, de l'esprit ou de la beauté? Pourra-t-on jamais, d'autre part, faire taire cette disposition, toujours trop encouragée à la médisance, dans laquelle se complaît encore plus la vanité que la malice, et qui n'est, comme on l'a dit, que preuve d'indigence d'esprit? Sera-t-il enfin jamais possible de fixer les humeurs, les caprices, les amitiés, les sympathies si variables de l'homme, cet être toujours *si merveilleusement vain, divers et ondoyant?* Il y a là, Messieurs, un fond immuable de défauts ou de travers qui ne se modifiera pas, qui subsistera perpétuellement et qu'il faut savoir accepter sans irritation et sans colère. Si de là naissent des embarras pour les relations des hommes entr'eux, il n'y a qu'à les accepter froidement et qu'à les envisager avec le calme et la philosophie de l'observateur ; se bornant à cet égard, si l'on veut, à ce simple regret, que l'homme ne fasse pas plus d'efforts pour redresser et améliorer sa propre nature.

Mais, indépendamment de ces causes inhérentes à nous-mêmes et qui embarrassent singulièrement les relations sociales, il en est d'autres qui sont accidentelles, temporaires et qui ne sont que le résultat des mœurs, des usages, des idées d'une époque. Leur empire est tout

aussi funeste que l'autre, davantage même peut-être. Il est d'autant plus immédiat qu'il est plus rapproché et il est d'autant plus souverain qu'il emprunte sa force à ces deux grandes puissances qui sont : l'habitude et la mode.

A Dieu ne plaise que je veuille, Messieurs, touchant à l'une de ces causes accidentelles dont je parle, arrêter longtemps votre attention sur cette question du luxe tant de fois traitée et souvent si éloquemment développée. Il n'y a plus du reste à se le dissimuler, mais la société actuelle subit irrésistiblement la domination de l'or, et, entraînée dans les voies les plus périlleuses, elle semble n'avoir plus d'autre souci que d'étaler à tous les yeux le faste le plus extravagant. Permettez-moi une seule citation d'un de nos auteurs modernes ; elle trouve ici naturellement sa place : « Une nouvelle étiquette, dit-il, classera la société non en raison de la probité, mais en raison de la représentation ; chacun naturellement cherchera moins à être qu'à paraître et travaillera à égaler en fracas sinon à surpasser son voisin. De là cette épidémie, cette émulation, cette enchère et cette surenchère de profusion ; de là cette orgie universelle de satin, cette insolence perpétuelle au regard du passant par l'attirail comme pour lui

dire : je tiens autant de place que toi et plus que toi dans l'espace. »

Oh, Messieurs, ce n'est pas lorsqu'une société en est arrivée à ce point que les relations peuvent être simples, douces et faciles. Elles ne sont plus dominées comme autrefois par le désir des communications agréables avec ses semblables et elles n'ont le plus souvent d'autre but qu'une satisfaction exclusive d'amour propre. Peu importe alors le désir d'être agréable aux autres ; qu'est-il besoin d'apporter dans le commerce de la vie son contingent de bonne grâce, d'amabilité, de soins et d'égards pour tous ! Ce n'est plus là ce qui préoccupe et ce dont on s'inquiète, ce que l'on veut, ce que l'on recherche, ce que l'on poursuit avec une ardeur insensée, c'est avant tout et surtout le triomphe de la vanité.

Le temps presse et pourtant ne devrais-je pas indiquer encore ici comme nuisant singulièrement au développement des relations sociales ces habitudes générales qui poussent les hommes vers ces lieux où ils trouvent sans doute le mouvement et la liberté, mais où ils rencontrent difficilement le charme des communications douces, intimes, retenues et élevées. Mais ici vous me permettrez de ne pas m'arrêter ; les

réflexions naissent d'elles-mêmes et glissant sur un sujet dont les horizons se présentent nettement à l'esprit, je tiens à arriver tout de suite à quelques dernières observations, qui se lient essentiellement à l'étude que je fais en ce moment, et dont l'importance n'échappera à personne.

Notre société française se pique, Messieurs, d'être pénétrée par l'esprit démocratique. Je ne voudrai pas lui enlever cette illusion. Toutefois, si je la vois toute prête à se révolter contre les supériorités, il m'est impossible de ne pas être frappé de sa disposition à dédaigner l'infériorité. Puis-je encore oublier cette observation d'un homme qui a si bien étudié la nature et la constitution de nos sociétés modernes, je veux parler de M. de Tocqueville : La démocratie, dit-il, n'attache point fortement les hommes les uns aux autres ; mais elle rend leurs rapports habituels plus aisés. — Chacun pourra se demander si, actuellement, les rapports sont engagés dans les conditions indiquées par le judicieux auteur, et à la suite de cette recherche il ne sera pas difficile de tirer la conclusion.

La vérité est que notre société française a subi bien des révolutions ; mais, malgré les transformations qui en ont été la suite, elle tient encore par bien des liens à ces idées ou

à ces institutions qu'elle a voulu détruire. C'est ainsi notamment que si elle affirme hautement les principes d'égalité elle semble les contredire immédiatement par sa conduite et par ses pratiques. De là des courants différents dans lesquels s'engagent toutes les prétentions aux supériorités, quelles qu'elles soient, et c'est ainsi que bien loin de se fondre en une seule et même agglomération, la société française se morcelle et s'éparpille dans les groupes et les coteries. On a voulu passer le niveau sur toutes les classes et pourtant on en est presque encore de nos jours, comme au temps de Labruyère, où l'on respecte les personnes ou on les dédaigne suivant le plus ou le moins de l'équipage. Disposition funeste, qui ne semble pas sur le point de disparaître et qui d'autre part n'est pas de nature à faciliter ni à encourager les rapports des hommes entr'eux.

Ajoutons que, si les prétentions restent, les traditions ont disparu ; autrefois elles étaient soigneusement conservées dans le sein de ces classes dont rien ne troublait l'immobile tranquillité, et elles se transmettaient d'une génération à l'autre comme une sorte de dépôt. Aujourd'hui tout se mêle et tout se confond. La fortune a des faveurs inespérées pour les plus inconnus, et ceux-là qui, hier encore, regardaient à distance le mouvement de la société élégante et fastueuse

peuvent aujourd'hui même y être mêlés de la manière la plus brillante et la plus active. Dans de pareilles conditions il est peut-être difficile que les relations soient constamment délicates, exquises, élevées ; elles s'établissent naturellement à un certain niveau qui permet à chacun de tenir son rang et sa place, moyennant l'observance de certaines règles d'une étiquette uniforme, qui donne à tous le même masque et les mêmes habitudes et qui le plus souvent, faut-il bien le dire, sauve le fond par l'apparence.

Là, Messieurs, n'est pas, à proprement parler, le véritable charme des relations sociales. Il exige mieux de nous et des autres et il n'existe qu'à la condition de donner à notre cœur, de donner à notre esprit, de donner à notre imagination les pures jouissances dont ils devraient être avides. Voilà pourquoi et comment le goût et le charme des relations sociales se rattachent à l'idéal que nous portons en nous, et voilà comment ils se relient à ces autres goûts de la peinture, de la musique, de la littérature, à toutes ces nobles choses qui répondent si bien au côté supérieur de notre nature et qui sont la force de la jeunesse, la préservation de l'âge mûr, la consolation de la vieillesse.

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi, en terminant, cette dernière réflexion : — Je ne

sais pourquoi, mais il me semble que les hommes profitent bien peu de ces jouissances simples, naturelles, délicates que Dieu a mises en quelque sorte à notre portée pour nous délasser du poids et des fatigues de la vie. J'estime que lorsque nos forces diminueront, lorsque les grandes ombres s'allongeront devant nous au déclin de notre journée, quand, anxieux de l'avenir, nous serons amenés à jeter un dernier regard sur le passé, alors peut-être nous nous dirons qu'il y avait mieux à faire dans ce court passage que nous aurons traversé, non seulement mieux à faire pour l'accomplissement des devoirs imposés à notre destinée, mais encore mieux à faire pour la recherche de ces satisfactions élevées et intimes qui devraient être le bonheur, l'ornement et la force de la vie. Alors, Messieurs, les regrets seront superflus ; du reste, l'homme est ainsi fait que s'il pouvait reprendre le chemin qu'il a déjà parcouru, il est fort douteux qu'il profitât, en ces choses qui touchent à sa vanité, des leçons de l'expérience.

On a lu à la suite de ce discours :

Un conflit entre les trésoriers-généraux de France et les consuls d'Aix, par M. Mouan, secrétaire-perpétuel ;

Un Provençal oublié, par M. de Berluc-Perussis ;

Rapport sur le prix Rambot, par M. Alexis de Fonvert.

RAPPORT

A

L'ACADÉMIE D'AIX

Au nom de la Commission chargée d'examiner les titres des Candidats pour le prix Rambot 1865

PAR

M. ALEXIS DE FONVERT.

MESSIEURS,

Lorsque les dernières volontés de M. Rambot, notre très-regretté confrère, furent connues de tous, la pensée qu'il avait eue de laisser un encouragement à la vertu, fut accueillie par un sentiment général d'approbation.

Quelques doutes cependant se manifestèrent, et la mission honorable qui allait incomber à l'Académie d'Aix put être considérée comme difficile à remplir. Comment trouver chaque

année autour d'elle celui qui mérite d'être couronné? Hé bien ! Messieurs, l'Académie n'a pas eu à se munir de la lanterne du philosophe pour découvrir les actes de dévouement, de charité, de désintéressement et de courage que M. Rambot a voulu qu'elle récompensât en son nom. De diverses localités on s'est empressé à lui signaler des bonnes œuvres, des actions louables, des traits de probité, et pendant les quatre premières années qui viennent de s'écouler, elle n'a pas reçu moins de quinze mémoires. Quatre des candidats ainsi présentés ont été couronnés. La mort a frappé Honorine Richier, des Martigues, au moment où les prodiges de son dévouement et sa haute vertu devaient réunir sur sa tête vos unanimes suffrages. Les actions de dix candidats encore sont aujourd'hui soumises à votre jugement, et c'est l'analyse des mémoires qui vous les font connaître, ainsi que les renseignements plus particuliers qui ont été pris par votre commission, que je viens vous exposer en son nom.

Le plus ancien de ces mémoires, qui date de 1861, loue beaucoup le dévouement filial de Léon Marcellin, cultivateur à Ventabren, agé de vingt-quatre ans. Ce jeune homme, privé de son père dès l'âge de douze ans, avait toujours conservé tout ce qu'il gagnait par son travail, au soutien de sa mère, de son frère et de sa sœur.

En 1859, tandis qu'un funeste accident le privait de sa mère, un digne magistrat appelé à Martigues, dans cette occasion, offrit de faire placer le plus jeune frère dans un établissement charitable ; Marcellin s'y opposa et il plaça lui-même son frère chez un oncle, cédant à ce dernier tous les revenus du bien patrimonial que lui, Léon, cultivait le dimanche au matin, travaillant pendant les autres jours de la semaine comme valet à gages.

Dans un second mémoire, on vous recommandait deux sœurs, Virginie et Claire Clément, de cette ville d'Aix, toutes les deux célibataires et ouvrières ; elles étaient complètement vouées à soigner leur mère infirme et très souffrante, et dont elles étaient l'unique soutien. Dévouement de tous les jours et de chaque instant, abnégation la plus complète d'elles-mêmes au profit des soins que réclamait l'état de leur mère, conduite des plus édifiantes et parfaitement soutenue, modestie, activité au travail, telles étaient, Messieurs, les vertus qui distinguaient ces deux sœurs. Elles s'entendaient par les moyens les plus ingénieux, pour tenir constamment l'une d'elles auprès de la mère et lui procurer du soulagement.

Rien n'est à négliger dans la tâche qui nous est imposée de rechercher les bonnes actions, même les plus modestes et les plus obscu-

res. En voici une que nous avons découverte et qui nous semble réunir, dans sa simplicité, les mérites de l'amour le plus tendre, du sacrifice qui coûte le plus à la femme, celui de son amour-propre, et de la sollicitude la plus délicate. Une dame charitable voulut faire présent à Claire, qui avait travaillé pour elle, d'une quantité d'étoffe qui devait lui faire, pour ses jours de sortie, un vêtement modeste sans doute, mais peut-être un peu plus élégant que celui auquel l'ouvrière était accoutumée. Celle-ci demanda que la robe fut échangée contre deux paires de chaussures, dont une bien fourrée soulagerait sa mère et l'autre servirait alternativement à chacune des deux sœurs pour leurs courses en ville.

Dans la même année 1861, on présentait au concours deux candidats du Tholonet : le premier, Thomas Bourrillon, est un cultivateur, âgé alors de 48 ans, et qui, depuis dix-huit années, soignait son père infirme et privé de l'usage de ses jambes. Les soins étaient constants et assidus, ils étaient donnés avec dévouement malgré les plaintes du père.

Le deuxième, candidat du Tholonet, est une paysanne, Mélanie Poutet, âgée de 35 ans. Mélanie soigne son père et sa mère infirmes, dirige le ménage et l'exploitation du bien, étant

seule pour suffire à cette tâche laborieuse et pénible. Le père est malade depuis dix-huit ans et depuis trois années il a été frappé d'aliénation mentale. La mère est aveugle et privée de l'usage de ses jambes. Mélanie journellement descend et remonte sa mère de sa chambre au rez-de-chaussée, la portant dans ses bras et la déplaçant selon ses besoins. Elle a refusé de se marier, afin de pouvoir se consacrer toute entière aux soins que réclament ses parents.

Voici maintenant un simple trait de cet amour remarquable d'une femme pour l'enfant qu'elle a nourri de son sein :

Marie Blanc, paysanne à Istres, est une mère de famille mariée à un facteur rural qui versait dans le sac commun du ménage les 450 fr., montant de ses appointements. Ces 450 francs étaient l'unique ressource de ces pauvres gens. En 1848, ils avaient deux filles en bas âge qu'ils élevaient avec la plus grande sollicitude, leur inspirant la sagesse et l'amour du travail. Mais bientôt Marie donne le jour à un troisième enfant qui meurt presqu'aussitôt dans son berceau. Sa mère songe alors à tirer parti de sa situation pour accroître la part du pain quotidien de sa famille. Elle va chercher à Marseille un enfant à nourrir, mais au bout de quelques mois elle comprend que l'allaitement porte atteinte à sa

santé, elle n'hésite pas à en faire la déclaration aux parents de l'enfant qui le réclament auprès d'eux. Marie le leur porte, bien décidée à ne pas se charger d'un nouveau nourrisson. Mais au retour son allure a trahi sa profession, elle est entraînée dans une auberge où se passait une scène de désolation. Un pauvre père de famille, un malheureux colporteur venait de perdre sa femme morte à l'hospice des suites d'un pénible enfantement, le nouveau né était là sur les genoux du père qui, n'ayant trouvé personne à qui le confier, se livrait au désespoir. On demande à Marie de prendre l'enfant et de l'emporter avec elle, on lui promet un salaire et une récompense. Elle résiste ; le père tout en larmes insiste et supplie, l'enfant se plaignait et dépérissait. Marie se laisse attendrir, elle emporte l'enfant qu'un lambeau de lange couvrait à peine et ne songe pas à régler ses gages de nourrice. Le colporteur, pauvre lui-même, apporta pendant deux fois à Marie une somme de 14 fr., puis il oublia son enfant et ne reparut plus. Marie, de son côté, ne pouvait plus allaiter la petite fille sauvée par elle, elle la confie à une autre nourrice qui exige 20 fr. par mois. En même temps, Blanc, le facteur rural, meurt du choléra et la pauvre veuve n'en continue pas moins de se charger de la petite Philippine qu'elle élève avec ses propres enfants.

A ce moment plusieurs personnes, les magistrats civils eux-mêmes préviennent Marie que le colporteur a été vu aux environs d'une ville éloignée et ils lui offrent de faire les démarches nécessaires pour forcer cet homme à reprendre son enfant ; ils lui font observer que cet acte n'aura rien de répréhensible pour elle, devant la misère qui l'accable. Marie répond que le père qui abandonne son enfant ne peut pas aimer ni être aimé ; et, d'un accent qui fait connaître une résolution très arrêtée, elle ajoute : *j'ai été la nourrice de Philippine, je resterai sa mère.* Plus tard elle instruit l'enfant et lui fait faire sa première communion. Un meilleur sort s'offre enfin à cette infortunée mère de famille, elle est redemandée en mariage, on lui promet l'aisance et le bonheur. Elle accepte, mais à une condition, c'est que Philippine restera auprès d'elle avec ses autres enfants. Cette conduite nous a paru des plus méritantes, elle nous a touché et nous n'hésiterions pas à attirer sur elle toute votre attention, à exciter, en faveur de Marie Blanc, toutes vos sympathies, si nous n'étions pas obligés de vous dire que le mémoire qui nous a fourni les éléments de ce récit, n'est point accompagné des attestations légales qu'exige la volonté formelle de M. Rambot.

Nous avons encore à vous signaler parmi les

anciens candidats une mère de famille, âgée de 38 ans, qui a pris à sa charge une tante de son mari, vieille, aveugle, infirme et sans aucune fortune. Elle la soigne comme elle ferait de sa propre mère. Son mari est mort lui laissant quatre enfants en bas-âge et des dettes ; la pauvre veuve se sacrifiant aux exigences de sa position n'en continue pas moins à faire de grand cœur pour sa tante : « *ce que je voudrais, dit-elle, qu'il me fût fait si j'étais à sa place.* »

Cette femme si chrétienne est Marie-Rose Barthélemy, veuve Rabel, de Fuveau.

Le dernier dossier de 1865 contient une recommandation signée par plusieurs personnes très honorables de notre ville en faveur d'une fille âgée de 38 ans, Marie Daudet, concierge dans une maison d'Aix. Malade elle-même, elle soigne, depuis longues années sans la quitter et avec un grand dévouement, sa mère âgée et infirme.

Il ne nous reste plus, Messieurs, à vous faire connaître que les deux mémoires tout récemment adressés à l'Académie, et un mémoire présenté en 1863 et renouvelé cette année avec de plus nombreuses attestations.

Une jeune fille de Rians, Thérèse Décanis, s'était fait remarquer dès son enfance au milieu d'une nombreuse famille, par son amour pour

ses parents, pauvres cultivateurs, accablés de misères. Il semblait déjà que l'unique pensée de Thérèse était de soulager son père et sa mère par son activité, par les soins les plus ingénieux, par un dévouement sans bornes. Arrivée à l'âge de 18 ans, elle avait vu chacun des autres enfants quitter la maison paternelle pour chercher ailleurs le gain de leur vie ; elle restait seule avec ses vieux parents incapables désormais de soutenir, par aucun travail, leur triste existence. Thérèse prend une résolution hardie : elle arrive à Aix, cherche et trouve une place de domestique ; aussitôt elle va prendre son père et sa mère, les entraîne, les loge avec elle et les nourrit avec le fruit de ses services, se refusant toute satisfaction personnelle.

En 1835 une de ses sœurs, frappée du choléra, échappe à la mort, mais devient complètement infirme ; Thérèse la recueille, la soigne et la nourrit en même temps que son père et sa mère, et lorsque ceux-ci ont terminé leur existence, pendant vingt-huit ans encore elle assiste la pauvre malade, la console et la soutient avec une sollicitude des plus touchantes,

Cependant le malheur frappait d'autres membres de cette famille, bientôt un des frères de Thérèse laisse, en mourant, deux orphelins entièrement dénués d'assistance ; Thérèse vient

à leur secours, leur trouve un asile et ne cesse de veiller sur eux. En même temps une seconde sœur tombe dans une maladie chronique des plus douloureuses, elle est seule, elle est mal soignée et la misère augmente ses souffrances ; à peine Thérèse a-t-elle connu cette affreuse position de sa sœur, elle n'hésite pas et se charge de ce nouveau fardeau.

Sans doute, la bienfaisance qui, dans notre ville ne fait jamais défaut, activement sollicitée par la pieuse servante, vint au secours de cette infortunée famille ; mais malgré les dons de la charité, ces pauvres gens eussent encore bien souffert sans l'inépuisable dévouement de Thérèse.

Ce n'est pas seulement auprès des membres de sa famille que cette fille, d'un cœur si généreux, a exercé son zèle pour le soulagement des misères. Ce qu'elle avait fait pour son vieux père, elle le fit plus tard pour une petite fille de son pays qui venait de perdre sa mère et à qui ne restait d'autre soutien qu'un père trop âgé et infirme. Thérèse appela chez elle cette enfant et l'y garda quelque temps, faisant les démarches les plus actives auprès des personnes qu'elle savait s'intéresser aux malheureux. Après s'être donné beaucoup de peine et avoir fait bien des sacrifices, elle réussit à faire admettre sa petite compatriote dans une de nos maisons

hospitalières ; mais elle ne l'abandonna pas et continuant à lui témoigner une tendre affection, elle prit à tâche d'inspirer à sa protégée les sentiments du devoir et de la bonne conduite. Une sollicitude aussi pieuse fut récompensée de la manière la plus touchante. Le vieux père qui, depuis quelques mois, avait été lui aussi appelé par Thérèse dans cette ville et était venu grossir le nombre de ceux qui lui devaient leur existence ; ce père qui n'avait connu que l'infortune, fut tout à coup, dans ses derniers jours, transporté au sein du bien-être ; sa fille, demandée en mariage, trouvait en effet, grâce à la sollicitude de Thérèse pour elle, une position des plus honorables et des plus heureuses.

Un dernier trait nous est signalé qui complète l'idée qu'on peut se faire de la vertu de ce candidat : une personne à qui Thérèse rendait des services rétribués, étant tombée dans le malheur, fit connaître à cette fille l'impossibilité où elle se trouvait de continuer à recourir à ses bons offices qui ne pouvaient plus être payés ; Thérèse aussitôt rassure son maître et n'en continue pas moins de le servir sans en exiger aucun salaire.

Tant de dévouement s'explique par le don d'un cœur parfait, par une grande force d'âme, par l'ascendant d'une nature d'élite sans doute ; mais la persévérance dans une telle volonté n'en

est pas moins un très grand mérite ; il y a plus, Messieurs, il y a dans cette conduite un calcul angélique, car il faut que vous sachiez que Thérèse Décanis aurait pu vivre dans l'aisance et exempte de tant de sollicitudes. Elle fut, en effet, de bonne heure recherchée en mariage dans des conditions très avantageuses pour elle, et qui l'eussent éloignée des lieux où elle exerça sa charité, et se condamna à toutes sortes de privations. Elle a préféré se dévouer au soulagement de ses pauvres parents ; elle n'a pas hésité et a choisi la vie de dévouement, de privations et de fatigues, lorsque la fortune et la tranquillité lui étaient offertes.

A Vauvenargues vit de son travail, Giraud, un honnête maçon, père de treize enfants, qui n'a d'autre bien que sa truelle, d'autres ressources que le salaire de ses journées. Sa femme, excellente mère de famille, le seconde par son zèle, son activité et sa persévérance. En 1848, elle accepta un enfant à nourrir qui lui fut apporté de Marseille par ses père et mère. Ceux-ci soldèrent à Giraud le prix anticipé de trois mois, et depuis ne donnèrent plus de leurs nouvelles. Cependant quinze mois encore s'étant écoulés, et Giraud ayant appris que la mère de l'enfant était décédée, se rendit auprès du père. Celui-ci refusa d'acquitter sa dette et même de reprendre sa fille chez lui. Les époux Giraud, indi-

gnés, n'hésitèrent pas à se considérer désormais comme parents de l'enfant ; ils l'ont élevée, soignée et traitée jusqu'à ce jour à l'égal des autres membres de leur famille si nombreuse.

Par cet acte de vertu, les époux Giraud doivent être rangés sur la même ligne qu'Aubregat, de Jouques, lauréat de 1863, et que Marie Blanc, l'intéressante mère de famille, qui eut été peut-être couronnée en 1865 si son dossier avait été plus complet.

J'arrive, Messieurs, au dernier des mémoires dont nous avons à vous rendre compte.

Après un simple récit des actions méritoires attribuées à François-Gaspard Teissier, instituteur et secrétaire de la mairie de Lançon, le mémoire se termine par ces mots : Nous soussignés, curé, maire et habitants de cette ville, recommandons à Messieurs les membres de l'Académie d'Aix, l'examen des titres de François Teissier que nous lui présentons comme un modèle d'abnégation personnelle et de dévouement, non seulement au milieu des infortunes de sa propre famille, mais encore envers ses concitoyens qui n'ont jamais en vain réclamé son assistance : suivent près de deux cents signatures.

Nous ne voudrions certes pas que l'on pût nous supposer le moins du monde l'intention de jeter la plus minime défaveur sur les mé-

moires où le zèle et l'admiration, grandissant et préjugeant le mérite des actions qu'ils signalent, placent le candidat dans la condition d'un inévitable succès. Nous applaudissons, au contraire, de grand cœur aux efforts des hommes de bien qui vont à la recherche des actes de dévouement, et nous ne saurions trop les encourager à nous les faire connaître et à faire ressortir le plus possible et la vertu qui se cache et le désintéressement du malheureux qui s'oublie lui-même pour ne penser qu'à son prochain. C'est bien là ce qu'a voulu M. Rambot, c'est là ce que nous serons heureux chaque année de mettre au grand jour.

Ne vous semble-t-il pas cependant, Messieurs, qu'il y a quelque chose de grand, un sentiment plein de dignité, dans ce simple exposé fait au nom d'une population nombreuse qui rend un unanime hommage aux vertus de son instituteur.

Nous avons dû toutefois nous instruire plus amplement et connaître les détails de la vie intime de cet homme : je vais vous en raconter succinctement les principales circonstances.

Teissier perdit son père en 1840 et resta chargé de sa mère, âgée et infirme. Il employa à soigner et à soulager cette pauvre mère tout le produit de son travail. Bientôt une sœur obligée de quitter son mari indigne d'elle, tombe

sur les bras du pauvre instituteur qui la prend à sa charge. Presque en même temps, la fille de cette sœur étant devenue veuve est encore recueillie par lui avec le survivant de deux enfants jumeaux qu'elle venait de mettre au monde, puis avec la nourrice de cet enfant. La mère de Teissier devient paralytique de 1852 à 1858, époque où elle meurt après avoir été pendant six années l'objet des soins les plus tendres de la part de son fils absorbé néanmoins par les énormes charges que lui ont imposées sa charité et sa grande générosité. En 1854, il donne encore ses soins à deux enfants de son frère que le choléra venait de leur ravir.

Ici, Messieurs, si je ne craignais pas de dépasser les limites que m'impose ce rapport, je vous raconterais sur les souffrances et sur la vie pleine de dévouement de la mère de ces pauvres orphelins, des détails dont vous seriez édifiés, et qui ont excité l'admiration de tous ceux qui en ont été les témoins. Je me bornerai à dire que Teissier fut pour elle ce qu'il avait été pour ses autres sœurs, et qu'il la soulagea et la consola dans sa misère et dans son affliction.

Il subvint à toutes les dépenses par son travail, par ses privations personnelles et par le sacrifice de son sommeil. Sa santé s'altère enfin, ses forces s'épuisent, mais il trouve dans son

âme le sentiment du devoir, l'amour du bien, la passion du dévouement. Il y puise l'énergie qui lui est nécessaire, il se multiplie ; tantôt garde-malade et tantôt maître d'études, il prodigue ici les consolations, il adoucit les souffrances, là il apprend à la jeunesse qu'à côté des joies elle rencontrera les douleurs, qu'il faut les calmer chez les autres et les supporter soi-même avec soumission et force d'âme. Cependant les ressources de Teissier sont épuisées lorsque ses charges se sont accrues ; il est forcé de vendre le coin de terre, son seul héritage, et de recourir aux derniers expédients. Mais il n'abandonne rien de la tâche qu'il s'est imposée, et, tandis qu'il semblerait devoir être absorbé par les misères de son intérieur, on le voit, le front serein, toujours sur pied, toujours prêt en toutes circonstances. Il devait être là au moment de la terrible épidémie. Le fléau sévit et Teissier est le premier à organiser des secours, il expose sa vie pour le salut des autres et soutenant par son exemple le courage près de défaillir, il ranime le moral de la population et la préserve d'une plus grande calamité.

Teissier a supporté tous ses malheurs avec le calme et la résignation du parfait chrétien, du philosophe religieux, sans jamais proférer aucune plainte ni témoigner par aucune parole de son anxiété et de ses souffrances morales.

Tels étaient, Messieurs, jusqu'à l'année dernière, les titres que la ville entière de Lançon faisait valoir pour vous demander en faveur de son instituteur, aujourd'hui septuagénaire, la couronne que vous décernez aux plus vertueux.

Depuis lors nous avons pris de nouvelles informations et nous avons reçu les témoignages les plus honorables de la persévérance de Teissier dans sa conduite toute de dévouement.

Si, revenant un moment sur le passé, nous comptons, Messieurs, les candidats que nous avons couronnés depuis la fondation du prix Rambot, et si nous nous rappelons les motifs de nos décisions, nous trouvons que la fidélité et le dévouement du domestique ont été récompensés dans la personne de Marie Buech. — Que le désintéressement d'un chef de famille n'hésitant pas à se surcharger d'un enfant étranger et à le confondre dans ses affections avec ceux dont il est le père, lorsque cet acte de dévouement l'oblige à redoubler de soins, de peines et de sacrifices pour soutenir une nombreuse famille, vous l'avez honoré en décernant votre second prix à Aubregat, de Jouques. — Que vous avez retiré de l'ombre, où elle se cachait, la fille humble et résignée qui ne quittait pas d'un seul jour, d'un seul instant, le lit de sa mère paralytique, sacrifiant à son devoir les

plus innocentes aspirations de son âge, et faisant, par sa douceur, ses soins et sa tendresse, supporter au malade d'intolérables souffrances, et que vous avez ainsi mis en honneur la modestie et le dévouement filial en proclamant Rose Beauvois. — Qu'enfin, l'année dernière, vous avez donné un éclatant témoignage de votre admiration pour Marie Antoine, des Martigues, la femme forte et courageuse, au zèle infatigable, qui fait le bien avec enthousiasme et qui se prodigue partout où il y a un acte de vertu à accomplir.

Vous n'avez pas encore couronné, Messieurs, ce dévouement sublime qui consiste à ne pas tenir compte de ses propres souffrances, de sa propre misère, des angoisses que donne la gêne, une infortune toujours plus grande, des coups du malheur sans cesse réitérés, et au milieu d'une situation aussi affreuse, à accepter, sans murmure, la nécessité d'y faire face et de marcher toujours en avant dans les contrariétés, à se montrer toujours calme et résigné, toujours compatissant, toujours dévoué aux souffrances des autres. Que cette vertu s'exerce envers les membres d'une même famille, ou qu'elle ait pour objet des étrangers, elle est toujours grande, elle mérite d'être signalée. C'est elle que votre commission vous propose de couronner dans la personne de François Teissier, l'instituteur de

Lançon. Nous avons pensé, Messieurs, que cet homme vous paraîtrait comme à nous sortir de la ligne des concurrents, si vous considérez dans quelles circonstances plus difficiles il a accompli des actes de dévouement dont nous retrouvons ailleurs, il est vrai, quelques équivalents, mais qui se présentent pour lui seul avec ce caractère de résignation et de force d'âme que nous voudrions voir récompensé aujourd'hui par vos suffrages.

Nous avons sans doute été profondément touchés des actes de vertu de Thérèse Décanis et nous savons particulièrement que cette fille est un ange de charité, aimée et respectée de tous ceux qui la connaissent. Mais enfin l'assistance publique est pour beaucoup dans les secours qu'elle prodigue, tout l'honneur lui en revient, sans doute, puisque c'est elle qui les provoque. Cependant reportez vos pensées sur ce malheureux Teissier, affligé par tant de malheurs qui brisent son existence et celle des nombreux membres de sa famille. Il est toujours là leur unique ressource, il se multiplie pour les soulager, il se prive de tout, il dévore ses chagrins, il cache ses larmes et son anxiété, et, au milieu des soins qu'il partage entre ses hôtes infirmes et les élèves qui lui sont confiés, il est toujours prêt à se sacrifier pour tous ses concitoyens en tout ce qui dépend de lui. Ce n'est pas un

simple maître d'école que nous voyons en Teissier, c'est un homme qui a compris la belle mission qui lui est confiée, c'est un professeur de haute moralité, il instruit par son exemple autant que par ses leçons, et son mérite est d'autant plus grand, qu'il est rare. Cet homme nous a paru réunir à lui seul la pratique de la piété filiale, de la charité envers tous, de l'abnégation, de la force d'âme, du courage et de la persévérance, et c'est à l'unanimité que votre commission lui a donné son suffrage. En le récompensant, vous récompenserez, sans doute, Messieurs, une vertu qui lui est commune avec plusieurs autres candidats, cette vertu qui consiste à aimer, à consoler, à entourer des soins les plus tendres et à assister avec le plus grand dévouement des parents vieux, infirmes et exigents ; cette vertu qu'on est tenté de ne considérer, tout d'abord, que comme la vertu du devoir, qui est rare cependant, dans les campagnes surtout, où il n'existe que trop de pères et de mères de famille qui souffrent et demandent en vain des secours à leurs enfants. Vous récompenserez encore le dévouement civique, l'énergie, l'activité et l'impassibilité dans le malheur, et enfin la constance dans l'amour du bien. Et ici qu'on nous permette de louer la ville de Lançon qui s'est honorée en rendant une justice éclatante à son

vertueux citoyen. Mais une pensée au-dessus de toutes celles-là nous a déterminés dans notre choix ; vous la comprendrez, Messieurs, elle vous décidera comme elle nous a décidés : c'est la grande leçon morale que vous donnerez par la publicité de votre vote en faveur de Teissier, l'homme choisi lui-même pour instruire les autres, pour jeter dans le cœur de la jeunesse les principes du bien, du devoir et de la charité chrétienne. Il sera beau, en effet, il sera consolant pour nous de voir apparaître au milieu d'une assemblée d'élite cet instituteur modèle, ce vieillard respecté, venant recevoir le laurier qui ne ceint que la tête des vertueux, de l'entendre acclamer et honorer, et de mettre ainsi en évidence un exemple dont l'imitation serait une vraie sauvegarde pour la société.

L'Académie, adoptant les conclusions de ce rapport, a décerné le prix à François-Gaspard Teissier, de Lançon.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES d'Aix.

Bureau de l'Académie.

Président..... M. Jules de Séranon.
Vice-Présidents.... MM. Cabantous et Alexis de Fonvert.
Secrétaire-perpétuel M. Mouan.
Secrétaires annuels. MM. Faure et de Berluc-Perussis.
Archiviste..... M. Charles de Ribbe.
Trésorier..... M. de Garidel.

Membres résidants.

MESSIEURS :

2 janvier 1828 ... Rouard ✱ (Etienne-Antoine-Benoit), bibliothécaire.

13 mars 1833 .... Mouan (Jean-Louis-Gabriel-Napoléon), avocat, sous-bibliothécaire.

Id..... Castellan ✱ (Jean-Joseph-Auguste-Paul-Raymond), président honoraire à la Cour impériale.

17 avril 1833..... Saporta (Anne-François-Gaspard-Charles-Adolphe marquis de).

29 mars 1836 .... Garidel (Léon de).

14 juin 1840 ..... Tavernier (Adolphe-Alexandre), avocat.

30 novembre 1841. Maurin (Elzéar-François l'abbé).

22 mars 1842 .... Payan (Pierre-Scipion), docteur en médecine.

6 février 1844 ... Agard ✻ (Félicien), négociant.

25 février 1845 ... Fortis ✻ (François de), président à la Cour impériale.

18 décembre 1849. Lafaye ✻ (Benjamin), doyen de la Faculté des Lettres.

Id..... Bonafous ✻✻ (Norbert), professeur à la Faculté des Lettres.

7 décembre 1852. Tournadre ✻ (Théophile de), ingénieur de l'arrondissement.

Id..... Gibert (Joseph-Marc), direct. du Musée.

10 février 1857 ... Feraud-Giraud (Louis-Joseph-Delphin), conseiller à la Cour impériale.

Id..... Ribbe (Charles de), avocat.

9 février 1858 ... Sauteron-Séranon (Jules de), avocat.

16 mars 1858 .... Reinaud de Fonvert (Alexis).

23 mars 1858 .... Cabantous ✻ (Louis-Pierre-François), doyen de la Faculté de Droit.

4 mai 1858 ..... Silbert (Paulin), docteur en médecine.

30 novembre 1858. Espieux (Jacques-Auguste), chanoine.

28 mars 1859 .... Fresquet (Raymond-Frédéric de), professeur à la Faculté de Droit.

24 mars 1862 .... Reinaud de Fonvert (Alexandre-Jean-Baptiste-Amédée), conseiller à la Cour impériale.

19 février 1863 ... Gaut (Jean-Baptiste-Marius).

2 juin 1863 ..... Payan-Dumoulin (Charles-François-Ernest de), conseiller à la Cour impériale.

10 août 1864..... Faure ✻ (Ambroise), professeur de mathématiques.

24 janvier 1865 . . . Berluc-Perussis (Léon chevalier de).

20 février 1866 . . . Lescouvé (Alfred), avocat-général à la Cour impériale.

Id. . . . . Bourguet (Eugène), docteur en médecine.

17 avril 1866. . . . . Saporta (Gaston comte de).

LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

DEPUIS SON INSTITUTION.

Dans sa séance du 8 mai 1866, l'Académie a adopté diverses mesures règlementaires proposées par sa commission, au sujet du prix de vertu fondé par feu M. Rambot. Nous nous conformons aujourd'hui à l'article 17 de ces dispositions ainsi conçu :

« La liste des lauréats annuels sera publiée « chaque année à la suite du bulletin de la « séance publique. »

1861

Marie BUÈS, de la commune d'Aix.

1862

Jacques AUBREGAT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863

Rose BEAUVOIS, de la commune d'Aix.

1864

Marie ANTOINE, de la commune de Martigues.

1865

François-Gaspard TEISSIER, de la commune de Lançon, canton de Salon.

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

ET BELLES-LETTRES

d'Aix.

AIX
IMPRIMERIE ILLY, RUE DU COLLÉGE, 20
1867

SÉANCE PUBLIQUE

Le Dimanche dix-neuf Mai mil huit cent soixante-sept, la quarante-septième Séance publique de l'Académie a eu lieu, à midi et demi, dans la grande salle de l'Université.

M. Jules de SÉRANON, *avocat*, *président de l'Académie*, *a fait l'ouverture de la séance par le discours suivant :*

MESSIEURS,

J'avais l'honneur, l'an dernier, de développer ici quelques idées sur le *goût et le charme des relations sociales*. Pour la dernière fois qu'il m'appartient de présider l'une des séances publiques de cette Académie, je voudrai me rapprocher encore, ne fut-ce que très indirectement et pour quelques instants seulement, du sujet qui fixait mon attention et sur lequel j'essayais d'attirer la vôtre.

De même, Messieurs, qu'on aime à prolonger les instants passés avec l'ami de son choix

et de son cœur, ainsi on revient toujours volontiers vers les idées qui, à certains moments, ont captivé votre intérêt et excité vos réflexions. Au surplus, il en est peu qui soient aussi dignes que celles-ci de provoquer l'examen, et comme malgré moi je retourne vers elles en vous demandant pardon toutefois de ma trop grande insistance.

L'homme éprouve des mouvements divers d'expansion ou de concentration qui le disposent aux relations sociales ou qui l'en éloignent. Autant la gaité, autant la joie, autant la bonté et la bienveillance le rendent apte au commerce avec ses semblables, autant l'esprit de malveillance, les chagrins ou la tristesse lui en font perdre le goût et les habitudes. — Je ne veux ni ne peux étudier ici ces dispositions diverses, au point de vue particulier que je viens d'indiquer. Le sujet serait trop vaste, et les convenances de cette réunion me commandent de me circonscrire. Ce que je me propose en ce moment c'est de jeter un rapide coup-d'œil sur la nature, les effets et les remèdes des diverses affections de l'âme qui la resserrent et la replient en quelque sorte sur elle-même.

L'âme humaine, Messieurs, se trouve impressionnée ou par des causes naturelles qui sont

de tous les temps, de tous les âges, de toutes les conditions; ou par des causes factices et anormales qui dépendent de certaines circonstances. Il y a entre les affections produites par ces causes diverses, des différences essentielles et radicales que vous me permettrez d'examiner.

Dans le cours de sa vie, tout à la fois si longue et si courte, si paisible et si tourmentée, l'homme est exposé à bien des malheurs qui lui font subir des douleurs réelles et profondes. Le plus ordinairement la douleur a sa cause dans quelque affection vive et naturelle de l'âme ; elle est le plus souvent le résultat de quelque cause naturelle et légitime. Pour n'en citer que quelques exemples, le sentiment profond et inexprimable d'Agamemnon, assistant au sacrifice de sa fille Iphigénie ; celui d'Hécube rencontrant sur le rivage désolé de la Thrace le corps de Polydore, le dernier né de ses cinquante enfants ; les tourments même de Didon au départ d'Énée, toutes ces douleurs, ces tourments ou ces angoisses sont et seront de tous les temps, et quelque part qu'ils atteignent l'homme, l'homme en restera toujours accablé. Aussi trouverons-nous ces sentiments merveilleusement exprimés dans les poètes de l'antiquité, et c'est là qu'il faudra surtout les rechercher pour nous mettre en présence de l'homme tel que la nature l'a fait.

Mais à côté de cet homme sorti en quelque sorte des mains de la nature elle-même, nous en trouvons un autre, bien différent et tel que l'a fait une civilisation raffinée ou une expérience plus consommée de la vie. Ainsi chez cet homme, et tout près de la douleur naturelle et légitime, nous trouvons un sentiment moins vif, plus vague, moins accusé, qui, celui-là, prend des caractères différents, suivant le temps et suivant les circonstances. La tristesse pénètre l'homme en effet, ou naturellement, ou d'une manière purement arbitraire et factice. Elle n'est pas absolue comme la douleur, et elle a parfois un côté purement relatif. Non pas certes que nous ne trouvions la tristesse presqu'aux premiers jours de l'homme et sitôt qu'il a bu à la coupe de la vie. Les plaintes immortelles de Job ne sont à cet égard que l'expression la plus saisissante et la plus vraie de ce sentiment, qui est, en quelque sorte, incarné dans le cœur humain.

Ce qu'il faut bien remarquer, c'est que déjà et par rapport à ce sentiment nous ne nous trouvons plus en présence de la nature seule, et quelque chose de conventionnel et d'arbitraire vient s'y joindre et s'y attacher. Il est, Messieurs, une littérature qui, l'on ne s'en douterait guère, traduit d'une façon très expressive ce sentiment particulier sur lequel je m'arrête

en cet instant. Cette littérature est celle des pères de l'Église, et l'on y rencontre parfois l'empreinte fortement marquée de cet abattement de l'âme, de cet état de malaise et d'inquiétude qui se produit, sans cause réelle et avouée, au milieu même des fêtes les plus enivrantes du monde romain. Il y a, par exemple, dans les homélies de saint Chrysostome un personnage du nom de Stagyre, lequel, vivant dans les plaisirs et dans les délices, n'en succombe pas moins, sans qu'il puisse s'en expliquer la cause, sous les langueurs de la tristesse ou plus tôt de l'*athumia*, comme le disait d'une manière très énergique le mot grec.

A côté de ce sentiment de la tristesse il s'en place un autre qui en diffère quelque peu, notamment en ce qu'il a un caractère plus factice en quelque sorte. La mélancolie, pour me servir d'une définition plus exacte qu'on ne les rencontre d'ordinaire dans le livre auquel je l'emprunte, n'est autre que cette disposition de l'âme qui, se refusant aux vives impressions du plaisir ou de la joie, se plaît dans la rêverie, dans une méditation vague, et trouve du charme à s'occuper d'idées attendrissantes. Vous voyez, Messieurs, tout de suite en quoi l'une s'écarte de l'autre. Les différences sont aisées à saisir, mais tandis que la mélancolie est la maladie de la jeunesse, des âmes tendres et rêveuses, la

tristesse est l'affection des hommes parvenus au milieu ou au terme de leur carrière ; ce qui revient à dire que si l'une provient d'un trouble précoce de l'âme, l'autre ne vient que de la grande expérience de la vie.

Avant de pénétrer plus avant dans le sujet délicat qui appelle mon examen et qui dépasse évidemment mes forces, permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler la délicate peinture de la mélancolie, tracée par un célèbre orateur chrétien, qui n'a pu en parler ainsi que parce que, sans doute, il en avait ressenti lui-même les atteintes :

« A peine dix-huit printemps ont-ils épanoui « nos années, que nous souffrons de désirs qui « n'ont pour objet ni la chair, ni l'amour, ni la « gloire, ni rien qui ait une forme ou un nom. « Errant dans le secret des solitudes ou dans les « splendides carrefours des villes célèbres, le « jeune homme se sent oppressé d'aspirations « sans but ; il s'éloigne des réalités de la vie « comme d'une prison où son cœur étouffe, et il « demande à tout ce qui est vague et incertain, « aux nuages du soir, aux vents de l'automne, « aux feuilles tombées des bois, une impression « qui le remplisse en le navrant, mais c'est en « vain : les nuages passent, les vents se taisent, « les feuilles se décolorent et se dessèchent sans « lui dire pourquoi il souffre, sans mieux suf-

« fire à son âme que les larmes d'une mère et « les tendresses d'une sœur (1). »

Je ne veux pas rechercher ici si ces sentiments sont bons ou nuisibles au cœur comme à l'esprit. Dans cette étude je trouverai bien des opinions contraires ; à partir de celle de Montaigne, si ennemi de la tristesse (2), jusqu'à celle des anciens qui proclamaient qu'il n'est pas de grand esprit sans un peu de mélancolie. Mais je crains, Messieurs, que ces maux, s'ils doivent réellement porter ce nom, ne soient remplacés par un mal plus grand encore, qui semble les absorber tous et qui atteint les générations présentes même au début de leur existence. Autrefois, comme aujourd'hui encore du reste, par l'abus de la vie, par la consommation inépuisable des jouissances matérielles et sensuelles, l'homme arrivait bien fatalement, et comme par une sorte d'expiation nécessaire, à un état morne et accablé dans lequel il se sentait sans goût, sans ardeur, sans entraînement vers les choses de la vie.

---

(1) Le P. Lacordaire, *Conférences.*

(2) « Je suis des plus exempts de cette passion, et ne l'ayme ny l'estime : quoyque le monde ayt entreprins, comme à prix faict, de l'honnorer de faveur particulière ; ils en habillent la sagesse, la vertu, la conscience ; sot et vilain ornement ! » *Essais*, liv. Ier, chap. II.

C'était là le triste fruit de l'abus. Aujourd'hui, Messieurs, sans que l'on ait touché à rien, comme par l'effet d'une maladive précocité, lorsque tout encore devrait enflammer votre imagination ou votre cœur, et lorsque, tout entière, avec l'ardeur d'un sang nouveau, la nature devrait se répandre à l'extérieur enthousiaste, généreuse et fière ; c'est dès ce moment qu'elle se resserre, qu'elle se glace plus encore si c'est possible et qu'elle se laisse anéantir par ce mal particulier que l'on nomme : le désenchantement.

La mélancolie laissait à la jeunesse son enthousiasme ; elle ne faisait même qu'exciter plus encore les sentiments exquis et délicats de l'âme. La tristesse elle-même, lorsqu'elle n'était pas celle des héros de lord Byron, mais lorsqu'elle était simplement celle de René, celle même de Werther, cette tristesse ne portait pas le froid au cœur, et elle lui laissait encore les ressources et les bienfaits de l'enthousiasme et de l'imagination.

Aujourd'hui, Messieurs, de l'enthousiasme on n'en connaît plus que le nom, et quant à l'imagination on est bien près de la considérer comme une folie de l'esprit, bonne, tout au plus, à défrayer le talent des poètes, si même encore il s'en trouve dans ce temps-ci. Il faut actuellement tout compter, tout calculer ; tout se compte suivant les règles d'une froide arithmé-

tique ; tout se calcule suivant les combinaisons de l'intérêt le plus égoïste. Croire encore au dévouement, à la générosité, au désintéressement ; le désenchantement a passé sur les cœurs et l'on ne croit plus ni au dévouement, ni à la générosité, ni au désintéressement. Croire encore à l'amour pur et élevé, à l'amitié, aux charmantes effusions des âmes, le désenchantement a passé sur les cœurs et l'on ne croit plus ni à l'amour, ni à l'amitié, ni aux douces effusions des âmes. Croire encore à ces nobles choses qu'on appelait la gloire, la patrie et la liberté ; le désenchantement a passé sur les cœurs et l'on se rit presque des mots de gloire, de patrie et de liberté.

Il est d'autres époques, sans doute, où l'on a vu le désenchantement envahir les âmes et jeter dans la société avec l'ennui du monde, le goût profond de la solitude. Ne fut-ce pas une époque remarquable à ce point de vue et bien digne d'étude, que celle où l'on vit les déserts se peupler et retentir tout à coup des chants de la prière. Dans la prodigieuse histoire des solitaires d'Égypte, dit M. de Montalembert (1), c'était une sorte d'émigration des villes au désert, de la civilisation à la simplicité, du bruit au

---

(1) *Histoire des moines d'Occident.*

silence, de la corruption à l'innocence. Une fois, ajoute-t-il, le courant établi, des flots d'hommes, de femmes, d'enfants s'y précipitent et y coulent pendant un siècle avec une force irrésistible.— C'est ainsi que, grâce à ce courant, on put voir jusqu'à cinquante mille moines réunis dans les monastères de Pacôme ; cinq mille sur une seule montagne, celle de Nithrie. Mais alors si le désenchantement des choses de la vie, si le sentiment profond des vanités du monde pénétrait tous les cœurs, il restait au-dessus d'eux et comme pour les animer et les vivifier, un sentiment nouveau, ardent et qui leur communiquait une force nouvelle. — Un jour, un homme, Rutilianus, se promenait avec trois de ses camarades aux environs de Trèves. Un d'eux trouva dans une cabane un manuscrit de la vie de Saint Antoine. Ils lurent et Rutilianus de s'écrier : Dis-moi où tendent nos travaux ? Que cherchons-nous ? Pour qui portons-nous les armes ? Quel peut être notre plus grand espoir au palais que d'être amis de l'empereur ? Et dans cette fortune que de fragilités ! que de périls ! pour arriver à un péril plus grand ! puis quand cela sera-t-il ? Mais, ami de Dieu, si je veux l'être, je le suis et sur l'heure (1).

---

(1) *Confessions de saint Augustin.*

Voilà, Messieurs, le grand sentiment qui, alors, dominait les esprits et qui leur fournissait dans les faiblesses de l'ennui et du désenchantement, une force surnaturelle. Ce sentiment se retrouve, au surplus, à d'autres époques, au milieu de la société, bien pourtant qu'à des degrés différents et inégaux. C'est ainsi, par exemple, qu'on le rencontre très nettement accusé dans la société du XVIIe siècle, alors que l'on voyait accourir dans les monastères des Carmélites ou de la Visitation, ou dans les retraites de Port-Royal les plus grandes dames du temps ou les hommes les plus célèbres de leur époque. Mais alors le désenchantement avait un autre caractère que celui de l'époque dont nous parlions tantôt, et déjà il est plus personnel, moins dégagé des idées d'égoïsme, et il s'appuie sur des mobiles moins élevés que ceux qui poussaient à la retraite les solitaires d'Égypte. Permettez-moi, Messieurs, de m'arrêter ici un instant pour justifier cette observation. Je pourrai multiplier les preuves ; elles abonderaient dans cette étude ; mais je n'en veux citer qu'une seule.

Au IVe siècle on voyait accourir dans le désert, dans tout l'éclat de leur parure et de leur beauté, pour s'y livrer aux plus sévères austérités, pour s'y condamner au silence et à la solitude les courtisanes les plus célèbres de l'époque, ces beautés mercenaires et impérieuses

qui n'avaient connu que les sensualités de la vie. Elles venaient là, en très grand nombre, oubliant les succès éphémères que leur avait procuré la beauté, rejetant au loin le souvenir de leurs folles dissipations, rompre tout d'un coup et au milieu de leurs triomphes avec une existence dont elles sentaient le vide et l'inanité.

On vit bien, quoiqu'à un degré moindre et de la part de personnes à coup sûr dans une autre situation, se renouveler au XVIIe siècle ce spectacle qui ne laisse pas que d'être empreint d'une mélancolique grandeur; mais lorsqu'à cette dernière époque tant d'âmes blessées au contact du monde venaient demander au silence et à la paix du cloitre l'adoucissement ou la guérison de leurs maux, il y avait chez elles un désenchantement plus personnel, moins fort et moins sérieux que celui qui, au IVe siècle, inspirait tant d'héroïques et surnaturelles résolutions. Quand Mme de Longueville fut enfermer dans le monastère des Carmélites son existence si orageuse et si tourmentée, elle avait alors trente-cinq ans et elle ne voyait pas sans tourments arriver les déchets de sa puissance et les secrets ravages de sa beauté. Et cette douce Mlle de la Vallière, elle qui, pendant plusieurs années, avait animé toutes les fêtes de la grande cour de Versailles, lorsqu'elle se sentit sacrifiée à une femme audacieuse et altière, elle ne put

résister et sa résolution devint irrévocable. Quand j'aurai de la peine aux Carmélites, disait-elle à Mme Scarron, je me souviendrai de ce que m'ont fait souffrir ces gens-là, — et elle désignait ainsi le roi et Mme de Montespan.

Je voudrai multiplier les exemples pour établir quelle était la différence du désenchantement aux deux époques que je viens d'indiquer; ces exemples abondent dans mes souvenirs et vous les pressentez du reste. Mais encore une fois, il faut réduire cette étude aux proportions que comportent les convenances de cette réunion, et je dois abréger pour ne pas imposer trop de fatigues à votre bienveillante attention.

Si le désenchantement dont je parle s'est marqué d'une manière si particulière aux époques que j'ai nommées, il se reproduit de nos jours d'une façon plus générale encore et avec des caractères bien autres et bien différents. Il existe, sans doute, toujours de pieuses retraites où accourent les hommes qui sont désabusés des choses de la vie et qui, portant plus haut et plus loin leurs regards, demandent aux vérités éternelles l'aliment qu'ils ont vainement cherché ailleurs. Je ne puis oublier cela, car quelques-unes de ces pages ont été écrites dans les profondeurs mêmes de cette admirable retraite de la Grande-Chartreuse, qui couvre encore tant

de désenchantés du monde de sa douce et protectrice hospitalité. Mais le désenchantement qui est là en ce moment à mes côtés, celui que j'entrevois dans le cœur de tous ces pieux cénobites dont j'admire tant de fois la tranquille sérénité, celui-là est bien différent du désenchantement qui a pénétré, au sein même de la société, tous les cœurs et qui y exerce les ravages les plus incontestables et les plus dangereux. Celui-là est un désenchantement froid et sceptique, qui ne se nourrit que lui-même et qui ne cherche d'autres satisfactions que celles du plus profond égoïsme. Sous son influence pernicieuse l'homme doutant de tout, de lui presqu'autant que des autres, ne conserve plus, dès le début même de son existence, ni illusions, ni foi, ni croyances. Il semble enfin que par lui les générations actuelles sont dégoûtées de tout, avant même qu'elles aient touché aux fruits de la vie.

Il y a trente ans environ que ce mal, qui a grandi encore depuis lors, a été comme saisi sur place par un poète de notre temps, un très grand poète, Messieurs, qui n'a si bien décrit le mal que parce qu'il en a été lui-même la victime. Je voudrai ne lui faire aucun emprunt, mais je me laisse volontiers entraîner et vous me pardonnerez sans doute en entendant ces vers d'une très grande beauté :

Jésus, ce que tu fis, qui jamais le fera?
Nous, vieillards nés d'hier, qui nous rajeunira?
Nous sommes aussi vieux qu'aux jours de ta naissance,
Nous attendons autant, nous avons plus perdu.
Plus livide et plus froid dans son cercueil immense
Pour la seconde fois Lazare est étendu.
Où donc est le Sauveur pour entr'ouvrir nos tombes?
Où donc le vieux saint Paul haranguant les Romains?
Suspendant tout un peuple à ses haillons divins?
Où donc est le cénacle? Où donc les catacombes?
Avec qui marche donc l'auréole de feu?
Sur quels pieds tombez-vous, parfums de Madeleine?
Où donc vibre dans l'air une voix plus qu'humaine?
Qui de nous, qui de vous va devenir un Dieu?
La terre est aussi vieille, aussi dégénérée,
Elle branle une tête aussi désespérée
Que lorsque Jean parut sur le sable des mers
Et que la moribonde, à sa parole sainte,
Tressaillant tout à coup comme une femme enceinte,
Sentit bondir en elle un nouvel univers.
Les jours sont revenus de Claude et de Tibère,
Tout ici, comme alors, est mort avec le temps
Et Saturne est au bout du sang de ses enfants.
Mais l'espérance humaine est lasse d'être mère,
Et le sein tout meurtri d'avoir tant allaité,
Elle fait son repos de sa stérilité (1).

Il est inutile d'insister sur les effets de ces diverses affections de l'âme humaine que nous venons de nommer, soit à un point de vue géné-

(1) Alfred de Musset-Rolla.

ral, soit à ce point de vue particulier que nous indiquions en commençant ces rapides observations. Il est certain que le bonheur, que la tranquillité du cœur et de l'esprit, que la confiance entraînent les hommes vers les communications avec leurs semblables et donnent à ces communications un caractère facile et agréable dont le charme est certain. Il n'échappera, d'autre part, à personne, que rien n'est plus de nature à replier l'homme sur lui-même et à le rendre difficile aux relations que les douleurs, les angoisses ou les doutes de son âme, et avec le désenchantement surtout il n'apportera plus dans les relations ce mouvement, cette générosité, ces élans qui en font seuls le charme et le bonheur. S'il nous était permis de suivre ces recherches dans les détails complexes qu'elles font naître nous pourrions nous laisser entraîner, et ce serait une véritable étude que celle des effets divers de la douleur, de la tristesse, de la mélancolie, du désenchantement sur le cœur de l'homme. Mais nous irions à coup sûr beaucoup trop loin dans ces recherches si abondantes et si délicates, et il faut nous arrêter pour examiner, en terminant, avec la brièveté qui nous est commandée, quels sont les remèdes à appliquer à ces diverses affections de l'âme.

Qu'il soit bien entendu d'abord que nous n'entendons nullement nous occuper ici de ce qui peut tempérer la douleur ou la tristesse, quand celles-ci ne sont que la conséquence même des épreuves inévitables de la vie. Que faire en effet vis-à-vis de la douleur lorsque celle-ci provient d'un grand et immense malheur ! Que faire encore vis-à-vis de la tristesse quand elle n'est que la suite d'une affliction réelle et profonde ! Il faut alors attendre du temps seul le soulagement, et dans ce cas ce n'est que la nature qui peut se guérir elle-même. Mais n'y a-t-il rien à essayer contre ces affections factices qui ne sont point absolues, qui n'ont qu'une nécessité relative et faut-il en subir l'influence sans chercher au moins à en détourner les pernicieux effets.

J'ai eu l'honneur de vous parler tantôt d'un personnage dont il est question dans la littérature des Pères de l'Église. Stagyre est bien en effet la personnification la plus vivante de cette tristesse anormale qui existe dans le monde bien qu'elle soit, en quelque sorte, en dehors des règles de la nature. Quels sont les conseils qui lui sont donnés dans la disposition où il se trouve ? J'en cite quelques-uns : Le meilleur moyen de se délivrer de la tristesse, c'est de ne point l'aimer, lui dit-on. — Le mot est profond et je me permets de le recommander à

toute votre attention. Mais il a peut-être quelque chose d'un peu philosophique et j'aime autant passer à un autre conseil : Va, lui dit-on, va à la prison ou à la porte des bains publics ; vois ces malheureux qui n'ont ni habits, ni asile, transis de froid, grelottant de faim et de misère, la face pâle et flétrie, les dents claquant les unes contre les autres, ayant à peine la force de parler ou de tendre la main ; et c'est toi qui t'appelles malheureux ! — Enfin, Messieurs, je m'arrêterai à cette dernière observation qui est adressée encore au même personnage et qui est plus digne sans doute que toutes les autres de fixer votre attention ; Stagyre était un homme qui se laissait entraîner par le courant des vices de la civilisation romaine ; il lui empruntait sans respect et sans ménagement toutes ses sensualités, les belles esclaves, les repas magnifiques, les combats de gladiateurs, et pourtant Stagyre succombait sous le poids de la tristesse. — Ce qui vous fait peine surtout, lui disait-on encore, c'est de voir que beaucoup d'hommes qui étaient tourmentés par le démon de la tristesse, quand ils vivaient dans les délices et les plaisirs, s'en sont trouvés tout à coup guéris, une fois qu'ils ont été mariés et qu'ils ont eu des enfants. — Le trait que je cite porte un enseignement profond et je le mets en saillie avec insistance comme la meilleure leçon à retenir pour la con-

duite de la vie. Que font en effet les plaisirs, les sensualités, les courses échevelées à travers l'existence ? Tout cela, malgré son apparence brillante et dorée, produit inévitablement et fatalement cette tristesse factice dont je parlais tantôt et qui pèse souvent d'un poids si lourd sur le cœur humain. Mais que des mœurs régulières viennent à l'emporter, que la vie de famille succède à la vie de dissipations, que la maison se remplisse de ces chers petits êtres qui en sont la joie et l'ornement, oh ! alors, et comme par enchantement, la tristesse disparaîtra et celui qui était son esclave deviendra tout à coup son maître.

Je trouverai, sans doute, ailleurs d'autres enseignements tout aussi utiles à relever, mais déjà j'abuse de votre bienveillante attention et il faut me hâter. Au surplus ces conseils, pris dans des œuvres qui ne sont pas de nos jours, s'appliquent tout autant à la mélancolie qu'au désenchantement et je n'ai pas davantage à insister ; toutefois par rapport à cette dernière affection de l'âme humaine, avec les caractères surtout qu'elle revêt de notre temps, qu'il me soit permis encore de produire une observation particulière.

Je doute fort que lorsque le désenchantement, celui de notre époque au moins, est entré dans le cœur il puisse en sortir aisément. La douleur,

la tristesse, la mélancolie peuvent disparaître à un moment donné et sous l'empire de circonstances particulières. Quant au désenchantement il demeure sans jamais s'évanouir. — Mais s'il n'est pas possible de lui apporter un remède il n'est point impossible de le prévenir, et c'est vers ce but que doivent tendre les efforts d'un esprit droit et élevé.

Qu'il se pénètre bien d'abord de ces vérités : Que les espérances et les illusions sont de bien douces compagnes dans la vie. — Qu'il vaut mieux croire que douter ; avoir confiance que se méfier, — et qu'il est préférable enfin de vivre, non pas en restreignant mais bien en étendant au contraire les sentiments nobles et généreux, ceux qui constituent au demeurant l'ornement et la dignité de la nature humaine. Et pour en arriver là il convient de se faire en quelque sorte un idéal qui soit comme la règle vivante de la vie et comme une sorte de spectacle consolant et continu de la grandeur morale. Et alors qu'on aura établi en soi ce chaud et salutaire rayonnement, on ne se laissera point surprendre sans doute par le froid qui vient au cœur et qui souvent le glace à la vue de l'ambition désordonnée, de la cupidité, de la bassesse, de l'orgueil, de la vanité, du mensonge, de la perfidie, des mauvaises passions enfin ou des mauvais sentiments qui parfois triomphent dans le monde. On pourra

voir alors avec le calme et l'indifférence du philosophe, qui n'est surpris par rien, les grandes et tristes défaillances de la nature humaine, et heureux et content de n'en être que le spectateur et non point la victime, l'on gardera pour soi, comme un véritable trésor, la croyance indestructible aux grandes vertus et à la force éternelle du droit, de la justice et de l'honneur.

Et dans une étude qui n'a eu pour objet que de préciser la nature, les effets et les remèdes des diverses affections de l'âme qui la resserrent ou qui la replient sur elle-même, il ne saurait être que je fisse un oubli que personne ici ne me pardonnerait. Parlant au nom d'une société savante, pourrai-je omettre en terminant de signaler tous les secours qu'on retire de la pratique des lettres et de l'étude au milieu des épreuves ou des difficultés de la vie. Je n'aurai à cet égard qu'à vous citer l'exemple d'un grand nombre d'hommes qui ont puisé là leurs distractions, leurs consolations et leurs forces. J'aime mieux me borner à finir par ce trait-ci ; il vaut mieux que tous les commentaires : — On demandait un jour à un homme célèbre, dont la vie avait été engagée dans la haute direction des affaires politiques de son pays, quels avaient été les plus beaux moments de sa vie ? — Ceux, répondit-il, que j'ai passés avec mes livres. —

Voilà un précepte qui arrive de haut, qui vient se joindre aux quelques autres qui ont trouvé place dans cette étude et qui m'a paru de nature à devoir la compléter et la clôturer.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE D'AIX

(1865-1867)

Par L. DE BERLUC-PERUSSIS

—

MESSIEURS,

L'esprit chagrin et injuste qui lança un jour l'épigramme que vous savez contre je ne sais quelle Académie de province, n'aurait pu, à l'heure présente du moins, la décocher contre nous. L'Académie d'Aix, en effet, tout en restant une honnête et sage fille, a quelque peu fait parler d'elle en ces derniers temps. Un congrès est né à Aix, et elle ne saurait, sans mauvaise grâce, se défendre d'en avoir été la marraine.

C'est le 10 avril de l'année dernière que, sur la proposition de son zélé président, l'Académie sollicitait pour cette ville l'honneur d'être le siège de l'une des futures sessions du Congrès scien-

tifique de France. La réunion de 1866 allait s'ouvrir à Amiens ; mais peu de jours après, un deuil public la rendait impossible. M. de Caumont, ne voulant pas que la série, déjà trentenaire, des Congrès fût brisée, proposa à la ville d'Aix de transporter et d'improviser chez elle l'œuvre qui menaçait de rester en suspens. L'Académie, jalouse de répondre à un appel qu'elle avait provoqué par son vœu, ne recula pas devant la mission qu'on lui proposait.

Elle réclama le concours des notabilités du Midi et adressa à l'Institut des Provinces un projet de questionnaire élaboré avec un soin et une véritable prédilection patriotiques. Ainsi entamée, encouragée dès le début par l'autorité locale, entourée bientôt de vives sympathies en Provence, l'œuvre ne pouvait que réussir. C'est avec une fierté bien permise que l'Académie rappelle aujourd'hui la part d'initiative qu'elle a prise au travail commun. Sans doute, l'honneur du succès revient avant tout aux hôtes d'élite qui nous ont apporté leurs savantes et souvent éloquentes lumières ; mais une part du mérite doit être attribuée, dans un tel labeur, après ceux qui

..... emportent le prix,
A ceux qui n'ont pas craint de l'avoir entrepris.

L'Académie a participé encore, dans la mesure d'action qui lui était donnée, au Congrès annuel

de la Sorbonne. Elle y était représentée l'année dernière par MM. Lafaye et Bonafous et, cette année, par MM. de Séranon, Faure et le comte de Saporta. Ce dernier prenait part, en outre, le mois passé, au Congrès de la rue Bonaparte, qui, depuis quinze ans, réunit en un faisceau les délégations académiques de la province. Ici comme là, d'excellents travaux ont été lus par nos confrères, et l'Académie d'Aix a eu l'honneur d'être signalée, en plein Congrès, comme l'un des corps savants les plus laborieux de la province. Une récompense flatteuse lui a été décernée cette année, à l'occasion du concours de la Sorbonne; M. de Revel, notre correspondant, ayant, pour la topographie de l'arrondissement d'Arles, rédigée en collaboration avec M. de Gaucourt, obtenu une médaille d'argent, le jury a bien voulu y joindre une *mention très-honorable* (médaille de bronze) pour l'Académie elle-même. Notre président recevait en personne, il y a peu de jours, cette récompense des mains du ministre.

Je dois signaler encore le concours que l'Académie a prêté à l'Enquête agricole de l'année dernière.

La question agricole qui préoccupe si grandement et si justement les esprits, ne pouvait que faire l'objet des sollicitudes spéciales d'une Compagnie qui n'oublie pas que l'agriculture

figure, avant les lettres elles-mêmes, dans son intitulé officiel. Aussi, dès le 9 janvier 1866, une commission était-elle nommée pour rechercher les causes de la crise et signaler, parmi les remèdes indiqués, ceux qui seraient particulièrement applicables à notre région. L'annonce de l'Enquête étant survenue pendant que s'élaborait ce travail, l'Académie dut se demander aussitôt quel devait être le rôle assigné aux corps agricoles, et par conséquent à elle-même, dans le mécanisme de l'œuvre promise. Une nouvelle commission fut saisie de cette question ; sur son rapport, le vœu fut émis que l'Enquête, en attendant le jour où l'agriculture possèderait, comme l'industrie et le commerce, des chambres électives, fut spécialement confiée aux sociétés agricoles et au conseil général de l'agriculture, rétabli pour la circonstance. Ce vœu, transmis au Congrès des Académies, reçut de cette grande assemblée la sanction la plus entière ; il fut moins heureux auprès des organisateurs de l'Enquête, auxquels il avait été officiellement transmis ; mais il a, nous aimons à le croire, contribué, pour sa part, à propager dans le monde des agriculteurs les libres et sages idées de représentation agricole qui depuis ont été reproduites tant de fois, et qui ne tarderont pas, il faut l'espérer, à passer dans la législation.

Invitée par le gouvernement à donner son avis dans l'Enquête particulière relative à la Sériciculture, l'Académie nomma encore une commission pour répondre au questionnaire officiel. Mais le désir de ne point établir de divergence entre ses réponses et celles du Comice agricole de cette ville, l'engagea à confondre en quelque sorte son travail avec celui du Comice, auquel participèrent plusieurs sériciculteurs appartenant à la fois aux deux Compagnies. Ne laissons point passer cette occasion de dire quels liens fraternels unissent depuis longtemps le Comice et l'Académie, et combien cette action commune nous paraît utile aux intérêts de l'agriculture locale.

J'en aurai fini pour ce qui concerne les travaux collectifs de l'Académie, quand j'aurai dit que le tome IX de ses Mémoires, dont un premier fascicule avait paru en 1862, vient d'être complété par la publication d'une seconde partie, de quatre cent cinquante pages environ. On a souvent reproché à notre Compagnie de produire peu. Elle ne méritera point ce reproche cette année. Si elle apporte habituellement quelque lenteur à ses publications, c'est que son budget modique ne lui permet guère de prodigalités. Le jour n'est pas loin, nous aimons à l'espérer, où les allocations municipale et départementale réunies atteindront de nouveau leur

ancien chiffre de mille francs ; ce jour-là, l'Académie sera heureuse de prouver, en publiant de plus fréquents Bulletins, que ce ne sont point les matériaux ni le bon vouloir qui lui manquent.

J'arrive à l'énumération des travaux personnels dont les membres de l'Académie lui ont donné communication dans ses séances particulières.

Et d'abord, qu'il me soit permis de placer au premier rang un nom que nous avons toujours jusqu'ici entendu le dernier. Je veux parler de celui de notre honorable secrétaire perpétuel, dont j'occupe pour un instant le siège. M. Mouan nous a successivement lu des recherches sur la législation somptuaire en Provence, — à propos desquelles la question, si actuelle, du luxe et de son rôle économique a été longuement discutée par l'Académie, — et l'histoire, curieuse pour l'étude des mœurs anciennes, d'un conflit de préséance entre les consuls d'Aix et les trésoriers de France.

M. le doyen Cabantous a présenté une étude sérieuse et remarquée sur les économistes grands seigneurs du dernier siècle, et spécialement sur l'*Ami des hommes*, ce penseur étrange dont le fils a fait oublier les œuvres, mais dont le système mérite d'être étudié comme l'un de ceux

qui éclairent le mieux les origines de la science économique moderne.

Un travail de M. Ch. de Ribbe sur le *Paysan d'Alsace au moyen-âge* nous a permis de comparer les institutions peu connues du Nord-Est avec celles de notre Provence, et de voir comment, dans le grand mouvement de l'unité française, il n'est pas une province qui n'ait apporté sa part d'éléments utiles, mais qui n'ait perdu aussi, avec son originalité, des traditions essentiellement appropriées à son caractère.

M. Tavernier a recueilli, dans un essai critique sur Saint Evremond, tous les traits de cette physionomie trop peu étudiée, dont il a précisé, avec bonheur et scrupule, le vrai mérite littéraire, que diminuent, par malheur, d'incontestables défaillances philosophiques.

Une question historique, qui a tout le mérite de l'actualité, bien qu'elle se rattache aux origines même de l'histoire, a été traitée par M. le doyen Bonafous ; c'est celle de l'unité ou de la diversité des races italiennes. L'auteur a résumé, avec cette netteté élégante qu'on lui sait, les solutions diverses et incertaines proposées par les auteurs modernes sur ce problème qui porte peut-être en lui le secret des destinées futures de l'Italie. — Je ne parlerai de l'étude de M. Bonafous sur le poète Tronc de Codolet que pour rappeler les applaudissements qui en accueil-

laient ici même la lecture dans une de nos dernières séances.

Le souvenir de M. le docteur d'Astros, qui sera légendaire un jour, et qui appartient plus particulièrement à cette Académie, ne pouvait qu'être religieusement évoqué parmi nous. M. le président Castellan a heureusement peint cette douce figure, qui sera toujours présente à nos esprits, et ce beau caractère digne de servir de modèle. Cette biographie complète et attachante a été reproduite en tête d'une édition des œuvres provençales du docteur d'Astros, où ont été recueillies par une main filiale les œuvres éparses du charmant traducteur de Lafontaine.

M. le professeur Faure, qui aime à présenter l'étude des mathématiques sous ses grands aspects, s'est attaché, dans un écrit succint, à rechercher s'il existe pour cette science des limites déterminées ; nous lui devons aussi un rapport sur la théorie des parallèles, ce désespoir des chercheurs ; une note sur le siège réel de la force déployée par le bras humain, et une autre sur les applications du pétrole.

M. le conseiller de Fonvert a bien voulu, avec son zèle accoutumé et sa science sûre, faire à l'Académie divers rapports sur les essais d'hybridation de la vigne de M. Bouschet, sur les travaux de la Société d'histoire naturelle de Toulouse et sur les découvertes géologiques d'un

jeune et estimé savant, M. Marion. — Il a recherché, dans une étude météorologique, ce qu'il faut penser de l'influence attribuée à la lune sur les variations atmosphériques, et démontré l'inanité des théories basées sur cette prétendue subordination des phénomènes terrestres aux phases lunaires.

Deux excellents rapports agricoles ont été présentés, l'un par M. Agard sur la presse à raisins de M. Coq, l'autre par M. le conseiller Feraud-Giraud sur l'important concours qui a eu lieu, l'année dernière, à Avignon.

Il est un nom que je n'ai point prononcé dans cette sorte de catalogue. C'est celui de notre dévoué président. Sa part de collaboration, bien qu'elle ne se soit point traduite par des mémoires académiques, n'en a pas moins été assidue et considérable. De nombreux discours prononcés dans les circonstances fréquentes où l'Académie l'avait pour interprête, nous ont souvent prouvé que la Compagnie ne pouvait être mieux ni plus éloquemment représentée. — J'ajoute que, stimulée par l'exemple de son zèle, l'Académie a remis en vigueur les anciens règlements qui astreignent ses membres à l'assiduité, et qu'il en est résulté, pour nos séances, de plus fréquentes lectures devant un plus nombreux auditoire.

Je dois, pour être complet et pour finir, men-

tionner ma propre participation à l'œuvre commune ; par bonheur, elle est modeste, et se réduit à une notice sur un provençal oublié, Pierre Aréod, des observations sur l'Enquête et la représentation agricoles, et quelques rapports. J'omets quelques vers, qui n'ont d'autre mérite que d'être des sonnets, c'est-à-dire d'être courts.

Parmi nos membres correspondants, il en est un certain nombre qui veulent bien s'unir de loin à nos travaux, et c'est un devoir pour nous de les en remercier. M. Frédéric Billot nous a adressé ses études sur Jacquemin et sa monographie du théâtre d'Arles ; M. Parrocel ses fragments pour faire suite aux *Annales de la peinture* ; M. de Revel l'Annuaire de l'arrondissement de Dieppe ; M. Pellicot, son intéressant *Guide du vigneron provençal*.

Exprimons aussi notre gratitude à M. le docteur Chabrier qui a fait hommage à l'Académie de son excellente *Hygiène des campagnes*, et à M. Riondet qui, sur notre demande, a bien voulu nous donner son avis si autorisé sur la question de l'hybridation des vignes.

La mort moissonne peu, depuis quelques années, dans nos rangs ; mais les rares coups qu'elle y frappe sont cruels.

Depuis la mort du vénéré et à jamais regrettable docteur d'Astros, l'Académie se réjouissait

de n'avoir perdu aucun de ses membres résidants lorsque, cette année, une autre de ces pertes qui laissent de longs regrets, est venue la surprendre. M. le doyen Lafaye a succombé, en janvier dernier, à une maladie dont le dénouement semblait moins proche. Travailleur austère et impitoyable envers lui-même, consumé de la fièvre ardente du savoir, notre regretté confrère a passé et usé sa vie à élever un de ces grands monuments littéraires qui illustrent leur auteur, mais qui ne lui assurent une renommée posthume qu'à la condition douloureuse d'en devancer l'heure. Le *Dictionnaire des synonymes*, couronné par l'Académie Française, restera comme une œuvre à peu près achevée ; mais l'écrivain patient et obstiné à qui nous le devons n'a pu jouir du repos qu'il avait si noblement mérité. L'heure de la retraite aurait-elle d'ailleurs jamais sonné pour cette intelligence affamée de science et de travail ? Peu de jours avant sa mort, M. Lafaye nous lisait des considérations justement applaudies sur l'abus des néologismes dans la littérature actuelle ; cette étude, présentée ensuite au Congrès de la Sorbonne, peut être regardée comme le testament littéraire du savant linguiste, dont la vie n'a été qu'une longue lutte pour le maintien des saines traditions philologiques contre l'envahissement quotidien d'une langue de hasard.

Le siège de M. Lafaye va être occupé par M. l'avocat général Desjardins ; magistrat lettré et érudit, M. Desjardins est, lui aussi, un lauréat de l'Institut et un ami des bonnes et anciennes lettres. Le successeur ne pouvait être plus digne du mort, ni mieux le rappeler à ceux qui le regrettent.

Il est un titre dont l'Académie est à bon droit avare, et qu'elle réserve aux personnes qui, par leur situation ou leur âge, sont, en quelque manière, les patrons ou les doyens des lettres locales. Ce titre, le plus haut qu'elle puisse conférer, est celui de membre honoraire. Les membres honoraires de l'Académie étaient au nombre de sept seulement ; trois nouveaux noms ont été ajoutés à cette liste. Ce sont ceux de MM. Bouteuil, doyen-honoraire de la Faculté de Droit ; Rouard, conservateur de la bibliothèque, et P. Roux, maire d'Aix. Les deux premiers, après avoir collaboré longtemps à nos travaux comme membres actifs, empêchés aujourd'hui de nous continuer cette participation précieuse, étaient dignes à tous égards d'une distinction qui résume et couronne leurs longs services académiques ; le troisième, par l'appui plein de bienveillance qu'il a prêté à l'organisation du Congrès scientifique, a tout naturellement appelé sur lui nos suffrages reconnaissants. Et il nous

a prouvé dans son discours d'installation que notre scrutin n'avait pas seulement appelé dans l'Académie un magistrat bienveillant pour elle, mais encore un sincère ami des études littéraires.

M. Rouard a pour successeur au sein de l'Académie M. Achintre, professeur émérite de l'Université, connu par ses travaux dans deux sciences rarement, à coup sûr, associées l'une à l'autre avec un si remarquable succès. Voué d'abord, pendant son professorat, à l'étude des langues classiques, M. Achintre a publié des livres de grammaire fort appréciés ; il consacre aujourd'hui les loisirs de la retraite à la botanique, et ces nouvelles études, mieux encore peut-être que les premières, lui ont fait un nom estimé dans la science.

Quant au fauteuil que M. Bouteuil laissait vide, il n'a été rempli que pour bien peu de temps. Tandis, en effet, que nous nous réjouissions d'avoir acquis en M. l'avocat général Lescouvé un esprit élevé et sympathique, et qu'il venait à peine de nous dire, dans son discours d'installation, l'importance et le charme des études littéraires pour le magistrat, un avancement, mérité et regretté tout à la fois, appelait notre nouveau confrère à la présidence du Tribunal de Nice, et nous obligeait à ne plus le compter que parmi nos membres correspondants.

Deux autres membres actifs ont passé, sur leur demande, parmi les correspondants ; ce sont MM. Ouvré et Méry, que les exigences d'un double enseignement à Aix et à Marseille ont fixés plus particulièrement dans cette dernière ville. Les regrets sincères qui les suivent dans leur résidence nouvelle sont tempérés par la pensée que, conservant leur chaire à la Faculté d'Aix, les deux savants professeurs auront plus d'une fois l'occasion de venir siéger à nos séances, à côté même de leurs successeurs. L'Académie aura ainsi acquis deux nouveaux membres, sans pour cela se séparer entièrement de deux collègues estimés.

M. Ouvré est remplacé par M. le docteur Bourguet, lauréat de l'Académie de médecine et secrétaire du conseil d'hygiène d'Aix. Dans son discours de réception, M. Bourguet, après avoir payé une dette de souvenir aux anciens titulaires de son siège, a démontré avec un rare bonheur le rôle du médecin dans une société académique et la part de collaboration qui lui revient dans les questions diverses de science ou d'agriculture qui s'y présentent chaque jour. Le savant et laborieux académicien nous a prouvé depuis, par des communications sur l'invasion cholérique de 1865 et sur l'assainissement et la mise en valeur des marais, qu'il nous avait très justement fait entrevoir toute l'importance de la coopération que nous pouvions attendre de lui.

A M. Méry a succédé M. le comte Gaston de Saporta. Ici j'aime à signaler, Messieurs, un contraste qui vous frappera tous avec moi : sur le siège même où nous aimions à retrouver ce lettré plein de spirituelle grâce, dont le nom est synonyme de verve humoristique, est venu s'asseoir un savant qui s'est de bonne heure fait un nom dans l'étude sévère de la géologie botanique, par de considérables découvertes dans les régions neuves de la paléontologie, et qui nous initie avec autorité aux progrès quotidiens de cette science. C'est ainsi que, dans le sein d'une Académie de province, toutes les branches du savoir humain sont représentées, et que, par la variété des aptitudes et des spécialités que réunit le lien du travail en commun, les corps académiques en viennent à posséder à juste titre, sur les plus diverses matières, une compétence incontestée. Peut-être serait-ce pourtant ici le cas de se demander si l'universalité même de cette juridiction est un bien, et si l'étendue sans limites du champ cultivé n'est pas un obstacle à la profondeur des cultures. On parle beaucoup, depuis quelques années, de la division et de la spécialisation du travail comme de la condition moderne du progrès industriel. L'application de ce principe aux choses de l'esprit a été démontrée utile, non seulement par des économistes autorisés, mais aussi par plus d'une expérience concluante. A mesure que se

sont créées, dans chaque branche de la science, des spécialités plus nombreuses et à sphère plus circonscrite, le résultat des investigations individuelles, ainsi emprisonnées dans un cercle restreint, a donné des résultats merveilleux ; des sciences, secondaires jusques-là, ont pris des proportions inattendues, et d'autres, à peine soupçonnées, ont commencé à se fonder. Si, du travail individuel, ce même principe s'étend au travail collectif, les conséquences n'en sont que plus considérables : déjà l'organisation académique de la province s'en est ressentie. De tous côtés des sociétés spécialement et exclusivement vouées à une science unique, — l'histoire, l'archéologie, l'histoire naturelle, etc., — surgissent dans les principaux centres scientifiques ; limitées dans le terrain qu'elles explorent, ces sociétés, libres pour la plupart, attirent dans leur sein des éléments essentiellement homogènes, partant plus aptes à s'unir fructueusement. Ici même, une *Société historique de Provence* a été fondée sous la présidence de M. le doyen Bonafous, et son premier volume, publié depuis peu (1), est une preuve du zèle de ses membres.

---

(1) Ce premier volume, de XVII-312 pages in-8°, est consacré à un recueil de mémoires inédits sur la *Ligue en Provence ;* ces mémoires sont ceux de Besaudun, de Bausset et

Est-ce à dire que les Académies de province aient à désavouer leur passé, à bouleverser dès aujourd'hui leur programme et à se renfermer dans un de ces cadres étroits? Non certes; mais elles ne pourront que gagner à se diviser en sections spéciales, et à augmenter le nombre de leurs membres pour donner à chacune de ces sections une importance nécessaire. Ainsi, sans cesser d'être encyclopédiques dans leur ensemble, leurs travaux seront élaborés avec une autorité plus grande encore. C'est là le chemin qui leur a été ouvert par les nombreuses sociétés libres, fondées à l'imitation de l'Angleterre, et qui leur permettra de concourir avec elles à de grands progrès, tout en conservant le privilége de leur prestige traditionnel.

J'ai hâte de revenir, après cette parenthèse trop longue, au récipiendaire dont j'avais à vous entretenir. M. de Saporta appartenait déjà, en quelque manière, par droit de naissance, à une compagnie à laquelle les siens, depuis trois générations, ont toujours fait honneur ; mais il lui

---

de Cassaignes. Le deuxième volume sera relatif à l'époque de la Fronde. Les membres de la Société historique sont déjà au nombre de 72, et tout fait espérer que les nouvelles adhésions qu'elle reçoit chaque jour lui permettront de publier régulièrement un volume chaque année.

appartient plus encore par ses travaux, sa notoriété scientifique et un zèle dont nous pouvons constater déjà les fruits heureux. Le discours de réception de notre savant confrère nous a présenté un tableau remarquable et attrayant de la région aixoise aux divers âges géologiques. Plusieurs rapports, que depuis nous lui avons dûs sur ces matières spéciales, nous ont familiarisés encore avec une science qui ne pouvait avoir parmi nous un interprête plus autorisé : c'est ainsi que M. de Saporta nous a parlé de la température ancienne du globe et spécialement de notre pays, d'après des inductions tirées de la flore fossile ; des découvertes de M. Marion, relatives à l'âge de pierre, et des travaux si remarquables de M. le professeur Planchon.

L'Académie a, durant ces deux années, perdu quatre de ses correspondants : M. V. Castillon, qui était en même temps l'un de ses lauréats pour la statistique de la commune de Berre, et dont l'agriculture locale regrettera longtemps la perte ; M. Bosq, d'Auriol, antiquaire zélé, bien connu par les persévérantes recherches archéologiques auxquelles son frère et lui ont consacré en commun leur laborieuse existence ; M. Laure qui appartenait à l'Académie depuis quarante-neuf ans et qui laisse, comme agronome, un monument précieux de son savoir, le *Guide des cul-*

tivateurs du Midi, couronné par notre Société lors des fêtes agricoles de 1864 ; enfin M. Reinaud, de l'Institut, un Provençal qui faisait honneur à son pays et qui s'était fait une grande situation dans le monde savant par le seul secours d'un labeur sans relâche.

De tels vides sont difficiles à combler ; par bonheur, une occasion heureuse s'est offerte à l'Académie d'appeler à elle d'éminents auxiliaires. Je veux parler des principaux dignitaires du Congrès scientifique, qu'elle s'est hâtée, à l'issue de nos grandes fêtes intellectuelles, de s'attacher par le titre de correspondants, juste témoignage de gratitude pour l'éclat que ces collaborateurs savants ont jeté sur l'œuvre de décembre dernier. Ces nouveaux confrères sont au nombre de douze.

En tête de cette liste se place tout naturellement le nom de M. de Caumont, le fondateur même des Congrès, le semeur d'idées qui a su remuer en province tout une force d'initiative et d'expansion qui se soupçonnait à peine elle-même ; puis M. Egger, de l'Institut, le président des doctes assises, dont la parole savante et attique nous a transportés pendant quelques jours en pleine Sorbonne ; M. de Lesseps, l'homme historique déjà, en attendant d'être légendaire, qu'il me suffit de nommer et au nom duquel je ne saurais vraiment quelle suffisante épithète

accoler ; M. David, le zélé et fidèle compagnon de son œuvre ; M. Mortreuil, qui représente si dignement la Provence sur la liste des correspondants de l'Institut ; M. Segond-Cresp, à qui nous devons l'aide si utile et si fraternelle que Marseille a prêté à nos réunions ; M. le baron de Larcy, le digne président de cette section d'agriculture dont les vœux, souvent éloquemment traduits, ont si profondément marqué dans l'opinion ; le bon, savant et modeste M. Matheron, président de la section des sciences ; M. le docteur Fonssagrives, de Montpellier, à qui la section de médecine doit tant de reconnaissance pour la direction qu'il a su imprimer à ses travaux ; M. Planchon, le réputé professeur et l'éminent botaniste ; enfin MM. Carro et G. Vallier, dont les lumières spéciales ont été si utiles à la fois à la section d'archéologie et au Congrès Archéologique qui siégeait concurremment avec elle.

Cette liste est bien courte au gré de l'Académie, qui aurait voulu pouvoir témoigner à tous ceux qui, en cette occurrence, ont bien mérité de la science et du pays, sa gratitude légitime ; obligée de se borner, elle a dû prendre dans les divers bureaux du Congrès, les dignitaires qui étaient, pour ainsi parler, les représentants naturels de leurs sections respectives. Quelques-uns d'entre eux lui appartenaient déjà ; à ceux-

là aussi, elle se fait un devoir de dire ses remerciements sincères pour le concours qu'ils ont prodigué à l'œuvre commune.

Trois autres candidats ont obtenu, depuis le dernier rapport biennal, le titre de correspondants. Ce sont MM. Valère-Martin, à Cavaillon ; Henri Bouschet, à Montpellier, et Le Maistre, à Tonnerre.

Le premier, écrivain élégant et décentralisateur depuis longtemps dévoué à toute manifestation de l'esprit provincial, était digne, à ce double titre, des suffrages de l'Académie.

M. Bouschet est connu par des travaux de viticulture dont l'Académie appréciait, depuis plusieurs années, la persévérance. Son nom ne pouvait qu'être inscrit avec empressement auprès de celui de son père, à qui déjà nos rangs s'étaient ouverts.

Quant à M. le chevalier Le Maistre, bien que ses savantes publications historiques soient pour la plupart consacrées au Tonnerrois, il en est deux, dans le nombre, que l'Académie devait remarquer, car elles ont un intérêt tout provençal. Ce sont des recherches biographiques sur Marguerite de Bourgogne, comtesse à la fois de Tonnerre et de Provence, sainte et bienfaisante princesse dont la vie méritait d'être racontée par un aussi digne historien, et une étude sfragistique sur les sceaux de cette même comtesse.

M. Le Maistre prépare en ce moment une étude sur une autre illustration de sa ville natale, le célèbre et mystérieux d'Eon, dont il pourra, grâce à d'heureuses découvertes, peindre enfin la vraie physionomie.

Le dernier rapport qui vous a été présenté vous annonçait, Messieurs, qu'un émule de M. Gustave Rambot, M. Reynier, avait légué une rente de 1,000 fr. à l'Académie, pour être employée à des prix de vertu. Depuis lors, un décret du 1er octobre 1866 a autorisé l'acceptation de ce legs. A la suite de divers rapports de MM. Cabantous et de Garidel, sur les questions de droit ou de règlementation intérieure, que soulevait cette acceptation, notre Société est entrée en possession du titre de rente qui lui a été si libéralement légué. Les premiers arrérages seront employés au remboursement des frais de mutation dont la caisse de la Compagnie a dû faire l'avance. Aussitôt que cette situation transitoire sera liquidée, le prix Reynier sera régulièrement et annuellement décerné, concurremment avec le prix Rambot.

En attendant, un règlement relatif aux prix de vertu, c'est-à-dire aux conditions d'admissibilité, au mode d'examen des candidatures, à tout ce qui se rattache en un mot à cette matière, a été soigneusement élaboré par l'Académie, qui, en

présence de la valeur de plus en plus considérable des prix dont elle dispose, considère désormais, et à bon droit, la prérogative qui lui est ainsi dévolue comme l'une de ses attributions les plus importantes et les plus dignes d'éveiller son entière sollicitude.

J'ai fini, Messieurs. J'ai été bien long, sans doute, et trop court pourtant ; car j'aurais eu à cœur de mettre en saillie bien des traits importants, que j'ai indiqués à peine. Ceux qui trouveront que j'ai abusé de leur patiente attention, et je crains qu'ils soient nombreux, voudront bien s'en prendre à l'abondance des travaux que j'avais à résumer. Qu'ils s'en prennent aussi à notre excellent secrétaire perpétuel, qui m'a trop bénévolement offert la plume que j'ai si maladroitement tenue. Il a cru, et peut-être ne serez-vous pas de son avis, que vos oreilles, habituées à sa parole, seraient au moins curieuses d'entendre une voix nouvelle. Tout aussi bien, Messieurs, dans les festins les plus délicats, il n'est de mets si vulgaire qui n'ait, à défaut d'autre, le mérite de faire mieux apprécier la saveur des mets voisins.

Après la lecture de ce compte-rendu, M. Mouan, secrétaire-perpétuel, a pris la parole. Il a d'abord remercié M. de Berluc d'avoir bien voulu le suppléer dans celle de ses fonctions dont il s'acquitte depuis de nombreuses années, et que des motifs particuliers ne lui avaient point permis de remplir en ce jour. A ses remerciements, M. Mouan a joint ses félicitations, pour la manière distinguée dont M. de Berluc avait accompli la mission qu'il avait eu l'obligeance d'accepter. M. le secrétaire-perpétuel a ensuite annoncé, dans les termes suivants, le résultat du Concours ouvert par l'Académie sur les deux questions qu'elle propose tous les deux ans :

Dans sa séance publique du 19 juin 1865, l'Académie avait mis au concours les deux sujets de prix suivants, pour être décernés, s'il y avait lieu, en 1867 :

« 1° Étudier, au point de vue des intérêts de « la Provence, les effets de la suppression de « l'échelle mobile. »

« 2° Présenter la monographie complète d'une « des communes de l'arrondissement d'Aix, lais- « sée au choix des concurrents. »

Malgré l'importance de la première question, malgré la latitude laissée pour la seconde, aucun

Mémoire n'est parvenu à l'Académie. Elle remet ces deux sujets au concours pour l'année 1869. Elle espère, en ce qui concerne l'échelle mobile, que les concurrents, à l'aide des documents recueillis dans ces derniers temps et de ceux qu'ils pourront consulter encore, fourniront un travail en harmonie parfaite avec l'intérêt qui s'attache au sujet.

Le prix pour l'une et pour l'autre question consistera en une médaille d'or de 300 francs ou la valeur en argent, et sera décerné dans la séance publique de 1869. Les Mémoires devront être remis à M. Mouan, secrétaire-perpétuel de l'Académie, au plus tard le 31 décembre 1868; ils porteront, suivant l'usage, une devise qui sera répétée dans un billet cacheté contenant les nom, prénoms et adresse de l'auteur.

RAPPORT

SUR

LE PRIX RAMBOT

Lu dans la Séance publique de l'Académie d'Aix

DU 19 MAI 1867

Par M. CABANTOUS.

MESSIEURS,

Organe de la commission chargée d'examiner les Mémoires présentés pour le prix Rambot, avant d'avoir eu l'honneur d'être désigné par l'Académie pour vous rendre compte de sa décision, je diviserai mon rapport en trois parties distinctes.

Je commencerai par vous soumettre l'analyse succincte, et aussi claire qu'il me sera possible, des divers actes de vertu admis au concours de 1867, conformément aux dispositions règlementaires arrêtées à cet effet.

Je déduirai ensuite les motifs et l'objet des résolutions auxquelles la commission s'était ralliée, à l'unanimité des suffrages, et qu'elle proposait d'admettre comme bases du jugement que l'Académie aurait à rendre.

J'indiquerai enfin la décision de l'Académie, et j'essaierai d'en déterminer le véritable esprit.

I.

Des onze candidatures maintenues au concours, quatre, celles de Léon Marcellin, des sœurs Virginie et Claire Clément, de Thomas Bourrillon, et de Mélanie Poutet, remontent à 1861 ; deux, celles de Rose Barthélemy, veuve Rabel, et de Marie Daudet, datent de 1864 ; deux, celles de Thérèse Décanis et des époux Giraud, ont déjà été produites en 1865 et dans l'année suivante ; une, celle de Marie Blanc, veuve Blanc, épouse Barbier, a figuré au concours de 1866 ; deux, celles d'Émilie Massel et de Victor Silvestre, ont été présentées pour la première fois en 1867.

Léon Marcellin, cultivateur à Ventabren, n'avait que douze ans lorsqu'il perdit son père. Agé aujourd'hui de trente ans, il n'a cessé, depuis la mort de son père, de se dévouer au soutien de sa mère, tant qu'elle a vécu, de

son frère et de sa sœur qui lui doivent encore la très médiocre aisance dont ils jouissent. Il partage avec eux ses modiques salaires de valet à gages. Il profite de ses moments de repos pour cultiver gratuitement le peu de bien qu'ont laissé ses parents.

Virginie et Claire Clément, couturières à Aix, ayant perdu leur père et leur unique frère en 1854, ont montré depuis lors un infatigable dévouement à leur mère, qu'elles ont nourrie du produit de leur travail, soignée et veillée dans ses maladies, jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée il y a deux ans environ.

Thomas Bourrillon, colon partiaire au Tholonet, entoure, depuis plus de vingt-quatre ans, des soins les plus incessants et les plus méritoires, son père âgé et infirme, privé de l'usage de ses jambes et atteint d'une maladie incurable.

Mélanie Poutet est fille unique d'un père atteint d'aliénation mentale, et d'une mère frappée de cécité, qui n'ont, pour vivre, que le produit d'un petit bien sis au Tholonet. Mélanie Poutet leur prodigue à l'un et à l'autre, depuis vingt ans, la pieuse assistance qu'exige leur état, et trouve en outre le temps de diriger l'exploitation du modique héritage de la famille.

Rose Barthélemy, veuve Rabel, habite Fuveau. Elle a, depuis quatre ans, perdu son mari qui ne lui a guère laissé que des dettes et quatre

enfants en bas âge. Nonobstant ces charges, la veuve Rabel a recueilli chez elle, nourrit et soigne une vieille tante de son mari, infirme et aveugle, qui, sans ce secours désintéressé, serait morte de misère et de faim. Les notables habitants de Fuveau ont renouvelé cette année leurs témoignages et leurs instances en faveur de la veuve Rabel.

Marie Daudet, concierge à Aix, habituellement malade et sans autres ressources que les gages de son petit emploi, se consacre, depuis près de vingt ans, aux soins incessants qu'exigent le grand âge et les infirmités de sa mère, avec laquelle elle partage son logement et le peu qu'elle gagne par son travail.

Thérèse Décanis, femme de ménage à Aix, n'a cessé, depuis de longues années, et continue encore aujourd'hui d'être la providence de toute sa famille. Elle a réuni sous son toit hospitalier sa vieille mère, une de ses sœurs atteinte d'infirmités incurables, une autre sœur affligée d'un mal chronique qui la rend impropre à toute espèce de travail, deux jeunes orphelins, enfants d'un de ses frères. C'est pour se dévouer plus librement à tous ces infortunés, pour pouvoir remplir envers eux la mission de la plus attentive et plus infatigable infirmière, que Thérèse Décanis a changé son ancienne condition de domestique pour la situation moins assujettissante

de femme de ménage. Malgré tant de besoins auxquels elle doit satisfaire, malgré la modicité de ses ressources, elle a su trouver le moyen de se montrer généreuse envers une famille dont elle faisait le ménage, qui tomba tout-à-coup dans une profonde misère, et auprès de laquelle elle continua gratuitement son service pendant plusieurs années. Tous ces faits, si nombreux et si méritoires, ont été de nouveau attestés et recommandés, cette année, à l'Académie par une lettre de M. le chanoine archiprêtre Gespier.

Les époux Giraud, cultivateurs à Vauvenargues, ont eu de leur union treize enfants. Il leur en reste encore six. Sans autres ressources que leur travail et le produit d'un petit champ qui forme tout leur patrimoine, ils ont confondu avec leur nombreuse famille, entouré du même amour et des mêmes soins, une fille nourricière de l'épouse, qui lui avait été apportée de Marseille en 1848, dont la mère mourut quelque temps après et que son père refusa de reprendre, sans rien payer du prix convenu, en sus des trois mois soldés d'avance. Les époux Giraud ont entretenu et élevé cette pauvre fille, à l'égal de leurs propres enfants, et sont aujourd'hui sur le point de la marier. En outre, Giraud qui cumule la profession de maçon avec celle de cultivateur, a recueilli chez lui, logé et nourri un malheureux ouvrier maçon, abandonné de tous

et estropié, qu'il a gardé et soigné jusqu'à sa mort, pendant plus de trente ans. Cette conduite si noble et si désintéressée des époux Giraud a été itérativement signalée à l'Académie, en 1867, par un certificat de M. le comte d'Isoard-Vauvenargues, maire de Vauvenargues.

Marie Blanc, veuve Blanc, épouse Barbier, habite avec son mari la commune d'Istres. Avant de perdre son premier mari, elle s'était spontanément chargée de l'allaitement d'une petite fille dont la mère venait de mourir à l'hospice de la Maternité de Marseille, et que son père désolé ne savait à qui remettre. Les mois de nourrice ne furent pas longtemps payés. Le père ne tarda pas à ne plus revenir dans le pays. Marie Blanc, devenue veuve un an après, conserva chez elle sa fille nourricière, lui donna les mêmes soins qu'à ses deux propres filles, s'imposant à elle-même toute espèce de fatigues et de privations pour suffire à tant de besoins. Elle est aujourd'hui remariée à un honnête cordonnier d'Istres, a perdu l'une de ses filles, a marié l'autre, et continue d'avoir près d'elle sa fille nourricière. Ces faits qui, l'année dernière, avaient vivement ému l'Académie, lui sont de nouveau soumis cette année avec de nouvelles attestations et un certificat de M. l'abbé Tisserant, curé-doyen de Martigues, ancien curé d'Istres.

Victor Silvestre, au mois de septembre 1866,

a sauvé, au péril de sa vie, un jeune enfant de huit ans qui avait glissé dans l'eau, en jouant le long d'un bassin très profond, dans la commune de Saint-Antonin. Victor Silvestre est à peine âgé de dix-sept ans. Son acte de courageux dévouement est attesté par le maire et le curé de Saint-Antonin, ainsi que par M. Gustave de Laboulie.

Émilie Massel habite le quartier des Pinchinats, près d'Aix, avec la demoiselle Delphine Farrenc, fille de ses anciens maîtres, aujourd'hui directrice d'une école libre, à la personne et au service de laquelle elle s'est dévouée avec une abnégation et une persévérance admirables. C'est elle qui, au moyen des économies péniblement faites sur son travail quotidien, a fréquemment pourvu aux besoins de Mlle Farrenc; elle qui l'a soignée dans ses maladies; elle qui lui a procuré la possibilité de se préparer avec succès à l'examen d'institutrice. Depuis six ans qu'elles se sont établies aux Pinchinats, Émilie Massel partage son temps entre les pauvres, l'église et les soins qu'elle donne à l'école. Tous ces faits sont attestés par Mlle Farrenc, par M. l'abbé Audric, curé d'Alleins, ancien curé des Pinchinats, et par M. le premier président de la Cour impériale d'Aix.

II.

Tant d'actes de vertu, accomplis avec modestie et désintéressement, avaient profondément touché la commission. Elle eût voulu pouvoir proposer à l'Académie de leur décerner à tous une immédiate récompense. Forcée d'opter et de reconnaître divers degrés dans le bien, elle s'est appliquée à s'inspirer de la pensée et des sentiments du fondateur, pour déterminer et justifier ses préférences.

L'acte de dévouement de Victor Silvestre, comme fait isolé et accidentel, ne lui a pas paru, quelque méritoire qu'il soit d'ailleurs, rentrer pleinement dans l'esprit et le but de la fondation.

Le dévouement plus répété, plus continu de Léon Marcellin, de Virginie et Claire Clément, de Thomas Bourrillon, de Mélanie Poutet, de Marie Daudet, a droit sans doute aux plus grands éloges. Limité toutefois, comme il l'a été, aux père et mère, ou à des frères et sœurs en petit nombre, il est l'accomplissement large et généreux d'un devoir de nature, et ne présente pas les caractères exceptionnels qui distinguent les autres faits soumis au jugement de l'Académie.

Ces autres faits, qui ont plus particulièrement fixé l'attention de la commission, sont : celui

de la veuve Rabel, s'imposant de dures privations pour nourrir et soigner une vieille tante de son mari, de laquelle elle n'a rien à attendre ; celui de Marie Blanc, se chargeant gratuitement et au péril de sa santé, de l'allaitement d'une petite fille, qu'elle garde ensuite, soigne et élève comme ses deux propres filles ; celui d'Émilie Massel, prodiguant à la fille de ses anciens maîtres un dévouement aussi ingénieux qu'infatigable, aussi varié dans ses moyens qu'immuable et constant dans son objet ; celui des époux Giraud, donnant à une fille nourricière place égale à leur foyer, à leur table, dans leurs affections et préoccupations paternelles, au milieu des treize enfants qui leur doivent le jour, et trouvant encore le moyen d'admettre aux bienfaits de leur famille ainsi élargie, un pauvre ouvrier estropié et abandonné ; celui, enfin, de Thérèse Décanis, se multipliant, se fatiguant, s'épuisant pour aider et soigner tous les siens, père, mère, sœurs, neveux, et, lorsque ses modiques ressources ne peuvent suffire à tant de besoins, faisant généreusement le sacrifice de ses salaires à une famille tombée dans le malheur, et qu'elle consent, pendant plusieurs années, à servir pour rien.

La commission a longtemps hésité entre ces cinq candidatures, qui, toutes, se recommandaient à elle par le plus absolu désintéressement

et par la plus active bienfaisance. Elle a fini par en mettre deux au premier rang, parce qu'elles lui ont paru marquées au coin d'un dévouement plus général, moins personnel en quelque sorte dans son objet, et plus méritoire par l'étendue et l'effort du sacrifice. Ces deux candidatures sont : celle des époux Giraud, ouvrant leur famille, déjà si nombreuse, à ceux que la nature n'y a pas placés ; celle de Thérèse Décanis, servante dévouée et infatigable de tous les malheureux que ses rapports de parenté ou de condition sociale lui font rencontrer sur son chemin. Entre ces deux ordres de mérite, si grandioses dans leur simplicité, si éclatants dans leur obscurité, la commission n'a pas osé se prononcer. Le premier lui a paru plus directement inspiré par la philanthropie ; elle a jugé le second plus profondément empreint du sentiment de charité chrétienne. Elle a voulu laisser à l'initiative immédiate de l'Académie le soin de décerner une palme si glorieusement disputée, et qui ne pouvait échoir qu'à des mains très dignes de la porter.

III.

Entre ces deux candidatures d'élite, l'Académie, à son tour, a presque été partagée. Une

seule voix de majorité a décidé la préférence en faveur des époux Giraud.

En faisant ce choix, l'Académie n'a pas eu un seul instant la pensée de mettre en parallèle, et surtout en lutte, les inspirations de la philanthropie et les œuvres de la charité chrétienne. Elle est pleinement convaincue que, depuis l'avènement du christianisme, l'amour des hommes est bien peu efficace sans l'appui du sentiment religieux, et que l'amour de Dieu est inséparable de celui du prochain. Elle sait que les actes de bienfaisance et de dévouement ont pour mobile commun l'oubli de soi-même, et qu'il n'y a entre eux d'autre différence que le degré d'effort auquel se rattache cet oubli, que le caractère plus ou moins répugnant des services rendus.

Ce qui l'a déterminée pour les époux Giraud, c'est moins encore leur conduite, pourtant si méritoire, envers leur fille nourricière, que la généreuse assistance qu'ils ont donnée, avec tant d'abnégation, à ce pauvre ouvrier infirme, par eux soigné, logé et nourri jusqu'à sa mort, durant l'espace de plus de trente ans. Il y a dans ce fait si longtemps continué, à l'égard d'un homme auquel ne les unissait aucun lien de nature, et malgré les charges de leur nombreuse famille, une des plus pures et plus nobles applications du grand et fécond principe de la solidarité humaine.

Cet humble ménage de cultivateurs a spontanément réalisé la belle maxime de Térence : *homo sum, nihil humani a me alienum puto.* Il a mis en pratique cette large et expansive vertu que le christianisme a propagée, mais qui était à peine connue des anciens, que Cicéron seul avait pressentie, et qu'il avait justement nommée *charitas generis humani.*

Il ne pouvait y avoir de meilleur titre à l'obtention du prix Rambot. C'est bien là le genre de mérite, à la fois modeste, persévérant et utile, qu'avait particulièrement en vue l'homme excellent qui a investi l'Académie d'une des plus honorables missions qui puissent lui être confiées. Chaque année, en ajoutant un nouveau nom à la liste des lauréats qu'il nous a chargés de désigner, ajoute un nouveau fleuron à sa couronne de bienfaiteur public. Chaque année nous acquitte envers lui, sans que nous cessions de lui devoir toujours le même tribut de respect et de reconnaissance. Sa mémoire, bénie par les pauvres, est fidèlement gardée par l'Académie, qui se sent heureuse et fière de la part qu'il a bien voulu lui faire dans l'exécution de ses dernières et généreuses pensées.

Après ce rapport, M. Norbert Bonafous a lu une pièce de vers intitulée : *Conseils aux poètes.*

BUREAU DE L'ACADÉMIE.

Président.....	M. Alexis de Fonvert.
Vice-Présidents....	MM. de Fonvert, conseiller honoraire, et Faure.
Secrétaire-perpétuel	M. Mouan.
Secrétaires-annuels.	MM. Gaston de Saporta et Desjardins.
Archiviste.....	M. Charles de Ribbe.
Trésorier.....	M. de Garidel.

LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

DEPUIS SON INSTITUTION.

1861

Marie Buès, de la commune d'Aix.

1862

Jacques Aubregat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863

Rose Beauvois, de la commune d'Aix.

1864

Marie Antoine, de la commune des Martigues.

1865

François-Gaspard Teissier, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866

Époux Giraud, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX

AIX

IMPRIMERIE ILLY, RUE DU COLLÈGE, 20

—

1868

SÉANCE PUBLIQUE

Le Dimanche sept Juin mil huit cent soixante-huit, la quarante-huitième Séance publique de l'Académie a eu lieu, à midi et demi, dans la grande salle de l'Université.

M. ALEXIS DE FONVERT, *président de l'Académie, a fait l'ouverture de la séance par le discours suivant :*

MESSIEURS,

Les arts industriels, principe de vie pour les nations, ne font des progrès sensibles qu'autant que l'art du dessin, qui est leur guide, en fait lui-même. Mais cet art du dessin si utile, indispensable même, pour tracer des modèles dans les manufactures et dans les ateliers, sert bien plus encore par les idées d'élégance et de beauté qu'il répand et vulgarise, et par l'élévation qu'il donne aux esprits.

S'il est donc vrai que les arts font vivre les nations et leur apportent la richesse, il est vrai aussi que les beaux-arts en polissent les mœurs et en achèvent la civilisation. Toutefois l'influence qu'ils exercent et subissent eux-mêmes varie au milieu des agitations politiques qui sans cesse modifient les tendances et le goût des peuples. Ainsi le sentiment qui les inspire, comme celui qui en fait apprécier les œuvres, change de caractère avec les temps, et il est très curieux de suivre cette transformation dans le parcours des divers âges.

Un aussi vaste sujet d'étude se présente sous tant d'aspects divers et donne lieu à des jugements si distincts, suivant le point de vue sous lequel on le considère, que je suis bien loin, Messieurs, d'avoir la prétention même de l'esquisser. Je me bornerai à résumer, suivant les traditions historiques, les principales modifications que le sentiment de l'art du dessin, tel qu'il avait été compris dans l'ancienne Grèce, a subies jusqu'à la fin du moyen-âge.

Donner avant tout une idée de la perfection de la divinité par la beauté des idoles, la représenter de la manière la plus propre à en faire comprendre les attributs, et, tout en frappant l'imagination du peuple, lui inspirer l'amour, le respect et la crainte de ses dieux ; exciter aussi dans l'âme des sentiments généreux par la repré-

sentation des héros et de leurs nobles actions ; alimenter par là et perpétuer la pratique des vertus civiques ; donner le goût salutaire des exercices gymnastiques, en multipliant par la statuaire le type des belles formes que ces jeux contribuaient à perfectionner ; rattacher enfin l'amour de la patrie au souvenir de ses superbes monuments, telles furent les préoccupations des anciens législateurs de la Grèce lorsqu'ils favorisaient les peintres, les sculpteurs et les architectes, leur décernant des récompenses et presque tous les honneurs accordés aux vaillants capitaines et aux plus vertueux citoyens.

Les Romains puisèrent auprès des Grecs les premières leçons des beaux-arts comme celles de l'éloquence, mais leur humeur guerrière ne permit pas à leurs mœurs et à leur goût de se façonner à l'élégance des mœurs et du goût de leurs maîtres, et si l'on peut parler ainsi, ils en alourdirent les modèles.

La religion chrétienne se servit à son tour de l'art du dessin pour expliquer ses dogmes ; elle multiplia les peintures qui représentaient ses mystères ; elle les exposa aux lieux les plus apparents de ses églises, afin qu'elles fussent comme un livre sans cesse ouvert aux yeux du peuple, à une époque surtout où l'instruction lui était assez étrangère. Rien n'était plus propre à relever le sentiment de l'art. Aussi, faut-il re-

marquer la différence essentielle qui caractérise ce sentiment, suivant qu'on le considère dans l'art grec ou dans l'art chrétien, consacrant l'un et l'autre à la religion leurs plus hautes inspirations.

Les Grecs s'étaient arrêtés à la forme surtout, et ils en avaient recherché la pureté, la grâce, la beauté pour en former un type qui répondit à la perfection idéale qu'on devait attribuer à la divinité.

L'art chrétien, au contraire, s'est attaché principalement à exprimer la pensée.

C'est cette différence de sentiment qui a fait que la sculpture, plus particulièrement destinée à représenter la forme, a été chez les Grecs l'art par excellence, tandis que la peinture, dont l'expression est le caractère distinctif, a toujours tenu le premier rang dans le monde chrétien.

Quelques historiens ont pensé que le triomphe du christianisme sur les superstitions païennes arrêta pendant quelque temps les progrès des beaux-arts et en dénatura même le sentiment. Cette opinion est exagérée et trop exclusive. Si le renversement des idoles anéantit beaucoup de chefs-d'œuvre dans lesquels on ne vit plus les modèles du goût, mais uniquement la personnification des fausses divinités, les ravages des hordes du Nord, leur ignorance, leurs instincts

grossiers contribuèrent tout autant à accélérer la décadence de l'art.

La destruction ne fut cependant pas générale, Rome, Athènes, Constantinople et plusieurs cantons de la Grèce conservèrent encore bien des monuments, et ce n'est pas seulement sous les débris amoncelés des temples qu'on a recueilli tant de précieuses antiquités, dispersées aujourd'hui dans les nombreux musées de l'Europe. L'art ne fut jamais abandonné, et si, au travers de ces temps où l'ignorance pouvait lui être si fatale, les traditions nous en ont été conservées, on peut affirmer que c'est grâce à l'impulsion qu'il ne cessa de recevoir des idées religieuses.

Quoi qu'il en soit, l'étude des œuvres remarquables qui nous attestent le haut degré de perfection qu'avait atteint chez les anciens statuaires l'art de représenter dans un ensemble séduisant les beautés saisissantes, mais le plus souvent éparses, de la nature vivante, cessa pour une longue série de siècles d'inspirer les artistes.

A cette manière de comprendre le prestige du dessin succéda l'habitude de dessiner et de peindre d'après les caprices de l'imagination. Bientôt les emblèmes allégoriques remplacèrent les figures humaines, et dans la représentation des mystères saints, si quelques effigies furent encore conservées, leurs traits s'altérèrent ; elles devinrent maigres, tristes et vieilles.

On essaya dans le VIIe siècle de revenir à la réalité, mais l'influence de l'allégorie fit retomber dans un excès opposé, au lieu de représenter les souffrances de l'homme-dieu, on le peignit jeune coiffé d'un bandeau royal, d'une mitre, d'une tiare, ou bien assis sur la croix comme sur un trône.

D'autres causes cependant avaient puissamment contribué à modifier le sentiment des beaux-arts.

A la suite du découragement qu'avait jeté dans les esprits le despotisme des empereurs, le luxe et la mollesse, nés de cette atonie de l'intelligence, avaient bientôt amené la dégradation du goût. Le faste du règne de Constantin, l'éducation efféminée de ses fils propagèrent et avancèrent encore les effets de cette funeste influence. Le pinceau des artistes s'énerva, en même temps les folies du luxe amenèrent l'abus des ornements, et dans l'architecture la variété et l'éclat des couleurs firent disparaître l'harmonie des lignes.

L'art désormais s'exerça presque exclusivement à la décoration, et lorsque l'empereur Justinien eut orné la basilique de Sainte-Sophie avec tant de magnificence, partout les églises se revêtirent intérieurement de peintures et de mosaïques, le plus souvent sur un fond de pourpre et d'azur, où l'on écrivait des sentences en lettres

d'or ; elles s'enrichirent de dorures et de vitraux de couleurs, et le goût des riches ornements fut tellement dominant qu'on ne disait plus peindre un monument, mais le dorer, le faire jouer, le brillanter. Il semble qu'on ne recherchait alors les inspirations du recueillement que dans les effets mystérieux de la lumière.

Bientôt apparurent des tentures d'une extrême richesse. Le roi Dagobert en revêtit les murs de la basilique de Saint-Denis. L'usage s'en répandit dans les grandes églises de France, et cette industrie importée de l'Orient atteignit chez nous, vers la fin du Xe siècle, son apogée de perfection.

Au commencement du VIIIe siècle, la peinture historique reprenant faveur succéda aux emblêmes, qui étaient devenus de vrais hiéroglyphes. Mais le nu fut à peu près proscrit des figures, elles devaient être entièrement drapées, et le Christ lui-même fut vêtu d'une tunique sur la croix.

Charlemagne imprima une nouvelle émulation et les artistes se multiplièrent en France et en Italie. Cependant la recherche des œuvres d'art que leurs dimensions permettaient de recueillir dans les oratoires, entraîna les ouvriers à la reproduction de tous les menus objets de la dévotion. On vit alors l'orfèvrerie absorber les dessinateurs dans l'ornementation des diptyques

d'ivoire, des niches, des reliquaires, des croix et de tous les vases sacrés, qu'on enrichissait d'or et d'argent niellé.

La peinture s'exerça dans les champs rétrécis des livres d'heures et des manuscrits, et ceux-ci se remplirent de miniatures où l'or, l'argent, la pourpre et l'azur charmaient les yeux.

Mais le dessin se ressentit des limites étroites où on le renfermait, et la grandeur des lignes se perdit dans la multiplicité des détails. On exagéra l'emploi des draperies, et leurs plis, qui dans la statuaire antique n'étaient le plus souvent qu'un accessoire pour ajouter un charme à la beauté des contours qu'ils laissaient deviner, devinrent la pensée principale, et ils se multiplièrent par un effet de l'imitation servile du jeu des étoffes. En même temps on associa aux figures des animaux bizarres et des ornements pleins d'originalité qu'on appela plus tard des arabesques.

Qu'était devenue la peinture dans ce long période de temps, pendant lequel les artistes se consacrèrent presque exclusivement à l'ornementation, et qu'est-ce qui donna lieu plus tard à sa renaissance ? Elle s'était conservée au sein des catacombes ; c'est dans ces mystérieuses galeries que l'on puisa les types des personnages qui entrèrent dans les nouvelles compositions religieuses, et l'on retrouve encore au XIIIe siè-

cle, dans les fresques de Cimabué, de Giotto et des autres fondateurs de l'école florentine, la manière de peindre des premiers chrétiens. Mais c'est dans les mosaïques surtout, qu'il faut rechercher la transmission de cet art. La mosaïque n'était pas comme à présent une œuvre de copiste, ses compositions étaient originales. Ce procédé fut cultivé par les Grecs et par les Romains, et l'on sait combien ces derniers en avaient étendu l'usage, même dans leurs habitations. Il se perpétua en Orient où il fut associé aux magnificences des décorations, et il prit plus tard un grand caractère religieux, ainsi que nous l'attestent les belles œuvres de ce genre que l'on voit encore à Venise et à Ravenne.

C'est donc assurément par la mosaique que les traditions de la peinture se sont le mieux transmises, et elle doit être considérée comme l'intermédiaire qui relie l'art ancien à l'art moderne.

Cependant la société tendait à se réorganiser. Dans les arts, l'influence des procédés introduits en Italie et en France par les nombreux artistes venus de l'Orient cédait à un sentiment plus sévère.

Les papes stimulèrent les peintres, les sculpteurs, les architectes, et leur commandèrent de grands travaux ; alors, malgré les discordes qui désolèrent ce pays, l'art s'y prépara à la régé-

nération. On allait bientôt voir apparaître ces génies qui revinrent à l'étude des traditions de l'antiquité et luttèrent avec ses chefs-d'œuvre. Déjà la peinture religieuse modifiait son caractère essentiellement mystique et ses formes raides et allégoriques qu'elle avait gardées si longtemps, mais elle ne s'en dépouilla complètement qu'au commencement du XVIe siècle.

Je m'arrête, Messieurs, devant cette grande époque où le monde sortit comme par enchantement d'une trop longue inertie. L'art du dessin va prendre son plus grand essor avec les Léonard de Vinci, les Raphaël, les Michel Ange. Ces grands artistes puisèrent d'abord leurs admirables inspirations dans le sentiment religieux dont la tradition s'était conservée pendant tout le moyen-âge, mais ils subirent aussi l'influence du goût qui s'épura dans le mouvement général dont le grand pape Léon X donna l'impulsion, et dont, malgré diverses fluctuations, nous avons ressenti les effets jusqu'à nos jours.

C'est ainsi que s'épurera toujours le goût d'un peuple, lorsque réveillé par un génie supérieur il marchera grandement et fièrement vers ses destinées, et qu'évitant les folies d'un luxe effréné, il fera concourir les beaux-arts surtout à la splendeur du culte religieux et à la gloire de son pays.

RAPPORT

SUR

LE PRIX RAMBOT

Lu dans la Séance publique de l'Académie d'Aix du 7 juin 1868

Par M. le Docteur **BOURGUET.**

I.

MESSIEURS,

En confiant à l'Académie la mission honorable que nous venons remplir en ce moment de décerner, tous les ans, une récompense publique à l'acte le plus vertueux qui lui serait signalé dans l'arrondissement d'Aix, M. Rambot a été inspiré tout à la fois par un patriotisme éclairé, une pensée profondément moralisatrice et un grand discernement pratique.

Non seulement il a donné par là un exemple que l'on ne saurait trop louer et qui mérite d'exciter notre reconnaissance de même que celle

de tous les hommes de bien, mais son initiative a eu encore pour résultat de constituer un fait nouveau dans les annales des Académies de province, fait considérable, selon nous, et dont la portée s'est déjà révélée dans notre ville et ailleurs par la reproduction de faits analogues.

Grâces en soient donc rendues à la mémoire de M. Rambot, en même temps qu'à celle de M. Reynier, son très digne imitateur. Leur souvenir sera toujours religieusement conservé au milieu de nous, et leur dernière pensée, nous en sommes convaincus, inspirera nos successeurs, comme nous-mêmes, dans le meilleur emploi qu'il s'agira de faire de leurs libéralités.

Ces réflexions, que chacun de vous a déjà faites, Messieurs, se présentent naturellement à l'esprit quand on jette un coup-d'œil sur les faits soumis à l'appréciation de l'Académie et sur lesquels ses suffrages ont eu lieu de s'exercer depuis la fondation du prix Rambot. Comment ne pas être frappé des actes nombreux de vertu et de dévouement que ce prix a déjà fait connaître dans notre arrondissement et dont un très grand nombre fussent restés ignorés sans cette circonstance? Comment douter, d'autre part, que la publicité qui a été donnée à de pareils faits, tout en montrant nos populations, et avec elles la société moderne toute entière, sous un jour plus favorable que quelques pessimistes ne les repré-

sentent ; comment douter, disons-nous, que cette publicité n'ait pu produire à son tour l'émulation du bien et porter à l'accomplissement d'actes vertueux analogues ? Pour nous, nous n'hésitons pas à croire qu'il a dû en être ainsi plus d'une fois et nous espérons qu'il en sera plus souvent encore de même à l'avenir. Nous aimons à nous persuader, en effet, que la semence jetée en terre par MM. Rambot et Reynier ne restera pas stérile, mais qu'elle germera au contraire et donnera des fruits de plus en plus abondants.

En attendant la réalisation plus ou moins complète et plus ou moins prochaine de ces espérances, nous allons placer sous vos yeux les divers actes de vertu admis au concours de 1867, conformément au règlement établi à cet égard, et qui ont motivé la décision que l'Académie a cru devoir prendre dans la séance du 23 mars 1868.

II.

Sept Mémoires différents avaient été maintenus ou étaient admis pour la première fois à participer au concours de cette année. Les candidatures qui s'y rapportent sont celles de Rose Barthélemy, veuve Rabel ; Marie Daudet ; Thérèse Décanis ; Marie Blanc ; Victor Silvestre ; Émilie Massel ; Marguerite Savournin.

Les six premières de ces candidatures vous sont déjà connues, Messieurs. En effet, une d'entr'elles, celle de Marie Blanc remonte à 1863 ; deux autres, celles de Rose Barthélemy et de Marie Daudet datent de 1864 ; celle de Thérèse Décanis de 1865 ; quant aux deux suivantes, celles de Victor Silvestre et d'Émilie Massel, elles se sont produites en 1866 ; une seule, celle de Marguerite Savournin, vous a été signalée pour la première fois en 1867.

Il ne nous paraît pas, dès lors, nécessaire d'entrer dans de longs développements sur les faits particuliers qui se rattachent à chacune d'entr'elles. Vous les connaissez, pour la plupart, et vous avez pu les apprécier par les rapports qui vous en ont été présentés, ici même, par ceux de nos honorables collègues à qui cette tâche a été dévolue, en 1864, 1865 et 1866. Nous rappellerons seulement, pour ceux d'entre vous qui n'ont pas pu en prendre connaissance, les principales circonstances de ces faits, en remarquant qu'ils seraient tous dignes d'être encouragés et bon nombre d'entr'eux d'être récompensés, si la nécessité de faire un choix n'avait placé l'Académie dans l'obligation d'en éliminer quelques-uns.

Ainsi, parmi les personnes éliminées, nous voyons figurer à regret une veuve chargée de quatre enfants en bas âge, la veuve Rabel, de

Fuveau, qui, quoique dépourvue de ressources et obligée de se suffire à elle-même et à ses jeunes enfants, n'en a pas moins recueilli, soigné et nourri une vieille tante de son mari, infirme et aveugle, sans d'autre intérêt et d'autre perspective que ce qu'elle a considéré tout ensemble et à juste titre, comme un devoir et une bonne action.

Nous y voyons ensuite une fille dévouée et aimante, Marie Daudet, concierge à Aix, qui se consacre toute entière, depuis plus de vingt ans, avec la plus complète abnégation, aux soins à donner à sa mère infirme et âgée, et par suite dans l'impossibilité de se livrer à aucune espèce de travail.

Nous y voyons encore une honnête mère de famille, la nommée Marie Blanc, d'Istres, veuve et mère de deux enfants, qui, malgré sa pauvreté, et tout en ayant cessé de recevoir, depuis longtemps, la rétribution mensuelle qui lui avait été promise, conserve auprès d'elle une fille qu'elle a pris en nourrice à Marseille, lui donne les mêmes soins qu'à ses propres filles, et songe aujourd'hui à l'établir, absolument comme ces dernières, ne mettant ainsi aucune distinction entre ces trois enfants auxquels elle a voué une égale tendresse.

Un jeune homme, on pourrait dire presque encore un enfant, Victor Silvestre, de Saint-An-

tonin, à peine âgé de 17 ans, qui a sauvé, au péril de sa vie, un jeune garçon de 8 ans sur le point de se noyer.

Une simple et modeste servante, Émilie Massel, qui, après la mort de ses maîtres tombés dans l'infortune, partage les faibles ressources qu'elle possède avec la fille de ces derniers, et lorsque ces mêmes ressources lui font défaut, n'hésite pas à aller se placer, pendant un an, comme domestique à gages, afin de pouvoir consacrer le produit de ces gages mêmes, pour permettre d'obtenir le brevet d'institutrice à celle qui a été et qu'elle n'a jamais cessé de considérer comme sa maîtresse, par conséquent pour assurer son avenir et la mettre à l'abri du besoin.

Enfin une veuve, mère de quatre enfants, Marguerite Savournin, n'ayant aucun autre moyen que le travail de ses mains pour subvenir à son existence et à celle de sa nombreuse famille, qui, dans cette position où tant d'autres eussent fléchi et se seraient crus misérables, trouve encore le secret de venir en aide à de malheureux voyageurs, sans travail et sans ressources, d'exciter en leur faveur la charité des habitants de son quartier, d'inviter d'autres fois des pauvres à sa table, d'abriter et de nourrir, pendant un temps assez long, une domestique sans place, de recueillir, à plusieurs reprises, des orphelins qu'elle entoure de soins et d'affec-

tion, veillant, comme une véritable mère chrétienne, sur leur âme aussi bien que sur leur corps.

Tous ces faits, Messieurs, sur lesquels nous ne croyons pas devoir nous appesantir plus longuement, sont assurément très méritoires et feront naître en vous, nous en sommes convaincu, la plus profonde sympathie, en même temps qu'ils justifieront à vos yeux le regret que nous vous exprimions il n'y a qu'un instant. Celui qu'il nous reste à vous faire connaître et auquel l'Académie a décerné cette année le prix de vertu, ne l'est pas moins. Vous allez en juger.

III.

Thérèse Décanis, femme de ménage à Aix, aujourd'hui âgée de 50 ans, a commencé sa carrière de dévouement et de bienfaisance par se consacrer, on pourrait presque dire se *sacrifier*, avec la plus complète abnégation et une persévérance qui n'a jamais faibli, à la plupart des membres de sa famille, dont elle est devenue successivement une véritable providence.

C'est d'abord son père et sa mère, courbés sous le poids de l'âge et des infirmités, qu'elle attire auprès d'elle, à qui elle prodigue les soins les plus délicats et les plus empressés, et qu'elle

soutient de ses faibles ressources, en leur remettant tous les mois la presque totalité de ses gages. Plus tard, lorsque la mort a fait un vide dans ce pauvre ménage, Thérèse est appelée à une nouvelle épreuve et à un nouveau sacrifice : une de ses sœurs est atteinte du choléra, en 1835 ; elle n'y succombe pas, mais elle conserve, à la suite de cette maladie, une santé tellement altérée, que tout travail lui est désormais impossible et que des soins habituels lui sont au contraire indispensables. Thérèse accepte courageusement cette nouvelle situation, et, *pendant vingt-huit ans*, elle se dévoue, sans le plus léger murmure, aux soins à donner à sa vieille mère et à sa sœur infirmes l'une et l'autre, tandis que par son travail elle s'efforce de suffire à leurs besoins communs. Puis, non contente de cela, croyant n'avoir rien fait tant qu'il lui reste quelque chose à faire, elle accueille dans sa maison deux fils d'un de ses frères devenus orphelins, pourvoit à leurs besoins, veille sur eux comme une tendre mère, les instruit et les dirige dans la voie du bien, et ne consent à se séparer d'eux qu'au bout de plusieurs années, lorsque leur avenir lui paraît complètement assuré, c'est-à-dire que l'un d'eux est marié et que l'autre a pu apprendre un état. Enfin pour mettre le comble à cette belle et noble conduite, elle recueille encore sous son toit hospitalier, qui couvre déjà tant de misères, une

autre de ses sœurs frappée d'une cruelle et douloureuse maladie et qui habite seule dans un quartier éloigné ; elle la transporte chez elle sur ses propres épaules, se place ensuite à son chevet et continue ainsi auprès d'elle le rôle de garde-malade et de sœur dévouée, jusqu'à ce que la mort, survenue sept à huit mois après, vienne mettre un terme à ses souffrances.

Ce dévouement soutenu de Thérèse Décanis pour tous les membres de sa famille, attesté par les personnes les plus honorables de notre ville et les mieux placées pour en être les témoins, a vivement frappé la commission chargée d'examiner les mémoires présentés pour le prix Rambot. Mais cette considération, quelque puissante qu'elle soit, n'a pas été seule à dicter le choix auquel elle a cru devoir s'arrêter et que l'Académie a bien voulu sanctionner elle-même à l'unanimité.

En dehors des actes que nous venons de vous faire connaître, en effet, et qui dénotent tous combien le cœur de cette fille s'ouvre facilement aux sentiments expansifs de la famille, et combien elle est disposée à s'oublier elle-même en présence des souffrances ou de la misère de tous les siens, nous sommes heureux d'avoir à vous signaler des actes de même nature accomplis par elle vis-à-vis de personnes qui ne lui étaient pas unies par les liens du sang.

Ainsi une famille, chez laquelle elle servait en qualité de *femme de ménage*, tombe tout à coup dans la plus profonde misère. Son chef lui expose l'impossibilité où il se trouve de lui payer à l'avenir ses modestes gages. A cette communication, la réponse de Thérèse ne se fait pas attendre : « Monsieur, lui dit-elle, je désire partager votre malheur. Vous ne me paierez pas, et je viendrai chaque jour faire mon travail, comme par le passé. »

Cette réponse et la conduite de Thérèse Décanis, dans cette circonstance, achèvent de peindre, selon nous, le caractère bon, simple, modeste, et surtout dévoué de celle que l'Académie a cru devoir couronner en 1868. Une pareille persévérance dans le dévouement et la bienfaisance, cette disposition à se sacrifier pour les autres, en toute occasion, sans autre mobile que le devoir, sans autre impulsion que le sentiment religieux bien compris et profondément senti, avec la seule pensée de plaire à Dieu et de semer le bien autour de soi, constituent des vertus trop éclatantes pour que l'Académie d'Aix n'ait pas tenu à honneur de les mettre en évidence et de les récompenser. Ce sont là les actes que M. Rambot avait en vue et qu'il eut certainement distingués et récompensés lui-même. Soyons fiers pour notre ville que ces faits s'y soient accomplis, et, qu'après s'y être accomplis avec obscu-

rité, ils puissent être portés aujourd'hui au grand jour.

IV.

En couronnant Thérèse Décanis, l'Académie n'oublie pas d'ailleurs qu'elle accorde un prix, c'est-à-dire la seule récompense dont elle dispose, à deux vertus qui forment une des principales assises de notre édifice social, et qui sont, vous l'avez compris :

1° Le dévouement à la famille ;
2° Le dévouement à la société.

Il ne saurait être indifférent, à une époque comme la nôtre, où les liens de la famille sont audacieusement attaqués et où le sacrifice et l'abnégation sont trop fréquemment tournés en dérision et trop rarement mis en pratique, de montrer par des exemples saillants et irrécusables quels sont les effets de ces deux vertus fondamentales. Il est bon de faire voir au contraire quels résultats produit leur application journalière parmi toutes les classes de la société, particulièrement parmi les classes peu favorisées de la fortune, chez lesquelles ces vertus sont loin d'être prédominantes et ont tant besoin d'être encouragées.

Des encouragements puissants, multipliés, efficaces sont ici d'autant plus désirables et d'autant plus opportuns, que ces deux vertus renferment en germe le *progrès social* et l'amélioration générale du sort de l'humanité, à tous les degrés de l'échelle, d'une manière beaucoup plus certaine que les formes même de gouvernement et les diverses institutions que l'homme peut se donner ; mais bien plus surtout que les utopies et les prétendus droits que quelques esprits faux, quelques cerveaux malades ou quelques ambitieux déclassés s'efforcent de le faire entrevoir aux masses, sinon de se le persuader à eux-mêmes.

Ces vérités, Messieurs, nous le reconnaissons volontiers, ne sont pas nouvelles.

Les philosophes et les moralistes de toutes les époques ont proclamé, en effet, l'excellence et la grandeur des deux genres de dévouement que nous venons de vous signaler, et le Christianisme, de son côté, allant plus loin, parce qu'il s'inspirait à une source plus pure, est venu démontrer, par l'exemple de son divin fondateur, jusqu'où peut s'élever la sublimité de ce sentiment, en même temps qu'il l'a sanctifié et imposé à tous comme règle de conduite.

Mais, quoique parfaitement connues et universellement acceptées, des vérités de cette importance offrent toujours de l'avantage à être

rappelées publiquement et leur application pratique, nous venons de le voir, d'ailleurs, est éminemment actuelle.

Il appartient donc à toutes les personnes qui ont à cœur de voir le niveau de la moralité publique s'élever, de concentrer leurs efforts, quelque modestes qu'ils puissent être, vers la propagation de ces vérités utiles, en cherchant à les répandre tout à la fois par l'exemple et par la parole, et il est du devoir en particulier des sociétés savantes et littéraires, non moins que des gouvernements et des classes élevées, de les favoriser, de les honorer et de les récompenser.

Après ce rapport, M. Mouan, secrétaire-perpétuel, rappelle qu'un autre bienfaiteur de l'humanité, M. Étienne Reynier, a légué à l'Académie une rente annuelle et perpétuelle de 1,000 francs 3 pour 100, destinée à un prix de vertu fondé dans les mêmes conditions que celui de M. Rambot : les premières annuités de la rente étant appliquées à acquitter les droits de mutation, ce ne sera qu'en 1870 que le prix pourra être décerné pour la première fois.

Les lectures suivantes ont ensuite été faites :

Madame de Lafayette, et son roman : LA PRINCESSE DE CLÈVES, par M. Tavernier père, avocat.

Un établissement charitable du moyen-âge, à Saint-Maximin, par M. L. Rostan, membre correspondant.

Stances à la ville d'Aix sur Vauvenargues, par M. le comte Gaston de Saporta.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES d'Aix.

Bureau de l'Académie.

Président..... M. Alexis de Fonvert.
Vice-Présidents.... MM. de Fonvert, conseiller honoraire, et Faure.
Secrétaire-perpétuel M. Mouan.
Secrétaires annuels. MM. Gaston de Saporta et Desjardins.
Archiviste..... M. Ch. de Ribbe.
Trésorier..... M. de Garidel.

Membres résidants.

MESSIEURS :

13 mars 1833 .... Mouan (Jean-Louis-Gabriel-Napoléon), avocat, sous-bibliothécaire.
Id..... Castellan ✻ (Jean-Joseph-Auguste-Paul-Raymond), président honoraire à la Cour impériale.
17 avril 1833..... Saporta (Anne-François-Gaspard-Charles Adolphe marquis de).

29 mars 1836..... Garidel (Léon de).

14 juin 1840..... Tavernier (Adolphe-Alexandre), avocat.

30 novembre 1841. Maurin (Elzéar-François l'abbé).

22 mars 1842..... Payan (Pierre-Scipion), docteur en médecine.

6 février 1844 ... Agard ✻ (Félicien), négociant.

25 février 1845 ... Fortis ✻ (François de), président à la Cour impériale.

18 décembre 1849. Bonafous ✻ ✻ (Norbert), doyen de la Faculté des Lettres.

7 décembre 1852. Tournadre ✻ (Théophile de), ingénieur.

Id..... Gibert (Joseph-Marc), directeur du Musée.

10 février 1857.... Feraud-Giraud ✻ (Louis-Joseph-Delphin), conseiller à la Cour impériale.

Id..... Ribbe (Charles de), avocat.

9 février 1858.... Sauteron-Séranon (Jules de), avocat.

16 mars 1858..... Reinaud de Fonvert (Alexis).

23 mars 1858..... Cabantous ✻ (Louis-Pierre-François), doyen de la Faculté de Droit.

4 mai 1858..... Silbert (Paulin), docteur en médecine.

30 novembre 1858. Espieux (Jacques-Auguste), chanoine.

28 mars 1859 .... Fresquet ✻ (Raymond-Frédéric de), professeur à la Faculté de Droit.

24 mars 1862 .... Reinaud de Fonvert (Alexandre-Jean-Baptiste-Amédée), conseiller honoraire à la Cour impériale.

19 février 1863 ... Gaut (Jean-Baptiste-Marius).

2 juin 1863 :.... Payan-Dumoulin (Charles-François-Ernest de), conseiller à la Cour impériale.

30 août 1864..... Faure ✻ (Ambroise), professeur de mathématiques.

24 janvier 1865 ... Berluc-Perussis (Léon chevalier de).

20 février 1866 ... Bourguet (Eugène), docteur en médecine.

17 avril 1866..... Saporta (Gaston comte de).

8 avril 1867..... Desjardins (Arthur), avocat général à la Cour impériale.

13 mai 1867 ..... Achintre (Joseph-Frédéric), professeur émérite de l'Université.

3 juin 1867 ..... Morisot (Jean-Baptiste), professeur d'histoire au Collége d'Aix.

Membres honoraires.

MESSIEURS :

26 juillet 1837 .... Aude O ✻, ancien maire d'Aix.

28 mai 1845 ..... Poulle-Emmanuel O ✻, premier président honoraire de la Cour impériale d'Aix.

18 décembre 1855. Roustan ✻, ancien recteur de l'Académie d'Aix.

2 décembre 1857. Chalandon O ✻ (Monseigneur), archevêque d'Aix.

16 mai 1859 ..... Rigaud O ✻, premier président de la Cour impériale d'Aix.

16 avril 1860..... Sigaudy ✻, premier président de la Cour impériale de Montpellier.

19 décembre 1865. Bouteuil ✻, doyen honoraire de la Faculté de Droit.

21 décembre 1866. P. Roux ✻, maire d'Aix.

12 mars 1867 .... Rouard ✻, bibliothécaire.

Membres correspondants.

MESSIEURS :

4 mai 1812	Viennet, membre de l'Institut à Paris.
19 décembre 1821.	Hombre-Firmas (d'), correspondant de l'Institut à Alais.
4 décembre 1822.	Garcin de Tassy, membre de l'Institut.
24 mars 1824	Granier, à Draguignan.
19 mai 1825	Sabatery, à Grenoble.
5 juin 1826	Audiffret (Charles-Hippolyte), à Paris.
17 janvier 1827...	Rivière (de), à Saint-Gilles (Gard).
29 novembre 1828.	Dupin (Charles), membre de l'Institut.
7 janvier 1829...	Rafn (Charles-Chrétien), à Copenhague.
22 août 1829.....	Fabre (Augustin), juge de paix à Marseille.
11 février 1835...	Duponchel, membre de la Société entomologique de France.
22 avril 1835.....	Lair, de la Société philharmonique du Calvados.
2 mars 1836	Pierquin, docteur en médecine à Paris.
25 mai 1836	Cottard, ancien recteur de l'Académie d'Aix, à La Ciotat.
11 juillet 1838....	Poujoulat, à Paris.
10 décembre 1839.	Ramus, sculpteur à Paris.
19 mai 1840	Monnier (du Jura), à Toulouse.
3 janvier 1844...	Bec (de), directeur de la Ferme-Modèle de la Montaurone.
18 mars 1844	Olivier-Barbora (d'), officier de la maison de l'empereur du Brésil.
Id.....	Riédel, directeur du Jardin botanique de Rio-Janeiro.
Id.....	Taunay, consul de France à Rio-Janeiro.

30 mai 1844 ..... Giraud (Charles), membre de l'Institut à Paris.

Id..... Coquand, ancien professeur à la Faculté des sciences de Marseille.

6 janvier 1846... Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique de Montpellier.

27 janvier 1846... Robert, docteur en médecine à Lafare.

20 avril 1847..... Pellicot, secrétaire du Comice agricole à Toulon.

Id..... Topin (Hippolyte), à Livourne.

6 juillet 1847.... Remacle, d'Arles, ancien préfet.

14 mars 1848 .... Moléon (de), directeur-fondateur de la Société polytechnique-pratique à Paris.

8 mai 1849 ..... Feraud (l'abbé), curé aux Sièyes (Basses-Alpes).

28 mai 1850 ..... Amphoux de Belleval, à Miramas.

27 mai 1851 ..... Giraud (Magloire), chanoine, curé de Saint-Cyr (Var).

11 janvier 1853... Rothe (Auguste), professeur à l'Académie royale de Soroe (Danemarck).

1 mars 1853 .... Rostan (Louis), correspondant des ministères d'Etat et de l'instruction publique, à Saint-Maximin (Var).

19 décembre 1856. Cherbonneau, professeur à Constantine.

26 janvier 1858... Adriani (Jean-Baptiste), professeur à Turin.

13 avril 1858..... Zeller (Jules), à Paris.

15 juin 1858 ..... Rey, sous-bibliothécaire à Montauban.

22 juin 1858 ..... Lallement, avocat à Nancy.

30 mai 1859 ..... Ayma, censeur du Lycée impérial de Limoges.

7 mai 1860 ..... Gilbert, homme de lettres à Paris.

Id..... Guérin, avocat à Grasse.

4 juin 1860 ..... Lortet, docteur en médecine à Lyon.

18 juin 1860 ..... Gistel, professeur à Ratisbonne.

20 janvier 1861 ... Ferrand, ancien secrétaire-général des Bouches-du-Rhône).

18 mars 1861 .... Tisserand (l'abbé), à Nice.

8 avril 1861..... Billot, avocat à Arles.

15 avril 1861..... Bouschet de Bernard, membre de l'Académie centrale d'agriculture de l'Hérault.

30 décembre 1861. Dumesnil-Marigny, ancien élève de l'Ecole polytechnique.

24 novembre 1862. De Revel (du Perron), sous-préfet à Dieppe.

26 janvier 1863... Roques (l'abbé), à Albi.

2 mars 1863 .... Mistral (Frédéric), à Maillane.

20 avril 1863..... Joly, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Id..... Teissier (Octave), membre de plusieurs sociétés savantes, à Toulon.

Id..... Mouttet, secrétaire-général de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, à Toulon.

12 mai 1863 ..... Saudbreuil, procureur-général à la Cour impériale d'Amiens.

2 décembre 1863. André (Ferdinand), archiviste de la Lozère, à Mende.

8 décembre 1863. Julien (Félix), officier de marine à Toulon.

22 décembre 1863. Tailliar, président honoraire à la Cour impériale de Douai.

Id..... Périgot, membre de la Société géographique de France.

10 mai 1864 ..... Courtois (de), secrétaire de légation à Paris.

3 janvier 1865 ... Gabrielli (de), procureur-général à la Cour impériale de Grenoble.

2 janvier 1866 ... Ouvré, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

27 février 1866 ... Méry (Louis), professeur à ladite Faculté.

21 décembre 1866. Caumont (de), directeur de l'Institut des provinces.

Id..... Egger, membre de l'Institut.

Id..... Lesseps (le comte de), président-fondateur de la Compagnie du canal de Suez.

Id..... David (le baron), ancien ministre plénipotentiaire.

Id..... Mortreuil, correspondant de l'Institut, à Marseille.

Id..... Segond-Cresp, membre de plusieurs sociétés savantes, à Marseille.

Id..... Larcy (baron de), ancien député.

Id..... Fonssagrives, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

Id..... Matheron, ingénieur à Marseille.

22 janvier 1867... Bouschet (Henri), membre de plusieurs sociétés savantes, à Montpellier.

Id..... Vallier (Gustave), membre de plusieurs sociétés savantes, à Grenoble.

Id..... Valère-Martin, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cavaillon.

29 janvier 1867... Caro, bibliothécaire de la ville de Meaux.

26 février 1867... Planchon (Émile), professeur à la Faculté des sciences de Montpellier.

29 août 1867..... Lescouvé, président du Tribunal civil de Nice.

6 mai 1867..... Le Maistre (le chevalier), à Tonnerre.

27 mai 1867..... Gaucourt (de), juge de paix à Saint-Saëns (Seine-Inférieure).

27 janvier 1868... Roumanille (Joseph), à Avignon.

6 avril 1868..... Carrazza-Amari, professeur à l'Université de Catane.

LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

DEPUIS SON INSTITUTION.

—

1861

Marie BUÈS, de la commune d'Aix.

1862

Jacques AUBREGAT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863

Rose BEAUVOIS, de la commune d'Aix.

1864

Marie ANTOINE, de la commune des Martigues.

1865

François-Gaspard TEISSIER, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866

Époux GIRAUD, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867

Thérèse DÉCANIS, de la commune d'Aix.

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX

AIX

IMPRIMERIE DE MARIUS ILLY, RUE DU COLLÉGE, 20

1869

SÉANCE PUBLIQUE

Le Jeudi vingt-deux Avril mil huit cent soixante-neuf, la quarante-neuvième Séance publique de l'Académie a eu lieu, à deux heures après-midi, dans la grande salle de l'Université. L'affluence des auditeurs n'avait jamais été aussi grande. Tous les étrangers de distinction, venus à Aix à l'occasion du Concours régional, s'étaient joints aux principaux représentants du clergé, de la magistrature, de l'Université et des diverses administrations.

M. ALEXIS DE FONVERT, *président de l'Académie, a ouvert la séance par le discours suivant :*

MESSIEURS,

Quand de diverses contrées, les masses s'ébranlent pour se concentrer en un même lieu, la cause de ce mouvement se rattache toujours à l'intérêt public, et lorsque cette cause est

l'expression d'une grande pensée d'utilité, ce ne sont pas seulement la spéculation, la convoitise des richesses ou la simple curiosité qui sont mises en jeu, ce sont les nobles instincts, c'est le ressort toujours actif de l'intelligence.

Le grand Concours qui vient de s'ouvrir au centre de cette cité a pour but d'activer dans la région méridionale l'impulsion qui, dans toutes les provinces de notre belle France, accélère le progrès de l'agriculture. Pouvait-il se faire que l'Académie d'Aix qui a placé en tête de sa devise le nom de l'étude la plus ancienne et la plus noble de toutes celles qui ont civilisé les hommes, ne demandât pas la parole dans cet intéressant Congrès qui lui est consacré.

Les intérêts de l'agriculture ont été mis à bon droit, depuis bien longtemps, au premier rang de ceux que la société doit défendre et éclairer. Tous les hommes intelligents obéissent aujourd'hui à ce mot d'ordre. Aussi voit-on de toutes parts se former des associations que rendent indispensables le besoin d'apprendre et la nécessité d'exprimer hautement ce qui manque à notre industrie agricole, ce qui arrête ses développements.

A des intervalles dont la durée se restreint chaque année, les hommes les plus actifs, les plus empressés de marcher dans la voie ouverte, interrompent pour un moment: les uns l'ensei-

gnement pratique qu'ils dirigent au milieu de leurs champs ; les autres l'étude du cabinet, si utile lorsqu'elle s'applique à la concentration des documents donnés par l'expérimentation. Ils viennent tous apporter dans les assemblées comiciales le fruit de leurs recherches et de leurs essais.

Il y a, Messieurs, un siècle à pareil jour que la Société académique d'Aix, qui, sans doute, avait pressenti ce mouvement, tenait sa première séance publique pour appeler à elle les hommes qui cultivaient les sciences utiles à l'agronomie, aussi bien que ceux dont l'esprit se plaisait dans l'étude des lettres. Elle n'a pas cessé depuis de se préoccuper, avant tout, des questions qui touchent au progrès de l'agriculture.

Aujourd'hui elle saisit avec empressement l'occasion qui lui est donnée de s'associer à la grande œuvre d'émulation qui appelle sur ce point central les agriculteurs des huit départements du Midi. Elle a compris tout l'intérêt qui s'attache à la lutte engagée, et lorsqu'elle a vu tant de médailles destinées à l'industrie des uns, aux labeurs des autres, elle a pensé qu'il lui siérait bien aussi de décerner une couronne.

Son action toutefois devait être circonscrite dans les limites que lui impose son organisation. Aussi, tandis qu'il appartient aux mandataires des grandes institutions agricoles de parcourir

le champ d'exposition des produits et des instruments, d'en juger et d'en récompenser le mérite et l'utilité, l'Académie s'est réservé la distribution des prix qu'elle accorde aux meilleurs ouvrages d'agronomie publiés depuis le dernier Concours qui fut ouvert il y a cinq années dans notre cité.

Elle a restreint à l'agriculture provençale l'étude qu'elle voulait encourager. Tout le monde comprendra et approuvera, sans doute, cette réserve que justifie, avant tout, le désir, le devoir même de l'enseignement là où il doit être réellement profitable. Mais je dois laisser le développement de cette pensée à l'honorable et aussi savant que spirituel rapporteur qui a bien voulu se charger de rendre compte des travaux des concurrents et d'exposer les motifs du jugement de l'Académie.

Je ne puis cependant, résister au désir de préciser ici en peu de mots la pensée qui, déterminant l'Académie à ouvrir un Concours, donne au but qu'elle s'est proposée une réelle importance.

Nous ne serions pas Français, Messieurs, si nous ne nous énorgueillissions pas de voir nos manufactures rivaliser avec celles des autres nations, les surpasser même toutes les fois que le bon goût, l'élégance, une ingénieuse conception en déterminent la préexcellence. Mais ne

faut-il pas reconnaître que les ressources qu'elles produisent ne doivent être considérées que comme de puissants auxiliaires à la richesse publique et n'en constituent pas la source. C'est dans le sol le plus riche que l'on connaisse que la France trouvera toujours le fondement de sa puissance, et c'est pour cela qu'en ces temps surtout où de toute part l'envie semble nous menacer, un élan nouveau s'empare des populations et les excite à se livrer avec ardeur, je dirai volontiers avec la fièvre de l'espérance, au travail rémunérateur, oui, mais surtout patriotique, que réclament nos champs si féconds.

Mais pour arriver à bien, une bonne direction est, en tout, indispensable. L'agriculture, sans doute, est une science qui se fonde avant tout sur les résultats de l'expérience et se forme par la pratique. Cependant s'il faut éviter avec soin les indications hasardées que suggèrent aux agronomes des manuels inventés par la spéculation ; s'il est très vrai que faire de l'agriculture avec des livres est se préparer des déceptions le plus souvent désastreuses ; il est vrai aussi que la routine a de funestes effets, qu'il faut lui faire une guerre incessante et la détruire si nous voulons préparer une marche sûre au véritable progrès. Il est nécessaire encore que l'agriculture ne soit pas abandonnée à des mains ignorantes ou mercenaires : celles-ci ne cherchent

qu'à se hâter de réaliser le profit de leur fraude, laissant aux producteurs les conséquences fatales de leur coupable industrie ; celles-là ne cherchent dans les produits que les moyens de prolonger une existence pénible, incapables de se livrer à aucune de ces tentatives hardies, de ces expériences que le succès trompe quelquefois, il est vrai, mais qui peuvent seules faire sortir le plus noble des arts de son état de torpeur et le faire parvenir au point de perfection où sont arrivés presque tous les arts qui tiennent à l'industrie.

Et quel moyen plus propre à guider les agronomes de bonne foi et confiants en leur bonne volonté, à les guider dans leurs incessantes recherches, dans leurs laborieuses tentatives, que la publication des annales de leurs fautes, de leurs erreurs et de leurs succès, que la connaissance des livres élémentaires qui contiennent en un style simple et clair les résultats avérés des recherches scientifiques, les documents les plus utiles à la connaissance des phénomènes de la nature dont l'influence sur la végétation est si active et si importante à connaître.

C'est ainsi que nous concevons le vrai mérite d'un ouvrage traitant d'agriculture ; c'est ce travail consciencieux et éminemment utile que l'Académie a voulu récompenser.

Cette séance, Messieurs, n'aura pas son intérêt seulement dans les encouragements précieux que retireront de votre approbation les lauréats du concours savant dont nous allons bientôt proclamer le succès. Un mérite plus modeste, mais plus digne encore de vos sympathies, sera aussi récompensé. Ce mérite est celui de la vertu, non de la vertu qui recherche la louange, mais de la vertu qui passe humble et résignée, faisant le bien.

Au milieu du grand mouvement qu'impriment à la cité des milliers de personnes accourues dans ses murs, préoccupées les unes du succès de leurs inventions, les autres de leur ambition insatiable, toutes des promesses séduisantes de la fortune ; il nous est donné, Messieurs, une grande mission et nous en avons l'âme toute émue et la pensée animée d'une noble fierté ; c'est d'élever celle qui s'humilie et de proclamer que la première, la plus précieuse des couronnes que les hommes peuvent décerner, est celle qui seule s'adapte aux palmes de l'éternelle récompense.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE D'AIX

(1867-1869)

PAR M. MOUAN,

Secrétaire-perpétuel.

—

MESSIEURS,

Vers le milieu du XVIIIe siècle, l'Académie française admettait dans son sein l'oratorien Foncemagne qui remplissait, depuis plusieurs années, les fonctions de secrétaire-perpétuel à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le président de l'illustre compagnie rappelait au récipiendaire le succès avec lequel il rendait compte deux fois par an des travaux de l'Académie, en présence d'un auditoire dont il est essentiel autant que flatteur de mériter les suffrages. S'il est permis de comparer les petites

choses aux grandes, je voudrais, en ce jour, pouvoir revendiquer une faible partie de ces paroles : malheureusement je n'ai d'autre titre que la bienveillance avec laquelle vous voulez bien accueillir l'obligation que m'impose un des principaux devoirs de ma charge, et je connais toutes les qualités dont je suis dépourvu. Toutefois je n'abuserai pas longtemps de vos moments et ce sera mon seul mérite, dussé-je ne vous présenter, au lieu d'un tableau animé, qu'une pâle esquisse des œuvres de mes honorables confrères.

Les sociétés savantes n'ont pas uniquement pour but d'entendre les communications de leurs membres et de régler leur administration intérieure ; elles doivent encore, et c'est là un objet essentiel de l'institution de ces compagnies, participer dans la mesure de leurs moyens, à tout ce qui intéresse le monde scientifique et littéraire. J'aime à mentionner que l'Académie d'Aix n'est point demeurée étrangère à un mouvement, véritable caractère de notre époque, par lequel les esprits se portent avec ardeur à tout ce qui peut agrandir le domaine des intelligences.

Un hardi navigateur conçoit le projet d'ouvrir un passage direct et commercial pour pénétrer au Pôle Nord, malgré les malheureuses tentatives faites jusqu'à ce jour. L'entreprise de

M. Gustave Lambert reçoit partout de vives sympathies. Notre Académie lui prête son concours et organise un comité local. Elle joint son offrande à ses vœux pour la réussite d'un noble et patriotique dessein.

On sait quelle influence exercent depuis trente-quatre ans sur le réveil de la vie intellectuelle en province les congrès scientifiques de France habilement dirigés par M. de Caumont. Pénétrée de l'importance de ces assemblées, l'Académie prend elle-même l'initiative en 1866 pour que la ville d'Aix soit le théâtre de ces mémorables assises, et vous n'aurez point oublié la part active qu'y apportèrent quelques-uns de ses membres. J'ajoute qu'à la dernière session tenue récemment à Montpellier notre compagnie est encore dignement représentée.

Désireux de rattacher aux publications des corps savants de la capitale celles plus modestes mais non sans mérite des sociétés des départements, S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique a organisé des réunions annuelles à la Sorbonne. Après quatre jours consacrés à des lectures publiques, des récompenses sont décernées aux sociétés de la province dont les travaux ont été jugés les plus intéressants.

L'Académie se montre attentive à l'invitation de M. le ministre qui a bien voulu encourager nos efforts par de nouvelles subventions ; elle

délègue chaque année deux de ses membres aux séances de la Sorbonne et je suis heureux de rappeler que sur la proposition du comité (section des sciences), une médaille d'or vient d'être accordée à M. le comte Gaston de Saporta, pour ses savantes recherches relatives aux végétaux fossiles. Cet honneur insigne rejaillit sur notre compagnie qui a reçu par deux fois une médaille de moindre valeur pour être déposée dans ses archives.

Le zélé fondateur de l'Institut des provinces, M. de Caumont, organise en outre tous les ans, à Paris, un Congrès des délégués des sociétés savantes : toutes les connaissances qui sont du ressort de l'esprit humain offrent un vaste champ à exploiter aux pionniers de la science. L'Académie a encore délégué deux de ses membres à une réunion qui, cette année, offre un intérêt particulier par les questions soulevées au sujet de l'enquête agricole.

Dans ce rapide exposé, je ne saurais omettre ce qui se rapporte au premier des arts : l'agriculture a été le but principal de l'institution de notre société et elle n'a pas cessé de s'y montrer fidèle depuis son berceau jusqu'à nos jours. Aussi a-t-elle considéré comme un devoir indispensable de prendre part au Concours régional qui déploie en ce moment dans nos murs toutes ses richesses, et autour duquel tant de brillantes

fêtes viennent se grouper comme pour lui rendre hommage. L'Académie voudrait ainsi seconder l'action du gouvernement encourageant l'agriculture par tous les moyens. Favoriser ses progrès, honorer ceux qui en font le sujet de leur étude, telle est la mission qu'il poursuit avec persévérance, ainsi que le constatait naguère au Concours général de la Villette M. le ministre des travaux publics.

Déjà lors des fêtes agricoles du mois de septembre 1864, l'Académie avait, à la suite d'un brillant concours, décerné des médailles aux meilleurs traités sur les matières agronomiques. Ils furent l'objet d'un rapport remarquable de notre collègue M. Feraud-Giraud. La première des récompenses fut accordée à l'important ouvrage de M. le comte de Gasparin, témoignage posthume de reconnaissance au nom des populations méridionales.

Aujourd'hui le rapport qui va bientôt vous être lu attestera que l'appel fait par l'Académie a de nouveau été entendu. L'opinion publique ratifiera, nous l'espérons, le choix des agriculteurs qui sont sortis victorieux de la lutte.

Mais j'ai hâte d'arriver à ce qui concerne plus spécialement les travaux particuliers de mes confrères.

Comme premier trait de cette revue rétrospec-

tive, je constate avec satisfaction que l'Académie agrandit de plus en plus le cercle de ses relations avec les sociétés correspondantes. L'activité de nos échanges nous a valu une multitude de Mémoires, recueils, annales et bulletins. Notre zélé président, habilement secondé par un de nos vice-présidents, M. le conseiller Amédée de Fonvert, nous a signalé ce que ces publications pouvaient avoir de plus attrayant, de plus digne de provoquer les observations que quelques-unes ont motivées. Je me plais encore à rappeler le discours vivement applaudi prononcé par M. le président Alexis de Fonvert à notre dernière réunion solennelle. Amateur éclairé des beaux-arts, notre confrère y retraçait leur influence et leurs modifications à travers les temps, depuis l'ancienne Grèce jusqu'à l'époque du seizième siècle. Les connaissances artistiques de M. Alexis de Fonvert se reflètent dans cette étude remarquable par l'érudition, la judicieuse critique et le goût parfait de son auteur.

Lors du dernier compte-rendu présenté par M. de Berluc-Perussis, alors secrétaire annuel, avec une méthode et une élégance de style que je ne saurais égaler, l'honorable rapporteur mentionnait que le fauteuil laissé vacant par la mort de M. le doyen Lafaye allait être occupé par M. l'avocat-général Desjardins, lauréat de l'Institut. Dans son discours de réception, le

savant magistrat a retracé la biographie de son prédécesseur dont l'existence fut uniquement consacrée à l'enseignement de la philosophie et à des travaux importants sur la linguistique. M. Desjardins a apprécié notamment avec une rare sagacité et une grande érudition le dictionnaire des synonymes de la langue française, objet d'une flatteuse distinction. Les qualités privées de M. Lafaye ont encore inspiré à son digne successeur de touchantes paroles et il s'est montré le fidèle interprête de nos regrets.

M. le comte Gaston de Saporta continue à nous faire part de ses savantes recherches sur la science paléontologique. Dans son étude relative à l'époque quartenaire, il signale la faune de ces temps reculés et divers vestiges d'animaux dont la race est éteinte. Citons encore de notre collègue un mémoire sur la végétation du globe à une époque antérieure à l'homme ; la paléontologie appliquée à l'étude des races humaines, et un travail particulier sur la botanique fossile. C'est la description d'une plante appelée *Asplenium Petrarchæ*, espèce curieuse observée en Provence, signalée d'abord par M. de Candolle et découverte suivant quelques botanistes dans les grottes de Vaucluse, suivant d'autres, aux environs de Salon. Les travaux de M. le comte de Saporta lui ont acquis une telle réputation que tout éloge deviendrait superflu.

M. le professeur Faure pour qui les sciences mathématiques n'ont point de secret, nous a fourni des observations sur *les Imaginaires* de Newton, expression qui n'aurait pas le même sens que celui attribué par l'illustre auteur des *Principes de la philosophie naturelle*. M. Faure nous a encore communiqué une note sur le *postulatum* d'Euclide, proposition contre laquelle se heurtent les géomètres depuis les temps les plus reculés.

M. le docteur Bourguet, membre du conseil d'hygiène de l'arrondissement, avait déjà amplement justifié ce titre par des considérations sur l'insalubrité de la ligne du littoral au sujet du chemin de fer de Cette à Marseille et par son étude sur le colmatage, la submersion et le dessèchement des marais. Tout récemment notre confrère nous a communiqué un nouveau travail intéressant au point de vue de la médecine vétérinaire et de l'économie rurale. Il s'agit de la clavelée, cette épizootie qui sévit d'une manière cruelle sur les bestiaux. Quelles sont les causes de ce mal? L'habile praticien les attribue surtout à la transhumance et à l'arrivage des moutons africains s'opérant d'une manière vicieuse. Quelles mesures prophylactiques à prendre contre la clavelée? On a voulu pallier ses funestes effets par des règlements et des arrêtés qui affectent des carraires spéciales pour

le passage des moutons d'Afrique et par la séquestration de ceux que l'on soupçonnait être atteints ; malheureusement l'expérience a prouvé que ces moyens étaient insuffisants. Le vrai remède à employer est l'inoculation dont le procédé est simple et facile ; ses heureux résultats sont constatés par des écrivains autorisés tels que Chaptal et M. de Gasparin et en outre par de nombreux exemples pris dans divers pays. Faisons des vœux avec M. le docteur Bourguet pour que le gouvernement, les comices et les sociétés d'agriculture s'efforcent de propager l'inoculation par tous les moyens en leur pouvoir. Les instructions à ce sujet ne sauraient être trop répandues dans les campagnes et l'inoculation devrait entrer dans les mœurs et les usages de leurs habitants.

Joignons à ces travaux scientifiques quelques communications historiques et littéraires.

Ce qui se rapporte aux origines du droit français, à nos vieilles coutumes et anciens statuts sera toujours un objet curieux de comparaison avec nos usages actuels. Parmi tant de travaux importants sur cette matière, qu'il me soit permis de rappeler ceux de notre éminent compatriote M. Charles Giraud, membre correspondant de l'Académie, apportant une judicieuse critique dans l'examen de la coutume de Montpellier, des priviléges municipaux de la cité d'Apt, des statuts

d'Arles et de Salon et publiant ces précieux documents d'après des textes inédits dans son histoire du droit français au moyen âge.

Un de nos confrères que le soin du rétablissement de sa santé, altérée par de nombreux travaux, tient momentanément éloigné de nos séances, M. le professeur de Fresquet, s'est montré le digne continuateur de ces louables traditions. Il nous a communiqué une étude sur les statuts de Marseille au XIIIe siècle, recueil le plus important des monuments juridiques de cette grande cité. Ces statuts avaient déjà été publiés en 1656 par Noble François, d'Aix, avocat au parlement, mais le texte en est tellement incomplet que plusieurs chapitres sont inintelligibles. M. de Fresquet a rectifié ces imperfections. Soigneux de remonter aux sources, l'habile professeur a pu consulter un précieux manuscrit de 1253 contenant les statuts municipaux de Marseille, volume connu sous le nom de Livre rouge ou *liber incatenatus* portant encore un reste de chaîne qui le tenait fixé sur un pupitre à la salle du conseil.

Dans un même ordre d'idées mais moins élevé les statuts de nos anciennes corporations d'arts et métiers, organisées en jurandes et maîtrises, offrent un sujet piquant d'observations pour l'historien et le moraliste ; ces sociétés fraternelles, placées sous un pieux patronage, ayant leurs règlements, leurs sceaux et leurs bannières, ont

eu, comme toutes les institutions, leurs partisans et leurs détracteurs. Lors d'une réunion récente à Paris un orateur célèbre s'exprimait en ces termes, en parlant des vicissitudes que l'industrie a traversées : « L'industrie ne s'est sauvée « que par le rapprochement des intérêts com- « muns et par l'organisation des corporations « détestables, sans doute, quand elles étaient « un cercle que la liberté ne pouvait franchir, « mais excellentes lorsqu'elles se défendaient « contre le despotisme du dehors. » Quoiqu'il en soit, ces sociétés avec leur monopole exclusif contribuaient puissamment, on ne saurait le nier, à règlementer les progrès de l'art et à la réforme des abus.

M. Charles de Ribbe pendant sa présidence de l'Académie nous avait entretenus en séance publique des corporations d'arts et métiers en général. Dans le développement de ce sujet il avait fait preuve de judicieuses réflexions et de savantes recherches. Depuis il nous a communiqué de piquants détails sur une de ces confréries : *Les maîtres perruquiers et les coiffeurs à Marseille il y a cent ans.* Je ne relèverai qu'un seul trait de cette étude qui, dans une autre enceinte, au congrès de Montpellier, a vivement excité la curiosité. A l'occasion d'un conflit entre les perruquiers et les coiffeurs des dames par rapport à leurs attributions respectives, un jurisconsulte

célèbre, Pascalis, ne dédaigna pas d'écrire un mémoire dans l'intérêt des coiffeurs, et ceux-ci obtinrent gain de cause par arrêt du parlement.

Notre confrère M. Tavernier aime à se délasser de ses travaux de jurisconsulte par d'heureuses excursions dans le monde littéraire. Nous lui devons des appréciations d'un goût parfait sur le roman de madame de Lafayette : *La princesse de Clèves*. Ce livre fut en quelque sorte une révolution dans la littérature. Un critique éminent, M. Gerusez, fait justement observer qu'à son apparition le roman cesse d'être le mensonge de l'histoire et de la passion, il entre dans la vérité et s'humanise dans ses peintures et ses proportions.

Citons du même académicien des réflexions aussi justes qu'élégamment exprimées sur la lettre de Fénélon relative aux occupations de l'Académie Française et ses dialogues sur l'éloquence, deux morceaux de l'illustre archevêque de Cambrai qui seront toujours admirés. Partout Fénélon recommande le simple, le vrai, le naturel, et chacune de ses phrases est le modèle de ces qualités.

Quelques mots encore sur une étude de M. Tavernier relative à la vie littéraire de Mgr Sibour, évêque de Tripoli. C'est un pieux devoir rendu à cet ancien membre de notre société dont il fut un des ornements. Que ne puis-je suivre

ici M. Tavernier dans l'analyse des travaux si nombreux, si remarquables de Mgr Sibour. Il ne se borne point à porter seul la lumière et l'esprit de critique dans des questions historiques, l'histoire de la religion surtout. Doué d'une énergie égale à son intelligence, il fonde les annales religieuses, philosophiques et littéraires et il s'entoure pour cette publication de précieux collaborateurs dont plusieurs membres de l'Académie viennent grossir le nombre. Après avoir retracé une vie toute consacrée à la religion et à la science, M. Tavernier nous montre le digne prélat atteint d'une longue et cruelle maladie qu'il supporte avec une admirable résignation et un courage qui lui permet de lutter contre les progrès du mal, tant il est vrai que les rudes épreuves fortifient les caractères quand elles ne les abattent point.

M. Achintre, professeur émérite de l'Université et botaniste distingué, a prononcé un discours lors de son admission parmi nous, dans lequel il a démontré l'union intime qui existe entre les belles-lettres et les sciences naturelles. Élévation des idées, imagination heureuse et féconde, tels sont les principaux caractères de cette œuvre. N'est-ce pas en présence des grandes scènes de la nature qu'un écrivain vraiment digne de ce nom puisera de nobles inspirations ? Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, Buffon et autres n'en

sont-ils pas des exemples frappants ? Il y a plus, l'étude des sciences naturelles adoucit les mœurs, elle prédispose au vrai, au bien et au beau.

Un procès récent, célèbre dans nos annales criminelles, celui des empoisonneuses de Marseille, a suggéré au même académicien de piquantes réflexions : Ce n'est pas de nos jours seulement que des femmes égarées par la passion emploient le poison pour satisfaire leur cupidité ou assurer leur vengeance, puisque Tite-Live nous présente le récit effrayant d'une pareille perversité. Or, d'après M. Achintre, le poison serait un fruit de l'esclavage, cette grande iniquité qui devrait disparaître du code des nations civilisées. Mais à côté il existe encore l'esclavage domestique c'est-à-dire l'oppression du faible par le fort, et lorsqu'il y a absence d'éducation ou du sentiment religieux, le poison est la protestation du faible contre un maître barbare. Nécessité dès lors de supprimer l'esclavage sous toutes ses formes, dans les lois comme dans l'intérieur des ménages. Objectera-t-on que la femme n'est esclave que de ses passions ?..... Mais s'il en est ainsi, malheur au mari qui abdique son autorité. S'il accepte sans murmure tous les outrages, la femme ne respectera pas plus sa vie que son honneur ; elle ne reculera point devant un crime dont l'odieux peut s'expliquer mais que rien ne saurait justifier.

Parler de soi est une tâche embarrassante ; on l'a dit avec raison, une chose plus modeste encore que d'en parler modestement ce serait de n'en rien dire du tout. Permettez-moi cependant de me conformer à l'usage établi en mentionnant deux lectures que j'ai soumises à mes collègues : *Proximus his longo sed proximus intervallo.*

Dans la première j'ai donné quelques détails historiques sur la salle de spectacle de notre ville, sur son ancienne administration, ses règlements et les diverses contestations qui surgirent à son sujet entre le parlement et les consuls. Ces documents sont tirés en grande partie de nos archives communales. La seconde lecture a eu pour objet: *Quelques recherches sur l'état des Juifs en Provence pendant le moyen-âge.* J'ai rappelé les divers statuts concernant ce peuple, les soulèvements auxquels il se livrait et les violentes représailles qui en étaient la conséquence ; j'ai suivi, en un mot, les destinées de la nation juive jusqu'à sa régénération sociale et politique par les décrets de l'Assemblée nationale et du premier empire.

Quelques-uns de nos membres correspondants ont encore participé à nos travaux en nous adressant d'intéressantes communications.

M. Egger, membre éminent de l'Institut, a enrichi nos collections d'un mémoire sur *les*

derniers jours de l'éloquence athénienne. Le nom de M. Egger nous dispense de tout éloge sur un écrit marqué au coin d'une saine critique et de la profonde érudition de son auteur ; nous lui devons encore une brochure publiée sous ses auspices par un bibliophile normand, M. Charles Bernard : c'est une nouvelle édition de trois rapports faits à la Convention nationale par Henri Grégoire, sur la bibliographie, la destruction des patois et le vandalisme. Ces rapports contiennent de curieux détails et attestent les connaissances de l'ancien évêque de Blois. M. Charles de Ribbe, en nous transmettant la communication de M. Egger, a signalé entr'autres faits, une assertion du rapporteur, prétendant que des dilapidations avaient eu lieu à la bibliothèque d'Aix. A ce sujet j'ai communiqué une correspondance entre Grégoire et l'honorable docteur Gibelin, chargé de la garde du précieux dépôt et à qui on en doit la conservation pendant les orages de la Révolution. M. Gibelin dément le fait avec indignation et l'auteur du rapport se justifie comme ayant été induit en erreur par de faux bruits (1).

(1) Cette correspondance du style de l'époque a été insérée par les soins de M. Rouard, dans le *Bulletin du Bibliophile* que publie M. Techener, 1838-1839, pag. 114 et suiv.

V. aussi les rapports de Grégoire, dans le même recueil, années 1838, 1843, 1848, 1851.

Mentionnons encore : de M. Rostan, de Saint-Maximin, de touchants détails sur un établissement charitable de cette ville au moyen-âge, sous le vocable de Notre-Dame d'Espérance et de Miséricorde. Cette pieuse confrérie a subsisté jusqu'à la Révolution, et le souvenir de ses bienfaits vivra toujours dans la mémoire des habitants de Saint-Maximin.

De M. le chevalier Le Maistre, plusieurs opuscules où sont consignés des faits intéressants sur la ville de Tonnerre, notamment sur l'histoire de ses anciens comtes. M. Le Maistre mérite de compter parmi ces écrivains qui joignant le patriotisme à l'érudition, aiment à rechercher dans les vieux documents tout ce qui est propre à rehausser la gloire de leur pays natal.

La Camargue, notes d'un cultivateur octogénaire, tel est le titre d'un mémoire de M. le baron de Rivière, un de nos plus anciens membres correspondants. M. de Rivière est un exemple remarquable de ce que peuvent la volonté et l'énergie pour arriver au but que l'on poursuit. Pendant sa longue carrière, il n'a cessé de se préoccuper de la fertilisation et de l'assainissement du *delta* du Rhône par des expériences sur ses grandes propriétés. Nullement découragé par des résultats partiels et par sa lutte contre des influences locales, il est parvenu, de concert avec la Compagnie générale des dessèchements, à

convertir 7 à 800 hectares de lagunes improductives en des champs couverts d'une abondante végétation. M. le baron de Rivière espère, et nous formons le même vœu, voir se compléter l'œuvre à laquelle il se dévoue depuis un demi-siècle, par la mise en valeur de toute la Camargue, au moyen du colmatage, de l'irrigation et du dessèchement.

Je voudrais pouvoir consigner ici quelques mots de gratitude à tous ceux qui, étrangers à notre société, ont bien voulu lui faire hommage de leurs productions, mais je dois me borner à signaler les plus intéressantes :

L'Académie a reçu :

De M. Latil, un travail consciencieux et puisé à des sources authentiques, sur l'importance des pouvoirs temporels des archevêques d'Aix et d'Arles, avant la Révolution.

De M. Ferdinand de Grasset : deux études curieuses, dont l'une est relative aux preuves de noblesse des dames religieuses de Beaulieu en Quercy, monastère dépendant du grand prieuré de Saint-Gilles, de la langue de Provence. L'autre étude a pour titre : *Notice sur les chartes impériales du royaume d'Arles.* Le tout est publié d'après des documents originaux aux archives des Bouches-du-Rhône.

De M. Jules Canonge, aussi aimable poète

que prosateur érudit et élégant : *Penser et croire*, choix de poésies suivies du Tasse à Sorrente ; Brune la blonde ou la gardienne des Aliscamps, légendaire arlésien ; lettres choisies dans une correspondance de poète, contenant l'expression de touchantes et précieuses sympathies de quelques-uns des principaux littérateurs contemporains.

De M. Roumieux, de Nimes, son recueil de poésies publié sous le titre : *la Rampelado*, qui lui assure un rang distingué dans la pléiade de nos modernes poètes provençaux.

De M. Chervin aîné, de Lyon, son mémoire sur le bégaiement considéré comme vice de prononciation. La méthode de traitement employée par M. Chervin se recommande par des résultats favorables ; elle a été jugée et appréciée par quelques-unes des célébrités de la science médicale.

L'Académie avait à pourvoir au remplacement de M. Lescouvé appelé par la confiance du gouvernement à présider le tribunal de Nice, et que nous sommes heureux de compter parmi nos membres correspondants. Le fauteuil de cet honorable magistrat est occupé par M. Morisot, professeur d'histoire au collége de notre ville. Une longue et habile pratique de l'enseignement, des connaissances variées et des goûts artistiques recommandaient M. Morisot à nos suffra-

ges. Que d'ingénieux aperçus dans deux allocutions aux élèves, au moment où ils allaient recevoir le prix de leur zèle et de leurs efforts. Une fois ce sont de sages conseils sur la lecture, plus tard l'orateur fait ressortir les avantages de l'étude de la mythologie. Admis parmi nous, M. Morisot a prononcé un discours sur l'intérêt et la moralité de l'histoire de Provence ; il a parcouru les diverses époques de nos annales, entremêlant son récit de judicieuses appréciations sur les hommes illustres qui ont vu le jour sous notre ciel provençal. M. Morisot est encore un agréable poète, à en juger par deux jolies fables qu'il nous a lues : *Les deux poiriers ; La pervenche et le saule pleureur.*

J'éprouve la satisfaction de n'avoir à signaler la mort d'aucun membre résidant ; mais un de nos membres honoraires et quelques correspondants réclament le tribut de nos funèbres hommages.

M. le recteur Desclozeaux appartenait à la classe de nos honoraires ; il a succombé dans l'exercice de ses hautes fonctions à un âge qui semblait lui promettre encore de longs services. Nous ne rappellerons pas ici avec quelle fermeté et quelle vigilance M. Desclozeaux veillait aux intérêts d'un vaste ressort académique. A ses qualités d'administrateur, il joignait des connais-

sances variées et les plus nobles qualités du cœur.

Le choix du successeur de M. Desclozeaux était bien propre à adoucir les regrets du corps universitaire et de notre compagnie. En admettant M. le recteur Vieille au nombre de ses membres honoraires, l'Académie n'a pas voulu seulement rendre hommage au fonctionnaire éminent mais encore au savant recommandable, profondément versé dans les sciences exactes qu'il professa jadis avec un rare talent d'exposition et dont il a consigné et résolu les questions les plus ardues dans de remarquables écrits.

Un mot de touchant souvenir aux membres correspondants que la mort nous a enlevés :

A M. Champollion-Figeac, un de nos plus anciens affiliés, doyen des archéologues de France, auteur de nombreux ouvrages, dissertations et mémoires relatifs à l'antiquité. On a dit avec raison qu'un des grands mérites de ce savant a été de supporter sans en être écrasé le lourd fardeau d'un nom illustré par la surprenante découverte de la lecture des hiéroglyphes due à Champollion le jeune, son frère.

A M. Frédéric Billot, avocat à Arles, auteur de quelques écrits sur la politique et l'économie sociale dont quelques idées pourraient être controversées, mais qui n'en sont pas moins l'œuvre d'un bon citoyen dévoué à son pays.

A M. Alfred de Courtois, écrivain élégant, numismate et bibliophile distingué. Entré fort jeune dans la diplomatie, il fut successivement attaché à diverses ambassades. Parmi ses publications, on distinguera toujours son livre sur l'*Organisation sociale de la Russie* et une nouvelle édition des *Lettres de madame de Villars à madame de Coulanges*, enrichie de notes et de documents. La mort a surpris M. de Courtois à l'âge de 40 ans ; elle l'a trouvé plein de foi et de résignation à la volonté divine.

L'Académie a admis en qualité de membres correspondants :

M. Emmanuel de Gaucourt, auteur de quelques écrits historiques et collaborateur de M. de Revel, pour la topographie et le répertoire archéologique de l'arrondissement d'Arles ; deux travaux importants, dont le premier a été couronné à l'occasion du Concours de la Sorbonne.

M. Joseph Roumanille, digne continuateur de l'ère si brillante de nos anciens troubadours, joignant à une connaissance parfaite de la langue romano-provençale, la richesse d'émotions et le sentiment du style, qualités dont l'absence déparerait les plus heureuses inspirations.

M. Carnazza Amari, professeur à Catane, auteur de deux remarquables écrits sur l'*Équilibre des États et sur le droit international*. Les élé-

ments qui constituent ce droit, les diverses écoles qui s'y rapportent, tels sont les points principaux de la savante dissertation de M. Amari.

M. Louis Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône et ancien élève de l'école des Chartes, auteur, entr'autres publications, d'une iconographie des sceaux et bulles conservés dans la partie antérieure à 1790, du riche dépôt confié à ses soins, d'un premier fascicule de l'inventaire sommaire des archives du département, et d'un essai sur les *Monnaies de Charles* Ier, *comte de Provence*, travail plein de critique et d'érudition dont la première livraison nous fait connaître le plan et les divers aspects sous lesquels le savant archiviste considère son sujet.

Enfin M. Louis Leguay, président de la société parisienne d'archéologie et d'histoire, auteur de divers ouvrages estimés relatifs à l'antiquité et notamment d'un savant rapport adressé à la commission de la carte topographique des Gaules, sur les fouilles de l'allée couverte d'Argenteuil.

Tel est, Messieurs, le résumé bien aride des travaux de notre Académie. Je laisse la parole aux deux honorables membres chargés de vous signaler le résultat des concours ouverts sur les ouvrages relatifs à l'agriculture et sur le prix de

vertu : l'un attestera combien les sciences agricoles sont en honneur, lorsque les vrais principes en sont consignés dans des écrits recommandables sous le rapport de la théorie et de la pratique ; l'autre dévoilera la touchante histoire d'une humble et pauvre femme, devant à la générosité de M. Rambot une célébrité qu'elle n'eût pas recherchée.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS AGRICOLE

Par M. Norbert BONAFOUS,

Doyen de la Faculté des Lettres.

MESSIEURS,

L'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix a voulu prendre part aux fêtes qui donnent aux rues de notre cité et aux promenades qui l'entourent une animation et une joie inaccoutumées. Elle s'est souvenue, dans cette circonstance, de son origine et de son nom. Née en 1762, sous la dénomination modeste de *Bureau d'agriculture*, elle a grandi au milieu de transformations diverses ; mais tout en étendant le domaine de ses études, elle a conservé dans son titre le nom qu'elle reçut à

son baptême, et elle regarde comme un devoir pieux d'unir à la culture des sciences, des lettres et des arts, l'étude de cette science primitive qui a précédé toutes les autres ; de cette science qui enseigne à l'homme à lutter généreusement contre les forces brutales ou les résistances inertes de la nature, et qui fait vivre et prospérer les nations, en leur donnant des hommes forts, honnêtes et courageux.

Aussi, quand le gouvernement a placé à Aix, pour l'année 1869, le siège du Concours régional des départements du sud-est de la France, notre compagnie s'est empressée de venir prendre place à ces grandes assises de l'agriculture, qui sont les véritables conférences de la paix, et où tous les hommes de cœur de la région unissent leurs efforts, non pour perfectionner l'art de tuer les hommes, mais pour aviser aux moyens de les faire vivre. Luttes pacifiques, où les armes ne sont employées que pour rendre le sol plus fécond et plus souple, et où la victoire donne pour récompense, non la sanglante moisson de la gloire, mais l'abondance des récoltes !

Quel devait être le rôle de notre Académie dans le Concours régional ? Ce rôle, Messieurs, était tracé à l'avance. Tandis que l'État et la cité couronnent les vaillants soldats de l'agriculture, ceux qui multiplient les ressources publiques

par la culture de la terre ou par l'élevage des bestiaux ; tandis que d'honorables encouragements sont donnés aux industriels qui doublent le travail en perfectionnant les machines destinées à l'économie rurale ; notre compagnie vient offrir quelques couronnes à ces hommes de cœur et d'intelligence, qui s'occupent de la science agricole : hommes de pratique pour la plupart, qui ne bâtissent pas de théories en l'air, mais qui appuient leur doctrine sur le terrain solide de l'expérience. L'agronomie a, comme les autres sciences, sa littérature et ses livres didactiques.

Ces livres ont pour objet principal de combattre les vieilles routines, de constater et de vulgariser les progrès accomplis, de mettre au service de tous l'expérience personnelle de chacun. Ils se donnent même quelquefois une mission plus haute : ils cherchent à inspirer l'amour des champs et à mettre dans une vive lumière le bonheur et la dignité de la vie rurale. Qu'il me soit permis de citer, pour exemple, les publications si intéressantes de M. Calemard de La Fayette qui, sous toutes les formes, en prose comme en vers, sous l'appât gracieux d'un récit ou avec le langage sérieux de la science, nous a donné le plus beau commentaire que je connaisse du célèbre vers de Virgile :

Felices nimium agricolæ, sua si bona norint !

C'est à ces livres précieux, et qui font tant de bien, à ces livres qui, tout en rendant de si grands services à l'agriculture, n'ont pas de place marquée dans les concours régionaux, que l'Académie d'Aix a voulu donner des marques de sa sympathie et rendre une justice méritée. Elle a donc ouvert un Concours entre tous les ouvrages relatifs à l'agriculture provençale, publiés depuis cinq ans. Cette date n'a pas été prise au hasard. Il y a cinq ans en effet que, dans une circonstance analogue, notre compagnie, prenant une initiative qui fait honneur à mes collègues, ouvrit un Concours semblable entre tous les ouvrages d'agriculture provençale, publiés depuis quinze ans. Vous avez peut-être conservé le souvenir du rapport que présenta, dans cette occasion, M. le conseiller Feraud-Giraud, rapport plein d'érudition, de convenance et d'autorité, et qui contenait, outre une exacte appréciation des ouvrages présentés, une esquisse brillante de l'histoire de la littérature agricole en Provence. J'invoque ce souvenir, bien que je craigne qu'il ne me laisse auprès de votre bienveillance d'autre titre que mes bonnes intentions.

Au reste, ma tâche sera plus facile, car je me bornerai à l'examen des ouvrages qui ont été présentés au jugement de notre Académie dans le Concours présent. Ces ouvrages sont nom-

breux et variés. Ils embrassent, dans des traités spéciaux ou dans des ouvrages plus ou moins complets, l'ensemble de l'agriculture provençale. Quoique l'annonce du Concours ait été tardive et n'ait pas reçu peut-être toute la publicité convenable, les concurrents n'ont pas fait défaut, et nous avons eu à examiner du bon et même de l'excellent. Je m'occuperai d'abord des mémoires spéciaux et ensuite des ouvrages qui traitent de notre agriculture en général.

M. Sauveur Michel jeune, pépiniériste à Peyrolles, nous a envoyé un mémoire intitulé : *Conseils sur la culture de l'amandier*. M. Michel parle de cet arbre précieux en connaissance de cause ; sa longue expérience donne de l'autorité à ses conseils, surtout en ce qui concerne la plantation, la greffe et la taille de l'amandier. Malheureusement son travail est manuscrit, et de plus l'habileté du praticien a été trahie par les maladresses de l'écrivain. N'importe, ses conseils sont bons, et je ne saurais mieux comparer son travail qu'à un de ces fruits rugueux qui contiennent un bon suc, et qui rachètent par une saveur agréable l'inélégance de la forme.

M. Emmanuel Le Moyne nous a présenté de *Nouvelles considérations sur les maladies des vers à soie*, question pleine d'anxiétés, mise à l'étude par les savants les plus considérables, et qui n'a pas encore reçu de solution. Les obser-

vations de la science ont peut-être découvert la cause du mal ; mais le remède est encore à trouver. L'expérience du passé et le retour aux anciennes méthodes d'éducation ont déjà produit quelque bien dans les magnaneries des Basses-Alpes et du Var. Espérons que l'ancienne pratique, éclairée par les nouvelles découvertes de la science, triomphera d'un fléau qui porte la ruine dans le midi de la France, et, par contre-coup, le malaise dans la fabrique de Nîmes, de Saint-Étienne et de Lyon ! M. Le Moyne impute à la constitution atmosphérique la principale cause du mal ; ce qui n'est pas rigoureusement démontré, et il donne d'ailleurs pour la modification de l'air, dans les chambres d'éducation, des conseils dont le principal défaut est de ne pas être pratiques. Nous ne pouvons que l'engager à continuer ses études.

M. Joseph Gautier, de Saint-Remy, a publié un *Traité de la taille des grands arbres d'agrément, suivi de celle de l'amandier, du noyer et du châtaignier*. Ce petit traité, superficiel en ce qui concerne les trois arbres fruitiers, contient de fort bonnes choses sur la plantation des grands arbres d'agrément dans les villes et sur les soins qu'il faut leur donner. Nous recommandons la lecture de ce petit livre aux administrations municipales qui n'ont pas toujours la main heureuse dans les plantations.

Les appareils vinicoles en usage dans le midi de la France, petite brochure présentée par M. de Martin, est un travail qui, dans la pensée de l'auteur, n'a certainement pas de grandes prétentions scientifiques. C'est une description bien faite des fouloirs, des pressoirs et des instruments divers destinés à faciliter les procédés de la vinification, qui ont été présentés au Concours régional de Carcassonne en 1867. M. de Martin y a joint l'exposé d'une méthode dont il est l'inventeur pour la fabrication des vins, à l'abri du contact de l'air. L'appareil que M. de Martin a inventé dans ce but présente de grands avantages ; il est à désirer que l'usage du procédé et de l'appareil se répande dans notre pays, ou du moins qu'on en fasse l'essai.

M. Victor Tassy, garde général des forêts, a traité, dans une conférence faite à l'*Athénée* de Forcalquier et publiée sous la forme d'une petite brochure de 32 pages, un sujet qui prouve tout à la fois ses connaissances forestières et la délicatesse de son goût. Il nous donne une intéressante monographie de la truffe, le plus modeste et le plus aristocratique des végétaux, qui se cache sous la terre, comme le vrai mérite se cache dans l'ombre. La physiologie et la culture de la truffe, et surtout les moyens de développer les truffières naturelles, sont exposées avec clarté et avec beaucoup d'intérêt. Il y a lieu au reste de

s'occuper de la truffe, car ce précieux champignon ne réjouit pas seulement le riche, il enrichit le pauvre. Je trouve dans la brochure de M. Victor Tassy un fait curieux. La commune de Quinson, qui possède une forêt de 862 hectares, ne retire annuellement de la coupe du bois qu'une somme de 990 fr., tandis qu'elle a affermé le droit de fouille des truffes à 1205 par an, pendant une période de quatre ans. Il y a là, pour cette pauvre commune, de quoi payer l'instituteur et le garde-champêtre.

M. de Bec, sous-directeur de la Ferme-École de la Montaurone, nous a envoyé deux brochures, qui ont été publiées par la *Revue agricole et forestière de Provence*, et un mémoire sur la culture du tabac, lu par l'auteur au Congrès scientifique tenu à Aix en décembre 1866. Les deux brochures ont pour titre : l'une, *Conseils aux agriculteurs*, et l'autre, *Rapport sur la culture à vapeur en Provence*. Dans ces deux travaux, comme dans son excellent plaidoyer pour les planteurs de tabac de notre département, M. de Bec a fait preuve d'un esprit solide et d'une grande habileté d'exposition. Jeune encore, actif, studieux, il nous donnera longtemps, comme son honorable père, les conseils et l'exemple des bonnes pratiques agricoles.

Nous voici arrivés à l'examen d'ouvrages plus

complets, qui ont principalement attiré l'attention de l'Académie.

M. Pellicot, président du Comice agricole de Toulon, un des lauréats de notre dernier concours, a soumis à notre examen son *Vigneron provençal*, traité complet sur la culture de la vigne et sur la vinification. L'auteur nous raconte avec intérêt les résultats auxquels il est arrivé par de longues et de constantes expériences. Notre compagnie a particulièrement remarqué dans ce livre les progrès que M. Pellicot a fait faire à une question obscure et difficile, celle de la synonymie des différents cépages cultivés en Provence ou ailleurs. On sait que chaque pays donne des noms différents à un même cépage, ce qui met souvent le viticulteur dans l'embarras ; car, trompé par ces dénominations diverses, il applique à un cépage la culture et la taille qui conviennent à un autre. Ce n'est pas seulement en étudiant avec soin les descriptions des cépages dans les livres, mais en les plantant chez lui, que M. Pellicot a étudié la question. Il a fait venir des plants des différentes parties de la France et même des pays étrangers, et c'est à la vue du port, des feuilles et des fruits, qu'il a pu distinguer ou confondre chaque cépage, et donner à chacun d'eux le nom qui fixe les incertitudes du vigneron provençal. Le travail de M. Pellicot n'est pas abso-

lument nouveau ; mais il a fait faire, sous ce rapport et sous beaucoup d'autres, de grands progrès à la science de la viticulture.

M. Fabre, directeur de la Ferme-École de Vaucluse, nous a envoyé huit volumes, qui témoignent tous de la science et de l'activité de l'auteur. Deux de ces volumes, malgré leur mérite, ont dû être mis hors du Concours, parce qu'ils ne remplissent pas les conditions de notre programme, qui ne faisait appel qu'aux ouvrages publiés depuis cinq ans. Ces deux livres sont le *Manuel du bon cultivateur pour le midi de la France*, et le *Manuel de l'éleveur de vers à soie et de vers à bourre de soie*, livres qui ont été publiés en 1861. Mais M. Fabre peut facilement supporter cette exclusion ; il lui reste encore six volumes, parmi lesquels *Le bon Jardinier du Midi*, sans être une œuvre entièrement nouvelle, tient cependant un rang distingué.

L'œuvre principale de M. Fabre est un *Cours élémentaire d'agriculture pratique appliqué aux contrées méridionales de la France*. Le premier volume est destiné à l'usage des écoles primaires et a obtenu une médaille grand module de la Société protectrice des animaux, à Paris. Les quatre suivants forment un cours complet d'agronomie pour les élèves de l'enseignement spécial, nouvellement fondé par l'Université. Ces deux ouvrages ont été approuvés par le

Conseil supérieur de l'enseignement secondaire spécial ; ils ont ainsi reçu le plus précieux et le plus honorable des encouragements. Il ne me conviendrait pas, Messieurs, de contrôler un jugement porté par une autorité si compétente.

La Provence a perdu naguère un homme qui honorait la ville d'Hyères par la pratique des plus belles vertus, et qui éclairait la Provence toute entière par la sagesse de ses conseils agricoles : je veux parler de M. Riondet, vice-président du comice agricole de Toulon. Sa veuve et ses héritiers, par un sentiment de piété qui les honore, ont envoyé à notre concours deux ouvrages que cet homme de bien et de savoir avait publiés dans les dernières années, et pour l'impression desquels M. l'inspecteur général Victor Rendu avait presque fait violence à la modestie de l'auteur. Nous félicitons Mme veuve Riondet de cette bonne pensée ; elle s'est souvenue sans doute que nous avions, dans notre dernier concours, déposé une couronne sur la tombe de M. le comte de Gasparin qui avait, lui aussi, consacré toute sa vie et toute sa belle intelligence au service de l'agriculture du midi de la France. Ces distinctions d'outre-tombe sont d'autant plus honorables que l'envie elle-même ne saurait y voir un acte de flatterie ; elles sont un hommage éclatant rendu aux mérites supérieurs.

Les deux livres présentés par Mme veuve Riondet sont intitulés : 1° *l'Agriculture de la France méridionale, ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être ;* 2° *l'Olivier*. Le titre du premier annonce le dessein de l'auteur, et tout ce qu'il promet, il le tient. Le passé, le présent et l'avenir de notre agriculture y sont exposés avec clarté et un accent de conviction qui séduit et qui entraîne. Le style en est excellent, chose rare dans un ouvrage technique, de sorte que le livre se fait lire tout d'un fil et provoque la réflexion. Il me semble impossible qu'un propriétaire intelligent, après avoir lu l'ouvrage de M. Riondet, ne forme pas le projet, au moins à titre d'essai, de corriger ou d'introduire quelque chose dans son exploitation, d'amener peu à peu la spécialisation des cultures dans son domaine, de mieux surveiller la plantation, la taille et la greffe de ses arbres, de ne rien perdre de ce qui peut être converti en engrais. Et ce livre n'est pas seulement un plaidoyer énergique en faveur de l'amélioration des cultures ; il inspire en outre le goût de la vie des champs ; il est bien écrit et bien pensé. Dans le second ouvrage intitulé *l'Olivier*, M. Riondet reproduit, en le modifiant et en l'augmentant, ce qu'il avait dit dans son livre sur la culture de cet arbre précieux ; c'est une excellente petite monographie.

Enfin, Messieurs, *le Messager agricole du midi*, qui s'imprime à Montpellier, a présenté au Concours les volumes publiés dans les cinq dernières années, et la *Revue agricole et forestière de Provence* sa collection toute entière. *Le Messager agricole*, fondé et dirigé par M. le docteur Frédéric Cazalis, est un des ouvrages les plus importants qui se publient en province. C'est un journal très bien fait, qui compte parmi ses collaborateurs des agronomes distingués, mais qui se préoccupe surtout des intérêts vinicoles, source féconde de richesses pour le Languedoc. Sans doute, les autres productions du midi, entr'autres celle de la soie, fournissent la matière de quelques articles sérieux, intéressants et utiles ; mais c'est sur la vigne surtout, sur la vinification, sur les moyens de conserver les vins et de les préparer pour l'exportation, que se dirige le principal effort du journal. Dans ces matières, il a une autorité que personne ne pourrait lui contester. Mais ces conseils sont encore meilleurs pour le Languedoc que pour la Provence ; ce qui s'explique surtout par les diversités du sol et du climat, par l'aspect tout-à-fait différent des deux pays. Quoiqu'il en soit, *le Messager agricole* a de nombreuses sympathies en Provence ; il les mérite et il les justifie.

La Revue agricole et forestière est trop con-

nue parmi nous, pour qu'il soit besoin d'en proclamer les glorieux services. Si la routine cède au progrès des nouvelles expériences, si nos machines agricoles se perfectionnent et se répandent, si la culture à vapeur vient lutter contre les difficultés de notre sol tourmenté, si nos montagnes grisâtres reprennent leur verdoyante chevelure, si les torrents s'éteignent dans les Alpes, à qui le principal mérite de ces bienfaits? N'est-ce pas à cette légion d'hommes dévoués, que je ne veux pas nommer, de peur d'offenser leur modestie et de prendre une peine inutile, car tout le monde les connaît et les nomme? N'est-ce pas sous les auspices de *la Revue* que s'est ouverte et que s'enrichit cette bibliothèque ouverte à tous, et où chacun va puiser les bons conseils? Je m'arrête, Messieurs, et je laisse parler les faits, c'est-à-dire la forme la plus irrésistible de l'éloquence. Il est impossible d'habiter la Provence sans se sentir entraîné par ce mouvement agricole et forestier, qui secoue les plus indolents, et qui, parti de *la Revue*, s'étend jusqu'aux extrémités de notre province, portant partout la régénération et la vie.

Votre commission, après avoir sérieusement examiné et pesé le mérite des ouvrages envoyés au Concours que vous avez ouvert, après les

avoir examinés surtout au point de vue particulier de leur utilité pour la Provence, vous propose, à l'unanimité, d'accorder :

1° La médaille d'or à *la Revue agricole et forestière de Provence ;*

2° La médaille de vermeil aux deux livres de M. Riondet ;

3° La médaille d'argent à M. Fabre, directeur de la Ferme-École de Vaucluse, pour l'ensemble de ses publications agronomiques ;

4° Une mention très honorable au *Messager agricole du Midi* (1) ;

5° Une mention également très honorable au *Vigneron provençal* de M. Pellicot, président du comice de Toulon.

L'Académie, au nom de laquelle je porte la parole, regrette de ne pouvoir disposer d'un plus grand nombre de médailles. Elle en aurait volontiers décerné une au *Messager du Midi*, et

(1) L'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, voulant en outre donner à M. le docteur Frédéric Cazalis une preuve de sa sympathie pour les services qu'il rend à l'agriculture par la publication de son journal, l'a admis à l'unanimité au nombre de ses membres correspondants.

une autre au *Vigneron provençal*. Mais forcée de limiter sa gracieuse justice par les termes et par les exigences de son programme, elle a dû couronner de préférence les ouvrages qui embrassent l'agriculture provençale tout entière, et dont l'enseignement convient plus particulièrement à notre pays.

RAPPORT

SUR

LE PRIX RAMBOT

PAR

M. MORISOT,

Professeur d'histoire au Collège d'Aix.

MESSIEURS,

La solennité qui nous réunit, est depuis quelques années, particulièrement chère à l'Académie. C'est surtout, et doublement, la fête de la vertu. C'est d'abord celle de la charité qui vient ici recevoir une première couronne. C'est ensuite, ce doit être celle de l'homme généreux qui a bien voulu la tresser d'avance, et nous confier le soin d'en faire l'attribution. Vous m'en voudriez, Messieurs, si je ne prononçais

avant tout autre nom, celui de M. Gustave Rambot, et si je ne lui rendais un nouvel et public hommage. Ne dois-je pas crayonner, au moins, les traits de cette belle et grande âme, comme parle Tacite ? Raison supérieure et pratique, esprit délicat et fin, allé même, car il était poète, M. Rambot fut avant tout un cœur excellent, bienveillant pour tous, tendre aux misères humaines, profondément sympathique à la vertu. Son ombre a souri de joie, quand naguère ses jardins, devenus, par un aimable legs, propriété publique, se sont ouverts aux jeux de l'enfance, aux pas fatigués du vieillard, et aux studieuses méditations du sage ; elle sourit de bonheur, aujourd'hui que vous avez bien voulu venir, Messieurs, honorer de votre présence le triomphe modeste qu'il a préparé à la vertu tirée un moment de sa douce obscurité.

La tâche que M. Gustave Rambot a léguée à l'Académie nous touche et nous flatte, sans doute, infiniment ; elle a cependant, Messieurs, un côté délicat et même douloureux. L'Académie doit choisir la vertu dans la vertu, et elle a ainsi, tous les ans, le chagrin bien senti de frapper d'exclusion des candidats d'un mérite incontesté, et qui tous auraient droit au prix Rambot, s'il ne devait appartenir au plus digne. L'année prochaine, du moins, l'Académie aura la satisfaction, en proclamant deux lauréats, de pouvoir

être juste deux fois. Grâces en soient rendues à la libéralité d'un autre homme de bien, M. Reynier, dont nous devons désormais associer le nom à celui de notre regretté confrère, dans un même sentiment de respect et de pieuse reconnaissance !

Dix mémoires, presque tous anciens déjà, étaient soumis, cette année, au jugement de l'Académie. Cinq de ces mémoires signalent des personnes qui se sont fait remarquer par l'accomplissement des devoirs envers la famille. Les cinq autres relatent d'admirables traits de cette vertu qui se répand sur le prochain, c'est-à-dire sur les étrangers, les indifférents, les inconnus même, en touchants sacrifices, en sublimes dévouements, et que les hommes, dirait Homère, appellent du nom de bienfaisance, et les dieux, du beau nom de charité.

En présence de ces deux ordres de vertus, la commission chargée par l'Académie d'en examiner le mérite comparatif a été d'avis que, si louable que soit l'accomplissement des devoirs envers la famille, surtout à certaines époques, il est cependant primé par la pratique désintéressée, laborieuse et persévérante de la charité, quand du moins ces derniers n'ont été ni méconnus, ni oubliés. La voix de Dieu dans la conscience est si nette, si accentuée, si énergiquement impérative, lorsqu'il s'agit des devoirs

domestiques, de ceux de la piété filiale par exemple ; elle nous fait si vivement sentir qu'ils correspondent à des droits, qu'il est impossible d'y manquer sans un poignant remords. Ajoutons, Messieurs, qu'une heureuse pudeur, un salutaire respect humain nous en facilite singulièrement l'accomplissement. Il n'en est pas tout-à-fait de même dans l'exercice de la charité proprement dite. Elle se présente à nous, souvent, avec un autre caractère, c'est-à-dire plutôt, en quelque sorte, comme un conseil inégalement pressant que comme une injonction absolue. Nous pourrons nous blâmer, plus ou moins, selon les circonstances, d'avoir résisté à cette invitation, mais nous ne nous reprocherons pas d'avoir forfait à la justice. De là, selon nous, la supériorité morale de la charité, quand elle s'élève jusqu'au dévouement, sur l'amour filial ou l'amitié fraternelle. Écartant donc les candidatures des cinq premiers mémoires, la commission a concentré son attention sur les personnes qui se sont signalées par leur charité. Après un long et consciencieux examen, elle a cru devoir présenter à l'Académie, comme particulièrement digne du prix Rambot, et la Compagnie a bien voulu adopter ce choix, la nommée :

Marie BLANC, veuve Blanc, épouse Barbier, d'Istres, département des Bouches-du-Rhône.

Permettez-moi, Messieurs, de vous raconter

avec quelques détails l'histoire de Marie, je dis son histoire, car le trait de dévouement que nous couronnons en elle a rempli une partie considérable de sa vie.

Marie Blanc, née à Saint-Henri, dans le voisinage de Marseille, se maria à Istres en 1840, avec un honnête facteur rural. Les enfants vinrent. Voilà deux filles ; une troisième grossesse n'eut pour résultat qu'un enfant mort-né. L'aisance était loin de régner dans la maison. Comment vivre avec 450 francs de traitement annuel! Marie Blanc eut l'idée d'utiliser son lait et prit un nourrisson. Mais l'allaitement la fatigua bientôt ; elle dut reporter à Marseille l'enfant dont elle s'était chargée, et qui pouvait être sevré. Comme elle allait quitter cette ville, elle fut abordée par une femme du peuple accompagnée d'un homme qui paraissait plongé dans la douleur. — « Vous êtes arlésienne? est-ce que vous ne pourriez pas nous procurer une nourrice? que vous seriez bonne ! vous nourrissez peut-être ! » — « Je ne puis plus, j'ai été forcée de cesser, » répondit Marie. — Si vous saviez combien cet homme est malheureux ! sa femme est morte hier à la maternité et il a une pauvre petite de trois mois !... » — « Oh ! Madame, chargez-vous en, je vous en prie, dit l'homme en versant des larmes ! » — Les lèvres de Marie Blanc refusèrent, mais son cœur avait consenti, car elle sui-

vait déjà les deux inconnus vers le berceau de l'enfant. La vue de cette innocente créature, qui pleurait, les supplications du père, les instances de sa compagne achevèrent de tout faire oublier à Marie. Elle emporta la petite fille!... Que va dire Blanc? Il gronda beaucoup d'abord, mais avant la fin de la journée, il appelait par ses sourires les sourires de l'enfant. Tout alla bien pendant environ quatre mois. L'étameur ambulant venait voir Philippine, et apportait assez régulièrement le salaire promis. Il cessa tout-à-coup ses visites, et avec lui disparurent les quatorze francs de pension mensuelle! D'un autre côté, Marie avait compté sans sa santé qui réclama trop vite ses droits ; le cœur ne supplée pas toujours aux forces physiques! Elle dut renoncer encore à nourrir. Vous vous demanderiez avec inquiétude, Messieurs, si vous ne connaissiez déjà Marie, ce que va devenir l'enfant! — Marie fut assaillie d'une grêle de bons conseils : on l'engagea à mettre Philippine au dépôt. Les hospices ont-ils été ouverts pour les bêtes ?... Marie et Blanc lui-même, — jetons cette fleur sur la tombe de ce brave homme, — écoutèrent et laissèrent dire. Non, ils n'abandonneront pas l'enfant que la Providence leur a si visiblement confié! ils l'aiment d'ailleurs ; on ne dira pas que la *petite* a été élevée à la Charité. — Philippine fut mise en nourrice aux frais des époux

Blanc ! Vingt francs par mois ! c'était une bien grosse somme pour ces pauvres gens. Blanc chercha une position un peu plus lucrative. On lui offrit du travail dans les tourbières de Fos. Il y courut, sans se douter qu'il courait à la mort ! Le choléra, qui sévissait à Marseille, souffla sur cette plage naturellement insalubre et enleva Blanc à sa femme et aux trois enfants dont il était le courageux soutien. Marie fut accablée, mais soudain, elle se releva plus forte. On la pressait de nouveau, au nom de sa pauvreté, de se *débarrasser* de Philippine. Marie dédaigna de nouveau aussi les suggestions de la prudence humaine. Elle chercha dans les inspirations de sa tendresse, de son énergie morale et de sa foi, une issue à sa déplorable situation. L'aînée de ses filles pouvait déjà être utilisée ; elle la plaça dans une honnête famille d'Istres qui la prit en échange de ses petits services. Pour nourrir les deux autres, Marie se loua à la journée. Comme elle avait, à peine, dans ses vingt sous quotidiens de quoi payer son pain, elle fut obligée de chercher, et trouva une autre combinaison. Elle entra, comme domestique, dans une ferme avec Philippine et sa seconde fille. La nourriture des enfants devait lui tenir lieu de gages. Marie était sauvée ! Elle remercia Dieu de l'avoir arrachée à ses cruelles épreuves, ne comptant pour rien ses labeurs de tous les jours. Elle

pouvait surveiller de près et voir, à chaque instant, ses trois enfants ; elle était presque heureuse ! — J'abrège, Messieurs, cette naïve et touchante idylle qui eut séduit la plume de Bernardin de Saint-Pierre. En 1863, Marie Blanc avait marié une de ses filles et perdu l'autre, hélas ! Elle n'avait plus à sa charge que Philippine. Un ouvrier laborieux et honnête, veuf comme Marie, chef de famille comme elle, la demanda en mariage. Marie Blanc consentit à cette union, mais à une condition expresse, c'est qu'elle garderait Philippine avec elle. — Bien différente de ces mères qui sacrifient leurs propres enfants au désir égoïste de trouver, sous un autre toit, un peu de bien-être et de protection.

Voilà, Messieurs, la bonne et vaillante femme à qui l'Académie a décerné le prix de vertu fondé par l'honorable M. Rambot. La longue durée de son dévouement, tout désintéressé, sans proportion avec ses ressources, et qui n'a jamais fait tort à celui qu'elle devait à ses filles, lui a concilié la sympathique estime et l'unanimité des suffrages de l'Académie, comme elle lui conciliera, nous en sommes sûrs, ceux de l'opinion publique toute entière. L'Académie, Messieurs, ne s'est point demandé si Marie Blanc a fait le bien sans cette préoccupation de Dieu que proscrivent certains philosophes, trop amis de

l'abstraction, et trop confiants peut-être dans leurs forces. En attendant qu'ils sollicitent nos couronnes pour les stoïques vertus de leurs disciples, l'Académie d'Aix récompensera toujours avec bonheur celles qui ont leur source dans le sentiment religieux. Nous craignons beaucoup que l'idée du *bien* et l'idée du *devoir*, isolées de celle de Dieu, du Dieu vivant, qui en est la substance, selon la belle expression de M. Cousin, ne restent assez longtemps stériles en bonnes œuvres, et même ne produisent jamais des actes pareils à celui que nous honorons aujourd'hui.

Je me suis complu, Messieurs, à vous parler de Marie Blanc. J'ai moins songé à justifier le choix de l'Académie qu'à glorifier cette humble et digne femme. Ne puis-je pas répéter ici ce que disait une autre héroine de son glorieux drapeau ? « Il a été à la peine, il est juste qu'il soit à l'honneur. » Marie Blanc a été assez laborieusement charitable pour que nous l'exaltions un peu. N'est-ce pas, Marie, que le jour où, votre cœur s'ouvrant à la pitié, cette grâce divine, cette auxiliaire attendrie de la charité, vous portiez à votre sein cette pauvre orpheline qui aujourd'hui, pleure à vos côtés, du plaisir de vous voir connue et récompensée, vous ne vous doutiez guère que vous seriez ainsi, plus tard, solennellement louée devant Dieu et devant

les hommes d'un dévouement dont vous soupçonniez à peine le mérite, tant il vous semblait naturel ! Puisse votre vertu retomber sur vous et sur les vôtres comme une salutaire rosée ! Puisse votre exemple nous servir à tous de leçon et nous faire rougir des tiédeurs de notre charité ! Quant à vous, Philippine, continuez de rendre à votre mère adoptive tendresse pour tendresse, comme vous lui rendriez, au besoin, dévouement pour dévouement. Aimez aussi cette sœur que la Providence vous a donnée pour vous sauver d'un isolement funeste, et qui vous a laissé, sans jalousie, partager des caresses auxquelles, seule, elle avait rigoureusement droit, et n'oubliez jamais qu'un devoir s'impose à votre vie tout entière, la charité.

M. le président Castellan a lu ensuite une pièce de vers intitulée : *la Femme.* Tout en retraçant les aimables qualités d'un sexe destiné à embellir notre existence, le poète a entremêlé ses descriptions de sages conseils.

Après cette dernière lecture, M. le président a appelé Marie Blanc pour lui remettre le titre qui mentionne l'acte de vertu couronné en elle par l'Académie. L'assemblée entière a vivement applaudi les paroles que M. le président a adressées au Lauréat.

BUREAU DE L'ACADÉMIE.

Président..... M. le comte Gaston de Saporta.

Vice-Présidents... MM. le chanoine Espieux et docteur Bourguet.

Secrétaire-perpétuel M. Mouan.

Secrétaires-annuels. MM. Achintre et Morisot.

Archiviste..... M. Charles de Ribbe.

Trésorier ..... M. de Garidel.

LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

DEPUIS SON INSTITUTION.

—

1861

Marie Buès, de la commune d'Aix.

1862

Jacques Aubregat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863

Rose Beauvois, de la commune d'Aix.

1864

Marie Antoine, de la commune des Martigues.

1865

François-Gaspard Teissier, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866

Époux Giraud, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867

Thérèse Décanis, de la commune d'Aix.

1868

Marie Blanc, épouse Barbier, de la commune d'Istres.

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX

AIX

IMPRIMERIE DE MARIUS ILLY, RUE DU COLLÉGE, 20

1870

SÉANCE PUBLIQUE

Le Mercredi 8 juin 1870, la cinquantième séance publique de l'Académie a eu lieu à quatre heures et demie, dans la grande salle de l'Université.

M. le comte GASTON DE SAPORTA, *président de l'Académie, a ouvert la séance par le discours suivant :*

MESSIEURS,

Un naturaliste est toujours à plaindre, lorsqu'il porte la parole, au nom d'une société savante. Dès que sa mission est de plaire et d'intéresser, il se défie aisément de lui-même, car il comprend combien son rôle est plus difficile que celui du littérateur, du philosophe, de l'économiste, du jurisconsulte même, qui plus rapprochés de l'homme, dont ils analysent l'es-

prit ou considèrent les œuvres, éprouvent moins de difficultés dans l'accomplissement de leur tâche.

J'ai donc fureté longtemps dans mon bagage de géologue, non que les grandes et curieuses questions y fassent défaut ; mais, elles sont loin, pour la plupart, d'avoir pénétré dans le domaine public, et les explications préliminaires auraient lassé votre attention, avant même que l'idée principale pût être utilement abordée. J'aurais été d'ailleurs trahi par mes forces, inégales à mener à bien une pareille entreprise ; mon ambition est heureusement plus modeste. J'essayerai de vous soumettre quelques réflexions sur le phénomène le plus répandu et cependant le plus incompréhensible ; c'est du phénomène de la vie que je veux parler ; et, en disant la vie, je la considère dans ce qu'elle a de plus général ; je laisse de côté ce qui tient en elle à l'ordre psychologique et moral. Bien qu'entre cet ordre, ou mieux encore, entre l'âme et la vie, le lien soit intime et la soudure pour ainsi dire absolue, nous saisissons pourtant d'une façon assez nette la distinction de ces deux principes. Une foule d'opérations compliquées, ce que l'on nomme en physiologie *les actes réflexes*, s'accomplissent à notre insu et pour ainsi dire en dehors de nous, si par ce dernier mot nous entendons le *moi* volontaire et conscient. Une force active et irrésistible, hôte permanent de notre organisation,

en dirige tous les ressorts ; elle se meut incessamment, et quand elle s'arrête enfin, c'est la mort.

On peut dire réellement de la vie qu'elle gouverne le monde ; partout présente, elle possède le pouvoir de se perpétuer et de se transformer ; véritable Protée, elle revêt toutes les apparences et son histoire se confond avec celle de notre globe lui-même ; mais cherchons avant tout à la bien définir.

Les mots employés dans les langues les plus anciennes pour signifier ce qui est vivant : *spiritus*, en grec ψυχη, πνευμα, en sanscrit *âtman*, l'esprit et le souffle ou l'air agité, *anima*, en grec ἀνεμος, en sanscrit *ana*, l'âme et le vent, ces expressions et d'autres que l'on pourrait alléguer marquent bien que dans le phénomène de la vie c'est l'acte de la respiration qui a frappé davantage ; mais ce n'est pas seulement l'acte matériel que l'on a visé, en parlant de cette façon ; l'air agité est certainement parmi les objets extérieurs celui qui s'adapte avec le plus de justesse à l'idée de la vie. Assez subtil pour échapper à la vue, il se manifeste pourtant comme une force sensible ; il se meut, il possède une voix et agit d'une façon passionnée. N'est-ce pas là l'image saisissante du principe même de la vie et faut-il s'étonner qu'on ait cru le reconnaître, tantôt vague, s'agitant sans but déterminé au sein de l'atmosphère, fixé dans d'autres cas, faisant mou-

voir les corps et les animant? On était ainsi amené à identifier l'air avec la vie, et c'est là sans doute la pensée qui a dirigé les premiers hommes.

Le souffle, c'est-à-dire le mouvement et la voix, exprime-t-il suffisamment ce qu'est la vie? non, mais plutôt un de ses côtés; le plus élevé et le plus saillant, il est vrai.

Si les animaux ont le mouvement et si beaucoup possèdent une voix, la plante semble privée de l'un et de l'autre; elle vit cependant; il faut donc que nous recherchions quelque chose de plus général pour définir en quoi consiste la vie.

Remarquons-le d'abord, il ne serait pas exact de dire que les végétaux ne se meuvent pas; ce qui leur manque, c'est plutôt la sensation, accompagnée de mouvements volontaires. Les végétaux se meuvent effectivement, quoique d'une façon très lente. Attirés par la lumière, ils dirigent leurs branches de son côté; provoqués par l'humidité, ils étendent leurs racines vers l'endroit où ils doivent la rencontrer; leur développement même est un mouvement d'extension; et il ne faut pas oublier non plus les manœuvres compliquées, qu'exécutent leurs organes; les feuilles qui se plient et les fleurs qui s'ouvrent ou se ferment à des heures déterminées. Ce sont là de véritables mouvements automatiques, il est vrai, mais qui n'en sont pas moins réels. Les oscillariées et les diatomées, placées sur la limite

même du règne végétal, se meuvent constamment, tandis que les spores des algues inférieures et les anthérozoïdes des cryptogames les plus élevées ne possèdent la faculté de se mouvoir que durant une courte période et jusqu'à l'accomplissement de leurs fonctions. Munis de filaments vibratiles, ces organes ne se fixent que pour donner lieu à la plante proprement dite ; ils semblent tenir à l'animalité pendant la durée de cette première phase. De véritables animaux, comme les huîtres et les éponges, traversent de leur côté une phase analogue. Privés de la faculté de se mouvoir pendant la plus grande partie de leur existence, ils ne sont libres et motiles qu'à leur origine et seulement à l'état de larves.

Ainsi, les deux règnes se touchent par leurs séries inférieures ; ils se rejoignent par ce qu'ils ont de moins parfait et de plus vague en même temps. La locomotion est d'autant plus facile, d'autant plus étendue, elle s'opère dans un milieu d'autant plus subtil, que l'animal est plus élevé ; la plante, au contraire, n'est douée de mouvement que lorsqu'elle est inférieure et imparfaite ; plus elle est parfaite, plus elle s'attache à un milieu solide et y pénètre pour ne jamais s'en séparer. Ce sont là deux adaptations très diverses avec un point de départ presque commun.

Ce qui constitue la vie dans son sens le plus général, si ce n'est par le mouvement à proprement parler, c'est au moins quelque chose qui

s'y rattache de fort près, je veux dire l'activité. Chaque être vivant représente un centre d'activité, une sorte de foyer, doué de la propriété de s'entretenir et de se propager.

L'élaboration des substances que la vie emprunte au dehors d'elle pour les faire servir à ses fins est ce qu'on nomme la nutrition, et elle constitue un acte absolument nécessaire, universel pour tout ce qui est vivant. La vie, sous quelque forme qu'elle se manifeste, est donc essentiellement active ; elle peut bien se reposer, c'est-à-dire ralentir ou suspendre cette activité, mais elle ne peut la perdre sans cesser d'être elle-même, c'est-à-dire sans mourir. Pour échapper à cette loi fatale la vie jouit de la faculté de se transmettre. Fixée momentanément dans un individu, dont la durée est toujours limitée, elle ne périt pas nécessairement avec lui ; elle se perpétue avec ses caractères distinctifs, ses traits spéciaux. Ce flambeau, passager en apparence, ne cesse jamais de briller, mais il passe de main en main, il éclaire successivement ceux qui le tiennent et qui disparaissent après l'avoir gardé chacun un peu de temps pour le remettre à d'autres, ainsi que l'on ferait d'un dépôt sacré. C'est là ce qu'un poëte ancien a exprimé dans ce vers à jamais célèbre :

Et quasi cursores vitaï lampada tradunt.

On le voit, s'il est impossible de savoir ce

qu'est la vie par elle-même, on peut au moins déterminer les conditions essentielles de son existence. En considérant les êtres vivants comme des centres actifs, destinés à élaborer et à s'assimiler la matière brute, après s'en être emparé directement ou indirectement, on définit assez bien ce qui distingue le règne organique de l'autre. Chacun de ces centres, considéré à part, paraîtra inégalement actif, inégalement parfait, limité dans sa durée, revêtu d'une forme caractéristique et capable de la communiquer à ses descendants. Ce sont là les individus vivants, séparés l'un de l'autre par l'ordre, le genre ou l'espèce et soumis pourtant à une même loi générale. Chose digne de remarque et qui le relève jusqu'à la spiritualité, le règne organique exerce son action sur des matières qui lui sont étrangères; il se les assimile, mais en les empruntant d'abord à l'autre règne; il les façonne et les retient, mais toujours pour un temps limité, et grâce à un échange perpétuel. La substance brute devenue cellule ou fibre perd sa forme et en revêt une autre; mais elle ne fait, pour ainsi dire, que traverser le chantier de la vie; il faut à celle-ci des matériaux sans cesse renouvelés; ceux qu'elle garde s'usent rapidement; l'exercice de la vie est un luxe véritable; plus elle devient complexe, relevée et parfaite, plus ce luxe augmente. L'animal ou la plante inférieure élaborent peu et se nourrissent à peine; ils peuvent aussi demeurer longtemps sans chan-

gement ; mais l'être supérieur a des besoins continuels ; il languit et meurt, dès qu'il ne peut les satisfaire. Son action vitale, toujours en mouvement, ne saurait avoir de repos complet, et les matériaux qu'il réclame pour s'en servir un instant et les rejeter bientôt après, sont en rapport avec l'intensité et la variété des fonctions qu'il remplit.

Cette activité des fonctions vitales peut cependant passer à l'état latent, sans cesser d'être virtuelle, dans certains cas déterminés, particulièrement pour favoriser la propagation ou la métamorphose de l'être organisé. Dans la métamorphose, dont les animaux inférieurs fournissent tant d'exemples, le ralentissement des fonctions vitales rappelle ce qui se passe dans le sommeil. Les mouvements s'arrêtent ou perdent de leur intensité ; les sens s'engourdissent ; l'activité n'est pas éteinte, mais elle semble concentrée à l'intérieur où s'accomplissent des phénomènes d'un ordre particulier, dont rien ne saurait nous donner l'idée, car rien de ce qui se passe en nous n'y ressemble. Il est certain cependant que jamais la vie ne se manifeste avec plus de force intensive que lorsque, au sein d'une léthargie profonde, elle développe chez la chrysalide des organes dont l'œil le plus exercé n'aurait pu découvrir auparavant aucun vestige.

Il en est de l'œuf et de la graine comme de la chrysalide ; mais ici la suspension de la vie est

un état susceptible de se prolonger, parfois indéfiniment, sans que l'impulsion vitale cesse de devenir possible. Le nouvel être, à l'état de germe, est pour ainsi dire emmaillotté et engourdi ; tout ce qui devra favoriser son développement futur se trouve placé près de lui. Abandonné ensuite à lui-même, il devra à un concours de circonstances indépendantes et extérieures à lui de pouvoir se développer, sinon il disparaîtra sans laisser de trace. La vie ne se manifeste donc chez lui que par la possibilité qu'elle a de s'y montrer à un moment donné. On raconte effectivement que des graines remontant à plusieurs milliers d'années et découvertes, soit dans des hypogées, soit dans les profondeurs du sol, ont pu germer et devenir des êtres vivants, comme celles qui tombent de nos arbres chaque année.

Ainsi donc partout sur la terre la vie cherche à se perpétuer en faisant succéder les êtres à d'autres êtres. Cette succession paraît être le but incessant que se propose la nature. Tous ses efforts tendent à ce que l'arbre et la plante, l'animal qui marche et celui qui vole, nage ou rampe, celui même que sa petitesse dérobe à nos instruments les plus subtils continuent d'exister à l'aide de représentants toujours nouveaux.

Ce n'est pas sans lutte ni sans froissements douloureux et sanglants que se maintient ce règne de la vie. Celle-ci puise les matières nécessaires à l'exercice de son activité, tantôt dans l'air,

tantôt dans l'eau ; mais le plus souvent en elle-même. Comme Saturne la vie dévore ses propres enfants.

Le régime qu'elle a établi doit paraître dur, triste, impitoyable, quand on songe aux victimes qui l'alimentent sans trève. L'homme lui-même ne fonde et n'accroît le bien-être, la force et la grandeur de sa race que par l'immolation d'une foule d'êtres vivants, qu'il sacrifie à ce but égoïste. Mais l'homme, il faut le dire, ne fait en cela qu'obéir à une loi générale. Fils d'une même souche, tous les êtres vivants se poursuivent et se déchirent entr'eux ; tous luttent pour une part de l'existence qu'ils ont reçue et qu'ils veulent garder. Mais la place est si parcimonieusement ménagée à cet immense banquet de la vie que la plupart meurent avant même d'y avoir pris part ; ce sont les vaincus de cette lutte implacable et mystérieuse qui embrasse la nature entière, et dont le dernier mot demeure caché entre les mains de celui qui a tout créé, mais qui n'a pas voulu nous initier à tous les secrets de la création.

Si la raison d'être des principaux phénomènes de la vie échappe à l'intelligence de l'homme ; si nous ignorons d'où la vie est venue sur le globe ou plutôt de quel moyen s'est servi le créateur pour la faire germer ici-bas, nous saurons peut-être un jour, nous pouvons entrevoir dès maintenant dans quelles circonstances et par

suite de quel enchaînement de faits s'est accompli ce grand évènement.

Je n'étonnerai personne en disant que le globe, d'abord incandescent et lumineux comme le soleil, s'est refroidi peu à peu, jusqu'au moment où les eaux ont pu recouvrir entièrement sa surface encore faiblement accidentée. C'est au sein de cet Océan sans limite que la vie s'est manifestée pour la première fois. On a constaté, à l'aide de longues et patientes recherches, que les plus anciennes couches déposées au fond de l'Océan primitif ne contenaient encore aucun vestige de plantes ou d'animaux ; mais sur certains points, lorsqu'on s'élève des plus anciennes et des plus inférieures vers celles qui se rattachent à une antiquité un peu moins reculée, on en découvre quelques faibles vestiges ; jusqu'à ce qu'enfin, en remontant toujours d'échelon en échelon, à travers des terrains dont l'épaisseur est énorme, on rencontre ce que l'on a nommé le *terrain silurien*. Ce terrain, récent si on le compare aux précédents, est le plus ancien de ceux où la vie se montre représentée par des êtres marins assez nombreux, assez variés et coordonnés entr'eux, pour que leur ensemble mérite le nom de *faune*. C'est la *faune primordiale* étudiée surtout en Bohême par le savant M. Barrande.

Ainsi, la vie, d'abord absente, à ce qu'il paraît, au sein des premières eaux, s'y serait manifestée peu à peu. La teinte noirâtre qui colore les

feuillets ardoisés des roches de cet âge n'est pas la seule trace visible de ces premiers organismes, sans doute faibles et mous, mais probablement multipliés au-delà de toute mesure. Une découverte célèbre est venue jeter un nouveau jour sur l'existence de la vie à ces époques si reculées. C'est dans des roches calcaires du Canada et bientôt après dans l'Europe centrale au sein d'une formation tellement ancienne qu'elle passait pour antérieure à toute création, que l'on a observé l'*Eozon*, ce premier né de tous les êtres connus. Il appartenait à la classe des foraminifères, c'est-à-dire qu'il était inférieur aux mollusques eux-mêmes, à peine visible à l'œil nu, et recouvrait son corps mou, couvert de cils, d'un test calcaire partagé en chambres par des cloisons. Malgré sa petitesse, l'*Eozon* était le géant de son ordre et le plus grand des infusoires, à qui les foraminifères se rattachent. Ces êtres presque tous microscopiques n'ont ni organes des sens ni centres nerveux, ni bouche proprement dite. Ils s'agitent et se contractent incessamment; l'eau pénètre de toutes parts dans leur substance qui se nourrit par imbibition ; et cependant l'enveloppe testacée qui les recouvre manifeste une admirable régularité de forme et une parfaite élégance.

L'époque où vivait l'*Éozon* était celle où, selon l'expression de l'Écriture, l'esprit de Dieu flottait sur les eaux ; la terre ne paraissait encore nulle part et déjà dans les flots de l'Océan tourbillon-

naient des multitudes variées ; la fécondité de la création s'éveillait au fond de l'abîme.

Il est impossible, Messieurs, de suivre pas à pas cette histoire si longue à dérouler, et qui se complète d'année en année par les recherches des géologues. La terre ferme parut à son tour et se peupla de plantes généralement d'une organisation inférieure, tandis que les animaux, restés longtemps aquatiques ou du moins amphibies, dépourvus, par conséquent, de sang chaud, ne possédaient qu'une respiration aérienne imparfaite.

Dans ces premiers temps, les végétaux n'avaient pas de fleurs et les animaux pas de voix cadencée ni de chant. La légèreté du vol, la rapidité de la course, les actions vives et passionnées n'existaient pas non plus chez les animaux. Leur corps était lourd, massif, leurs mouvements lents ; la voracité des instincts s'exerçait au moyen d'organes d'attaque souvent formidables et la défense ne consistait que dans la grosseur de certaines espèces et dans la dureté des téguments protecteurs. La nature n'a revêtu que progressivement les grâces infinies dont elle se pare et que d'ailleurs nulle intelligence n'aurait pu encore apprécier. Chez les êtres vivants les organes essentiels se sont perfectionnés les premiers, le tour des autres n'est venu qu'après. L'indispensable et l'utile ont été donnés d'abord, ce qui est de luxe s'est ajouté ensuite comme un surcroît. La créa-

tion a agi comme l'homme, qui dans l'enfance des sociétés se préoccupe longtemps et avant tout du nécessaire ; elle a pourvu les êtres d'organes pour se nourrir, respirer et se reproduire avant de les orner de mille façons, de les rendre élégants et harmonieux.

Certainement, la nature primitive différait essentiellement de la nôtre ; elle était surtout morne et silencieuse ; les premiers cris qui retentirent furent ceux de certains insectes dont l'existence constatée remonte très loin ; ils ajoutent maintenant une note au concert de l'harmonie universelle après en avoir longtemps formé la partie essentielle. Les êtres se sont graduellement habitués à vivre sur le sol, à s'y mouvoir, à respirer à l'air libre ; les plantes de leur côté ont multiplié leurs formes et varié leur aspect. Les premiers ont mieux vu, mieux écouté, mieux couru : les dernières ont étendu leurs branches, développé leurs feuilles, ramifié leur tronc. Enfin, les uns se sont revêtus de toisons ou de plumes ; ils ont connu le chant ; ils ont eu une voix pour s'appeler et se comprendre, tandis que les autres, après avoir découpé leurs feuilles de mille façons se couvraient de fleurs, c'est-à-dire réunissaient ce que la forme a de plus exquis, la couleur de plus brillant, à la délicatesse des tissus et à l'ennivrement des parfums.

La beauté achevée et l'harmonie suprême ne se sont montrées qu'assez tard dans la nature.

Elles n'ont précédé que d'assez peu la venue de l'homme, à qui seul il était destiné de comprendre ce spectacle. Le cortège qui devait l'accompagner à son entrée dans le monde l'attendait lorsqu'il y parut. Les animaux qui dominaient sur la terre avant sa venue, ceux même au milieu desquels il est venu se placer étaient sans doute les plus intelligents de tous ceux qui s'étaient montrés jusque là. Les chevaux, les éléphants, les grands carnassiers, les paisibles ruminants occupaient les plaines et les vallées, les sombres forêts ou les cavernes profondes, lorsque l'homme enfant, obscur, chétif et isolé commença à faire valoir ses droits à la domination universelle. Qui n'eût souri à l'annonce de ses destinées futures? qui eut ajouté foi au dénouement d'une lutte en apparence si inégale? les animaux de cette époque n'étaient-ils pas plus forts, plus nombreux et plus intelligents que ceux des âges antérieurs? n'étaient-ils pas les maîtres incontestés de ces libres solitudes où les gazons épais, les tendres feuilles, les bourgeons pleins de sève, les fruits épars sur le sol ou suspendus aux hautes branches s'offraient à eux de toutes parts, où leurs troupeaux se multipliaient sans autre limite que ces lois de la concurrence auxquelles est soumise la nature animée toute entière?

Cependant auprès d'eux se glissait déjà leur adversaire, bientôt leur vainqueur. Faible et nu, inculte et pauvre, à côté de tant d'êtres si riche-

ment doués, si fiers et si intrépides, on aurait senti pourtant s'agiter en lui je ne sais quelle flamme mystérieuse. N'avait-il pas reçu à sa naissance les promesses de l'avenir? l'homme possédait en effet le plus beau de tous les trésors : une intelligence susceptible de développement et de progrès.

Quel chemin l'homme a dû parcourir depuis le jour où il a su armer sa main d'un caillou et se procurer le feu c'est-à-dire s'éclairer, se chauffer et cuire ses aliments, jusqu'au temps où il a peuplé le monde de ses œuvres, jusqu'au moment où il a aimé, chanté, prié et rencontré l'idéal, cette fleur exquise de la pensée.

Cependant, en faisant tout cela, il est juste de l'observer, l'homme n'a pas suivi une autre marche que le reste de la nature vivante. Comme celle-ci il a obéi à la loi du progrès; il lui est demeuré fidèle, au risque de subir une déchéance immédiate. Du simple au composé, d'un échelon inférieur à un échelon plus élevé, la vie ne s'est jamais arrêtée, dans l'évolution lente, mais continue, par laquelle elle a constamment entraîné tous les êtres. Obscure à son début, en possession d'organes rudimentaires, dépendant du milieu liquide au sein duquel elle s'est d'abord manifestée, la vie n'a cessé de croître en énergie, en complexité, en liberté. De plus en plus concrète et condensée elle a accentué la force, la beauté, la variété des êtres qui la représentaient;

elle a développé l'instinct, puis l'intelligence; enfin le temps est venu où elle a remis à l'homme la mission d'aller encore au-delà. Il n'a été posé aucune limite à son ambition de savoir, à l'étendue de son esprit, à l'activité de son âme, à l'immensité de ses vues; une seule condition a été mise à ce rôle suprême, celle de regarder en haut et en avant, de s'élever et d'avancer toujours : *sursum corda*. En avant donc et en haut, si nous voulons ne pas devenir infidèles aux destinées sublimes de la vie.

Après ce discours, M. Alexis de Fonvert a intéressé l'assemblée par la lecture d'un Mémoire intitulé : *Les Mystères de l'atelier du peintre.* L'auteur y révèle les procédés et les habitudes des grands artistes, ainsi que divers traits piquants de leur caractère et de leur physionomie. Il se livre en outre à des considérations pleines de goût sur l'esthétique de la peinture et sur les écoles classique, romantique et réaliste.

RAPPORT

SUR

LE MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU CONCOURS

POUR

LE PRIX DE STATISTIQUE

Par M. MOUAN, Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

L'Académie dans une de ses dernières séances publiques avait mis au concours les deux sujets de prix suivants :

« 1° Étudier au point de vue des intérêts de « la Provence les effets de la suppression de « l'échelle mobile.

« 2° Présenter la monographie complète d'une « des communes de l'arrondissement d'Aix, lais- « sée au choix des concurrents. »

Sur la première question, aucun Mémoire n'est parvenu au secrétariat de l'Académie.

Sur la seconde question, un seul Mémoire nous a été adressé presque à la veille du jour fixé pour le terme du concours. Ouvrier de la dernière heure, l'auteur produit une œuvre qui de prime abord, à raison de son importance, paraît devoir remplir les conditions exigées par le programme.

Ce travail a pour objet la commune de Salon, un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement d'Aix. Son étendue est de 450 pages d'un format in-fol. Il porte pour épigraphe ce distique d'Ovide tiré de ses *Épitres*, livre I :

Nescio quâ natale solum dulcedine captos
Ducit et immemores non sinit esse sui.

En proposant pour sujet de prix la monographie d'une de nos communes, l'Académie a voulu correspondre aux intentions du gouvernement qui a constamment témoigné le désir d'avoir sur chaque localité des renseignements de statistique exacts et complets. Réunir en faisceau une foule de matériaux épars sur la constitution physique d'un pays, sur sa population, ses monuments, les produits de son industrie agricole et commerciale, tout en retraçant ce que son passé peut offrir de glorieux, c'est procurer aux méditations de l'homme instruit, de l'agronome, du commerçant et de l'industriel des documents précieux qu'ils pourront consulter avec fruit, c'est par les

nobles souvenirs d'un temps déjà loin de nous, encourager la génération actuelle à continuer de louables traditions.

Les Chroniques salonaises, tel est l'intitulé du Mémoire, ont été l'objet d'un examen attentif de la part de la commission dont j'ai l'honneur d'être l'organe. L'auteur considère sous ses divers aspects la matière qu'il avait à traiter et la renferme dans un cadre complet ; il en puise les éléments dans des sources non encore ou peu explorées, telles que nos vieilles chroniques, les archives municipales et les anciens actes des notaires. Il les coordonne et en expose les détails les plus intéressants. Cette œuvre dictée par un patriotisme aussi ardent qu'éclairé est le fruit de longues et savantes recherches dont le mérite est en outre rehaussé par des observations faites avec à-propos ; en un mot le Mémoire se distingue éminemment par le caractère de vérité qui seul donne du prix à de pareilles études.

La commune sur laquelle s'est fixé le choix de l'auteur présentait d'ailleurs toutes les conditions propres à rendre sa monographie digne d'intérêt. Située entre Aix et Arles, à l'extrémité de la Crau, cette plaine qui est le Sahara de la Provence, comme la Camargue en est le Delta, la ville de Salon a une physionomie de grandeur et d'opulence que lui envient des cités plus importantes. L'œil du touriste se repose avec complaisance sur ses rues régulières, ses

monuments, ses maisons bien bâties, ses boulevards et ses cours ombragés par de beaux arbres et ses fontaines jaillissantes. La campagne qui environne la ville offre des sites variés. Fertilisée par de nombreux cours d'eau, elle est riche en produits de diverses natures. De vastes domaines, des jardins biens entretenus et de charmantes villas y répandent l'abondance, l'animation, et en rendent le séjour des plus attrayants.

L'origine de Salon est fort ancienne et on en attribue généralement l'étymologie à un marché pour le sel où venaient se fournir les peuples de l'intérieur. A la chute de l'empire romain, la population de la contrée s'agglomère sur le plateau de Salonet. Sous Charlemagne, et quand les Sarrasins sont expulsés, elle descend dans la plaine, après le dessèchement des marais qui la couvraient. Alors se forme la villa Salone. Les diverses vicissitudes de cette cité et les évènements dont elle a été le théâtre pourraient donner lieu à des récits plus ou moins dramatiques. L'historien étudierait ce que fut Salon possédé par la maison des Baux, ensuite au pouvoir des archevêques d'Arles, plus tard fief de l'empire. Il décrirait les guerres civiles ou étrangères qu'il eut à soutenir contre les bandes de Raymond de Turenne, les tard-venus, celles surtout suscitées par la Réforme et par la Ligue, le siège de la ville par le duc de Savoie et par d'Épernon, les troubles causés par l'édit des Élus et autres faits

mémorables. Mais je ne dois pas insister davantage sur ce qui n'entre pas dans le sujet du Mémoire. J'ai voulu préciser en peu de mots le centre autour duquel viennent se grouper les diverses divisions établies par l'auteur et je le suivrai le plus brièvement possible dans cette énumération :

Anciennes armoiries de la ville de Salon.

Historique de sa paroisse et de son clergé.

Anciennes confréries, hôpitaux, foires et marchés.

Biographie des hommes célèbres nés à Salon. Son nobiliaire. Ses anciens statuts. Détails sur sa population, son territoire, sa météorologie, son commerce, ses monuments, ses règlements et usages locaux.

Si le blason d'une famille illustre a de l'intérêt, les insignes d'une ville et la description de son antique écusson n'en méritent pas moins notre examen. Les armoiries de Salon présentent cette particularité qu'elles ont subi diverses modifications à dater de l'époque où il était ville impériale. Celles d'aujourd'hui remontent à 1564 et furent concédées par Charles IX. Elles sont d'or au léopard de sable rampant devant un écusson d'azur.

La section relative au clergé nous apprend que l'ancienne paroisse était d'abord sous le vocable de Notre-Dame et ensuite sous celui de saint Laurent. La direction en était confiée à des ecclé-

siastiques successivement appelés prieurs, vicaires-perpétuels et curés. L'auteur en donne la liste entière jusqu'à nos jours avec des détails biographiques et le récit des principaux évènements qui se passèrent sous leur administration. Dans cette partie assez neuve du Mémoire je signalerai un fait qui peint les mœurs du temps. Le pape Jean XXII avait réuni l'église paroissiale à l'archevêché d'Arles, en obligeant le prélat du diocèse d'y établir un vicaire perpétuel qui devait jouir de certains revenus conférés plus tard au chapitre quand la paroisse fut érigée en collégiale. Or les archevêques jugèrent à propos d'éluder les dispositions de la bulle de Jean XXII et pendant de longues années le chapitre se vit privé des revenus accordés à l'ancien vicaire perpétuel. François Ier, sur la plainte qui lui fut adressée enjoignit au Parlement de contraindre le prélat d'avoir à se conformer à la bulle en ce qui concernait la portion congrue. Un arrêt de 1536 adjugea, par provision au chapitre le quart de tous les grains, fruits, huiles, légumes, agneaux, chevreaux et de tous les autres droits que l'archevêque ou ses fermiers avaient coutume de percevoir.

Les confréries de métier, de dévotion ou de charité étaient à Salon au nombre de plus de trente. L'auteur rapporte leurs règlements capitols et *ordenansas*; il nous fait connaître leurs

attributions, les fêtes qu'elles célébraient et nous pénétrons grâce à lui dans tous les détails intimes de leur existence. Détachons quelques traits pris au hasard. La confrérie de la Jeunesse s'exerçait au maniement des armes, escortait le corps consulaire aux grandes solennités, et fournissait une garde d'honneur aux entrées des princes et autres personnages de distinction. Les notaires et les procureurs formaient une association sous le titre de Notre-Dame. Vers 1770, la société tomba peu à peu en dissolution sous prétexte que les confrères n'avaient pas le loisir nécessaire pour s'occuper de pratiques pieuses, mais en réalité, suivant le sentiment de notre auteur, parce qu'ils se laissèrent entraîner aux idées nouvelles qui de Paris gagnaient les provinces. Ils cessent en conséquence de célébrer leurs fêtes, s'en remettant à leurs femmes et à leurs filles du soin de la chapelle.

Les associations de pénitents battats, battus ou flagellants, avaient pour but la pratique des actes de dévotion et de charité. Pour exercer leurs bonnes œuvres sans ostentation, ils avaient la tête voilée. Mais aujourd'hui, remarque l'auteur, les choses ont bien changé. La crainte du persifflage est si grande et le respect humain exerce un tel empire que les vrais pénitents sont assurément ceux qui se montrent en public, le visage découvert.

La confrérie de Notre-Dame-de-Bon-Secours ou du Mont-de-Piété n'avait pas seulement pour objet d'opposer une digue aux ravages de l'usure, mais encore d'adoucir les plaies morales de l'humanité. L'article 12 de ses statuts s'exprime ainsi : « Comme Dieu n'a point donné de bornes à « son amour, il ne faut pas que ceux de la « compagnie en donnent à leur zèle pour toutes « les bonnes œuvres qui regardent la gloire de « Dieu, telles que la réconciliation, le pardon « des injures et la cessation des scandales, soit « en parlant avec douceur à ceux qui les causent, « soit en priant les magistrats d'y remédier. »

Notre-Dame-de-Bon-Secours et un grand nombre de confréries de cette nature ont disparu à l'époque de la Révolution et le Bureau de bienfaisance a hérité d'une grande partie de leurs dépouilles. Cet établissement est-il le digne continuateur de tous les bienfaits que les confréries se montraient jalouses de distribuer? La chose, dit l'auteur, est fort douteuse ; il semble que le caractère administratif, par son intermédiaire, refroidit le zèle et comprime les élans de la charité.

Trois hôpitaux existaient autrefois à Salon : celui des Pauvres du Christ, plus tard hôpital Saint-Jacques. Sa première dénomination rappelle l'inscription qu'on lit sur la porte de l'hôpital de Berne et que Mme de Staël trouve admi-

rable : *Christo in pauperibus*, la Maladrerie ou l'hôpital Saint-Lazare destiné aux lépreux, et l'hôpital Saint-Roch pour les pestiférés. Nous avons remarqué avec quelle pieuse prolixité l'auteur retrace leur fondation, leur mode d'administration et l'exposé de leurs revenus. Le premier de ces hôpitaux était placé sous la haute direction de l'archevêque d'Arles ; des recteurs particuliers administraient les deux autres. La Maladrerie et l'hôpital Saint-Roch furent supprimés quand la lèpre et la peste cessèrent d'affliger notre pauvre espèce humaine. L'un se transforma en villa et l'autre devint un lieu de sépulture.

La position centrale de Salon en faisait naturellement le rendez-vous commercial des vieilles populations de la Provence et du Bas-Languedoc. Deux de ces grands marchés ont une certaine importance à cause du passage semestriel des troupeaux transhumants. Sous la première République, une délibération du conseil changea les noms des trois foires de Salon dites de Saint-Laurent, de Saint-Michel et de Saint-Martin, en leur substituant les dates des 24 thermidor, 8 vendémiaire et 21 brumaire, *attendu qu'il est urgent d'adopter une mesure devant contribuer à effacer de la mémoire des Français, devenus républicains, tout ce qui rappelle des temps d'ignorance, de superstition et de féodalité.* C'est un des mille traits caractéristiques de l'époque.

Les hommes célèbres nés à Salon ou qui ont vécu dans ses murs devaient naturellement provoquer l'attention de notre auteur. Les biographies de ces illustrations s'étendent du XIVe au XVIIIe siècle, elles sont nombreuses, complètes et nous dévoilent de temps à autre certains détails intéressants et inédits. Des hommes de guerre, des historiens, des naturalistes et des poètes paraissent successivement sur la scène. Sans doute plusieurs de ces noms sont trop connus pour en rappeler ici le souvenir. Nous n'avons à apprendre à personne ce qu'étaient entre autres cet Adam de Crapponne dont le génie bienfaisant amenait, au XVIe siècle, la fertilité et l'abondance à Salon, dans plusieurs communes environnantes que la stérilité avait affligées jusqu'alors, et même dans la Crau, ce désert que Strabon qualifie de terrain horrible et que des efforts persévérants transformeront tôt ou tard; ces Nostradamus parmi lesquels on distingue Michel, le fameux médecin et astrophile, Jehan, l'auteur des vies des plus célèbres poètes provençaux, et César, le chroniqueur. Qui ne connaît encore le chevalier Paul de Lamanon que l'amour de la science entraînait dans des contrées lointaines où il devait périr misérablement à l'âge de 35 ans, tandis que son frère faisait transporter à Salon cette colonne milliaire érigée par le divin empereur César-Auguste, et qui aujourd'hui est déposée ou plutôt délaissée dans la cour de

l'Hôtel-de-Ville, et cet illustre bailli de Suffren dont le marbre perpétuera la mémoire au sein de sa ville d'origine, et ces d'Hozier tout à la fois jurisconsultes, généalogistes et chroniqueurs, et puis dans une sphère moins élevée, les poètes Pierre Paul, Tronc de Codolet et le chanoine d'Isnard qui translatait en vers provençaux les psaumes, hymnes et prières de l'église, en conservant exactement le rhytme de l'original. Partout notre auteur se montre érudit consciencieux, appréciateur plein de goût et critique éclairé. On me permettra de mentionner, au sujet de Michel Nostradamus, deux erreurs historiques que nos biographes ont propagées à tour de rôle et dont le Mémoire fait justice. D'après l'ouvrage intitulé : *Les trois siècles littéraires*, les Salonais auraient été partagés de sentiment sur le vrai caractère de Michel. C'est un prophète, disaient les gens pieux ; c'est un sorcier, répondaient les mécréants. Pour ne pas lui attribuer exclusivement l'une ou l'autre de ces deux qualités, les habitants décidèrent qu'il serait inhumé sous le seuil de la porte de leur église, moitié dedans, moitié dehors. Or, cette assertion est de la dernière fausseté ; Michel Nostradamus fut enseveli par les soins de ses exécuteurs testamentaires dans le tombeau qu'il avait fait construire à l'église des Cordeliers, conformément à ses dernières dispositions.

Autre erreur accréditée : Un prétendu fils de

Michel Nostradamus, portant le même prénom que lui, se mêlait de prophétiser, à ses heures, comme son père. Il avait prédit que le Pouzin, petite ville du Vivarais assiégée en 1574 par les troupes royales, lors des guerres de religion, deviendrait la proie des flammes. Pour n'être pas en défaut, il s'avisa, quand la ville fut prise, de mettre le feu à différentes maisons ; mais le capitaine Saint-Luc l'ayant surpris lui fit passer son cheval sur le corps et le tua. Or, il résulte du testament de Michel Nostradamus qu'il n'avait eu que trois fils, César, Charles et André, et tous moururent de mort naturelle.

Le nobiliaire des villes est un des plus beaux fleurons de leur couronne. Celui de Salon, tel que nous le représente l'auteur, est riche en familles distinguées, non seulement par leur naissance, mais encore par leurs qualités personnelles, et d'éminents services dans la magistrature, l'art militaire et les fonctions administratives. En traitant cette partie de son sujet, notre historien, inspiré par son patriotisme, s'est livré aux recherches les plus minutieuses. Citons dans cette galerie :

Les Allamanon, race illustre de guerriers remontant au XIe siècle, combattant pour le comte de Provence en 1150, lors de la querelle entre Raymond, Béranger II et la maison des Baux.

Les Châteauneuf dont un membre, Pierre de

Châteauneuf, se signalait au XIIIe siècle comme troubadour et homme de guerre.

Les Grignan qui comptaient parmi eux des consuls et des viguiers. Les Guiraman dont plusieurs membres furent revêtus de hautes dignités ecclésiastiques.

La famille de Mark, une des plus anciennes de Salon. Nous y remarquons au XIIIe siècle, Guillaume, notaire archiépiscopal ; en 1510, Louis et un autre Guillaume obtenant des lettres de noblesse de Louis XII et achetant la terre de Châteauneuf-lès-Moustiers pour en faire hommage à François Ier.

Enfin la famille Reynaud, nom illustre dans les annales de la chevalerie, une des plus anciennes maisons nobles de Provence, figurant parmi les Croisés, et formant alliance avec les Porcellet. Elle se divisa en deux branches, celle d'Allein et celle d'Aurons. Un membre faisait partie du conseil général de Salon ; un autre fut premier consul de la cité.

Les statuts municipaux concédés à diverses villes pendant le moyen-âge sont un des monuments les plus curieux de l'époque. Ces institutions urbaines reproduisant les mœurs et les usages du temps intéressent à la fois le jurisconsulte, l'historien et le moraliste. Les statuts de Salon, *Statuta municipalia Castri Salonis*, datés des ides de mai 1293 et publiés dans le palais

archiépiscopal sont conservés dans les archives de la ville. Un de nos éminents compatriotes en avait déjà publié le texte, mais d'une manière incomplète, tandis que nous les trouvons reproduits ici intégralement, au nombre de 90 articles avec la traduction française en regard. Le temps presse et je dois me borner à quelques brièves indications sur cette partie du Mémoire où l'auteur fait preuve d'une si louable exactitude. En général les statuts de Salon prévoient et punissent des délits et des contraventions. Point de ces peines corporelles dont ailleurs on se montre prodigue. Tout se résout ici en dommages-intérêts et en une amende qui varie de 6 deniers à 100 sous. Entr'autres cas spécifiés nous remarquons les dommages causés aux champs, les faux poids et les fausses mesures, l'inobservance des règlements d'arrosage, les larcins et leur non revélation punie de la même peine que celle appliquée au délinquant, le parcours dans les rues quand aura sonné le couvre-feu. D'autres dispositions concernent les conditions exigées pour être déclaré manant, habitant ou locataire à Salon, pour être tuteur ou curateur. Toute femme qui aura quitté son mari, tout homme qui aura délaissé son épouse ne pourront plus habiter dans l'enceinte de Salon et de ses faubourgs. Quelques articles sont relatifs au luxe et aux dépenses superflues. Ainsi toute femme dont la dot ne dépassera pas 60 livres ne pourra revêtir des étoffes de cer-

taines qualités et couleurs. Aucune femme noble ou plébéienne ne devra porter sur ses habillements ni or, ni argent, ni pierres, ni bracelets, mais seulement une guirlande de 30 sous couronnés au plus, à peine de confiscation. Terminons par une disposition remarquable contre ceux ayant fait cession en justice de leurs biens pour frustrer leurs créanciers. Ces prétendus faillis sont tenus de parcourir la salle d'audience, dans le plus simple appareil, la tête et le visage découverts, précédés du crieur public prévenant à son de trompe que personne n'ait à contracter avec eux.

Notre auteur a considéré jusqu'ici son sujet sous un aspect rétrospectif. J'aborde avec lui les derniers chapitres de son œuvre consacrés à la statistique proprement dite de la commune de Salon. Tous les détails qu'il nous fournit sont le résultat d'observations et de recherches consciencieuses. Je dois les indiquer rapidement.

D'après le dernier recensement, la population du canton serait de 14549 habitants sur lesquels Salon en compte 6400. Nous apprenons par le Mémoire la moyenne des mariages, des naissances et des décès de chaque année. En 1865, lors de l'épidémie cholérique, on ne constata que 151 décès, tandis que le nombre ordinaire est de 188. Ce fait témoigne hautement en faveur de la salubrité du climat.

Le territoire est d'une contenance de 6979 hectares. Ses principales productions sont les céréales, l'huile, la garance, la soie et la laine. Elles sont expédiées dans le nord de la France ou à l'étranger.

Les cours d'eau sont nombreux. Les principaux sont le canal de Crapponne, celui de Boisgelin ou des Alpines, la Touloubre et la Garrigue.

Salon, placé au centre du département, en occupe la zone tempérée. Les pluies y sont peu fréquentes, attendu que les vents de la Crau, du nord ou du nord-ouest écartent les nuages. Le mistral est appelé le *maître cantonnier* parce qu'une de ses propriétés est de sécher les chemins boueux et les terrains inondés.

Parmi les différentes voies de communication, le chemin de Salon à Aix par Pélissanne est l'ancienne voie aurélienne.

L'auteur nous indique le nombre des maisons, des rues, des places, des boulevards, des cours et des fontaines publiques. Il donne la description exacte des édifices publics de la ville. Signalons entr'autres:

Le château sur le sommet du Puech. Les siècles y ont marqué leur empreinte. C'est l'ancien castrum des Romains. Sur ses ruines, les empereurs d'Allemagne construisirent une forteresse dont une partie est encore désignée sous le nom d'*Empery*. Réédifié au milieu du XIIIe siècle par

les archevêques d'Arles, ce curieux monument est aujourd'hui une caserne.

Les églises de Saint-Laurent et de Saint-Michel attirent les regards de l'archéologue par leur architecture gothique et romano-byzantine. L'Hôtel-de-Ville, rebâti plusieurs fois, est du style de la renaissance italienne. L'amateur contemple encore avec plaisir la tour de l'Horloge, remarquable par les ornements qui la décorent.

Nous passons la longue nomenclature des établissements de charité dont deux de secours mutuels et ceux d'utilité publique, ainsi que l'état des fonctionnaires de divers ordres, des professions libérales et industrielles, et nous nous arrêterons un instant en terminant, sur la constitution physique, le caractère et les mœurs des Salonais. Ils ont conservé le type de la race provençale, la taille un peu au-dessus de la moyenne. Ils sont actifs, industrieux, quelque peu portés à la médisance. La passion du jeu et l'abus des liqueurs fortes sont très rares parmi eux. Ils ont le goût des beaux-arts et principalement celui de la musique.

Sous le rapport de l'instruction, les habitants de Salon sont une des peuplades du département où elle se trouve la plus répandue, à cause de la gratuité absolue de l'instruction primaire dans la commune. Quant au langage du peuple, il y a peu de pays en Provence où il soit aussi pittoresque, aussi imagé. Ajoutons que les Salonaises

sont un vrai modèle de vertus domestiques et de piété ; seulement on pourrait leur reprocher de s'occuper un peu trop de l'élégance de la mise, mais gardons-nous bien de leur en savoir mauvais gré. Le seul mobile qui les dirige, du moins l'auteur nous l'assure, est le désir de s'attacher à leurs maris ou de plaire à ceux qu'elles souhaitent d'épouser.

Toutes ces notions sont terminées par l'exposé des usages et règlements locaux ayant force de loi dans le canton, recueillis conformément aux délibérations du Conseil général. Nous n'avons pas à démontrer l'utilité pratique de ces documents ni celle de l'évaluation des anciens poids et mesures de Salon, en nouveaux, qui suit immédiatement.

Tel est, Messieurs, l'aperçu général des chroniques salonaises soumises à l'appréciation de l'Académie et dont j'ai essayé au nom de la Commission de faire ressortir le mérite.

Quand une œuvre se recommande par les principales qualités qui constituent son essence, on doit se montrer indulgent si de légers défauts font une ombre au tableau : *ubi plura nitent.... non ego paucis offendar maculis.*

L'auteur nous permettra de signaler à son examen quelques modifications et additions qui à nos yeux seraient le couronnement de ses recherches.

Nous aurions désiré que dans l'ensemble, les transitions d'un chapitre à l'autre fussent mieux ménagées ; quelquefois des digressions hors du sujet principal allongent inutilement le récit. Le style est correct en général, mais il aurait besoin d'être révisé sur différents points que nous laissons à la sagacité de l'écrivain de déterminer.

Le Mémoire si complet, en ce qui concerne l'ancienne monographie de la localité, l'est moins pour la statistique actuelle, et nous aurions voulu plus de développement sur l'agriculture, l'industrie et le commerce. L'énumération des principales maisons de campagne du terroir et les souvenirs qui peuvent s'y rattacher aurait offert de l'intérêt. L'agronome aurait vu avec plaisir quelques détails sur le mode d'exploitation des grandes propriétés, les améliorations qu'on y introduit, telles que le drainage, les instruments aratoires en usage, le prix des journées pour les ouvriers des champs et autres particularités de cette nature.

Mais il sera facile à l'auteur de remplir ces lacunes si, comme nous le pensons, il livre son travail à l'impression. En l'état, la Commission a jugé avec raison que de pareilles études ne sauraient être trop encouragées. Elle a été d'un avis unanime pour décerner au Mémoire la médaille de 300 francs, et l'Académie dans sa séance du 23 mai a ratifié ces conclusions. En consé-

quence, le billet joint au Mémoire ayant été décacheté, nous proclamons le nom de M. Louis Gimon, ancien notaire à Salon.

L'Académie retire du Concours la question qui avait été proposée sur l'échelle mobile.

RAPPORT

SUR

LES PRIX DE VERTU

Par M. Norbert BONAFOUS,

Doyen de la Faculté des Lettres.

MESSIEURS,

Dans les pacifiques assises que notre Académie tient annuellement en présence de l'élite de la cité, la Compagnie, au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler, présente le compte-rendu de ses travaux, et distribue des couronnes aux œuvres littéraires ou scientifiques relatives à l'histoire ou à la situation économique de notre belle province. Mais là ne se borne pas sa tâche; elle a une plus belle et plus douce mission à remplir. Deux enfants adoptifs de la ville d'Aix, deux nobles et généreux citoyens, dont les noms seront portés jusqu'aux races futures par la re-

connaissance publique, MM. Rambot et Reynier, nous ont légué une partie de leur fortune, pour la distribuer en prix de vertu. Cette bienfaisance d'outre-tombe, cette libéralité qui survit à la mort, et que la mort ne saurait éteindre, elle qui met fin à tout, n'assure pas seulement à l'âme des bienfaiteurs les récompenses du ciel, elle donne encore à leur cœur une espèce d'immortalité glorieuse.

Le nom de M. Rambot, pieusement béni et répété dans nos séances solennelles, a été pour M. Reynier un encouragement, et, je ne crains pas de le dire, l'appel de Dieu lui-même. La vertu a aussi sa contagion, pensée consolante, et qui donne du cœur au milieu des tristesses qui nous entourent! Ces deux hommes, qui ne s'étaient peut-être pas rencontrés dans les sentiers de la vie, se sont appelés par leurs noms, comme dit l'Écriture Sainte; ils se sont connus, non par un accident de fortune, mais par un élan commun d'amour et de charité. M. Rambot est entré le premier dans la voie; M. Reynier l'a suivi de près; et aujourd'hui, ces deux amis, ces deux frères, marchent ensemble, confondus dans notre affection, semant le bien autour d'eux, et nous léguant à nous-mêmes le plus insigne des honneurs, la plus enviable des grâces, celle de découvrir et de récompenser les actes de vertu.

Vous comprenez, Messieurs, combien cette mission est délicate: comment atteindre à la

pureté d'intention des généreux fondateurs? combien aussi elle est difficile: nous devons rechercher la vertu qui se cache, produire au grand jour d'une séance publique la modestie qui s'abrite sous le toit domestique et dans les replis du cœur, forcer enfin la sensitive à reprendre sa noble attitude, et à laisser ses feuilles s'épanouir au contact de ce qu'elle craint le plus, au souffle des appréciations humaines. La véritable vertu aime, comme l'or, à s'enfoncer dans les entrailles de la terre, et à couvrir d'obscurité ses filons les plus précieux, comme d'une gangue qui la dérobe à la malignité du monde.

Et cependant, Messieurs, depuis que notre Académie a commencé à distribuer le prix Rambot, nous n'avons pas eu à réserver nos couronnes, faute de lauréats dignes de les obtenir. Les actes de vertu qui nous ont été signalés ont été assez nombreux pour nous permettre de choisir, et même pour nous obliger à trier le meilleur dans l'excellent. Vous vous rappelez sans doute cette suite déjà longue des lauréats du prix Rambot, lauréats que j'appellerais volontiers des héros, si je ne craignais d'offenser la modestie de leurs prétentions et de leur état social, mais qui, pour le philosophe et le chrétien, ont montré autant de courage que le soldat sur le champ de bataille. Moins d'éclat, sans doute, moins de bruit, moins de poudre aux yeux; mais plus de patience, cette vertu des grandes âmes. Le sol-

dat, dans un élan d'enthousiasme, affronte une mort glorieuse, qui l'ensevelit dans un triomphe. Nos héros, à nous, bravent, pendant de longues années, la gêne et toutes les privations de la misère, pour venir en aide à d'autres qui sont encore plus malheureux; ils souffrent dans le silence et dans l'ombre, et leurs noms ne sont connus que dans le ciel. Voilà les héritiers, les parents que se sont donnés MM. Rambot et Reynier; voilà les soldats dont ils ont voulu récompenser le rare courage, ce courage qui dure quoiqu'il soit méconnu.

Il est cependant une généreuse intention de M. Reynier qui restera cette année-ci sans effet. Dans son testament, qui est un modèle de noble simplicité, se trouve la disposition suivante : « Une partie de la somme (M. Reynier nous a légué 1000 fr. de rente) sera réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants, c'est-à-dire d'une manière chrétienne, honnête et laborieuse. » Faute d'une publicité suffisante, sans doute, aucun candidat ne nous a été signalé pour une si belle distinction, et l'Académie a dû réserver, pour le concours de l'année prochaine, une somme de trois cents francs. Je fais, à ce sujet, un appel des plus vifs au zèle de ceux qui m'écoutent et de ceux qui voudront bien me lire. Dans un temps où l'autorité paternelle s'amoindrit et se perd, venons en aide, par d'honorables encouragements, aux pères de famille, de plus en plus

rares, qui conservent les anciennes traditions, qui connaissent leurs droits, pratiquent leurs devoirs, et savent que la vie qu'ils ont donnée à leurs enfants n'est pas un bienfait, mais un fléau, quand elle commence par le désordre et qu'elle finit par l'infamie. La famille est un petit État, d'où sort comme de son germe, le grand État, ce que nous appelons le pays, la patrie, la société. Dans l'un comme dans l'autre, point de désordre, point d'élément révolutionnaire; mais un sage tempérament d'autorité bienveillante et de soumission éclairée. Que nos enfants apprennent le respect dans le foyer domestique, afin de savoir plus tard, dans l'État et dans la société, respecter quelqu'un ou quelque chose!

Mais gardons-nous de mettre le pied sur le terrain de la politique; ce terrain est plein de serpents qui ne tarderaient pas à siffler. Portons nos regards sur un spectacle plus doux, qui calme et qui rafraîchit, et qui ne peut manquer de plaire à tous les cœurs honnêtes: celui des actes de vertu que l'Académie va couronner aujourd'hui. Ce sont trois petites histoires que je vais vous faire connaître. Si je savais raconter comme Plutarque, vous croiriez sans peine que je traduis quelques pages de cet aimable écrivain, dont les ouvrages sont la morale en action de l'antiquité.

Dans la ville de Marseille vivait, il y a plus de trente ans, un honorable fonctionnaire, M. Farrenc, que l'infortune frappait à coups redoublés.

Il avait eu le malheur de perdre sa femme, et malgré tous ses efforts, ses affaires allaient à la dérive. Le père de famille jetait des regards pleins d'anxiété sur l'avenir de quatre enfants pour lesquels il travaillait encore courageusement, bien que les tristesses de son veuvage, la ruine de sa fortune et le dépérissement de sa propre santé vinssent l'assiéger des plus tristes pressentiments. Mais la Providence veillait sur cette famille désolée; elle s'y introduisit sous les traits d'une jeune fille de vingt-deux ans.

En 1839, en effet, M. Farrenc prenait pour femme de chambre Emilie Massel, née à Aix le 31 janvier 1817. Emilie devait être pour Mlle Delphine Farrenc, l'aînée des quatre enfants orphelins, d'abord une mère tendre et vigilante, et ensuite la plus dévouée des sœurs.

Tandis que des parents généreux se chargeaient des trois plus jeunes orphelins, Delphine, leur aînée, entrait dans une maison religieuse pour y éprouver sa vocation. Elle en sortit bientôt après, ne sachant ce qu'elle allait devenir.

Mais Emilie, l'ancienne femme de chambre de la famille, l'attendait à la porte du couvent, pour lui offrir ses services et mettre à la disposition de son ancienne maîtresse des ressources bien modestes sans doute, mais un dévouement qui ne devait pas avoir de limites.

Les deux pauvres filles viennent s'établir à Aix en 1841. Delphine, qui possédait une ins-

truction assez avancée déjà, se met à compléter ses études. Mais il fallait vivre, car les besoins de la vie matérielle sont impérieux, incessants, et ne peuvent être escomptés sur l'avenir. Que fait alors Emilie ? Tout le jour elle va trier des amandes chez M. Lautier, négociant de notre ville, et le soir, elle porte à sa maîtresse, je devrais dire à sa fille, le pain qui fait vivre, la gaieté qui console, et les doux épanchements qui versent deux cœurs l'un dans l'autre.

En 1842, Delphine Farrenc entre chez M. de Galliffet en qualité d'institutrice. Croyez-vous que le dévouement d'Emilie va s'amoindrir, maintenant qu'il n'est plus soutenu par la vue journalière de celle qui servait d'aliment à son affection, et par la certitude de savoir Delphine à l'abri de tout besoin ? Non ; sa protégée doit paraître d'une manière convenable dans une des plus opulentes familles de la Provence. A cette idée, son ardeur redouble, elle s'impose les plus dures privations. La pauvre servante, retirons ce mot, l'amie, la sœur infatigable et dévouée, trouve le moyen de retrancher encore sur ce qui lui est absolument indispensable, pour que Delphine ait au moins le nécessaire ; car Emilie ne calcule pas ; elle se livre tout entière à sa noble mission.

En 1843, Mlle Farrenc va diriger une salle d'asile à Menton, dans la principauté de Monaco. Emilie part avec elle ; elle se prodigue comme

toujours ; elle surveille les enfants ; elle leur donne tous les soins d'une mère véritable. Bien plus elle travaille pour ajouter aux modestes revenus de la maison. Ce n'est pas tout, elle visite les pauvres, elle soigne les malades, les assiste dans leurs derniers moments, et leur assure les secours de la religion ; rien ne peut faire hésiter son zèle. Ces deux femmes héroïques, qui se complètent si bien, quittent la principauté après quatre ans de séjour, emportant les bénédictions de tous, et les sympathies d'une ville que la politique devait bientôt donner à la France.

En 1850, Delphine est atteinte de la petite vérole. Durant quarante jours, Emilie ne quitte pas le chevet de son lit. Les parents et les amis avaient fui, craignant la contagion ; la courageuse fille ne pense seulement pas au danger qui la menace ; elle n'épargne ni sa peine, ni ses faibles ressources ; elle a enfin le bonheur de voir son dévouement couronné par la guérison de sa chère malade.

Les années s'accumulent avec les sacrifices d'Emilie. En 1853, Mlle Farrenc veut obtenir la direction d'une salle d'asile, mais elle doit pour cela subir un examen ; elle doit donc faire des études spéciales, se donner des professeurs, toutes choses qui exigent de nouvelles dépenses. Emilie trouve ces ressources dans son dévouement. Elle se place pendant un an comme do-

mestique à Marseille, et ses gages sont consacrés entièrement aux études de Delphine. En 1855 celle-ci veut passer un nouvel examen pour obtenir le brevet élémentaire ; c'est encore Emilie qui lui en procure les moyens, et, à cet effet, elle se place chez un confiseur, à Toulon. Le choléra éclate dans cette ville, et ses maîtres sont atteints du fléau. Tandis que les amis et même les parents prennent la fuite, Emilie reste à son poste et ne le quitte que lorsque le danger est entièrement passé. Elle revient alors rejoindre à Marseille Mlle Farrenc, d'où les deux sœurs, Emilie mérite ce nom, partent pour aller diriger une école de filles à Eguilles.

Depuis cette époque, elles ne se sont plus quittées. La santé de Mlle Farrenc ne lui ayant pas permis de rester à la tête d'une école nombreuse, elles sont venues, il y a dix ans, ouvrir une école libre aux Pinchinats. C'est là qu'Emilie partage son temps entre les soins qu'elle donne à Mlle Farrenc, à l'église et aux pauvres dont elle est la providence. Pendant l'hiver de 1865, Delphine a été malade durant quatre mois. Emilie, après avoir épuisé toutes ses ressources, met au Mont-de-Piété tout ce qu'elle possède en linge et autres objets, souvenirs précieux d'un petit héritage. Voilà plus de trente ans que dure cette vie d'abnégation et de sacrifices. Toute réflexion languirait auprès de ce simple récit. Notre Académie est heureuse de s'associer à la reconnais-

sance de Mlle Farrenc et à l'admiration publique en décernant, à l'unanimité, le prix Rambot de 545 fr. à Mlle Emilie Massel. Du haut du ciel le généreux fondateur sourit à notre choix.

Le sieur Bourrillon Joseph-Thomas, à qui nous accordons un prix de quatre cents francs sur les mille francs de rente que nous a légués M. Reynier, est un de ces braves paysans qui traversent sans défaillance une longue vie pleine de travaux et de malheurs. Né à Meyreuil en 1813, il a vécu longtemps dans la commune du Tholonet, habitant la même ferme, donnant à tous l'exemple de ces vertus antiques, dont la décadence des mœurs publiques emporte chaque jour quelque reste. Loyauté parfaite dans ses rapports avec son propriétaire, le vénérable père Courtès, supérieur des Oblats de Marie ; soins pieux et dévoués prodigués à une famille de malades et d'estropiés qui avaient fait de sa maison presque une infirmerie ; labeur incessant pour arracher à la terre les moyens de nourrir tous ces malheureux ; et au milieu de tant de misères et de fatigues, pas une plainte, pas un murmure, mais une longue et imperturbable résignation, telle a été la vie de Bourrillon.

Son père a été infirme pendant vingt-cinq ans ; il a gardé le lit six ans entiers. Son fils estropié depuis l'âge de dix-huit mois, obligé de demander à une instruction coûteuse les moyens de gagner sa vie et pouvant à peine encore aujourd'hui se suffire à lui-même ; une fille malade, ne pouvant

plus donner au ménage ses soins précieux ; trois belles-sœurs, dont deux estropiées, que Bourrillon prend à sa charge, qu'il soutient et qu'il secourt de son mieux ; de longues maladies venant s'établir dans la maison et n'en disparaissant que pour faire place à la mort ; quel triste tableau, si à côté de tant d'infortunes un spectacle héroïque ne venait soulager le cœur oppressé ! Oui, dans cette scène pleine de larmes, j'aime à voir ce pauvre paysan se mettant au service de toutes ces souffrances, conduisant tous ces deuils, plein de courage parce qu'il est confiant en Dieu et qu'il a foi dans une vie meilleure. Brave Bourrillon, vous avez vaillamment combattu dans ce triste combat de la vie, et c'est pour cela que nous vous accordons la première médaille du prix Reynier. Que ce témoignage public vienne prendre place à côté de ceux de votre propre conscience.

Enfin, Messieurs, nous accordons une médaille de trois cents francs, sur le prix Reynier, à Mlle Marie Daudet, native d'Aix, et domiciliée dans cette ville, rue du Grand-Boulevard, 24. Nous couronnons en elle des vertus modestes, qui, depuis déjà six ans, ont été signalées à notre attention. Marie Daudet, âgée de près de quarante ans, a consacré presque toute sa vie à soigner sa pauvre mère malade. N'ayant elle-même aucune ressource, elle s'est mise à travailler à outrance, elle s'est chargée des fonctions de concierge

dans une maison honorable, s'oubliant elle-même, les yeux sans cesse tournés vers sa mère, tâchant d'adoucir pour elle les tristes ennuis de la vieillesse et les souffrances d'une longue maladie.

Elle n'a fait que son devoir, pourrait-on nous dire. Oui, sans doute, elle a fait son devoir. Une fille soigner sa mère, quoi de plus naturel ? Mais jetez les yeux autour de vous. Combien de parents ne reçoivent de leurs enfants aucune espèce de secours ! Le tribunal civil d'Aix est assailli de plaintes, portées par de malheureux vieillards qui, après avoir partagé à des enfants ingrats leur petit héritage, ne peuvent en obtenir de pensions alimentaires que par la protection de la justice et l'intervention de l'huissier ! Combien de parents encore qui ne reçoivent de leurs enfants que des secours insuffisants, un peu de pain rendu plus amer par la mauvaise grâce, le manque de respect, et des impatiences à peine déguisées, qui semblent accuser la mort d'oublier ces vieillards que des fils ingrats ne savent plus aimer ! Quoi de plus naturel donc que de soigner ses vieux parents ! Mais nous ajouterons, quoi de plus rare ! Si donc à la pratique de l'obligation stricte imposée aux enfants de nourrir ceux dont ils ont reçu le jour, se joignent ces manières affectueuses, ces soins délicats, cette tendresse vigilante, cette abnégation de toutes les heures qui sont la seule joie

des vieux parents quand disparaissent pour eux tous les charmes de la vie, l'amour filial alors s'élève presque jusqu'à une vertu sublime ; il peut devenir une distinction, un honneur véritable.

Tel a été l'amour filial de Marie Daudet. Cet amour a non seulement eu pour cortège les autres vertus qui sont la parure d'une sage et honnête fille, il a eu encore une grâce, un parfum particulier : Marie était malade, elle était sujette à des crachements de sang ; la mère ne s'en est jamais doutée, tant la fille cachait et dissimulait son mal, pour ne pas éveiller les anxiétés maternelles. Cette exquise délicatesse, cette ruse d'un cœur aimant nous ont fortement émus et ont vivement sollicité nos suffrages. La violette se dérobe à nos regards, mais elle se trahit, elle nous attire par son parfum.

J'ai fini, Messieurs. Il est doux pour notre compagnie d'avoir à récompenser de pareils actes de vertu, choisis dans un grand nombre d'autres que nous aurons peut-être à vous raconter un jour. Le plus doux privilège de l'Académie d'Aix, privilège qu'elle partage avec bien peu de sociétés savantes de province, c'est qu'une fois par an elle peut, tout en couronnant les œuvres de l'esprit, célébrer la fête du cœur en récompensant la vertu.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

d'Aix.

Bureau de l'Académie.

Président..... M. le comte Gaston de Saporta
Vice-Présidents.... MM. le chanoine Espieux et docteur Bourguet.
Secrétaire-Perpétuel M. Mouan.
Secrétaires annuels. MM. Achintre et Morisot.
Archiviste ..... M. Charles de Ribbe.
Trésorier..... M. de Garidel.

Membres résidants.

MESSIEURS :

13 mars 1833..... Mouan (Jean-Louis-Gabriel), avocat, sous-bibliothécaire.
Id..... Castellan ❋ (Jean-Joseph-Auguste-Paul-Raymond), président honoraire à la Cour impériale.

17 avril 1833 . . Saporta Anne-François-Gaspard-Charles-Adolphe marquis de).

29 mars 1836 Garidel Leon de).

11 juin 1840 .... Tavernier Adolphe-Alexandre), avocat.

30 novembre 1841. Maurin (Elzéar-François l'abbé).

22 mars 1842..... Payan (Pierre-Scipion), docteur en médecine.

25 février 1845.... Fortis ✻ (François de), président à la Cour impériale.

18 décembre 1849 . Bonafous ✻ ✻ (Norbert), doyen de la Faculté des Lettres.

7 décembre 1852 . Tournadre ✻ (Théophile de), ingénieur.

Id..... Gibert (Joseph-Marc), directeur du Musée.

10 février 1857 ... Feraud-Giraud ✻ (Louis-Joseph-Delphin), président à la Cour impériale.

Id..... Ribbe ✻ (Charles de), avocat.

9 février 1858.... Sauteron-Séranon (Jules de), avocat.

16 mars 1858..... Reinaud de Fonvert (Alexis).

23 mars 1858..... Cabantous ✻ (Louis-Pierre-François), doyen de la Faculté de Droit.

4 mai 1858..... Silbert (Paulin), docteur en médecine.

30 novembre 1858. Espieux (Jacques-Auguste), chanoine.

28 mars 1859..... Fresquet ✻ (Raymond-Frédéric de). professeur à la Faculté de Droit.

24 mars 1862..... Reinaud de Fonvert (Alexandre-Jean-Baptiste-Amédée), conseiller honoraire à la Cour impériale.

19 février 1863.... Gaut (Jean-Baptiste-Marius).

2 juin 1863 ..... Payan-Dumoulin (Charles-François-Ernest de), conseiller à la Cour impériale.

30 août 1864..... Faure ✻ (Ambroise), professeur de mathématiques.

20 février 1866.... Bourguet (Eugène), docteur en médecine.
17 avril 1866..... Saporta (Gaston comte de).
8 avril 1867..... Desjardins (Arthur), avocat général à la Cour impériale.
13 mai 1867..... Achintre (Joseph-Frédéric), professeur émérite de l'Université.
3 juin 1867 ..... Morisot (Jean-Baptiste), professeur d'histoire au Collége d'Aix.
28 mars 1870..... Boyer (Jean-Pierre), chanoine, doyen de la Faculté de Théologie.
Id..... Reynald (Hermile), professeur à la Faculté des Lettres.

Membres honoraires.

MESSIEURS :

28 mai 1845..... Poulle-Emmanuel O ✻, premier président honoraire de la Cour impériale d'Aix.
18 décembre 1855 . Roustan ✻, ancien recteur de l'Académie d'Aix.
2 décembre 1857 . Chalandon O ✻ (Monseigneur), archevêque d'Aix.
16 mai 1859..... Rigaud C ✻, premier président de la Cour impériale d'Aix.
16 avril 1860..... Sigaudy ✻, premier président de la Cour impériale de Montpellier.
19 décembre 1865 . Bouteuil ✻, doyen honoraire de la Faculté de Droit.
21 décembre 1866 . P. Roux ✻, maire d'Aix.

12 mars 1867..... Rouard ✻, bibliothécaire.
1 mars 1869..... Vieille O ✻, recteur de l'Académie universitaire.

Membres correspondants.

MESSIEURS :

19 décembre 1821 . Hombre-Firmas (d'), correspondant de l'Institut à Alais.
4 décembre 1822 . Garcin de Tassy, membre de l'Institut.
24 mars 1824..... Granier, à Draguignan.
19 mai 1825..... Sabatery, à Grenoble.
5 juin 1826..... Audiffret (Charles-Hippolyte), à Paris.
17 janvier 1827 ... Rivière (de), à Saint-Gilles (Gard).
29 novembre 1828. Dupin (Charles), membre de l'Institut.
7 janvier 1829 ... Rafn (Charles-Chrétien), à Copenhague.
11 février 1835.... Duponchel, membre de la Société entomologique de France.
22 avril 1835..... Lair, de la Société philarmonique du Calvados.
2 mars 1836 .... Pierquin, docteur en médecine, à Paris.
25 mai 1836..... Cottard, ancien recteur de l'Académie d'Aix, à La Ciotat.
11 juillet 1838.... Poujoulat, à Paris.
10 décembre 1839. Ramus, sculpteur à Paris.
19 mai 1840..... Monnier (du Jura), à Toulouse.
3 janvier 1844 ... Bec (de), directeur de la Ferme-Modèle de la Montaurone.
30 mai 1844 ..... Giraud (Charles), membre de l'Institut à Paris.
Id ..... Coquand, ancien professeur à la Faculté des sciences de Marseille.

6 janvier 1846 ... Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique de Montpellier.
27 janvier 1846 ... Robert, docteur en médecine à Lafare.
20 avril 1847..... Pellicot, secrétaire du Comice agricole à Toulon.
Id..... Topin (Hippolyte), à Livourne.
6 juillet 1847 .... Remacle, d'Arles, ancien préfet.
14 mars 1848..... Moléon (de), directeur-fondateur de la Société polytechnique-pratique à Paris.
8 mai 1849..... Feraud (l'abbé), curé aux Sièyes (Basses-Alpes).
28 mai 1850..... Amphoux de Belleval, à Miramas.
27 mai 1851..... Giraud (Magloire), chanoine, curé de Saint-Cyr (Var).
11 janvier 1853 ... Rothe (Auguste), professeur à l'Académie royale de Soroe (Danemarck).
1 mars 1853..... Rostan (Louis), correspondant des ministères d'Etat et de l'instruction publique, à Saint-Maximin (Var).
19 décembre 1856. Cherbonneau, professeur à Constantine.
26 janvier 1858 ... Adriani (Jean-Baptiste), professeur à Turin.
13 avril 1858..... Zeller (Jules), à Paris.
15 juin 1858 ..... Rey, sous-bibliothécaire à Montauban.
22 juin 1858 ..... Lallement, avocat à Nancy.
30 mai 1859..... Ayma, censeur du Lycée impérial de Limoges.
7 mai 1860..... Gilbert, homme de lettres à Paris.
Id..... Guérin, avocat à Grasse.
4 juin 1860 ..... Lortet, docteur en médecine à Lyon.
18 juin 1860 ..... Gistel, professeur à Ratisbonne.
20 janvier 1861 ... Ferrand, ancien secrétaire-général des Bouches-du-Rhône.
18 mars 1861..... Tisserand (l'abbé), à Nice.

15 avril 1861 ..... Bouschet de Bernard, membre de l'Académie centrale d'agriculture de l'Hérault.

30 décembre 1861 . Dumesnil-Marigny, ancien élève de l'Ecole polytechnique.

24 novembre 1862 . De Revel (du Perron), sous-préfet à Dieppe.

26 janvier 1863 ... Roques (l'abbé), à Albi.

2 mars 1863..... Mistral (Frédéric), à Maillane.

20 avril 1863..... Joly, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Id ..... Teissier (Octave), membre de plusieurs sociétés savantes, à Toulon.

Id ..... Mouttet, secrétaire-général de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, à Toulon.

12 mai 1863..... Saudbreuil, premier président de la Cour impériale d'Amiens.

2 décembre 1863 . André (Ferdinand), archiviste de la Lozère, à Mende.

8 décembre 1863 . Julien (Félix), officier de marine à Toulon.

22 décembre 1863 . Tailliar, président honoraire à la Cour impériale de Douai.

Id ..... Périgot, membre de la Société géographique de France.

3 janvier 1865 ... Gabrielli (de), procureur-général à la Cour impériale de Grenoble.

2 janvier 1866 ... Ouvré, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

27 février 1866.... Méry (Louis), professeur à ladite Faculté.

21 décembre 1866 . Caumont (de), directeur de l'Institut des provinces.

Id ..... Egger, membre de l'Institut.

21 décembre 1866 . Lesseps (le comte de), président-fondateur de la Compagnie du canal de Suez.

Id . . . . . David (le baron), ancien ministre plénipotentiaire.

Id . . . . . Mortreuil, correspondant de l'Institut, à Marseille.

Id . . . . . Segond-Cresp, membre de plusieurs sociétés savantes, à Marseille.

Id . . . . . Larcy (baron de), ancien député.

Id . . . . . Fonssagrives, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

Id . . . . . Matheron, ingénieur à Marseille.

22 janvier 1867 . . . Bouschet (Henri), membre de plusieurs sociétés savantes, à Montpellier.

Id . . . . . Vallier (Gustave), membre de plusieurs sociétés savantes, à Grenoble.

Id . . . . . Valère-Martin, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cavaillon.

29 janvier 1867 . . . Carro, bibliothécaire de la ville de Meaux.

26 février 1867. . . . Planchon (Emile), professeur à la Faculté des sciences de Montpellier.

29 août 1867 . . . . . Lescouvé, président du Tribunal de Nice.

6 mai 1867. . . . . Le Maistre (le chevalier), à Tonnerre.

27 mai 1867. . . . . Gaucourt (de), juge de paix à Saint-Saëns (Seine-Inférieure).

27 janvier 1868 . . . Roumanille (Joseph), à Avignon.

6 avril 1868 . . . . . Carnazza-Amari, professeur à l'Université de Catane.

7 décembre 1868 . Blancard (Louis), archiviste des Bouches-du-Rhône.

1 février 1869. . . . Leguay (Louis), président de la société parisienne d'archéologie et d'histoire.

10 mai 1869..... Poncy (Charles), homme de lettres à Toulon.
31 janvier 1870 ... Berluc-Perussis (de) à Apt.
25 avril 1870..... Malinowski, professeur d'histoire naturelle et de langues vivantes à Alais.
Id ..... Lavollée, docteur ès-lettres à Paris.
16 mai 1870..... Topin (Marius), homme de lettres à Paris.

LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

DEPUIS SON INSTITUTION.

1861
Marie Buès, de la commune d'Aix.

1862
Jacques Aubregat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863
Rose Beauvois, de la commune d'Aix.

1864
Marie Antoine, de la commune des Martigues.

1865
François-Gaspard Teissier, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866
Epoux Giraud, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867
Thérèse Décanis, de la commune d'Aix.

1868
Marie Blanc, épouse Barbier, de la commune d'Istres.

1869
Emilie Massel, de la commune d'Aix.

LAURÉATS DU PRIX REYNIER.

D'après les intentions du testateur, ce prix qui est de 1,000 fr. doit être divisé : une partie de la somme est en outre réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.

—

1870

Thomas Bourrillon, de la commune du Tholonet.

Marie Daudet, de la commune d'Aix.

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX

AIX

IMPRIMERIE DE MARIUS ILLY, RUE DU COLLÉGE, 20

1871

SÉANCE PUBLIQUE

Le Vendredi 9 Juin 1871, la cinquante-unième Séance publique de l'Académie a eu lieu à trois heures et demie, dans la grande salle de l'Université.

M. le comte GASTON DE SAPORTA, *président de l'Académie, a ouvert la séance par le discours suivant :*

MESSIEURS,

Lorsqu'une grande tristesse envahit le cœur de l'homme, il recherche instinctivement la solitude, il quitte ce qui pourrait le distraire ; au lieu des bruits accoutumés, il interroge la voix de la nature et presque toujours il se sent bercé par cette voix dont les accents vibrent à l'unisson de celui qui les écoute. Si jamais il fut temps de suivre un semblable penchant, n'est-ce pas

maintenant, alors que nous avons assisté à l'écroulement de tant de choses ? Au milieu des ruines qui nous accablent, la clameur des hommes paraît criarde ou importune ; elle ramène vers cette réalité de chaque jour qui n'est qu'un supplice de plus ajouté à tant d'autres. Aussi, en vous parlant au nom de l'Académie, je cherche un sujet qui s'écarte le plus possible de ceux où se complaît la vanité humaine. Laissons l'homme avec ses misérables calculs, son ambition qui meurt avant de s'être assouvie, ses appétits brutaux, ses vues mesquines basées sur la bêtise de sa propre espèce, ses luttes trempées de sang et de boue. L'humanité porte, il est vrai, une robe brillante dont elle drape ordinairement les plis, de façon à cacher sa laideur et ses plaies ; mais si l'enveloppe se déchire, la nudité se montre et soulève promptement le dégoût. Le penseur voudrait alors pouvoir se créer un asile impénétrable aux passions dont il déplore le déchaînement ; il lui devient facile de comprendre l'utilité des monastères où se retiraient les grandes âmes des époques troublées. Laissant gronder la vague humaine, elles se hâtaient de fuir le monde extérieur, pour se trouver en présence du monde de Dieu et s'y plonger dans le calme et la paix. Sommes-nous destinés à revoir de pareils jours ? Je n'ai ni la force, ni la volonté de remuer ce problème et je préfère m'attacher à une question moins redoutable, qui

vient, pour ainsi dire, d'elle-même se placer sous ma plume : je veux parler du penchant qui porte l'homme à rechercher dans la nature des aspects auxquels il prête une signification en harmonie avec ses propres pensées. Les poètes ont de tout temps visité cette source féconde ; ils y ont puisé de grandes images, les plus vivantes peut-être et les mieux colorées de celles dont ils disposent. Les passions s'éteindraient dans l'ombre et le silence, faute d'organes suffisants, s'il ne leur était loisible d'emprunter à la nature ses perspectives et ses mots, ses couleurs et ses bruits, seuls assez puissants pour exprimer ce qui se passe en nous et le traduire en traits ineffaçables.

La douleur et la joie, l'espérance et la mort, l'avenir et le passé, le souvenir, la prière et l'amour, tous ces grands côtés par lesquels notre âme est incessamment sollicitée, infinis et vagues dans leur essence comme dans leurs limites, sans terme dans leurs aspirations, profonds et variés dans l'intensité de leur action sur nous, comment pourrions-nous les revêtir d'une apparence visible, si la nature n'était là, toute prête à s'associer à nous dans une tache sans elle impossible. Une seule expression, un mot suffisent souvent à la pensée humaine pour traduire ce qu'elle sent, dès qu'elle s'adresse à la nature. C'est là proprement la grande et intime poésie, celle qui résonne éternellement dans les profondeurs de

notre être et dont l'unité se révèle par l'identité même des rapprochements dont elle se sert pour atteindre son but.

Considérez les races assez nobles pour posséder l'idéal, les Aryâs au centre de l'Asie, les Hébreux en Palestine, les Hellènes sur leurs plages découpées par une mer aussi pure que leur ciel, les Européens du midi comme ceux du nord, tous avec leurs aptitudes si diverses, mais guidés par le même instinct et apercevant le même sens dans les scènes qu'ils ont devant les yeux, s'accorderont pour leur prêter la même signification.

Écoutons Jérémie cherchant à peindre la désolation de Jérusalem : *A quoi te comparer, ô vierge fille de Sion, ta douleur est immense comme la mer.* Une douleur qui entoure et submerge l'âme est effectivement semblable à la mer. La profondeur, l'étendue, la monotonie, le gémissement perpétuel de ses flots, l'abîme qu'elle referme sur celui qu'elle engloutit, nul terme qui la borne, tout concorde pour en faire l'image achevée de la plus grande douleur. C'est au bord de la mer qu'Achille et Ulysse lui-même vont s'asseoir pour pleurer ; c'est à son aspect que les femmes troyennes ressentent une tristesse morne de leur isolement et répandent des larmes amères ; Lamartine et Chateaubriand en parlent avec les mêmes accents. L'espérance est le contraire de la douleur, c'est une lueur tremblante

que l'on entrevoit au sein de la nuit, c'est une étoile qui se lève, c'est l'aube qui commence à blanchir. Le Psalmiste a dit : *J'ai préparé une lampe pour mon Christ*, c'est-à-dire je lui garde un dernier espoir. Lamartine, dans une de ses plus belles méditations, s'écrie en songeant aux espérances éternelles :

Levons nos yeux vers la colline
Où luit l'étoile du matin,
Saluons sa splendeur divine
Qui se lève dans le lointain.

Enfin, nous disons tous une lueur d'espérance. La prière a été souvent comparée à un nuage qui monte vers le ciel, l'avenir à un horizon vers lequel on s'avance et qui se développe insensiblement. Toutes ces images et bien d'autres sont rajeunies de siècle en siècle par les générations qui se les transmettent, et pour qui elles sont comme des miroirs toujours prêts à réfléchir la réalité. Toutes sont empruntées aux scènes de la nature ; mais qu'est-ce à ce point de vue que la nature, et comment donne-t-elle lieu à un accord si juste entre le domaine où elle règne et ce qui se passe au fond du cœur de l'homme ?

La nature est ce qui existe en dehors de nous ou plutôt ce qui n'est pas nous-même et que nous percevons cependant ; c'est le vaste ensemble des objets matériels et sensibles, animés ou inanimés qui décorent le théâtre où chacun de

nous monte à son heure pour le traverser rapidement. Considérons les choses de plus près et nous constaterons que la nature, non pas celle que les naturalistes et les physiciens étudient avec tant de persévérance, mais celle qui parle à l'universalité des hommes et qu'interrogent les penseurs et les poètes, ne consiste pas dans chaque objet visible pris à part, mais dans l'impression harmonique qui résulte de la réunion de tous ces objets. En réalité, nous ne connaissons cet assemblage si artistement combiné que par l'intermédiaire de nos sens et sous l'apparence que ceux-ci leur prêtent en nous en transmettant le tableau. Cette nature aimée dont nous écoutons la voix et saisissons la physionomie nous ne communiquons avec elle que par la lumière et par le son, c'est-à-dire par les vibrations de l'air et celles de l'éther, fluide plus subtil encore que le premier.

L'œil et l'oreille reçoivent des vibrations lumineuses ou sonores, et les impressions de ces organes se traduisent en nous par des couleurs et par des sons. Or, la science est assez avancée dans l'analyse exacte des phénomènes physiques pour affirmer qu'entre la réalité et l'impression ressentie la différence est radicale ; rien ne ressemble moins à ce que nous nommons une couleur, une teinte, un contour, c'est-à-dire à la façon dont nous concevons la lumière, que la lumière elle-même avec son mode de transmis-

sion si complexe, ses ondes, ses interférences, sa polarisation, les propriétés chimiques de ses divers rayons et enfin l'existence certaine d'une portion non visible dans le prisme dont nous ne saisissons ainsi qu'imparfaitement la vraie nature et les propriétés. Les ondes sonores ne sont pas moins distinctes par elles-mêmes du son que l'oreille entend et auquel notre âme ajoute si complaisamment une signification. En résumé, l'image qui nous est transmise de la nature extérieure est purement subjective; elle se fait en nous comme on se fait en rêve une idée des lieux vers lesquels la pensée est ramenée, sans que nous les ayons jamais visités. Avez-vous parfois considéré un paysage au travers d'un verre coloré en rouge, en vert ou en bleu, vous le voyez revêtir aussitôt une teinte fantastique; il paraît ardent, calme ou livide, suivant la teinte qui le revêt; il en est de même de la nature entière. Nos sens nous en traduisent l'aspect en l'altérant profondément. Certains de ses côtés nous apparaissent à travers le prisme de notre imagination qui leur prête une physionomie trompeuse; d'autres côtés nous échappent entièrement. Si nos sens étaient réduits au toucher nous pourrions encore constater l'existence d'un monde extérieur à nous, mais combien ce monde nous semblerait obscur et bas. Un sixième sens plus subtil que la vue et l'ouïe nous ouvrirait sans doute de nouvelles perspectives; nous nous en-

foncerions plus avant au sein de la nature; elle livrerait à notre intelligence des beautés dont le secret nous échappe; mais ce seraient toujours des beautés transmises, fuyantes, mélangées de lueurs impossibles. Plus notre âme subirait d'ébranlements, plus le contre-coup éveillerait chez elle de sensations flottantes. Notre existence, loin d'en être plus réelle, toucherait davantage au rêve, à la vision. Déjà, lorsque, sous l'impression d'une scène nouvelle pour nous et grandiose, nous nous livrons à la contemplation de la nature, au bord d'un glacier, au sommet d'une haute montagne, sur le rivage de la mer ou dans le sein d'une forêt profonde, nous nous sentons emportés malgré nous dans le monde flottant de la rêverie; que serait-ce si de pareils enivrements se multipliaient avec les sens qui les produisent.

La race humaine, à une époque voisine de son berceau, aussi loin du moins qu'elle remonte à l'aide des plus anciens documents, a dû être vivement frappée par le spectacle des phénomènes de la nature. Ces sortes de sensation se retrouvent à jamais gravées dans les radicaux des langues que nous parlons. Les termes primitifs, épaves reconnaissables, quoique longtemps roulées par le flot des générations successives, gardent la trace de l'idée à qui ils durent de voir le jour. Les Aryâs nos ancêtres, alors confinés au centre de l'Asie, avec leur imagination vive et pénétrante, leur tendance à rechercher le ressort

secret de toutes choses, n'avaient pu contempler sans une naïve émotion, ce qui nous ravit encore dans la nature extérieure. Derrière chacune des scènes riantes ou terribles, mornes ou agitées, sombres ou lumineuses qui traversent l'horizon et se renouvellent sans que leur variété s'épuise jamais, les Aryâs croyaient entrevoir des êtres fantastiques et divins, chargés du soin de les faire mouvoir. Le tonnerre était pour eux *Indra* à la voix terrible, aux traits perçants et enflammés en qui se manifestait un dieu souverain. Les astres, les constellations, les phénomènes célestes représentaient autant de divinités chargées de maintenir un ordre accoutumé et qui veillaient sur la terre avec une sollicitude digne d'être implorée. Chaque jour l'aurore brillante, dont le nom signifie l'*or* et le *feu (urens* et *aurum)* (1), ramenait la lumière en s'élançant dans le ciel ; chaque soir la nuit répandant son ombre faisait renaître le calme et le sommeil et en même temps la crainte des ténèbres et de la mort. Quand venaient les orages et que passaient les grands nuages, occupant au loin le vaste azur, il semblait à ces peuples enfants, mais doués d'une organisation vibrante comme la fibre sonore, que des pasteurs gigantesques se montraient à eux entourés d'immenses troupeaux, et les pluies bienfai-

(1) En sanscrit le nom de l'aurore est *ushas*, qui a la même signification.

santes étaient pour eux le lait exprimé des mamelles inépuisables des vaches célestes. Telle était cette mythologie primitive, source et mère de toutes les autres. Au sein des vallées profondes, sur la pente des régions où l'Oxus prend sa source, entouré de bois, de torrents, dominés par des cimes neigeuses d'où ruisselaient des eaux limpides et murmurantes, les Aryâs n'avaient sous les yeux que des paysages parlant à l'âme, des aspects poussant à la rêverie, propres à former des artistes, des poètes, et à donner des ailes à la pensée. Ces premières impressions, comme celles de l'enfance, ne se sont jamais effacées chez les peuples qu'une même tradition et un même langage obligent de faire sortir du centre de l'Asie, pour rayonner ensuite et se répandre jusqu'aux extrémités de la terre.

Bien que les Sémites et les Aryâs ou Indo-Européens se rattachent à deux familles de langues totalement distinctes, sans liens de filiation apparente, les premiers comme les seconds, les enfants de Sem et d'Abraham aussi bien que les fils de Japhet s'accordent à placer vers l'Arménie et la Bactriane le berceau commun d'où ils dérivent, les souvenirs de l'Eden et ceux du Déluge. Mais en dehors même de l'identité des traits physiques et de la conformité des traditions l'unité d'origine s'accuse encore chez tous ces peuples par leur façon d'interroger et de faire parler la nature. Les images qu'ils en ont tiré et l'impression qui

résulte pour eux de ces images affectent chez tous également la même forme. C'est une série de cordes tendues et réglées sur le même diapason et qui résonnent d'après la même loi harmonieuse.

Nous avons vu l'idée de la tristesse se dégager du spectacle de la mer et l'espérance assimilée à une lueur ; rien de plus aisé que de prolonger une étude de ce genre et de suivre les Hébreux et les Grecs sur la même pente où une impulsion commune et irrésistible les entraîne à l'insu les uns des autres.

C'est ainsi qu'Homère compare les clameurs de l'Agora *aux vagues retentissantes qui se brisent en mugissant sur les vastes grèves et répandent un immense murmure* ; tandis que pour Isaïe la multitude des peuples est semblable *aux bruissements d'une mer en furie, et leurs voix tumultueuses retentissent comme le son des vagues.* — Des deux côtés, non seulement la pensée mais, l'on peut dire, l'expression, sont les mêmes. La marche d'Énée contre Turnus n'est pas décrite dans l'Énéide au moyen d'une autre figure que l'invasion du roi d'Assyrie dans l'Écriture. Pour Isaïe, c'est *un tourbillon qui brise tout sur son passage, qu'accompagne la grêle et dont les eaux inondent au loin la campagne.* Aux yeux de Virgile, c'est *une tempête venue de l'occident ; la pluie frappe le sol, la grêle se précipite, les vents poussent les nuages qui se heurtent et que perce la foudre.*

Dante aussi pour représenter le vol impétueux d'un ange montre *l'ouragan, sous un ciel embrasé, qui secoue la forêt mugissante, brise les rameaux, disperse les fleurs et chasse devant lui les troupeaux et les pasteurs.*

Les vents, soit par les bruits confus qu'ils excitent, soit à cause des mouvements qu'ils impriment aux flots, aux arbres et aux nuages, sont propres à rendre les agitations intérieures de l'âme. Dans Isaïe, c'est Achaz et son peuple qui tremblent de crainte, *comme une forêt agitée par le vent.*

Dans Homère, *Zéphire et Borée, qui heurtent soudainement les flots sombres et soulèvent d'immenses vagues d'écume, expriment les sentiments tumultueux des Grecs.*

L'ouragan qui roule et gémit en tourbillonnant au sein d'une obscurité profonde, fournit une image frappante de la lutte des passions qui troublent sans repos ni trêve ce qu'il y a de plus intime dans notre être. C'est aussi par cette image que Dante a figuré l'amour malheureux qui se repaît de sa propre infortune, sans renoncer jamais à l'idéal qu'il poursuit jusqu'au sein de l'enfer. Une trombe qui roule sans s'apaiser emporte les ombres inséparables de Françoise de Rimini et de son bien-aimé, qui tous deux pleurent en se tenant étroitement serrés.

Virgile pour rendre la même pensée a préféré une forêt obscure et silencieuse, au travers de

laquelle l'image incertaine de la lune projette de vagues lueurs. La tristesse est plus morne dans ce dernier tableau, mais la passion respire avec plus d'énergie dans le récit du grand Florentin.

Les anciens, il faut le dire, s'attachaient de préférence aux côtés extérieurs et sensibles de l'âme humaine ; rarement ils fouillaient dans ses profondeurs, et à ce point de vue Dante est bien l'initiateur de l'ère moderne, dont il occupe le seuil. Vainement il reste les yeux fixés sur Virgile qu'il veut et croit imiter ; l'originalité de son génie l'emporte et même, lorsqu'il n'invente pas, il reprend l'image empruntée à d'autres pour la colorer autrement ou y ajouter quelques traits. Quoi de plus semblable au premier abord, chez Virgile et chez lui, que le rapprochement qu'ils font entre la foule des âmes entraînées dans l'enfer et les feuilles qui tombent des arbres en automne. Virgile cependant énonce simplement le fait, en disant : *Aussi nombreuses sont les feuilles qui tombent dans les forêts, aux premiers froids de l'automne.* Dante s'exprime de la façon suivante : *Ainsi tombent les feuilles d'automne, l'une après l'autre, jusqu'à ce que le rameau ait rendu à la terre toute sa dépouille.* Rien de plus mélancolique que cette seconde image ajoutée à la première et qui montre, selon l'idée chrétienne, les dépouilles mortelles de ceux qui ne sont plus restitués à la terre, tandis que

l'arbre dénudé peu à peu dresse son squelette au sein de la brume.

L'identité de la pensée et de l'image destinée à la rendre chez des génies qui n'ont pu se concerter est parfois surprenante, malgré l'éloignement des temps et des lieux. Job pour exprimer les catastrophes qui précipitent l'homme dans le malheur songe *à une roche qui se détache tout à coup après avoir été longtemps minée au pied par les eaux de la pluie et celles qui battent contre la plage.* Virgile pour rendre la course impétueuse d'Énée au-devant de Turnus emploie la même figure et se sert de termes presque pareils.

Le spectacle des forêts de l'ancien continent, alors encore vierges, comme celles du Nouveau-Monde, attaquées par la flamme et dévorées par l'incendie, avait frappé les poètes d'autrefois. Ils y voyaient l'image de grandes calamités dues à la colère subite d'un Dieu, d'un peuple envahisseur ou d'un guerrier terrible. *La fureur de Jéovah*, d'après Isaïe, *s'embrasera dans l'épaisseur de la forêt, elle poussera devant elle des tourbillons de fumée ; le Messie est une flamme qui dévorera les épines et les ronces d'Assur et consumera la gloire de ses forêts. Tout périra, et il restera si peu de grands arbres qu'un enfant suffirait à en faire le dénombrement.*

Homère n'emploie pas une autre figure pour peindre la colère d'Achille ; il montre, dans les

profondes vallées d'une montagne inculte, la flamme qui promène sa fureur, dévore l'immense forêt et tourbillonne à tous les vents. Virgile signale aussi, à propos de la fureur des combats, *les feux qui pénètrent de plusieurs côtés à la fois au sein d'une forêt desséchée ;* il mentionne même *le pétillement des feuilles de laurier mordues par la flamme.*

S'agit-il de remplacer ces terribles images par celle de la beauté sereine et éclatante de splendeur, nous n'aurons qu'à évoquer, aussi bien chez les Hébreux que chez les Grecs, *le plus beau des astres qui parcourent le ciel, l'astre brillant fils de l'aurore*, tantôt sous le nom d'Hespérus, tantôt sous celui de Lucifer. Que ce soit Achille, Job redevenu heureux ou le roi de Babylone, l'expression sera la même aussi bien que la pensée d'où elle est sortie.

Il est digne de remarque que le chant ou le vol des oiseaux ont inspiré des sensations de tristesse chez la plupart des poètes.

Le Psalmiste peignant l'excès de son abandon se dit *semblable au passereau ;* Horace lui-même se trouve attentif *aux gémissements plaintifs de l'hirondelle qui pose son nid.* On sait les chants de *Philomèle cachée dans le feuillage le plus sombre et qui pleure son fils chéri.* Enfin, les troupes d'oiseaux qui partent en automne pour de nouveaux climats, les longues files de grues voyageuses ont constamment fourni des images

appliquées aux âmes des morts et à leur passage à travers les abîmes de la vie future.

Lorsque Virgile a voulu peindre la course errante de Turnus que sa sœur la nymphe Juturne cherche à sauver d'une mort imminente, il décrit le vol de l'hirondelle, ce vol irrégulier et vagabond qui emporte l'oiseau comme s'il cherchait à chasser une pensée importune, et le fait glisser rapidement des bords du toit qu'il habite à ceux de l'étang qu'il rase pour le fuir et y retourner de nouveau.

Mais personne n'a mieux compris que Dante ce qu'a de triste et en même temps de doux à l'âme le cri de l'hirondelle. A mesure qu'il gravit la montagne du Purgatoire, il découvre au sein de la nuit les premières et les plus faibles lueurs de l'aube et cette heure, la plus matinale de toutes, est celle où *l'hirondelle commence ses tristes lais, peut-être en souvenir de ses anciennes douleurs.* Il suffit de s'être éveillé quelquefois à l'heure dont parle Dante et d'avoir ouï les petits cris de l'oiseau, qui se marient si bien aux blancheurs encore douteuses de l'Orient, pour saisir la vérité de ce tableau, un des plus achevés qu'ait jamais tracés la poésie.

Il n'est pas, à vrai dire, d'heure, de jour, ni de saison de l'année qui n'ait fourni des couleurs à l'âme humaine pour donner la vie aux conceptions les plus élevées. C'est le crépuscule ou l'aurore, le soir, le matin, la nuit

ou le jour, le printemps, l'été ou l'hiver, que l'homme a sans cesse devant les yeux, dès qu'il veut représenter le ciel, l'enfer ou la mort, la demeure des dieux ou celle des âmes, la fin de toutes choses ou la résurrection que nous invoquons comme une dernière espérance.

La nuit qui amène l'obscurité, le silence et le sommeil est une image naturelle de la mort. C'est à elle que Job emprunte les traits dont il se sert pour décrire le séjour des morts, *cette terre de misère et de ténèbres, que recouvre la nuit, où tout est sans ordre et dans une éternelle horreur.* On retrouve la même pensée dans Homère : *Une nuit lamentable est toujours étendue sur la terre des Cimmériens, située au-delà du fleuve Océan et reculée jusque dans les profondeurs du septentrion.* Ici pourtant à l'idée de la nuit s'associe celle des contrées du nord, toujours enveloppées de nuées brumeuses que la lumière du soleil ne perce jamais. Sous ce ciel bas et lourd s'étend la prairie semée d'asphodèles où habitent les âmes, simples images des hommes qui ne sont plus. L'opposition est visible entre ce paysage obscur et froid et le ciel doré de la Grèce. La pensée que la vie heureuse est inséparable de la lumière reparaît dans la description des Champs-Élysées, *situés aux confins de la terre, où l'on ne connaît point la neige, les longues pluies, les frimas, mais où l'Océan exhale toujours la douce haleine du zéphyr.* C'est le tableau d'un

printemps paisible ; c'est encore cette saison que l'on retrouve au sommet de l'Olympe, *séjour des dieux que ne troublent ni le vent ni la neige, mais où voltige un air pur et qu'environne une éclatante lumière.*

Il peut paraître singulier de remarquer à chaque pas dans les poëmes d'Homère cette crainte de l'hiver, des longues pluies et des frimas, sous le ciel de la Grèce. Une foule de comparaisons se trouvent empruntées à la neige et à la gelée. La Grèce d'alors, sol encore vierge, non dépouillée de ses bois, dominée par des cimes neigeuses, arrosée par de nombreux ruisseaux, ressemblait peu, il faut le croire, à la Grèce d'aujourd'hui. A chaque instant Homère nous transporte au sein des grandes forêts peuplées d'arbres majestueux et touffus, entremêlée de pâturages que fréquentent de nombreux troupeaux. Les courants qui parcourent les plaines coulent à pleins bords et les vallées disparaissent sous l'ombre qui les recouvre. Les loups, les lions, les cerfs parcourent librement les solitudes, tandis que des troupes d'oiseaux sauvages stationnent au bord des marais et sur la rive des fleuves. Depuis, tout a changé d'aspect, et cependant on retrouve la Grèce d'aujourd'hui, lorsque Télémaque fait ressortir devant Ménélas le contraste qui existe entre les plaines verdoyantes du Péloponèse, propres à nourrir des chevaux et *l'âpre sol des îles que battent les flots et qui ne contiennent*

ni prés pour les chevaux ni espace pour les chars.

Les paysages de Palestine sont tout autre et cependant on constate aussi, à l'aide de la Bible, combien cette contrée a changé depuis trois mille ans. Il est souvent question dans l'Écriture de neige, de pluies abondantes et des débordements qui en résultent. Les forêts, les rideaux d'arbres qui s'élèvent au bord des eaux, les sources vives, les prairies et les pâturages se présentent fréquemment à l'imagination des prophètes. Le tableau du printemps du Cantique des Cantiques respire la fraîcheur : *l'hiver a passé, les pluies ont cessé de couler, les fleurs se montrent de tous côtés, l'agriculteur taille ses arbres, la voix de la colombe retentit, le figuier pousse, la vigne fleurit et embaume l'air.* Ces traits ressemblent à ceux dont Virgile a semé sa première églogue. Le ciel méridional se laisse pourtant reconnaître à la violence des orages, aux éclats formidables du tonnerre qui brise les cèdres du Liban, enfin aux figures empruntées à la rapidité des torrents et aux ravages de leurs eaux qui se précipitent un jour pour disparaître le lendemain.

On apprécie mieux les différences qui malgré tout séparaient alors la Palestine de la Grèce en prenant le livre de Job, comme terme de comparaison avec Homère. Le cheval d'Homère s'échappe de l'étable où il est retenu pour courir au pâturage et se baigner dans les eaux pures

d'un fleuve ; *il est brillant d'orgueil, il relève sa tête superbe, il est fier de sa beauté, de la rapidité de ses jambes, il s'élance en piétinant après avoir rompu ses liens, il court en laissant flotter sa crinière.* Le cheval apparaît ici comme un animal de luxe dont l'élève est réservé à certaines contrées ; on le nourrit avec soin et on le surveille, enfin il traîne des chars, mais l'art du cavalier n'existe pas, ce qui restreint l'usage de la noble bête. Pour Job, le cheval est déjà le compagnon inséparable de l'homme, de ses travaux et surtout de ses combats ; *il s'élance, il court, il frémit, il est intrépide, il affronte les flèches, il écoute le bruit de la trompette et obéit quand on sonne la charge.* C'est vraiment là le cheval arabe qui ne fait qu'un avec son cavalier, à la fois son maître et son ami. Le livre de Job offre une singularité de plus. Par les descriptions d'animaux qu'il donne et qui sont accompagnées des notions les plus précises sur leurs caractères physiques, leur genre de vie et leurs mœurs, ce livre nous transporte dans le cœur même de l'Afrique. Le rhinocéros et l'éléphant (1), l'autruche et surtout le crocodile désigné sous le nom de Léviathan sont effectivement des animaux africains, étrangers aux parties attenantes du continent asiatique et qui du temps de Job n'habitaient certainement ni la Palestine

(1) Selon d'autres le buffle et l'hippopotame.

ni l'Arabie, mais seulement l'Égypte ou mieux encore des régions africaines plus reculées vers le sud. On a cru longtemps que Léviathan signifiait la baleine ; mais c'est là une erreur grossière ; la gueule énorme, les dents formidables, la voracité du crocodile, ses membres, les écailles impénétrables qui recouvrent son corps se trouvent admirablement décrits par Job qui s'attache à reproduire jusqu'aux mouvements de l'animal monstrueux sur le sable, jusqu'à sa façon de plonger dans le fleuve et de faire bouillonner l'eau à sa surface en nageant au fond du gouffre. Les Hellènes, enfants directs des Aryâs, artistes avant tout, dominés par une imagination riante et mobile, peuplaient leurs paysages de divinités, personnifications confuses des phénomènes naturels. La nature était pour eux un spectacle composé de scènes gracieuses ou terribles, mais toujours animées, où se réflétaient comme dans un miroir fidèle leurs propres penchants. Rarement ils descendaient en eux-mêmes pour s'interroger, rarement aussi ils tentaient de remonter à la cause première ; amoureux de la forme extérieure, heureux de la contempler et charmés de la saisir, ils ne s'avançaient guère au-delà. C'était le contraire chez les Hébreux où le Dieu unique semblait toujours présent derrière tous les phénomènes, parlant par la voix du tonnerre, marquant à la mer ses limites, assignant aux fleuves leur course, faisant marcher les nuages, tomber la

pluie, succéder le jour à la nuit et les saisons aux saisons, s'adressant au cœur de l'homme pour lui transmettre des enseignements et des leçons. C'est par là que nous-même, fils des Hébreux, malgré la race et la distance, nous ressentons comme eux leurs élans, leurs plaintes, leurs dialogues brûlants avec le ciel. Bien que l'idée de Dieu se place pour nous dans un éloignement plus respectueux et sur un plan plus reculé, à eux comme à nous la décoration de la nature n'est qu'un accessoire et l'homme se replie constamment sur lui-même après l'avoir contemplé pour regarder encore au-delà.

Le dialogue de l'homme et de Dieu en face de la nature, c'est bien ainsi que Dante après Job a compris le grand mystère de la création, et c'est par là que son poëme écrit en plein moyen-âge, obscur en ce qui touche aux sciences de son temps et aux allusions historiques, demeure étonnamment jeune et moderne dans sa façon de peindre et d'apprécier le monde extérieur. Personne n'a saisi avec plus de charme, de précision et de hardiesse les effets qui résultent du spectacle de la nature et les émotions intimes dont ce spectacle est la source. La campagne blanche de givre dans les matinées d'hiver, les soirées calmes et radieuses de l'été où des myriades de lucioles scintillent à travers les champs, la cloche qui tinte dans le lointain pour pleurer la chûte du jour et rappeler au pélerin le souvenir de la

patrie absente, le brouillard au sommet des Alpes, les glaciers qui descendent à travers les hautes forêts et plus bas les chèvres qui ruminent vers le milieu du jour, tandis que le berger veille dans une coupure de rocher qui lui découvre à peine un pan du ciel ; plus bas encore les gazons et les fleurs, le côteau réfléchissant dans l'eau qui le baigne sa riche parure, et les grands bois de pins qui résonnent harmonieusement le long des plages de la mer de Toscane ; le grand peintre a rendu tout cela sans efforts, sans heurter ses couleurs, sans descendre dans trop de détails, en y mettant son âme et surtout sans oublier l'auteur infini de tout.

C'est qu'en effet plus l'homme avancera dans sa carrière terrestre, plus il se plongera au sein de la nature pour en saisir les secrets, en décrire les aspects et en retirer des impressions, plus aussi il découvrira au fond des choses la splendeur cachée mais réelle de l'être premier et dernier, et, pour parler comme Dante, plus s'élevant au-dessus de ce qui n'est qu'une apparence passagère il célèbrera la gloire de celui de qui dépendent le mouvement et la vie et dont l'amour régit le soleil et les autres étoiles.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE D'AIX

(1869-1871)

Par M. MOUAN, Secrétaire-perpétuel.

MESSIEURS,

Depuis que la confiance de mes honorables collègues m'a remis le soin de rendre compte de leurs travaux, dans ces réunions solennelles, j'ai toujours cru devoir faire précéder cet exposé d'un aperçu succinct sur les faits les plus dignes d'intérêt pris hors de nos séances, mais se rapportant à l'objet de nos études. J'ai essayé notamment de signaler à votre attention les nouveaux procédés introduits dans l'agriculture et l'industrie; j'ai rappelé la part que prenait l'Académie à nos congrès scientifiques et aux fêtes agronomiques. J'ai tenu à constater qu'elle apportait son con-

porté de préférence et avec beaucoup de discernement sur les pièces les plus intéressantes. Ici, je dois une mention spéciale à la Société d'histoire naturelle de Boston qui nous a fait parvenir la collection complète de ses publications. M. Gaston de Saporta, si bon juge en pareille matière, a analysé surtout les travaux de cette compagnie concernant l'ornithologie, les insectes libellunes et névroptères, ainsi que les divers phénomènes que présentent les anciens glaciers du Labrador. Notre confrère nous a communiqué en outre deux nouveaux opuscules se rattachant à ses études de prédilection : l'un est l'introduction à un mémoire sur les plantes fossiles de la période jurassique, non complètement décrites jusqu'à ce jour ; le second a pour objet l'existence de plusieurs espèces actuelles observées dans la flore de Meximieux département de l'Ain. L'habile naturaliste nous fait connaître l'origine de ces végétaux et les principaux caractères qui les distinguent.

Deux de nos confrères que la botanique compte parmi ses plus fervents adeptes, MM. Amédée de Fonvert et Achintre viennent d'enrichir cette science d'un remarquable travail sur les plantes vasculaires qui croissent naturellement dans les environs d'Aix. Cet ouvrage, fruit de longues et intelligentes explorations, associe dignement les noms de nos deux botanistes à ceux des Garidel, des Gérard, des Castagne et des Derbès. Le livre

de Garidel, imprimé aux frais de la province, jouit dans nos contrées d'une réputation justement acquise ; mais ses recherches laissent un peu à désirer pour les environs de notre ville, par ce motif surtout que plusieurs espèces de plantes se sont introduites dans nos champs depuis l'époque où écrivait le savant professeur de notre ancienne Université. L'œuvre de MM. de Fonvert et Achintre est le complément de l'ouvrage de Garidel. Elle a reçu d'unanimes suffrages de la part de ceux qui sont dignes de l'apprécier.

M. le docteur Bourguet, membre du Conseil d'hygiène de l'arrondissement et dont j'ai déjà signalé d'importants écrits justifiant ce titre, nous a communiqué la relation d'une épidémie de maladie charbonneuse qui a régné à Meyrargues pendant l'été de 1869. Déjà les judicieuses remarques de notre confrère avaient mérité la haute et flatteuse approbation de l'Académie de médecine. M. Bourguet constate que parmi les maladies pouvant être transmises des animaux à l'homme, le charbon est une des plus fréquentes et des plus dangereuses ; il étudie le cours de l'affection, son développement, les symptômes particuliers à chaque cas et le mode de traitement. De l'ensemble des divers faits et des observations particulières sur chacun d'eux, l'habile praticien conclut que le charbon est une maladie à la fois contagieuse et infectieuse, la contamination ne

s'exerçant toutefois qu'à une très faible distance.

Ces divers sujets scientifiques ont été variés par des lectures du domaine de l'histoire et des belles-lettres.

M. Desjardins nous a lu quelques fragments de son grand ouvrage sur les états-généraux de 1355 à 1614 et leur influence par rapport au gouvernement et à la législation du pays. Il suffirait de dire pour louer une telle œuvre qu'elle vient d'être couronnée par l'Académie des sciences morales et politiques. Les extraits communiqués par le savant auteur concernent les états tenus en 1356 après la funeste bataille de Poitiers. Jamais la France ne s'était trouvée dans une position aussi désastreuse. Il s'agissait surtout d'improviser une armée et de lever des subsides. M. Desjardins nous montre les états voulant abaisser la royauté et faire dominer la représentation nationale. Il expose les diverses réformes proposées, les luttes avec les conseillers du jeune duc de Normandie représentant le roi son père prisonnier, tristes et déplorables dissensions qui ne devaient s'apaiser que par une ordonnance célèbre conforme à la prétention des états et que le jeune prince dut accepter. Ces divers points et autres actes de cette assemblée de 1356 sont développés par notre confrère avec une grande finesse d'aperçus et un esprit de critique parfait.

M. Charles de Ribbe continue ses recherches

sur nos anciennes corporations d'arts et métiers. La boulangerie et la taxe du pain sous l'ancien régime lui ont fourni de piquants détails. A Aix ce sont divers règlements qui fixent les attributions respectives des boulangers et des fourgonniers. A Toulon, un conflit entre les consuls et les boulangers à l'occasion du mesurage des blés donnant lieu à des abus est la cause de longs et interminables débats auxquels prennent part les avocats célèbres de l'époque. L'inutilité de la taxe à règlementer le prix du pain est le fait saillant qui ressort de cette curieuse étude.

Les anciens livres de famille offrent un vif intérêt à l'historien et au moraliste, ainsi que M. de Ribbe va bientôt nous le démontrer. On aime à comparer les usages et coutumes de nos aïeux avec nos mœurs actuelles, et le résultat, il faut l'avouer, n'est pas toujours à l'avantage de celles-ci. M. de Ribbe nous a signalé un livre de famille du XVme siècle dont l'auteur est Jaume Deydier, de la petite ville d'Ollioules. Cette famille Deydier jouissait de l'estime publique et se recommandait par la pratique des vertus morales et chrétiennes. Le livre de Jaume écrit dans la langue du pays ne se borne pas à relater les faits ordinaires de l'administration d'une maison ; il est riche en documents qui nous apprennent quel était, à son époque, le mode d'exploitation des terrains, comment se plantait la vigne, ce que coûtaient les diverses denrées, le prix des jour-

nées des serviteurs ruraux. Notre confrère en mentionnant toutes ces particularités ne remplit pas le rôle d'un simple chroniqueur ; l'idée morale, les réflexions les plus justes sont constamment déduites avec art des faits dont il présente l'exposé.

M. Tavernier nous a communiqué de judicieuses observations sur la nouvelle Héloïse et le style de J.-J. Rousseau en général. Les aperçus littéraires de notre confrère sont marqués au coin de la bonne critique. *Il faut des romans à un peuple corrompu*, disait le philosophe de Genève, et ce sophiste qui faisait profession de prêcher la vertu écrit un livre où le talent ne sert qu'à orner le vice et dans lequel l'immoralité est sans cesse offerte sous de brillantes couleurs ! M. Tavernier reconnaît néanmoins que les dissertations dont le roman de *Julie* est entremêlé, entr'autres celles sur le duel et le suicide, méritent l'intérêt du moraliste et atténuent les défauts de l'ouvrage.

Sous le titre de *Souvenirs*, le même académicien nous a retracé les principaux traits de la vie de Mgr de Mazenod, mort évêque de Marseille. C'est un pieux hommage inspiré par la reconnaissance, rendu à la mémoire d'un prélat dont notre confrère avait su gagner l'affection dès son jeune âge. Avant d'être promu aux honneurs de l'épiscopat, M. de Mazenod avait marqué sa carrière ecclésiastique par une foule de bonnes œuvres, par son dévouement à la jeunesse, par son zèle à évangéliser les populations rurales en em-

ployant l'idiome provençal qu'il parlait avec facilité. La notice de M. Tavernier a réveillé les plus douces impressions dans le cœur de tous ceux qui ont eu l'avantage de connaître et d'apprécier le vénérable prélat.

Un ouvrage publié par M. Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, a fixé toute l'attention de notre confrère M. Amédée de Fonvert. Sous le titre de *Galilée, les droits de la science et la méthode des sciences physiques*, le savant professeur a élevé un véritable monument à la gloire du créateur de la philosophie expérimentale. Nous devons des éloges et des remercîments à M. Amédée de Fonvert pour nous avoir parfaitement initiés au livre de M. Henri Martin, en faisant ressortir les principaux faits qui se rattachent à la vie de Galilée, entre autres son mémorable procès devant l'inquisition de Rome, en nous dépeignant toute la physionomie du remarquable écrit de l'estimable doyen.

L'installation de M. le recteur Vieille nous a valu deux remarquables allocutions. L'honorable chef de notre Université a apprécié avec autant de justesse que de convenance le rôle qui paraît appartenir dans l'ordre des sciences aux sociétés académiques de province. Les mathématiques en fait de découvertes ne sauraient être le résultat d'une œuvre collective, mais quant aux sciences physiques et naturelles, l'association y reprend son influence même dans les sociétés des

départements qui se livrent en outre à d'utiles travaux pour notre avancement intellectuel et moral. Interprête des sentiments de ses collègues, notre président a félicité l'Académie de ce qu'elle accueille en M. le recteur, non seulement le représentant du pouvoir central au point de vue de l'encouragement à donner aux sciences, aux lettres et aux arts, mais encore le savant distingué qui honore sa carrière par de constants travaux.

J'ai essayé de participer à ces diverses lectures par quelques notices sur des anciens magistrats du parlement de Provence, entre autre sur le procureur général François de Gantès, vivant au XVIIme siècle et qui a attaché son nom aux principaux évènements politiques de l'époque.

Mentionnons sommairement quelques communications de la part de nos membres correspondants :

M. de Berluc avait pris une part des plus actives à nos travaux pendant le peu d'années qu'il a siégé au milieu de nous. Devenu correspondant à la suite de son départ de la ville d'Aix, il a continué d'entretenir avec l'Académie de fréquents rapports. Je me borne à signaler l'envoi d'un volume intitulé : *Souvenirs poétiques de M. Fortuné Pin*, auquel se rattachait notre confrère par des liens étroits de parenté. Ce recueil posthume publié par les soins de M. de Berluc est enrichi d'une biographie de son auteur, té-

moignage touchant de piété filiale, tableau fidèle d'une existence entièrement consacrée au bien public, à l'administration du pays, aux devoirs de la magistrature. La poésie charmait les loisirs de M. Pin. Sa belle âme se réfléchit dans les productions d'une muse gracieuse puisées aux sources de la morale et d'une saine philosophie et inspirée notamment par les charmes du foyer et les souvenirs du clocher.

L'Académie a encore reçu :

De M. le chanoine Magloire Giraud, curé de Saint-Cyr, une notice sur des découvertes récentes d'objets antiques faites dans cette localité et aux environs ; des documents inédits relatifs aux farots ou feux de gardes sur les côtes de Provence au moyen-âge, travail intéressant, surtout par l'insertion de divers règlements.

De M. Gustave Vallier, un essai sur les fédérations martiales en Dauphiné pendant les trois premières années de la Révolution française. L'auteur a consulté avec le plus grand soin les archives de Grenoble et les bibliothèques des amateurs.

De M. Henri Bouschit, de Montpellier, une intéressante brochure relative à la taille des vignes après une forte gelée pendant la végétation. Les observations de l'habile agronome sont le résultat de ses expériences.

La mort continue à moissonner dans nos rangs.

Des coups cruels nous ont atteints laissant après eux de longs regrets.

Parmi nos membres résidants nous déplorons la perte de MM. Agard, Castellan et Faure.

Par ses profondes connaissances en fait d'industrie locale, par une haute intelligence qui le rendait propre à traiter tous les sujets se rattachant à l'intérêt public, M. Agard était pour nous un précieux collaborateur. Directeur des salins du Midi, membre du Conseil général et de celui de notre municipalité, M. Agard était toujours prêt à éclaircir les importantes questions qui s'élevaient au sein de ces assemblées. Toutes ses communications à l'Académie avaient pour objet l'utilité publique. Mentionnons ses recherches historiques et statistiques sur les communes littorales des étangs de Berre et de Caronte, un essai sur l'exploitation des eaux-mères dans les salins, son manuel de l'applicateur d'asphalte. M. Agard est mort à un âge qui semblait lui promettre encore de longs jours. Une activité prodigieuse et des travaux multipliés ont hâté la fin d'une vie si bien remplie.

M. le président Castellan a succombé après une courte maladie dont rien ne semblait indiquer l'issue fatale. Un des doyens de notre compagnie, M. Castellan s'était toujours montré fort assidu à nos séances, et tout en provoquant l'attention de ses confrères par de nombreuses et intéressantes lectures, il s'attirait leur vive

affection par les plus aimables qualités du cœur. Déjà notre président s'est montré le digne interprête de nos regrets en retraçant, au moment des suprêmes adieux, le tableau d'une vie consacrée au devoir, à la pratique du bien, en nous dépeignant les qualités du magistrat, la vigilance de l'administrateur, la ferveur du chrétien, les vertus du père de famille, les connaissances et le goût parfait de l'érudit et du littérateur. Parmi les productions de notre confrère, ses études sur *la Femme antique* mériteraient une mention particulière et nous formulons le vœu pour que cet important travail soit un jour livré à l'impression. M. Castellan était encore un aimable poète. Le conte célèbre de la chûte du jeune et téméraire Phaéton que nous a légué l'antiquité, agréablement versifié et lu dans la séance publique de 1834, excita de vifs applaudissements. Permettez-moi de vous citer les derniers vers de la morale qui découle de la triste fin du fils de Clymène : plus d'une époque et plus d'un pays pourraient en revendiquer l'application :

Il n'est blanc-bec à petite faconde
Qui jà traitant ses mentors de vieux fous
N'ose se dire en état plus qu'eux tous
De régenter et d'éclairer le monde ;
Des passions misérable instrument
Qui ne sçaurais qu'incendier la terre
Si tu tenais les rênes un moment,
Tremble : Jupin lance encor le tonnerre.

Nous regrettons, en la personne de M. Faure, un collègue qui par sa spécialité représentait dignement, au sein de la compagnie, les sciences exactes. L'étude approfondie des mathématiques, tout ce qui pouvait contribuer à leur progrès, tels étaient les objets principaux de ses méditations. Non content d'en exposer et d'en développer les principes dans des cours publics, il les avait consignés dans divers ouvrages qui ont valu à leur auteur une réputation bien acquise. M. Faure se rendait à nos séances avec une grande ponctualité et plus d'une fois nous lui dûmes d'intéressantes communications. Une modestie sincère, une parfaite urbanité donnaient un nouveau prix aux qualités de cet estimable savant. Chrétien fervent et convaincu, M. Faure s'est éteint dans la paix du Seigneur, laissant inconsolable une famille qu'il chérissait et qui lui prodiguait les plus tendres soins.

Mentionnons encore la mort de deux membres honoraires :

Qu'est-il besoin de joindre ici nos éloges à ceux que la cité tout entière a adressés à la mémoire de M. Aude, ancien maire d'Aix, ancien membre du conseil général du département ; le souvenir des services signalés rendus au pays par M. Aude vivra toujours dans le cœur de nos concitoyens. Son zèle et son dévouement, à l'époque des cruelles épidémies qui avaient affligé

notre ville, les divers établissements dont il l'a dotée, sa pensée toujours dirigée vers ce qui pouvait en accroître la prospérité, tels sont les principaux titres qui lui avaient valu une juste popularité. Tout pour le pays, telle était sa noble devise. Notre municipalité a fidèlement interprété le sentiment général, en votant à la mémoire de M. Aude un hommage public destiné à perpétuer le nom du digne administrateur.

M. Roustan, ancien recteur de notre Académie universitaire, avait compté dans nos rangs comme membre actif. Les sciences exactes, l'étude de la philosophie et un vrai talent pour la poésie l'avaient recommandé à notre choix. M. Roustan avait présidé nos séances avec distinction ; il a enrichi nos recueils d'un épître philosophique en vers signalant le danger des systèmes exclusifs et la nécessité de conformer toute théorie aux règles éternelles du bon sens. M. Roustan était placé à la tête de l'université de Toulouse, quand la mort l'a ravi à ses hautes fonctions.

Quelques mots enfin de souvenirs à deux de nos membres correspondants : MM. Remacle et Le Maistre :

L'existence de M. Remacle, ancien maire d'Arles et ancien préfet du Tarn, fut entièrement consacrée à étudier les besoins de la classe ouvrière, à améliorer son sort à l'aide de pieuses fondations, à visiter les établissements de bien-

faisance. Ses publications sur des questions d'économie politique, ses dissertations concernant le travail, l'épargne et la charité, ses études sur les hospices d'enfants trouvés sont dirigées vers le but si louable qu'il poursuivait. Les actes et les écrits de M. Remacle lui ont été constamment inspirés par les principes d'une morale toute chrétienne.

M. le chevalier Le Maistre, du département de l'Yonne, occupait un rang distingué parmi ces écrivains qui, joignant à l'érudition un patriotisme éclairé, recherchent avec ardeur tout ce qui peut illustrer leur pays natal. Nous lui devons plusieurs opuscules puisés dans des documents originaux concernant l'ancien comté de Tonnerre. Je signalerai notamment la biographie de Marguerite de Bourgogne comtesse de Tonnerre et de Provence, princesse dont la mémoire est en grande vénération. La mort de M. Le Maistre a causé la plus douloureuse impression à ses concitoyens.

Ces vides ont été heureusement comblés par de nouveaux choix.

M. Agard est remplacé par M. le chanoine Boyer, doyen de la Faculté de théologie. Les savantes leçons de l'habile professeur et ses publications tendent surtout à démontrer que la raison et la foi peuvent s'accorder et que la science philosophique ne saurait exclure les

principes d'une saine philosophie. Installé dans une de nos séances, M. Boyer nous a signalé le mal organique inhérent à tous les anciens systèmes philosophiques, et surtout l'oubli des rapports de Dieu avec l'homme : après de longs siècles le christianisme viendra compléter les vérités naturelles, et le véritable spiritualisme, celui qui relève des grandes époques de l'antiquité et des écoles chrétiennes, ne tardera pas à être fondé. Dans le développement de ce sujet, M. le doyen Boyer a constamment revêtu d'un style concis et élégant la justesse des pensées et la solidité des arguments.

Le fauteuil que le départ de M. de Berluc a laissé vacant est occupé par M. Reynald, professeur de littérature française à la Faculté des lettres. Nous n'avons pas à nous étendre sur ses savantes leçons si bien appréciées par de nombreux auditeurs. Je me borne à rappeler qu'en étudiant le XVIIIe siècle, M. Reynald a fait ressortir avec beaucoup d'habileté l'importance de cette époque et son influence sur nos destinées. Au mérite du professorat, notre nouveau collègue joint toutes les qualités d'un écrivain vraiment digne de ce nom. Dans son discours d'installation dont le sujet principal était l'*Éloge des belles-lettres*, il a trouvé d'heureuses inspirations pour démontrer combien leur empire était puissant pour nous consoler au milieu de tous nos malheurs. Nous devons encore à M. Reynald divers

fragments d'un mémoire sur les États-Généraux de 1789 ; il en apprécie le but et le caractère, il retrace le portrait des grands orateurs qui prirent part aux discussions d'une époque si agitée, celles notamment relatives à la Constitution et à la séparation des pouvoirs.

M. Claudio Jannet, docteur en droit, est le successeur de M. le président Castellan. Jeune encore, M. Jannet a déjà produit diverses œuvres dont on a apprécié l'élévation des pensées, l'esprit observateur, le goût et la saine érudition. La législation, l'économie politique, les belles-lettres et les beaux-arts, tous ces sujets sont traités avec la même facilité. Je mentionnerai entr'autres un travail remarquable sur l'état présent et l'avenir des sociétés coopératives, ces institutions que Stuart Mill représente comme devant régénérer nos modernes associations et dont le but moral et l'influence ne sauraient être contestés. Par la variété de ses connaissances, par son zèle et une ardeur passionnée pour l'étude de tout ce qui est bon et utile, M. Jannet est pour nous une précieuse acquisition.

Ont été admis en qualité de membres correspondants :

M. Charles Poncy, le poète si populaire de Toulon, auteur de ces charmantes pièces de vers qui, sous les titres du *Chantier*, du *Bouquet de marguerites* et autres, expriment les sentiments

les plus nobles et les plus doux. Qui ne connaît encore ces nouvelles en prose si purement écrites, et dont les sujets pour la plupart se rattachent à notre belle Provence.

M. Frédéric Cazalis, de Montpellier, qui a obtenu une mention très honorable à notre dernier concours agronomique. *Le Messager agricole du Midi*, dont il est le fondateur et le directeur, rend au premier des arts des services signalés, qu'un de nos collègues a déjà été heureux de constater (1).

M. Lavollée, docteur ès-lettres, attaché aux affaires étrangères, auteur d'une remarquable étude sur la vie et les œuvres de Portalis. Ce nouveau monument élevé à la gloire de l'illustre homme d'État complète dignement les diverses publications qui éterniseront sa mémoire.

M. Malinowski, professeur d'histoire naturelle au collège spécial d'Alais. A des travaux importants sur la minéralogie et notamment sur les exploitations du bassin houiller du Gard, M. Malinowski joint des goûts littéraires. Nous lui devons une notice sur Richilde, de Pologne, mariée au comte de Provence Raymond-Bérenger II, princesse peu connue mais que l'auteur a su rendre intéressante par divers faits puisés dans des documents originaux.

(1) V. dans le procès-verbal de la séance publique de 1869 le rapport de M. Norbert Bonafous sur le Concours agricole.

M. Marius Topin, jeune écrivain d'un talent éprouvé. Formé à l'école d'un de nos plus illustres littérateurs, M. Topin s'est déjà fait un nom dans les lettres par divers travaux historiques. Ils lui ont mérité d'être lauréat de l'Institut à trois reprises différentes et à un âge où tant d'autres aspirent encore aux premiers honneurs académiques. On sait avec quelle faveur a été accueillie sa récente publication : *l'Homme au masque de fer*. C'est en remontant aux sources et en apportant une rare sagacité dans la discussion des diverses opinions que l'auteur a voulu résoudre une grande énigme historique. A-t-il définitivement donné la solution du problème ? il ne nous appartient pas de l'affirmer. Appelé à défendre la patrie dans nos terribles guerres contre la Prusse, M. Marius Topin a fait bravement son devoir ; une fatale nouvelle bientôt démentie n'a pu que resserrer les liens qui l'unissent à sa famille et à ses nombreux amis.

Tel est, Messieurs, le résumé bien aride de nos travaux. Je vous remercie, en terminant, de l'attention que vous avez prêtée à une lecture dont la sécheresse contraste avec un remarquable discours et les sujets intéressants qui vont suivre. Bientôt une voix éloquente vous racontera les actions méritoires que l'Académie, d'après les intentions de deux généreux fondateurs, couronne en ce jour. La vertu ne perd jamais ses droits.

Dans les circonstances présentes, au milieu de l'agitation des esprits, son exemple exposé au grand jour devient une salutaire diversion bien propre à fortifier nos cœurs et à tempérer l'amertume de nos peines. L'hommage que nous rendons annuellement aux actes vertueux n'est pas la principale de nos attributions, mais il en sera toujours une des plus douces et des plus touchantes.

RAPPORT

SUR

LES PRIX DE VERTU

Par M. DESJARDINS,

Premier Avocat-Général.

MESSIEURS,

L'Académie d'Aix ne se borne pas à entretenir et à propager le goût des lettres et des sciences : deux hommes de bien, MM. Rambot et Reynier, lui ont permis d'étendre le champ de ses investigations : elle leur doit son plus doux rôle et sa plus enviable attribution. Nous avons à rechercher, à louer et à récompenser la vertu.

Je ne voudrais pas jurer qu'on n'ait pas, de temps à autre, médit des prix de vertu. Nos contemporains, je veux le croire, ont perdu

beaucoup de préjugés, mais un bon nombre d'entre eux rougiraient de ne pas s'effaroucher quand on leur parle des académies. Il semble que le seul nom de ces vénérables compagnies évoque une nuée de souvenirs poudreux, que les fantômes de La Harpe et de Thomas se dressent devant notre génération sceptique, et qu'on soit perdu si l'on ne sait à ce propos sourire ou bailler. Dans tout le bagage académique, rien, ce me semble, ne mérite moins que les prix de vertu ces épigrammes lancées par les troupes irrégulières de la république des lettres. Je sais à merveille que, d'après certains philosophes, il faudrait soigneusement se garder de récompenser ici-bas les gens de bien. Les stoïciens soutenaient que le sage, au sein des supplices, ne cessait pas de posséder le bonheur suprême, et Kant, en apostrophant le Devoir, le félicite de *n'offrir l'idée de rien d'agréable.* Abaissons les yeux sur la terre, Messieurs, et nous sentirons ces théories s'évanouir au contact des misères humaines comme le pyrrhonien Marphurius, dans le *mariage forcé*, sentit les siennes s'évanouir sous les arguments de Sganarelle. Quel stoïcien, parmi les plus endurcis, refuserait, pour appliquer son orgueilleux système, de tendre une main fraternelle au malheureux qui, succombant sous le poids de la chaleur et du jour, a subi sa tâche sans murmure et pieusement accompli la loi? Quoi! tenter de rétablir l'harmonie du

bonheur et du bien, chercher quelques-uns de ces nobles combattants et panser leurs blessures, ce serait intervertir l'ordre naturel des choses ! Ainsi raisonnent peut-être ces faux sages qui, niant la charité, sont bien près de nier la justice : ils n'empêcheront pas l'humanité de croire à l'une comme à l'autre.

Dès-lors, comment blâmer ceux qui vous convient à décerner de telles récompenses ? Dans ce siècle où tout naît et meurt si vite, ne représentez-vous pas la tradition, la stabilité, la perpétuité ? N'échappez-vous pas en même temps aux caprices du pouvoir et du suffrage populaire ? Une compagnie, quand elle touche à la politique, s'use tantôt en quelques mois, tantôt en quelques jours, et le plus humble conseil ne se soustrait pas mieux à cette règle que la plus grande assemblée : c'est donc avec raison que MM. Reynier, Rambot et leurs pareils se sont méfiés de tous les corps plus ou moins politiques et vous ont confié l'exécution de leurs projets. Comme vous ne complotez la chûte d'aucune puissance, comme vous ne relevez que de vous-mêmes et que vous habitez les sereines régions de l'intelligence, on aurait mauvaise grâce à vous soupçonner de partialité : vous ne pouvez sacrifier la vertu qu'à une vertu plus pure et l'opinion publique ne saurait même concevoir qu'il en fût autrement. Aujourd'hui comme toujours, elle ratifiera nos choix.

Treize mémoires vous étaient présentés. Plusieurs concurrents ont été définitivement écartés : d'autres, qui nous ont paru dignes d'encouragements et d'éloges, devront se soumettre l'année prochaine à l'examen d'une commission nouvelle. Votre commission de l'année 1871 vous a proposé de décerner quatre prix et vous avez unanimement adopté ses conclusions.

Cécile Roman est domiciliée à Aix. Quelques-uns de nos plus honorables compatriotes nous l'ont signalée, et je tiens à les remercier ici d'un discernement qui abrège et simplifie notre tâche. Il y a quarante-deux ans, Cécile entrait au service des demoiselles Gérard. Pendant vingt-cinq ans, elle se contenta d'un modique salaire. C'est à nos yeux son premier titre d'honneur que d'avoir résisté si longtemps aux suggestions ambitieuses pour s'attacher résolument à deux filles qui avaient tendrement guidé ses premiers pas dans la vie. Que ce long attachement relève la condition des serviteurs ! Il les associe, quand le maître y sait répondre, aux joies et aux douleurs domestiques ; il les unit à la famille elle-même et les en fait membres. Telle fut l'histoire de Cécile Roman. Mais des revers allaient fondre sur la maison chérie et mettre à l'épreuve ce dévouement filial. La vieillesse et la pauvreté vinrent du même pas. Mlles Gérard ne pouvaient plus ni se suffire à elles-mêmes ni

rétribuer Cécile. Celle-ci refusa de quitter son poste ; elle servit et soigna jusqu'au bout, c'est-à-dire pendant une nouvelle période de quinze ans, ses deux maîtresses, et ne se regarda comme libre que le jour où il ne restait plus qu'à prier pour elles. Mais la charité, comme dit Bossuet, sans cesse pousse vers le ciel les âmes qu'une fois elle a blessées : Cécile trouvait encore le moyen de se dérober à ses devoirs ordinaires pour accomplir un plus pénible devoir ; elle allait s'asseoir au chevet des malades, passait les nuits à leurs côtés, leur prodiguait ses secours et ses soins. Jamais l'espoir d'une récompense ne stimula son zèle, et l'Académie doit se plaire à récompenser les vertus qui ne s'occupent pas des académies. Vous avez donc décidé qu'un prix de 300 francs, imputé sur le legs Reynier, serait décerné à Mlle Roman.

En vous la dépeignant, j'ai commencé le portrait de Magdeleine Jacques. Celle-ci est née à Lambesc, mais habite Aix depuis cinquante-cinq ans. Elle y vint à l'âge de seize ans rejoindre sa sœur aînée, aujourd'hui malade et octogénaire. Ses offres de service furent alors acceptées par une honorable famille qu'elle n'a pas quittée depuis plus d'un demi-siècle. Elle n'a reçu dans cette longue période qu'un bien faible salaire : d'abord sept francs, puis neuf francs, enfin douze francs par mois. Mais ce désintéressement n'apparaîtra dans tout son jour que si nous péné-

trons dans la maison choisie et préférée jusqu'au bout par Magdeleine. Le père, la mère, d'abord trois enfants, puis cinq autres, voilà le ménage auquel elle s'est dévouée. Blanchisseuse, cuisinière, bonne d'enfants, elle pourvoit et suffit à tout : pas une plainte, pas une défaillance, quoiqu'aucun auxiliaire ne vienne lui donner le temps de respirer. Cependant l'intelligence de sa maîtresse, la veuve Gasq, s'est insensiblement affaiblie : de nouveaux devoirs, peut-être encore plus pénibles, s'imposaient à la vieille fille ; elle les accomplit avec la même ardeur. Je ne pourrais achever le tableau qu'en réunissant bien des traits, soit de probité, soit d'exquise délicatesse ; laissez-moi prendre au hasard et vous en citer un seul. En 1869, un de vos compatriotes, qui venait de perdre un membre de sa famille, lui donna quelques vêtements du défunt en la chargeant de les distribuer à ses neveux, pauvres comme elle. Magdeleine, avant de faire le partage, trouva par hasard deux pièces d'or et quelques pièces d'argent, laissées dans un de ces vêtements : elle se leva, courut chez le donateur et ne voulut pas garder une petite somme qui ne lui paraissait pas comprise dans la donation. Cette abnégation constante a vivement touché l'Académie qui décerne à Magdeleine Jacques comme à Cécile Roman un prix de 300 francs imputé sur le legs Reynier.

Une partie de ce legs, d'après l'intention

formellement exprimée par le testateur, doit être attribuée *aux pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants, c'est-à-dire d'une manière chrétienne, honnête et laborieuse.* L'Académie affecte une rente annuelle de 300 francs à l'exécution de cette clause. Mais elle a cru devoir, l'an dernier, réserver cette somme. Elle pouvait donc, en 1871, disposer de deux prix en faveur des parents qui se seraient le mieux conformés au programme tracé par M. Reynier. Les candidats sérieux, à notre grand regret, sont encore très-rares : nous faisons un pressant appel aux gens de bien pour qu'ils nous désignent avant la fin de l'année ces pères, ces mères que leur modestie nous dérobe et qui, en travaillant dans l'ombre à l'éducation de leur famille, coopèrent le plus utilement à notre régénération sociale. Nous ne pouvons aujourd'hui décerner que le prix resté disponible en 1870 : toutefois, comme la veuve Rabel a d'autres titres aux suffrages de l'Académie, nous lui remettons une somme de 400 francs, dont le quart est encore imputé sur la première fraction du prix Reynier.

Rabel, de Fuveau, laissait à sa mort quatre enfants : sa femme n'avait jamais cessé de les élever chrétiennement, de les former aux bonnes mœurs et de leur inspirer le goût du travail ; veuve, elle ne faiblit pas dans cette tâche. Dieu lui ménageait de dures épreuves : elle perdit sa seconde fille après avoir lutté sans trêve contre

la maladie qui menaçait et dévorait depuis plusieurs années cette frêle et chère existence. Elle reporta ses soins assidus sur une plus jeune fille dont la vigueur et la santé semblaient permettre à son cœur maternel *le long espoir et les vastes pensées* ; la veuve Rabel n'avait pas travaillé pour la terre et la petite vérole enlevait, il y a quelques mois à peine, « ce fruit à peine éclos, déjà mûr pour les cieux. » Deux enfants lui restent : la fille aînée qu'elle a mariée, un garçon qui fera bientôt sa première communion. Le juge de paix du canton de Trets, le curé de Fuveau attestent à l'envi qu'elle a parfaitement rempli ses devoirs maternels envers ses quatre enfants ; nous tenons à l'en féliciter et à l'en récompenser. Cette mère vertueuse est en même temps la meilleure des filles, et soigne à merveille son père, veuf depuis deux ans. Mais la piété filiale est une vertu si naturelle et si douce à pratiquer que l'éloge en semble à peu près superflu ; pour juger et connaître la veuve Rabel, il faut achever son histoire. Entourée d'enfants et pauvre elle-même, elle recueillit, il y a huit ans, une pauvre aveugle, tante de l'époux qu'elle avait perdu ; consultant son cœur bien plus que ses forces et pleine d'une sublime confiance en ce Dieu qui ne laissa jamais ses enfants au besoin, elle n'a cessé depuis cette époque de prodiguer à la veuve Aubert les soins les plus affectueux, les plus délicats et les plus tendres. Comment louer dignement une telle con-

duite ? Depuis quatre ans, les plus honorables habitants de Fuveau nous ont recommandé cette femme, et je suis particulièrement heureux que leur attente ne se prolonge pas.

Enfin, M. Rambot nous a légué une rente annuelle de 545 francs que nous pouvons partager entre plusieurs candidats, mais que nous nous empressons, cette fois, d'attribuer intégralement à Thérèse Baudillon, de Fos. La femme Pignatel, atteinte de phthisie, presqu'universellement abandonnée, pria cette vertueuse fille, alors âgée de 68 ans, de venir lui donner des soins auxquels se refusait sa propre famille ; Thérèse écouta cette prière : nuit et jour elle veilla sur la malade, qui mourut entre ses bras, laissant à un mari sans ressources trois enfants en bas-âge. L'un n'avait pas plus de deux ans, un autre était estropié, Pignatel incapable de les nourrir et de les élever à lui seul. Il s'agissait de manger un pain trempé de larmes, et c'est à peine si le maître pouvait assurer à la vieille domestique un misérable logement ; à ce moment même, un habitant aisé du village, veuf et sans enfants, lui offrait un salaire et un service plus doux. Quel mobile pouvait enchaîner Thérèse à la triste maison que venait de visiter la mort ? La charité, Messieurs, et j'entends ici ce mot dans son acception chrétienne : un Dieu seul peut inspirer ce pur amour du devoir, ce désintéressement presqu'héroïque, et l'on ne gravit une

voie si rude que les yeux fixés sur la croix de Jésus-Christ. Les enfants avaient faim : Thérèse alla mettre en gage une chaîne et un crochet d'argent, les seuls objets précieux qu'elle possédât. Les enfants avaient froid : Thérèse se dépouilla de ses hardes pour couvrir leurs membres glacés. Noble et généreuse femme ! Quel éloge n'avez-vous pas mérité ! Quelle récompense terrestre est à la hauteur de vos sacrifices ! Laissez-nous pourtant vous dire que nous envions votre courage, que nous admirons votre dévouement inépuisable, laissez-nous le proposer en exemple aux égoïsmes, aux cupidités qui nous environnent. Il est doux de respirer encore le parfum de ces fleurs écloses au soleil du christianisme sur un sol que voudraient reconquérir le paganisme et la barbarie.

Messieurs, ce qu'il faut recommander à nos contemporains, au milieu des tempêtes qui secouent notre pays, c'est l'abnégation, c'est l'esprit de sacrifice. Lorsque tous les malheurs fondent sur la France, nous songeons moins, pour la plupart, à la patrie qu'à nous-mêmes ; nous n'abdiquons pas un préjugé, pas une rancune, et pourtant les peuples ne se soutiennent ou ne se sauvent que si les individus consentent à s'oublier pour la chose publique, au lieu de l'oublier pour eux-mêmes. Quand les prix de vertu n'auraient d'autre résultat que de nous faire chercher dans l'ombre l'esprit de sacrifice et de

nous mener à lui témoigner publiquement une estime sans bornes, il faudrait encore remercier et féliciter les hommes généreux qui nous ont chargés non pas seulement de soulager les plus pauvres, mais de récompenser les plus dignes.

A la suite de ce rapport, les lauréats ont reçu des mains de M. le président le diplôme relatant les actions méritoires qui leur ont valu les suffrages de l'Académie.

Deux lectures intéressantes ont encore été faites dans cette séance, savoir :

Les anciens livres de famille en Provence, par M. Charles de Ribbe.

La variole à Aix en 1870, par M. le docteur Bourguet.

MEMBRES RÉSIDANTS

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

d'Aix.

MESSIEURS :

13 mars 1833..... Mouan (Jean-Louis-Gabriel), avocat, conservateur-adjoint de la bibliothèque d'Aix.

17 avril 1833..... Saporta (Anne-François-Gaspard-Charles-Adolphe marquis de).

29 mars 1836..... Garidel (Léon de).

14 juin 1840..... Tavernier (Adolphe-Alexandre), avocat.

30 novembre 1841. Maurin (Elzéar-François l'abbé).

22 mars 1842..... Payan (Pierre-Scipion), docteur en médecine.

25 février 1845 ... Fortis ✻ (François de), président honoraire à la Cour d'appel.

18 décembre 1849. Bonafous ✻✻ (Norbert), doyen de la Faculté des Lettres.

7 décembre 1852. Tournadre ✻ (Théophile de), ingénieur.

Id..... Gibert (Joseph-Marc), directeur du Musée.

10 février 1857 ... Feraud-Giraud ✻ (Louis-Joseph-Delphin), président à la Cour d'appel.
Id ..... Ribbe ✻ (Charles de), avocat.
9 février 1858 ... Sauteron-Séranon (Jules de), avocat.
16 mars 1858..... Reinaud de Fonvert (Alexis).
23 mars 1858..... Cabantous ✻ (Louis-Pierre-François), doyen de la Faculté de Droit.
4 mai 1858..... Silbert (Paulin), docteur en médecine.
30 novembre 1858. Espieux (Jacques-Auguste), chanoine.
28 mars 1859..... Fresquet ✻ (Raymond-Frédéric de), professeur à la Faculté de droit.
21 mars 1862 .... Reinaud de Fonvert (Alexandre-Jean-Baptiste-Amédée), conseiller honoraire à la Cour d'appel.
19 février 1863.... Gaut (Jean-Baptiste-Marius).
2 juin 1863..... Payan-Dumoulin (Charles-François-Ernest de), conseiller à la Cour d'appel.
20 février 1866 ... Bourguet (Eugène), docteur en médecine.
17 avril 1866..... Saporta (Gaston comte de).
8 avril 1867..... Desjardins (Arthur), avocat-général à la Cour d'appel.
13 mai 1867..... Achintre (Joseph-Frédéric), professeur émérite de l'Université.
3 juin 1867 ..... Morisot (Jean-Baptiste), professeur d'histoire au Collége d'Aix.
28 mars 1870..... Boyer (Jean-Pierre), chanoine, doyen de la Faculté de Théologie.
Id ..... Reynald (Hermile), professeur à la Faculté des Lettres.
17 avril 1871..... Jannet (Claudio), docteur en Droit.

Nouveau Bureau de l'Académie.

(1871-1873).

Président..... M. le chanoine Espieux.
Vice-Présidents.... MM. Desjardins et Achintre.
Secrétaire-Perpétuel M. Mouan.
Secrétaires annuels. MM. Boyer et Reynald.
Archiviste ..... M. Charles de Ribbe.
Trésorier..... M. de Garidel.

LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

DEPUIS SON INSTITUTION.

—

1861

Marie Buès, de la commune d'Aix.

1862

Jacques Aubregat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863

Rose Beauvois, de la commune d'Aix.

1864

Marie Antoine, de la commune des Martigues.

1865

François-Gaspard Teissier, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866

Époux Giraud, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867

Thérèse DÉCANIS, de la commune d'Aix.

1868

Marie BLANC, épouse Barbier, de la commune d'Istres.

1869

Émilie MASSEL, de la commune d'Aix.

1870

Thérèse BAUDILLON, de la commune de Fos, canton d'Istres.

LAURÉATS DU PRIX REYNIER.

D'après les intentions du testateur, ce prix qui est de 1,000 francs doit être divisé : une partie de la somme est en outre réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.

—

1870

Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.

Marie DAUDET, de la commune d'Aix.

1871

Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve Rabel, de la commune de Fuveau, canton de Trets.

Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.

Cécile ROMAN, de la commune d'Aix

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

des

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX

AIX

IMPRIMERIE DE MARIUS ILLY, RUE DU COLLÉGE, 20

1872

SÉANCE PUBLIQUE

Le LUNDI 10 JUIN 1872, la cinquante-deuxième Séance publique de l'Académie a eu lieu à quatre heures, dans la grande salle de l'Université.

M. le chanoine ESPIEUX, président de l'Académie, a ouvert la séance par le discours suivant :

MESSIEURS,

Je veux vous parler de la science sacrée, de ses caractères et de ses rapports avec les autres sciences. Le sujet est grave, mais il ne saurait vous déplaire. La science sacrée a rarement la bonne fortune de rencontrer une solennité littéraire et de se pouvoir montrer telle qu'elle est à des intelligences choisies. Cette heureuse occasion s'offre à elle aujourd'hui, elle en profite; vous trouverez, je l'espère, qu'elle fait bien.

La théologie est une grande science ; le rôle qu'elle a joué dans le cours du temps est considérable. Elle a détrôné, à son apparition, les doctrines polythéistes du vieux monde ; elle a refoulé dans l'ombre la philosophie d'Épicure et celle de Zénon ; mais les sciences vraies, elle les a toujours aimées, toujours favorisées. Dès le quatrième siècle, les grands philosophes, les savants physiciens, ce ne sont pas les néoplatoniciens polythéistes, mais des évêques. Au moyen-âge, les sciences sont stationnaires ; c'est la théologie qui les garde. Plus tard, les sciences se réveillent ; elles trouvent leur voie. Galilée crée l'induction, l'induction que soutiennent les instruments de mesure et le calcul ; Bacon la mutile, mais la pratique ; Képler l'emploie avec génie ; et Newton la perfectionne. Il se fait alors un immense mouvement scientifique. La théologie se prête à ce travail ; elle le seconde, car, chose digne de remarque, les inventeurs de génie dans les sciences, ce sont des théologiens. Le dix-huitième siècle écarte la théologie ; soudain la philosophie dépérit, les arts déclinent. Les sciences se soutiennent, mais elles n'inventent plus ; elles progressent, mais leurs progrès, ce ne sont que des applications des découvertes du dix-septième siècle. Du reste, on a beau écarter la théologie, elle suit avec intérêt les applications des sciences à l'industrie et au commerce. De nos jours on ne veut plus de Dieu, ni de tout ce qui le touche ; la théologie est dénoncée comme un obstacle à la vraie science. Dénonciation vaine autant qu'injuste !... La vérité ne dépend pas d'un caprice ; on ne détrône pas

Dieu parce qu'on le nie ; et il ne tient point au dédain, cette fine volupté, comme disait quelqu'un naguère, que la théologie n'aime les sciences, les lettres, les arts, et ne les pratique.

Qu'est-ce que la théologie? La théologie est une vraie science, une science supérieure, amie de toutes les autres sciences et se conciliant nécessairement avec elles.

Pour une science proprement dite, il ne suffit pas d'une série de vérités posées les unes à côté des autres. Il faut en outre que ces vérités se lient entre elles par des liens naturels, et que, toutes, elles découlent des mêmes principes, ou se rattachent à une même loi. L'Évangile est une réunion de grandes et sublimes vérités ; mais telles que le Nouveau-Testament les présente, elles ne sont pas méthodiquement assemblées ; rattachées les unes aux autres par un lien formel ; elles ne constituent pas une science proprement dite. La raison théologique est venue, qui examinant chacune de ces vérités, étudiant le lien secret qui les unit, le rapport mystérieux qui les fait dériver les unes des autres, les a coordonnées et présentées en un tout plein d'harmonie. Elle a fait plus ; elle a pris la plupart de ces vérités et en a développé les conséquences ; puis les comparant avec les données certaines de la philosophie et des autres sciences, elle a constaté leur parfaite concordance ; c'est, Messieurs, ce travail, mélange de révélation et de raisonnement, qui fait de la théologie une vraie science.

Cette œuvre, on le voit, est une œuvre divine et humaine. Elle est divine dans les principes, humaine dans la forme et dans la plupart des conséquences. Comme œuvre divine, elle est un reflet de la science personnelle de Dieu ; et comme production de la raison, elle est une science supérieure, la première des sciences.

Mais dans ce faisceau de deux lumières, voudrait-on ne voir qu'une clarté naturelle, la théologie demeure alors évidemment et sans contestation possible le plus grand monument scientifique que l'esprit humain ait élevé. De qui, en effet, la théologie chrétienne est-elle l'ouvrage ? des plus beaux génies qui aient jamais honoré les lettres. Je ne dirai pas les noms de cent théologiens que la littérature compte parmi ses gloires. Mais je signalerai saint Augustin, ce génie prodigieux, qui a touché à toutes les sciences, qui les a éclairées d'un jour nouveau ; saint Thomas, cet autre prodige, qui a creusé aux dernières profondeurs de la vérité, qui l'a saisie d'un coup-d'œil dans ses parties élémentaires et sous ses aspects les plus vastes ; qui encore ? Il se présente à ma mémoire vingt noms des plus illustres ; mais je veux nommer de préférence une de nos plus belles gloires nationales, un génie où se pénètrent toutes les grandes facultés de l'âme, pour en faire un homme entre tous glorieux, Bossuet. Saint Augustin, saint Thomas, Bossuet, voilà les principaux auteurs de la théologie chrétienne. Eh bien ! dans ces trois hommes, n'avons-nous pas implicitement le génie humain tout entier ? Platon, le

divin Platon, qu'a-t-il pensé, qu'a-t-il dit dans son incomparable langage, que nous ne retrouvions et plus complet et plus grand encore dans saint Augustin? Aristote, cet esprit vif, pénétrant, vaste, qui voyait si nettement les éléments des choses, qui les assemblait avec une si savante ordonnance, qui tour-à-tour descendait par la déduction des principes aux plus lointaines conséquences, qui par l'analyse remontait si sûrement aux principes, Aristote, qu'a-t-il dit que saint Thomas n'ait dit avec plus d'ampleur, de précision et d'exactitude! et Bossuet ne résume-t-il pas avec grandeur Descartes, Leibnitz et les plus nobles esprits du dix-septième siècle? Quel homme peut, en dehors de cette trinité de lumières, offrir des pensées dignes de quelque attention? Un seul homme de génie commande le respect pour la doctrine qu'il a produite; mais deux, trois hommes de génie parlant d'une même voix, qui oserait ne les écouter pas? qui ne craindrait pas d'élever ses pensées contre leurs pensées?

Ce n'est pas tout, la théologie chrétienne est une œuvre à laquelle toutes les générations ont travaillé; c'est un livre où tout homme de vrai savoir a écrit quelque page. Adam y a déposé les intuitions de sa sublime intelligence; les patriarches, leurs souvenirs; les peuples, ce qu'ils conservèrent de saines traditions; les apôtres, ce que l'esprit de Jésus-Christ leur fit comprendre; les martyrs, ce que leur foi, à l'heure du sacrifice, leur suggéra; les solitaires, leurs méditations; les ordres religieux, le fruit de leurs veilles;

les conciles, ce qu'ils définirent pour une plus complète intelligence de la parole sacrée. Les hérésies n'ont rien apporté, mais leur contradiction provoqua des réflexions nouvelles, des études plus profondes, et les vieilles vérités s'étalèrent dans la théologie sous un jour plus plein et plus éclatant. La théologie est donc l'œuvre de tous les âges, l'œuvre, la seule, que l'esprit humain ait travaillée en commun. Les œuvres des philosophes, des savants, sont des œuvres particulières; la théologie est une œuvre générale; celles-là sont souvent grandes, dignes d'admiration, celle-ci est l'œuvre par excellence, la plus grande que l'esprit humain ait produite.

Riche de tant de lumières, la théologie devait se montrer amie des autres sciences. Que pouvait-elle redouter de leur éclat? Elle les a, en effet, recherchées et pour les mettre à son service, et pour les soutenir elles-mêmes, et pour les garder contre toute sérieuse erreur.

Des hommes, il est vrai, se sont rencontrés dans l'Église, qui ont été timides. Ils ont craint de faire une alliance sacrilège des lumières chrétiennes avec les lumières de la raison pure; il leur a semblé que c'était assez des enseignements de la foi; que la raison toujours imparfaite, souvent présomptueuse, devait être écartée comme pleine de périls. Mais l'Église, cette grande théologienne, a réprouvé cette pusillanimité; elle a constamment tendu la main à la vraie science, à celle qui s'enferme dans son domaine, qui marche avec prudence, emploie les méthodes qui lui sont

propres et n'affirme que ce qui est régulièrement démontré.

« Quelques personnes, dit Clément d'Alexandrie, « ayant une haute opinion de leurs bonnes dispo- « sitions, ne veulent pas s'appliquer à la philosophie, « ou aux autres études dialectiques, ni même à la « philosophie naturelle ; elles ne veulent que la foi « nue et sans ornements ; en cela elles sont aussi « raisonnables que si elles espéraient recueillir des « raisins sur une vigne qu'elles auraient laissée sans « culture. Jésus-Christ est appelé la vigne dont nous « recueillons les fruits par une culture assidue. Sui- « vant la divine parole, nous devons tailler, bêcher, « arracher et faire les autres travaux nécessaires : et « comme en agriculture et en médecine celui-là passe « pour le plus expert qui a étudié un plus grand nom- « bre de sciences utiles à ces deux arts, nous aussi « nous devons regarder comme le plus propre à notre « art sublime, celui qui fait aboutir toutes choses à la « vérité, et tire de la géométrie, de la musique, de la « grammaire et de la philosophie elle-même tout ce « qu'elles contiennent d'utile à la défense de la foi. »

Saint Basile recommande les études profanes ; il veut que la jeunesse chrétienne cultive la belle littérature. A ce travail il impose bien quelque précaution ; mais il maintient qu'Homère et les autres grands poètes sont utiles pour former dans l'esprit les grandes pensées et dans le cœur des sentiments vertueux. Saint Grégoire de Nysse loue saint Bazile d'avoir soutenu de si vrais principes, et surtout de les

avoir appliqués lui-même par la production de chefs-d'œuvre où brillent les plus hautes connaissances profanes. Les mêmes idées se retrouvent dans saint Grégoire de Nazianze, dans saint Jérôme et surtout dans saint Augustin. Le chrétien, dit le grand évêque d'Hippône, doit s'emparer des découvertes des philosophes dans le but de prêcher l'Évangile.

Celse, un jour, osa dire que l'Église redoutait la science. Origène se leva et lui donna personnellement un démenti solennel, lui démontrant par la composition de plusieurs grandes œuvres de génie, que nul au monde ne sait aimer et pratiquer la science comme le vrai théologien.

Le temps ne change rien aux sentiments de l'Église. Mabillon raconte que les moines étudiaient avec ardeur, dans leur solitude, toutes les sciences humaines. Bacon signale le même zèle chez les simples chrétiens, et c'est à ce zèle qu'il attribue l'insigne bonheur que dans les invasions des Scythes et des Sarrasins les sciences profanes n'aient pas péri.

Ce n'était point assez pour l'Église d'avoir dit et prouvé par ses œuvres que la théologie aime les sciences, elle a voulu créer des foyers de lumière où viendraient sans cesse se former des savants, qui joindraient au savoir de la Révélation celui des études profanes. De l'an 805 à l'an 1517 elle fonde de nombreuses universités dans les principales villes d'Europe : Oxford, Cambridge, Padoue, Salamanque, Vienne, Prague, Cologne, Copenhague, Bologne, Paris.

Pendant sa marche dans le temps, un plus grand besoin de science parfois la presse. L'esprit d'hérésie soulève des difficultés nouvelles et la traverse. L'Église alors convoque ses fils, les constitue en sociétés savantes, et par elles tient tête à la science hostile et donne la main à la science vraie, définitivement démontrée.

De nos jours encore, quelle ville autant que Rome pousse à l'étude des sciences et de la littérature? « Il n'y a peut-être pas de pays, disait, il y a quelques « années, l'illustre cardinal Wiseman, où les plus « hautes branches de l'éducation soient livrées avec « aussi peu de restriction à l'accès de tous les rangs « de la société, où l'étude des sciences physiques « soit plus libre et où la littérature orientale et la « critique aient été plus favorisées. Cette cité pos- « sède trois établissements en forme d'universités « où toutes les branches de la littérature et de la « science sont simultanément cultivées, sous la direc- « tion d'habiles professeurs ; et il y a dans la grande « université une chaire d'un caractère unique, où les « découvertes de la physique moderne sont appli- « quées à la défense des saintes Écritures. »

Touché de ce spectacle de l'enseignement public de Rome, le savant cardinal ajoutait : « Ce n'est « point par des raisonnements abstraits que nous « convaincrons le genre humain que nous ne crai- « gnons pas les progrès de la science : c'est en « marchant hardiment à sa rencontre, ou plutôt en « l'accompagnant dans sa marche progressive, en

« la traitant toujours comme une alliée et une amie,
« et en la faisant servir à la défense de notre cause,
« que nous pouvons raisonnablement espérer de per-
« suader ceux qui en douteraient encore que la vérité
« n'a sa source qu'en Dieu, et que ses serviteurs et
« leur cause n'ont rien à craindre de sa part. »

Mais la sentence portée en 1633 par l'Inquisition romaine contre Galilée? La théologie, la vraie théologie, est innocente de cette sentence. La théologie, c'est ce corps de doctrines divines et humaines où les théologiens de tous les âges et de tous les lieux sont en parfait accord, parlent à l'unisson. En dehors de ce concert, la théologie n'a plus que des probabilités, de simples opinions où l'erreur, de sérieuses erreurs se peuvent glisser. La sentence contre Galilée est une de ces erreurs. Mais Képler, parmi les siens, ne fut pas mieux compris ni plus justement traité. L'académie des sciences de Paris a longtemps repoussé *a priori*, et sans vouloir seulement l'examiner, le fait certain des aréolithes. Qu'est-ce à dire? que l'esprit humain, même animé des meilleures intentions, se trompe souvent, s'il n'est pas divinement soutenu.

J'insiste donc, la théologie est amie des sciences; plus encore, elle est avec elles inséparablement unie par des liens mystérieux dans les profondeurs de la vérité.

Dieu est le créateur souverain de toutes choses. Or Dieu, comme tout sage architecte, fait le plan de son œuvre avant de l'exécuter. Qu'est-ce que

le plan de Dieu par rapport à son œuvre ? C'est cet ensemble d'idées qui en représentent dans son intelligence tout le corps et les parties les plus détaillées. Dieu parle, et l'univers tressaillant apparaît, sortant glorieux du néant, exactement conforme à l'idéal divin. Dieu regarde son œuvre, il la voit parfaitement ressemblante et l'approuve. Ainsi donc en Dieu il y a connaissance artistique, régulatrice du monde et de ses lois : c'est la science divine. L'homme vient à son tour, qui étudie, découvre et connaît le même monde, les mêmes lois : c'est la science humaine. Évidemment la science divine est vraie, c'est-à-dire, de tout point conforme au caractère des œuvres qu'elle a réglées d'avance et qu'elle a souverainement produites. Si de son côté la science humaine est bien faite, elle est conforme à la nature et aux lois des êtres divinement créés. La science humaine et la science divine sont donc nécessairement en parfait accord. La théologie sait cela et l'enseigne, et c'est pourquoi elle aime la science humaine, elle la traite en amie, en sœur.

La théologie ne prétend pas dominer les sciences. Elle a ses principes et ses méthodes ; les sciences ont les leurs. Les sciences, comme sciences, doivent opérer librement ; la théologie de son côté doit être indépendante et libre. Mais, en fin de compte, il faut que leurs enseignements se rencontrent. Toutefois viennent-ils à se heurter, la raison doit conclure que les sciences n'ont pas opéré méthodiquement ; qu'elles se trompent ; car la théologie, même par son côté

humain, est la science à la plus haute puissance. Du reste l'histoire montre que jusqu'à présent, dans les conflits, ce sont les sciences qui ont eu tort.

Telle n'est point aujourd'hui la pensée de certains savants. Une école a surgi qui se déclare ouvertement athée; qui efface d'un mot toute théodicée. Mais que lui a-t-il fallu pour arriver à cette extrémité? Il lui a fallu renier la raison et ses lois, et ériger en principe la loi même de l'absurde, l'identité des contraires. C'en est fait, dit cette école, de la philosophie et de l'histoire ; Bossuet et Descartes ne comptent plus; l'histoire date de quarante ans. La critique nouvelle n'a que faire de la vieille critique; elle écrit, mais ce n'est pas pour elle ; les objections de la vieille raison, elle les méprise. Le dédain, voilà comme se doit réfuter le passé. — Ce procédé, vraiment, est commode. Si la science se fait avec le dédain, la science est aisée ; si le dédain rend maître, la nouvelle école est évidemment la maîtresse. Mais quoiqu'on en dise, la raison est toujours la raison, et quelle qu'elle soit en elle-même, c'est elle, dit Fénelon, qui est la maîtresse, ce sont ses lois qui sont souveraines. Or la raison, non pas la raison moderne ni la raison ancienne, car la vraie raison n'est proprement ni ancienne ni moderne, la raison pose et démontre plusieurs vérités fondamentales, qui forment le préambule de la foi chrétienne ; elle établit indirectement les vérités que porte la Révélation, et trame avec ses rayons le tissu humain de la théologie. La théologie, je le répète, ne gouverne pas directement

les sciences, mais les sciences, en passant à côté d'elle, doivent éviter de la heurter. La choquer, serait pour les sciences un signe certain d'erreur.

En veut-on la preuve ? La voici dans quelques affirmations prises au hasard dans la prétendue nouvelle science :

Le néant et l'être sont au fond la même chose. Dieu n'est pas d'abord, il devient. Il va d'un point composé mi-partie d'être, mi-partie de néant, vers un état d'être plus intense ; il progresse avec le temps, incessamment il se fait. — L'homme n'est qu'un phénomène ; il paraît un instant, il disparaît soudain, et va perdre sa personnalité en s'absorbant dans la grande substance unique. L'action de l'homme est fatale ; sa liberté est un jeu nécessaire de lois invincibles. — « Les idées, sensations et résolutions sont « des tranches ou portions interceptées et distinguées « dans ce tout continu que nous nommons *nous-* « *mêmes*, comme le seraient des portions de plan- « ches marquées et séparées à la craie dans une lon- « gue planche. » — Il n'y a pas deux vies ; la vie est unique. Elle est d'abord une force sourde, sommeillant dans la matière. Elle s'éveille un beau jour, et la voilà qui se déploie progressivement, allant du mollusque à l'animal vertébré, du singe à l'homme en qui, d'inconsciente qu'elle était dans la brute, elle devient raisonnable.

Les auteurs de ces rêveries, dira-t-on ? Ils sont connus, Messieurs, et leurs noms ont fait du bruit dans les sciences : ce sont Hégel, des savants et des

philosophes français que je ne veux pas nommer, Darwin et autres.

Véritables aberrations, rêves renouvelés de l'Inde ! Eh ! d'où leur sont-ils venus ces rêves? De l'oubli de la saine raison, du mépris de ce foyer de lumière que le bon sens et Dieu ont allumé dans la grande théologie.

Toutes les sciences sont filles de Dieu. Elles ont une parenté originelle, et tendent à s'embrasser fraternellement dans une ravissante unité. Quand donc cette désirable unité se fera-t-elle? Tout est prêt pour cette merveille. Le Christianisme, dès longtemps, a versé toutes les lumières sur le monde divin ; les savants du dix-septième siècle ont mis au grand jour les lois du monde métaphysique et celles du monde des corps ; notre siècle a poussé aux dernières limites la science de la nature : tout est donc prêt pour la science universelle, la science une. Le beau jour celui où sera faite cette science à laquelle aspire le cœur de l'homme ! Ce sera le jour de la grande liberté, de celle qui dégagera l'homme des étreintes de l'ignorance, de l'injustice et de la haine. *Veritas liberabit vos*, a dit Jésus-Christ. Mais cet homme qui doit réaliser dans les sciences le mythe poétique des trois grâces se tenant par la main ; qui doit en un même nœud lier les trois sciences de Dieu, de l'homme et de la nature, qui sera-t-il? Je l'ignore. Mais deux fois des sommes scientifiques ont été faites dans le monde. Saint Augustin a fait la première ; saint Thomas a fait la seconde ; j'espère, Messieurs, qu'un théologien fera la troisième.

RAPPORT

SUR

LES PRIX DE VERTU

Par M. J.-F. ACHINTRE

Professeur émérite de l'Université.

MESSIEURS,

S'il faut en croire un grand poëte, Dieu trouva des imperfections au monde qui venait de sortir de ses mains : mais, au lieu de refaire son œuvre, il mit dans un coin du cerveau humain une faculté destinée à la corriger, c'est-à-dire l'imagination qui a le privilége d'embellir tout ce qui s'offre à nos regards dans le monde physique, comme dans le monde moral. Ce n'est là qu'une ingénieuse fiction de la poésie ; mais ce qui est une vérité incontestable, c'est que Dieu vit à quels dangers il livrait la frêle créature qu'il avait marquée du sceau auguste de sa ressemblance, et

qu'il venait d'élever à la royauté de la création. Ici, c'étaient les forces de la nature et tous les éléments déchaînés qui menaçaient son existence ; là, les passions bien plus désordonnées, bien plus terribles de ses semblables. Pour protéger sa créature contre tant de dangers, il plaça dans le cœur de l'homme un sentiment de bienveillance pour l'homme. Nous l'appelons bonté, pitié, commisération : le christianisme l'a ennobli en le rapportant à son auteur et l'a décoré du beau nom de Charité. Ce sentiment, quelque nom que nous lui donnions, est le plus ferme lien du monde moral ; c'est par lui que le malheureux trouve un protecteur et un frère partout où il y a un homme qui le porte dans son cœur, et que Dieu, sans cesser d'être invisible à nos regards, a un ministre de sa puissance et de sa bonté partout où il y a un cœur ouvert à ses inspirations.

En vain, on serait tenté de nier ce sentiment à la vue du sang versé par tant de mains fratricides, à la vue de toutes les tortures que la haine a inventées pour s'assouvir ; il déborde du cœur humain ! Dans les misères ordinaires de la vie, il se glisse au réduit du pauvre, donne aux vieillards et aux enfants la nourriture qui leur manque, couvre leurs membres engourdis par le froid ; il va s'asseoir au chevet du malade et trouve des paroles qui calment les plus cruelles douleurs. Voyez-le dans les grandes catastrophes, malheureusement si présentes à nos souvenirs, comme il console la patrie de ses humiliations et de ses deuils ! Il s'élance intrépide sur les champs de

bataille, sous les traits d'un timide séminariste ou d'un humble frère des écoles chrétiennes. En vain, le canon gronde et vomit au loin la mitraille et la mort, l'homme de Dieu n'accomplit pas moins son œuvre héroïque ; il va partout où l'appellent les gémissements et retourne emportant ses frères blessés, plus fier d'un pareil trophée que d'autres du laurier sanglant de la victoire. Ici, ce sentiment non moins fécond, mais plus calme et plus prévoyant, consacre les dons de la fortune à fonder des prix qui doivent encourager à jamais les actes de bienfaisance et de charité. Deux hommes, qui ont vécu au milieu de nous, ont fait une part de leur fortune pour récompenser l'homme pauvre et vertueux : c'est la pieuse fondation de ces deux hommes de bien qui nous réunit tous ici. L'Académie, Messieurs, en acceptant la noble mission d'interpréter la pensée de ces dignes fondateurs et de les remplacer, pour ainsi dire au milieu de vous, vient chaque année vous rendre compte de sa gestion et vous faire connaître les actes de dévoûment et de charité qui ont déterminé ses préférences.

Les deux premiers lauréats que l'Académie a réunis en leur accordant le prix Rambot de 545 francs sont les frère et sœur Jauffret. Leur histoire offre un sujet d'étude de mœurs bien intéressant et digne de toute votre attention. La voici en quelques mots : Ces deux enfants ont connu dès le berceau la gêne et les privations, auxquelles vint s'ajouter la perte d'une mère. Bientôt celle-ci fut remplacée par une belle-

mère qui n'avait aucune qualité capable de lui faire pardonner son intrusion dans la famille. Mais l'âme des enfants, au lieu de s'aigrir, s'était fortifiée et agrandie au contact des plus dures épreuves. Aussi, quand ils perdirent leur père, ils regardèrent comme un devoir de veiller sur sa veuve ; ils s'imposèrent les plus pénibles sacrifices, afin de pourvoir à ses besoins, et inaugurèrent par cette femme, qui n'avait aucun droit à leur affection, l'exercice de cette charité chrétienne qui n'a fait que se fortifier avec l'âge. La sœur a payé de sa santé et presque de sa vie le travail et les veilles que lui imposait sa charité. Lorsque le frère eut amené, à force de labeur et d'économie, une aisance relative dans la maison, ils auraient pu tous deux goûter un repos conquis par le travail et ennobli par la conscience du devoir accompli. Mais quand un cœur est une fois atteint du besoin d'exercer la charité, le repos serait pour lui un véritable tourment, il faut qu'il cherche sans cesse de nouvelles et sublimes satisfactions. Un enfant était abandonné : il trouva un père et une mère dans ce frère et cette sœur qui avaient renoncé aux joies de l'hymen ; mais qui voulurent goûter les saintes joies d'une paternité adoptive. Ils les goûtèrent en effet pendant quelques années qui furent incontestablement les plus belles de cette existence si laborieuse, si tourmentée. L'enfant grandissait payant de sa reconnaissance et de son amour les soins dont il était environné. Ici, Messieurs, je suis forcé de réveiller de pénibles souvenirs, de raviver une blessure encore saignante..... Un accident

terrible ravit à sa famille adoptive cet enfant si aimé en qui reposaient tant d'espérances. Cette affection brisée n'éteignit pas dans les frère et sœur Jauffret ce besoin de s'attacher et de faire le bien. Une veuve malheureuse, mère de trois enfants, offrit une distraction à leur douleur en donnant un aliment nouveau à leur charité. Je n'insiste pas sur ce dernier acte de vertu pour ne pas blesser l'amour-propre d'une famille malheureuse en honorant ses bienfaiteurs.

A côté de ces deux nobles cœurs unis par la charité, encore plus que par les liens de la nature, nous avons placé la demoiselle Eucharis Michel, connue de la plupart d'entre vous et dont les modestes vertus se sont exercées aussi dans notre ville. L'Académie lui a accordé cinq cents francs pour récompenser son dévoûment filial. Que la demoiselle Michel, avec les faibles ressources de son travail de tous les jours, ait subvenu pendant de longues années aux besoins de son vieux père et de sa vieille mère, elle n'a fait que remplir un devoir que la nature impose à tous les enfants ; et la société, Messieurs, serait bien à plaindre, si elle était réduite à considérer et à récompenser comme une vertu des devoirs auxquels nul ne peut se dérober sans déshonneur. Ce que l'Académie a voulu récompenser dans cette vertueuse fille, c'est la surabondance de cette piété filiale devenue un modèle pour tous les enfants. En effet, la demoiselle Michel ne trouvait pas toujours dans un travail peu rétribué les ressources nécessaires pour l'entretien de trois personnes. Quelquefois le pain manqua

pour elle, jamais pour ses vieux parents : souvent elle dut se coucher sans prendre son repas du soir. Dans ces occasions, elle imposait silence aux murmures de la nature et cachait la douleur du sacrifice sous un front riant. Nous avons voulu aussi récompenser dans la demoiselle Eucharis Michel le zèle et l'intelligence qu'elle apporte à ses fonctions de sous-directrice de la salle d'Asile. Il y a, Messieurs, dans ces établissements une discipline à établir, des exercices, enfin tout un mécanisme dont la première personne venue est capable ; mais ce qui n'est pas à la portée de tout le monde, ce sont les soins affectueux dont l'enfance doit être entourée : ce n'est pas avec un salaire qu'on les obtient, il faut un cœur, il faut la tendresse maternelle. Or, la demoiselle Michel, tout le monde le reconnaît, est moins l'institutrice que la mère des enfants qui lui sont confiés. Depuis vingt-deux ans son zèle n'a jamais été en défaut ; elle n'a jamais cessé de mériter la confiance du public et le bon témoignage de la demoiselle Devolx, sa supérieure et son modèle. Nous avons visité l'établissement dirigé par ces dignes personnes ; et, la main sur la conscience, nous pouvons dire aux mères de famille qu'il mérite leur confiance, et que leurs enfants en quittant leur véritable mère en trouvent deux dans cette salle d'Asile.

Après ces trois lauréats dont la ville d'Aix s'honore avec raison, l'Académie a accordé quatre cents francs du prix Reynier à la dame Charlotte Sumian, veuve Paulian, de Saint-Paul-lès-Durance. Ces fonds étaient

principalement destinés à récompenser les parents qui élèveraient chrétiennement leurs enfants. L'Académie a cru bien interpréter la pensée du respectable M. Reynier, en choisissant cette femme, aujourd'hui septuagénaire, qui a élevé chrétiennement sa fille et ses deux petites-filles, formant ainsi deux générations aux vertus dont elle était le modèle vivant. La fille, condamnée, comme la mère, à un veuvage prématuré, a prodigué à son mari ses veilles et ses soins pendant le cours d'une longue maladie. Ces deux femmes vertueuses n'ont reculé devant aucun sacrifice, devant aucune privation pour subvenir aux besoins des deux jeunes orphelines ; elles rivalisent encore de zèle et d'affection dans ce labeur de tous les jours. Leur honnêteté, la pureté de leurs mœurs sont attestées par les témoignages les plus honorables et justifient la décision de l'Académie.

Le cinquième de nos lauréats est une institutrice de Jouques, Eugénie Laurent, dont la jeunesse s'est écoulée dans la pratique de toutes les vertus, soit au foyer domestique, soit dans l'exercice de ses modestes et utiles fonctions. Avec un traitement dont la moyenne ne dépassait pas 550 francs, elle a pu prendre à sa charge une sœur maladive, une mère qu'elle a soignée dans sa longue maladie ; enfin un père dont les infirmités physiques et le caractère aigri par le malheur et la souffrance rehaussaient d'un nouvel éclat la piété filiale de la digne institutrice. Comment, avec de si faibles ressources, Eugénie Laurent a-t-elle pu supporter tant de charges ? Les notables de Jou-

ques nous donnent la solution de ce problème d'économie domestique. Eugénie consacrait à des leçons particulières les heures que lui laissait son cours public et prolongeait souvent ses veilles pour ajouter à son faible traitement le produit de quelques ouvrages à la main. On était sûr de, la trouver partout où son zèle et son intelligence pouvaient avoir un emploi utile. Ici c'étaient des cours gratuits d'adultes qui occupaient ses soirées ; là des conseils donnés aux jeunes personnes, soit sur les ouvrages de leur sexe, soit sur les moyens de compléter leur éducation. La vie de cette digne fille peut se résumer en quelques mots : Elle a été pour ses concitoyens en général un modèle accompli de piété filiale, pour ses élèves une institutrice intelligente joignant l'exemple aux préceptes. Puisse-t-elle être longtemps encore pour la commune de Jouques un sujet d'édification et de légitime orgueil !

Vous tous qui allez recevoir, sous les yeux du public, une récompense méritée, continuez ces bonnes œuvres qui couronnent la fin de votre carrière ou qui inaugurent si bien votre entrée dans la vie. La vertu est une noblesse qui oblige bien mieux que celle de la naissance. Désormais la société qui vous a récompensés a les yeux attachés sur vous comme sur ses modèles. Son respect et sa sympathie vous sont acquis à jamais : si elle y ajoute une récompense pécuniaire, c'est parce qu'elle a appris que vous avez excédé vos ressources en soulageant ses membres pauvres et souffrants, et, animée d'une généreuse émulation, elle

vient vous offrir les moyens de continuer votre œuvre sainte ; elle s'associe à vous autant qu'elle peut ; elle proclame en agissant ainsi la solidarité entre tous les membres de la grande famille chrétienne, cette solidarité, la seule praticable, parce qu'elle est basée sur la souffrance des uns et sur la charité des autres. Elle proteste hautement contre ces affreuses doctrines dont le matérialisme se fait une arme pour éveiller la cupidité du pauvre en présentant les dons de la fortune comme la proie du plus fort.

Messieurs, un auteur ancien a fait un livre pour prouver que l'homme est le plus cruel ennemi de l'homme. Il énumère tous les fléaux de la nature conjurés contre l'espèce humaine ; les fleuves débordés, la mer franchissant ses limites, les invasions d'animaux nuisibles, les tremblements qui ouvrent les entrailles de la terre sous des cités populeuses ; les volcans qui vomissent au loin la lave brûlante ; enfin les pestes qui corrompent l'air que nous respirons.... A tous ces fléaux de la nature qui moissonnent des générations entières, notre philosophe misanthrope oppose tous les maux enfantés par la méchanceté humaine, ces grands duels des nations où les peuples sont poussés les uns contre les autres par l'ambition des rois ou par la jalousie des races ; et ces meurtres innombrables qu'enfantent chaque jour la colère, la vengeance et la cupidité ; et il conclut que l'homme n'a pas de plus cruel ennemi que l'homme. Ce livre est peu honorable pour notre espèce et ne peut que faire naître dans les cœurs la défiance, la haine et le

mépris. Heureusement, Messieurs, on pourrait en faire un plus volumineux et surtout plus consolant en soutenant la thèse contraire. Ce livre, nous y travaillons ici tous ensemble. Chaque année, dans cette solennité, nous en écrivons une page en couronnant ceux qui par leurs actes prouvent que l'homme n'a pas de meilleur ami que l'homme lui-même. Ces âmes d'élite sont plus nombreuses qu'on ne pourrait le croire ; mais il n'est pas toujours facile de les découvrir, parce que la vertu a sa pudeur qui fuit le grand jour. Prêtez donc votre concours, Messieurs, à l'Académie chargée de l'honorable et délicate mission de distribuer les prix de vertu. Cherchez autour de vous ceux que leurs bonnes œuvres trahissent malgré leurs précautions pour les cacher ; ceux que la voix de votre entourage vous désignera. L'Académie s'empressera d'enregistrer vos renseignements et vos mémoires, pour les examiner avec le soin le plus scrupuleux.

C'est à vous surtout, Mesdames, que s'adresse cet appel. Vous connaissez mieux que nous les mystères de la bienfaisance et de la charité : en exerçant chaque jour ces vertus, vous apprenez à connaître ceux qui aussi charitables mais moins fortunés que vous ont droit à nos rétributions annuelles. Vous êtes dans votre domaine toutes les fois qu'il s'agit de bonnes œuvres. Sans doute, Mesdames, vous n'êtes pas venues ici pour recevoir cette monnaie vulgaire des compliments que l'usage frivole du monde prodigue à votre sexe ; mais il est un hommage plus digne de

vous et qui ne sera pas déplacé dans cette grave solennité : ce n'est pas l'Académie qui vous le rend par mon organe, c'est quelqu'un qui ne ment pas et qui ne flatta jamais : c'est la statistique..... Elle constate que, depuis que notre Académie est chargée de récompenser les actes de vertu, sur vingt et un lauréats, seize appartiennent à votre sexe et cinq seulement au nôtre.

Puisse chez vous, Mesdames, le désir de conserver cette supériorité morale, chez nous le désir d'y atteindre, faire naître dans tous les cœurs l'émulation féconde de la bienfaisance et de la charité !

A la suite de ce rapport, les lauréats ont reçu des mains de M. le président le diplôme relatant les actions méritoires qui leur ont valu les suffrages de l'Académie.

Deux lectures intéressantes ont encore été faites dans cette séance, savoir :

La Gravure et la Photographie, par M. Alexis de Fonvert.

Des Auteurs qui ont traité de l'Amitié, par M. Tavernier.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES d'Aix.

Bureau de l'Académie.

(1871-1873)

Président..... M. le chanoine Espieux.
Vice-Présidents.... MM. Desjardins et Achintre.
Secrétaire-Perpétuel M. Mouan.
Secrétaires annuels. MM. Boyer et Reynald.
Archiviste..... M. Charles de Ribbe.
Trésorier..... M. de Garidel.

Membres résidants.

MESSIEURS :

13 mars 1833..... Mouan (Jean-Louis-Gabriel), avocat, conservateur de la Bibliothèque d'Aix.

17 avril 1833..... Saporta (Anne-François-Gaspard-Charles-Adolphe marquis de).

29 mars 1836..... Garidel (Léon de).
14 juin 1840 ..... Tavernier (Adolphe-Alexandre), avocat.
30 novembre 1841. Maurin (Elzéar-François l'abbé).
29 mars 1842..... Payan (Pierre-Scipion), docteur en médecine.
25 février 1845.... Fortis ✻ (François de), président honoraire à la Cour d'appel.
18 décembre 1849. Bonafous ✻ ✻ (Norbert), doyen de la Faculté des Lettres.
7 décembre 1852.. Gibert (Joseph-Marc), directeur honoraire du Musée.
10 février 1857 ... Feraud-Giraud ✻ (Louis-Joseph-Delphin), président à la Cour d'appel.
Id..... Ribbe ✻ (Charles de), avocat.
9 février 1858.... Sauteron-Séranon (Jules de), avocat.
16 mars 1858..... Reinaud de Fonvert (Alexis).
23 mars 1858..... Cabantous ✻ (Louis-Pierre-François), doyen de la Faculté de Droit.
4 mai 1858..... Silbert (Paulin), docteur en médecine.
30 novembre 1858. Espieux (Jacques-Auguste), chanoine.
19 février 1863.... Gaut (Jean-Baptiste), bibliothécaire.
2 juin 1863..... Payan-Dumoulin (Charles-François-Ernest de), conseiller à la Cour d'appel.
20 février 1866.... Bourguet (Eugène), doct. en médecine.
17 avril 1866..... Saporta (Gaston comte de).
8 avril 1867..... Desjardins (Arthur), premier avocat général à la Cour d'appel.
13 mai 1867..... Achintre (Joseph-Frédéric), professeur émérite de l'Université.
3 juin 1867 ..... Morisot (Jean-Baptiste), professeur d'histoire au Collége d'Aix.
28 mars 1870..... Boyer (Jean-Pierre), chanoine, doyen de la Faculté de Théologie.

28 mars 1870..... Reynald (Hermile), professeur à la Faculté des Lettres.

17 avril 1871..... Jannet (Claudio), docteur en Droit.

15 janvier 1872... Lescouvé ✻ (Alfred), président à la Cour d'appel.

5 février 1872.... Plaisant ✻ (Thomas), ancien ingénieur, chargé des travaux de l'École d'arts et métiers.

4 mars 1872..... Laurin (Auguste), professeur à la Faculté de Droit.

15 avril 1872..... Cherrier (Joseph-Auguste), docteur en Théologie, aumônier de l'École d'arts et métiers.

Membres honoraires.

MESSIEURS :

28 mai 1845..... Poulle-Emmanuel O ✻, premier président honoraire de la Cour d'Aix.

2 décembre 1857. Chalandon O ✻ (Monseigneur), archevêque d'Aix.

16 mai 1859..... Rigaud C ✻, premier président de la Cour d'appel.

16 avril 1860..... Sigaudy ✻, premier président de la Cour d'appel de Montpellier.

19 décembre 1865. Bouteuil ✻, doyen honoraire de la Faculté de Droit.

21 décembre 1866. P. Roux ✻, ancien maire d'Aix.

12 mars 1867..... Rouard ✱, conservateur honoraire de la Bibliothèque d'Aix.

1 mars 1869..... Vieille O ✱, recteur de l'Académie universitaire.

Membres correspondants.

MESSIEURS :

19 décembre 1821 . Hombre-Firmas (d'), correspondant de l'Institut à Alais.

4 décembre 1822 . Garcin de Tassy, membre de l'Institut.

24 mars 1824..... Granier, à Draguignan.

19 mai 1825..... Sabatery, à Grenoble.

5 juin 1826..... Audiffret (Charles-Hippolyte), à Paris.

17 janvier 1827 ... Rivière (de), à Saint-Gilles (Gard).

29 novembre 1828 . Dupin (Charles), membre de l'Institut.

7 janvier 1829 ... Rafn (Charles-Chrétien), à Copenhague.

11 février 1835.... Duponchel, membre de la Société entomologique de France.

22 avril 1835..... Lair, de la Société philarmonique du Calvados.

2 mars 1836..... Pierquin, docteur en médecine, à Paris.

11 juillet 1838.... Poujoulat, à Paris.

10 décembre 1839 . Ramus, sculpteur, à Paris.

19 mai 1840..... Monnier (du Jura), à Toulouse.

3 janvier 1844 ... Bec (de), directeur de la Ferme-Modèle de la Montaurone.

30 mai 1844..... Giraud (Charles), membre de l'Institut à Paris.

30 mai 1844..... Coquand, ancien professeur à la Faculté des sciences de Marseille.

6 janvier 1846 ... Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique de Montpellier.

27 janvier 1846 ... Robert, docteur en médecine à Lafare.

20 avril 1847..... Pellicot, secrétaire du Comice agricole à Toulon.

Id..... Topin (Hippolyte), à Livourne.

14 mars 1848..... Moléon (de), directeur-fondateur de la Société polytechnique-pratique à Paris.

8 mai 1849..... Feraud (l'abbé), curé aux Sièyes (Basses-Alpes).

28 mai 1850..... Amphoux de Belleval, à Miramas.

27 mai 1851..... Giraud (Magloire), chanoine curé de Saint-Cyr (Var).

11 janvier 1853 ... Rothe (Auguste), professeur à l'Académie royale de Soroe (Danemarck).

1 mars 1853..... Rostan (Louis), correspondant des ministères d'Etat et de l'instruction publique, à Saint-Maximin (Var).

19 décembre 1856. Cherbonneau, professeur à Constantine.

26 janvier 1858... Adriani (Jean-Baptiste), professeur à Turin.

13 avril 1858..... Zeller (Jules), à Paris.

15 juin 1858..... Rey, sous-bibliothécaire à Montauban.

22 juin 1858..... Lallement, avocat à Nancy.

30 mai 1859..... Ayma, censeur du Lycée de Limoges.

7 mai 1860..... Guérin, avocat à Grasse.

4 juin 1860..... Lortet, docteur en médecine à Lyon.

18 juin 1860..... Gistel, professeur à Ratisbonne.

20 janvier 1861... Ferrand, ancien secrétaire-général des Bouches-du-Rhône.

18 mars 1861 Casserand (l'abbé), à Nice.

15 avril 1861 .... Bouchet de **Bernard**, membre de l'Académie **centrale** d'agriculture de l'Hérault.

30 décembre 1861. Dumesnil-Marigny, ancien élève de l'école polytechnique.

24 novembre 1862. De Revel (du Perron) ancien sous-préfet.

26 janvier 1863... Roques (l'abbé), à Albi.

2 mars 1863..... Mistral (Frédéric), à Maillane.

20 avril 1863..... Joly, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Id..... Teissier (Octave), membre de plusieurs sociétés savantes, à Toulon.

Id..... Mouttet, secrétaire-général de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, à Toulon.

12 mai 1863..... Saudbreuil, premier président de la Cour d'Amiens.

2 décembre 1863.. André (Ferdinand), archiviste de la Lozère, à Mende.

8 décembre 1863.. Julien (Félix), officier de marine à Toulon.

22 décembre 1863. Tailliar, président honoraire à la Cour de Douai.

Id..... Périgot, membre de la Société géographique de France.

3 janvier 1865 ... Gabrielli (de), ancien procureur général.

2 janvier 1866 ... Ouvré, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

27 février 1866.... Méry (Louis), à Marseille.

21 décembre 1866. Caumont (de), directeur de l'Institut des provinces.

Id..... Egger, membre de l'Institut.

21 décembre 1866 . Lesseps (le comte de), président-fondateur de la Compagnie du canal de Suez.

Id..... David (le baron), ancien ministre plénipotentiaire.

Id..... Mortreuil, correspondant de l'Institut, à Marseille.

Id..... Segond-Cresp, membre de plusieurs sociétés savantes, à Marseille.

Id..... Larcy (baron de), ancien député.

Id..... Fonssagrives, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

Id..... Matheron, ingénieur à Marseille.

22 janvier 1867... Bouschet (Henri), membre de plusieurs sociétés savantes, à Montpellier.

Id..... Vallier (Gustave), membre de plusieurs sociétés savantes, à Grenoble.

Id..... Valère-Martin, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cavaillon.

29 janvier 1867 ... Carro, bibliothécaire de la ville de Meaux.

26 février 1867.... Planchon (Emile), professeur à la Faculté des sciences de Montpellier.

27 mai 1867..... Gaucourt (de), juge de paix à Saint-Saëns (Seine-Inférieure).

27 janvier 1868... Roumanille (Joseph), à Avignon.

6 avril 1868..... Carnazza-Amari, professeur à l'Université de Catane.

7 décembre 1868 . Blancard (Louis), archiviste des Bouches-du-Rhône.

1 février 1869.... Leguay (Louis), président de la société parisienne d'archéologie et d'histoire.

10 mai 1869..... Poncy (Charles), hommes de lettres à Toulon.

10 mai 1869..... Cazalis (Frédéric), fondateur du *Messager agricole*, à Montpellier.
31 janvier 1870 ... Berluc-Perussis (de), à Apt.
25 avril 1870..... Malinowski, professeur d'histoire naturelle et de langues vivantes à Alais.
Id..... Lavollée, docteur ès-lettres à Paris.
16 mai 1870..... Topin (Marius), homme de lettres à Paris.
27 novembre 1871 . Tournadre (de), ingénieur en chef à Gap.
26 février 1872.... Bonvalot (Edouard), conseiller à la Cour d'appel de Dijon.

LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

DEPUIS SON INSTITUTION.

—

1861

Marie Buès, de la commune d'Aix.

1862

Jacques Aubregat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863

Rose Beauvois, de la commune d'Aix.

1864

Marie Antoine, de la commune des Martigues.

1865

François-Gaspard Teissier, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866

Epoux Giraud, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867

Thérèse Décanis, de la commune d'Aix.

1868

Marie Blanc, épouse Barbier, de la commune d'Istres.

1869

Emilie Massel, de la commune d'Aix.

1870

Thérèse Baudillon, de la commune de Fos, canton d'Istres.

1871

Polycarpe JAUFFRET et Françoise JAUFFRET, sa sœur, de la commune d'Aix.

LAURÉATS DU PRIX REYNIER.

D'après les intentions du testateur, ce prix qui est de 1,000 fr. doit être divisé: une partie de la somme est en outre réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.

—

1870

Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.
Marie DAUDET, de la commune d'Aix.

1871

Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve RABEL, de la commune de Fuveau, canton de Trets.
Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.
Cécile ROMAN, de la commune d'Aix.

1872

Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.
Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.
Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX.

AIX

IMPRIMERIE DE MARIUS ILLY, RUE DU COLLÈGE, 20

1873

SÉANCE PUBLIQUE

Le LUNDI 30 JUIN 1873, la cinquante-troisième Séance publique de l'Académie a eu lieu à trois heures et demie, dans la grande salle de l'Université.

M. le chanoine ESPIEUX, *président de l'Académie, a ouvert la séance par le discours suivant :*

MESSIEURS,

Pour répondre convenablement à l'honneur que vous venez faire par votre présence à cette solennité de nos travaux académiques, j'ai dû chercher un sujet de discours qui fut digne de la distinction de vos esprits et qui pût vous plaire. Chose singulière ! dans cette recherche j'ai été constamment obsédé par une idée. C'est une idée que j'ai un jour recueillie sur la lèvre sérieuse et savante du vénérable Archevêque dont

l'Église d'Aix porte encore le deuil. Mgr Chalandon, le croira-t-on? lui qui, il est vrai, tenait si bien la parole dans un monologue, mais qui, comme Corneille, était si embarrassé dans une simple causerie, attachait le plus grand prix à la conversation du salon. Il lui semblait que si les femmes lettrées, les hommes instruits appelaient auprès d'eux la jeunesse studieuse, les personnes de talent et de goût, il se ferait là des échanges charmants de pensées et de sentiments, qui remplaceraient heureusement les plaisirs du café et du cercle. A son avis, la conversation élégante, formée sous les auspices d'une maîtresse de maison, et composée de femmes, d'hommes sérieux, est une pratique sociale d'une haute importance. Cette idée du vénérable Archevêque, je le répète, m'a continuellement obsédé; et soit habitude d'affection et de déférence, soit parce qu'elle renferme un grand intérêt, je l'ai finalement adoptée pour sujet de discours. Vous allez donc entendre mes pensées personnelles, mais à côté et au-dessus d'elles, celles du saint Prélat.

La conversation polie, élégante, celle que les gens de bonne compagnie engagent entre eux pour se distraire et se plaire mutuellement, qu'est-elle? quels en sont les avantages? quelles conditions en garantissent l'intérêt et le charme? comment les peuples les plus civilisés l'ont-ils appréciée et pratiquée? C'est la réponse à ces

questions qui va passer rapidement devant vos esprits.

La conversation est un plaisir intellectuel et moral. — L'homme se plaît avec l'homme. Le lieu des corps, dit Mallebranche, c'est l'espace ; le lieu des âmes, ce sont d'autres âmes. Se trouver en présence de personnes intelligentes, aimables, et sentir qu'on est par elles estimé, honoré, est la plus douce des satisfactions. L'amour, dit saint Thomas, a l'une de ses racines dans la similitude : de là l'affection réciproque qui lie les hommes de goût, de sentiments semblables. Toutefois la variété des caractères, les différences de sentiment, de goût, ne détruisent pas l'union. Le contraste, dit Bernardin de Saint-Pierre, produit souvent entre les âmes un attachement plus fort que la ressemblance : c'est qu'alors les différences se complètent en s'unissant. Mais le vrai plaisir n'est pas au sentiment de sympathie qui lie des gens de même rang, de goût pareil, de même politesse ; il est à l'échange des pensées et des sentiments. Il y a plaisir à jeter dans la conversation une pensée délicate parée d'une belle parole et plaisir encore à la recueillir. Au milieu de gens d'esprit une parole heureuse est comme l'acier qui heurte la pierre, elle fait jaillir au contact des intelligences mille autres pensées heureuses. Que ne peut pas l'association des idées ? Par elle une spirituelle assemblée fait, en

cinq minutes, deux fois le tour du monde. Le même mot assombrit un grave visage, égaie un front mobile et fait courir sur une lèvre fine un malicieux sourire. Voyez comme deux aimables esprits se prennent subitement à croiser la parole. Ne craignez rien : loyaux, aimables lutteurs, ils écartent tout amour-propre ; chacun sans doute veut avoir raison pour l'honneur de la vérité, mais on voit bien à leur courtoisie qu'ils ont peur de s'offenser eux-mêmes et plus de peur encore de blesser ceux qui les écoutent. La lutte finit, un monologue apparait : quelle intéressante anecdote ! Soudain un trait d'esprit qui réjouit comme un rayon de lumière. Au même moment, une sentence profonde ; et tout à la suite, une facétie charmante. Vraiment dans une société bien faite la conversation verse à flots les plus délicats plaisirs. Le cœur, l'esprit, l'imagination sont tour à tour délicieusement émus. Il y a plaisir à bien dire ; presque plus de plaisir à bien écouter ; et ce spectacle charmant où chacun tour à tour est acteur et spectateur, quand finit-il ? Il ne finirait pas si l'heure des affaires ne dispersait l'assemblée. Il en est de l'esprit comme du soleil, son jet est intarissable ; le cœur a des nuances infinies d'affection ; et la parole humaine a des beautés toujours nouvelles. Je l'ai dit, la conversation est un plaisir intellectuel et moral, un noble plaisir.

Elle est une espèce d'école publique. — La Bible a dit : Malheur à celui qui est seul ! Malheur en effet à l'esprit qui pense seul, qui seul se fait une doctrine, des règles. Sans doute il ne s'égarera pas en tout ; mais il commettra des erreurs, peut-être des erreurs graves. Mais sa science, qu'il en montre les caractères à une assemblée d'amis ; qu'il pose ses idées à côté des idées d'autrui ; qu'il mette ses jugements en regard d'autres jugements ; et il se produira quelque chose de ce qui se fait sur les cailloux qui, descendus des montagnes avec l'onde du fleuve, se roulent les uns sur les autres et se polissent. Boileau conseille à tout écrivain de se choisir un ami, un critique sévère à ses œuvres. Cet ami ne se trouve pas aisément ; et d'autre part, le trouvât-on, il n'a pas toujours pour censurer l'autorité ni le courage suffisants. La conversation est ce critique sévère, compétent, facile à trouver. Dans une société polie, lettrée, on trouve des hommes de tout savoir, de toute idée, de tout jugement. Devant eux on ne pose pas ses idées comme dans une école, dans une académie ; mais dans le pêle-mêle de paroles qui composent le fonds de la conversation, on rencontre infailliblement des idées qui heurtent ou confirment les nôtres, et finalement les perfectionnent.

Nul ne peut tout étudier ni tout lire. La conversation remédie à cette impuissance : elle est

une bibliothèque vivante. Là chacun a sa spécialité, son trésor particulier de connaissances. Sur tout sujet, sans qu'il soit besoin d'interroger, l'on voit de temps à autre passer et repasser mille notions que notre esprit recueille. Évidemment on ne peut avec des notions prises ainsi à la volée, pour ainsi dire, former pour soi, sur chaque point, une science sérieuse. Mais cette multitude d'idées ramassées sans effort, comme en jouant, servent quelquefois à compléter notre savoir spécial, et tout au moins à nous rendre capables d'écouter avec intelligence.

Il y a plus, la conversation nous fait connaître l'infinie variété des dons que Dieu a faits à l'humanité. Les œuvres diverses de l'homme nous montrent assez combien la nature a été libérale envers lui. Mais que de nuances de talent, que l'on ne découvre qu'en regardant l'homme de près, qu'en l'écoutant aux heures où libre et contenu, excité par un juste amour-propre, sans en être enivré, il s'abandonne et se révèle tel qu'il est. Comme celui-ci a l'esprit prompt; celui-là, le cœur humble; cet autre, une science profonde; cet autre, le goût sûr! La conversation fait voir tout cela. Or le cœur, devant ces trésors de l'âme humaine, rabat un peu de ses naturelles prétentions; il écoute attentivement les nouveautés qu'il entend; et se tient tout disposé à accueillir avec respect ce que les autres disent.

L'esprit a le droit de connaître de toute vérité qui se produit devant lui, de tout évènement qui surgit, intéressant l'ordre public, la religion, les mœurs, les arts. La conversation tout naturellement s'empare de ces choses, et la voilà qui formule sur chacune d'elles de vrais jugements : elle est un tribunal : un tribunal universel. Elle juge les violations de la loi, l'atteinte aux mœurs. Elle décerne des récompenses au mérite ; elle couronne les œuvres d'art, et assigne leur rang aux artistes. Ce tribunal n'est pas le moins juste. Là on ne creuse pas les questions ; ce n'est pas l'analyse qui conduit les esprits ; c'est le goût, l'intuition. Ce qui fait la sûreté de ses sentences, c'est le nombre, la variété, la distinction des juges. Les sentences des juges officiels eux-mêmes, on l'a vu bien des fois, sont redressées par celles d'une causerie aimable.

La conversation, en effet, est la mère de la plus grande puissance morale, l'opinion publique. Le journal, conversation immense, creuse les questions ; il déroule les mystères des sciences ; il découvre les secrets des arts ; mais généralement le journal parle à un lecteur solitaire ; sa causerie est une causerie successive, une causerie d'homme à homme. Le journal pourtant, être collectif, a une énorme puissance, qui ploie aisément l'esprit du lecteur. Mais, à côté de lui et au-dessus de lui, la conversation reprend ses

idées, les contrôle, les juge, les approuve ou les condamne, et c'est ce jugement qui est le jugement final. Le journal peut insister ; mais si la conversation maintient sa décision, le journal ne pourra plus se montrer devant les esprits d'élite.

Mais à quelles conditions la conversation sera-t-elle un plaisir, un moyen d'instruction, un tribunal, l'opinion publique?

La conversation proprement dite n'est point un exercice académique. Là on ne prétend pas disserter ; au contraire on glisse sur toute chose. Néanmoins à ce noble commerce chacun doit apporter quelque lot de prix. Les interlocuteurs d'une causerie élevée, doivent avoir tous, dans une spécialité quelconque, une certaine étendue de connaissance, celui-ci dans les arts, celui-là dans les lettres. Ils doivent tout au moins apporter une intelligence facile, capable de saisir ce qui se dit et d'y faire un accueil intelligent.

Autant qu'il se peut, que l'on écarte l'égoïsme, le bavardage, le pédantisme. L'égoïsme : rien n'est détestable comme ces interlocuteurs qui ne parlent que de leurs talents, des mérites de leurs proches, de l'excellence de leurs amis. Tout aussi désagréable est le bavard. Il dit tout ce qu'il a vu, tout ce qu'il a entendu ; il se complaît dans sa parole ; il lui semble que la conversation languit s'il ne parle lui-même ; et l'attention cour-

toise de ses auditeurs, il la prend pour un succès de parole. Le pédant est plus agaçant encore. Il ne trouve à dire que ce dont il occupe habituellement sa pensée; toujours enfermé dans le cercle de ses idées, il vous en bat constamment les oreilles. Ces gens-là sont le fléau de la conversation et la rendent haïssable. Delille a ridiculisé l'égoïste; Adisson, bafoué le pédant; Labruyère, flagellé le bavard. Il ont bien fait. Parler de ce dont on a nourri son esprit, c'est bien, car sur ce point, pour peu qu'on ait la parole facile, on parle juste, avec précision, et l'on ne peut que plaire; mais là-même il faut être sobre: « Parlez souvent, disait lord Chesterfield à son fils, mais ne parlez pas longtemps. Alors si vous ne plaisez pas, du moins serez-vous sûr de ne pas ennuyer. Payez, comme l'on dit, votre écot, mais ne payez jamais pour toute la compagnie, car sur cet article, il y a peu de gens qui ne soient très convaincus qu'ils sont en état de payer eux-mêmes. »

Que d'autres qui fatiguent la conversation! le susceptible, le flatteur, le contradicteur, le médisant, le menteur.

De Rhulières, dans son poème des disputes, lance ce trait au contredisant:

> Au sortir du sermon, la fièvre le saisit,
> Las d'avoir entendu sans avoir contredit.

Théophraste raille le flatteur. Mais Sterne remarque que la flatterie a des intelligences dans l'amour-propre, et qu'elle est facilement pardonnée. Walcknaer est plus rude : « Un flatteur, dit-il, est un esclave qui n'est bon pour aucun maître. »

Quant au mensonge, c'est, dans une société française, le vice le moins supporté. Mme Geoffrin un jour nia carrément ce que disait un homme reconnu pour menteur. Vous vous pressez trop, lui dit quelqu'un, de nier ce fait, car par malheur il est vrai. S'il est vrai, répondit-elle, pourquoi monsieur le dit-il ?

Ce qui a fait et fera toujours de la conversation la distraction la plus agréable, la plus utile, c'est la présence de ces discoureurs aimables, qui évitent la manie de l'érudition, du bel esprit, du purisme ; qui ont l'esprit tolérant, conciliant ; qui fuient la malignité, la satire ; qui pratiquent les règles qui de tout temps ont gouverné la bonne compagnie. La bonne compagnie, depuis Périclès, Scipion, jusqu'à Condé, à Mme de Rambouillet, a toujours été la même. Sa législation n'a jamais varié, elle est toute entière en ces quatre mots : Amusez, n'ennuyez pas.

Or, le moyen de plaire, de n'ennuyer pas ? Le moyen, c'est la modestie, la bonté, le goût. L'interlocuteur modeste ne se hâte pas de prendre la parole ; s'il la tient, il l'abandonne volontiers.

Il cherche à faire briller et non à briller lui-même. Il est heureux quand il a pu rendre son interlocuteur content de lui-même.

La bonté de cœur est plus précieuse encore. Elle est la mère de cette politesse exquise, qui de tout temps a distingué la société française et l'a fait admirer par l'étranger. Parlant de l'homme bon un poëte a dit :

La bonté fait sa politesse.

Ailleurs, définissant la politesse ce poëte ajoute :

La politesse est à l'esprit
Ce que la grâce est au visage ;
De la bonté du cœur elle est la douce image,
Et c'est la bonté qu'on chérit.

Mais c'est le goût qui donne à une conversation polie cette pointe d'agrément qui en fait le premier des plaisirs. Le discoureur de bon goût tait ce qu'il faut taire ; il dit ce qu'il faut dire. Il dit bien ; il écoute mieux encore. Il ne disserte pas ; il effleure les questions. Prompt, subtil, il court d'une idée à une autre. Il aime les sujets où se plaît l'esprit d'autrui. Il parle simplement, évite les grands mots, sachant que la conversation a son style et sa langue. Théophraste, après un long séjour à Athènes, fut reconnu pour un étranger. Une marchande d'herbes le découvrit à

son langage. Théophraste avait-il fait une faute? Non : il parlait avec plus de correction. La même chose arriverait, en France, à un étranger et même à un Parisien qui n'aurait étudié la langue française que dans la grammaire et non dans la bonne compagnie. Toutefois il y a eu des phénomènes en conversation. « Diderot, a dit M. Garat, toujours abandonné aux hasards heureux de son imagination, mais toujours élégant dans son langage, parlait comme les poëtes lyriques chantent; sa conversation était une ode. » Le goût accepte ces phénomènes, mais il maintient ses lois, et la langue de la conversation sera toujours simple, claire, facile, et recueillant au passage une foule de mots expressifs que dédaigne une certaine recherche et que ruinerait, au détriment de la langue, le défaut de service.

Athènes, Rome et Paris ont de tout temps compris l'excellence de la conversation, les causes qui en font un charme, une utilité, et l'ont pratiquée avec soin.

Le peuple athénien, peuple spirituel, volage, se plaisait au jeu de la parole. Il va et vient du théâtre à l'académie, de la tribune de Démosthènes au Pyrée. Il est en quête de quelque chose de nouveau; il parle, il cause. Tout lui est matière à conversation : une tragédie d'Euripide, une saillie de Diogène, une folie d'Alcibiade. Il raille Lacédémone, sa voisine, qui se pique de

ne dire aucune parole inutile. Athènes est une conversation à air libre, où l'on parle tout haut, où se tiennent tous les langages. Mais que l'on pénètre dans les maisons grecques, ces maisons obscures au dehors, au dedans tout éclairées : là est la spirituelle, la ravissante conversation athénienne. Ce n'est plus seulement la causerie d'un simple citoyen avec d'autres citoyens vulgaires ; c'est l'élégant entretien de Périclès et de ses amis qui parlent d'une bouche pure le charmant idiome d'Ionie.

Rome, la majestueuse Rome, parle peu d'abord. Fidèle à l'oracle, elle songe à humilier l'orgueil des superbes. Sur ses places publiques on n'entend guère que les disputes des patriciens et du peuple : terrible conversation ! Mais quand arrive César, Cicéron et ses semblables façonnent leur langue pour les entretiens particuliers. Auguste survient ; la belle société se forme ; une causerie de génie commence. On entend parler Auguste, Mécène, Quintilius Varus, Virgile, les Pison, Tibulle, Properce, Ovide. Dans leurs villas se réunissent les élèves de Cicéron, les Romains oublieux de la République. Ils remplacent par l'esprit la liberté. Horace, au milieu d'eux, définit ainsi le bonheur : Quels vœux une mère doit-elle adresser au Ciel pour son fils chéri ? qu'il ait de nobles pensées, et pour rendre ces nobles pensées, de belles paroles.

Aussi spirituel qu'Athènes, souvent grave comme Rome, Paris cause mieux que les deux célèbres cités. « Le Français, dit le marquis de Caracioli, est plus propre que tout autre à la conversation, où il ne s'agit que d'effleurer les choses et de parler un peu de tout. Il badine avec légèreté ; il raconte avec brièveté ; il met de l'intérêt dans les moindres récits ; il les varie avec agrément, et, s'il était moins satirique, et moins avantageux, il charmerait tous ceux qui l'écoutent. » Cette merveille de causerie s'est produite sous Louis XIV. En ce temps-là l'hôtel de Rambouillet reçoit Bossuet, Fénélon, Corneille, Molière ; Mlle de Scudéry commence ses samedis ; cent autres salons recueillent l'élite du grand siècle. Dans ces foyers de causerie se prépare la forme définitive de notre langue. Bossuet y met sa majesté ; Pascal, sa profondeur ; Fénélon, son abondance ; Corneille, sa vigueur ; Racine, sa grâce ; Molière, son originalité. La langue qui a déjà toute sa virilité, possède toute sa grâce, quand Mme de Sévigné et Mme de Maintenon l'ont parlée. La langue de ces femmes, de ces poëtes, de ces philosophes, comme elle est pleine d'idées ! Elle est simple et franche comme la vérité, claire et pure comme la beauté elle-même. Sous Louis XV la conversation change son caractère ; elle devient peu à peu une controverse, une opposition politique. Plus tard, elle se transporte dans les salons

de Mme Geoffrin. Un jour elle descend dans la rue ; Napoléon la fait remonter dans le salon. Mais elle se soutient encore, causant toujours assez librement et mordant parfois le maître de la France et de l'Europe.

De nos jours, elle a presque entièrement disparu. On trouve la conversation politique dans les clubs, la causerie savante dans les réunions académiques. Mais ces aimables entretiens où la grâce, l'esprit, la délicatesse font tous les frais, on ne les rencontre presque plus. Comment les trouver encore ? Les femmes se tiennent séparées des hommes, et les hommes vivent seuls dans les cafés, dans les cercles.

D'instinct l'homme tient à l'estime de la femme, la femme redoute le dédain de l'homme. De là, quand ils sont en présence, ce double effort à qui par l'esprit, par le cœur se montrera le plus aimable. Mais les femmes sont-elles seules, elles s'ennuient ; les hommes sont-ils seuls dans leurs cercles, ils prennent des habitudes grossières. La femme perd à l'isolement le goût des choses de l'esprit, et l'homme, cette politesse exquise jadis si renommée. Cependant la femme renonce difficilement à l'attention de l'homme. A la distance qui la sépare, son esprit, sa grâce, ses vertus ne peuvent être aperçus ; elle leur substitue des parures excessives dont souffrent quelquefois le bon goût et même la vertu. L'homme dès lors

cesse de voir dans la femme une compagne aimable, une source de joie élevée. Les mœurs s'altèrent et la société dépérit.

Il en est temps encore, les beaux jours de la conversation française peuvent revenir. Les femmes, quand elles le voudront, referont ces cercles polis où l'esprit, la grâce, le goût, la science, l'art croisent leurs forces diverses, et, tout en délassant des travaux sérieux, polissent l'esprit et moralisent le cœur. Pour cet ouvrage, il faut des notions étendues, de nobles sentiments, une vertu solide, du style, du goût. Mais que ne prodiguent pas aux femmes l'éducation et la nature? Qu'elles ouvrent donc à deux battants les portes de leurs salons, et la jeunesse sérieuse, et les hommes de lettres, les artistes, les personnes que passionne la vérité, afflueront chez elles. Le café, la chasse, les chevaux ne seront pas entièrement abandonnés ; mais ils n'occuperont plus exclusivement les ardeurs de l'homme. L'homme a dans son cœur de secrètes attaches pour la vérité, pour la vertu, et pour fixer son âme sur les hauteurs de la sagesse, il ne lui faut souvent qu'un milieu favorable.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX de L'ACADÉMIE

(1871—1872)

Par M. MOUAN, Secrétaire-perpétuel.

MESSIEURS,

S'il est vrai, comme l'a dit un de nos poètes, que l'*ennui naquit un jour de l'uniformité*, n'ai-je pas à craindre d'exciter dans vos esprits ce sentiment pénible, lorsque depuis un grand nombre d'années, je viens m'acquitter devant vous d'une des principales attributions de la charge qui m'a été confiée. Pour remplir convenablement une tâche assez ingrate de sa nature, il me faudrait posséder des qualités bien supérieures à ma bonne volonté. A défaut d'autre mérite, j'aurai du moins celui de ne pas abuser longtemps de votre bienveillante attention.

Deux ans se sont écoulés depuis que la France sortait d'une des plus effroyables crises dont l'his-

toire puisse conserver le souvenir. Dans une solennité pareille à celle qui nous réunit aujourd'hui, j'aimais du moins à constater que, malgré de graves préoccupations, les sociétés savantes n'avaient pas interrompu leurs travaux, et que nos séances hebdomadaires avaient eu lieu régulièrement comme par le passé. Loin de moi la pensée d'évoquer de douloureux souvenirs. Seulement il me sera permis de rappeler un épisode à jamais regrettable pour les amis des sciences et des lettres, parmi ceux qui ont signalé nos funestes dissensions. Je veux parler de la perte irréparable d'un des plus riches dépôts littéraires de la capitale, de la bibliothèque du Louvre, que des mains incendiaires n'ont pas épargnée. Que de trésors à jamais perdus en fait d'ouvrages imprimés, de manuscrits et d'autographes! Remercions les membres du Comité qui ont conçu la généreuse idée, non certes de reconstituer une précieuse collection, mais au moins de lui donner une certaine consistance. A cet effet, leur appel aux compagnies savantes, aux bibliothécaires et aux bibliophiles, n'a pas été adressé en vain. L'Académie d'Aix a voulu apporter son modeste tribut à l'œuvre commune par l'envoi de ses Mémoires.

On sait tout l'intérêt qui se rattache à ces assemblées, où des délégués, accourus de divers points, réunissent en faisceau leurs connaissances et font

jaillir la lumière sur des questions de différentes natures. Nos troubles politiques n'ont pas ralenti le zèle pour ces assises de l'intelligence, pour ces comices, ces concours et ces congrès. Ainsi, M. le ministre de l'instruction publique organisait et présidait récemment les réunions annuelles de la Sorbonne, si propres à établir d'utiles rapports entre les sociétés de provinces et les savants qui, par leurs travaux, contribuent aux progrès de l'histoire, de l'archéologie et des sciences. Deux de nos confrères, dont un correspondant, ont été désignés pour y représenter l'Académie. Ainsi encore, il y aura bientôt un an, l'association française pour l'avancement des sciences tenait une session dans la ville de Bordeaux, et naguère celle de Toulon donnait le brillant spectacle d'un concours régional agricole avec exposition des beaux-arts et concours de poésie et d'histoire. Notre société a encore délégué un de ses membres pour faire partie du jury chargé de se prononcer sur le mérite des productions poétiques.

Enfin l'enseignement public français a été appelé à prendre part à l'exposition universelle de Vienne, au moyen de collections de spécimens donnant une idée exacte de nos institutions scolaires. Une communication de M. le Recteur nous a informés que M. le ministre serait heureux de pouvoir joindre à ces documents les publications les plus récentes des principales sociétés savantes

de chaque ressort académique. Nous nous sommes empressés de répondre à l'invitation de M. le Recteur en lui adressant les deux derniers volumes de nos publications.

Nos relations avec les sociétés savantes ont toujours lieu avec une parfaite régularité. Parmi les envois les plus intéressants soit par leur étendue, soit par le choix des pièces qu'ils renferment, je signalerai les Mémoires des académies de Lyon, de la Savoie, et pour l'étranger, ceux de l'Institut de Washington, de la société d'histoire de Boston, et ceux encore qui nous ont été récemment accordés par l'université royale de Christiania, relatifs à l'histoire naturelle, avec planches et *fac simile*. Nous sommes loin de pouvoir correspondre dans de justes proportions à ces divers envois, alors que la modicité de nos ressources trahit nos désirs. Je puis annoncer toutefois que le tome X de nos Mémoires sera prochainement livré à la publicité.

Plusieurs de nos confrères ont enrichi nos séances de lectures intéressantes. Ils voudront bien excuser les lacunes et les imperfections de l'analyse que mes fonctions m'imposent le devoir de vous présenter.

Notre zélé président, M. le chanoine Espieux, imprime à nos travaux une sage direction par son assiduité. Je me plais à mentionner le tact et l'à-propos avec lesquels il répond à nos nou-

veaux confrères lors de leur installation, et le discernement qu'il apporte pour signaler à notre attention ce qui lui paraît le plus digne de remarque dans les envois des sociétés correspondantes. Habile théologien, M. Espieux nous a communiqué une savante dissertation sur les principaux éléments qui constituent la science chrétienne et sur son véritable caractère. Ne cherchons pas d'autre cause des erreurs modernes que l'oubli de ces principes. Quand les vraies notions de Dieu, de l'âme et de la liberté morale sont en péril, toutes les intelligences doivent concourir au service de la vérité.

Un publiciste distingué mais paradoxal, M. Émile de Girardin, a publié récemment un livre sur *le droit de punir*. Notre confrère, M. Desjardins, nous a fait part des réflexions que lui a suggérées la lecture de cet ouvrage qui, en définitive, serait la négation de la justice criminelle. Toute peine corporelle serait supprimée et les punitions se borneraient à une amende et à des dommages-intérêts. M. Desjardins a réfuté victorieusement une pareille doctrine, en démontrant combien il est nécessaire que la justice et la morale aient une sanction qui n'existerait pas sans le châtiment.

Le même académicien nous a encore communiqué des aperçus fort judicieux sur les cahiers de doléances des États de Provence, devant être

présentés aux États-Généraux de 1484. Ces cahiers, élaborés sous Louis XI, sont extraits de deux registres des archives des Bouches-du-Rhône et contiennent des vœux pour la liberté du commerce et la réforme de la justice. Plusieurs autres provinces émettaient d'ailleurs de pareilles idées. A cette époque du XVe siècle, les intérêts politiques et économiques l'emportaient sur toutes les autres manifestations.

Les discours de vêture, prononcés par Bossuet, ont inspiré à M. Tavernier des observations pleines d'à-propos : il nous a montré avec quel art le grand orateur a saisi les nuances se rattachant à la vie de la femme qui allait cacher ses jours dans les profondeurs du cloître. Ainsi l'existence de Mlle de Bouillon n'a jamais été ternie par le moindre souffle d'une passion profane; la duchesse de La Vallière était un sujet difficile à traiter, mais Bossuet a eu le talent de le généraliser ; une personne inconnue lui a suggéré l'heureuse idée de retracer les vertus et les qualités de la vierge chrétienne comparée à la vestale de l'antiquité.

Un des plus doux sentiments que l'homme puisse éprouver est l'amitié : *A diis immortalibus nihil melius habemus nihil jucundius*, a dit Cicéron. Cette noble affection et les auteurs qui en ont traité, tel est l'intéressant objet sur lequel M. Tavernier a encore attiré notre attention. Il

a apprécié avec autant de goût que d'érudition les écrits des divers moralistes qui depuis les temps antiques jusqu'à nos jours ont traité de l'amitié. Malgré les différents aspects sous lesquels ils l'ont envisagée, les réflexions de ces auteurs forment un heureux contraste avec les compositions romanesques qui aujourd'hui semblent avoir pour but de dénaturer une des plus précieuses qualités du cœur.

Nous devons encore à M. Tavernier de sages appréciations sur les ouvrages de la marquise de Lambert, dont la vie se partagea entre le XVIIe et le XVIIIe siècle. Sans doute Mme de Lambert ne saurait être mise au même rang que les femmes célèbres de cette époque, dont un écrivain illustre, M. Cousin, a si dignement retracé les nobles qualités. Toutefois ses écrits remarquables par la pureté du style, les sentiments élevés et la morale qu'ils renferment méritent d'être lus et étudiés.

Le goût de M. Alexis de Fonvert pour les beaux-arts est bien connu. On sait qu'il joint à une parfaite entente de la théorie le mérite de l'exécution. Il nous a communiqué une dissertation sur la gravure, la lithographie et la photographie. Il en a expliqué l'origine et les divers procédés ; il a insisté principalement sur le grand avantage de cette dernière découverte pour la reproduction des tableaux, des dessins et des portraits. L'art militaire y trouve encore un puis-

sant auxiliaire, quand il s'agit de signaler les champs de bataille et les positions stratégiques. Malgré quelques *desiderata*, la photographie est une des inventions les plus remarquables de notre époque.

M. le comte Gaston de Saporta continue à nous faire part de ses savantes observations sur divers points de l'histoire naturelle, dont il est un des plus fervents adeptes. Je citerai sa notice contenant *un hybride spontané de térébinte et de lentisque* et ses remarques sur les forêts ensevelies sous les cendres éruptives de l'ancien volcan du Cantal, observées par M. Rames. Les travaux de notre confrère, relatifs à la géologie et à la paléontologie, lui ont acquis, dans le monde savant, une grande réputation. La distinction honorifique dont il vient d'être l'objet est d'autant plus flatteuse pour M. de Saporta, qu'elle lui a été décernée sur la proposition des délégués des sociétés savantes réunis récemment à Paris.

M. le docteur Bourguet nous a soumis une triste mais curieuse statistique de l'affection variolique dont notre ville a été affligée dans ces dernières années. Ce travail, résultat des judicieuses observations de notre confrère, a pour conclusion que la vaccination réitérée peut seule, sinon nous préserver de l'atteinte de la variole, mais du moins en détourner le fatal dénouement.

M. Claudio Jannet, dont les connaissances variées sont bien connues, nous a lu une dissertation sur la science juridique, considérée sous son véritable aspect. Le droit est le reflet de la justice absolue et l'élément de toute civilisation. C'est là un fait auquel ont rendu hommage nos grands jurisconsultes et dont était surtout pénétré notre ancien barreau provençal, s'inspirant aux saines traditions et aux pures sources du christianisme. Nous devons encore à M. Jannet un mémoire sur les institutions sociales de Sparte : ce travail, fruit de longues et savantes recherches, atteste, de la part de son auteur, une parfaite notion des textes et leur heureuse application. Notre confrère nous apprend de quelle manière étaient organisés, chez les Spartiates, la famille, le travail, le droit de propriété, la transmission des biens et celle de la royauté, dont l'exercice se partageait avec les Gérontes et les Éphores. Les institutions de Lycurgue ont fixé spécialement l'attention de notre confrère. A ce sujet, la critique moderne, par l'organe de Muller et de M. Grote, a rectifié une ancienne erreur historique sur le partage en portions égales des terres de la Laconie, attribué à Lycurgue. Enfin, après des révolutions successives, Sparte se placera sous la domination romaine. Elle conservera d'abord son autonomie ; mais le droit civil qui la régissait disparaîtra complètement lorsque le

droit de cité sera communiqué à tous les habitants de l'empire.

Une nation voisine, l'Espagne, a subi, dans le cours des siècles, de nombreuses vicissitudes politiques dont rien ne paraît encore présager le terme. M. Reynald a pris pour sujet d'une étude remarquable par l'érudition et les aperçus ingénieux, *la Péninsule sous les Musulmans*, la longue occupation par les Arabes, l'influence de l'islamisme sur les mœurs des habitants et les institutions, présentent aux yeux de l'observateur un mélange des deux races chrétienne et arabe. Trois villes, Tolède, Cordoue et Grenade portent surtout l'empreinte de la civilisation de ce dernier peuple. M. Reynald décrit successivement les luttes guerrières, la domination paisible et le développement artistique. Notre confrère poursuit ses judicieuses recherches jusqu'aux premières années du XVIe siècle, lors de l'insurrection des *communeros* organisés par don Juan de Padilla.

Mentionnons brièvement quelques communications de la part de nos membres correspondants :

M. de Berluc Perussis, pendant un séjour momentané à Aix, a fréquenté assidûment nos séances et y a pris une part active. L'ouvrage publié par M. de Veyrières sur les sonnettistes anciens

et modernes a inspiré à notre confrère un travail intéressant. Après avoir apprécié tout le mérite de l'œuvre de M. de Veyrières, qui nous initie à la monographie du sonnet pour la France entière, M. de Berluc nous entretient seulement des sonnettistes aptésiens, tels que Jean Charrier, Annibal d'Ortigues et Remerville, de Saint-Quentin. Des détails historiques, amenés avec à propos, et de piquantes appréciations, rendent des plus attrayantes la lecture du mémoire de notre confrère. Aimable poète lui-même, il nous a lu deux sonnets intitulés : *Ma Géographie. A ma Fille.* Nous le constatons avec plaisir, le nom de M. de Berluc vient enrichir le nombre des sonnettistes se rattachant à la ville d'Apt.

MM. de Revel du Perron et de Gaucourt nous ont adressé un exemplaire de leur dictionnaire topographique de l'arrondissement d'Arles, œuvre qui se distingue par une scrupuleuse exactitude. Aussi le dictionnaire a obtenu une mention honorable avec médaille d'argent au concours général des sociétés savantes. J'ajoute que l'Académie d'Aix a été l'objet d'une flatteuse distinction, pour avoir recommandé l'ouvrage de MM. du Perron et de Gaucourt.

Nous devons encore :

A M. Magloire Giraud, chanoine, curé de Saint-Cyr, une notice sur les principaux cours d'eau

du département du Var, et spécialement sur ceux du canton du Beausset. Ce travail, plein d'érudition, contient non seulement les noms modernes de ces cours, mais encore leurs anciennes désignations aux diverses époques. Le consciencieux écrivain cite soigneusement les auteurs où il a puisé ses indications.

A M. Henri Bouschet, l'habile agronome de Montpellier, une brochure intitulée : *Trois nouveaux muscats obtenus par la fécondation croisée et le semis.* Les expériences auxquelles se livre M. Bouschet sont ordinairement couronnées par le succès.

A M. Pellicot, de Toulon, correspondant de la Société centrale d'Agriculture de France, un mémoire qui atteste ses grandes connaissances en ornithologie. Les judicieuses observations de l'auteur concernent les oiseaux voyageurs et leurs migrations sur les côtes de la Provence, avec un aperçu de quelques chasses usitées sur le littoral, le tout suivi d'un tableau général du passage des oiseaux, avec leurs noms latins, français et provençaux.

Je me conforme à l'usage de l'Académie, en mentionnant une lecture que j'ai soumise à mes confrères et dont le titre est : *Aperçus littéraires sur César Nostradamus et ses lettres inédites à Peiresc.* On sait que notre ancien auteur provençal fut tout à la fois historien, poète et peintre

distingué. Sa correspondance avec Peiresc nous initie à des particularités qui m'ont paru assez curieuses sur un personnage qui, malgré ses défauts, n'est pas indigne de notre attention.

J'arrive à la partie la plus pénible de ma tâche : depuis notre dernière séance solennelle, la mort a porté dans nos rangs des coups réitérés.

M. de Fresquet a succombé le 28 octobre 1871, à la suite d'une longue maladie dont les soins qui l'entouraient n'ont pu empêcher le fatal dénouement. Je n'ai point ici à faire l'éloge de l'éminent professeur de la Faculté de droit, du juge impartial et de l'habile avocat. Malgré de nombreuses occupations, M. de Fresquet consacrait le temps qu'elles n'absorbaient point à la rédaction de divers ouvrages sur ses études de prédilection. Il nous avait communiqué notamment une dissertation sur les principes philosophiques constituant le vrai fondement de la législation, un traité sur l'expropriation pour cause d'utilité publique à Rome et à Constantinople, et un remarquable travail sur les statuts de Marseille au XIIIe siècle. Les excellentes qualités de cœur de notre regretté confrère lui avaient conquis les sympathies générales. Sa perte laisse inconsolable une famille intéressante et a profondément attristé ses élèves et ses nombreux amis.

M. Amédée de Fonvert, mort conseiller honoraire le 30 janvier 1872, s'était fait remarquer pendant une longue carrière judiciaire par son impartialité, son esprit consciencieux et un rare dévouement à ses fonctions. Aux connaissances juridiques notre confrère joignait celle des sciences naturelles, notamment de la botanique. L'histoire et la philosophie charmaient encore ses loisirs. Fort assidu à nos réunions, M. Amédée de Fonvert nous initiait fréquemment à ce qui lui paraissait devoir intéresser l'Académie dans les envois des sociétés savantes ; souvent encore il nous communiquait de justes appréciations sur des publications modernes. L'aménité de ses manières donnait encore plus de prix à ses qualités de l'esprit. Chrétien convaincu et pratiquant, notre confrère s'est éteint pieusement résigné à la volonté divine.

Une perte non moins sensible est celle de M. Cabantous, mort dans une petite localité de l'Yonne, pendant les vacances dernières. Le mérite du professeur de droit administratif, ses savantes publications, sa vigilance dans ses fonctions de doyen de la Faculté de droit, tous ces titres à notre estime et à nos regrets, ont déjà été dignement appréciés dans une autre enceinte. comme membre de l'Académie, qu'il avait présidée avec distinction, M. Cabantous prenait à nos travaux une part des plus actives. Les ques-

tions se rattachant à l'économie politique trouvaient en lui une prompte et exacte solution. Son activité prodigieuse, sa vive conception lui permettaient d'embrasser à la fois des objets de diverses natures. D'un caractère obligeant, toujours prêt à aider de ses conseils ceux qui recouraient à ses lumières, M. Cabantous emporte les vifs regrets du corps universitaire et de tous ceux qui avaient su apprécier ses excellentes qualités.

Deux de nos membres honoraires réclament aussi quelques mots de pieux souvenir.

Le 28 février dernier, notre vénérable archevêque couronnait par la mort des justes, après de longues souffrances, une vie tout évangélique. Nommer Mgr Chalandon n'est-ce pas rappeler l'ensemble des vertus qui caractérisent le pontife selon le cœur de Dieu? Déjà un de nos honorables confrères, M. le doyen Boyer, s'est montré le fidèle interprète de l'opinion publique, en signalant du haut de la chaire chrétienne les nobles qualités de l'illustre défunt, la sage administration du diocèse que la Providence lui avait confié, son zèle ardent pour le salut des âmes, sa bienveillance exquise, et surtout son inépuisable charité. Qu'ajouter à cet éloge funèbre, si ce n'est que l'orateur s'est montré digne de son sujet? La mémoire du vénérable prélat vivra tou-

jours parmi nous. Mgr Chalandon aimait et cultivait les belles-lettres. Des pensées élevées, une diction élégante caractérisaient ses diverses allocutions. Lors de son installation comme membre honoraire, il prononça un éloquent discours sur l'alliance intime de la science et de la vérité, *doctrina et veritas*. Il s'intéressait vivement à nos travaux, et malgré de nombreuses occupations, il honorait de sa présence nos séances solennelles et quelquefois nos réunions intimes.

M. Rouard terminait le 9 mars dernier une existence entièrement consacrée à l'accomplissement du devoir et aux labeurs de l'intelligence. Je lui étais attaché par les liens d'une double confraternité, et, par suite d'une triste coïncidence, j'ai été privé de la consolation de jeter quelques fleurs sur sa tombe, lors des suprêmes adieux. Je dois des remercîments, au nom de l'Académie, à celui de nos confrères qui a rempli cette mission avec tant de convenances. Collaborateur de M. Rouard pendant de longues années, j'ai été témoin du zèle qu'il déployait pour la direction de notre bibliothèque Méjanes. Versé dans la science des antiquités, dans l'histoire littéraire et la bibliographie, notre confrère avait publié des dissertations remarquables par une sage critique et une saine érudition. Membre de notre Académie, il avait été pendant longtemps le dépositaire de nos fonds; président de la Société en

1849, il choisit pour sujet de son discours d'ouverture à la séance publique : l'*importance de l'épigraphie*. L'âge avancé de M. Rouard et le besoin du repos qu'il goûtait au foyer domestique ne lui permettant plus de prendre une part active à nos travaux, l'Académie lui décerna le titre de membre honoraire, en reconnaissance de ses utiles services.

Nous regrettons parmi nos membres correspondants : M. Amphoux de Belleval, agronome distingué, membre de la société centrale d'agriculture de France. Ses travaux avaient surtout pour objet notre sol provençal. Je signalerai notamment de lui un mémoire sur les avantages que l'on pourrait retirer des limons de la Durance ; un autre intitulé : *de l'École régionale dans la zone des oliviers*, et un écrit plus important sur les ressources nouvelles qu'offrirait à la France l'introduction des lamas et alpacas.

M. Cottard, natif du département de l'Oise, fut un des membres les plus distingués du corps enseignant. Ancien élève de l'École Normale, il professa dans divers lycées, devint inspecteur d'académie en Corse et ensuite appelé aux hautes fonctions de recteur à Limoges, Aix et Strasbourg. Pendant son séjour dans notre ville, l'Académie lui ouvrit ses portes et il la présida avec distinction en 1830. M. Cottard a publié divers

traités destinés aux écoles primaires et de nombreux rapports dans des revues scientifiques ou littéraires. Quand il crut devoir prendre sa retraite, il se retira à la Ciotat, pays de son épouse, et bientôt les habitants de cette ville le placèrent à la tête de l'administration. Les années n'avaient point affaibli les facultés de cet estimable savant, et à la veille de sa mort il s'occupait de la révision d'un dictionnaire du latin du moyen-âge, que sa famille publiera sans doute un jour.

Les titres de M. de Caumont aux regrets du monde savant sont trop connus pour en faire ici l'énumération. Né et vivant dans cette belle Normandie, si pleine de débris antiques, si riche en monuments d'époques différentes, il y puisa les éléments de ses travaux archéologiques et artistiques. Au mérite de l'écrivain consciencieux, M. de Caumont joignait celui d'avoir été un ardent propagateur de la science de l'antiquité et d'en avoir inspiré le goût. Président de l'Institut des provinces et organisateur des congrès scientifiques dont il était l'âme, nul mieux que lui n'a contribué à faire ressortir l'utilité de ces réunions.

La mort prématurée de M. Segond-Cresp, membre de plusieurs sociétés savantes, a causé une douloureuse impression. Lié par une conformité d'études avec M. de Caumont, il aimait

à apporter son concours à ces assises solennelles qui constatent le progrès des sciences et des lettres. Je me plais à rappeler qu'à la trente-troisième session du congrès scientifique de France, tenue à Aix en décembre 1866, et que notre Académie eut l'honneur de provoquer, M. Segond-Cresp s'acquitta avec zèle et talent des fonctions de secrétaire général. Il avait inséré, en outre, dans divers recueils, et notamment dans le répertoire des travaux de la société de statistique de Marseille, d'intéressants mémoires. Il laisse une précieuse collection de cartes et de plans, et un souvenir à notre compagnie, consistant en un legs de 500 fr.

Les nouveaux choix faits par l'Académie pour combler ces vides sont bien propres à atténuer nos regrets.

M. Plaisant, ingénieur chargé des travaux de l'école d'Arts et Métiers, en retraite, occupe le fauteuil laissé vacant par le départ de M. de Tournadre, nommé ingénieur en chef des Hautes-Alpes, et que nous sommes heureux de nous rattacher comme membre correspondant. Par la spécialité de ses connaissances en mathématiques et en mécanique, M. Plaisant est pour nous une précieuse acquisition. On peut dire que sa vie entière a été consacrée à la science et à l'enseignement. A Toulon, à Angers, à Aix il a formé

des ouvriers instruits, et toutes ses publications se distinguent par la méthode et une clarté d'exposition qui les rend intelligibles aux personnes les moins compétentes en pareilles matières. Notre confrère joint à l'étude des sciences exactes celle de l'agriculture. Il nous a lu une savante dissertation sur la *force vive*, principe fécond en dynamique, et un mémoire constatant la supériorité de l'engrais chimique complet de M. Georges Ville sur l'engrais de ferme.

M. Laurin, professeur de droit commercial, est le successeur de M. de Fresquet. Jeune encore, notre nouveau collègue possède à fond la science juridique et a soutenu avec un remarquable succès les épreuves de l'agrégation. Installé parmi nous, il a payé un juste tribut d'éloges à la mémoire de M. de Fresquet, tout en rendant un pieux hommage à l'éminent professeur du Code de commerce, M. Cresp, qui lui avait confié le soin de réviser son Cours et de le mettre en harmonie avec les modifications actuelles. Les aptitudes littéraires de M. Laurin, son zèle pour l'accomplissement du devoir, sont pour nous d'heureux présages de l'assiduité et de la part active qu'il prendra à nos séances.

M. l'abbé Cherrier, docteur en théologie et aumônier de notre école d'Arts et Métiers, est le remplaçant de M. Amédée de Fonvert. A une époque où les erreurs en matière de religion se

propagent, M. Cherrier s'applique à dissiper les nuages qui obscurcissent la vérité soit par d'éloquentes prédications, soit par un ouvrage remarquable intitulé : *Le Catholicisme et la Liberté*, modèle de style et de dialectique. Notre confrère a consacré son discours d'installation à l'éloge de son prédécesseur. Il nous a communiqué en outre une touchante relation sur la ville de Metz au pouvoir des Allemands. Le voile de tristesse qui couvre cette cité, le grand mouvement d'émigration qui s'y produit, les exigences de nos farouches ennemis, tel est le spectacle navrant dont M. Cherrier a été naguère le témoin, et en le reproduisant sous nos yeux, il a pu dire avec le poète: *Quœque ipse miserrima vidi*. Honorons avec l'auteur le patriotisme des Messins et reconnaissons avec lui que si nous avons été vaincus, c'est la force seule qui a causé nos défaites. Tandis que l'Allemagne est sourdement minée par des principes dissolvants, la France inspirera toujours une profonde sympathie, toujours elle conservera sa prépondérance parmi les nations.

M. Benoist, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres, est le successeur de M. Cabantous. Les nombreux travaux historiques et philologiques de notre nouveau collègue lui ont acquis une réputation bien méritée dans le monde savant. On sait avec quelle activité M. Benoist se livre à la recherche des anciens

textes de nos auteurs latins, d'après les manuscrits, avec quelle intelligence il les discute et en établit le véritable sens, en combinant ses propres lumières avec celles que lui fournissent les travaux les plus récents de la philologie.

L'Académie a rétabli parmi ses membres actifs M. Lescouvé, aujourd'hui président à notre Cour d'appel. Ancien membre du parquet, M. Lescouvé était devenu correspondant lorsqu'il fut investi de la présidence du tribunal de Nice. C'est avec une véritable satisfaction que nous avons vu se resserrer les liens qui nous unissent à un magistrat aussi recommandable par ses connaissances que par les plus aimables qualités du cœur.

Pendant les six années qu'il a siégé dans nos rangs, M. Desjardins avait enrichi les séances de l'Académie de savantes communications. Appelé à la tête du parquet d'une de nos Cours à l'autre extrémité de la France, l'éminent magistrat a témoigné le désir de ne point se séparer entièrement de ses anciens confrères, en obtenant la qualité de membre correspondant. Nous espérons que ce ne sera point là un vain titre pour M. Desjardins et qu'il voudra bien continuer à nous honorer de ses remarquables écrits. Nous en avons pour garant son adieu à la Provence lors de son installation à Douai. Aix et Marseille, disait M. le procureur général, sont deux villes inséparables dans ma mémoire; rien ne saurait

rompre de tels liens, et quatorze ans de vie commune ont fait pour moi de la Provence une autre patrie.

L'Académie a encore admis parmi ses membres correspondants :

M. Bonvalot, conseiller à la Cour d'appel de Dijon. Cet honorable magistrat ne se borne point à remplir avec zèle les fonctions dont il est revêtu, il utilise en outre ses loisirs par de sérieuses études sur notre ancien droit coutumier, notamment pour les coutumes de l'Alsace. Il en reproduit le texte, il en donne la traduction avec un commentaire et de judicieuses annotations. Les travaux de M. Bonvalot lui ont mérité d'être lauréat de diverses sociétés savantes, et naguère l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres couronnait son mémoire sur les coutumes de la Haute-Alsace, dite de Ferrette, publiées pour la première fois.

M. Achille Millien, du département de la Nièvre, auteur de nombreuses poésies, telles que *la Moisson, les Légendes d'aujourd'hui, les poëmes de la nuit.* La muse de M. Millien puise ses inspirations aux pures sources du vrai et du naturel. Une heureuse harmonie ajoute encore plus de charme à l'expression de ses sentiments. Un des recueils du poète a été jugé digne des suffrages de l'Académie Française, qui lui a décerné

le prix Maillé-Latour-Landry. C'est le plus bel éloge que nous puissions faire du talent poétique de M. Millien.

Je ne saurais trop vous remercier, Messieurs, du bienveillant accueil que vous avez fait à cette aride énumération. Les lectures que vous allez entendre captiveront bien autrement votre attention. Elles opèreront dans vos esprits, je me plais à le dire, une salutaire diversion.

Après ce compte-rendu, M. Norbert Bonafous a vivement intéressé l'auditoire par une piquante lecture intitulée : *Horace contemporain, échos de la poésie latine.*

RAPPORT

SUR

LES PRIX DE VERTU

PAR

M. A. TAVERNIER père, Avocat,
ancien Bâtonnier.

MESSIEURS,

Chaque année l'Académie distribue des prix de vertu, et le retour de cette solennité ne nous laisse jamais sans une certaine émotion. Qu'est-ce, en effet, que cultiver les lettres ou étudier les sciences, en présence du ministère qui nous a été confié par les fondateurs de ces prix ? Cette partie de nos devoirs l'emporte sur l'autre, de toute la différence qu'il y a entre bien dire et bien agir. Sans doute la culture et l'étude du beau relève l'intelligence, l'ennoblit, charme l'esprit, lui donne de l'élan et le conduit vers le vrai. Mais rechercher les actes vertueux, les

dégager du voile qui les cache, les peser au poids de la raison et de la justice, les comparer entre eux et les juger, puis raconter au grand jour ce qui s'est fait dans l'ombre, retracer les noms de ceux qui les ont accomplis, et les revêtir un instant d'un éclat inaccoutumé en les couronnant, c'est bien un autre ministère qui a quelque chose de plus auguste.

Ce que nous venons de dire de l'Académie et de la noble mission qu'elle remplit en ce moment, on peut le dire aussi du public qui l'écoute et qui s'y associe. Il doit préférer le récit des actes vertueux aux plus piquantes productions de l'esprit. Certainement en applaudissant celles-ci il prouve son goût; il exerce sa sagacité; il déclare hautement qu'il se plaît dans le mouvement intellectuel qu'on veut lui imprimer. Bienheureuses même les sociétés littéraires et savantes si elles peuvent lui servir de modèle et de direction dans l'art de penser et de se communiquer aux autres. Mais devant les scènes d'abnégation, de courage, de patience, d'oubli de soi-même que nous vous peignons, il gagne bien plus encore: il se moralise. Quel est le cœur en effet qui n'est pas ému et qui ne se sent épris d'une secrète admiration au récit de ces sacrifices et de ces dévouements? Quel est celui qui ne s'excite à devenir meilleur, ou qui ne comprend pas la nécessité d'y travailler?

Ce qui augmente encore l'intérêt de notre solennité, c'est le contraste qui s'établit tout de suite entre le tableau qui se déroule ici et l'aspect que nous offre la société. Si on arrête ses yeux sur elle, et si l'on veut bien se rendre un compte moral de ce qui la remplit, qu'y découvre-t-on? le trouble que les passions y font naître, les haines que l'envie suscite, les ambitions que rien n'apaise et le désordre moral qui l'envahit. Ici, au contraire, pour un instant, nous pouvons contempler des cœurs généreux, des âmes élevées, qui s'oublient, qui vivent dans le silence et dans la paix que donne l'immolation de soi aux autres. Nous sommes frappés du bien que la société retire de ces dévouements, de la force qu'ils lui donnent; et quand d'un côté tout semble périr, de l'autre on aperçoit une force invincible capable de la sauver.

En présence de tous ces motifs, personne ne reste donc indifférent devant l'acte qu'accomplit en ce moment l'Académie. Liés ainsi dans une pensée commune qui nous honore tous, nous faisons ensemble une œuvre morale par excellence; nous, en vous signalant des êtres ignorés et obscurs que nous voulons récompenser de leurs sacrifices; vous, en leur prodiguant vos applaudissements.

Heureux le pays où se rencontrent des institutions qui relient ainsi les hommes, et où la

culture des lettres s'unit d'une manière si intime au respect de la vertu. Tout s'agrandit sous cette double influence : la force intellectuelle et la force morale se donnent la main, et, réciproquement, le rayonnement et l'éclat qu'elles se prêtent l'une à l'autre assurent encore mieux leur empire.

Cette année onze mémoires ont été adressés à l'Académie, pour lui faire connaître des actes de vertu dignes d'être couronnés. Il faut se féliciter de ce mouvement de progression vers le bien qui se manifeste dans notre pays. L'Académie, limitée dans les moyens de récompense dont elle dispose, ne peut couronner que quelques-uns des actes qui lui sont signalés ; mais elle doit à tous les autres sa sympathie et ses regrets. Leurs auteurs ne nous entendent pas ; leur nom n'est pas dévoilé ; mais si notre parole pouvait aller jusques à eux, nous leur dirions : « Ames généreuses, continuez vos combats et vos immolations. Ce n'est pas une récompense humaine que vous avez cherchée jusqu'à ce jour ; c'est le besoin de vous donner aux autres que vous avez suivi. Persistez dans vos œuvres, donnez-leur un nouveau degré de perfection. Le moment viendra où une couronne vous sera offerte par celui qui peut tout récompenser. En attendant, l'Académie applaudit à vos efforts ; elle s'attriste de ne pas pouvoir proclamer vos noms et vos œuvres ; et ce qu'elle ne vous donne

pas aujourd'hui, vous l'obtiendrez presque par ses regrets. »

Nous voici donc en présence des actes de vertu que l'Académie a jugés dignes des prix fondés par MM. Rambot et Reynier.

Le prix Rambot, de la valeur de 545 fr., a été décerné à la demoiselle Françoise Baud. Voici les actes que l'Académie a entendu couronner dans cette personne :

Elle a commencé sa vie à Cuebris, près de Nice. Garder le troupeau de sa famille, instruire ses jeunes compagnes des vérités religieuses qu'elle recevait de sa pieuse mère, vivre dans la solitude et la contemplation du grand spectacle qu'elle donne à l'âme, voilà comment elle a préludé à des travaux plus difficiles. Appelée dans la ville d'Aix à l'âge de 25 ans, elle s'y est consacrée au service d'une famille recommandable, où elle a passé 38 ans, donnant chacun des moments de son existence à ses maîtres, les environnant de ses respects et de ses soins ; durant les jours heureux, comme dans les jours malheureux ; en santé, comme en maladie ; offrant au vieillard, à l'impotent l'appui de son bras, le secours de ses forces, immolant sa vie pour soutenir celle des autres qui s'éteignait ; survivant à celui-ci, pour recommencer avec cet autre ce

qu'elle venait de pratiquer avec tant de générosité. Jusqu'à quatre fois, elle a repris et consommé cette œuvre. Jusqu'à quatre fois, elle a pu trouver en elle-même assez de force pour se rajeunir dans ce sacrifice quotidien. Toujours égale, toujours douce, elle a vu les jours se lever, les nuits dérouler leurs ombres, et toujours radieuse, elle triomphait et de la tristesse et de la monotonie de ses travaux. Jamais la pensée de chercher un autre asile n'a traversé son esprit; jamais le désir de tirer de toutes ses capacités un fruit plus important ne l'a séduite. Et si quelque personne indiscrète venait par hasard lui montrer ailleurs un horizon plus riant, une vie plus douce, elle repoussait avec une volonté que rien ne pouvait gagner ni même ébranler, la pensée de ne plus appartenir à ceux qu'elle aimait.

C'est pendant trente-huit ans que ce sacrifice s'est consommé, et quand toute perspective heureuse pour sa vieillesse lui était refusée, qu'elle n'entrevoyait plus pour cette dernière période de sa vie que la misère, elle se rassurait en se disant que l'Hospice serait sa demeure, et qu'il lui suffisait de l'avoir pour y reposer sa tête et pour y mourir.

Dans le siècle où nous vivons, voilà, Messieurs, un exemple à donner pour modèle. Il n'y a pas de vertu plus nécessaire, plus utile, plus sociale,

que celle du serviteur fidèle, dévoué et aimant. Pourquoi cet exemple nous frappe-t-il? C'est qu'il exige pour sa perfection un nombre infini de sacrifices. Le serviteur rencontre à chaque instant de sa vie l'occasion d'en faire. Il ne s'appartient jamais. Il n'a pas la liberté, ni le choix de ses occupations. Il est attaché toujours au même char. Le caractère qu'il a rencontré une fois, il le retrouve toujours. Que le maître soit sévère, capricieux, aigri ; que le bonheur l'enivre, ou que le malheur l'abatte, le serviteur doit être toujours le même. Mieux encore, il faut qu'il se plie à tout, qu'il prenne part à la joie, comme à la tristesse ; que la parole aigre, ou rude, passe au-dessus de sa tête, qu'elle ne blesse jamais son cœur, et que poussant la générosité jusqu'à l'héroïsme, il possède la paix et la douceur, au moment même où l'on peut en manquer vis-à-vis de lui. Enfin ce qui coûte le plus à l'homme, c'est de continuer toujours la même œuvre. Il aime le changement et la variété. Il espère ne plus rencontrer, dans une œuvre nouvelle qu'il entreprend, ce qui l'a dégoûté dans celle qu'il abandonne. Cette succession en augmentant ses espérances, double et augmente ses forces. Mais le serviteur fidèle résiste à cette inconstance naturelle au cœur humain, et il grandit au milieu des mêmes travaux sans espoir de changement, sans goût pour la variété.

Voilà la vertu que l'Académie a voulu récompenser dans Françoise Baud. Voilà un modèle qu'elle peut proposer. En la couronnant, elle est entrée dans la pensée de M. Rambot.

Nous n'avons jusqu'ici envisagé qu'un côté de la vie de Françoise Baud. C'est le côté le plus saillant sans doute, mais voici qui complète cette nature. Vous auriez pu déjà le soupçonner ; car quand une grande vertu éclate dans une âme, elle n'est pas ordinairement seule et plusieurs autres l'accompagnent.

Françoise Baud tout en aimant ses maîtres, aimait aussi sa famille. Elle appela ses nièces et ses neveux et plus tard son frère à Aix. Elle leur fit obtenir des positions heureuses ; elle les poussa, les soutint, et sut trouver le moyen de donner aux autres ce qui leur manquait.

Elle aimait aussi son pays natal ; elle tournait sa pensée volontiers vers le lieu de son origine. Elle songeait aux pauvres qui pouvaient y souffrir. Un jour elle envoya, de ses économies, une somme de 200 fr. pour le Bureau de bienfaisance de cette contrée. Et quand on lui eut répondu que ce pays ne connaissait pas la pauvreté, qu'il n'y avait pas de Bureau de bienfaisance, elle ne reprit point le fruit de ses épargnes, elle le donna à l'église de Cuebris, et au Dieu de son enfance qu'elle y avait connu.

Ce cœur généreux qui savait chérir ses maîtres et sa famille, aimait aussi passionnément les pauvres. Là le cercle de ses affections s'agrandissait. Donnant à tous non pas seulement ses épargnes, mais ce qu'elle pouvait recueillir pour ceux qui recouraient à elle, elle se faisait la mandataire du pauvre. Elle allait recevoir au Bureau de bienfaisance, au Mont de Piété, pour les autres, ce que ceux-ci n'auraient pu demander sans révéler une misère qu'ils tenaient à cacher.

Cette charité fut un jour funeste à Françoise Baud. Elle avait recueilli un modeste héritage de 1500 fr. De sages conseils lui indiquèrent le placement de cette somme sur le Crédit foncier de France. Trois obligations se trouvaient dans sa main ; mais ces valeurs qui devaient, dans la pensée de ses conseils, lui réserver et lui assurer pour ses derniers jours une ressource, provoquèrent de la part de ceux qui la connaissaient si charitable, une résolution odieuse. Un piège lui fut tendu ; on lui demanda de vouloir bien prêter ces trois obligations pour quelques jours ; elles devaient figurer pour représenter momentanément un avoir et maintenir le crédit d'une personne crue honnête. Mais hélas ! les trois actions furent vendues, le prix retiré, employé, absorbé et elles furent perdues pour jamais pour Françoise Baud.

En terminant ce récit, tirons une conclusion qui nous soit utile. — La vertu du serviteur devient plus facile en raison de celle du maître. Ne demandons pas au premier d'être le seul à se sacrifier et à se donner. En la couronnant, disons-nous bien que le meilleur moyen de voir germer cette vertu difficile, c'est de lui donner pour appui la générosité, l'indulgence, la bonté et l'exemple du maître. Dans le chemin de la vie, dans les soins quotidiens dont nous avons besoin d'être entourés, nous serons aimés, si nous aimons nous-mêmes.

Le second prix de vertu distribué par l'Académie, c'est le prix fondé par M. Reynier.

Il a été partagé par elle dans la proportion suivante entre deux personnes : 600 fr. pour la demoiselle Victoire Audier, demeurant à Aix, et 400 fr. pour la demoiselle Marguerite Gay, demeurant à Lambesc.

Victoire Audier contraste avec Françoise Baud d'une manière saillante. Ce n'est plus le serviteur fidèle consacré avant tout à la famille à laquelle il a voué son temps, ses œuvres, sa vie, et pour qui seule il semble exister. Victoire Audier est, au contraire, un être qui se donne à tous, qui recherche toutes les souffrances, qui

essaie de les soulager toutes, qui vit pour tous, qui s'immole pour tous, et qui dépense sa vie à secourir toutes les infortunes. La passion de la charité la domine et fait le fond de son être; elle sort de ses paroles, de ses actes et surtout de son cœur. L'intrépidité morale devant les misères humaines, voilà ce qui la caractérise surtout. Il n'en est aucune qu'elle n'affronte. Dans les soins qu'elle donne gratuitement aux malades, pauvres ou riches, ce qu'elle préfère c'est le poste le plus périlleux, celui qui fait fuir tout le monde. La maladie contagieuse lui plaît; elle accourt de préférence auprès de celle-là; plus il faut se compromettre, souffrir, exposer ses jours, plus il y a de charme pour cette âme généreuse. Il est donc vrai que le soldat de la charité ne le cède pas au plus mâle guerrier. Si celui-ci monte à l'assaut, s'il brave la mort, s'il conserve au milieu de ces scènes effrayantes le calme, la force entière de son âme, l'autre apporte à des dangers d'une autre nature, mais tout aussi certains, le même calme, le même courage, la même abnégation.

Telle est l'intrépidité de Victoire Audier. Elle ira plus loin encore. Laissez-la continuer son œuvre. Quand tout le monde aura fui, que la maladie contagieuse aura emporté sa victime, s'il faut couvrir de son dernier manteau l'être méconnaissable et presque corrompu qui vient

de mourir, c'est elle encore qui remplira ce devoir et qui donnera cette dernière preuve de son courage, au moment où tous les autres en auront manqué.

En dehors de ces scènes désolantes, il en est d'aussi graves où l'on rencontre encore Victoire Audier accourant au secours de la faiblesse humaine. Il y a quelquefois des plaies hideuses à panser. Il est des êtres malades condamnés à subir l'application des remèdes les plus violents et des retranchements qui déchirent la nature. Qui les soutiendra par des paroles énergiques et saintes? Qui enseignera le courage nécessaire pour les supporter? Qui consentira à en devenir le témoin pour dire tacitement à celui qui souffre qu'on s'associe à lui, qu'on espère dans le succès, que ses maux doivent être soufferts facilement et qu'ils n'ont rien qui épouvante la nature? C'est Victoire Audier. Elle a compris qu'il y avait là une âme à fortifier. Elle est présente. C'est un de ses actes ordinaires de sa vie morale.

La passion de la charité lui crée des forces que rien n'épuise. Chaque semaine elle passe trois ou quatre nuits au chevet des malades. Quand elle les secourt de sa personne, de son courage et de ses sacrifices, elle n'oublie pas de les soutenir, par ses paroles, par ses avis, et par ses conseils. Elle moralise leur âme, elle l'élève, elle l'agrandit; et quand cet ange de la

charité a parlé avec une douceur toute divine, il a conquis à la vertu et à Dieu l'être malheureux qui avait pu les oublier.

Mais portons nos regards sur un autre côté de sa vie.

Emportée par les soins qu'elle donnait aux pauvres, elle aperçut bientôt une œuvre nouvelle et toute différente à remplir. A côté de ces êtres malheureux ou souffrants, elle voyait souvent de jeunes enfants qui restaient sans aucun principe d'éducation, sans aucune notion de Dieu, du bien, du mal. Leurs parents obligés de travailler pour vivre, ou écrasés par la maladie, ne pouvaient pas donner à leurs enfants cette nourriture morale, qui devient toujours plus nécessaire avec le développement de leur vie.

Frappée de ce spectacle, Victoire Audier se substitue aux parents; elle emporte ces enfants chez elle; elle les loge, les instruit, leur apprend ce qu'ils ignorent, les initie aux principes de la vie chrétienne, et ne les rend à leurs parents, que lorsqu'elle a fait pénétrer dans leur âme une bonne partie de cette sève morale dont ils manquaient absolument. Elle fait là ce que l'auteur du prix de vertu, M. Reynier, a voulu surtout récompenser dans les pères et mères qui élèveront le plus chrétiennement leurs enfants. N'est-il pas juste d'accorder à celle qui en prend le

noble rôle, le prix que ceux-ci auraient mérité, s'ils avaient pu le remplir ?

L'intelligence de Victoire Audier égale sa patience vis-à-vis de ces natures primitives, simples et lentes à comprendre et à concevoir. Elle sait tout surmonter. Aussi est-il entré dans les habitudes générales de lui adresser ce qu'on appelle avec raison *les têtes dures*, et chez lesquelles le sillon à creuser ne peut se faire que par une longue élaboration.

Enfin ce qui couronne cette vie, c'est qu'elle est mêlée à une rare énergie pour le travail. Victoire Audier est couturière ; elle mène de front le labeur quotidien et l'exercice de la charité. Son âme forte comprend ces deux devoirs. Elle ne s'endort pas plus dans les émotions que son cœur trouve dans celle-ci, qu'elle ne s'endurcit dans le sentiment de l'égoïsme, que le goût du travail développe et produit quelquefois. Ravissante harmonie de deux grandes facultés qui se retrouvent en elle !!! Par l'une elle apprend au pauvre à subir avec courage la loi du travail ; par l'autre elle apprend à tous qu'une grande âme peut mener de front deux vies en même temps, sans que l'une écrase l'autre.

Victoire Audier a 40 ans. C'est depuis l'âge de 18 ans qu'elle s'est lancée dans la carrière qu'elle a parcourue. C'est donc une vie de 22 ans de sacrifices de toute nature, réalisés dans

une ville importante comme la nôtre, que l'Académie vient de couronner. Cette première partie de son existence nous laisse apercevoir ce que sera la seconde. Mais à Dieu seul de récompenser le bel ensemble que toutes les deux elles formeront devant lui.

Nous arrivons maintenant à Marguerite Gay, demeurant à Lambesc, qui a obtenu la seconde partie du prix Reynier.

Sa physionomie ressemble à celle de Victoire Audier. Ses actes sont de même nature. Elle s'est consacrée dès son enfance à soulager et à soigner gratuitement les malades. Appelée de bonne heure à ce saint ministère, sa vie se divise en deux périodes : l'une, la première, qui s'est écoulée hors Lambesc, dans le quartier rural habité par ses parents ; l'autre qui s'est écoulée dans Lambesc même.

Suivons-la dans chacune d'elles.

Dès l'âge de 12 ans elle s'était constituée commissionnaire de tous les malades de sa contrée. Elle les visitait pour reconnaître ce qui leur était nécessaire, puis elle allait le recueillir dans Lambesc. Elle apportait le remède à qui l'avait demandé. De 15 à 17 ans elle veillait les malades avec sa mère, mais on fut forcé de l'arrêter ou de la modérer dans cet abus de ses forces.

A 20 ans elle voulut embrasser la vie religieuse. Un sage conseil lui fit comprendre que sa mission était de rester dans le monde et d'y être une victime de la charité ; dès ce moment elle en accepta toutes les conditions.

Auprès des malades, quand elle apercevait la misère et qu'il fallait la conjurer, son esprit inventif lui faisait découvrir le moyen d'y parvenir. Elle avait une amie, et de concert elles allaient à Lambesc quêter auprès des personnes riches, et elles revenaient joyeuses offrir ce qu'elles avaient conquis au nom de la charité.

On cite jusqu'à six personnes qu'elle avait ainsi soignées avec dévouement, patience et abnégation. Parmi elles, il faut comprendre les soins donnés à l'amie, compagne de sa charité, à qui elle dut pendant six mois de suite consacrer ses jours et ses nuits. Touchant tableau de ces deux sœurs de charité qui se donnaient l'une à l'autre ce qu'elles avaient toutes les deux prodigué tant de fois à des cœurs moins aimés ! Délicieuse récompense pour toutes les deux ! Joie indéfinissable pour celle qui souffrait de recevoir les preuves d'une si sainte amitié ! Joie plus vive encore pour celle qui ne souffrait pas de la prouver d'une manière si réelle.

Dans la seconde période de sa vie qu'elle a passé dans la ville de Lambesc, Marguerite Gay a multiplié les actes de sa charité.

Là leur nombre en fut très considérable ; tel que le comportait la population de ce pays.

Elle plaça à rente les coins de terre que ses père et mère lui avaient laissé. Pendant trois ans elle se mit au service. Son activité lui permettait de faire marcher de front tous ses devoirs sans sacrifier l'un à l'autre. Plus tard, quand elle ne put plus les remplir tous les deux, elle n'en devint que plus dévouée aux malades. On en cite un qu'elle a soigné 18 ans. Elle a 67 ans et sa vie est aujourd'hui ce qu'elle a été autrefois.

Souvent elle renonçait au bon de viande que la Société de Saint-Vincent-de-Paul lui donnait pour le faire attribuer à de plus pauvres qu'elle. Et quand le secours continuait à lui être donné, elle s'en privait encore ; et par cette ingénieuse ressource, en s'oubliant elle-même et en se comptant pour rien, elle était heureuse de soulager un malheureux de plus.

Voilà, Messieurs, le compte exact que l'Académie vous devait de l'usage qu'elle a fait des prix de vertu mis à sa disposition. Son rapporteur n'éprouve qu'un regret, celui de n'avoir pas peut-être mis suffisamment dans leur vrai jour les trois caractères et les trois figures qu'il était chargé de tracer et de peindre. Car la vertu ne peut jamais être assez louée, et elle nous dérobe

toujours quelque chose de ses œuvres parce qu'elle se cache. Consolons-nous cependant de l'imperfection de notre travail ; le rayonnement des actes que l'Académie vient de couronner sera encore suffisant pour faire bénir la mémoire des fondateurs qui ont voulu les récompenser, et pour exciter une sainte émulation dans les cœurs qui en entendront le récit.

Si ce double but est atteint, aucun regret ne doit plus nous rester.

LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

DEPUIS SON INSTITUTION.

—

1861

Marie BUÈS, de la commune d'Aix.

1862

Jacques AUBREGAT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863

Rose BEAUVOIS, de la commune d'Aix.

1864

Marie ANTOINE, de la commune des Martigues.

1865

François-Gaspard TEISSIER, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866

Époux GIRAUD, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867

Thérèse DÉCANIS, de la commune d'Aix.

1868

Marie BLANC, épouse BARBIER, de la commune d'Istres.

1869

Émilie MASSEL, de la commune d'Aix.

1870

Thérèse Baudillon, de la commune de Fos, canton d'Istres.

1871

Polycarpe Jauffret et Françoise Jauffret, sa sœur, de la commune d'Aix.

1872

Françoise Baud, de la commune d'Aix.

LAURÉATS DU PRIX REYNIER

D'après les intentions du testateur, ce prix qui est de 1,000 francs doit être divisé : une partie de la somme est en outre réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.

1870

Thomas Bourrillon, de la commune du Tholonet.

Marie Daudet, de la commune d'Aix.

1871

Marie-Rose Barthélemy, veuve Rabel, de la commune de Fuveau, canton de Trets.

Madeleine Jacques, de la commune d'Aix.

Cécile Roman, de la commune d'Aix.

1872

Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.

Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

1873

Victoire AUDIER, de la commune d'Aix.

Marguerite GAY, de la commune de Lambesc.

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

des

Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres

D'AIX.

AIX

IMPRIMERIE MARIUS ILLY, RUE DU COLLÉGE, 20

1874

SÉANCE PUBLIQUE

Le Samedi 27 Juin 1874, la cinquante-quatrième Séance publique de l'Académie a eu lieu à quatre heures, dans la grande salle de l'Université. L'auditoire était nombreux : on remarquait au premier rang Mgr l'Archevêque d'Aix, M. le Colonel du 112e, des membres du Clergé, de la Magistrature, du Barreau et plusieurs Dames.

M. MOUAN, Conservateur de la Bibliothèque d'Aix, *Président de l'Académie*, a ouvert la séance par le discours suivant :

MESSIEURS,

Parmi les sciences qu'embrasse l'esprit humain et dont les progrès à travers les siècles attestent combien est puissant le génie de l'homme, il en est une modeste en apparence mais qui n'en est pas moins digne d'intérêt. Je veux parler de la bibliologie ou de la science des livres. C'est une véritable encyclopédie riche en documents sur l'universalité des connaissances, leur origine,

leur histoire et leur classification. Des écrivains recommandables à plus d'un titre en ont fait le sujet de leurs études et consacré leurs veilles à de savantes publications.

La bibliologie et la bibliographie qui s'y rattache avec certaines nuances prennent leur source dans l'amour des livres, une des plus douces jouissances qu'il soit donné à l'homme de goûter ici-bas. C'est de cette noble passion que je me propose d'entretenir cet auditoire d'élite. Le sujet est vaste, mais j'aurai soin de le restreindre dans les bornes que me prescrit la solennité littéraire qui nous réunit en ce moment. Ne vous attendez pas, Messieurs, à un de ces discours d'apparat par lesquels mes prédécesseurs au fauteuil de la présidence ont si souvent captivé votre attention. J'ai réuni de mon mieux divers lambeaux épars (1) pour en former un

---

(1) Les principaux documents que j'ai mis à profit m'ont été fournis par les ouvrages suivants : *Dictionnaire raisonné de Bibliologie* et *Manuel du Bibliophile*, par Gabriel Peignot ; *Recherches sur les Bibliothèques anciennes et modernes*, par Petit-Radel ; le *Philobiblion* de Richard de Bury ; les *Collectionneurs de l'ancienne Rome*, notes d'un amateur ; *Instructions sur l'arrangement, la conservation et l'administration des Bibliothèques*, par S. A. Constantin ; le *Livre et la Petite Bibliothèque d'amateur*, par M. Gustave Mouravit.

tout que je soumets à votre bienveillante appréciation.

Le livre ! quelle émotion ce mot n'excite-t-il pas dans les natures privilégiées ! Le livre est pour tous les âges, pour toutes les conditions un ami qui ne change jamais. L'heureux du siècle qui a épuisé la coupe des plaisirs y trouve une salutaire diversion ; il est un remède bienfaisant pour le malheureux que la fortune accable de ses coups : la lecture est la vraie source de la vie intellectuelle et morale.

Aussi, à toutes les époques, l'amour des livres a compté de fervents apologistes. Je mentionnerai notamment Richard de Bury, évêque de Durham, qui au XIVe siècle écrivait son *Philobiblion*, *Tractatus pulcherrimus de amore librorum*. Malgré un langage quintessencié et quelque peu mystique, l'ouvrage de Richard de Bury contient de judicieuses réflexions : « Les livres, dit-il, « sont des maîtres qui nous instruisent sans « verges et sans férules, sans cris et sans colère, « sans costume et sans argent. Si on les ap- « proche, on ne les trouve point endormis ; si « on les interroge, ils ne dissimulent point leurs « idées ; si l'on se trompe, ils ne murmurent « pas ; si l'on commet une bévue, ils ne con- « naissent point la moquerie. » Richard de Bury veut encore que dans l'achat des livres, on ne recule devant aucun sacrifice, quand l'oc-

casion semble favorable ; les principaux amateurs de livres doivent être ceux qui ont le plus de besoin pour accomplir convenablement leurs fonctions ; les princes, les prélats, les juges et les docteurs sont tenus de faire preuve d'un tendre attachement pour ces vases sacrés de la sagesse (1).

L'histoire littéraire nous offre de nombreux exemples de cet amour des livres, chez les anciens comme chez les modernes, tellement ce goût est inné dans la nature humaine.

Cicéron se livrait à *Tusculum*, à *Antium* et à *Cumes*, à des lectures assidues. C'est là qu'il vivait, suivant ses expressions, avec de vieux amis, c'est-à-dire avec ses livres. Il écrivait à Atticus : « Pensez, comme vous me l'avez promis, à me composer une bibliothèque ; c'est sur vos soins obligeants qu'est fondée mon espérance de la douceur que je me promets, quand je serai tiré de l'embarras des affaires. Une autre fois, à propos de divers livres dont on lui a fait présent, il prie Atticus de les lui faire parvenir. Si vous m'aimez et si vous comptez que je vous aime, employez vos amis, vos affranchis, vos esclaves, pour qu'il ne s'en égare pas un feuillet. »

---

(1) Traduction de M. Cocheris. Paris, Aubry 1856, pages 16, 27, 123.

Horace soupire après le moment où, libre de tous soins, il pourra oublier les ennuis de l'existence, grâce à la lecture des livres des anciens : Que j'aie pour une année, écrit-il à Lollius, une ample provision de livres, afin de n'avoir point d'inquiétude sur l'avenir. Là se bornent tous mes vœux.

Pline le Naturaliste était tellement passionné pour la lecture qu'il s'y livrait au lit et à la promenade. Pline le Jeune avait hérité des goûts de son oncle ; de nombreux passages de ses lettres en font foi.

Lucullus, célèbre par ses talents militaires, ses victoires et sa magnificence, possédait une riche bibliothèque provenant en grande partie des pays qu'il avait conquis.

Une voix discordante s'élève, il est vrai, dans ce concert. Sénèque, tout en blâmant ceux qui s'attachent à acquérir une grande quantité de livres, n'en constate pas moins combien cette passion était répandue à son époque (1). « Que me font, dit-il, ces bibliothèques, ces livres innombrables dont le maître pourrait à peine lire les titres, s'il y consacrait toute sa vie ? Alexandre vit brûler quatre cent mille volumes, superbe monument de l'opulence des rois... Je ne vois là qu'un

---

(1) *De tranquillitate animæ*, § IX.

luxe scientifique; ce n'était pas pour la science, mais pour en faire parade qu'on rassembla ces collections..... Qu'y a-t-il donc qui te rende si indulgent pour un homme qui s'attache aux armoires de cèdre et d'ivoire, qui fait des collections d'auteurs inconnus ou méprisés, baille au milieu de cette foule de livres et n'apprécie dans tous ses volumes que le dos et les titres?... C'est chez les hommes les plus paresseux que tu trouveras tout ce qu'il y a d'orateurs et d'historiens, et des rayons élevés jusqu'aux toits... Aujourd'hui, dans les bains, dans les thermes, on trouve une bibliothèque, ornement obligé de toute maison. »

Ces armoires de cèdre et d'ivoire dont parle le philosophe attestent bien la haute estime qu'on avait pour les livres, et le prix qu'on attachait à leur possession. Dans l'antiquité les plus grands soins étaient pris pour conserver les manuscrits. Dès leur origine les peuples se servaient de l'écorce des arbres, de la pierre et des métaux pour y graver le souvenir de leurs victoires et de leurs désastres. Plus tard, copiés sur des bandes de papyrus ou de parchemin, enroulés autour d'un riche cylindre, les volumes étaient trempés dans l'huile de cèdre pour les préserver de l'atteinte des vers. On les revêtait ensuite d'une couverture en parchemin et le rouleau était retenu par une courroie. Voici en quoi consistait un exem-

plaire d'amateur : papier n'ayant jamais servi, cylindre neuf, courroie couleur de pourpre, le tout enveloppé délicatement dans un étui en étoffe de pareille nature.

Pendant le moyen âge, l'amour des livres dut forcément éprouver un temps d'arrêt, au milieu de l'invasion des Barbares, des disputes religieuses, des guerres civiles, de l'ignorance à peu près complète de la littérature classique. Le feu sacré n'est pas néanmoins entièrement éteint : il se concentre dans les monastères, et un peu plus tard il s'en dégagera de vives lueurs qui se projetteront sur les divers peuples.

Quelle serait longue la série de ces pieux asiles consacrés à la prière, au travail et aux lettres ! Mentionnons toutefois parmi les plus célèbres :

Le monastère du Mont-Cassin, berceau de l'ordre de Saint-Benoît, riche en manuscrits des VIIe, VIIIe et IXe siècles, relatifs aux écrits des sages de l'antiquité et dont un grand nombre fait aujourd'hui partie de la bibliothèque du Vatican.

L'abbaye de Lérins, une des premières fondations chrétiennes dans les Gaules, due à Saint-Honorat, asile de paix où, pendant que le glaive des Barbares démolissait pièce à pièce l'empire romain, vinrent s'abriter, comme l'alcyon sous une fleur marine, la science, l'amour et la foi. Par leurs vertus, les moines de Lérins rappellent

les anciens solitaires de la Thébaïde : plusieurs se distinguèrent par leurs travaux littéraires, notamment Eucher, comme philosophe et écrivain religieux, Denys Faucher, comme poète latin, Vincent, connu surtout par son commonitoire contre les nouveautés en matière de foi. De précieux manuscrits de l'abbaye de Lérins ont été découverts dans ces derniers temps. Déjà de zélés et patients érudits ont consacré leurs veilles à en faire le dépouillement, et divers fragments ont été publiés. L'œuvre habilement commencée sera poursuivie, nous l'espérons.

Le monastère de Montmajour, près d'Arles, qui comptait une longue série d'abbés dont la réputation de science et de sainteté s'étendait au loin. Montmajour possédait de nombreuses dépendances aux diocèses d'Arles, d'Avignon, de Carpentras et de Digne. Divers papes lui concédèrent des privilèges ; des souverains et divers évêques se plurent à l'enrichir par leurs donations (1).

Et cette célèbre abbaye de Saint-Victor, de Marseille, dont la bibliothèque si remarquable par le nombre et le choix des ouvrages est aujour-

---

(1) Voir à la bibliothèque d'Aix le précieux manuscrit sur Montmajour, par Claude Chantelou : *Historia monasterii sancti Petri Montis Majoris secus arelatem*, etc.

d'hui malheureusement dispersée par des causes mystérieuses (1).

De nombreux manuscrits appartenant au muséum de Londres, proviennent des monastères de l'Égypte, et notamment de celui de Sainte-Marie, visité par de savants voyageurs qui étaient chargés d'acquérir ces manuscrits, entr'autres Assemanni, délégué par le pape Clément XI. Tous ces volumes enrichissent la bibliothèque du Vatican. On en évalue le nombre à plus de quatre cents ; la plus grande partie est sur vélin, en syriaque et en langue copte.

Que de traditions mémorables, que de précieux écrits, les lettres ne doivent-elles pas encore à ce monastère du mont Athos ou montagne Sainte, où furent sauvés du naufrage et conservés de nombreux manuscrits de l'antiquité, grâce aux soins intelligents des moines grecs de l'ordre de saint Benoît.

Ajoutons que les églises métropolitaines possédaient aussi des bibliothèques, et que leurs statuts contenaient des détails minutieux pour en assurer l'entretien et la conservation.

Ainsi, dans ces temps si agités, la réunion des

---

(1) Voir l'excellente notice de M. Mortreuil : l'*Ancienne bibliothèque de l'abbaye Saint-Victor*, 1854, in-8°, Marseille.

œuvres de l'esprit humain n'offrait quelque stabilité que dans les cloîtres. Tandis que partout ailleurs les livres s'égaraient et même périssaient, ces pieux établissements rendaient un service signalé à la postérité, en assignant des fonds pour recueillir, reproduire les manuscrits et préparer ainsi la voie à leur propagation, lorsque la découverte de Guttemberg ouvrira un nouvel horizon aux connaissances humaines.

Vers le XIVe siècle, la lumière perce les monastères, et de vives lueurs se répandent d'abord sur l'Italie : Dante, Pétrarque, Boccace, Guarini, recherchent avec ardeur les manuscrits des auteurs classiques. L'impulsion est donnée, et le goût pour les acquisitions et les collections de livres excitera chez tous les peuples une noble émulation.

Que d'illustres bibliophiles n'aurions-nous pas à citer, tous pénétrés d'un zèle aussi fervent qu'éclairé.

Ils étaient passionnés pour les livres.

Ce cardinal Bessarion écrivant au sénat de Venise qu'il gratifie de sa bibliothèque : Dès mon enfance toutes mes pensées n'ont eu d'autre but que de me procurer des livres. Je croyais ne pouvoir acquérir d'ameublement plus digne de moi, ni de trésor plus utile et plus précieux.

Ce Magliabecchi, bibliothécaire du grand duc Cosme II, recevant ses visiteurs au milieu d'un

nombre prodigieux de volumes qui remplissaient toute sa maison et en tapissaient même les murs de l'escalier. Mais ce n'était là qu'une confusion apparente, Magliabecchi s'orientait parfaitement dans ce dédale, et sa vaste érudition atteste bien que ce n'était point un vain étalage. Ce savant mangeait, dormait sur ses livres et ne s'en séparait que très rarement.

Ce Guillaume Pélissier, évêque de Maguelonne qui, investi par François Ier de diverses missions politiques, fut en outre chargé par ce prince de recueillir des manuscrits d'anciens auteurs. Il eut le mérite d'en réunir un très grand nombre, faisant copier ceux qu'il ne pouvait obtenir, remplissant les lacunes des volumes mutilés, et employant à ce travail huit écrivains à la fois (1).

Ce Maittaire, un des plus savants bibliophiles du XVIIIe siècle, passant ses journées à lire et à écrire, correspondant avec les plus illustres savants de l'époque et consignant ses recherches dans des publications qui lui assignent un rang distingué dans le domaine de la bibliographie.

---

(1) Voir à ce sujet une épître de Pélissier, adressée à François Ier, le 19 août 1540, insérée page 95 dans le *Recueil des lettres de l'évêque de Maguelonne*, beau manuscrit in-folio, à la bibliothèque d'Aix, provenant du marquis d'Aubais.

Ce marquis d'Aubais, consacrant son existence et sa fortune aux lettres et à la formation d'une riche bibliothèque, un des plus beaux ornements de son château de Beauvoisin, aux environs de Nîmes.

Cet abbé Rive, dont le caractère irascible égalait l'étendue de ses connaissances et qui a laissé, outre ses ouvrages imprimés, de nombreux manuscrits, aujourd'hui dispersés. On a découvert, dans ces dernières années, à Toulon, la *notice* des manuscrits du fougueux bibliophile; les titres sont écrits de sa main sur des cartes réunies en paquets. Nous citerons entr'autres des glanures encyclopédiques; des biographies d'auteurs orientaux et grecs; des observations critiques sur les meilleurs catalogues de livres, et sur les ouvrages de MM. Debure et Van Praët; des notices calligraphiques et typographiques, etc., etc. (1).

Et cet illustre marquis de Méjanes auquel notre ville doit sa précieuse bibliothèque, non seule-

---

(1) Cette curieuse découverte est due à M. Robert Reboul, notaire à Solliès-Pont, auteur de plusieurs publications estimées sur des Provençaux célèbres, tels que L. F. Jauffret, les Deferry et les Descrivan, Verriers provençaux, etc., M. Reboul a inséré au sujet des manuscrits de l'abbé Rive, deux articles pleins d'intérêt dans le *Bulletin du Bibliophile*, de M. Léon Techener 1872, pages 58 et 349.

ment grand bibliophile, mais encore zélé administrateur de la cité, comme premier consul, en 1777 et 1778.

Que n'aurions-nous pas encore à dire sur ces éditeurs célèbres, les Barbou, les Debure, les Didot, les Techener relevant le commerce de la librairie et l'art de la typographie par leurs connaissances littéraires, et parmi nos bibliophiles pourrions-nous ne pas citer Charles Nodier, tout à la fois critique plein de goût et écrivain d'une imagination féconde ; Gabriel Peignot, un des maîtres de la science ; Quérard, auteur d'une bibliographie nationale si complète ; Barbier, se livrant à d'immenses recherches sur les auteurs des ouvrages anonymes et pseudonymes, et ce Brunet, qui malgré son grand âge publiait une 5e édition de son *Manuel du Libraire* et de l'*Amateur de livres*, ouvrage classique en pareille matière.

N'est-ce pas encore l'amour des livres qui a inspiré à toutes les époques la fondation de ces bibliothèques publiques si justement qualifiées de trésor des remèdes de l'âme ?

Nous ne dirons rien des temps antiques, si ce n'est qu'en Grèce, Pisistrate, pour pallier son usurpation, ranime dans Athènes le goût des arts et fait présent à ses concitoyens d'une bibliothèque composée avec le plus grand soin ; qu'à Rome, Asinius Pollion réalisant le projet de

Jules César, y établit de vastes dépôts de livres accrus plus tard par Auguste, du produit des dépouilles des Dalmates; qu'en Égypte, Osymandias y établit le premier une bibliothèque publique, tandis que par la suite, celle des Ptolémées, dont on connaît le déplorable sort, était composée d'une telle quantité de volumes, que le nombre n'en a jamais pu être bien déterminé.

Que de trésors s'étaleraient aux yeux de l'amateur et de l'érudit parcourant les principales bibliothèques de l'Europe!

L'Allemagne, si féconde en philologues, offrirait à son attention les bibliothèques de Dresde, d'Augsbourg et surtout celle de l'empereur, à Vienne; l'Angleterre, celle d'Oxford, fondée par Thomas Bodley; l'Espagne, celle de l'Escurial, remarquable par la beauté du local, les riches reliures et les nombreux volumes enluminés et ornés de riches miniatures. En Italie, notre amateur admirerait la bibliothèque de Florence; celle de Saint-Ambroise, à Milan, fondée par le cardinal Frédéric Borromée; celle de Pise, qui s'enorgueillit du legs fait par Alde Manuce; celle de Turin, fière de posséder les manuscrits du célèbre Pierre Ligorio, antiquaire du XVIe siècle; celle de Venise, dite de Saint-Marc, où, entr'autres manuscrits précieux, on conserve l'Évangile de ce saint, écrit de sa propre main, sentiment que n'admet

point Montfaucon, attribuant ce manuscrit au IVe siècle.

En France, les collections de livres remontent à une haute antiquité. Dès le Ve siècle, Apollinaire Sidoine écrit à son cher Ennodius qu'il habite, aux environs de Nîmes, une somptueuse villa dont les seigneurs n'oublient rien pour lui faire goûter les délices de la vie; mais ce qu'il préfère à tous les vains plaisirs c'est de pouvoir disposer d'une riche bibliothèque... Tu dirais des tablettes destinées aux ouvrages de grammaire et scientifiques, ou les degrés de l'Athénée, ou les armoires qui remplissent les boutiques des libraires (1). Charlemagne fondera plus tard la célèbre école Palatine, et mettra à sa tête le célèbre Alcuin. Les savants que Charlemagne appelle dans son empire font les plus louables efforts pour accroître le nombre des livres. Au Xe siècle, Gerbert, archevêque de Reims, puis pape sous le nom de Silvestre II, fait recueillir de nombreux manuscrits en Belgique, en Italie, en Germanie, et en compose sa bibliothèque. Tel fut le berceau de tant de riches et nombreuses collections disséminées en France et qui lui as-

(1) *C. Sollii Apollinaris Sidonii epistolæ, liber secundus, epist. IX.*

signent, sous ce rapport, un rang distingué dans le monde savant.

Nous ne saurions entrer dans de longs détails sur tant de riches bibliothèques que Paris et les départements mettent à la disposition de l'homme studieux pour y puiser les éléments des travaux auxquels il se livre.

Signalons toutefois, pour la capitale, la *Mazarine*, enrichie de nombreux documents par Naudé ; la bibliothèque de Sainte-Geneviève, objet des donations du cardinal de la Rochefoucault et de Letellier ; celle de l'Arsenal possédant les livres du duc de La Vallière ; celle du Louvre, *véritable joyau qui brillait d'un éclat particulier, inappréciable* (1), et qui a péri tout entière par les mains de nouveaux barbares ; perte irréparable pour l'érudition et les lettres, ainsi que pour l'art de l'imprimerie et celui de la reliure. Citons enfin la bibliothèque royale, aujourd'hui nationale, dont l'origine remonte à Charles V, augmentée, sous Charles VIII, de la collection que les princes angevins avaient formée à Naples et transportée à Paris, lors de la conquête de ce

---

(1) Expressions de M. Baudrillart, de l'Institut, dans son rapport à M. le ministre de l'instruction publique sur les pertes éprouvées par les bibliothèques de Paris en 1870-1871. Page 8.

royaume par Charles VIII. On sait en outre que la bibliothèque nationale prit d'immenses développements sous l'administration de Colbert, et encore au XVIIIe siècle pendant la révolution, grâce à de nombreux dépôts provenant soit des corps religieux, soit des particuliers.

Quel tableau intéressant présenteraient les richesses des bibliothèques départementales si le temps me permettait d'en donner même une simple esquisse! Que d'ouvrages manuscrits ou imprimés sur nos anciennes provinces, et notamment sur ce qui concerne les diverses localités. Qu'il me soit permis, cependant, d'obéir à un sentiment bien naturel si je dis un mot au sujet de notre belle bibliothèque Méjanes, magnifique legs de l'illustre bibliophile qui consacra sa vie et sa fortune à la former, à l'accroître constamment par de nouvelles acquisitions. La bibliothèque d'Aix, suivant les propres expressions d'un homme d'État éminent, M. le comte Portalis, est l'*enseigne de la cité*. Elle lui doit ses principaux établissements littéraires, et l'administration locale, bien convaincue de son importance, nous ne saurions en douter, ne néglige et ne négligera jamais rien pour en augmenter la prospérité. Honorons encore en passant ces vrais amis du pays, les Baumier, les d'Arbaud-Jouques, les Roux-Alpheran et Mgr Rey, ancien évêque de Dijon, qui, en léguant tout ou partie de leurs collections à la bibliothèque Mé-

janes, ont voulu en assurer le maintien et éviter une dispersion dont l'idée seule était bien faite pour blesser leurs sentiments patriotiques.

Tels sont, Messieurs, les résultats féconds que produit la bibliographie. Sans doute il n'est pas donné à tous ceux qui ont le goût des livres de former des collections plus ou moins importantes. Des obstacles matériels paralysent bien souvent la volonté la plus ferme. Placé dans ces conditions, l'amateur s'attachera à faire un choix conforme à ses études de prédilection ; il prendra pour règle de conduite cette maxime de Sénèque : il suffit d'avoir autant de livres qu'on en peut lire. Il importe plus d'avoir de bons livres que d'en avoir beaucoup ; car la lecture d'un livre particulier est profitable, et celle de plusieurs livres n'est simplement que divertissante (1).

Toutes les sciences ont une contre-partie qui en est l'exagération poussée dans ses dernières limites. Le bibliophile vraiment digne de ce nom applique surtout son attention à ce qui sera éternellement beau par la pensée comme par le charme du style qui la revêt ; acquiert-il un livre, il fera preuve de goût et d'un heureux choix. Pour lui ce n'est point dans le nombre des

---

(1) *Epistolæ ad Lucilium*. Epist. 2 et 45.

volumes que consiste l'excellence d'une bibliothèque, mais dans le mérite de ceux qui la composent. Le vrai bibliophile vit avec les livres comme avec les hommes, c'est-à-dire avec discernement. Pour arriver au vrai dans ses recherches, il doit être doué d'une grande pénétration et de beaucoup de sagacité ; il s'attachera dans ses choix, à la scrupuleuse exactitude des corrections, à l'égalité parfaite du tirage, à la beauté des caractères. Il recherchera avant tout les éditions dont le texte présente une pureté irréprochable.

Mais à côté de la vraie science de bibliophile que nous venons d'esquisser, il existe une passion qui en est l'abus : je veux parler de la *bibliomanie* que l'on définit la fureur de posséder des livres non précisément pour s'instruire, mais bien pour en repaître sa vue. Les bibliomanes ne connaissent les livres que par leurs titres, le frontispice et la date. Le caprice est leur unique loi : les uns acquièrent des livres dans tous les genres indistinctement, les autres s'attachent à une certaine classe d'ouvrages dont ils recueillent à grands frais toutes les éditions. Ceux-ci concevront une passion extrême pour les divers traités d'une science dont ils ne savent pas, ou dédaignent de connaître les premiers éléments; ceux-là réuniront avec une rare patience toutes les éditions de la Bible. On a cité un Anglais qui

possédait trois cent soixante-cinq éditions d'Horace. On peut appliquer à ces amateurs de collections le vers de Martial :

« Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura. »

Le bibliomane rapporte le charme qu'on éprouve à la lecture d'un livre intéressant, sur sa forme extérieure ; il entasse pêle-mêle les éditions rares ou non, les bouquins uniques, les livres introuvables ; il leur applique son froid compas, en mesure la marge pour s'assurer du nombre de millimètres qu'elle contient. On a vu de ces maniaques aborder un libraire et concerter avec lui combien il lui faut d'aunes de livres ; d'autres ne s'attachent qu'à la reliure et ne lisent pas leurs volumes, dans la crainte de les gâter ; ils se flattent de posséder tel ouvrage dont le seul mérite est de ne porter aucune trace visible d'usage. Ces folies font monter dans les ventes publiques à des prix exorbitants, des livres insignifiants en eux-mêmes. Ajoutons qu'il n'est pas rare de trouver de ces prétendus amateurs qui, voulant à tout prix de longues rangées de volumes, font figurer dans leurs collections d'amples bibliothèques où les livres n'existent guère que par des dos factices, réussissant tant bien que mal à faire illusion aux yeux du visiteur.

Charles Nodier, dans une de ses spirituelles productions (1) a tracé un portrait quelque peu fantaisiste du bibliomane dont on me permettra de citer quelques extraits : aperçoit-il chez nos élégantes une chaussure de brillante couleur, voilà, dit-il en soupirant, bien de maroquin perdu. Commande-t-il un habit à son tailleur, il lui prescrit impérieusement de lui faire des poches *in-quarto*. L'intervention française dans les révolutions d'Espagne n'excite chez lui d'autre pensée que celle d'une occasion favorable de rapporter de la péninsule, des romans de chevalerie et des *cancioneros*. Sa femme le réveille, une nuit, au milieu des angoisses du cauchemar : Que vous arrivez à propos, s'écrie-t-il, j'étais entouré de monstres qui mordaient d'un pouce et demi sur les marges de mes *Aldes* brochés. Un jour, il assiste à une vente publique, il prend un volume et lui applique l'elzéviriomètre sur lequel il réglait le mérite intrinsèque de ses livres. Tout-à-coup il pâlit et tombe en défaillance ; je suis, dit-il, le plus infortuné des hommes ; ce volume est le Virgile de 1676, en grand papier dont je pensais avoir l'exemplaire géant, et il l'emporte sur le mien d'un tiers de ligne de hau-

---

(1) *Contes de la Veillée*. Paris 1850, page 293.

teur. Vainement, lui dit-on, qu'un tiers de ligne est peu de chose... Malheureux, compteriez-vous pour rien un tiers de ligne du poinçon qui vous perce le cœur. La secousse est trop forte et on ramène chez lui notre bibliomane dans un état désespéré. Croyez-vous à la Trinité, lui dit son confesseur ? Comment ne croirais-je pas au fameux livre *de Trinitate*, de Servet, qui s'est vendu sept cents livres à la vente de La Vallière. Le moment arrive où il va passer de vie à trépas, il meurt entre un Deseuil et un Padeloup, les deux mains pressées sur un Thouvenin, et en redisant d'une voix presque éteinte : un tiers de ligne !

Gardons-nous toutefois de tourner en dérision de pareilles manies. Ce sont des folies, soit... mais l'objet des préférences passionnées du bibliomane, le mobile qui le fait agir, les grands sacrifices qu'il s'impose ne méritent-ils pas notre indulgence ? Est-il plus blâmable que ceux qui collectionnent des tableaux, des bibelots, et ces mille petits objets entourés de l'auréole de l'antiquité ? Contentons-nous de sourire de la satisfaction de ceux qui ne possèdent des livres que comme des meubles de pure fantaisie. Si le propriétaire d'une riche bibliothèque ne l'a que par ostentation et n'en fait aucun usage, l'industrie intellectuelle et commerciale, la librairie, la papeterie et la reliure n'en prospèrent pas moins grâce à ses acquisitions. Il y a plus, le savant, et

tous ceux qui se livrent à des recherches, pourront y puiser les documents qui les intéressent avec un peu de bonne volonté de la part du possesseur.

Malheureusement il existe une classe de bibliophiles ou de bibliomanes, qui n'achètent des livres que pour les enfouir et empêcher qui que ce soit d'en tirer quelque profit. On les qualifie du nom de *bibliotaphes*. Véritables dragons des Hespérides, ils veillent constamment sur leur trésor avec une telle attention qu'on ne peut y jeter un coup-d'œil sans exciter leurs vives craintes. C'est le chien, qu'on me permette la familiarité de la comparaison, qui empêche le cheval de manger l'avoine dont il ne se nourrit pas lui-même. Des écrivains et de célèbres amateurs voudraient qu'en fait de prêt des livres, les possesseurs se missent largement à la merci des emprunteurs, comme s'il s'agissait ici d'une véritable obligation. Écoutons à ce sujet Isidore de Peluse (1) s'exprimant ainsi, au Ve siècle, dans une de ses lettres :

---

(1) *Sancti Isidorii Pelusiotæ de interpretatione divinæ scripturæ epistolarum libri V, liber* 1, *epistola* 399. *Parisiis ægid. Morellus* 1638, in-folio, texte grec et version latine.

« Un agriculteur avait soigneusement enfermé « son blé après la récolte, pour n'être pas obligé « d'en donner à ses concitoyens que décimait la « famine ; on le lapida et son corps fut livré aux « flammes. Or, cet homme n'avait fait que cacher « son propre bien et le fruit même de ses la- « beurs... Et vous dont l'unique mérite a été « d'avoir pu acquérir les livres d'une multitude « de savants, quelle accusation ne voulez-vous « pas encourir, quel châtiment Dieu ne doit-il « pas vous infliger pour avoir jalousement acca- « paré un trésor sans fruit et sans utilité entre « vos mains ? »

Richard de Bury, l'auteur déjà cité du philobiblion, installait à Oxford sa bibliothèque dans un local dont il avait ouvert les portes au public. P. Pithou prêtait indistinctement à tous les visiteurs les livres de sa riche collection ; on connaît encore cet *ex libris* si touchant de Jean Grolier, surnommé le prince des bibliophiles passés, présents et futurs : *Joannis Grolerii et amicorum*, devise adoptée d'ailleurs par d'autres amateurs.

Ah ! sans doute il serait agréable de mettre ces maximes en pratique, si les emprunteurs de livres professaient tous pour les œuvres de l'esprit humain le respect qui leur est dû. Loin de se laisser dominer par un froid égoïsme, le bibliophile mettrait son bonheur à propager les con-

naissances que renferment ses collections. Malheureusement l'expérience le prouve tous les jours : que de livres prêtés tombent entre les mains de vrais *biblioclastes* qui, sans égard pour la propriété d'autrui, commettent une infidélité réelle en maculant, souillant et lacérant les volumes qu'on leur avait obligeamment communiqués. Trop heureux encore le prêteur, si le livre ne s'égare point par je ne sais quelle fatalité qui ôte tout espoir de le retrouver.

Quoi qu'il en soit, soyons très réservés dans nos prêts pour les productions au moins futiles, triste résultat de la décadence des lettres, et qu'une jeunesse imprudemment avide préfère aux chefs-d'œuvre de l'antiquité et du siècle de Louis XIV. Ne sont-ils pas nombreux, aujourd'hui, ces fruits d'une imagination malsaine, qui à peine formés se dessèchent, juste destinée de ces œuvres où la vérité n'a pas déposé son empreinte immortelle.

Soyons surtout des bibliotaphes sans pitié pour ces publications où la morale et la religion sont indignement outragées. Vainement le poison se présente sous une forme attrayante, il ne s'insinue pas moins dans les cœurs, et les ravages qu'il y cause sont incalculables.

Déjà Érasme écrivait ce qui suit, moins d'un siècle après la découverte de Guttemberg : les imprimeurs remplissent le monde de libelles, je

ne dirai pas inutiles, mais insensés, ignorants, médisants, diffamatoires, furieux, impies et séditieux ; leur multitude empêche de profiter de la lecture des bons livres (1). Érasme ne tiendrait-il pas de nos jours un langage pareil?

Je termine, Messieurs, en vous remerciant de l'attention que vous avez bien voulu me prêter ; j'ai peut-être quelque peu abusé de vos moments, mais un ami se plaît à parler de l'ami qui lui est cher. Placé entre les deux écueils de l'exagération et de l'insuffisance, j'ai essayé de prendre un terme moyen.

Nous vivons à une époque où les passions politiques nous entraînent. C'est un temps d'agitation intellectuelle et de vives émotions. Les natures les plus calmes sont emportées malgré elles dans le tourbillon, et ne luttent qu'avec peine contre les influences de l'atmosphère ambiante.

O livres, heureux celui qui animé de votre passion cherchera et trouvera en vous un refuge et un repos salutaire, au milieu de toutes nos épreuves! Toujours vous nous guiderez sûrement

---

(1) *Des. Erasmi opere omnia ex recensione J. Clerici.* Tom. 2, page 403, *adagiorum chiliadis secundæ centuria prima.*

à travers les mille difficultés dont la vie est hérissée, toujours vous serez des confidents prompts à nous encourager. A vous appartient le double privilège d'ennoblir les âmes et de féconder les esprits.

RAPPORT

SUR

LES PRIX DE VERTU

Par M. l'Abbé CHERRIER.

MONSEIGNEUR,

MESSIEURS,

Vous venez d'admirer l'art de bien dire, je voudrais maintenant vous porter à admirer l'art de bien faire.

La véritable mission de l'intelligence est de montrer ensemble la vérité et la vertu, de manière à les rendre à tous sympathiques et persuasifs. Les hommes capables de faire entendre des accents dignes d'être écoutés, ne doivent point se contenter de charmer les oreilles en leur procurant d'agréables passe-temps, ils doivent se regarder comme des magistrats volontaires qui ont

charge d'âmes et à qui le don de la parole et la finesse de la plume imposent les obligations les plus sacrées. L'esprit, lors même qu'il est au service du vrai n'est qu'une lumière, il n'est pas un mouvement. C'est en se mettant au service du bien et du beau qu'il devient le flambeau qui montre où il faut marcher et la puissance qui emporte la vie sur la bonne route. Là est la règle morale de la littérature et de la science.

Pour y demeurer fidèle, l'Académie n'a pas à sortir d'elle-même. Elle trouve dans son propre fonds le moyen d'unir dans une parfaite alliance les richesses fécondes des occupations littéraires et les joies savoureuses de l'apostolat du bien.

En lui confiant la haute et délicate mission de décerner des prix de vertu, MM. Rambot et Reynier ont voulu, par elle, contribuer à la sagesse et à la gloire de leur cité natale et consacrer l'influence de l'ordre moral sur l'ordre scientifique et matériel.

Noble et généreuse pensée dont la réalisation montre, en tout ce qui s'appelle *fraternité* et *philanthropie*, l'Évangile en action, souvent voilé, quelquefois changé de nom et dépouillé de sa divinité, mais imprimant toujours sa marque sur les œuvres des âmes élevées et magnanimes. La munificence des testateurs dont nous sommes les interprètes et le mérite des lauréats dont

nous allons livrer les noms à vos applaudissements, attestent, à leur façon, que le génie du bien ne vit pas seulement à l'ombre des voûtes du temple et que notre siècle, malgré des apparences contraires, se montre encore son héritier, par la grandeur de ses inspirations et l'héroïsme de ses dévoûments.

La vertu que nous vous convions à honorer c'est la vertu dans son orbite extérieure avec toutes ses dépendances appréciables à l'œil humain : les mœurs simples, les goûts austères, les vigilances industrieuses et les autres délicatesses de l'âme. C'est la vertu gardant inviolables, l'élévation des motifs, les secrètes grandeurs du sacrifice et les douceurs de l'espérance qui rattachent à Dieu. Le prix que donne l'Académie ne doit être qu'un présage et un prélude. C'est un rayon de joie qui vient dorer des jours laborieusement remplis, comme ces rayons de soleil d'hiver dont on ne jouit qu'un moment et qui donnent l'espoir d'une chaleur plus durable.

Dans les actes que l'Académie va couronner, nous reconnaîtrons, nous, Messieurs, à qui le Créateur a remis le sceptre de l'esprit et de la force, la glorification de cette bonté modeste dont l'expansion contraste si fort avec les préoccupations exclusives de l'intérêt redevenu païen. Vous, Mesdames, vous applaudirez du cœur à cet assemblage de bénignité exquise et de persévé-

rance silencieuse qui est le sceau distinctif de la femme chrétienne et française à tous les degrés de l'échelle sociale.

La Providence veut bien se servir de l'Académie pour se montrer à nous sous cette forme; faisons-lui bon accueil.

Seize mémoires venus de divers points de l'arrondissement d'Aix, ont brigué l'honneur des prix de vertu. Tous renferment, dans l'uniformité du dévoûment et de l'abnégation, des nuances de mérite qui prouvent que, dans nos temps tristes et troublés, l'amour du sacrifice n'est point encore un inconnu parmi nous. La vertu de charité s'y révèle dans la multiplicité des objets et des actes auxquels elle s'applique, semblable à l'action divine qui se reflète dans la fragilité du brin d'herbe comme dans la vigueur des grands chênes. L'infériorité même a des beautés qui charment, et nous sommes heureux de lui accorder, jusques dans ses formes les plus humbles, le tribut d'admiration toujours dû aux actes qui, sans obtenir les faveurs humaines, gardent Dieu pour témoin, et l'espoir assuré de l'immortalité pour rançon. Ce sont des arbres qui, dans des terres ignorées des hommes, mais fréquentées par les anges du ciel, ont donné aux pèlerins du malheur des ombrages frais et des fruits délicieux.

Quatre des seize mémoires ont attiré l'attention et obtenu les suffrages de l'Académie. Celui de Mlle Victoire Faure pour le prix Rambot; ceux de Mme Rosalie Janière, veuve Guérin, de Mlle Virginie Blanc et de Mlle Julie Baudoin, pour les trois fractions du prix Reynier.

Mlle Victoire Faure est une personnification du dévoûment dans sa double influence physique et morale, tel que M. Rambot a voulu l'encourager. Son mérite, plein de simplicité et de grandeur, se résume dans cette seule et même pensée qui tient encore son cœur en éveil : donner à la douleur les secours qui l'adoucissent, donner à l'enfance les soins qui la préservent.

Seule, sans autre appui que sa volonté heureusement pénétrée de l'esprit religieux, à un âge où le repos est une nécessité et la tristesse un accablement, alors que les préoccupations de l'avenir n'ont en perspective que les modiques épargnes d'une longue vie de travail, Victoire Faure se trouve aux prises avec une de ces infortunes sous le poids desquelles les caractères les plus fermes se démentent et s'affaissent.

Son beau-frère, Marius Coutel, avec sa famille composée de neuf personnes, vient se fixer à Aix, il y a huit ans, dans l'espoir d'y trouver une existence moins gênée et une éducation plus facile pour ses enfants. Malheureusement, la ville,

rendez-vous universel des illusions naïves, cache des épreuves qui démolissent bien vite les premières bâtisses de l'imagination. Pendant que Marius Coutel fait de beaux rêves d'avenir et de prospérité commerciale, le malheur entre chez lui comme un tourbillon et le précipite tout à coup d'une aisance honnête et laborieuse, dans les âpretés solitaires de la pauvreté et de la maladie.

A ce moment, Victoire Faure apparaît et révèle la passion généreuse qui anime et remplit son âme. Un père de famille ruiné par le malheur, brisé par la déception, reclus entre les quatre murailles de son indigence fièrement subie ; une mère clouée sur un lit par une maladie de poitrine qui la fait assister de minute en minute et pendant plus de deux ans, à sa dissolution finale; sept enfants dont un en apprentissage, un autre souffrant d'une chute et incapable de travailler, une jeune fille atteinte de la petite vérole, une tendre créature qui ne sait encore mesurer l'étendue de ses malheurs, trois jeunes garçons à nourrir, à vêtir, à éduquer, voilà ce que Victoire accepte avec l'élan et la spontanéité d'un brave cœur.

Les 4,000 francs qui sont la sueur de sa vie entière, elle les sacrifie pour collectionner les quittances, sauver l'honneur et prévenir la saisie, cette terrible visiteuse qui fait pâture de tout.

Sacrifier l'argent, Messieurs, c'est beaucoup sans doute, parce que l'argent est quelque chose. Mais enfin, il n'y a que peu de mérite à le donner, quand on en a. Victoire se condamne à d'autres privations. A tant de souffrances qui veulent, à tout prix, garder l'incognito, il faut des soins et un abri. Le pauvre qui se porte bien n'a besoin que d'une nourriture frugale. Le soleil qui console de tout pare les haillons et inspire la gaîté. Mais au malade il faut une maison bien close, du feu, un lit bien chaud et des aliments fortifiants. Et puis, l'infortune a ses délicatesses et son orgueil. Il y a des misères qui aimeraient mieux mourir dans la rue que de franchir le seuil d'un hôpital. Ce mot-là les fait frissonner.

Victoire trouve une maison et répond du loyer. Elle fait abandon de tout ce qui lui reste. Pour la première fois, elle va frapper à la porte de cette grande armoire publique malheureusement trop célèbre : le Mont de Piété. Et ce n'est pas pour elle! « Quand on donne, disait-elle, il faut donner tout, le bon Dieu ne m'abandonnera pas! »

Les luttes quotidiennes avec la nécessité sont, pour cette femme forte, ce que la trempe est à l'acier. Sa vieille âme semble secouer le poids des années pour renaître aux habitudes d'une vie jeune et endurante. Sa prévoyance est, selon le mot de la Bible, comme « le vaisseau de l'arma-

teur qui envoie le fruit de ses courses et apporte de loin le pain qui doit sauver la vie. » « Jamais, disait-elle à ceux qui la plaignaient, je n'ai eu tant de courage ; dans la nuit je suis garde-malade, dans la matinée je fais des ménages, dans l'après-midi je suis marchande de petits gâteaux ! » Et, en effet, Victoire ne sait plus ce que c'est que goûter le repos tranquille et profond que donnent les saines lassitudes. Beaucoup de grandes dames l'ont vue et admirée, le panier au bras, battant d'un pied courageux les rues et les promenades, portant sur son visage pâle et amaigri les signes du chagrin et de la fatigue, accueillant, avec une franchise mélancolique, la sympathie des cœurs qui, par un accord tacite, se plaisaient à seconder l'héroïque générosité du sien. Oh ! la volonté ! appliquée aux choses ordinaires de la vie, c'est un levier sûr ; appliquée à la science, c'est la moitié du génie ; appliquée au bien, c'est la clé du ciel.

Dans cette période de sacrifices, la souffrance paraît douce à Victoire parce qu'elle la considère comme la leçon la plus efficace pour élever l'esprit et le cœur de sa famille adoptive. Le soir, quand tous les enfants sont groupés au chevet de leur mère qui agonise, quand les larmes tombent des yeux sur le morceau de pain péniblement gagné, elle sait prodiguer à tous, les encouragements, les consolations et les conseils.

Puis, quand la mort a emporté la malheureuse mère dont le nom et l'amour étaient encore une bénédiction et un appui, c'est Victoire qui pense à préserver la candeur et à assurer l'avenir moral des jeunes orphelins en facilitant leur admission dans les écoles. Quelle sollicitude maternelle, quelle vigilance assidue, quelle angélique patience il faut déployer pour garantir l'éducation chrétienne de l'enfance pauvre !

Les peines à endurer et les humiliations à subir sont acceptées d'avance. Pour continuer ce qu'elle a commencé, Victoire se condamne au rôle ingrat de solliciteuse, sans que les croix et les épines puissent arrêter les élans de son âme. Ce qui la soutient, ce n'est pas seulement la pensée de sauver le corps nu, faible et endolori, c'est la pensée de sauver l'âme et la conscience qui apprennent à vivre dans la justice. Le patrimoine qu'elle veut laisser à ceux que la Providence confie à son amour, c'est le patrimoine de l'instruction religieuse et des habitudes de travail et d'obéissance, c'est le patrimoine des principes qui apprennent de bonne heure à l'enfance que, sous le gouvernement d'un Dieu juste, la souveraine infortune peut se rencontrer avec la parfaite honnêteté ; c'est l'initiation à l'ordre moral qui rappelle que l'homme sage est sûr de trouver toujours son pain et que l'impuissance de sub-

sister remonte indubitablement à quelque devoir méconnu ou à quelque vertu outragée.

Le prix Rambot de 545 francs décerné à Mlle Victoire Faure signifie : Récompense à la vertu compatissante et éducatrice, fécondée par une abnégation sans calcul et un dévoûment sans défaillance.

Le prix Reynier est fractionné en trois parties dont l'une est de 400 fr. et les deux autres de 300 fr. L'Académie se félicite de pouvoir profiter de la liberté que lui a laissé l'honorable testateur, pour mettre en relief trois belles âmes dont les divers genres de sacrifices mériteront, sans aucun doute, vos encourageants suffrages.

Madame Rosalie Janière, veuve Guérin, née en Bourgogne, habite Gardanne depuis 1855. Douée d'un esprit actif et ingénieux, d'un cœur intrépide et désintéressé, elle sait malgré son extérieur à qui elle doit d'être appelée « la petite femme, » s'élever à la hauteur des plus rigoureuses prescriptions de la conscience et se montrer merveilleusement apte à tous les dévoûments. Il y a dix ans, elle vient, précédée de sa réputation de généreuse bienveillance, se fixer à Gardanne auprès d'un paralytique, Joseph André, que dix-sept ans d'infirmités tiennent dans un état aussi

répugnant à l'œil, que révoltant pour la sensibilité.

Il y a longtemps que l'infortuné vieillard cherche à attirer à ses côtés la persévérance et la fidélité du devoir, en promettant à qui voudra veiller sur ses douleurs, la donation d'un modique capital de six mille francs. Le poste paraît à tous périlleux et peu lucratif.

Pendant dix ans, « la petite femme » se fait l'ange gardien d'un malade dont les membres sont glacés par l'apoplexie. A l'insuffisance du revenu pour subvenir au loyer, au vêtement, à la nourriture, à la pharmacie, elle supplée par le travail et les privations. Désormais, à cet homme plongé tout vif dans le plus affreux abîme, harcelé par des tortures permanentes et aiguës, isolé du monde dont il n'est plus qu'un lambeau flétri, devenu dans les dernières années de sa vie comme un cadavre vivant, les soins affectueux et la vigilance infatigable ne feront plus défaut. La courageuse gardienne est là, intrépide tous les jours, à toutes les heures, pansant des plaies devant lesquelles la pitié se voile, respirant un atmosphère qui l'étiole et met son existence en péril.

Honneur aux âmes qui se font ainsi les consolatrices volontaires des mystérieuses misères de notre humanité ! C'est Dieu qui les envoie pour se faire comprendre sur la terre. Il n'y a que sa

force qui peut rendre de fragiles créatures capables de ces inspirations opiniâtres qui magnétisent la volonté et lui font suivre, avec une fermeté sereine, des chemins que le calcul et la réflexion feraient peut-être éviter.

Rosalie Janière est entrée en possession du capital de six mille francs. Mais savez-vous à quoi elle va l'employer ? Elle l'emploie à soigner successivement les trois sœurs de Joseph André, toutes trois atteintes de la terrible maladie qui vient d'emporter leur frère. A la première, frappée de paralysie et d'imbécilité, elle fournit, pendant dix ans, les vêtements qui réchauffent et les potages qui ravitaillent. A la seconde, veuve d'un boulanger, et dont les enfants sont enchaînés aux inexorables nécessités du travail, elle donne les remèdes bien préparés, les longues veilles et les visites fréquentes qui plaisent tant aux malades. A la troisième, devenue folle en voyant son fils appelé sous les drapeaux en 1870, elle sert de compagne et de protectrice jusqu'à l'an dernier, époque où la mort vint mettre un terme à de si nombreuses et si terribles souffrances.

Mais « la petite femme » ne peut résister à sa passion originale et pétulante pour le sacrifice. Faut-il venir en aide à quelque famille de mineur en proie aux chagrins et à la misère? Elle devance discrètement toute sollicitation. Faut-il des secours à quelque mère malade et qui n'a que des hail-

lons à mettre dans un berceau ? Elle est heureuse d'offrir ses services et ses économies. « J'ai « gagné beaucoup d'argent, disait-elle un jour, « cependant je n'ai jamais le sou, les malheureux « m'enlèvent tout. » Je le crois bien. Elle va jusqu'à payer en secret les dettes de ceux qui les oublient. Un jour elle reçoit en salaire la somme de 25 fr., elle s'empresse de l'abandonner pour la libération du territoire.

Patriotisme, amour de la souffrance, tendresse fraternelle, tous ces sentiments qui sont l'honneur du cœur humain, revêtent ici une force et une pureté qui ne sont propres qu'aux âmes d'élite. C'est la vertu enseignée par l'Évangile qui penche ainsi un être vers d'autres êtres, non pour y assouvir ses appétits, mais pour leur communiquer ses biens. Ce qu'il y a dans cette affection du pauvre pour le pauvre, ce n'est pas le sentimentalisme superficiel qui se jette dans les fantaisies momentanées d'une philanthropie à la mode et dont la vanité est trop habile à se faire un piédestal de ses épreuves endurées ; c'est le sentiment ferme, sobre et chrétien qui dit à la souffrance : « Je t'aime parce que tu es mon épreuve et mon mérite et qu'un jour tu seras ma couronne. »

En recevant le prix de 400 fr. que lui décerne l'Académie, Rosalie Janière reste ce qu'elle fut toute sa vie : plus forte dans sa modestie que dans

ses immolations, plus grande que toutes les félicitations qui peuvent lui être données. La dernière parure de sa vieillesse, comme le premier charme de son jeune âge, sera toujours la religion du sacrifice, j'en devrais dire l'idolâtrie.

La deuxième fraction de trois cents fr. du prix Reynier est à Mlle Virginie Blanc. La piété filiale, cette fleur chère aux âmes vertueuses et qui se distingue entre les autres, par un éclat plus pur et un parfum plus doux, s'unit aux qualités aimables et aux ardentes activités du dévoûment, pour constituer le caractère qui domine et se traduit, à toute heure, dans l'existence qui vient se révéler à nous.

Mlle Virginie Blanc est née à Aix de parents riches des doctrines religieuses et des traditions d'honneur qui sont, dans notre cité patriarcale, le sceau distinctif des vieux foyers populaires. C'est sous le toit paternel qu'elle fait l'apprentissage de cette vie de sagesse et de sacrifice, dont les œuvres sont aujourd'hui la gloire de ses cheveux blancs. Les croyances, les habitudes et les mœurs qui lui furent transmises avec le sang, elle y tient encore comme à la vie et les conserve comme le précieux héritage qui fut le principe permanent de sa résignation, de ses joies et de

son bonheur dans les jours de souffrance et d'adversité.

Ce qu'il faut dans une famille nombreuse et pauvre, c'est un cœur chaud qui soit ce que le soleil est dans la nature, quand il chasse les ombres et jette partout les éléments de vie et de fécondité. Virginie Blanc est l'âme de la maison dont elle est l'aînée. Grâce à sa maturité précoce et à son assiduité au travail, elle parvient à se multiplier au point de suffire à tout. Son père et sa mère ne font rien sans son conseil et sa participation. Quand ses forces la trahissent, son cœur la soutient. Elle est, dès la plus tendre jeunesse, l'ange des soins affectueux. C'est sous ses ailes que les autres enfants plus jeunes s'abritent et croissent comme de jeunes tiges dans une bonne terre, sous un ciel serein.

Quand le malheur entre chez le travailleur sous la forme de la maladie qui paralyse ou de la mort qui tue ceux dont les forces et l'amour sont l'espoir du foyer, il faut une consolation tendre qui éclaire et encourage comme si elle venait de Dieu même. C'est le rôle de Virginie Blanc. Son père meurt; sa mère est torturée par les infirmités ; sa jeune sœur tombe gravement malade ; alors elle se constitue maîtresse de maison par l'esprit et par le cœur. Pendant de longues années, elle ne compte ni les jours sans repos, ni les nuits sans sommeil. Dans son langage, pas

une plainte, pas une récrimination, pas un mot de découragement. C'est l'amour toujours égal, l'appel constant à la Providence et la même foi patiente à un éternel avenir.

De pareils modèles sont rares dans un temps où les devoirs du respect, de l'obéissance et de l'amour sont trop méconnus par la famille. On étonnerait peut-être beaucoup de gens si on leur disait qu'au sein de notre société froide et peu religieuse, l'esprit chrétien est encore assez vivace pour entretenir une race vertueuse qui conserve les enseignements et les pratiques de l'affection désintéressée, et chez qui, dans l'ordre des choses de l'honneur et de la piété domestique, les déviations sont inconnues ou censurées avec rigueur.

Virginie Blanc est une personnalité qui étale, à cet endroit, une vertu modeste et un courage de longue haleine. La tendresse qu'elle montre envers sa famille naturelle, elle la fait partager à des familles étrangères dans lesquelles elle se plaît à prendre le rôle de fille, de sœur et de mère. Ceux qui l'ont eue pour témoins de leurs souffrances, ont éprouvé les effets de cette abnégation mêlée de réserve qui se plaisait à porter la résignation et la paix chez les plus désespérés. Les existences qui, sans l'amicale intervention de Virginie Blanc, se seraient consumées dans le désespoir, nous ne les dirons point. Mais l'Aca-

démie a recueilli le témoignage des belles actions, qui furent le cortège inséparable d'un amour qui se donnait indistinctement à tous. Nous pouvons, sans en diminuer le mérite par une élogieuse énumération, les proposer à l'imitation de quiconque est appelé à faire ces choses simples qui consistent à gouverner sa famille, à faire justice et miséricorde, à accomplir le bien que Dieu veut et à souffrir les maux qu'il envoie.

L'acceptation des 300 fr. du prix Reynier ne fera point taire, au cœur de Virginie Blanc, la voix intime qui l'élève plus haut et lui prophétise davantage. Ce qui fait la plus douce joie d'une vieillesse qui a derrière elle 80 ans de sacrifices, c'est la certitude d'avoir travaillé à quelque chose d'éternel, en accomplissant le bien sous l'œil de Dieu. Quand on se dévoue par conscience et par devoir, on ne cherche point la récompense humaine. Si on la trouve, au soir des années, c'est par une attention de la Providence qui tient à manifester, dès cette vie, la délicatesse de sa justice. La vertu ainsi comprise et pratiquée reste, quels que soient les honneurs qui lui sont rendus ici-bas, la tige sacrée des mérites qui ne meurent jamais.

La troisième fraction du prix Reynier récompense dans Mlle Julie Baudoin, le triomphe du

dévoûment sur la plus désolante des infirmités humaines.

Nous avons tous quelquefois rencontré, Messieurs, de pauvres être disgraciés de la nature, privés des deux sens les plus nécessaires au commerce de la vie, irrévocablement condamnés à la solitude, exposés, par la pénétration du regard et la vivacité des sensations à des périls que ne peut conjurer en eux le préservatif efficace des doctrines morales; ces êtres à qui nous avons donné un regard passager de compassion et d'intérêt, ce sont les sourds-muets.

Marthe Mouret, née à Barbentane, est une de ces créatures incomplètes et mutilées. Sa famille est bien pauvre, et pour comble de malheur, sa jeune sœur est victime de la même infortune qu'elle.

Mesdames, vous qui êtes accoutumées à l'usage de cet harmonieux composé de sensations et d'organes d'où résulte le charme de l'existence et de la sociabilité, représentez-vous l'indicible tristesse d'une mère qui, au lieu de jeunes filles aimables, intelligentes et causeuses, dont le premier âge devait s'épanouir comme un jour de fête, n'a pour reposer son cœur que deux sourdes-muettes, exposées à un avenir de misères physiques et morales.

Cependant Dieu qui ne renvoie qu'à lui-même la responsabilité de l'existence du sourd-muet : *Qui fabricatus est surdum et mutum? Nonne ego?* ménage à cette intéressante infortune les plus tendres protections. Son ambassadrice ici est Mlle Baudoin, institutrice à Cornillon.

Habituée au dévoûment par sa noble profession, soutenue toujours à la hauteur de ses pénibles obligations par l'esprit chrétien qui lui inspire la constance du travail et l'énergie de la patience, Mlle Baudoin prend chez elle la jeune Marthe et se met courageusement à entreprendre son éducation, c'est-à-dire sa création morale, contre laquelle s'élève l'obstacle d'un organisme informe et la puissance intime des penchants de la nature humaine. Elle se soucie peu de chercher combien de temps l'idée morale restera ensevelie dans la matière, avant d'éclore en acte ; elle a confiance dans l'activité soudaine de l'âme raisonnable qu'elle a vue si souvent éclater sous les coups créateurs de son enseignement. Pendant plus de cinq ans, elle s'applique à ouvrir cette intelligence à la lecture, à l'écriture, à la religion, à la vertu. Elle parvient à lui faire peu à peu, des idées, des sentiments, un ensemble de connaissances telles, qu'à douze ans, Marthe Mouret se montre, aux épreuves de l'examen pour la pre-

mière communion, la plus instruite des filles de son âge.

Dans la trame d'une pareille éducation, que faut-il admirer davantage, ou des vertus qu'elle suppose dans la maîtresse, ou des sentiments qu'elle développe dans l'élève? D'une part, c'est l'exercice journalier de la foi et de la charité ; de l'autre, c'est la floraison incessante de dispositions si pures qu'il semble que Dieu veut compenser l'infirmité naturelle de la pauvre petite deshéritée, par un principe de perfection plus délicate et plus relevée.

Pour compléter son œuvre si admirablement commencée, Mlle Baudoin fait admettre sa protégée à l'asile du département des Bouches-du-Rhône. De loin elle lui prodigue les encouragements et les avis. Chaque année, à l'époque des vacances, elle aime à l'avoir pour compagne, afin de rafraîchir et de fortifier en elle les connaissances divines, si efficaces à soutenir la vertu et à consoler la douleur dans le sexe le plus fragile et le plus exposé.

Belle conduite inspirée, depuis bientôt dix ans, par l'ambition de sauver une âme plutôt que par le désir d'une simple réhabilitation sociale! Puisque l'éloge n'est un écueil dangereux que pour la modestie des âmes vulgaires, félicitons hautement Mlle Julie Baudoin d'avoir osé affronter tant de

répugnances et pu vaincre tant de fatigues. Ce qui fait la splendeur de sa vertu que vous saluerez avec l'Académie, c'est qu'elle unit au zèle et à la patience combinés de l'enseignement, les mobiles élevés et la pieuse ardeur de l'apostolat.

Cet acte de généreux courage, Mesdames, est une édifiante leçon d'éducation religieuse dans la famille et dans l'école. Les drames exposés dans les livres contemporains n'offrent point de ces héroïnes qui agissent plus qu'elles ne parlent. On y trouve très-souvent, au contraire, la peinture fantaisiste de caractères et de sentiments qui n'ont, en fin de compte, que le décousu de la vie et la mobilité du monde qu'ils reflètent. En simulant le laisser-aller qui ne convient ni à la modestie du sexe, ni à la douceur de la nature, en répudiant ce je ne sais quoi de virginal et de contenu qui leur sied si bien, les femmes qui veulent vivre, penser, aimer et se dévouer comme sur la scène et dans les romans, abdiquent la plus haute magistrature qu'elles doivent exercer dans la famille et dans la société ! Semblables à certains orateurs dont l'éloquence est tout entière dans l'accentuation sonore et le geste théâtral, elles ne s'exercent à régner que par la magie des toilettes brillantes et de la grâce étudiée. Leur champ de bataille est dans un bal ou dans un salon. Hors de là, elles sont dépaysées. Quand il

s'agit de s'enfermer dans l'étroit enclos du foyer domestique, d'accueillir d'un cœur ferme les contre-coups du malheur, d'adoucir les labeurs et de partager les périls d'un mari, de lutter contre l'inconvénient trop général d'une éducation gâtée, l'énergie factice s'alanguit et se décolore, les banalités élégantes reprennent leur prestige, l'incohérence des frivolités s'étale complaisamment là où devraient renaître les rudes traditions des ancêtres.

Les femmes sages et fortes dont nous venons de voir la figure grandir sous l'inspiration et par les coups répétés des grands actes, rappelleront aux âmes qui l'oublient trop vite, que les obstacles sur le chemin de la vie, sont comme les rochers : on ne les attendrit pas, on les franchit.

Et puis, dans cette heureuse concurrence de sacrifices accomplis, malgré le détail absorbant des occupations journalières, il faut voir autre chose que l'énergie instinctive et naturelle. Là-dessous, il y a le principe chrétien qui a pénétré en nous, qui coule dans nos veines, qui s'est identifié à notre société au point que nous le regardons comme naturel, bien qu'il ne le soit pas.

Si nous revenions aux enseignements qu'il a jetés en avant de notre histoire et qui, mieux que Deucalion et Pyrrha, ont fait germer des mondes, si nous n'avions pas peur de puiser aux mêmes

sources qui ont fait les grands siècles d'intelligence et d'héroïsme, notre temps produirait plus de grands hommes et peut-être plus de grandes choses.

Toutefois, il est permis d'espérer que les leçons données par la vertu des humbles et des faibles ne seront pas inutiles. Les combattants aiment qu'on leur montre, pour les engager à faire de même, les modèles de l'effort heureux et de la persévérance méritoire par lesquels on atteint le mieux et le plus vite, les prix qui doivent être partagés entre les plus braves.

Plus d'un cœur parmi vous, Mesdames, s'est senti battre plus vite et plus fort au récit des dévoûments dont nous avons mesuré la profondeur. La gloire qui en rejaillit sur votre front a provoqué en vous l'émotion d'un sympathique intérêt. A coup sûr, votre suffrage est impatient de se joindre à celui de l'Académie. C'est votre avis, comme c'est le nôtre, que pour de si belles actions, entreprises et continuées avec des vues si droites et si pures, la récompense telle que les hommes peuvent la donner, ne doit pas davantage se faire attendre.

Deux lectures intéressantes ont encore été faites dans cette séance, savoir :

Madame de Staël, par M. Tavernier.

Imitation en vers provençaux de la fable de Lafontaine : Le Gland et la Citrouille, par M. Alexis de Fonvert.

Bureau de l'Académie

(1873-1875.)

—

Président ..... M. Mouan.

Vice-Présidents ..... MM. le Chanoine Boyer et Reynald.

Secrétaire-perpétuel par interim. M. Reynald.

Secrétaires annuels ..... M. Laurin et M. l'Abbé Cherrier.

Archiviste..... M. Charles de Ribbe.

Trésorier..... M. de Garidel.

LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

DEPUIS SON INSTITUTION.

—

1861

Marie Buès, de la commune d'Aix.

1862

Jacques Aubregat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863

Rose Beauvois, de la commune d'Aix.

1864

Marie ANTOINE, de la commune des Martigues.

1865

François-Gaspard TEISSIER, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866

Époux GIRAUD, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867

Thérèse DÉCANIS, de la commune d'Aix.

1868

Marie BLANC, épouse BARBIER, de la commune d'Istres.

1869

Émilie MASSEL, de la commune d'Aix.

1870

Thérèse BAUDILLON, de la commune de Fos, canton d'Istres.

1871

Polycarpe JAUFFRET et Françoise JAUFFRET, sa sœur, de la commune d'Aix.

1872

Françoise BAUD, de la commune d'Aix.

1873

Victoire FAURE, de la commune d'Aix.

LAURÉATS DU PRIX REYNIER

D'après les intentions du testateur, ce prix qui est de 1,000 francs doit être divisé : une partie de la somme est en outre réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.

1870

Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.
Marie DAUDET, de la commune d'Aix.

1871

Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve RABEL, de la commune de Fuveau, canton de Trets.
Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.
Cécile ROMAN, de la commune d'Aix.

1872

Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.
Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.
Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

1873

Victoire AUDIER, de la commune d'Aix.
Marguerite GAY, de la commune de Lambesc.

1874

Rosalie JANIÈRE, veuve GUÉRIN, de la commune de Gardanne.
Virginie BLANC, de la commune d'Aix.
Julie BAUDOIN, de la commune de Cornillon.

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

ET BELLES-LETTRES

d'Aix.

AIX

TYPOGRAPHIE MARIUS ILLY, RUE DU COLLÉGE, 20

—

1875

SÉANCE PUBLIQUE

Le Lundi 28 Juin 1875, la cinquante-cinquième Séance publique de l'Académie a eu lieu à quatre heures dans la grande salle de l'Université.

M. MOUAN, Conservateur de la Bibliothèque Méjanes, Président de l'Académie, a ouvert la séance par le discours suivant :

MESSIEURS,

Parmi nos anciennes institutions que le temps a abolies dans sa course ou qu'il a profondément modifiées, nos anciens parlements occuperont toujours une place distinguée. Ces illustres corps auxquels la royauté déléguait une portion d'administration fort étendue et qu'elle associait aux affaires de l'État comptaient dans leur sein des membres recommandables par la science, le

courage civil à toute épreuve, la noblesse des sentiments et l'élévation du caractère. La Provence peut à juste titre revendiquer sa part dans ces annales glorieuses de la magistrature. Elle s'énorgueillira toujours des souvenirs de son ancienne Cour de justice.

J'ai pensé, Messieurs, qu'il ne serait point hors de propos, en ce jour de séance solennelle, de fixer votre attention sur une de nos vieilles gloires parlementaires, sur un de ces hommes qui, suivant l'expression de Montesquieu, ne trouvent que le travail après le travail et veillent nuit et jour pour le bonheur et la prospérité de l'État. Je me propose de vous entretenir du président Louis Duchesne qui, par son zèle pour la justice, son patriotisme et sa fermeté inébranlable, m'a paru digne d'être tiré de l'espèce d'oubli dans lequel sa mémoire est tombée. Je vais essayer de dépeindre le véritable portrait du magistrat et le tableau des principaux évènements auxquels son nom se trouve mêlé. Je tâcherai de me montrer fidèle à un des traits distinctifs de l'école historique moderne qui est la recherche du vrai sous toutes ses formes et dans tous ses détails.

Né à Aix en 1543 de Guillaume Duchesne, conseiller au parlement, et d'Antoinette de Laurens, Louis Duchesne se fit remarquer dès son jeune âge par les plus heureuses dispositions.

Sa famille se montra soigneuse de les cultiver et d'en accélérer le développement.

Les grands corps d'enseignement connus sous le nom d'université brillaient d'un vif éclat dans le XVIme siècle. L'université de Toulouse, entre autres, possédait de nombreux privilèges accordés ou maintenus par plusieurs bulles des Souverains-Pontifes. Elle rivalisait avec celle de Paris (1).

Suivant l'usage alors établi de suivre les cours des professeurs qui jouissaient d'une réputation justement acquise, le jeune Duchesne fut envoyé à la célèbre école de la capitale du Languedoc. Là, il put recueillir les savantes leçons de Bérengarius Fernandez dont l'opinion faisait autorité dans les pays de droit écrit et que le parlement consultait dans toutes les affaires épineuses. Les progrès de l'élève furent rapides sous un tel maître. A son retour à Aix, en 1566, Duchesne soutint avec une rare distinction des thèses sur le droit civil et canonique ; le titre de docteur lui fut décerné avec d'unanimes applaudissements.

Duchesne postula comme avocat pendant douze années. L'illustre Du Vair, dont il fut l'ami, s'exprimait ainsi dans l'éloge qu'il devait consa-

(1) V. Histoire de la ville de Toulouse avec une Notice des hommes illustres, etc., par M. J. Raynal, avocat au Parlement de Toulouse. 1759, in-4°, p. 185 et suiv.

crer à sa mémoire : « Son père le voulant intro-
« duire en ce grand théâtre de la justice souve-
« raine l'exerce sérieusement et laborieusement,
« ne plus ne moins qu'on faisoit les athlètes qu'on
« vouloit envoyer aux jeux olympiques pour
« gagner les couronnes de prix qui estoient
« proposées. — Cet honorable théâtre de justice
« le reçoit, le recognoist ; avec quelle réputation
« d'industrie, de science et d'éloquence il y a
« vescu... Mais ce que j'y estime le plus, c'est
« qu'ayant longuement vescu dans cette mer
« salée, il n'en a oncques non plus que les pois-
« sons tiré aucune amertume ; rien n'a altéré la
« douceur de ses mœurs, ni la sincérité de sa
« conscience, tellement que l'on peut dire de luy,
« tant qu'il a été advocat, que *magis testimonium*
« *quàm causam dicere videbatur* (1). »

Je ne m'arrêterai point sur les travaux de Duchesne comme avocat, et je me borne à dire qu'il remplit à deux reprises la charge d'assesseur et procureur du pays. Signalons toutefois ce fait dans l'exercice de ces honorables fonctions : En 1574, Henri III quittait le royaume de Pologne et se rendait en France comme successeur de Charles IX, son frère. Duchesne eut l'honneur

(1) Œuvres de messire Guillaume Du Vair ; Actions et traittez oratoires. Paris, Seb. Cramoisy. 1625, in-fol., p. 777.

de haranguer ce prince, au nom de la province, lors de son passage à Avignon. Son discours fut favorablement accueilli. Si ce jeune homme vit, dit alors le duc de Lorraine, il parviendra aux plus hautes dignités de la magistrature (1). Prédiction que justifia la suite des évènements.

Le 20 octobre 1578, Duchesne était reçu conseiller au Parlement. L'avocat habile et consciencieux devint le juge assidu, vigilant, plein de zèle pour l'intérêt public et privé. Pour mieux dire, il fut le même homme sous la toge du magistrat que sous la robe du légiste.

A cette époque de notre histoire, l'autorité du Parlement était si vénérée, le peuple professait une si haute estime pour ses membres, que leur présence sur le théâtre des émeutes suffisait à elle seule pour les apaiser et faire rentrer dans leur devoir les esprits les plus obstinés.

Duchesne, simple conseiller, devait nous en offrir deux exemples mémorables :

En 1581, la Provence sortait à peine d'un état de crise causé par les dissensions religieuses. On sait que deux partis divisaient les habitants de notre beau pays : Celui des *Carcistes*, ainsi nommé, parce que le comte de Carces en était le chef, et celui des *Razats* sous la conduite du maréchal

(1) Notice du Parlement de Provence mst. (par le père Bicaïs). 1778, in-4°, p. 106.

de Retz, envoyé en Provence pour calmer les plaintes des Huguenots relatives à certaines atteintes portées à leurs privilèges. Les hostilités n'occasionnèrent, il est vrai, ni sièges ni combats en règle, mais elles engendrèrent une confusion universelle, des désordres et des meurtres.

Dans cette déplorable situation, le crime avait levé la tête impunément et il était urgent d'apporter une juste et sévère répression. Duchesne est chargé d'accompagner le gouverneur de Provence, Henri d'Angoulême dans diverses localités pour recevoir les informations. Grâce à son concours intelligent et à ses utiles démarches, la punition atteint les coupables et la justice est rétablie, du moins momentanément, dans sa pleine autorité.

Toutefois, l'esprit de révolte n'avait pas dit son dernier mot. La haute influence de notre magistrat devait encore être mise à l'épreuve.

La petite ville de Pertuis, située en-deça de la Durance, s'était toujours opposée vigoureusement aux entreprises des Huguenots; ils la regardaient comme la seule place leur faisant obstacle pour se rendre maîtres de toute la contrée. Déjà ils occupaient la vallée de la Tour-d'Aigues et autres localités au pied de la montagne du Luberon, tandis que les habitants de Pertuis défendaient seuls les intérêts des Catholiques contre le parti contraire. Désireux de s'emparer de Pertuis, les

Huguenots ont recours à des procédés pleins d'artifices, à des promesses séduisantes et pratiquent des intelligences secrètes dans la ville ; ils engagent même les princes Lorrains, pour lors puissants en France, à promettre de grandes récompenses à la ville si elle consent à favoriser la religion prétendue réformée. Toutes ces manœuvres occasionnent des troubles et de grandes agitations dans les assemblées. Bientôt les habitants de Pertuis, sous un prétexte frivole, en viennent aux mains avec les troupes qui étaient dans la ville pour le service du roi (1). Le Parlement, instruit de ce fait, s'assemble. Sur la proposition de Duchesne, il décide de faire valoir une délibération du Conseil de ville tenue à Aix portant que toutes les cités, places, forteresses en ce pays seront gardées sous l'obéissance du roi, sous peine pour les habitants de répondre de leurs personnes et biens. Le Parlement commet encore Duchesne pour se transporter sur les lieux et prendre des informations (2), persuadé que sa présence seule calmera les esprits. Les pressantes exhortations de notre magistrat obtiennent le plus heureux résultat : un édit de pacification est présenté à une assemblée générale, et tous protes-

(1) Histoire de la ville de Pertuis. Manuscrit à la Bibliothèque d'Aix, petit in-fol., p. 338, 339.

(2) Registre des délibérations du Parlement, mst., tom. I.

tent par un serment solennel qu'ils veulent vivre et mourir dans la foi et religion catholique, et conserver néanmoins, aux dépens de leurs biens et vies, la ville à l'obéissance du roi (1).

Cependant une des charges de président devint vacante et des vœux unanimes appelaient Duchesne à ce poste éminent. « Sa vertu, dit encore « Du Vair, ne peut longtemps demeurer en la « place de conseiller ; le jugement du prince « tend incontinent la main à son mérite et le « tire au plus haut degré où ceux de sa profes- « sion puissent aspirer pour servir de reigle et « de conduite à ce sénat (2). »

Le 15 décembre 1585 Duchesne est donc installé président à mortier en remplacement de Robert de Montcalm, décédé le 23 octobre précédent (3).

Ne croyez pas, Messieurs, que les hautes fonctions auxquelles il vient d'être promu dispenseront Duchesne de prendre une part active aux

(1) Histoire de la ville de Pertuis, *ibidem*.

(2) Œuvres de Du Vair, p. 777.

(3) Le père Bougerel dans ses Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence a consacré un article au président Duchesne dans lequel nous avons puisé quelques documents. Cet auteur place la réception de Duchesne au 4 octobre 1585. J'ai pris la date exacte de son installation dans les registres des délibérations du Parlement, tom. I.

affaires de l'État, et que désormais il demeurera étranger aux vicissitudes politiques dont le tableau va se dérouler. Loin de là, notre président verra s'ouvrir une des carrières les plus nobles à laquelle puisse prétendre l'homme public profondément pénétré des obligations que lui impose un auguste ministère. Duchesne se trouvera constamment en butte avec l'esprit de parti et toutes les passions qu'il traîne à sa suite, mais il opposera toujours à des épreuves sans cesse renaissantes de nouvelles forces puisées dans l'amour du devoir, dans un esprit consciencieux dont rien ne saurait altérer le caractère, et toujours le triomphe couronnera ses généreux efforts.

Après une trêve d'assez courte durée, les troubles de la ligue désolaient toujours la Provence. Convaincu que cette coalition n'était au fond qu'une révolte sous les apparences de la religion contre l'autorité souveraine, Duchesne s'était constamment opposé au parti des ligueurs. Aussi avait-il attiré sur lui toute l'animosité du fameux Hubert, garde de Vins, chef de la confédération en Provence. Vainement le fougueux ligueur employait les sollicitations et les menaces pour contraindre Duchesne à signer l'union et à suivre l'exemple d'une fraction du Parlement. Rien ne pouvait ébranler sa fidélité.

Au plus fort des troubles, Duchesne, vivement ému des malheurs du pays, interpelle un jour de Vins et lui reproche d'être le principal moteur de tous les désordres enfantés par la ligue. Une répression immédiate de la part de ce chef de parti aurait pu paraître légitime, mais exercée longtemps après ce n'était qu'un acte odieux. De Vins dissimule donc pour le moment et garde le silence. Plus tard il saisit l'occasion d'une tentative que La Valette a dirigée sur Aix et qui avorte pour se venger de Duchesne. Il répand le bruit que le président entretient avec l'ennemi des intelligences secrètes ; il ajoute qu'il doit se montrer revêtu de sa robe dans les divers quartiers de la cité pour soulever le peuple : indignes propos que l'esprit de parti accueille néanmoins sans prendre la peine de s'assurer de leur réalité. On s'empare de Duchesne, on l'entraîne à l'archevêché où il demeure prisonnier pendant toute une année (1). De Vins atteste au Parlement que s'il a fait mettre en sûreté son président, c'est pour le soustraire à la fureur du peuple : assertion mensongère que le bon sens ne saurait admettre et qui se reproduit à toutes les époques de révolution. Enfin Duchesne est rendu à la liberté au mois d'avril 1590, sous la condition

(1) V. l'Histoire du Parlement de Provence, par d'Esmivi de Moissac. Manuscrit à la Bibliothèque d'Aix, in-fol., p. 138.

de quitter au plus tôt la ville d'Aix ; il se rend alors au Château-d'If, chez Bausset, son beau-père, qui en était le gouverneur (1).

La famille Bausset était entièrement dévouée à la cause royale. Elle comptait parmi ses membres un lieutenant général et un premier consul de Marseille. Ils avaient reçu de la part du comte d'Alais, de Louis de Vendôme, gouverneurs de Provence, et du cardinal Mazarin diverses lettres très flatteuses sur leur fidélité et leur zèle pour le service du roi (2).

Duchesne était doué d'une trop grande énergie pour demeurer inactif pendant cette espèce d'exil, tant il est vrai que les âmes fortes et généreuses possèdent l'heureux privilège de rendre de notables services, même dans les circonstances les plus défavorables en apparence.

(1) Bausset avait écrit des mémoires concernant les derniers troubles de la ville de Marseille, depuis l'an 1585 jusques en 1596 ; il en existe une copie à la Bibliothèque d'Aix, petit in-fol. de 279 pages. Cette copie appartenait à la famille de Bausset et a été donnée à notre Bibliothèque en 1836, par M. Charles Giraud, aujourd'hui membre de l'Institut. J'ajoute que les Mémoires de Bausset ont été imprimés dans le tome Ier des publications de la Société historique de Provence. Aix, 1866, p. 131 et suiv.

(2) Ces lettres sont aujourd'hui en la possession de M. le marquis Edmond de Lagoy. Il a bien voulu me les communiquer et m'autoriser à en prendre une copie.

Emmanuel de Savoie, amené en Provence par le parti de la ligue, fait une entrée solennelle à Marseille accompagné de sa noblesse. Monté sur sa galère, il va reconnaître le Château-d'If, discutant avec ses ingénieurs les moyens les plus propres à assiéger cette place. Il tenait d'autant plus à se rendre maître du fort qu'il est la clé du port de Marseille et qu'il domine les îles et les ports circonvoisins ; il aurait préféré d'arriver à son but par la négociation. En conséquence il envoie des parlementaires à Bausset porteurs des conditions suivantes : promettre et jurer de reconnaître le roi catholique de la France, recevoir telle garnison que le duc voudrait mettre dans la place et lui donner son fils en otage ; tous ses biens lui seraient conservés et il le gratifierait même d'un présent si considérable qu'il n'aurait qu'à se louer de sa libéralité (1). Bausset, placé dans une situation pénible, hésitait : mais sur les sages remontrances de Duchesne et ses pressantes sollicitations, toutes les propositions du duc de Savoie sont rejetées. Si Bausset consent à accepter des vivres et des munitions de la part du grand duc de Toscane, cherchant à contrarier les projets d'Emmanuel et à empêcher que Marseille tombât sous sa domination, Duchesne exige une attestation solennelle comme quoi le

(1) Mémoires de Bausset, p. 69, 70, 71.

grand duc n'avait aucune prétention sur la place et que son désir était de la conserver à la couronne de France.

Un écrivain de l'époque est entré dans de longs détails au sujet de cet épisode de notre histoire locale. Nous ne croyons pas mieux faire que de les résumer en peu de mots (1) :

Duchesne était fort désireux d'avoir une entrevue avec Emmanuel qui refusait toujours de l'admettre en sa présence. Il en obtient enfin l'autorisation. Le duc de Savoie lui reprocha d'avoir constamment tenu une conduite contraire à ses intérêts : J'ai fait, dit notre président, ce que ma conscience et les devoirs de ma charge m'obligeaient de faire ; mais, répond le duc, vous avez eu recours à l'assistance du grand duc de Toscane comme ennemi de l'État. M. Bausset, réplique Duchesne, en sa qualité de gouverneur du Château-d'If, ne reconnaît d'autre maître que celui qui lui en a conféré la garde et dont il tient l'autorité. Pourvu qu'il conserve la place il ne s'est nullement compromis en recevant des secours n'importe de quelle main. Quoique irrité

(1) Vies des seigneurs Jean et Gaspard de Pontevès comtes de Carces, lieutenants généraux pour le Roy en Provence, contenant, etc., dédiez à Madame la comtesse de Carces par Barthélemy Augier, leur secrétaire. Manuscrit à la Bibliothèque d'Aix, 1 vol. in-4°, p. 142 et suiv.

par ce noble langage, Emmanuel dissimule néanmoins ; il visite fréquemment Duchesne et tâche de le gagner par ses promesses et même par des offres considérables. Inutiles tentatives ! Le président résiste à toutes ces obsessions ; Emmanuel aurait plus tôt, par artifice, ébranlé le rocher du Château-d'If que vaincu Duchesne, tant il était résolu de lui résister et de demeurer impassible devant toutes ses poursuites.

Pendant l'absence de Duchesne du Parlement, la compagnie privée de son précieux concours hâtait de tous ses vœux le moment où il viendrait la rejoindre. Ses confrères le suppliaient avec instance de mettre un terme à une situation qu'ils supportaient avec peine. Duchesne se rend immédiatement à Aix avec la ferme résolution de lutter encore contre l'ennemi si les circonstances l'exigent. Mais pour ne pas nuire au service du roi par trop de précipitation, notre magistrat ne se montre pas aux audiences pendant quelques mois. S'il reste ainsi en dehors du sanctuaire de la justice, c'est pour puiser de nouvelles forces dans le calme des affaires, pour lutter contre de nouveaux orages qui se montraient à l'horizon.

A la nouvelle du départ de Duchesne, le duc de Savoie frémit, persuadé que le président va se mettre à la tête d'une conspiration dirigée contre lui. Le duc lui fait de fréquentes visites mais il résiste à toutes ses obsessions. « Ce qui, dit Augier,

rendait honorable autant sa fidélité que remarquable son intégrité et la franchise de son courage au service du roi..... A mesure que l'autorité qui le contraignait diminua, la sienne fut rétablie à la gloire de son prince, au bien et avancement de sa couronne. »

Il est rare en effet que les grands caractères ne finissent pas par forcer l'admiration de ceux-là même qui semblaient les moins disposés à la leur accorder. Duchesne nous en offrira un nouvel exemple : le duc de Savoie est enfin touché de sa noble conduite et il s'avoue vaincu. Les sentiments d'estime succèdent dans son cœur à l'animosité. Une circonstance vint prouver toute la sincérité de cet heureux changement : Emmanuel se proposait de conduire dans le Piémont un certain nombre de prisonniers pour en retirer par la suite une riche rançon, mais à la prière de Duchesne, il n'hésite pas à leur accorder la liberté sans caution.

Le moment n'était pas encore venu où Duchesne pourrait reprendre l'exercice paisible et non interrompu de sa charge. Pendant les funestes dissensions enfantées par la ligue, le Parlement s'était divisé en deux fractions : l'une sous le nom de Parlement royal errait de ville en ville, l'autre avec le titre de Parlement de l'union résidait constamment dans la capitale de la Provence, et c'est à la tête de cette compagnie que vient se

placer Duchesne, lui qui avait témoigné une si profonde aversion pour la ligue ! Étrange inconséquence au premier aspect, mais que la réflexion explique bientôt. Gardons-nous de juger avec trop de précipitation la conduite de ces hommes privilégiés auxquels la Providence a départi un rayon de sa sagesse infinie. Ami avant toutes choses de son pays, Duchesne n'avait d'autre but, en agissant ainsi, que celui d'empêcher la ruine de la Provence et d'y établir l'autorité royale quand le moment favorable serait venu. La suite des évènements devait d'ailleurs le justifier de tout reproche d'inconséquence.

Le duc d'Épernon, de funeste mémoire, met le siège devant la ville d'Aix : Que de difficultés offrait la résistance à cet homme qu'un écrivain distingué qualifiait récemment de « personnification grandiose de l'orgueil, vrai type du haut baron féodal par l'audace, l'intrépidité, l'esprit de révolte et d'indépendance...., d'ailleurs éminemment propre aux affaires par une netteté et une justesse à surprendre les plus habiles (1). » D'Épernon dresse son camp sur les hauteurs de la chapelle de Saint-Eutrope, et y construit un

(1) V. dans la *Revue des Deux Mondes*, numéro du 1er novembre 1874, un article remarquable de M. George de Monbrison, intitulé : *Un Gascon du seizième siècle — le premier duc d'Épernon*.

fort malgré la résistance que lui opposent les habitants puissamment secondés et encouragés par le Parlement sous la puissante influence de son digne chef.

Une entrevue est fixée entre le duc d'Épernon et le comte de Carces qui commandait dans Aix au nom de son beau-père le duc de Mayenne. D'Épernon s'y rend accompagné de quelques-uns de ses officiers, et le comte de Carces en compagnie de Duchesne et de quelques notables habitants. La présence de ce grave magistrat, dit l'historien auquel nous empruntons ces détails, ne fut pas inutile dans cette occasion, et il eut besoin de toute sa prudence pour modérer les vivacités gasconne et provençale de ces deux seigneurs (1). Ils contestèrent longtemps au sujet du fort : d'Épernon s'obstinait à le conserver et les habitants n'y voulaient point consentir. Enfin on convient qu'on enverra de part et d'autre des députés au roi pour connaître son intention à ce sujet et que dans l'intervalle la trève sera gardée. Mais un évènement heureux allait puissamment contribuer à apaiser les esprits et à mettre fin à ces déplorables dissensions qui n'auront plus dans la suite que de faibles retentissements.

(1) Histoire du Parlement de Provence d'Esmivi de Moissac, p. 178.

Le 23 juillet 1593, Henri IV abjure l'hérésie et enlève tout prétexte sérieux à la guerre civile. La ville d'Aix ne tarde pas à se ranger sous son obéissance. Le duc d'Épernon est révoqué et les habitants de la cité démolissent en quelques jours les fortifications de Saint-Eutrope sans éprouver la moindre opposition de ceux qui étaient préposés à leur garde.

Le Parlement royaliste qui résidait alors à Manosque se hâte de venir rejoindre le Parlement siégeant à Aix. Dans une solennelle et touchante réunion, Duchesne prend la parole. Il témoigne toute la joie que ses confrères éprouvent de cet heureux retour et combien il leur est doux après une longue séparation de voir tous les magistrats animés des mêmes sentiments. D'Antelmy, qui en sa qualité de plus ancien conseiller présidait le Parlement royal, répond au nom de la compagnie que lorsqu'ils avaient appris que la ville d'Aix s'était soumise au roi ils n'avaient pas voulu différer plus longtemps de se joindre à la fraction du Parlement qui tenait pour la ligue. Depuis que la ville est rentrée dans son devoir, réplique Duchesne, le plus ardent désir de tous *messieurs* a été de voir le corps entier réuni, et puisque cet heureux jour est arrivé, il veut pour cimenter leur union non-seulement de corps mais encore d'esprit, prêter de nouveau le serment de fidélité qu'il avait déjà fait au roi.

Alors prenant le tableau des Évangiles il le donne à d'Antelmy et prête serment entre ses mains; puis ayant repris le tableau, il fait prêter le même serment à tous les membres du Parlement qui avaient demeuré à Aix (1).

Le lendemain, jour de la Fête-Dieu, tous *messieurs*, ajoute l'historien du Parlement, assistèrent en robe rouge à la procession. Ce fut là un beau spectacle pour les habitants d'Aix. Toutes les rues retentissaient de cris de joie; la bonne harmonie rétablie entre les magistrats paraissait au peuple un heureux présage qui lui annonçait la fin de ses malheurs (2).

Une ère de paix allait succéder pour Duchesne aux circonstances difficiles qu'il avait traversées. L'affaire de l'archevêque Génébrard devait être le dernier retentissement des orages qui plus d'une fois s'étaient amoncelés sur la tête de notre président. Génébrard, non moins illustre par sa grande érudition que célèbre par son fanatisme pour le parti de la ligue, n'avait pas craint de prêcher publiquement contre l'obéissance due à Henri IV. Toujours attentif à ce qui concernait les intérêts du monarque, Duchesne assemble le Parlement et lui signale la conduite du fougueux

(1) D'Esmivi de Moissac, p. 188.

(2) D'Esmivi de Moissac, *ibidem*.

prélat. Bientôt un arrêt est rendu portant que quiconque refuserait d'obéir à Henri roi de France et de Navarre serait déclaré félon et convaincu du crime de lèze-majesté. Cette décision n'était que le prélude d'un arrêt particulier à Génébrard. Le 26 janvier 1596, il fut déclaré déchu de son archevêché et exilé à perpétuité, punition rigoureuse, mais que la clémence du souverain adoucit bientôt, en permettant à Génébrard de se retirer dans un de ses prieurés. Le titre de conseiller d'État fut alors conféré à Duchesne, en récompense de son zèle et de son dévoûment.

Mentionnons quelques faits se rattachant à l'existence de notre magistrat désormais à couvert des orages de la politique.

Gaspard de Pontevès, comte de Carces et grand sénéchal, exposait un jour en plein Parlement que les finances de la ville étaient dans un état de pénurie extrême, à cause des gens de guerre qu'il fallait entretenir. Il demandait que la Cour s'imposât quelques sacrifices dans ce cas d'urgente nécessité. La Cour, fait observer Duchesne, est exempte de toutes charges de cette nature ainsi que de tous emprunts et subsides. Cependant pour le zèle que ses membres ont en cette cause et pour la conservation de la ville, sans préjudice de leurs privilèges et exemptions, pour cette fois et sans conséquence, ils s'efforceront de faire tout ce qui sera possible. La Compagnie se rend

aux observations de son président et délibère d'emprunter une somme de 3,000 écus pour être remise aux consuls qui devront l'employer à la défense de la cité (1).

Le 15 juillet 1599, Duchesne présidait à l'installation de Du Vair comme premier président. Ce siège éminent était resté vacant depuis la mort de Jean de Foresta, en 1564. Artus de Prunières, nommé premier président pendant les troubles, n'était jamais venu à Aix. Une entière conformité de goûts, une noble communauté de sentiments unissaient ces deux illustrations de nos fastes parlementaires. « C'estoit avec luy, disait Du Vair, « que je partageois mes labeurs, c'estoit sur sa « foy, sur son intégrité que je me reposois..... « C'est un grand et rare exemple de prospérité « de voir que ce bon personnage ait vescu un « si grand aage, sans que la fortune l'ait entamé « par aucun endroit, ny en ses biens, ny en sa « réputation, ny en sa famille ; elle ne luy a rien « osté, c'est luy qui las d'en jouir luy a tout « quitté (2). »

Lors de l'assemblée des États-Généraux de Provence tenue en 1600, Duchesne en fut nommé président. Parmi les questions d'ordre public qui

(1) Registres des délibérations du Parlement, tom. III.

(2) Œuvres de Du Vair, p. 779.

y furent discutées, les délibérations portèrent notamment sur des objets qu'il était urgent de règlementer à cause des abus qui s'étaient glissés. Ainsi, dès que les consuls chefs de viguerie recevront des lettres du gouverneur pour la convocation des États, ils seront tenus d'assembler les communautés en indiquant le jour où la viguerie devra se réunir. Ainsi encore des sommes assez importantes restant entre les mains du trésorier du pays seront employées à acquitter une partie des dettes et des commissaires devront surveiller cette opération. En outre les archives se trouvaient dans un grand désordre et plusieurs titres étaient au pouvoir d'un particulier qui proposait aux États de les céder moyennant une certaine redevance. On délibéra de vérifier le contenu de ces titres et de traiter avec le détenteur s'ils offraient un intérêt réel (1).

Duchesne se signala dans cette session par une sage direction, par son intelligence des affaires et une grande impartialité. Il siégea sur le même banc que le duc de Guise, gouverneur, et il accueillit avec la plus vive sympathie le discours de l'assesseur faisant l'éloge de Henri-le-Grand,

(1) V. la Dissertation sur les États de Provence par l'abbé de Coriolis... ouvrage entièrement inédit. Aix, Remondet-Aubin, libraire-éditeur. MDCCCLXVII, in-4°, p. 71, 168, 191.

louant surtout l'affection de ce monarque pour le bien, le soulagement de son peuple et son désir d'être soigneusement informé des besoins publics.

Les dernières années de Duchesne devaient se passer dans le doux commerce de l'amitié et dans la pratique de ses devoirs de citoyen et de magistrat.

Attentif avant tout à ce qui intéressait l'honneur et la dignité de la Compagnie, il exposait un jour au Parlement qu'à la Cour des Comptes on s'était permis de proférer des paroles diffamatoires contre la majesté du Parlement, en la personne de quelques-uns de ses membres. Depuis longtemps il aurait dû être informé à la requête des gens du roi et rien de pareil n'a encore eu lieu ; or, ajoutait-il, cela engendre un grave mépris pour l'autorité du Parlement et même pour la province. Le devoir et ma conscience m'imposent donc l'obligation de faire des remontrances aux gens du roi pour les exciter à s'acquitter le plus promptement possible d'une mission que leur prescrit la charge dont ils sont revêtus (1).

Citons un dernier fait où se montre bien le respect que professait Duchesne pour l'autorité du souverain.

Le 7 janvier 1611, notre président assemble les Chambres et annonce qu'il a reçu la veille une

(1) Registres des délibérations du Parlement, tom. III.

dépêche du duc de Savoie portant que son altesse se proposait de faire une levée de gens de guerre à l'effet de faire rentrer dans leur devoir des sujets révoltés : or le duc est bien aise d'informer la Cour de ce projet pour éviter que le roi de France ne conçoive des soupçons quant à son exécution. Sur la proposition de Duchesne, le Parlement délibère qu'il adressera à sa majesté une copie de la lettre du duc de Savoie et il ordonne en outre qu'il sera écrit à ce prince pour qu'il ait à surseoir jusqu'à la décision du roi (1).

Cependant l'époque approchait où la Compagnie serait à jamais privée du précieux concours de celui qui en était un des principaux ornements.

Malgré de nombreuses préoccupations et toutes les vicissitudes qu'il avait traversées, Duchesne s'était toujours montré profondément religieux. Entr'autres pratiques pieuses, il aimait à faire des pèlerinages à la Sainte-Baume, honorée de tant de visites de la part de personnes de toutes conditions, parmi lesquelles on compte des souverains pontifes, des rois et la plupart de nos anciens comtes.

En 1613, Duchesne devait revoir pour la dernière fois ce sanctuaire vénéré. Un souffle de vent dont il fut atteint dans ces régions hyperboréennes éteignit une vie usée par tant de tri-

(1) D'Esvimi de Moissac, p. 223.

bulations. Il mourut le 20 avril à l'âge de 70 ans. « La mort, dit encore Du Vair, vint le surpren- « dre pendant qu'avec un zèle démesuré et peu « proportionné à son aage, il va visiter les « lieux saincts avec toutes les incommoditez du « temps (1). »

Les obsèques de Duchesne furent célébrées au milieu d'une grande affluence. Après un service solennel à l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, le corps fut conduit à l'église des Minimes et enseveli dans la chapelle que le regretté président s'était réservée.

Le lendemain des funérailles, Du Vair déclara au Parlement que pour réparer une aussi grande perte et ne pas laisser en souffrances le service du roi et des justiciables, il se rendrait assidûment aux audiences et assisterait matin et soir au jugement de tous les procès (2).

« Nous avions, disait encore Du Vair, dans « son action oratoire, dans le parc de notre jus- « tice un grand chesne sacré, plein de reverence, « plein de religion, semblable à celuy que des- « crit le poëte :

« *Qualis frugifero quercus sublimis in agro*
« *Exuvias veteres populi sacrataque gestans*
« *Dona ducum...,*

(1) Œuvres de Du Vair, p. 778.
(2) Registres des délibérations du Parlement, tom. IV.

« auquel nous sentions qu'estoient attachez les « auspices de nostre bonheur; qui couvroit de « son ombre salutaire les fortunes affligées des « pauvres plaideurs, et estoit comme l'asyle de « l'innocente misere : bref ornoit plus qu'aucune « autre chose qui fust parmy nous la majesté et « saincteté de ce lieu. Nous le voyons foudroyé « et abbatu devant nous ;

« — *Nudosque per aëra ramos*
« *Effundens, trunco non viribus efficit umbram* (1). »

Le digne magistrat apportait dans le sanctuaire de la justice toute la gravité attachée à ses hautes fonctions. Dans le commerce de la vie il se faisait aimer par son aménité, le charme de sa conversation et toutes les qualités par lesquelles se recommande l'homme privé. Ceux qu'il honorait de son amitié n'eurent qu'à se louer de sa fidélité à toute épreuve. Ennemi déclaré des méchants, il abhorrait les séditieux et avait en horreur les concussions et les injustices. L'historien César Nostradamus, dans son style déclamatoire et hyperbolique mais qui cette fois ne dépassa point les bornes de la vérité, s'exprimait ainsi sur son compte : « Le Palais a perdu une colonne, le « Sénat un second œil, Thémis un de ses favoris, « Aix un personnage illustre, la Provence un

(1) Œuvres de Du Vair, p. 776.

« grand magistrat, le prince un bon serviteur,
« l'État un conseiller fidèle, sa famille un soleil,
« ses amis une bonne ombre, ses enfants un
« conducteur, ses parents un ferme appui, les
« affligés un asile, les oppressés un défenseur,
« les pauvres un protecteur, et les lois un second
« père (1). »

Tous les beaux esprits du temps, suivant l'usage alors établi, célébrèrent les belles actions de Duchesne en vers grecs, latins et français (2). L'épitaphe suivante est un haut témoignage de l'estime et de la vénération dont on était pénétré envers l'illustre président (3) :

(1) César Nostradamus, 9me partie de son histoire, et Chronique de Provence restée manuscrite, citée par le père Lelong, n° 38,109, et faisant partie aujourd'hui des manuscrits de la Bibliothèque publique de Carpentras. On sait que l'histoire imprimée de Nostradamus en huit parties s'arrête en 1600.

(2) Ces poésies ont été réunies en un volume in-8°, imprimé à Aix en 1613, sous ce titre : *Tumulus dd Ludovici Chenœi equitis, secretioris Gallici status conciliarii, et in supremo aquensium senatu prœsidis œquissimi. Aquis Sextiis apud Tolosanum, ann.* 1613, *in*-8°, *auctore spirit. Granerio aquensi, legum studioso.* Ce recueil est devenu assez rare.

(3) Elle est relatée par le P. Bougerel, Mémoires pour servir à l'Histoire de plusieurs hommes illustres de Provence.

QUO NEMO QUERI POTUIT, DUM VITA MANEBAT
INNUMEROS QUESTUS MORTUUS ECCE CIET.
QUALIS ENIM VIXISSE SOLON PERHIBETUR ATHENIS,
QUALIS ARISTIDES, QUALIS ET IPSE CATO;
TALIS ERAT PROBITATE FORO CHAYNŒUS AQUENSI,
A QUO JUS UNUM DIVES INOPS QUE TULIT.
PRO FUNCTO EFFUNDIS MERITOS PROVINCIA, QUESTUS!
MORS TIBI TAM GRAVIS EST, QUAM PROBA VITA FUIT.

Pendant une vie si agitée, Duchesne se renfermant en quelque sorte dans la solitude de l'âme, avait rédigé quelques ouvrages demeurés manuscrits.

Indépendamment de ses thèses sur le Droit civil et canonique, *De jure Cæsareo et Pontificio*, on lui doit un recueil de décisions ayant pour titre: *Decisionum in foro et tribunalibus hujus civitatis aquensis discussarum acervus*, et un recueil d'arrêts prononcés en robe rouge, à l'exemple de son ami le président Du Vair.

Fortes creantur fortibus et bonis, a dit le poète (1). Les enfants de Louis Duchesne se montrèrent les dignes continuateurs des vertus et des nobles qualités de leur père.

De son union avec Anne Bausset, Duchesne avait eu trois fils et une fille, savoir: Jean-Baptiste, reçu le 13 juin 1613 en la charge de son père et qui remplissait depuis onze ans une de conseiller; Louis, d'abord conseiller au Parle-

(2) Horatius, liber 4, od. 3.

ment, et puis évêque de Senez, siège où il se distingua pendant de longues années par ses vertus et sa science profonde; Nicolas, aussi pourvu d'une charge de conseiller, et Chrétienne, qui épousa Lazare de Capel, trésorier général de France (1).

Les armes de cette illustre famille étaient d'azur à un chêne à quatre branches entrelacées et passées en sautoir d'or, fruité de même, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.

Tel fut, Messieurs, le président Duchesne. J'ai esquissé à grands traits les principaux évènements qui se rattachent à une carrière si bien remplie, mais sa mémoire mériterait d'être célébrée par un éloge bien autrement complet.

Qu'on me permette d'émettre un vœu à ce sujet :

Des membres du parquet de notre Cour d'appel prononçant le discours d'usage à l'audience solennelle de rentrée ont retracé la biographie d'une de nos anciennes gloires parlementaires.

Il serait digne de ces honorables magistrats de traiter à fond, avec l'autorité de leur parole et le

(1) Notice du Parlement de Provence, mst. (par le père Bicaïs), p. 111, et l'État de la Provence par l'abbé Robert de Brianson, t. I, p. 512, 513.

talent qui les distingue, le sujet dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir.

N'ai-je pas porté sur l'arche sainte une main téméraire? J'ai lieu de le craindre.

Toutefois je serai heureux d'avoir indiqué la marche à suivre, en apportant modestement quelques pierres à l'édifice qu'une main expérimentée élèvera peut-être un jour à la gloire de notre ancien et éminent président.

RAPPORT

SUR

LES PRIX DE VERTU

RAMBOT & REYNIER

Par M. A. LAURIN,

Professeur à la Faculté de Droit d'Aix.

MESSIEURS,

L'Académie d'Aix a toujours considéré comme l'une de ses attributions les plus essentielles, en même temps que les plus chères, celle qui consiste à décerner les *prix de vertu ;* et dans la sphère modeste où elle se trouve placée, elle revendique, comme un titre d'honneur, le mandat que lui ont conféré les libéralités testamentaires de MM. Rambot et Reynier, car elle leur doit tout d'abord de pouvoir reproduire en elle une image de cette union féconde du vrai, du beau et du bien, qui est un sujet d'orgueil pour des compagnies plus illustres que la sienne.

Mais, Messieurs, cette idée d'honneur ne va pas en retour sans celle d'un grand devoir à accomplir, et c'est une délicate et redoutable mission que celle qui a pour but, en encourageant la vertu jusque dans ses manifestations les plus humbles et les plus ignorées, d'aider au perfectionnement moral de l'humanité ; délicate mission, ai-je dit, mission sociale devrais-je ajouter, car dans ce siècle de jouissances et de convoitises immodérées, de recherche *per fas et nefas* du bien-être matériel, tout ce qui tend à restituer le spiritualisme dans les mœurs comme dans les idées, s'élève à la hauteur d'un devoir public.

Oh ! je sais bien que le mérite et l'efficacité de tout cela ont été contestés ; et les prix de vertu décernés par les Académies ont, même chez des esprits honnêtes, provoqué plus d'une critique et plus d'un sourire. La vertu qui a besoin d'être récompensée, n'est pas la vertu ; et c'est la faire déchoir, c'est méconnaître son caractère auguste que de venir ainsi fastueusement lui imprimer en quelque sorte au front le signe d'une récompense honorifique ou pécuniaire.

Messieurs, il y a un mot terrible de Pascal sur celui qui vient faire l'ange ; et je crains bien que ce ne soit ici le cas. Oui, la vertu a besoin d'être récompensée et pour elle-même et pour l'exemple. Le monde n'est pas un cloître, et l'homme,

l'angélique habitant de ce cloître, perdu dans la contemplation des choses éternelles. L'homme travaille et souffre, absorbé par les soucis inévitables de la vie matérielle, rendue si difficile aujourd'hui par les malheurs des circonstances; il a *droit* à ce qu'on lui tende la main dans cet âpre et rude sentier de la vertu, où, suivant la forte parole de Bossuet, il grimpe plutôt qu'il ne marche. Et venir, sous le prétexte d'une plus grande perfection morale, assurer le contraire, c'est non seulement faire violence à la nature humaine, mais aller même à l'encontre des intentions du divin auteur de toutes choses, qui, en même temps que les peines, a placé les récompenses à l'aurore de la vie éternelle, comme le paiement obligé et le stimulant nécessaire de la vertu.

Cela étant, à qui incombera dès lors ce devoir de protection, sinon à la cité de l'homme, image de la cité de Dieu, c'est-à-dire à la société elle-même usant de tous les moyens dont elle dispose, aussi bien des Académies qui récompensent et couronnent, que des établissements de bienfaisance qui assistent? Et de ces moyens d'action le premier n'est pas le moins énergique, car à côté du bienfait matériel, il y a ici la grande autorité de l'exemple qui peut, par son rayonnement, ajouter à la morale publique.

Il a été donné, Messieurs, à l'Académie d'Aix de concourir pour une part modeste, mais précieuse encore à ce grand œuvre du bien ; chaque année, dans cette séance solennelle, qui est en quelque sorte le résumé de ses travaux, parmi les lectures intéressantes qui y sont faites, elle réserve une place au compte-rendu des actes méritoires de dévouement ou de sacrifice qui lui ont été signalés. C'est à ce plaisir du cœur qu'aujourd'hui encore, Messieurs, vous êtes conviés ; et toutes réserves faites sur l'insuffisance du rapporteur, j'ose croire que votre attente ne sera pas déçue.

Quatorze mémoires ont été présentés cette année aux suffrages de l'Académie, sur lesquels quatre ont été par nous retenus, l'un pour le prix Rambot, les trois autres pour le prix Reynier ; mais je me hâte de le dire, et en cela je ne suis guère que l'interprête des sentiments de nous tous, des dix autres bien peu ont été écartés comme non méritants ; il y a dans presque tous, à défaut d'actes éclatants ou bien caractérisés, un sentiment profond du devoir que nous devons ici louer publiquement comme il le mérite. Mais l'Académie ne pouvait aller plus loin, elle ne pouvait fractionner davantage ses récompenses, sans détruire, en même temps que leur effet matériel, l'autorité morale qui s'y attache. Je me borne donc avec elle aux mémoires couronnés.

Le prix Rambot a été adjugé en entier au mémoire n° 12, représenté par la femme Anne-Marie Cayol, de Saint-Chamas. C'est une simple et touchante histoire que celle d'Anne-Marie Cayol, et qui ne semble que le développement, la mise en action des termes mêmes de la disposition du donateur. « Je lègue, disait M. Rambot, douze mille francs à l'Académie des sciences, belles-lettres et agriculture d'Aix pour la fondation d'un prix destiné à rémunérer et à honorer les belles actions et les bonnes, *fussent-elles les plus modestes et les plus obscures.* » Telle est en effet la physionomie générale et comme le trait dominant de cette existence toute parfumée d'abnégation et d'héroïsme chrétiens.

Simple couturière de son état, sans aucune fortune personnelle, Anne-Marie Cayol a dix-sept ans, — l'âge des illusions et des rêves, — s'attache à une pauvre orpheline, estropiée, isolée, se fait sa bonne et sa garde-malade, sa providence enfin de tous les instants et de toutes les manières, et cela a duré trente ans ! Et pour que rien ne manquât au sacrifice, une minime somme de 600 fr. laissée par la pauvre femme à sa bienfaitrice, malgré l'opposition persistante de celle-ci, a été par elle définitivement refusée, afin qu'il fut bien constaté aux yeux des sceptiques que le dévouement prend sa source dans des régions plus

sereines que celles de l'intérêt, même le plus habilement entendu.

Attendons. Voici venir une autre infortune, plus grande encore que la première, car elle est morale autant que physique. Une femme indigne avait délaissé son mari, pour vivre en concubinage avec une autre personne, emmenant avec elle sa fille âgée de treize ans. Quelle perspective, Messieurs! l'âme d'Anne-Marie Cayol en fut saisie; arracher cette enfant à sa mère fut pour elle l'inspiration et l'affaire d'un instant; il va sans dire qu'elle réussit; les mères de ce genre le sont en quelque sorte sans le vouloir, et demandent à l'être le moins possible. Depuis ce temps, c'est-à-dire depuis dix ans, la jeune fille demeure avec sa protectrice, elle partage sa table et son lit, elle participe à son travail et à ses bonnes œuvres, elle est devenue moralement et chrétiennement sa fille, à tel point que sa mère selon la nature étant morte, elle a refusé de prendre extérieurement les signes du deuil, comme pour bien marquer la transformation que cette seconde éducation avait opérée en elle, et la personnalité nouvelle qu'elle lui avait en quelque sorte communiquée.

Autres temps, autres soins encore: en 1871 Anne-Marie Cayol perd deux de ses parentes, laissant sans soutien et sans direction, l'une trois enfants mineurs, l'autre quatre, la plupart

en bas-âge. Les premiers, les enfants Bernard, n'étaient pas absolument sans ressources, mais il y avait là deux jeunes filles, l'une de dix-sept ans, l'autre de treize, que ce malheur expose à toutes les erreurs et à tous les dangers de la jeunesse. Anne-Marie Cayol se constitue immédiatement leur mère, elle place le garçon, elle prend chez elle les deux filles, et aujourd'hui, l'une d'elles se trouve par ses soins mariée à un honnête et laborieux ouvrier du chemin de fer, l'autre est placée en condition dans une maison honorable et respectée. Mais c'était bien pis pour les enfants Mariton ; ils étaient quatre, dont l'aîné avait douze ans et le dernier cinq mois, et pour toute ressource, le travail journalier du père. Anne-Marie, par sa sollicitude de tous les instants, fit encore *sienne* cette malheureuse famille ; elle soigna l'aîné gravement malade, elle procura une nourrice à l'enfant qui venait de naître, et cela grâce à la seule vertu, à la sanctification, pourrait-on dire, de son aiguille ; tant est grande la puissance du travail, fécondé par l'esprit de sacrifice ! L'âge venant, cette situation s'est, il est vrai, un peu améliorée ; certains de ces enfants ont commencé à travailler ; mais Anne-Marie a encore sous sa garde l'un d'eux, le cadet ; et l'état de débilité de corps et d'esprit de ce pauvre être est tel, qu'on ne peut guères entrevoir en lui qu'une charge permanente.

Telle est, Messieurs, aussi fidèlement et aussi véridiquement que j'ai pu la reproduire, cette admirable vie, toute faite de bonnes œuvres et d'inépuisables charités. Aujourd'hui la vieillesse avance à grand pas, la vue a décliné, les mains se sont engourdies, le travail est devenu de moins en moins rémunérateur ; mais Dieu n'abandonnera pas cette âme toute pleine de lui, et qui réalise si bien le mot du poète :

Estne Dei templum, nisi terra, et pontus, et aer,
Et virtus !

Et, en ce qui la concerne, l'Académie est heureuse d'*honorer* tant de vertu par la première et la plus belle de ses récompenses ; à l'unanimité, elle donne en son entier à Anne-Marie Cayol le prix Rambot.

Le prix Reynier, d'une valeur de 1,000 fr., a été divisé entre les trois mémoires, n° 12, n° 10, n° 4, afférents à la demoiselle Henriette-Augustine Gueyrard, d'Aix, ainsi qu'aux femmes Marie Jean, épouse Michel, également d'Aix, et Julie Court, épouse Ricard, de Jouques.

L'existence de Mlle Gueyrard, quoique moins remplie de bonnes œuvres que la précédente, est cependant un modèle d'abnégation et de piété chrétiennes, relevé à la fin par un trait d'héroïsme

éclatant. Orpheline et abandonnée à elle-même, elle eut le bonheur d'être recueillie par une vieille tante, qui, à défaut de fortune, l'entoura d'une affection toute maternelle et couvrit sa jeunesse de cette tutelle indispensable aux jeunes filles. En retour d'un pareil service, Mlle Gueyrard n'eut pas trop de toutes les ressources de ses mains et de son cœur pour témoigner sa reconnaissance à sa bienfaitrice, elle voua en quelque sorte sa vie entière à l'acquittement de sa dette. Non seulement elle confondit son travail avec celui de sa tante, non seulement elle suppléa par son activité aux défaillances inévitables de l'âge, sacrifiant tout à l'idée d'éloigner les privations de cette vieillesse honorée, mais le jour que le mal vint s'abattre sur ce pauvre corps, et quel mal, Messieurs, un cancer au visage ! elle s'institua sa garde-malade, toujours au chevet de son lit, la levant et la couchant elle-même, pansant ses plaies de ses mains, égalant sans peine son dévouement à l'horreur de la situation. Et cette épreuve a duré quatorze ans. Vous figurez-vous, Messieurs, ces quatorze mortelles années, passées dans cet air vicié, au milieu d'odeurs nauséabondes, en face de cette putréfaction vivante, dans les gémissements et les cris de douleur. En vain, quelques personnes charitables intervinrent pour lui offrir un logement séparé, ne fut-ce que pour lui procurer un peu de repos pendant la

nuit, elle refusa obstinément, ne voulant pas s'éloigner un instant de sa chère malade. Et tout cela, Messieurs, compliqué du travail quotidien, plus dur que jamais, du souci de l'hiver présent, de l'incertitude et de l'angoisse du lendemain.

Une pareille grandeur dans le sacrifice ne pouvait pas, Messieurs, ne point toucher l'Académie ; sans hésitation, elle a désemparé à Henriette Gueyrard 400 fr. sur le prix Reynier.

Marie Jean, épouse Michel, est une pauvre rempailleuse de chaises, âgée de 75 ans, et demeurant rue Nouestré-Seigné, à Aix. Il y a sept ans que le hasard des circonstances amena dans la maison une pauvre femme qui, à la suite de couches, fut atteinte d'un rhumatisme très douloureux, ses mains elles-mêmes étaient tellement prises que tout travail matériel était devenu impossible. Marie Jean devint aussitôt la Providence de ce misérable ménage ; elle prit soin de la mère et de l'enfant, les habillant et les déshabillant elle-même, préparant leur nourriture, les aidant dans la mesure de ses moyens ; et aujourd'hui que la pauvre infirme est morte, elle s'est chargée provisoirement de l'enfant jusqu'à ce que le père puisse utilement s'en occuper.

Tel est, Messieurs, le fait dans sa simplicité ; dans ces termes même, il nous a paru des plus méritoires. Sans doute, il y a ici quelque chose

de moins fort, de moins voulu que dans le cas précédent ; ce sont là ordinairement de simples relations de bon voisinage, un simple échange de services rendus ; mais bientôt, et par une sorte de gradation insensible, l'affection véritable naît, les liens se resserrent, le dévoûment s'accentue et devient du sacrifice. L'Académie d'Aix ne pouvait qu'encourager, en les récompensant, ces dispositions charitables, et dans ce but elle a accordé à Marie Jean, épouse Michel, 300 fr. sur le prix Reynier.

Un exemple analogue nous est donné par Julie Court, épouse Ricard, de Jouques. Elle aussi elle a assisté une jeune femme devenue mère, et, après sa mort, a pieusement recueilli l'enfant. Mais il y a ici cette particularité qu'il s'agissait d'une fille victime d'un moment d'égarement, et partant d'un enfant naturel. Et à ce propos l'Académie ne peut voir qu'avec infiniment de satisfaction le fait, qui a pour but de donner une famille à de pauvres êtres déclassés, que le hasard de leur naissance expose plus tard à des misères sans nombre, qui sont une proie toute prête pour les idées les plus subversives, et deviennent souvent les ennemis de la société. C'est de ce grand et inévitable danger que Julie Court a sauvé son enfant d'adoption ; et il faut de plus mentionner en sa faveur cette circonstance, qu'elle est tota-

lement dépourvue de ressources, et qu'un secours ayant été obtenu pour elle de l'Œuvre de la Miséricorde, elle a provisoirement refusé, voulant, dit-elle, qu'on reportât la somme à l'époque où l'enfant ferait sa première communion, et pour le cas où elle ne pourrait elle-même l'habiller.

C'est par ce trait touchant que je veux terminer ce court récit, c'est le digne couronnement de cette œuvre de haute vertu et il permet d'apprécier à quel point l'Académie a fait acte de justice en allouant à Julie Court les 300 derniers francs restant sur le prix Reynier.

Et maintenant, Messieurs, que conclure de ceci ? Quel enseignement devons-nous en retirer ? Quelles espérances surtout faut-il en concevoir ? Sous ce rapport je ne puis me défendre d'une impression qui m'a envahi, à mon insu peut-être, comme un rêve décevant. Ainsi donc, dans cette France du XIXme siècle bouleversée par tant de secousses intérieures et extérieures, dans cette France dont les pensées ont subi sur tous les points une révolution si complète, il y a encore de ces vertus simples, austères, chrétiennes, dont le passé, ce semble, était seul digne ; sous les idées et les passions du moment, face changeante des choses, se trouve toujours ce solide fondement de qualités et de vertus, qui rendent si grand et si sympathique le caractère français. La

patrie des Bossuet et des Vincent-de-Paul n'est pas morte ; elle témoigne magnifiquement de son existence par ces mille actes de dévoûment silencieusement accomplis, dont l'ensemble constitue les bonnes mœurs publiques et reste, quoiqu'on en dise, la véritable force des nations. Fécondons, Messieurs, ces germes précieux, encourageons ces bonnes et salutaires pratiques, et le pays régénéré reprendra de lui-même ses glorieuses destinées, et il sera vrai de dire, dans l'avenir comme dans le passé, que Dieu protège la France !

Des lectures intéressantes ont encore été faites dans cette séance, savoir :

Madame la marquise de Lambert, par M. TAVERNIER.

Le Renard pris au piège, fable, par M. ALEXIS DE FONVERT.

Poésies provençales, par M. J.-B. GAUT.

Bureau de l'Académie

(1873-1875).

—

Président ..... M. Mouan.
Vice-Présidents ..... MM. le Chanoine Boyer et Reynald.
Secrétaire-perpétuel par interim. M. Reynald.
Secrétaires annuels ..... M. Laurin et M. l'Abbé Cherrier.
Archiviste ..... M. Charles de Ribbe.
Trésorier ..... M. de Garidel.

LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

DEPUIS SON INSTITUTION.

—

1861

Marie Buès, de la commune d'Aix.

1862

Jacques Aubregat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863

Rose Beauvois, de la commune d'Aix.

1864

Marie Antoine, de la commune des Martigues.

1865

François-Gaspard Teissier, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866

Époux Giraud, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867

Thérèse DÉCANIS, de la commune d'Aix.

1868

Marie BLANC, épouse BARBIER, de la commune d'Istres.

1869

Émilie MASSEL, de la commune d'Aix.

1870

Thérèse BAUDILLON, de la commune de Fos, canton d'Istres.

1871

Polycarpe JAUFFRET et Françoise JAUFFRET, sa sœur, de la commune d'Aix.

1872

Françoise BAUD, de la commune d'Aix.

1873

Victoire FAURE, de la commune d'Aix.

1874

Marguerite-Anne CAYOL, de la commune de Saint-Chamas.

LAURÉATS DU PRIX REYNIER.

D'après les intentions du testateur, ce prix, qui est de 1,000 fr. doit être divisé : une partie de la somme est en outre réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.

1870

Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.
Marie DAUDET, de la commune d'Aix.

1871

Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve RABEL, de la commune de Fuveau, canton de Trets.
Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.
Cécile ROMAN, de la commune d'Aix.

1872

Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.
Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.
Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

1873

Victoire AUDIER, de la commune d'Aix.
Marguerite GAY, de la commune de Lambesc.

1874

Rosalie JANIÈRE, veuve GUÉRIN, de la commune de Gardanne.
Virginie BLANC, de la commune d'Aix.
Julie BAUDOIN, de la commune de Cornillon.

1875

Augustine-Henriette GUEYRARD, de la commune d'Aix.
Marie JEAN, épouse MICHEL, de la commune d'Aix.
Julie COURT, épouse RICARD, de la commune de Jouques.

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

ET BELLES-LETTRES

d'Aix.

AIX

IMPRIMERIE MARIUS ILLY, RUE DU COLLÈGE, 20

1876

SÉANCE PUBLIQUE

Le Lundi 26 Juin 1876, la cinquante-sixième Séance publique de l'Académie a eu lieu à quatre heures dans la grande salle de l'Université.

M. le Chanoine BOYER, Doyen de la Faculté de Théologie, Président de l'Académie, a ouvert la séance par le discours suivant :

MESSIEURS,

L'Académie de la ville d'Aix a l'honneur de tenir aujourd'hui, devant vous, sa cinquante-sixième séance publique annuelle ; ce qui signifierait que notre Académie aurait au moins cinquante-six ans d'âge. — Elle en a un peu plus. — Si on regardait de près à son histoire, peut-être découvrirait-on qu'elle approche du centenaire.

En tous cas, ce qu'il convient de dire, c'est que les Sociétés Académiques ne sont pas nouvelles dans notre pays de France, et que, parmi elles, la nôtre n'est pas la dernière en date.

I

On sait, en effet, Messieurs, que depuis l'époque où les Grecs fugitifs avaient apporté à notre Occident, avec les exemples littéraires de l'antiquité, ses trésors, un mouvement parti d'Italie, gagnant l'Angleterre puis la France, avait multiplié jusque dans nos villes de second ordre des réunions, des sociétés de gens de lettres, de savants et d'artistes, tous hommes qui, en se rapprochant ainsi, trouvaient le moyen de vivre ensemble de cette vie de l'intelligence, qui est l'asile préféré des âmes élevées. Or, la Provence était merveilleusement organisée pour apprécier un pareil avantage ; et, dans la Provence, la ville d'Aix ne pouvait pas être la dernière à en revendiquer sa part. — Il eût été bien étonnant, ainsi que l'observe avec justesse un de nos vieux documents, qu'une ville comme la nôtre, longtemps Capitale, résidence toujours préférée des souverains de la contrée, plus tard devenue le siége

des premières autorités d'une grande province, n'eût pas songé à tirer parti de son exceptionnelle situation pour imiter ce qui, d'ailleurs, venait de se faire dans son voisinage même, dans la capitale du Languedoc : constituer elle aussi, chez elle, une société d'hommes d'étude, dont les travaux unis en faisceau fussent utiles à tous. « Pour cela, il n'y avait qu'un *signe* à faire, — c'est l'expression même consignée dans nos archives, — il n'y avait qu'à faire un signe pour réunir, sous un régime quelconque, tant d'individualités marquantes, dans l'Église, la Magistrature, le Barreau, les chaires d'Enseignement. »

Et, ce signe fut fait.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, en l'année 1762, et avec l'assentiment de l'Assemblée générale des Communes de Provence, le premier projet de cette société fut arrêté ; en 1777, la société était constituée ; et, en 1779, elle tenait sa première séance publique sous la présidence d'un homme dont le nom encore allait être un honneur pour la Provence, sa patrie, comme pour la France, son pays, — sous la présidence de l'assesseur Portalis, l'ancien.

J'ai trouvé dans un rapport historique, presque officiel, l'affirmation que voici : « Avant la Révolution, on ne rencontre, en Provence, que deux Académies, l'une établie à Aix, l'autre à

Marseille ; mais, les travaux de ces deux sociétés ont un caractère distinct. L'Académie de Marseille, fondée par le vainqueur de Denain, est une réunion d'amis des belles-lettres qui, dans le commerce des muses, cherche avant tout un utile délassement ; l'Académie d'Aix, au contraire, se propose un but plus pratique. » Et le rapport en question dit vrai. — En effet, Messieurs, cette société, la nôtre, qui ne s'appelait point encore une Académie, s'était donné le titre de *Bureau d'Agriculture...*, titre plus modeste, mais qui, vous le voyez, avait sa signification, précisément cette signification d'utilité pratique qu'on vient d'indiquer. De plus, — et ceci est à l'honneur de tous, — l'Assemblée des Communes avait alloué à la société naissante une rente annuelle de 3,000 livres, somme assurément appréciable pour le temps, — elle le serait encore aujourd'hui, — laquelle était destinée à être convertie régulièrement, — et elle le fut, — en primes d'encouragement pour les travaux des champs.

Naturellement et comme toutes choses, le modeste *Bureau* dût être emporté par l'ouragan de la fin du siècle ; mais, comme tant d'autres choses, heureusement, il put revivre à son heure, et revivre de cette vie agrandie qui est l'ordinaire conséquence de la persécution ou du malheur. — Il fut réorganisé en 1808.— En réalité, c'était là une société nouvelle ; mais formée comme

l'ancienne, par une élite de vos concitoyens amis des lettres, avant tout, dévoués à leur pays.

Nous possédons, Messieurs, et nous gardons religieusement le texte de la délibération première qui constitua cette société renouvelée : ce texte est à la première page de nos procès-verbaux, et il porte la signature de chacun des membres fondateurs. Charte précieuse qui oblige, et à laquelle depuis on est resté fidèle.

Ces hommes s'étaient alors rangés sous la présidence d'un personnage qui avait occupé autrefois d'éminentes fonctions dans l'Église et dans l'État, sous la présidence du Pontife qui, le premier en ce siècle, représentait la Religion parmi nous. — Mgr Jérôme-Marie Champion de Cicé présida effectivement leurs premières séances ; et de cette présidence, nos archives conservent aussi un souvenir touchant : c'est la collection des livres qui, pendant les mauvais jours, avaient servi à tromper les longues tristesses du Pontife exilé ! — Fidèle également à cette tradition, l'Académie a compté depuis lors, elle compte aujourd'hui encore, parmi ses membres d'honneur, l'Archevêque d'Aix, ainsi que les représentants des premières magistratures de la cité.

Désormais, — et c'était à prévoir, — la sphère d'action de la société dut s'étendre ; son programme limité précédemment à la seule Agricul-

ture, dut s'ouvrir aux branches diverses du savoir humain. Et, lorsqu'en 1819, la *Société des Amis des Arts*, — c'était alors son nom, — faisait paraître le premier volume de ses Mémoires, on pouvait y constater déjà les prémisses d'une laborieuse et longue vie.

Ainsi, Messieurs, comme nous le disions, la Société académique de la ville d'Aix n'a pas été la dernière en date.

Me permettriez-vous d'ajouter que son passé n'est pas sans honneur ; ou, — ce qui est mieux, encore, et c'est uniquement ce que je voudrais vous redire, — que son rôle, dans le passé, n'a pas été sans quelque utilité pour ce cher pays qui est le nôtre. Il y a là; peut-être, quelques souvenirs intéressants à recueillir, car ces souvenirs, Messieurs, se mêlent d'une façon bien intime à votre propre histoire.

En tout cas, quelques rapides paroles vont suffire.

II

Ce fut en 1829 que la Société des Amis des Arts reçut, avec ses règlements, son titre officiel d'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres. Mais, en fait, elle conserva à

l'Agriculture le premier rang dans ses préoccupations, dans ses études. Il y avait, à cela, plus d'un motif.

D'abord l'agriculture est la source première de la richesse, et elle est la richesse qui survit à toutes les autres. C'est pourquoi on l'appelle la compagne inséparable de la civilisation ; et c'est pourquoi encore, dans l'opinion de la vieille Europe, les hommes de race noble qui perdaient leur dignité patricienne par le commerce, par les métiers, la conservaient sans atteinte au milieu des champs, la main à la charrue. Or, on dit, — et ce dire est à notre gloire, — que ce fut par la Provence que l'agriculture s'introduisit autrefois dans les Gaules. Les Grecs qui nous l'avaient apportée des rivages de l'Ionie, l'avaient apprise eux-mêmes des Égyptiens. On dit encore, — et cette affirmation de l'histoire paraît incontestée, — qu'aux IVe et Ve siècles, les campagnes de ce pays-ci étaient couvertes de végétaux aux essences variées, mais presque tous d'origine étrangère. Enfin, à l'heure présente encore, on affirme qu'il y a entre les côtes de la Provence et les îles de la Grèce une ressemblance générale d'aspect qui frappe ; et cette ressemblance provient, dit-on, de la présence ici et là, de végétaux communs encore aux deux pays. Mais, ce qui est non moins vrai que toutes ces affirmations,

Messieurs, c'est que la main de la Providence ne s'est ouverte sur notre pays qu'avec épargne ; c'est que la Providence semble avoir voulu compenser la beauté de notre ciel qui permet de persévérantes cultures, par l'indocilité, l'aridité du sol qui les commande. Or, à l'époque dont nous parlons, c'est-à-dire dans les premières années de ce siècle, on n'avait à opposer aux ardeurs d'un soleil de feu, que l'espérance, — si déjà c'était une espérance, — que l'espérance effectivement lointaine, de ces dérivations habiles qui, à l'heure actuelle, répandent sur nos terres ces eaux abondantes qui vont les transfigurer. Alors, force était de porter son attention, de donner ses soins aux cultures qui, en fait d'humidité, se contentent de peu ; mais avec cette compensation — et c'était à une Académie d'y pourvoir,— que telles de ces cultures réclamaient de l'intelligence le secours qu'elles ne demandaient pas aux bras.

Ainsi, — pour citer un exemple, — l'amandier, cette richesse des terres sèches, arides, l'amandier, sous ce rapport, convenait admirablement à notre sol ; mais, sous notre ciel, sa fécondité rencontrait un obstacle presque absolu : la floraison précoce. Eh ! bien, en feuilletant les premières pages des annales de notre Académie, on trouve des noms, — et il faut les laisser à cette place d'honneur, — les noms d'un

certain nombre de vos concitoyens, hommes d'intelligence autant que de dévouement, qui réussirent à l'aide de concours, de récompenses publiques, surtout par leur action personnelle, à déterminer propriétaires et cultivateurs à accepter, puis à propager les variétés tardives, variétés jusque-là peu connues, et qui pourtant étaient susceptibles, — l'expérience l'a prouvé, — d'être fixées et perfectionnées par l'industrie patiente des agriculteurs.

D'autre part, une des privations de ce pays c'est, — jusqu'ici du moins, — avec l'absence des pâturages, l'absence du bétail. L'élevage des troupeaux est seul possible, et encore, pour répondre aux besoins de la vie quotidienne et aux exigences de la culture, ces troupeaux ne peuvent être soumis au régime de la transhumance ; il faut les nourrir sur place. Or, jusqu'au commencement du siècle, affirme-t-on, des jachères stériles épuisant le sol, succédaient seules et presque partout aux plantes céréales. Rarement quelques semis de graines destinées à nourrir les brebis-mères pendant l'hiver, venaient interrompre ce sommeil d'une terre desséchée. Eh ! bien, ce point-là fut encore un de ceux,— et pour être exact,— je dois dire qu'il fut le premier sur lequel se fixa l'attention des hommes qui, dans cette société, ont été nos ancêtres. En 1810, ils s'adressèrent aux agronomes, à tous les gens observateurs, leur deman-

dant de consentir à les aider à découvrir la manière possible de former des prairies, tout au moins des herbages artificiels. En 1811, plusieurs Mémoires sur ce sujet étaient déposés; l'un d'eux, remarquable entre tous, obtenait le prix. Et, de cette époque, on commençait à voir se propager la culture d'une plante aux bouquets rougeâtres, plante qui s'épanouit spontanément sur nos montagnes, à laquelle la culture devait conserver la vigueur de son état sauvage, que, pour ce motif, Ollivier de Serre aurait pu appeler aussi un sainfoin *valeureux*, et qui se nomme dans notre langue, l'*esparcet*.

Et, s'il était besoin d'excuser ici l'évocation de ce souvenir, autrement que par le service public qu'il rappelle, il pourrait nous suffire peut-être de constater aussi que l'histoire générale, la grande histoire n'a pas cru déroger à sa dignité, en enregistrant comme un fait acquis à la gloire des vieux Romains le soin qu'ils mirent un jour à rapporter des rives de l'Euphrate, des confins de la Mésopotamie, une herbe modeste, mais abondante, cette luzerne medique qui devait sitôt accroître dans toute l'Italie, avec le nombre des troupeaux, la fertilité du sol.

Autre chose. — A l'époque dont nous parlons, de grandes guerres, comme on le sait, avaient donné de la gloire à la France; mais aussi, tout ce qui suit fatalement les guerres, même les plus

heureuses : des représailles, des vengeances, et les haines qui survivent aux défaites. Alors, une puissance rivale, souveraine des mers, nous avait enfermés dans un immense blocus ; dès lors, les richesses des îles et des continents d'outre-mer avaient cessé d'alimenter notre industrie nationale. Or, parmi nos arts industriels, un surtout, — l'art de la teinture,— se trouvait mortellement atteint. Deux substances notamment lui manquaient, desquelles il semblait ne pouvoir se passer : la cochenille et l'indigo.

Ce fut en ces circonstances que trois de nos membres se donnèrent plus spécialement la noble tâche de restituer à deux substances colorantes qui, heureusement, se trouvent dans nos parages, la place distinguée que, dans l'art de la teinture, l'intérêt du commerce leur avait fait perdre. Ces hommes réapprirent aux agriculteurs les détails de la culture de la *guède* ou *pastel* dont la présence, en effet, est multipliée sur nos collines ; et les moyens d'utiliser le kermès-animal, cet insecte qui appartient aussi à notre Faune et qu'on appelle vulgairement, et par analogie, le vermillon. — On dit même, qu'en suite de patientes recherches, un de ces hommes était parvenu à obtenir de la guède une pâte colorante, semblable à l'indigo, à la fixer, à la rendre propre aux usages de la peinture.

Et ces efforts étaient le prélude de l'introduction dans l'arrondissement d'Aix, en 1822, d'une substance colorante bien autrement importante au point de vue général : la garance..., cette plante qui, durant de longues années, allait être pour nous une fortune, puisqu'elle offrait le triple avantage de se contenter d'un sol léger, de ne pas craindre les intempéries des saisons, et de permettre au propriétaire de pouvoir, sans risquer ses avances, assurer du travail aux familles ouvrières, pendant les mauvais jours de l'hiver.

C'était ainsi que, dans la lutte obstinée contre un ciel sans nuage et une terre sans eau, le succès était à l'intelligence patiente, persévérante. Non-seulement on perfectionnait les cultures propres à ce pays, mais on ajoutait de nouvelles productions aux deux grandes productions qui sont naturelles à la Provence : le pain et le vin !... Je dis : qui *sont* naturelles ; je devrais dire : qui ÉTAIENT... puisque l'une de ces deux productions, la vigne, n'existe presque plus ! — Nous savons, il est vrai, tous les efforts que la science a faits et fait encore pour arriver à bien connaître le mal auquel la vigne succombe : l'insecte qui la dévore est-il cause première ou n'est-il lui-même qu'une conséquence des ravages ? Un sol appauvri peut revivre sous l'action de l'homme dont l'industrie l'alimente et l'engraisse ; mais le travail

humain est-il capable de fournir à une plante épuisée de nouveaux principes de reproduction? Là, paraît-il, est le secret que la Providence se serait réservé. Toutefois, par induction, on a pensé qu'un moyen d'infuser un sang nouveau au précieux végétal serait, peut-être, de le renouveler, non plus par bouture ou par greffe, mais par sa graine, par les semis.

Cette pensée, d'ailleurs conforme aux lois générales de la nature, s'est fait jour récemment dans le sein de l'Académie; déjà même on en a commencé l'application. Qu'en sera-t-il? Le temps, l'expérience et la Providence le diront.— En tout cas, cette tentative en rappelle une autre, faite autrefois dans ce pays sur un autre végétal, et qui fut couronnée de succès.

Il y a soixante ans, Messieurs, on ne connaissait pas, en Provence, d'oliviers dont l'existence fût antérieure à l'année 1709; et cependant on sait que l'olivier peut subsister plusieurs siècles. Tous les oliviers qui couvraient nos campagnes, il y a soixante ans, avaient poussé sur les souches, sur les racines de tiges gelées durant le terrible hiver de 1709. La conséquence d'une pareille végétation c'était les produits réduits des deux tiers, et c'était la qualité disparue!.. Double mal que la Provence n'était pas seule à ressentir, mais que ressentaient aussi tous ceux qui, de longue date, avaient donné à l'huile d'Aix une

légitime préférence. Aussi la Société des Agriculteurs de la Seine, prenant l'initiative, au nom de la France, proposait une récompense considérable à quiconque réussirait, avant l'année 1720, à établir une pépinière d'oliviers. — La récompense était considérable, parce que la tâche était difficile : le noyau de l'olivier, disait-on, lève difficilement ; et, d'autre part, on affirmait que tous les efforts déjà tentés en ce sens n'avaient point abouti. — N'importe, le moyen indiqué semblait être lui aussi dans la logique des choses, dans l'ordre de la nature ; et il était à croire que là encore l'intrépide persévérance serait la mère d'un grand succès. L'Académie d'Aix, qui était seule alors à s'occuper d'agriculture, eut cette confiance, elle sut, dans sa sphère d'action, inspirer cette persévérance ; et, bien avant le terme indiqué, dès l'année 1816, elle couronnait les efforts d'un pépiniériste d'Aix, homme intelligent, qui avait obtenu, *par semence*, plus de mille pieds d'oliviers. — Dès lors, c'était, avec l'abondance, la qualité qui revenait ; et on sait, en effet, que l'huile donnée par les arbres gigantesques des contrées plus méridionales ne valut jamais la nôtre.

Assurément, Messieurs, dans toutes ces circonstances, le rôle de l'Académie n'a été et ne pouvait être qu'un rôle d'influence : l'influence du conseil et de l'exemple. Mais cette influence-là

est elle-même une des lois morales qui gouvernent le monde. C'est, sans doute, ce qui a fait dire que l'action d'une société telle que la nôtre, ne se mesure pas au seul bien que, par elle-même, elle opère, mais à tout celui qu'elle inspire.

Cette conviction, qui a dicté à notre société sa conduite dans le passé, souteindra ses efforts dans l'avenir.

Actuellement, des conditions bien nouvelles, des conditions singulièrement avantageuses sont offertes à notre agriculture ; mais, pour ne rien perdre de ces avantages, il faudra peut-être changer bien des habitudes, modifier bien des méthodes ; et il est à croire que là, encore, il pourra y avoir place utile à un bon conseil, à un bon exemple. C'est pourquoi, aujourd'hui même, tout-à-l'heure, l'Académie va avoir l'honneur de porter à votre connaissance un sujet d'étude qu'elle propose au concours, étude qui devra aboutir non à une œuvre de science, mais à une œuvre pratique : à la rédaction d'une sorte de manuel populaire pouvant servir à tous pour tirer profit de ces eaux fécondantes, dont pas une goutte ne devrait se perdre, en reconnaissance des longs efforts que ces eaux nous ont coûtés.

Ainsi, notre société reste fidèle à sa vieille prédilection pour un art dont les bienfaits s'é-

tendent à tous : à ceux qui lui donnent leurs soins, et à ceux qui en vivent.

Maintenant, Messieurs, vous dirais-je qu'en ce qui regarde les Sciences proprement dites, la préoccupation des hommes distingués qui, parmi nous, s'y livrèrent dès l'origine, fut encore d'en faire tourner tous les progrès à l'utilité générale, et à une utilité immédiate ? J'énumère : chimie agricole, — engrais minéral, — condensation des vapeurs délétères qui s'exhalent des fabriques de soude factice : ce dernier problème, qui devait faire cesser une lutte violente engagée entre l'agriculture et l'industrie, fut résolu pour la première fois, en suite d'un concours ouvert sur cet objet par l'Académie, en 1820;—gaz d'éclairage extrait des pulpes d'olives : le projet exposé par l'Académie en 1838, est devenu dans cette ville même, depuis longtemps, une réalité ; chacun de nous peut y connaître plus d'un grand établissement industriel qui trouve là, actuellement, et lumière et profit.

Rappellerais-je encore que ce fut à un membre de l'Académie de ce temps, — M. Henri Pontier, — que la France dut la découverte de la première mine de chrôme qui ait été observée dans notre pays.

Quant aux autres branches des sciences naturelles, celles qui s'offrent plus spécialement aux

recherches curieuses de l'esprit : l'entomologie, la zoologie, la botanique, etc., elles furent aussi, dès l'origine, noblement représentées parmi nous. Et, — chose digne de remarque, — ces sciences apparaissent, dans nos annales, comme le patrimoine non pas exclusif, car ceux que je veux indiquer ne furent pas seuls à s'en occuper, mais comme un patrimoine réservé aux membres d'une même famille : la famille des de Boyer de Fonscolombe. Ainsi, tandis que l'un de ses membres mettait à la portée de tous, des aperçus on ne peut plus utiles sur la nourriture et l'aménagement des troupeaux, un autre nous donnait le calendrier de Faune et de Flore, — catalogue ingénieux des insectes qui vivent et des plantes qui croissent dans les environs d'Aix. Puis, poussant ses recherches jusque dans des régions encore inexplorées, il faisait connaître les insectes fossiles dont les couches argileuses des Plâtrières d'Aix gardent d'inimitables empreintes. Mais, faire alors ces découvertes, et les faire avec intelligence, c'était fournir des matériaux précieux à une science encore nouvelle, cette science qui se nomme la paléontologie, et qui est une sorte d'archéologie aux proportions immenses, puisque son objet est d'étudier, dans les profondeurs du sol, les vestiges accumulés des êtres disparus, pour en faire non pas seulement la classification, mais l'histoire... Aussi, les savants du Museum

de Paris apprenant et appréciant les découvertes du savant de province ; lui envoyaient leurs encouragements, lui adressaient leurs instances pour qu'il voulût bien poursuivre ses investigations ; et lui, il les continuait, et il en consignait les résultats dans de doctes et curieux Mémoires. Et quand, dernier survivant de son nom parmi nous, il disparaissait de ce monde, la société Linnéenne, de Lyon, faisait prononcer l'éloge public des services rendus à la science par le savant modeste, tandis que ses concitoyens se redisaient ici les vertus du chrétien parfait.

Messieurs, je ne parle et je ne veux parler ici que des morts ; mais il ne m'est pas possible, assurément, de vous empêcher de constater vous-mêmes que ce souffle de la science n'est pas éteint dans la famille que je viens de nommer, puisque l'un de ceux qui la représentent encore parmi nous, occupe, à l'heure actuelle, et précisément dans cette sphère réservée de la science, une de ces situations qui sont un honneur pour un pays, en même temps qu'un exemple : l'exemple du labeur le plus austère, jugé préférable aux vulgaires jouissances d'un facile repos (1).

---

(1) L'Académie des Sciences, dans sa séance de ce même jour, lundi, 26 juin, a élu M. le Cte Gaston de Saporta, membre correspondant, pour la section de botanique.

Après les Sciences, les Lettres. — Mais, entre toutes les littératures qui sollicitent d'ordinaire l'activité des Sociétés Savantes, il en est une qu'une société littéraire établie à Aix-en-Provence ne pouvait pas négliger : c'était la littérature même du pays. — D'autant qu'au temps dont nous parlons, cette littérature avait besoin, pour revivre, d'un effort combiné de volonté et d'intelligence, qui la tirât de la poussière et de l'oubli.

Mais de glorieux souvenirs commandaient cet effort.

En effet, Messieurs, on sait que, de tous les idiômes dérivés de la langue latine, le premier qui s'éleva au rang de langue parlée, écrite et chantée, — car cette langue-là, comme autrefois celle d'Homère, fut chantée aussitôt que parlée, — ce fut le Provençal. Et on sait aussi à quelles circonstances heureuses la Provence avait dû la perfection de sa langue. « Beaucoup moins souvent inquiétée par les Barbares, elle avait pu beaucoup mieux conserver, sous son beau ciel, le souvenir de sa civilisation première ; d'autre part, la féodalité, qui s'était établie chez elle assez tard, n'y avait eu que peu d'empire, et ses liens s'étaient relâchés plus tôt ; puis le voisinage des villes libres de Marseille et d'Arles, aussi bien que des relations fréquentes avec les Arabes, parvenus alors au plus haut période de leur culture

intellectuelle, — les Arabes passionnés pour les contes, comme les Provençaux l'étaient pour les vers, — toutes ces choses, au dire de nos historiens, avaient maintenu dans ce pays la politesse en y entretenant le mouvement des esprits. » Bref, pour ces motifs et d'autres encore, ce fut notre langue, ce fut le provençal qui eut l'honneur de donner naissance à la Littérature Vulgaire en Europe. Et c'est pourquoi, au XIIe siècle, si justement appelé l'âge d'or de notre poésie, parler, écrire ou chanter dans l'idiôme de la Provence, se disait *romancer*, en souvenir de la langue des Romains, dont la nôtre avait été la première transformation.

Mais également on sait de quelle manière des langues plus nouvelles : l'italien, l'espagnol, le français, se développant peu-à-peu, firent oublier la nôtre. Ces langues paraissent, à distance, surgir des ténèbres de l'histoire, comme si elles n'avaient pas eu une origine commune, *prolem sine matre creatam* !—Ainsi, la langue italienne, qui était née pourtant depuis deux cents ans, mais qui n'avait encore osé se produire, fait, avec Dante, son entrée dans les lettres ; et les cours féodales de la Péninsule ne se souviennent plus qu'elles ont décerné la couronne des poètes à Bernard de Ventadour. Ainsi encore, après l'heureuse réunion de la Provence à la France, la langue française prévalut. C'était logique, c'était

dans l'ordre. Mais l'idéal, assurément, pour la Provence eut été alors de recevoir complète la langue nouvelle, et de conserver intacte l'ancienne. C'est ce qui ne se fit pas. Les constructions, les inflexions françaises, les mots français provençalisés, dépouillèrent notre langue de son caractère, de son originalité. On dit même « qu'on en était venu jusqu'à ne plus entendre, dans leur pays, le langage des troubadours..., » que le provençal, passé à l'état de langue morte, avait été accaparé, comme un rare sujet de dissection, par les laboratoires d'Outre-Rhin... Si cela était vrai, c'était une perte, et c'était un affront pour les Provençaux. Ils le sentirent ; et, à la fin du siècle dernier, un de leurs historiens, voulant remettre en honneur, c'est-à-dire à son rang dans l'estime publique, le vieil idiôme de nos pères, publiait une série d'observations critiques sur les langues du midi et du nord de l'Europe, et il concluait à ce qu'on voulût bien enfin et au moins comparer ces littératures avec la provençale. — Cet homme pensait judicieusement qu'en telle matière, savoir se souvenir, ce serait déjà renaître.

Or, Messieurs, il ne se pouvait pas que les hommes, vos concitoyens, qui s'étaient réunis, au commencement de ce siècle, dans la capitale de la Provence, pour s'y occuper ensemble des choses de l'intelligence, ne se souvinssent de l'an-

tique et belle langue du pays. Dès l'année 1811, et conformément au conseil que je viens de rappeler, ils proposèrent une récompense publique à qui saurait mettre en évidence, replacer dans la vérité de l'histoire : « l'influence qu'eût la langue provençale sur les littératures de l'Italie et de la France. » — Cet appel fut entendu ; et les Mémoires qui, plusieurs années durant, se succédèrent sur cette question attestèrent, avec la légitime sévérité du jury, l'universel intérêt qui s'attachait à un pareil sujet.

C'était, en réalité, exhumer là un de nos titres de gloire les plus précieux. — Mais il fallait faire plus. — Pour rectifier les habitudes du langage, il fallait refaire, sous ce rapport, l'éducation de l'intelligence ; « il fallait réapprendre la valeur, la quantité, l'orthographe, la signification des mots primitifs ; » il fallait une syntaxe ; avant tout, un lexique. Et on se mit à travailler de concert à un lexique « destiné, — c'était le « programme, — à pouvoir être placé à la suite « du Glossaire de Ducange, pour y remplir la « place laissée vide dans l'arbre généalogique « des langues toscane et castillane, et établir « ainsi de siècle en siècle la descendance de ces « langues. » — Puis, quelques années plus tard paraissait une œuvre supérieure à tout ce qui avait été tenté jusques-là : le grand dictionnaire d'Honnorat, « *Dictionnaire de la Langue d'Oc,*

« *ancienne et moderne*, suivi d'un Vocabulaire « français-provençal, contenant les mots des « différents dialectes avec leurs équivalents Ita- « liens, Espagnols, Portugais, Allemands... »— Immense ouvrage qui manquait à la nationalité de notre belle patrie, et qui lui était donné.

Mais, un dictionnaire n'était encore qu'un instrument. Avec lui, il fallait savoir apprendre à parler, surtout apprendre à écrire ; et on se mit à écrire dans la belle langue d'autrefois.

Ce fut d'abord un poëme, à la publication duquel le secrétaire perpétuel de l'Académie Française, — celui-là même qui devait élever bientôt un si beau monument à la gloire des Troubadours, l'illustre M. Raynouard, — voulut bien s'intéresser. Il en corrigea lui-même toutes les épreuves.

Ce furent ensuite des pièces plus courtes, mais nombreuses, mais vives, saisissantes, telles enfin qu'en descendant jusqu'au peuple, ces pièces pûssent lui rappeler ou lui apprendre que l'idiôme qu'il parlait et qu'il croyait rustique, était une langue dès long-temps policée, une langue véritable.

Et si, en ce moment, nous voulions marquer ce que cette impulsion eut de réel et de fécond, il suffirait d'un mot et d'un nom. Oui, il suffirait peut-être de prononcer ici le nom d'un des troubadours de ce temps, dont les créations fines,

délicates, spirituelles, furent si souvent et si justement applaudies à cette place même : le nom du vénérable docteur d'Astros. Ce nom-là est resté légendaire parmi nous, comme il demeure encore, au dehors, une image de la science servie par la bonté !

C'était ainsi, Messieurs, que dans le sein de l'Académie se préparait de loin modestement, mais efficacement, la résurrection de cette littérature qui devait un jour se transfigurer dans *Mireio*..., Mireio, chef-d'œuvre qui devait, à son tour, faire se lever à notre horizon cette pléïade de nouveaux troubadours, sur lesquels se porte, à cette heure, l'admiration attentive des philologues, parce que eux aussi, de concert avec le *Maître*, ont su refaire d'un patois une langue, une langue parlée, écrite et chantée, cette langue classique toute tissée d'images et d'harmonie dont l'âme réfléchit si bien la Provence tout entière.

On a dit, Messieurs, que sous le rapport de l'Histoire, notre Provence ne fut pas heureuse, du moins aussi heureuse que certaines autres provinces de notre France. En effet, elle n'a pas eu à son service l'érudition si exacte, si sûre de ces patients Bénédictins qui ont laissé au Languedoc, à la Bretagne, à la Lorraine, à la Bourgogne, etc.,

des annales si complètes. — En fait, le plus répandu de nos historiens de Provence est inexact et sans critique.—Heureusement, un enfant de ce pays, digne émule des fils de St-Benoist dans leurs patientes recherches, le savant et si modeste abbé Faillon, nous a donné l'histoire de nos origines religieuses. Jusques-là nous savions par tradition pieuse, que les prémisses de la Bonne-Nouvelle nous avaient été apportées par les amis du Rédempteur du monde; maintenant c'est l'histoire qui nous l'affirme, c'est sur ces témoignages sévèrement discutés que repose désormais cette conviction pour nous si glorieuse. Et, j'entends encore, — permettez-moi cette confidence, — un de nos anciens membres, magistrat austère, amant passionné de l'histoire de son pays, mais homme nullement enthousiaste, M. le conseiller Rouchon, disant à la fin de sa vie : « Les faits « exposés dans le livre du savant Sulpicien s'im- « posent, désormais, à l'attention des esprits les « plus exigents. » — Assurément oui, ç'a été là un signalé service rendu à la catholique Provence ; et il convient de le rappeler et il convient de le redire toutes les fois que l'occasion s'en présente.

Mais, Messieurs, au-delà comme en-deçà de ce grand évènement, bien d'autres lacunes étaient ou sont encore à combler. Et, on dit que les progrès survenus dans la méthode historique

rendent singulièrement laborieuses, à l'heure actuelle, les œuvres de ce genre ; on dit qu'il y faut des recherches profondes, que ces recherches doivent être faites sur place, souvent même jusques dans les profondeurs du sol, et que, pour ce motif, cette tâche est surtout dévolue aux Sociétés d'études disséminées dans nos provinces.

Eh ! bien, vos compatriotes, réunis au milieu de vous, en société d'études, n'ont pas tout-à-fait manqué à cette mission. Ils ont laissé de leurs travaux plus d'un souvenir qui mérite d'être consacré religieusement. En voici un, mémorable entre tous : il se réfère encore à nos anciennes origines.

Comme chacun le sait, le proconsul Caïus-Sextius, qui fonda notre ville, était un vainqueur: vainqueur d'un peuple qui avait précédé, dit-on, les Grecs eux-mêmes sur nos côtes. Ce peuple qu'il ne faut pas confondre avec la tribu franque du même nom quant à la consonnance, se nommait le peuple, la peuplade des Salyens ou Salluviens. — Quelle était l'étendue du pays occupé par ce peuple ? Les anciens historiens de la Grèce et de Rome lui assignaient pour territoire l'espace compris entre la Durance, le Verdon, la mer et le Var. Le centre de cette peuplade, son *mallus*, son *oppidum*, était dans nos environs. — Mais, en quel endroit précisément ?

On l'ignorait. Cependant l'attention sur ce point était éveillée. Plusieurs étrangers parcourant, au commencement de ce siècle, notre contrée pour l'étudier, avaient remarqué à une très petite distance de notre ville, au nord, sur le plateau élevé qui s'appelle Entremont, des monceaux prodigieux de décombres ; et, parmi ces décombres, des débris de vases, des amphores, de petits moulins à bras en lave volcanique, etc., tous vestiges évidents d'un centre autrefois habité. Mais à quelle époque ? — Certains fragments de poterie fine à patine noire, appartenant à un art plus délicat, semblaient indiquer une époque moins reculée que celle de ces Barbares. — L'incertitude demeurait donc.

Or, un jour de l'année 1817, quelques jeunes professeurs du Petit-Séminaire d'Aix avaient dirigé la promenade de leurs élèves vers ce plateau d'Entremont ; et, quoique l'archéologie ne fut pas le but unique de leur course, ils espéraient pouvoir, eux aussi, reconnaître quelques débris de la ville antique placée par la tradition sur ces hauteurs. En parcourant l'enceinte que des murs épars et des escarpements plus ou moins éboulés dessinent encore parfaitement aujourd'hui, ils remarquèrent, bâtie à l'angle d'une petite *bastide* située elle-même au centre du plateau, un bloc de pierre représentant sur ses deux faces apparentes des sculptures étranges : c'était des figures

mutilées, des cavaliers grossièrement vêtus, portant, suspendues au poitrail de leurs chevaux, des têtes humaines en guise de trophée. Puis, tout à côté, deux autres pierres encore, offrant des traces parfaitement visibles de sculptures identiques. Evidemment, ces bas-reliefs n'étaient ni grecs, ni romains, ils n'appartenaient pas non plus au moyen-âge. On se trouvait en présence du monument de sculpture le plus ancien, le plus ostensiblement empreint des usages gaulois qui ait été publié jusques-là ; et on le découvrait au milieu de ruines qui jamais encore n'avaient été décrites, quoique ces ruines se trouvassent aux portes d'une ville justement réputée amie de la science. — Les jeunes professeurs, sollicités par d'autres soins, ne purent que faire connaître leur découverte aux hommes de compétence ou de loisir ; mais ils la firent connaître avec intelligence, avec empressement, et il est juste de s'en souvenir.

Ces blocs, portés à grand peine et à grand soin dans la bibliothèque Méjanes, puis au Musée de la ville dont ils sont, à l'heure présente, un des ornements les plus curieux, devinrent, au sein de l'Académie, l'objet d'études successives faites par M. de Saint-Vincens, par M. Castellan, par M. E. Michel de Loqui ; ce dernier mort trop jeune, malheureusement pour la science ! Enfin, un de nos confrères dont le nom est encore vivant

parmi nous, un homme modeste aussi celui-là autant qu'instruit, l'honorable M. Rouard, « osa, » —c'est son expression — soumettre à l'Institut de France un Mémoire contenant, avec l'exposé de ses recherches, ses conclusions. L'Institut accepta ces conclusions ; et M. Ch. Lenormand, rapporteur de la Commission des Antiquités Nationales, pour marquer la satisfaction du Corps dont il était l'organe, ne trouvait rien de mieux que de rappeler la sensation qu'avait produite, au commencement du siècle précédent, dans le sein de la même Académie des Inscriptions, la découverte de bas-reliefs gallo-romains, faite alors dans les substructions de la cathédrale de Paris. — Ces bas-reliefs trouvés, en 1711, en creusant sous le chœur de Notre-Dame, avaient été accueillis, en effet, avec enthousiasme: Leibnitz, de Monfaucon s'en étaient occupés. Mais ces bas-reliefs ne dataient que de l'époque de Tibère. — Les nôtres étaient plus anciens de deux siècles, et leur date était certaine. Aussi, l'Institut n'hésitait pas à proclamer le Mémoire de notre confrère comme devant fournir désormais les premières pages de l'histoire de nos origines, en même temps qu'on plaçait les reproductions de ces vieilles pierres en tête de la série des monuments de l'art, en France.

Que si, maintenant, franchissant le temps et l'espace, nous regardons à cette portion de notre

histoire qui ne s'oublie si vite que parce que, peut-être, elle est contemporaine, il suffit de rappeler que, pour l'étudier et la connaître, nous avons maintenant un livre, ce livre populaire qui, en nous conduisant de porte en porte *à travers nos rues*, nous raconte l'histoire concise mais exacte des hôtels célèbres aussi bien que des demeures plus humbles dans lesquels ont vécu les familles qui furent les nôtres, dans lesquels sont nés tant d'hommes dont la vie et les œuvres ont illustré la Provence et la France : des hommes comme les Pagi, les Cabassut, les Thomassin, les Peiresc, les Vanloo, les de St-Vincens, etc... tous hommes qui atteignirent les sommets dans les lettres, les arts, les sciences, sciences humaines et sciences sacrées, en y comprenant cette science de laquelle relève cet autre sacerdoce qui s'appelle la Magistrature, puisque les lois dont elle s'occupe viennent du ciel et règnent sur la terre.

Toutefois, il faut l'avouer, entre l'histoire de nos origines, et l'histoire moderne de ce pays, un vide reste à combler. Je veux parler, Messieurs, de notre histoire religieuse, de cette histoire de nos églises de Provence dont la trame, pourtant, se mêle d'une façon si intime à l'histoire générale de la contrée. Oui, un livre, complétant les récits, rectifiant les erreurs des Pitton, des de Hertz, et présentant dans une seule suite, après l'avoir puisée aux sources, notre histoire religieuse, ce

livre-là est encore à faire... ou plutôt, devrais-je dire peut-être, ce livre est à publier. Et voici pourquoi ? C'est qu'en compulsant nos mémoires et nos archives, on voit que, durant plus de vingt années, des communications ont été faites à l'Académie sur cette histoire de nos églises par un membre dont le savoir avait adopté cette matière comme un objet préféré d'études : par M. le chanoine et docteur Castellan. Ces lectures étaient empruntées par lui à un travail d'ensemble, à un travail considérable, que, par modestie, il ne publia pas ; les volumineux manuscrits sont demeurés et demeurent encore aux mains de sa famille. Eh ! bien, que cette famille honorable nous permette d'exprimer le vœu qu'un jour elle consente à livrer ce trésor au public. Elle aura ainsi sa part au service rendu.

•

Enfin, Messieurs, un des rôles des Académies de province, c'est de conserver les monuments du savoir et des Arts. — Cette conservation est si importante qu'on n'a pas craint de la nommer, elle aussi, une création continuée. — A ce titre, il est juste de reconnaître qu'il y a bien peu de villes en France, très-certainement, dans lesquelles on trouve, comme dans la nôtre, un aussi grand nombre des collection particulières, de collections privées, librement assemblées au sein

des familles. Et, parce que ces habitudes-là procèdent de l'intelligence et du goût, elles font l'honneur d'une Cité.

Or, en ce qui nous touche, laissez-moi vous redire que ce fut dans le cabinet d'un de nos confrères, que Champollion le jeune, traversant Aix, en 1828, pour se rendre en Égypte, fit une découverte, pour lui la plus précieuse et la plus inattendue. — Il trouvait là, des papyrus en caractères hiéraltiques, contenant avec des prières, des chants et un calendrier religieux, l'histoire d'un roi d'Égypte, contemporain de Moïse, dont la vie et les actes étaient encore un problême : l'histoire de Sésostris Rhamsès, premier roi de la XIXe dynastie.

Cette découverte fut accueillie avec joie par le monde savant ; seuls, quelques spécialistes d'Angleterre en parlèrent, dit-on, avec froideur, sinon avec mépris, pensant qu'il n'était pas naturel que pareille chose ait pu être appréciée et conservée dans une ville d'aussi médiocre importance.... Mais l'illustre égyptologue n'eut pas de peine à faire de cette erreur une démonstration éclatante.

D'ailleurs, en cette circonstance, les savants d'Albion auraient pu se souvenir, par exemple, que la petite ville d'Aix avait suffi autrefois à donner le jour à Peiresc ; que ce savant, en relation avec toute l'Europe, avait connu *avant eux*

la fameuse chronique de Paros, et qu'il n'avait tenu qu'à une circonstance pécuniaire que ce précieux dépôt ne reçût le nom de marbre d'Aix, au lieu de celui d'Oxfort et d'Arundel qu'il porte aujourd'hui.

III

Je m'arrête, Messieurs ; — j'ai abusé de votre patience. — Mais il me semblait que vous rappeler ces vieux souvenirs, c'était vous redire quelque chose de votre propre histoire. Ce sont vos pères qui ont fondé cette Académie ; ce sont vos concitoyens, vos amis ou vos proches qui s'y sont succédés ; leur histoire est l'histoire de la cité, presque l'histoire de vos familles... Et vous savez, pour l'avoir éprouvée, qu'une des jouissances particulières aux âmes bien nées, est, précisément, de repasser de temps à autre, sur les vieilles chartes, les vieux papiers qui se conservent au plus intime du foyer, lesquels pourtant n'apprennent rien de nouveau, mais rappellent, et cela suffit, toutes ces choses d'autrefois, qui sont le patrimoine de la famille.

Et ces jouissances-là, Messieurs, n'ont rien d'égoïste, parce qu'elles n'ont rien d'exclusif.

Ah ! oui, aimer son pays de tout son cœur ;

consacrer sa vie entière à servir la gloire de la grande patrie à laquelle on appartient, assurément oui, c'est là un devoir sacré pour tout homme. Et ce n'est pas en France, ce n'est pas à la Provence, qu'il peut convenir de démontrer la nécessité d'un sentiment dont la source se cache au fond de toutes les âmes..... Mais, ce sentiment général d'amour laisse à chacun, assurément aussi, le droit et le devoir d'envelopper d'une affection particulière le coin de terre sur lequel la Providence a placé son berceau ; à chacun le droit et le devoir d'aimer d'un amour spécial le pays qui le reçut à sa naissance. Car, toutes ces affections là sont corrélatives. — Et c'est pourquoi, il est permis à la Provence de garder souvenance de ses gloires personnelles d'autrefois ; c'est pourquoi, il lui est permis de ne point oublier, par exemple, que ce fut chez elle que la civilisation aborda la première ; que, la première, elle reçut le bienfait d'une religion et d'une morale divine ; que sa langue, vieux débris du langage de peuples illustres, a été le type des premières langues de l'Europe ; de se souvenir enfin que les hommes justement célèbres qui, en si grand nombre, sont sortis de son sein, font l'orgueil de son nom ; et que tous ces souvenirs lui imposent le devoir de connaître et de faire connaître tout ce qui peut encore ajouter à son honneur et à son illustration.

Et, ce qu'il faut bien savoir, Messieurs, c'est que c'est la grande nation elle-même, c'est la France qui stimule cette fidélité du souvenir : c'est elle qui encourage dans leurs travaux, dans leurs recherches, toutes les Sociétés particulières d'étude qui, à l'heure actuelle, ont leur siége dans toutes nos villes... Et pourquoi donc cela? Parce que c'est de tous les souvenirs, parce que c'est de toutes les gloires disséminées sur notre sol, que se compose la gloire totale de la France.

Et vous dirais-je qu'un des grands intérêts qui s'attachent à l'honneur d'appartenir à ces Sociétés résulte précisément de la communication, de l'échange que ces sociétés font entre elles de leurs publications, de leurs mémoires : mémoires, publications, travaux, qui constituent, pour chacune d'elles, un trésor unique en son genre... Unique, disais-je, non pas simplement parce que ces œuvres-là ont une publicité restreinte; mais pour ce motif plus élevé : que ces études, que ces œuvres, accomplies qu'elles sont dans le silence de la pensée, loin de toutes les agitations du dehors qui passionnent et qui trompent, ces œuvres, d'où qu'elles viennent et quelqu'en soit l'objet, apportent presque toujours un rayon de lumière qui, de lui-même, converge à ce centre lumineux qui rayonne sur le monde, et qui s'appelle la Vérité, c'est-à-dire Dieu !... En ajoutant pour l'Académie de cette ville, — votre Académie, —

le privilège qu'elle doit encore à deux de ses membres, vos concitoyens, le privilège peu commun de pouvoir unir à la passion du vrai, l'amour effectif du bien, par ces encouragements publics à la vertu que, depuis tantôt vingt ans, annuellement elle décerne.

Eh ! bien, Messieurs, s'il est vrai qu'on ait eu raison de dire que trop souvent les noms des fléaux de l'humanité se gravent sur l'airain, tandis qu'à peine écrit-on sur le sable les sentiments que dicte la reconnaissance, — toute mon excuse, ici, est d'avoir voulu rappeler à la fidélité de vos souvenirs, quelques-uns des efforts faits autrefois par vos pères, dans l'ordre du vrai et dans l'ordre du bien, pour le service et pour l'honneur de leur ville, de leur province et de la France !...

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

(1874-1876)

PAR M. MOUAN

Secrétaire-Perpétuel.

MESSIEURS,

Notre Académie, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, s'est constamment attachée à demeurer fidèle au but de son institution : l'agriculture qui pourvoit à nos besoins, les sciences dont l'étude contribue si puissamment aux progrès de diverses natures, les arts et les belles-lettres qui charment l'esprit et le cœur, tel est le programme auquel nous tâchons de nous conformer dans la mesure de nos moyens d'action. Mais une de nos plus douces attributions est d'exposer, chaque année, le tableau fidèle des actes de vertu que deux honorables fondateurs nous ont confié la mission de récompenser.

Malgré nos vicissitudes politiques, la France ne saurait déchoir du rang qu'elle occupe dans le monde savant. Toujours attentive à favoriser et à accroître les progrès des diverses connaissances qu'embrasse l'esprit humain, elle organise des associations et des congrès dans le noble but d'arriver à ce résultat. Mentionnons en quelques mots :

La Société géographique, constituée depuis plusieurs années et dont les membres dépassent aujourd'hui le nombre de mille. Elle fait de louables efforts pour hâter le développement et le goût d'une science si intéressante à connaître et à étudier.

Les réunions solennelles de la Sorbonne, jadis instituées par M. Rouland et auxquelles l'Académie délègue constamment un ou deux de ses membres. On sait que leur objet principal est de permettre aux différentes sociétés provinciales d'établir entr'elles des relations plus intimes, de coordonner en un faisceau les travaux de nature et d'ordre différents mais dirigés vers un but commun. Qu'on me permette de citer les paroles prononcées par M. le Ministre de l'instruction publique à la session du mois d'avril dernier, à laquelle l'Académie avait délégué notre confrère M. le comte Gaston de Saporta : « L'œuvre des « membres des sociétés savantes vient en aide à « l'action du Gouvernement ; mais elle ne saurait

« suffire à la gloire de la France. Il est une œuvre « plus grande à accomplir, une tâche plus glo- « rieuse à poursuivre : la France doit rester « l'avant-garde de toutes les sciences. »

Citons encore le congrès des orientalistes qui doit avoir lieu à Marseille en octobre prochain : une grande publicité a été donnée à cette réunion dont le but est de contribuer au progrès des études ethnographiques, linguistiques et historiques relatives à l'Asie, à l'Océanie et à l'Afrique, pour les encourager et les vulgariser en province et dans les Colonies françaises.

Enfin la 43me session du congrès archéologique de France doit s'ouvrir à Arles le 25 septembre de cette année. L'ancienne capitale des Gaules va offrir, ainsi que ses environs, un vaste champ aux recherches de nos antiquaires. Notre confrère M. le conseiller de Payan-Dumoulin est un des secrétaires-généraux du congrès.

L'Académie ne pouvait demeurer étrangère à ces brillantes fêtes littéraires dont nos contrées étaient naguère le théâtre et qui ont eu un si grand retentissement soit parmi nous soit à l'étranger.

En juillet 1874 avait lieu la célébration du cinquième centenaire de Pétrarque. Un auteur célèbre, Ginguené (1) l'a dit avec raison : « Que de

---

(1) *Histoire littéraire d'Italie*, tom. 2, pag. 336.

« nobles sentiments inspire ce nom : évène-
« ments, travaux, passions, tout nous intéresse :
« la carrière d'un homme qui joua un rôle sur le
« théâtre du monde, est en même temps celle
« d'un savant littérateur et philosophe ; les agi-
« tations d'une âme tendre et d'un cœur pas-
« sionné quittent en lui le caractère de roman et
« prennent celui de l'histoire, parce que ses lon-
« gues et constantes amours furent l'éternel objet
« de ses chants et par ceux-ci, la source même
« de sa gloire. »

Tel est l'homme illustre qui a été l'objet de ces fêtes dont le souvenir vivra toujours parmi nous. La France et l'Italie se sont rencontrées à Avignon et à Vaucluse dans une douce communauté de sentiments et notre ville d'Aix peut revendiquer à juste titre l'honneur d'avoir organisé le congrès en lui imprimant le mouvement propre à en assurer le succès. La Société littéraire d'Apt et l'Académie des félibres dont le siège est à Avignon ont apporté leur précieux concours. Quant à notre Académie, elle a voté une médaille d'or destinée au concours de poésie. MM. Bonafous, de Berluc, Gaut et Reynald ont présidé ou fait partie des jurys chargés de couronner les auteurs de pièces de vers françaises ou provençales. Enfin, n'en déplaise au correspondant du journal *le Temps* affirmant que l'élément provençal avait trop dominé dans ces solennités et

que les félibres avaient saisi une occasion pour affirmer ou exagérer leur importance, nous pensons que l'idiôme des Mistral, des Roumanille, des Aubanel et autres ne saurait perdre ses droits à l'estime de ceux qui apprécient le naïf et le simple quand il est relevé par une expression élégante et un tour spirituel.

En septembre dernier, la ville de Forcalquier inaugurait la chapelle de Notre-Dame de Provence sur l'emplacement de l'ancien château des Comtes. Aux pompes religieuses se sont mêlées des fêtes littéraires auxquelles deux de nos collègues ont apporté un digne concours. Nous n'entrerons point dans de longs détails sur cette solennité essentiellement provençale, rehaussée par la présence et la part que nos principaux félibres y ont prise et offrant cette circonstance particulière que notre bel idiôme a dominé dans les diverses allocutions et même dans la chaire chrétienne. C'est dans la langue de nos aïeux que M. de Berluc, au moment de la distribution des récompenses aux lauréats, a rappelé les gloires de Forcalquier et que M. Gaut a intéressé vivement son auditoire par le drame intitulé : *lei Mouro,* sujet si bien approprié à la circonstance : pendant quatre jours, a dit M. de Berluc, dans le discours final des adieux, on a vu un spectacle merveilleux et peut-être unique, des hommes de tous les partis oublier un instant et les préoccupations sociales

et les étroites querelles de la politique pour se tendre une main cordiale à l'ombre de ces antiques couleurs de la Provence que tous les partis peuvent regarder comme leur commun drapeau.

J'aborde maintenant ce qui concerne d'une manière plus particulière nos occupations intérieures :

Sans doute les sociétés savantes puisent leurs principaux éléments de prospérité dans les travaux de l'intelligence : mais il existe certaines conditions matérielles dont l'absence ne pourrait que refroidir le zèle de leurs membres et entraver les meilleures dispositions.

Depuis quelque temps l'état de nos archives laissait un peu à désirer, à cause de l'exiguïté du local qui leur était affecté. Un nouvel emplacement offrant toutes les conditions nécessaires nous permettra désormais d'y établir un ordre parfait. M. le président, M. l'archiviste et quelques autres de nos confrères s'occupent à classer avec ordre nos collections et à les compléter. C'est là une amélioration dont l'heureux résultat ne saurait être douteux.

Nos relations avec les sociétés savantes des départements et les académies étrangères ont toujours lieu avec régularité. Notre zélé président qui remplit ses fonctions d'une manière si digne et avec une exactitude des plus louables, nous

signale ce qu'offrent de plus intéressant les publications des sociétés qui correspondent avec la nôtre. J'ai manifesté plus d'une fois et j'exprime de nouveau le regret que nos faibles ressources pécuniaires ne nous permettent pas d'y correspondre dans des proportions identiques.

Des lectures intéressantes et variées ont rempli nos réunions hebdomadaires :

M. le comte de Saporta, dont le goût bien prononcé pour les sciences naturelles n'est un problème pour personne, nous a rendu compte avec une précision et une clarté remarquables de diverses publications se rattachant à ses études favorites : *L'empire du Brésil à l'exposition universelle de Vienne en 1873*, divers articles entr'autres de M. Matheron insérés dans les Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Toulouse et une publication sur la marche et les progrès de l'anthropologie préhistorique, tels sont les objets qui ont attiré l'attention de notre collègue. Le dernier notamment nous a valu une savante dissertation sur l'âge de fer, l'âge de bronze et l'âge de pierre. M. de Saporta a annoncé que ces études seraient abordées dans un congrès qui devait se tenir dans la capitale de la Suède.

Cette imposante réunion s'ouvrait en effet au mois d'octobre 1874 dans la ville de Stockholm.

La France, l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne y avaient envoyé des délégués, au nombre desquels figurait M. de Saporta. Le rapport qu'il nous en a fait a excité notre vif intérêt. Une des questions les plus importantes était relative à la théorie de M. Quatrefages cherchant à caractériser les diverses races humaines par la forme des cranes, système combattu par un savant prussien. M. de Saporta s'est loué du gracieux accueil que nos compatriotes ont reçu de la population suédoise, et de toute la sympathie dont ils ont été l'objet de la part du souverain. J'ajoute cette particularité intéressante que la langue française avait été réservée dans le congrès de Stockholm.

M. le conseiller de Payan-Dumoulin utilise les loisirs que lui laissent les fonctions de la magistrature, par des excursions dans le domaine de la géologie et des sciences naturelles. L'archéologie, la bibliographie et les beaux-arts sont encore l'objet de ses études et il a publié sur ces matières plusieurs opuscules pleins d'intérêt. Il nous a communiqué récemment le récit d'une excursion aux environs d'Uchaud, dans le Gard, et il a signalé à notre attention la découverte d'une quantité de fossiles marins dont il a expliqué l'origine.

Notre habile ingénieur, M. Plaisant, nous a lu une dissertation sur la force vive, expression consacrée en mécanique pour représenter la masse d'un corps, multipliée par le carré de sa vitesse.

Il a constaté notamment son action sur l'artillerie et les machines à vapeur. Un autre mémoire du même académicien a pour objet les dynamomètres mesurant le travail mécanique qu'un moteur peut développer et qui sont une des plus belles applications de la science à l'industrie. Signalons encore de notre collègue deux publications se rattachant aux matières dont il est un juge si expérimenté, savoir : des notes sur la mécanique suivies de quelques explications à l'usage des élèves des écoles nationales d'arts-et-métiers, et un cours sur les machines professé aux élèves de quatrième année.

Nos eaux thermales ont été l'objet de plusieurs ouvrages soit de la part des anciens, soit de la part des modernes. Je n'ai pas à en donner la nomenclature généralement connue depuis Strabon jusqu'au docteur Robert qui écrivait son traité au commencement de ce siècle. Notre collègue M. le docteur Bourguet nous a lu une savante dissertation sur nos eaux offrant d'autant plus d'intérêt qu'il les a considérées sous un nouvel aspect. Il a reconnu leur utilité dans le cas de métrite chronique avec prédominance du système nerveux et constaté que la médication thermo-minérale donnait le meilleur résultat. Un petit nombre d'eaux minérales possède cette qualité et on ne cite guère que celles de Plombières et de Luxeuil, en France, et quelques-unes à l'étranger.

Il est juste d'observer que deux honorables docteurs de nos jours avaient entrevu la nouvelle propriété de nos eaux. Toutefois M. Bourguet l'a constatée par des arguments qui laissent peu de prise à la critique.

Je mentionnais dans mon dernier compte-rendu la nomination de M. Benoist, professeur de littérature étrangère, en remplacement du regretté M. Cabantous. Je félicitais l'Académie d'avoir admis dans son sein un membre si recommandable par de nombreux travaux littéraires. Mais peu de temps après son admission, la confiance du Gouvernement appelait M. Benoist à la suppléance de la chaire de M. Patin, à la Sorbonne (1). Nous sommes heureux de nous le rattacher par le titre de membre correspondant. Il nous avait communiqué une savante dissertation sur la philologie. C'est une science encore quelque peu incertaine et controversée, peu accessible à tous les esprits, malgré les travaux des Humboldt, des Bopp, des Schlegel et des Burnouf. M. Benoist nous a dépeint le caractère qui lui est propre, la finesse des aperçus et l'exactitude. Il nous a entretenus des philologues les plus célèbres tels que les érudits éminents de

---

(1) Par décret du 30 juin 1876, M. Benoist a été nommé titulaire de la chaire de M. Patin, décédé.

l'école d'Alexandrie, ceux de la renaissance et des temps postérieurs, les Juste-Lipse, les Casaubon, les Scaliger, les Wolf, soigneux de restituer dans leur intégrité les textes de nos anciens auteurs.

Une autre dissertation de M. Benoist est relative à l'orthographe des Latins sous Auguste. C'est la préface d'une édition abrégée de celle en trois volumes in-8° du Virgile de notre savant philologue. L'orthographe latine n'est point arbitraire, l'auteur en suit les transformations et en établit les règles. Elles sont fondées sur une exacte critique et sur l'attention donnée aux monuments épigraphiques.

M. Tavernier continue à nous communiquer de judicieuses observations sur des écrivains célèbres. D'abord c'est Mme de Staël marquant une époque nouvelle dans la littérature et dont notre collègue a signalé les tendances, la profondeur et la richesse des pensées. *Corinne* est le chef-d'œuvre de l'auteur : un roman et un tableau de l'Italie y sont fondus ensemble avec un art parfait. L'Allemagne offrait à l'esprit observateur de Mme de Staël d'immenses recherches à recueillir. Le roman par lettres de *Delphine* fournissait encore à son âme ardente et sensible les plus doux épanchements. *Les mémoires pour servir à l'histoire de mon temps,* par M. Guizot, et *les mémoires d'outre-tombe,* de Chateaubriand, ont

encore suggéré à M. Tavernier de judicieux aperçus, en signalant les nuances qui les distinguent sous les rapports des pensées et du style. Enfin remontant le cours des temps, notre confrère a soumis à une sage critique les idées de Pline l'ancien, de Cicéron et de Sénèque sur la divinité. La théorie de Pline manque d'ensemble et d'unité. Celle de Cicéron s'écarte de la vérité philosophique et son système offre des doutes et des contradictions. Quant à Sénèque, sa théorie est plus rationnelle ; on dirait que ses idées lui sont inspirées par le souffle du christianisme.

M. Reynald nous a entretenus d'un sujet tout provençal. Il a recherché dans les lettres de Mme de Sévigné les rapports de M. de Grignan, son gendre, avec les communautés de Provence. Il a excité le plus vif intérêt en nous retraçant le tableau fidèle des luttes soutenues par ces communautés contre le gouverneur pour la défense des libertés locales et des deniers de la province.

Le savant professeur à la Faculté des lettres nous a encore communiqué une étude sur le dernier ministère de M. Gladstone. Lord Palmerston et Gladstone ont des titres au souvenir de la postérité à cause des grandes réformes qui se sont accomplies sous leur administration. Parmi celles opérées par ce dernier ministre, M. Reynald signale entr'autres les réformes économiques, savoir l'abolition des derniers vestiges du système

financier déjà attaqué par Robert Peel, et l'établissement d'un nouveau régime pour l'instruction primaire. Comment Gladstone a-t-il été renversé non par un échec parlementaire mais par le pays tout entier? M. Reynald pense que ce ministre est tombé pour avoir voulu accomplir trop de réformes en peu de temps.

M. Alexis de Fonvert joint au culte des beaux-arts le goût des études littéraires. Nous lui devons: une pièce de vers intitulée : *La philosophie chez les animaux;* un apologue dont le titre est : *Le papillon, la fleur et le grillon,* et des détails sur une vieille oraison en langue provençale qui, malgré les expressions souvent vulgaires, est intéressante par sa naïveté. C'est une pieuse légende qui se rattache à une vie de sainte Marguerite en vieux catalan publiée récemment dans les mémoires de l'Académie de Toulouse. Le culte de sainte Marguerite était en grande faveur au moyen-âge, et l'auteur de la légende recommande la lecture du martyre de cette sainte aux femmes enceintes pour leur heureuse délivrance.

Le même académicien est encore versé dans les matières agronomiques. Ce mal cruel qui détruit nos vignobles et tarit une source importante de nos produits agricoles, a fixé toute l'attention de notre confrère. Un de nos membres correspondants, M. Henri Bouschet, de Montpellier,

grand propriétaire et travailleur intelligent, nous adressait naguère deux brochures concernant le phylloxera. L'habile agronome recommande d'adopter un système de greffage au moyen d'un plan exotique. D'après M. de Fonvert, la vigne sauvage qui croît dans nos bois au milieu des buissons et sur les rives de nos fossés, peut être utilisée comme les ceps apportés d'Amérique, car cette vigne a résisté jusqu'ici aux atteintes du phylloxera sinon en totalité, du moins en très-grande partie. Notre judicieux confrère pense que le moyen le plus efficace à employer pour la régénération de nos vignobles paraît être celui de faire des semis de pepins cueillis sur des vignes parfaitement saines et même sur des vignes sauvages. Puisse un avenir plus ou moins prochain nous démontrer que les recherches de la science ont enfin triomphé du mal et acceptons-en l'augure.

Dans un ordre d'idées différent, un autre membre correspondant, M. René Lavollée nous a adressé un exemplaire d'une récente publication sur Channing, sa vie et sa doctrine, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Notre confrère M. Charles de Ribbe nous a initiés à la connaissance parfaite de ce livre par le judicieux rapport qu'il nous en a fait. Channing est parmi les auteurs américains celui dont les œuvres méritent toute notre attention.

On aime à se rendre compte de ses idées sur la religion, sur son système de gouvernement, sur la morale, l'instruction publique et autres objets relatifs à l'économie politique.

J'ai essayé de prendre part à ces intéressantes communications par la lecture d'un morceau tiré de l'histoire romaine sous ce titre : *Le favori de Séjan ;* une fable intitulée : *La guêpe et les abeilles,* et une lettre inédite de Chapelain à Gassendi, suivie de quelques observations.

Depuis mon dernier compte-rendu, la mort a épargné nos membres résidants et nos membres honoraires. Mais la perte de deux correspondants m'impose le triste devoir d'honorer leur mémoire par quelques mots exprimant nos regrets et que m'inspire un pieux sentiment de confraternité :

En septembre 1874 s'éteignait M. Polydore de Bec, neveu d'un ancien officier d'artillerie, qui fut un des fondateurs de notre Académie. M. Polydore de Bec s'était voué à la science agronomique. Dès 1825, notre Société couronnait son mémoire sur la culture des amandiers. Successivement directeur de la Ferme-École, promoteur de *l'Ami des Agriculteurs,* et des *Annales agricoles de la Montaurone,* auteur de nombreux rapports à la Chambre d'agriculture, M. de Bec avait inséré divers travaux dans la *Revue agricole,* publiée par le Comice d'Aix, qu'il présida dès sa fonda-

tion. J'aime encore à rappeler que le tome V de nos mémoires contient un travail justement estimé de M. de Bec sur la plantation des vignes dans notre département. Enfin notre regretté confrère a bien mérité du pays, comme premier promoteur du canal du Verdon, au Conseil d'arrondissement et à la Chambre d'agriculture. Le savant rapport qu'il publia à ce sujet fut présenté au président de la République lors de son passage à Aix en septembre 1852.

L'autre perte toute récente est celle du regretté M. Mortreuil, un des plus recommandables habitants de la ville de Marseille. Magistrat intègre et conciliant, il joignait à l'exercice de ses honorables fonctions d'importants travaux littéraires. Citons entr'autres son *Histoire du Droit byzantin* qui lui mérita le titre de correspondant de l'Institut ; ses publications de diverses poésies provençales des XVIme et XVIIme siècles, d'après les originaux et les manuscrits ; un dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille. Bibliophile distingué, zélé collectionneur, il laisse sous presse plusieurs mémoires. Je me plais encore à rappeler, que lors de la 33me session du Congrès scientifique tenu dans notre ville en décembre 1866, M. Mortreuil fut un des quatre vice-présidents généraux, et que dans la section d'archéologie et d'histoire il communiqua deux intéressants mémoires, l'un sur la céramique pro-

vençale, l'autre sur les juridictions marseillaises pendant le moyen-âge.

Le fauteuil laissé vacant par le départ de M. Desjardins est occupé par M. Beaumarchey, professeur émérite de l'Université. Voué à l'enseignement dès son jeune âge, notre nouveau confrère s'attacha constamment à former le cœur et l'esprit des élèves confiés à ses soins, en les initiant aux sources du vrai, du beau et du bien. Admis à la retraite, M. Beaumarchey se livre à de nombreux et utiles travaux scientifiques et littéraires. L'astronomie, la cosmographie, la grammaire, l'économie politique, la morale et la religion, tel est le vaste champ ouvert à ses études. Dans son discours d'installation, M. Beaumarchey a fait l'éloge de l'éminent magistrat auquel il succède. Parmi les publications de M. Desjardins, il a signalé notamment son *Histoire des États-Généraux, 1355-1614*, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques lors du concours ouvert en 1866.

M. de Berluc-Perussis est le successeur de M. Benoist. Ancien membre résidant, notre confrère avait échangé ce titre contre celui de correspondant, lorsque les circonstances l'obligèrent à quitter le séjour de la ville d'Aix. Aujourd'hui il a de nouveau fixé sa résidence dans la cité qui lui est chère et c'est avec une véritable satisfaction que nous avons renoué d'une ma-

nière plus étroite les liens qui nous unissent. Inutile de faire l'éloge de M. de Berluc. Comme par le passé, cet honorable membre apportera à nos travaux une collaboration aussi active qu'intelligente. Érudit consommé, versé dans l'histoire du pays, aimable poète, plein de zèle pour la propagation de ce qui est bon et utile, lauréat dans divers concours, M. de Berluc a mérité par ses nombreuses productions d'honorables distinctions. Je me plais à rappeler qu'il a dignement représenté notre Académie à ces brillantes fêtes que célébrait naguère la ville de Nîmes en l'honneur d'un de ses plus illustres citoyens, de celui qui fut à la fois un grand poète, un patriote sincère, un chrétien fermement convaincu.

Une récente publication de M. Hortis, bibliothécaire de Trieste, sur Boccace, ambassadeur à Avignon, a été l'objet d'un rapport plein d'aperçus ingénieux de la part de M. de Berluc. Le livre de M. Hortis contient un épisode des plus intéressants sur le séjour des papes à Avignon. Il est curieux de voir l'auteur du *Décaméron* chargé de missions diplomatiques auprès du souverain Pontife, et l'histoire de son ambassade révèle en Boccace un politique habile ne ressemblant nullement au poète léger que nous connaissons.

Enfin M. de Berluc nous a présenté un rapport critique sur un article du recueil *la Romania*, relatif à une pièce intitulée *las Letanias romansa-*

das, que contient un manuscrit du musée Calvet, d'Avignon, et que M. Lieutaud, conservateur de la Bibliothèque de Marseille, a publiée en 1874 dans un numéro de la *Revue de Provence*.

Mentionnons encore brièvement quelques publications intéressantes dont les auteurs étrangers à notre Académie lui ont fait hommage :

M. Letellier, de la ville de Caen, nous a adressé un ouvrage intitulé : *Le mot base de la raison et source de ses progrès*. Notre confrère M. Beaumarchey a été chargé de nous faire un rapport sur cette œuvre qui offre un double intérêt métaphysique et philologique. Les appréciations du rapporteur nous ont signalé son aptitude parfaite en pareilles matières.

Un honorable notaire de notre ville, M. Alexis, nous a gratifiés d'un exemplaire de son *Étude sur la signification des noms des communes de Provence*. Cet ouvrage consciencieux, fruit de longues et judicieuses recherches, a été l'objet d'un lumineux rapport par M. G. de Saporta. Les étymologies des noms des lieux ont déjà fait la matière de diverses interprétations. C'est là un sujet hérissé de difficultés. L'estimable auteur a souvent atteint le but qu'il se proposait par la justesse de ses déductions, tirées en général de la position de la localité, de la nature de son sol, de ses produits, de son histoire et de ses monuments.

L'Académie a décerné le diplôme de membre honoraire à M. Beaune, procureur-général. Cet honorable magistrat est arrivé au milieu de nous précédé d'une réputation de capacité et de savoir. M. Beaune allie le culte des lettres à l'exercice des hautes fonctions dont il est revêtu. Je n'ai point à apprécier les qualités du magistrat qu'une voix éloquente a déjà exposées dans une autre enceinte (1). Littérateur d'un goût parfait, M. Beaune est auteur, entr'autres productions, de deux curieuses notices puisées aux meilleures sources et dont le sujet est relevé par de judicieuses observations, savoir : *Un procès de presse au XVIIIme siècle*, Voltaire contre Travenol, et *les Sorciers de Lyon*, épisode judiciaire du même siècle. Ici, attaqué par de nombreux libelles, Voltaire choisit pour point de mire de ses poursuites un modeste attaché comme violon à l'orchestre de l'Opéra. Là M. Beaune nous apprend que le moyen-âge n'a pas eu seul le privilège de brûler les sorciers et qu'en 1745, des malheureux expièrent par une mort cruelle leurs prétendus crimes de sortilège, prestiges diaboliques et magie. M. le procureur-général prend un vif intérêt à nos

(1) Voir le discours de M. l'avocat-général Félix Clappier, prononcé lors de l'installation de M. le procureur-général Beaune.

travaux. Il dérobe quelques instants à ses importantes occupations pour venir assister à nos réunions hebdomadaires.

Nous avons encore admis parmi nos membres honoraires, Mgr Forcade, le digne successeur de Mgr Chalandon. Pénétré dès sa jeunesse d'une vive ardeur pour le salut des âmes, le futur prélat s'était dévoué aux labeurs de l'apostolat dans les contrées infidèles. Successivement évêque de Samos, vicaire apostolique du Japon, évêque de la Guadeloupe, ensuite de Nevers, Mgr Forcade est un pontife plein de zèle pour la maison de Dieu et d'une supériorité de vues administratives qui nous rappelle ses plus illustres prédécesseurs.

Ont été admis comme correspondants :

M. Albert Falsan, un des plus fervents adeptes de la science géologique, membre de l'Académie de Lyon et de plusieurs autres sociétés savantes. M. Falsan est auteur de nombreuses publications scientifiques justement estimées et dont notre confrère M. Gaston de Saporta nous a présenté un rapport très-détaillé, attestant ses profondes connaissances en pareilles matières.

Mgr Besson, le nouvel évêque de Nîmes. Par ses vertus et ses talents oratoires le vénérable prélat est appelé à continuer les traditions des Fléchier, des de Chaffoy, des Cart et du regretté Mgr Plantier. Tout récemment ses oraisons funè-

bres de son illustre prédécesseur immédiat et du grand poète, une des gloires de sa ville natale, si ce n'est de la France entière, ces deux éloges si remarquables, ont réveillé dans tous les cœurs les plus touchants souvenirs.

Tel est, Messieurs, le résumé bien aride de nos travaux. Ils méritaient sans doute de plus longs développements, mais je n'ai pas voulu fatiguer l'attention dont vous m'honorez. J'ose me flatter toutefois que la concision de mon rapport n'en aura point exclu la clarté, et que, grâce à votre bienveillance bien connue vous ne m'appliquerez point ces mots du poète latin :

..... Brevis esse laboro
Obscurus fio .....

RAPPORT

SUR

LES PRIX RAMBOT ET REYNIER

Par M. le Comte GASTON DE SAPORTA

MESSIEURS,

On a trop souvent disserté sur les prix de vertu pour ne pas être fixé sur le sens du mot et la portée de l'institution. La Vertu, avouons-le, ne saurait être ni récompensée ni brevetée. A quiconque voudrait la payer, elle aurait droit de répondre comme Pierre à Simon-le-Magicien : garde ton argent, *pecunia tua tecum sit*. Le prix de la vertu est inestimable et sa couronne, pas plus que son royaume, ne sont de ce monde ; émanée d'en haut, inspirée par une voix surnaturelle, la Vertu traverse la terre en exilée et en pélerin ; au milieu des réalités qui nous assiègent,

elle aspire à un idéal trop élevé pour être facilement atteint. La Vertu vraie n'est rien autre que la perfection de l'âme, s'épurant sans cesse, luttant contre ses propres penchants, adoptant une vie différente de celle qui plaît au grand nombre et en faveur de laquelle nous faisons tant et de si continuels efforts. Cette perfection relative de l'âme, si rare par elle-même, si contraire à notre égoïsme naturel, trouve son modèle en Dieu, la perfection souveraine ; c'est Dieu que considère uniquement l'âme vertueuse ; c'est à lui qu'elle s'attache ; c'est pour lui qu'elle se détourne de ce qui ravit le vulgaire pour se mouvoir et se renfermer dans une sphère idéale où nos inclinations déréglées, nos désirs, d'autant plus violents qu'ils demeurent inassouvis, ne pénètreront jamais.

Jadis, dans les sociétés antiques et païennes, Vertu était synonyme de force et de courage. C'était le dévouement à la patrie que l'on considérait avant tout : égoïste dans sa vie privée, maître absolu de sa femme, de ses enfants, à plus forte raison de ses esclaves, l'homme avait pourtant le devoir de s'immoler sans murmure pour cet être collectif que l'on nommait la *cité* ; dans certains cas et dans certains pays, il devait suivre son chef et lui obéir inexorablement. L'esclave lui-même donnait sa vie pour son maître. Près des guerriers morts en défendant leur pays, Vir-

gile ne place dans les Champs-Élysées que les prêtres chastes, les poëtes inspirés et enfin ceux qui ont attaché leur nom à d'utiles inventions. Ainsi, la vertu antique consiste à favoriser l'ordre social, à demeurer fidèle à ses lois, à mourir pour lui ; mais la vertu individuelle, celle qui consiste à cultiver son âme, en rejetant le mal qui la souille et pratiquant le bien par le sacrifice et le dévouement, semble ne pas exister aux yeux du grand poëte qui évoque devant Énée la foule entière des justes.

C'est au Christianisme que nous devons une conception nouvelle de la Vertu. Depuis la venue du Christ, la Vertu consiste réellement à imiter son exemple, à suivre ses préceptes, à agir selon ses paroles : *Soyez parfaits*, a-t-il dit, *comme votre Père céleste est parfait ;* pour être parfait il faut aimer les autres autant et plus que soi-même et dans le seul but de se conformer à la volonté de Dieu.

Au milieu même de nos sociétés si ébranlées dans leurs éléments constitutifs, si anxieuses dans leurs aspirations, la Vertu est restée essentiellement chrétienne dans sa façon d'être conçue et d'être pratiquée. En dehors de l'idée chrétienne où peut-on dire réellement qu'elle existe ni qu'elle se montre ? Sous le soleil de notre civilisation, tout est lumière, activité et pénétration d'esprit en ce qui touche aux sciences et aux applications

des sciences. Qu'il s'agisse de l'exploitation raisonnée des mille rouages, de plus en plus compliqués, au moyen desquels se meut notre organisation, nous sommes assurément les maîtres. Ce qui est procédé, invention, réalisation, ce qui favorise l'investigation et la généralité, tout cela est bien de notre domaine. C'est le côté brillant de notre époque, qui donnera à celle-ci sa force et son relief en face de la postérité ; mais l'esprit humain est ainsi fait qu'il conserve rarement un juste équilibre ; lorsqu'il se jette à corps perdu dans une direction déterminée, il oublie ou néglige les autres, ou s'en interdit volontairement l'accès, comme si entre plusieurs routes, non pas divergentes, mais parallèles, il lui était loisible de n'en choisir qu'une, au risque de manquer le but principal et de sacrifier tout le reste à la satisfaction exclusive de l'une des tendances particulières qu'il renferme en lui.

C'est pour cela que dans le siècle où nous vivons, dès qu'on laisse de côté les aptitudes et les spéculations par lesquelles nous excellons pour redescendre dans les profondeurs de l'âme et explorer en elle les régions qui relèvent de la conscience seule, nous sommes aussitôt frappés d'une indigence qui contraste avec nos autres richesses. Nous nous avançons dans une nuit au sein de laquelle on se heurte confusément. Remarquons en effet avec quelle étrange facilité les

intelligences contemporaines dévient, se démentent elles-mêmes et flottent livrées à tous les hasards du vent qui souffle et du tourbillon qui les emporte ; et pourtant, malgré tant de causes de démoralisation, la vertu telle que nous l'honorons, au moins des lèvres, est toujours chrétienne dans son principe et sainte, non pas seulement parce qu'elle est digne de respect, mais parce qu'elle se borne à imiter les saints que l'Eglise nous présente comme des modèles à suivre. S'il est permis d'employer une image saisissante, tandis que nous voguons sur un grand navire, traversant une mer houleuse, perdus dans la nuit et sous la main d'un pilote invisible, nous apercevons devant nous la lumière d'un phare qui brille d'une clarté parfois affaiblie et intermittente et qui cependant ne cesse pas de luire. Cette lumière est celle du Christ ; il porte dans ses mains cette lampe divine qui lui fut réservée de tout temps, ainsi que le proclame le psalmiste : *Paravi lucernam Christo meo.* Ne perdons pas de vue cette lueur suprême, dernier moyen de salut qui reste à nos générations ; ce sont les humbles et les petits, les délaissés du monde, les ignorants et en même temps les justes qui se laissent diriger par elle et vont, à l'exemple des vierges sages, allumer leur flambeau à ce foyer béni. Et nous, Messieurs, que faisons-nous sinon chercher à découvrir ces clartés éparses

et mystérieuses et les signaler à l'attention de tous. Dans cette recherche, nous constatons avec joie des symptômes consolants, nous les acceptons comme des indices qui nous empêchent de désespérer de l'avenir et qui atténuent les tristesses du présent. En respirant le parfum qui s'exhale des actions vertueuses, il semble que nous devenions meilleurs et, si nous demeurons très loin en arrière, sans avoir la force de rejoindre ceux dont les œuvres attirent notre admiration, nous puisons du moins dans le spectacle même de ces œuvres l'amour du beau et du bien et le désir de nous en rapprocher

L'Académie avait, cette année, à examiner de nombreux dossiers, parmi lesquels elle a dû faire un choix, en regrettant de ne pouvoir franchir les limites du crédit dont elle dispose. La commission qu'elle avait nommée et dont je suis auprès de vous l'organe autorisé ne s'est pas décidée sans motif; dans les conclusions qu'elle a adoptées elle a été surtout dirigée par la pensée de faire prévaloir l'abnégation et le dévouement volontaires sur ce qui n'est que le strict accomplissement d'un devoir de famille, d'une obligation morale ou d'une fonction professionnelle. Lorsque des hospitaliers prodiguent leurs soins à des malades, lorsque des enfants entourent de tendresse la vieillesse des parents ou que ceux-ci

veillent sur les premiers ; lorsqu'enfin, à défaut d'héritiers directs, certaines personnes recueillent et gardent près d'elles des orphelins ; nous ne voyons dans tous ces faits rien que de naturel et de conforme aux penchants légitimes du cœur humain. L'affaiblissement seul du sens moral nous pousse à leur assigner une valeur exagérée, comme s'ils attiraient l'attention, en devenant de plus en plus rares et, pour ainsi dire, exceptionnels. L'Académie est loin cependant de vouloir nier qu'il y ait un mérite réel à remplir exactement ou surabondamment des devoirs dont l'oubli entraînerait à la fin la ruine de la société elle-même. Loin de s'interdire le couronnement de pareilles actions, elle encourage les personnes qui seraient à même de les découvrir, à lui en donner connaissance ; mais, obligée qu'elle est de choisir, elle donne la préférence à des actions plus relevées encore, puisqu'elles semblent inspirées uniquement par l'attrait du bien et par l'idée d'un dévouement d'autant plus admirable qu'il est plus libre et plus volontaire.

Ces réflexions viennent à l'appui de la décision qui décerne le prix Rambot à Elisabeth Vidal, née et demeurant à Aix. — C'est une touchante histoire que celle d'Elisabeth Vidal, aussi simple que touchante ; rien d'éclatant ne s'y montre, le dévouement y est obscur et presque monotone

dans sa continuité, et pourtant on rencontre une grande élévation d'âme chez celle dont peu de lignes vont suffire à vous résumer l'existence.

Elle est née en 1810 de parents pauvres ; elle a appartenu à une famille malheureuse ; elle avait des frères et des sœurs. Pour mieux leur venir en aide elle renonça à s'établir et se consacra tout entière à ce culte du foyer domestique où les joies sont si vraies et si pures, mais où la tristesse pénètre trop souvent par la mort qui fauche les rangs sans pitié et emporte une à une les gerbes à peine liées. Il y a eu dans la vie d'Elisabeth Vidal une époque où le dévouement chez elle était loin d'être sans compensation ; son cœur battait à l'unisson de celui de plusieurs autres êtres chéris. Ce cercle de famille où chaque enfant a sa place marquée, sa mère, toute pauvre qu'elle était, s'était plue à l'agrandir encore. Après avoir été nourrice d'une enfant de l'hospice nommée Rose, comme celle dont Reine Garde a si bien raconté la touchante idylle, elle l'avait gardée parmi les siens, et Elisabeth s'était attachée à Rose, cette sœur d'adoption, que ses parents n'avaient pas hésité à lui donner, croyant faire dans leur simplicité une action des plus ordinaires ; non-seulement elle ne murmure pas, mais elle entre dans cette pensée généreuse ; elle se l'approprie, et, par ses soins, son travail, son activité, elle s'y consacre avec un courage au-

dessus de son âge. Elle sacrifie tout et se sacrifie elle-même. Ce n'est pas elle en effet qui s'établira, elle, la fille vraie ; ce sera l'enfant trouvé ; ce sera Rose qui se mariera et s'éloignera d'une famille qui pourtant avait des droits à ses soins après lui en avoir tant donné.

Durant trente ans Elisabeth reste auprès de sa mère ; les deux femmes survivent à tout le reste ; elles demeurent seules ; elles n'ont plus à glaner que des souvenirs auprès de ce foyer devenu désert et toujours indigent. Entre elles le nom de Rose a été prononcé bien des fois, non pas avec amertume, mais comme l'image dernière d'un passé qui n'est plus. — Rose est loin ; elle a suivi son mari ; vit-elle encore ? est-elle heureuse ? pense-t-elle à ceux qui ne sont plus, pense-t-elle au moins à ceux qui survivent, aux derniers de tous ? — Si elle revenait un jour, ah ! n'aurions-nous pas quelque joie à lui ouvrir les bras ? — Si elle revenait, ne serait-ce pas une preuve qu'elle se souvient encore de ce que nous fûmes pour elle ? — Rose revint en effet ; elle revint après trente ans frapper à cette porte dont elle avait franchi le seuil, non sans quelque regret, mais après tout croyant être heureuse et cherchant à l'être loin de ses bienfaiteurs ; elle reparut, mais veuve et sans enfants, pauvre, infirme, délaissée. — C'est toi, Rose, dirent les deux femmes, oh ! assieds-toi entre nous deux,

sois la bienvenue ; je suis toujours ta sœur et voilà bien ta mère. Rose s'assit, car elle ne pouvait marcher ni travailler ou plutôt elle se coucha et Elisabeth s'installa à son chevet, comme elle l'avait fait déjà à celui de ses deux sœurs, de son frère, de son père, comme elle le fera pour sa mère, quand il le faudra. Non seulement elle soigne Rose comme une sœur de charité, mais elle est douce pour elle, elle embellit ses derniers moments ; elle sourit, pour lui en voiler l'amertume ; elle lui ferme les yeux et reprend auprès de sa mère cette vie d'austère abnégation qui sera son lot sur cette terre, mais d'où résultera pour elle un trésor que ni la rouille ni les voleurs ne sauront atteindre. — Telle est, Messieurs, la légende vraie qui se rattache au prix Rambot cette année.

L'Académie, en décernant le prix Reynier, s'est attachée surtout à réaliser les intentions du testateur ; non seulement elle a cru bien agir en le divisant, mais dans l'emploi qu'elle a fait de la somme dont elle dispose elle a voulu tenir compte des soins apportés à une éducation vraiment chrétienne. D'ailleurs, parmi les actes signalés à l'Académie, aucun ne lui paraissait assez éclatant pour justifier l'attribution de la somme entière. C'est ainsi que se conformant à ce qu'elle a fait d'autres fois, notre société, sur les mille

francs dont se compose le prix Reynier, en a attribué quatre cents à Antoine Théric, trois cents à Rose Lahaus et les trois cents francs restant à Marie-Victorine Deyme. A des titres divers, ces trois noms ont également droit à notre sympathie respectueuse ; ils la méritent d'autant plus que, loin de chercher le bruit et la lumière, les actes accomplis l'ont été à l'écart et en silence, sous la seule impulsion de l'amour du bien et sans espoir de la faible récompense dont l'existence même était ignorée de ceux qui l'obtiennent aujourd'hui.

Il en est certainement ainsi d'Antoine-Prosper Théric, modeste cultivateur des environs d'Aix. Loin d'être aisé, son état est plutôt voisin de la gêne et de la pauvreté. Il est chargé d'une nombreuse famille ; ses cinq enfants sont presque tous en bas âge, puisque l'aîné vient à peine d'avoir quatorze ans, et pourtant Théric, ainsi dénué de ressources, n'hésite pas à garder chez lui, à nourrir, à vêtir, à traiter à l'égal de ses autres enfants, un orphelin abandonné, qu'il avait accueilli à l'âge de trois mois, avec la promesse d'un salaire, dont il n'a jamais été payé que les premiers termes. Remarquons-le, Messieurs, Théric ne cède pas seulement à un mouvement de commisération, sa détermination est raisonnée, il en accepte les suites avec toutes

leurs conséquences ; non seulement il ne met pas de distinction entre le pauvre délaissé et ses propres enfants, mais comme sept ans se sont écoulés et que l'orphelin a grandi, Théric songe à l'avenir de ce petit être vis-à-vis duquel il veut remplir dans toute leur étendue les obligations de sa paternité adoptive ; il le fait donc instruire et cherche à lui procurer un état qui lui permette de gagner sa vie par un travail honorable.

Si la conduite de Théric est celle de l'homme de bien marchant au but qu'il se propose avec autant de résolution que de bonté, Rose Lahaus nous présente à son tour le vrai modèle de la charité dont l'impulsion vivace survit à l'âge et triomphe de tous les obstacles, sans jamais se démentir.

Enfant de l'hospice où elle a été déposée en 1813, Rose Lahaus fut élevée dans l'établissement de la Charité, alors confié aux soins d'une *mère* ou directrice, nommée Madeleine Thibaud. Parmi les enfants qui lui étaient remis, celle-ci distingua particulièrement Rose Lahaus ; elle se montra pour elle une mère véritable et la jeune fille reconnaissante de cette affection, désireuse de correspondre à une tendresse dont elle appréciait la valeur, arrivée à l'âge de dix-sept ans, non-seulement ne quitta plus Madeleine Thibaud, mais elle devint pour elle une aide et une sup-

pléante, se faisant une part volontaire, qui s'agrandissait chaque jour, dans la tâche pénible de soigner et d'élever les jeunes orphelins. Mais ce que son cœur seul la poussait à exécuter librement, devint bientôt une nécessité de sa situation. La *mère* contracta des infirmités précoces ; elle dût être secondée et pour ainsi dire remplacée : Rose Lahaus ne faillit pas à cette obligation ; elle accomplit avec zèle ce qu'elle considérait comme un devoir et conquit l'admiration de tous ceux qui purent être témoin de son dévouement volontaire et en apprécier l'étendue. Cet état de choses dura des années ; en 1850, Rose Lahaus avait trente-sept ans ; sa jeunesse entière s'était écoulée sans autre plaisir que celui qu'éprouvent les nobles cœurs en se donnant sans réserve. Madeleine Thibaud est alors mise à la retraite, la direction de l'hospice est confiée à des religieuses ; une modique pension est allouée à la *mère*, désormais inutile, non-seulement parce qu'elle fait place à un nouvel ordre de choses, mais parce qu'elle est âgée et incapable de remplir aucune fonction. Elle pourra vivre à l'écart des minces ressources qui viennent de lui être allouées ; mais qui veillera sur elle ? qui lui prodiguera des soins journaliers de plus en plus nécessaires ? qui se tiendra près de ce lit qu'elle ne quittera bientôt plus ? Ce sera Rose Lahaus qui trouvera même dans son modeste travail de couturière le moyen

d'accroître des ressources que l'âge et les infirmités rendent chaque jour plus nécessaires. — Tout cela, Messieurs, a été fait simplement ; tout cela dure depuis plus de vingt-cinq ans ; le prix des journées de Rose ; la sympathie qu'elle inspire, les démarches discrètes et toujours bien accueillies qu'elle multiplie, tout est employé par elle à soulager celle dont elle est bien plus que la fille, la providence et l'ange gardien. Elle-même à l'heure présente touche à la vieillesse ; mais elle persistera jusqu'à la fin ; elle sera demain ce qu'elle fut hier, ce qu'elle est aujourd'hui. Si elle s'éloigne de Madeleine Thibaud, c'est pour mieux la secourir et reparaître bientôt auprès d'elle, sans jamais faillir à la pensée unique qui la dirige depuis son enfance et ne cessera jamais d'être le mobile de son existence.

Marie-Victorine-Émerant Deyme, née à Mallemort le 23 janvier 1848 n'est pas moins admirable que ceux avec lesquels elle partage le prix Reynier, mais son dévouement, si l'on peut s'exprimer ainsi, présente un autre caractère ; sorti d'un penchant plus naturel et tout aussi courageux, il est plus actif, plus ingénieux ; il est le propre d'une âme à la fois sensible et pleine de ressources, se fixant une tâche et sachant en comprendre et en surmonter toutes les difficultés. Après la mort prématurée de sa mère, Victorine

Deyme a voulu la remplacer auprès de ses frères et sœurs. Rien ne l'a arrêtée dans ce dessein, pas même son âge : elle avait à peine seize ans. Dès ce jour cependant la jeune fille avait disparu, il a survécu la mère, comme si la pauvre morte, s'incarnant, avait substitué son âme à celle de sa fille. Victorine Deyme, forte de sa constance, a employé douze ans à achever ce qu'elle avait entrepris ; à l'heure qu'il est elle n'a pas trente ans.

Elle était donc presque une enfant, quand elle perdit sa mère ; sa piété, sa bonne grâce, la sensibilité de son cœur avaient déjà attiré sur elle les regards de tous. Son père exerçait le rude état de tuilier et de chaufournier. Constamment absorbé par le travail, il ne pouvait s'occuper de sa nombreuse famille qui a compris jusqu'à douze enfants, dont huit sont encore vivants. Victorine avait bien une sœur aînée ; mais cette sœur était en condition à Aix et plus tard elle entra comme sœur converse dans un couvent. C'est donc à Victorine que revient le soin de gouverner ses frères et ses sœurs, tous plus jeunes qu'elle, de surveiller le ménage de son père : nous allons voir comment elle s'en acquittera.

Pendant six ans elle est la vraie mère et la compagne dévouée de tous ces enfants dont elle a la garde ; elle surveille leur conduite ; elle les élève ; elle reste attentive à tout ce qui peut déve-

lopper leur esprit, leur cœur, leur santé. Le ménage avec ses tracas matériels et ses nécessités journalières est tout à sa charge, et pourtant elle suffit à tout; son père peut vaquer à ses travaux et se reposer sur elle en toute confiance. Bien plus, une tante est auprès d'elle et cette tante loin d'être un soutien n'a qu'une santé affaiblie; elle tombe malade et meurt après de longues souffrances. Victorine Deyme ne l'abandonne pas, rien ne la décourage ; elle soigne sa tante comme elle soigne ses frères; veillant près de son lit, elle se lève la nuit pour l'aider, pour la faire boire ou seulement pour lui prouver qu'elle est toujours là. Cependant Victorine, loin d'être robuste, est plutôt frêle et délicate; elle-même est sujette à des crises nerveuses; mais son courage la soutient; elle surmonte toutes les épreuves. — La mort de son père est une des plus rudes qu'elle ait traversées ; elle eut lieu en 1870. A vingt-deux ans, Victorine restait seule, presque sans ressources, avec des frères en bas-âge, qui pouvaient bien aider leur père, mais parfaitement inhabiles à faire marcher à eux seuls la tuilerie ni le four à chaux. Eh bien ! dans une situation aussi difficile la force qui l'a soutenue jusque-là ne l'abandonne pas. Ingénieuse à trouver des combinaisons, elle place à Aix comme servante une sœur cadette; elle procure à ses frères du travail ; elle trouve à chacun d'eux la position qui lui con-

vient le mieux. Michel, le plus jeune de tous, est le seul qui lui reste ; alors, elle n'hésite plus, elle part avec lui ; rassurée sur le sort des autres, elle concentre sur ce dernier tout ce qu'elle a de résolution ; elle se place à Aix comme domestique et puise dans ses gages de quoi nourrir et élever l'enfant jusqu'au moment de sa première communion, en le mettant à même de se suffire à lui-même par un honnête travail.

Vous croyez que c'est tout; Eh bien ! non, la mission que Victorine Deyme s'est donnée n'est pas encore terminée ; elle veut jusqu'au bout soutenir son rôle de mère. Ces enfants qu'elle a soignés, élevés, placés, elle ne les quitte pas ; elle les suit des yeux et les réunit autour d'elle le plus souvent qu'elle le peut ; elle sacrifie son temps, sa peine, et quand il le faut jusqu'à ses exercices religieux, pour les préserver du danger des mauvaises compagnies, leur distribuer de bonnes paroles ou leur procurer d'innocentes distractions.

Vous jugerez, Messieurs, que Victorine Deyme est dignement associée à Rose Lahaus et à Antoine Théric; tous trois enfin, avec des degrés ou plutôt des nuances dont l'Académie a dû tenir compte, réunis à Élisabeth Vidal, font bien partie de cette phalange des belles âmes dont la vie et les actions sont devant Dieu ce que sont pour nos sens

humains un parfum exquis ou l'éclat le plus pur de l'or et des pierres précieuses.

Il est bon pour nous, Messieurs, esclaves de tant de soucis purement terrestres, en proie à tant de désirs malsains, jouets de tant de rêves désordonnés, de respirer cette senteur si douce et si pénétrante à la fois. La vertu et les bonnes actions ont un charme qui leur appartient et qu'il nous est permis de goûter, à nous si éloignés pourtant de la perfection dont elles sont sorties. Ce sont là des merveilles dont la beauté a quelque chose d'attractif et de séduisant, à l'exemple de ces œuvres d'art que l'on admire tout en désespérant de les imiter.

Je voudrais finir par une image consolante et je trouve sur mon chemin cette pensée tombée naguères à mes côtés d'une bouche respectable. La France, disait près de moi un pasteur de l'Église, la France sera sauvée, il faut en avoir la confiance, parce qu'elle renferme encore une foule d'âmes justes, parce que les prières et les actes de ces âmes s'accumulent sans cesse de manière à composer un trésor qui, offert à Dieu, deviendra plus tard notre rançon, et une fois rachetés nous retrouverons notre force, notre santé, notre fierté ; nous refleurirons comme la verge de Jacob. C'est le secret de l'avenir ; mais l'espoir est le refuge des affligés. Si ceux que nous couronnons aujourd'hui n'avaient eu ni espoir ni persévé-

rance, ils n'auraient rien sauvé autour d'eux ; ils n'auraient secouru ni élevé personne ; ils n'auraient pas cueilli cette large moisson de reconnaissance et de bénédiction qui fait aujourd'hui toute leur opulence. Il y a plus de quatre cents ans, Dieu sauva la France en acceptant le concours d'une forte et sainte paysanne, déterminée à se dévouer pour son pays, même au prix du plus cruel supplice. Nous ignorons le dessein de Dieu sur nous. Peut-être accomplira-t-il de nos jours le même prodige en suivant une voie différente, et, au lieu de se servir d'une femme, seule dans sa foi et dans son héroïsme, lui qui ne dédaigne pas l'obole de la veuve, aura-t-il pour agréables ces milliers de grains d'encens que brûlent en son honneur tant d'âmes pieuses que le monde ignore, mais que le père céleste connaît et dont il aime à exaucer les vœux.

Dans cette séance, M. de Berluc-Perussis a donné lecture de deux charmants sonnets, l'un en français, l'autre en langue provençale.

—

Sous ce titre : *Promenade pittoresque dans les régions qu'arrosent la Durance et le Verdon*, M. Alexis de Fonvert a présenté une description complète des localités où naissent ces deux rivières et de celles qu'elles traversent. Cette lecture a été suggérée à l'auteur par un concours que l'Académie a ouvert sur le sujet suivant :

Traité pratique d'irrigation qui doit être fait dans le but de servir spécialement à l'instruction des propriétaires de l'arrondissement d'Aix.

L'ouvrage ne devra former qu'un petit volume qui, par sa clarté et son prix modique, sera un manuel à la portée de la grande généralité des agriculteurs.

Toute personne, sans distinction de localité, est admise à concourir.

Un programme détaillé vient d'être publié et mis à la disposition des concurrents au secrétariat de l'Académie, chez M. Mouan, secrétaire-perpétuel, rue Porte-Saint-Louis, 22, et chez les libraires de la ville. Le prix consistera en une médaille d'or de 500 fr. ou la somme équivalente, au choix du lauréat. Le mémoire couronné sera en outre imprimé aux frais de l'Académie.

Les mémoires devront être remis à M. le président de l'Académie, boulevard Notre-Dame, 17, ou à M. le secrétaire-perpétuel, au plus tard le

30 avril 1877. Ils porteront, suivant l'usage, une devise qui sera répétée dans un billet cacheté contenant les nom, prénoms et adresse de l'auteur.

Le lauréat sera proclamé dans la séance publique qui aura lieu dans la même année 1877.

BUREAU DE L'ACADÉMIE

(1876-1877.)

Président.....	M. le Chanoine Boyer.
Vice-Présidents.....	MM. Jannet et Plaisant.
Secrétaire perpétuel..	M. Mouan.
Secrétaires annuels ..	MM. Beaumarchey et de Berluc-Perussis.
Archiviste.....	M. Charles de Ribbe.
Trésorier.....	M. de Garidel.

LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

DEPUIS SON INSTITUTION

1861

Marie Burès, de la commune d'Aix.

1862

Jacques Aubregat, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863

Rose Beauvois, de la commune d'Aix.

1864

Marie Antoine, de la commune des Martigues.

1865

François-Gaspard Teissier, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866

Époux Giraud, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867

Thérèse Décanis, de la commune d'Aix.

1868

Marie Blanc, épouse Barbier, de la commune d'Istres.

1869

Émilie Massel, de la commune d'Aix.

1870

Thérèse Baudillon, de la commune de Fos, canton d'Istres.

1871

Polycarpe Jauffret et Françoise Jauffret, sa sœur, de la commune d'Aix.

1872

Françoise Baud, de la commune d'Aix.

1873

Victoire Faure, de la commune d'Aix.

1874

Marguerite-Anne Cayol, de la commune de Saint-Chamas.

1875

Élisabeth Vidal, de la commune d'Aix.

LAURÉATS DU PRIX REYNIER

D'après les intentions du testateur, ce prix, qui est de 1,000 francs, doit être divisé : une partie de la somme est en outre réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.

—

1870

Thomas Bourrillon, de la commune du Tholonet.

Marie Daudet, de la commune d'Aix.

1871

Marie-Rose Barthélemy, veuve Rabel, de la commune de Fuveau, canton de Trets.

Madeleine Jacques, de la commune d'Aix.

Cécile Roman, de la commune d'Aix.

1872

Eucharis Michel, de la commune d'Aix.

Eugénie Laurent, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

Charlotte Sumian, veuve Paulian, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

1873

Victoire Audier, de la commune d'Aix.

Marguerite Gay, de la commune de Lambesc.

1874

Rosalie Janière, veuve Guérin, de la commune de Gardanne.

Virginie Blanc, de la commune d'Aix.

Julie Baudoin, de la commune de Cornillon.

1875

Augustine-Henriette Gueyrard, de la commune d'Aix.

Marie Jean, épouse Michel, de la commune d'Aix.

Julie Court, épouse Ricard, de la commune de Jouques.

1876

Antoine-Prosper Théric, de la commune d'Aix.

Marie-Victorine Deyme, de la commune de Mallemort.

Rose Lahaus, de la commune d'Aix.

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

ET BELLES-LETTRES

d'Aix

AIX

Imprimerie Marius ILLY, rue du Collége, 20

1877

SÉANCE PUBLIQUE

Le Jeudi 5 Juillet 1877, la cinquante-septième Séance publique de l'Académie d'Aix a eu lieu à quatre heures dans la grande salle de l'Université.

M. le Chanoine BOYER, Doyen de la Faculté de Théologie, Président de l'Académie, a ouvert la séance par l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Avant de donner la parole aux honorables membres qui ont reçu de l'Académie la mission de vous entretenir, j'ai l'honneur et le devoir de rappeler immédiatement à votre souvenir le Concours ouvert par nous, l'an dernier, à pareil jour, et j'ai l'obligation de vous dire ce qui en est advenu.

Ce concours avait pour objet : « *La rédaction* « *d'un Traité pratique d'irrigation, dans l'ar-*

« *rondissement d'Aix.* » — Ce devait être comme une sorte de manuel destiné à aider les propriétaires de notre région, dans l'apprentissage et dans l'application des méthodes les meilleures pour utiliser les eaux qui maintenant nous sont départies. L'ouvrage, tout en remplissant les conditions de science et de compétence imposées par le programme, devait mettre ses instructions et ses conseils à la portée de la généralité des agriculteurs ; c'est dire qu'avant tout, il devait être bref et être clair.

Mais, on le sait, la clarté et la simplicité sont, avec la brièveté, les conditions ordinaires de la perfection ; et, comme chacun le sait encore, la perfection, ordinairement, n'est pas atteinte du premier coup.

L'Académie a donc dû songer à proroger l'échéance de ce concours ; et aujourd'hui elle annonce qu'elle la proroge jusqu'au 1er mai 1878; mais, en même temps aussi, elle annonce aux concurrents que la prime proposée par elle l'an dernier, — cette prime était de 500 francs, — va être, à partir de l'heure présente, notablement augmentée.

Le Conseil d'administration de la Compagnie concessionnaire du canal du Verdon, ayant connu la pensée d'intérêt public qui nous avait déterminés à ouvrir le concours dont nous parlons, a eu, de son côté, la pensée généreuse et toute

spontanée, d'offrir aux concurrents, pour stimuler leur zèle, une nouvelle somme de 500 francs, avec cette clause consentie, qu'une partie de cette somme serait destinée à augmenter le prix proposé par l'Académie, et une partie employée à venir en aide aux frais d'impression et de vulgarisation de l'ouvrage couronné. — Cette affectation aussi avantageuse qu'intelligente, permettra, en effet, à l'heureux lauréat de recueillir, avec une prime plus élevée, — 800 francs, par exemple, au lieu de 500 francs, — l'avantage toujours apprécié par un auteur, de voir son œuvre se répandre, se vulgariser, grâce à la modicité du prix de vente, et, partant, la jouissance supérieure à toutes les autres, pour un écrivain d'intelligence et de cœur, la jouissance de faire du bien à ses semblables, à ses compatriotes, et un bien d'autant plus réel et plus appréciable qu'il pourra être plus général.

On a dit que savoir utiliser, en agriculture, des eaux abondantes, c'était accroître, parce que c'était assurer la richesse d'une région. En ce cas-là, a-t-on dit encore, « l'eau vaut de l'or ! » Toutes ces affirmations sont vraies. Ainsi, notre Provence, avec son climat splendide, avec son ciel si beau, possède sur son sol les cultures précieuses que nous connaissons : l'olivier, l'amandier, le figuier, etc., cultures privilégiées et cultures naturelles. Mais précisément, — car il

paraît bien que c'est là comme une loi providentielle — précisément parce que ces cultures spontanées ne demandent que peu d'efforts, leurs produits trop souvent sont incertains. Sous le même ciel, au contraire, avec de l'eau et du travail, de nouvelles cultures s'ajoutant aux anciennes, peuvent être introduites au gré de chacun, et, en retour d'un travail nécessaire, elles peuvent donner, ici comme ailleurs, des fruits presque toujours certains.

Assurément, ce n'est pas le travail qui pèse à l'activité de nos laborieuses populations agricoles; non. Seulement, leur intelligence peut hésiter encore sur le choix des moyens les plus sûrs pour utiliser, par le travail, le bienfait des irrigations..., ce bienfait si longtemps souhaité, si heureusement acquis, mais, à l'heure actuelle, encore si nouveau, eu égard aux habitudes anciennes.

Eh! bien, c'est à ce besoin de l'intelligence qu'il convenait à votre Académie d'essayer de répondre. C'est pourquoi elle demeure dans son rôle en voulant que sa première parole aujourd'hui soit un nouvel et public appel aux hommes d'étude et de dévouement; en même temps elle croit exprimer ici le sentiment de tous en adressant ses remerciements à l'Administration du canal, et très spécialement au jeune et habile

Ingénieur (1), son intermédiaire en cette affaire, et auquel par conséquent elle doit les conditions nouvelles qui vont lui permettre de récompenser plus dignement les efforts tentés pour le bien général de ce cher pays.

Également, Messieurs, lorsque, chaque année, nous vous convions à cette séance solennelle, vous savez et vous savez tous qu'un des grands motifs de cet appel, du moins en ce qui nous concerne, c'est encore de vous y constituer les témoins du bien accompli ; c'est le désir et c'est le besoin que nous avons de vous associer à nous, pour proclamer plus solennellement, pour récompenser plus dignement les actes méritoires, les actes de vertu, heureusement découverts dans notre voisinage et judicieusement appréciés par votre Académie.

Certainement, la vertu telle que le christianisme la définit et la veut, repose tout entière au fond de l'âme : Dieu seul la connaît, l'apprécie et la juge. Cette vertu-là ne peut ni ne doit recevoir sa récompense en ce monde. Mais la grandeur morale qui consiste ainsi à cultiver son âme en rejetant le mal qui la souille, cette grandeur se trahit au dehors, elle s'accuse par des

(1) M. Bricka, Ingénieur des Ponts et Chaussées, pour l'arrondissement d'Aix.

actes ; ces actes, comme tous autres, tombent sous l'appréciation commune ; ils constituent ce que la langue vulgaire, toujours si exacte, appelle la pratique du bien, pratique qui se manifeste invariablement sous deux formes : le sacrifice et le dévouement. Et, lorsque le dévouement et le sacrifice, à l'état de longue habitude, se révèlent, malgré le voile qui le plus souvent les recouvre, en des existences modestes, en des existences pauvres et parfois très pauvres, c'est-à-dire sans compensations humaines possibles, alors il y a justice et il y a profit à déchirer ce voile : justice, pour les nobles cœurs habitués à de telles aspirations ; profit pour l'éternelle morale, base et couronnement tout à la fois de la grandeur et de la prospérité des sociétés humaines.

C'est pourquoi, Messieurs, nous vous donnons ici, chaque année, le détail de nos recherches et de nos découvertes en cette sublime matière ; c'est pourquoi vous entendrez encore, dans un instant, le récit émouvant de ces longs sacrifices ; et c'est pourquoi enfin nous tenons à si haut prix, d'ajouter à nos récompenses la récompense non moins efficace, comme encouragement au bien, de votre présence et de vos applaudissements.

Selon nos usages, le rapport présenté sur les prix de vertu est précédé, ici, de quelques lectures faites par les membres de l'Académie. Autrefois

ces lectures étaient assez multipliées, mais elles étaient courtes et variées ; on espérait venir ainsi en aide à l'honorable assistance pour affronter, sans trop de fatigue, la température toujours si élevée en cette saison. Rappeler ce souvenir, c'est vous dire, Messieurs, que dans la rédaction du programme qui, en ce moment, est dans vos mains, nous avons pensé nous rapprocher quelque peu de cet usage de nos anciens.

D'ailleurs, et en dehors de cette séance publique, unique, l'Académie fait son œuvre en silence.

« Le bien ne fait pas de bruit, » a dit quelqu'un. Cet aphorisme d'un sage pourrait être la devise de notre Compagnie. Tous les membres qui la composent : Professeurs, hommes de Science, Magistrats, membres du Sacerdoce, n'ont d'autre but que de vivre intellectuellement, que de se rapprocher, par la méditation, par l'étude, par l'effort, des immuables principes du beau et du bien. Et lorsque parmi nous, l'effort de l'intelligence est couronné de quelque succès, ce succès est de bon aloi, parce que, pour l'obtenir, on n'a compté ni sur la faveur, ni sur la renommée ; parce qu'il est le résultat du devoir accompli vis-à-vis de soi-même, et vis-à-vis d'hommes réunis pour s'éclairer mutuellement et de bonne foi. En retour, c'est dans l'échange d'efforts communs vers ce but élevé que se trouve l'attrait de nos

études, le charme de nos paisibles réunions. C'est le lien qui nous unit, et c'est aussi le lien qui résiste le mieux à l'absence, à l'éloignement. — Dans l'atmosphère sereine qui est la nôtre, nous oublions, et nous sommes heureux d'oublier les luttes, les inquiétudes du dehors, les excitations de la vie publique, les passions qui toujours l'agitent et si souvent la troublent. Parmi nous, les divergences de pensées, l'ardeur même des opinions s'atténuent, se tempèrent ; et, quand des dissidences de doctrine s'y font jour, jamais elles n'empruntent de paroles irritantes, jamais elles ne se révèlent par le froissement des personnes.

C'est là, paraît-il, au dire de l'expérience, une condition sans pareille pour arriver au vrai, en quelque ordre que ce soit. Du moins est-ce comme une expérience commune à toutes les sociétés similaires.

Nous sommes en relation, Messieurs, avec le plus grand nombre des Sociétés Académiques de nos provinces de France, et avec quelques-unes de l'étranger. — Nous sommes en relation, cela signifie que nous recevons d'elles, périodiquement, régulièrement, leurs publications, leurs mémoires, tout ce qu'elles produisent. C'est pour nous un fonds de bibliothèque sans cesse accru, c'est comme un inventaire de la vie intellectuelle sans cesse mis à jour ; mais, dans les conditions

spéciales et singulièrement favorables que j'indique.

Ainsi, lorsque, comme c'est le besoin et l'intérêt de chacun de nous, nous dépouillons pour les connaître ces œuvres précieuses, nous sommes frappés de voir ce que l'esprit humain peut gagner et gagne en sérénité et en lumière, lorsqu'il se dégage des préventions d'idées, de doctrines ou d'écoles ; car c'est ordinairement le cas des hommes modestes qui, dans le calme de nos provinces, travaillent sans autre préoccupation que celle de la vérité.

Messieurs, je viens de vous dire que nous avons le désir de ne point vous fatiguer par des longueurs ; et je dois, ici, l'exemple ; — aussi ne veux-je constater que d'un mot, l'observation que je signale, en l'appuyant sur un exemple, sur un fait qui a une incontestable valeur. Ce fait est d'hier.

Vous savez et nous savons tous qu'à l'heure actuelle il y a dans le monde de la science, dans le monde des sciences proprement dites, un mouvement, un élan que justifient et qu'accélèrent tant de découvertes admirables qui eussent paru à nos pères tenir du prodige. Nous savons notamment, comment à force de patience, à force de génie, la science s'est rendue maîtresse de l'espace : elle a supprimé les distances. Eh ! bien, à l'heure présente, il semble que la science aspire

à dominer le temps, comme elle a réussi à dominer l'espace. Dominer le temps, non pas pour le supprimer, mais pour en sonder les mystères, pour en surprendre les révélations.

Le temps, dans sa partie appréciable, c'est le passé ; et le passé nous est connu par l'histoire. Mais voici que tout ce que l'histoire nous apprend du passé du monde, n'apparaît à la science que comme un épisode : l'esprit scientifique s'élance par-delà ; il veut connaître les temps qui n'ont pas d'histoire. Pour y réussir, il crée des sciences nouvelles, ces sciences admirables dont vous savez les noms, et à l'aide desquelles il s'avance à la découverte du grand inconnu : les temps préhistoriques. Et vous connaissez les travaux considérables qui s'accomplissent de toute part, pour demander aux débris séculaires que notre terre renferme dans son sein, l'indication des époques qui pourraient bien mesurer sa durée, la durée des êtres qui l'ont habitée, l'indication même des origines ! Enfin, il est advenu, et vous le savez encore, que des hommes éminents dans ces sciences, mais ne s'isolant pas assez peut-être des préoccupations d'écoles ou de systèmes, ont formulé des conclusions qui ont pu éveiller les justes susceptibilités des doctrines philosophiques et des doctrines religieuses.

Eh ! bien, dans le domaine exclusif de la science, il se produit actuellement un fait qui est

digne de toute l'attention des esprits sérieux, c'est que la rectification de ces conclusions trop hâtives se trouve être, chaque jour, présentée à la Science par la Science elle-même, et par les hommes de science qui n'ont d'autre souci que celui de constater le vrai. C'est à ce point qu'un savant français que sa notoriété scientifique autorisait à parler au nom de tous,— M. de Quatrefages,— vient de parler, en effet, par un livre qui cause une profonde sensation. Dans ce livre, l'illustre professeur du Muséum enregistre scrupuleusement tous les faits scientifiquement observés par les hommes spéciaux dont il cite religieusement les noms, — et sur cette table d'honneur, Messieurs, notre Académie d'Aix est représentée ; — puis, arrivant aux conséquences qui peuvent se déduire des faits constatés, il donne aux deux ou trois questions surtout capitales en ces matières, la réponse motivée que voici :

« A ceux qui m'interrogent sur le problème
« de nos origines, je n'hésite pas à répondre au
« nom de la science : — JE NE SAIS PAS.

« A ceux qui me demandent si, sans sortir
« du domaine exclusivement scientifique, il peut
« être possible d'expliquer l'apparition sur notre
« globe, de l'être qui forme un règne à lui seul,
« je n'hésite pas à répondre : — NON. »

Quant à trouver son âge par-delà les temps historiques, « disons d'abord qu'il ne saurait « s'agir, ici, de dates proprement dites. Celles-ci « n'existent que dans l'histoire. »

En ce qui regarde sa nature, « on constate « chez l'homme deux phénomènes fondamentaux « dont rien ne peut donner une idée, pas plus « chez les êtres vivants que dans les corps bruts: « la *moralité* et la *religiosité*..., deux phéno- « mènes qui n'existent que chez l'homme, qui le « distinguent de l'animal au même titre que les « phénomènes de l'intelligence distinguent l'ani- « mal du végétal... ; ils sont les attributs d'un « règne que nous appelons — au nom de la « science — le RÈGNE HUMAIN (1). »

Eh ! bien, Messieurs, je dis — et c'est l'unique motif de cette citation — je dis qu'un spectacle captivant pour les intelligences qui auraient le goût de se le donner à elles-mêmes, serait assurément celui offert ainsi par les recherches, par les découvertes, par les progrès et aussi par les oscillations de la science..., oscillations qui, comme celles de l'aiguille aimantée, la rapprochent invinciblement de la vérité qui est son pôle, toutes les fois que ce mouvement d'attraction

(1) De Quatrefages. — *L'Espèce humaine*, pp. 93, 65, 95 et pp. 16 et 17. — Edit. Germer-Baillière. 1877.

n'est contrarié par aucun des obstacles qui naissent de la prévention.

Or, nos modestes Sociétés de province se trouvent le plus souvent dans cette heureuse situation.

Elles nous envoient donc leurs œuvres, et nous, nous leur adressons les nôtres. Mais de ces dernières, Messieurs, nous n'avons rien à vous dire, ici ; si ce n'est, peut-être, qu'en dehors de la science spéciale à laquelle nous venons de faire allusion, et qui a, parmi nous, un interprête que l'Europe savante nous envie, nos préférences marquées sont pour les travaux qui peuvent servir aux intérêts ou à l'histoire de ce pays qui est le nôtre. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, un de nos confrères, — il me pardonnera, je l'espère, cette indiscrétion, — achève de dresser, avec sa plume et son crayon, l'une et l'autre également habiles en ses mains, l'inventaire des richesses artistiques que renferment les édifices religieux et les monuments publics de notre vieille cité. Ce travail, indiqué par la Direction supérieure des Beaux-Arts, est inspiré encore et surtout par cet amour du pays qui n'est lui-même qu'une des formes du bien.

Si donc, comme on l'a dit avec tant de raison, le Beau est la splendeur du Vrai, le Bien qui s'identifie avec eux, a pour nous des séductions que nous sommes toujours heureux et fiers de subir.

RAPPORT

SUR

LES PRIX DE VERTU*

PAR M. DE BERLUC-PERUSSIS,

Secrétaire-annuel de l'Académie.

Une bonne action vaut mieux qu'un bon ouvrage.

Ant. THOMAS, de l'Acad. Franç.
Epître à d'Eymar.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Colbert, à ce que nous assure Fontenelle, avait à sa solde toute une troupe d'espions chargés de découvrir et de lui signaler non les crimes et le secret des complots, mais le mérite

* La Commission des prix de vertu pour 1877 se composait de MM. le chanoine Boyer, Mouan, Charles de Ribbe, Claudio Jannet et de Berluc-Perussis, rapporteur.

ignoré. Si cela est, — et ce trait ne jure point avec le portrait que nous connaissons du grand ministre, — Colbert fut le premier homme d'Etat qui comprit, dans toute sa large étendue, la mission du pouvoir. Si la société a l'indéniable droit de punir, elle a le devoir corrélatif de récompenser. A côté des tribunaux qui châtient les criminels, il faut des tribunaux qui honorent les vertueux.

Et pourtant, Messieurs, à quelque date que l'on interroge l'histoire, on voit la société se préoccuper beaucoup plus d'organiser la vindicte publique que la publique récompense. Il y a quelque six mille ans que des juges, le glaive au poing, frappent ; et c'est depuis quatre-vingt-dix-sept ans à peine que d'autres juges, le laurier à la main, couronnent.

J'ignore si Monthyon s'inspira de Colbert ; ce que j'affirme, c'est que la fondation qui a rendu son nom impérissable, et dont le règne réparateur de Louis XVI peut s'honorer, fut le tardif acquittement d'une dette sociale. L'éducation des peuples, comme celle des enfants, ne peut se faire par la répression seule ; il faut y joindre l'encouragement au bien. Au sortir des émotions, — salubres ou malsaines, je ne sais, — de la Cour d'assises, il est bon de faire respirer à la foule une autre atmosphère. Si nous ne pouvons lui dérober l'écœurant spectacle de la « femme

coupée en morceaux (1), » montrons-lui du moins, et bien vite, cet autre spectacle qui rassérène et réconforte, de tant d'existences arrachées à la mort et à la misère par le dévouement et le sacrifice. Après la douloureuse satisfaction de voir le vice puni, procurons-nous la douce joie d'assister à l'exaltation des vertus qui sont la réhabilitation et la grandeur de l'humanité.

Cette joie, Messieurs, vous allez la goûter ici. C'est un privilège dont notre compagnie est grandement fière, que celui d'avoir rencontré non pas un, mais deux Monthyon, et d'être, après l'Académie Française, la première et malheureusement la seule Académie de France qui décerne des prix à la vertu.

La pensée de confier à une société littéraire la mission de découvrir et de récompenser les actions méritoires dut, j'imagine, singulièrement étonner les contemporains de Monthyon. On se faisait encore, en 1780, des lettres et des lettrés, une idée si étrange et si fausse, que peu de gens, à coup sûr, durent admettre la compétence des Quarante en pareille matière. Quelque chose du

---

(1) L'affaire, tristement retentissante, de la *femme coupée en morceaux* a été jugée par la Cour d'assises d'Aix le jour même qu'a été lu le présent Rapport en séance publique de l'Académie.

vieux préjugé féodal pesait toujours sur les écrivains ; le plus grand nombre les tenait encore pour des manières d'artisans experts en l'art de la plume, des aligneurs de phrases chargés d'amuser les curieux. Monthyon fut, peut-on dire, le premier à saisir le rôle élevé des lettres : il se dit que si le beau est l'objectif du poète comme de l'artiste, si le vrai est le but suprême du philosophe et de l'historien, le bien, lui aussi, est de leur domaine ; que celui qui poursuit ce grand idéal de la vérité et de la beauté, saura rechercher et reconnaître aussi la vertu, fille du vrai et sœur du beau.

Ce fut, Messieurs, une haute pensée que celle-là, et l'on peut dire qu'en étendant ainsi la juridiction de notre grand corps littéraire, des choses spéculatives à la mise en pratique de la science du bien, Monthyon a plus que personne relevé le niveau moral des lettres. Richelieu n'avait fait de l'Académie Française qu'un bureau d'esprit ; Monthyon en fit un modérateur et un juge de la morale sociale. Nous lui devons le prestige qui s'attacha, à compter de ce jour, aux Académies.

Peut-être devrais-je ajouter que cette réaction en faveur des gens de lettres fut bientôt poussée trop loin. Leur mission publique, une fois acceptée, fut par trop étendue. De nos jours, on a fait de la littérature l'antichambre de la politique, et de l'Académie Française une sorte d'hôtel des

invalides des vieux politiciens. Triste et déplorable alliance de l'art qui console et fortifie avec celui qui trouble et agite ! Ah ! laissons à d'autres, Messieurs, le triste soin de jouer avec les passions des hommes, avec les orgueils jaloux et les ambitions haineuses ; restons dans le camp retranché où expirent les bruits d'une guerre impie. Planons bien haut, au-dessus des régions boueuses où grouillent les appétits et les colères. Que la politique soit fière de ses petits grands hommes qui s'en vont troublant les têtes et désunissant les cœurs. Pour nous, c'est à d'autres que nous réservons nos couronnes. Nous cherchons, dans la nuit profonde qui s'est faite, ces quelques justes, agréables à Dieu, qui doivent sauver la nation coupable, et nous les découvrons.

I

La Commission des prix de vertu a eu, cette année, à examiner quinze mémoires, savoir : sept provenant des années précédentes, et huit relatifs à des présentations nouvelles.

Ces mémoires se groupent ainsi : dix concernant des candidats qui appartiennent à la ville d'Aix, et cinq provenant de communes rurales : Meyreuil, Fuveau, Berre, St-Chamas et Meyrar-

gues. Cette proportion, toute à l'honneur de notre vieille et chrétienne cité, semble indiquer, au rebours d'une opinion par trop chagrine, que le niveau de la vie morale n'est point aussi abaissé qu'on le suppose dans les centres populeux, et que la vertu ne s'est pas réfugiée tout entière dans les campagnes. Notons avec bonheur ce consolant symptôme ; mais ne nous faisons pas néanmoins une illusion trop complète : la ville d'Aix, avec ses grandes et nobles traditions, grâce à l'absence de toute population nomade, et de ces grands noyaux de travail qui sont en même temps des foyers corrupteurs, est dans une situation exceptionnelle et favorisée. Si l'on tient compte surtout de tout ce que la charité privée ou collective y prodigue de dévouement et d'œuvres généreuses, on comprend que l'harmonie sociale et toutes les vertus qu'elle enfante y soient moins entamées qu'ailleurs.

Au surplus, et si l'ensemble des mémoires qui nous sont parvenus est de nature à nous rassurer sur l'état moral de nos populations urbaines, il est, par contre, deux indices presque inquiétants qui s'y révèlent, et que nous ne saurions vous taire. Sur les quinze candidats présentés à l'Académie, on compte quatorze femmes et un seul homme, et encore ce sujet unique est-il, par sa naissance, étranger à notre pays. Il y a là, pour tout esprit réfléchi, un douloureux signe des

temps (1). S'il est vrai, et comment le nier ? que vertu et religion sont inséparables, ne faut-il pas en conclure que la femme qui, seule, en nos jours obscurcis et troublés, garde le flambeau vacillant des croyances, seule aussi conserve le dépôt des grandes vertus ? Et de quel œil envisager l'avenir d'un peuple, où tout ce qui fait l'honneur, la vitalité et l'espérance des nations n'est plus soutenu que par la main débile de la femme ? Quelle mission lourde et splendide à la fois que celle qui vous incombe, Mesdames, de ramener au foyer la foi, mère des œuvres ! Ce n'est pas trop certes de toute l'obstination héroïque dont vous êtes capables, pour accomplir le miracle de cette merveilleuse résurrection.

L'autre fait qui nous a frappés et attristés, dans l'examen de ce concours, c'est qu'aucun des quinze mémoires ne répond au plus admirable vœu de M. Reynier. Ce respecté fondateur entendait que, chaque année, une partie de la rente que nous lui devons fut affectée à récompenser spécialement les parents qui se seraient fait remarquer par la bonne et chrétienne direction donnée à l'éducation de leurs enfants. C'est là, on le comprend, la souveraine question de

---

(1) A Paris, le prix Monthyon, de 1819 à 1864, a été décerné à 565 femmes contre 211 hommes.

l'avenir. Et certes, pour conquérir ce prix facile, il n'est besoin ni d'efforts ni de sacrifices d'aucune sorte. Il suffit d'avoir au cœur le sentiment domestique, la notion claire du devoir, et au besoin cette simple et vulgaire conviction qu'après tout la vertu est la plus sûre mise de fonds que l'on puisse donner à ses enfants, et le meilleur viatique, même sur les chemins de ce bas-monde. A coup sûr, les pères, les mères qui dirigent leur jeune famille dans les voies de la sagesse chrétienne sont nombreux encore? Pourquoi donc des candidats ne sont-ils pas signalés à l'Académie par centaines? Est-ce précisément parce que l'accomplissement de ce devoir élémentaire de la paternité paraît tellement banal qu'il répugne d'y attacher l'idée d'une récompense ou qu'il ne vient pas même à l'esprit d'y songer? Serait-ce parce que les intentions de M. Reynier à cet endroit ne sont pas suffisamment connues du public? Nous aimons à croire que c'est pour tous ces motifs à la fois, et qu'il suffira de l'appel qui leur est fait ici pour que, l'année prochaine, les bienveillants correspondants qui daignent, de tous côtés, signaler à l'Académie les actes de vertu éclatante dont ils sont témoins, voudront bien lui révéler aussi les mérites plus modestes de ces foyers obscurs où se maintient la saine et vivace tradition des fortes éducations de jadis. Plus ces parents modèles seront confinés dans le cercle

étroit des soins donnés aux jeunes cœurs dont ils ont la garde, plus ils auront droit à nos sympathies et à nos récompenses ; l'Académie sera heureuse de placer le père ou la mère qui sauve une âme des périls de la vie, tout aussi haut que celui qui arrache un corps aux flammes ou aux flots. Cueillons sur sa haute tige le lys royal des jardins ; mais sachons aussi découvrir sous l'herbe la fleur à l'arôme discret.

II

J'ai eu tort, Messieurs, d'insister sur les lacunes de notre concours. J'aurais dû bien plutôt vous dire tout ce qu'il nous réservait de merveilleuses surprises et de saines émotions. Jamais peut-être l'Académie d'Aix et l'Académie Française elle-même n'avaient eu le bonheur de mettre en relief d'aussi hautes vertus que celles que j'ai à vous raconter. Lorsque M. Rambot limita à l'arrondissement d'Aix le choix de nos lauréats, nous craignîmes tous d'épuiser bien vite le filon étroit que nous allions exploiter. C'était calomnier l'inépuisable fécondité de notre vieille terre chrétienne de Provence. Chaque année, augmentent le nombre et la valeur des bonnes actions qui nous sont signalées. Nous avons, pour 1877, trois lauréats exceptionnels à inscrire sur nos tables d'or, et

nous aurions pu vous en présenter le double ; mais l'Académie aurait craint, en multipliant ses récompenses, de leur enlever une partie de la haute signification qu'elle entend leur garder, et c'est ce sentiment qui l'a déterminée à ne pas les étendre au-delà du chiffre normal : deux fractions du prix Reynier, de 500 francs chacune, et le prix unique de M. Rambot, de 545 francs (1).

Madeleine Last, Marie Dorlande, Anna Michon, tels sont les noms inconnus des trois saintes filles que l'Académie signale à votre admiration ; cœurs vaillants qui, à Aix même ou dans les alentours, ont silencieusement fait le bien pendant un demi-siècle, sans demander ni souhaiter d'autre récompense que celle d'en haut ; nobles femmes que nous avons maintes fois coudoyées dans la rue, sans nous douter du respect que nous leur devions.

III

On peut dire de Madeleine Last que la charité, pour ainsi parler, est sa profession, j'allais pres-

---

(1) Ce prix, dans la pensée de son fondateur, devait être de 600 francs ; mais les prélèvements inexorables du fisc l'ont réduit à une rente dont le chiffre paraîtrait étrange sans cette explication.

que écrire son tempérament. Enfant, elle en a fait l'apprentissage au chevet d'une mère mourante, puis auprès d'un père qui fut vingt-trois ans infirme. Privée de ses parents, elle a reporté sur quiconque souffre, malade, pauvre abandonné, travailleur qui chôme, son impérieux besoin de dévouement. Sa modeste maison de Meyrargues a été, durant toute une longue existence, et est encore l'asile béni de tous, ce que, dans notre vieille langue, on appelle l'*oustau dòu bon Diéu*. Cette maison a été, si j'ose dire, un hôpital, où pendant dix ans elle a soigné deux infirmes, un hospice où plusieurs années durant elle recueillait une orpheline ; un bureau de bienfaisance d'où les secours arrivaient à domicile,une pharmacie qui distribuait gratuitement des remèdes, une boulangerie enfin où la misère trouvait un pain assuré. Et ces prodiges, Mlle Last les a accomplis sans la moindre fortune, à l'aide de son travail, de ses privations, avec le secours des bonnes gens, de la caisse municipale elle-même, qui aimait à faire passer l'aumône par ses mains intelligentes et discrètes.

Voilà, Messieurs, Madeleine Last. Une population toute entière oublie ses querelles pour nous recommander unanimement cette sainte fille, si prodigue d'elle-même, et que l'habit seul distingue des filles de Saint Vincent-de-Paul.

A ce rude métier, Mlle Last a perdu sa santé ; par surcroit, voici qu'elle devient presque aveugle ; elle continue pourtant à soigner une amie infirme qu'elle a retirée chez elle. Le prix Reynier sera, en même temps qu'un honneur bien acquis, un secours pour deux vieillesses dignes d'intérêt, et les pauvres en auront encore leur part.

IV

Certes, il est beau de se faire ainsi la providence de toute une commune, la mère et la sœur de tous ceux qui souffrent. Mais il est tel tempérament moral essentiellement réfractaire à ce large dévouement qui ne connaît acception de personne. Certaines natures, — mieux ou moins bien douées, je ne sais, mais en tout cas autrement pétries par la main divine, — veulent un objet précis et constant de leur charité ; leurs facultés affectives, moins étendues à coup sûr, sont en tous cas plus profondes. Quelques êtres à aimer, à secourir, c'en est assez pour remplir leur existence entière. Ainsi en a-t-il été de Marie Dorlande, pauvre fille de l'hôpital d'Aix, jetée sans famille dans ce monde, et qui a su s'en créer une par le cœur.

Ce serait un roman attrayant, si ce n'était une mélancolique histoire, que la vie de Marie Dorlande. Au berceau elle connut celle qui lui avait donné la vie ; mais la présence de l'enfant était un reproche et eût empêché un mariage qui se présentait ; on s'en débarrassa en faveur de l'hospice. La voilà privée de sa mère. Celle-ci, du moins, qui a renoncé au bonheur de garder sa fille pour se créer une existence nouvelle, en sera-t-elle plus heureuse ? Non, hélas ! car dès le lendemain de son mariage, la vérité est connue, et elle traîne jusqu'à la mort le boulet de sa double faute. Marie, elle, est mise en nourrice par l'hôpital dans une patriarcale famille de fermiers de la banlieue d'Aix. Elle rencontre chez une nourrice mercenaire les soins et l'attachement qu'elle aurait dû trouver ailleurs.

Vous savez, Messieurs, ce que sont en Provence, ces admirables foyers ruraux où le nourrisson devient l'enfant de ses nourriciers. Le petit adopté ne nomme pas sa nourrice autrement que sa mère, et les fils de la maison l'appellent leur frère ; vienne le jour du partage domestique, et le pauvre étranger aura sa part comme eux. Marie eut l'heureuse chance d'entrer dans un de ces intérieurs bénis. Par malheur, à l'âge de huit ans, l'hospice la reprit et elle redevint *charitone*.

A sa majorité, Marie Dorlande sortit de l'hospice. Elle interrogea son cœur et ses souvenirs. Volontiers elle eut rejoint sa mère, si un obstacle infranchissable ne s'y fut opposé ; elle se borna à l'aimer de loin, sans la moindre aigreur pour son abandon, puis sa pensée se reporta vers cette ferme qu'elle avait quittée à l'âge de huit ans, et où elle avait laissé les seuls êtres qui l'eussent jamais aimée. Elle vola vers sa nourrice ; un douloureux spectacle l'attendait : pauvres, malades, longtemps aumônieux au-delà de leurs ressources, ses nourriciers ne pouvaient plus se suffire.

Marie avait une marraine ; elle alla chez elle, se plaça à son service et consacra à ses parents adoptifs le modique salaire qui lui fut accordé. La chronique ajoute que le métier était loin d'être commode : dame marraine était parcimonieuse, grondeuse, difficile ; sa santé exigeait, par surcroit, des soins rebutants et continuels. Raison de plus pour que Marie s'attachât à elle : elle était sa filleule, et regardait comme un devoir pieux de lui venir en aide. Dorlande vécut ainsi durant vingt-cinq ans, partagée entre ces deux affections, sa marraine et sa nourrice, les soignant toutes deux, et secourant celle-ci avec les quelques petits écus qu'elle recevait de celle-là. N'y a-t-il pas, Messieurs, quelque chose d'émouvant dans le spectacle de cette pauvre

fille qui à défaut de parents par le sang, s'en crée par le lait nourricier et par l'eau du baptême ? La nature et la religion lui donnaient ce que la loi lui avait refusé.

Vint le jour où Marie perdit sa marraine. Un petit legs, certes bien mérité, la récompensa de son zèle tout filial. Il va sans dire que ce subside fut surtout pour la chère nourrice. Marie se retira chez elle et adoucit pendant trois ans les infirmités de ses derniers jours.

Mais ce n'est pas seulement une mère que Marie s'était donnée, c'était une famille tout entière. La nourrice morte, elle se consacre à ses frères et sœurs de lait, puis aux enfants de ceux-ci. A mesure que la maisonnée augmente, les ressources font défaut. Et ici ce n'est pas sans être profondément émus que nous voyons Dorlande, qui aurait pu, avec sa petite pension, se donner enfin un repos mérité, prendre une admirable résolution et entrer de rechef au service, pour mieux pouvoir secourir les deux générations dont elle est le soutien. Elle peut ainsi doter une de ses nièces d'adoption, sa filleule ; plus tard soigner le mari de celle-ci, frappé tout à coup de paralysie ; puis encore adoucir la fin d'une de ses sœurs de lait.

Aujourd'hui Marie est infirme et devenue incapable de travailler ; elle vit retirée à Aix dans une chambrette ; mais de là partent toujours

des secours pour les survivants de sa chère famille; parfois, même, quand ses pauvres vieilles jambes peuvent la traîner, elle refait le pèlerinage de la ferme hospitalière où elle retrouve ses premiers souvenirs et ses derniers amis. En lui accordant la moitié du prix Reynier, l'Académie le verse en réalité dans la bourse de ses protégés.

V.

Entre le dévouement que Madeleine Last a prodigué et généreusement éparpillé autour d'elle pendant toute sa vie, et celui que Marie Dorlande a concentré avec un attachement si ardent et si tenace sur sa famille adoptive, peut-être y avait-il à découvrir une troisième vertu qui participât de l'une et de l'autre et en réunit le double mérite. L'Académie a eu la douce joie de rencontrer cet idéal. Les actes de dévouement d'Anna Michon, aussi nombreux que ceux de Madeleine, ont eu le caractère profond et persévérant de ceux de Marie Dorlande. Vous allez en juger, Messieurs.

Anna Michon, née à Tarascon, commença sa carrière de saintes œuvres en vouant ses veilles de jeune fille à subvenir aux besoins de sa vieille

mère, qu'elle soutint de son travail pendant dix ans, dont quatre passés auprès de son lit de paralytique.

Elle avait un frère, veuf, incapable de travail, et chargé de quatre enfants ; Marie adopta les petits orphelins, les recueillit chez elle, les nourrit, les vêtit et les éleva jusqu'au jour où ils purent enfin se suffire, grâce à l'apprentissage qu'elle leur avait fait donner.

En même temps qu'elle se consacrait à sa mère et à ses neveux, Anna Michon trouvait le temps de se dévouer aux malades et aux pauvres. Ceux surtout de la paroisse St-Jacques, de Tarascon, la connaissaient bien. Trois infortunés ont été l'objet particulier de ses soins quotidiens et infatigables : une femme Raynaud, atteinte, plusieurs années durant, d'une maladie affreuse ; un sieur Monier, malheureux épileptique, abandonné de ses enfants ; une demoiselle Mille, dévorée par un horrible cancer ; Anna donna à ces trois protégés, pendant les sept ou huit ans que dura la maladie de chacun d'eux, tous ses instants de liberté, et bien souvent de longues veilles.

Un acte plus éclatant de dévouement la signala, en 1868, à l'admiration de la population tarasconaise : un enfant de sept ans, entraîné par le Rhône, allait périr, lorsque, avec un courage viril et sans mesurer le danger, notre héroïne se

jeta à l'eau jusqu'au cou et sauva le jeune imprudent.

L'âge n'a pas refroidi ce zèle pour le prochain. Anna, qui s'est attachée à une de ces maisons où les vieux serviteurs n'ont pas à se préoccuper de leurs vieux jours, distribue sans compter, aux pauvres et à de lointains parents, tout le montant de ses gages.

N'est-ce pas une existence modèle, et à laquelle aucun mérite n'a manqué, que celle de cette noble fille qui a su joindre aux vertus du foyer celle de la charité la plus large et la plus continue? Le prix Monthyon seul aurait pu payer envers elle la dette de la gratitude publique. L'Académie d'Aix a du moins regardé comme un devoir d'attacher au nom d'Anna Michon celui du fondateur de nos prix et de lui décerner sa plus précieuse récompense, le diplôme Rambot.

Le jury doit aussi payer une dette de reconnaissance envers l'honorable magistrat (1) qui a bien voulu se faire le patron de cette candidature. Rarement dossier fut plus complet et mieux ordonné. Chacun des faits relevés à l'honneur d'Anna Michon s'appuie d'un certificat probant, et l'on peut dire que l'instruction de ce procès

---

(1) M. H. de Ravel d'Esclapon, juge au tribunal d'Aix.

de la vertu a été conduite avec tout le soin scrupuleux d'une enquête judiciaire.

Nos bénévoles et précieux pourvoyeurs nous permettront de leur demander à tous de suivre la même marche. Si honorables que soient toujours les signatures des parrains de nos candidats et des notables qui apostillent leur recommandation, il est impossible à l'Académie de se faire une idée nette du mérite relatif de leurs protégés, sur la simple lecture des rapports, inégalement détaillés, plus ou moins persuasifs ou entraînants, qui lui sont adressés. Il faut, de toute nécessité, que les personnes qui ont été l'objet ou les témoins les plus directs des actes méritoires à récompenser, en délivrent une attestation circonstanciée. — S'agit-il, par exemple, de soins donnés à un malade : le malade lui-même, ses proches, ses héritiers ou son médecin, doivent attester l'exactitude du fait, en faire connaître les détails, dire la nature de la maladie, le genre des soins donnés, leur fréquence, leur durée ; bref, ne jamais craindre de trop éclairer la religion des juges. — S'il s'agit de ces vertus écloses dans l'ombre du sanctuaire domestique, et que M. Reynier a voulu particulièrement encourager, ici encore, bien que d'une autre nature, les attestations seront nécessaires : c'est le ministre du culte, l'instituteur, l'institutrice, quelque notabilité compétente, qui les délivreront, toujours détaillées ;

ils auront à faire, sans le moindre artifice de style, l'historique de la famille, l'exposé des principes d'éducation donnés par les chefs et des résultats obtenus chez les enfants, au triple point de vue des devoirs domestiques, sociaux et religieux.

Je ne vous demande point pardon, Messieurs, pour cette digression nécessaire. La plupart des dossiers que l'Académie reçoit sont incomplets, et la commission se trouve ainsi fréquemment obligée, à son grand regret, d'évincer, faute de pièces suffisamment justificatives, des candidats dignes peut-être de ses suffrages. Elle invite donc avec instance ses correspondants à se regarder à l'avenir comme des juges instructeurs chargés de constater la vertu par les mêmes procédés d'enquête qui servent à constater le crime.

Grâce au concours efficace de ces dévoués auxiliaires, dignes émules des *espions* de Colbert, l'Académie espère que sa moisson annuelle de bonnes actions sera toujours aussi belle que cette année. Ne sommes-nous pas sur la terre privilégiée qui, la première, vit fleurir le christianisme et ses vertus ?

Peu de races en France valent la nôtre, et j'aime, en finissant, à invoquer, au profit des mœurs provençales, un témoignage qui n'est certes point suspect, celui d'un des Quarante qui visita notre pays en 1782 et traduisit, en quel-

ques vers dignes d'être retenus, ses impressions morales : — Ce n'est point là, dit-il en parlant de Paris,

Ce n'est point là le sol où croissent les vertus ;
Les germes délicats de ces plantes divines,
De souffles opposés sans cesse combattus,
N'y sauraient fixer leurs racines.....
. . . . . .
Le mot de bienfaisance enorgueillit la bouche ;
Le vice, au fond du cœur, laisse la dureté.

Par contre, il admire, dans les Alpes, les vieilles et fortes coutumes provençales :

De l'aimable hospitalité,
J'y retrouve l'antique usage...
Bienfaits, soins généreux, voilà vos passions,
Et vous mettez en actions
Ce que Paris met en langage...
. . . . . .
Et vos montagnes protectrices,
Offrant à vos vertus un asile écarté,
Mettent une barrière entre vous et les vices (1).

Thomas écrivait ces vers deux ans après la fondation du prix Monthyon. Il ne me déplaît pas de supposer que c'est pendant son séjour parmi nous et aussi dans les montagnes d'Au-

(1) Thomas : *Epître à d'Eymar* (Almanach des Muses, 1792).

vergne, que Monthyon fut frappé de tout ce que la vie provinciale recèle de mérites ignorés, et résolut de les mettre en lumière. En tous cas, il m'a semblé que je devais clore ce trop long Rapport, en évoquant une fois encore ce grand nom et en y joignant, dans un même témoignage de gratitude, ces deux mémoires plus modestes, mais qui seront longtemps bénies : notre ami Rambot, notre bienfaiteur Reynier.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES d'Aix.

—

Membres résidants.

	MESSIEURS
13 mars 1833	Mouan (Jean-Louis-Gabriel), avocat, conservateur de la Bibliothèque d'Aix.
17 avril 1833	Saporta (Anne-François-Gaspard-Charles-Adolphe marquis de).
29 mars 1836	Garidel (Léon de).
14 juin 1840.....	Tavernier (Adolphe-Alexandre), avocat
30 novembre 1841.	Maurin (Elzéar-François l'abbé).
29 mars 1842	Payan (Pierre-Scipion), docteur en médecine.
25 février 1845 ...	Fortis ✻ (François de), président honoraire à la Cour d'appel.
18 décembre 1849.	Bonafous ✻ ✻ (Norbert), doyen de la Faculté des Lettres.
7 décembre 1852.	Gibert (Joseph-Marc), directeur honoraire du Musée.
10 février 1857 ...	Feraud-Giraud ✻ (Louis-Joseph-Delphin), président à la Cour d'appel.
Id.	Ribbe ✻ (Charles de), avocat.
9 février 1858 ...	Sauteron-Séranon (Jules de), avocat.

16 mars 1858	Reinaud de Fouvert (Alexis).
4 mai 1858	Silbert (Paulin), docteur en médecine.
30 novembre 1858.	Espieux (Jacques-Auguste), chanoine.
19 février 1863...	Gaut (Jean-Baptiste), bibliothécaire.
2 juin 1863.....	Payan-Dumoulin (Charles-François-Ernest de), conseiller à la Cour d'appel.
20 février 1866...	Bourguet (Eugène), docteur en médecine.
17 avril 1866	Saporta ✻ (Gaston comte de).
13 mai 1867	Achintre (Joseph-Frédéric), professeur émérite de l'Université.
3 juin 1867.....	Morisot (Jean-Baptiste), professeur émérite de l'Université.
28 mars 1870	Boyer (Jean-Pierre), chanoine, doyen de la Faculté de Théologie.
Id.	Reynald (Hermile), professeur à la Faculté des Lettres.
17 avril 1871	Jannet (Claudio), docteur en droit.
15 janvier 1872...	Lescouvé ✻ (Alfred), président à la Cour d'appel.
5 février 1872...	Plaisant ✻ (Thomas), ingénieur chargé des travaux de l'Ecole d'Arts et Métiers, en retraite.
4 mars 1872	Laurin (Auguste), professeur à la Faculté de Droit.
15 avril 1872.....	Cherrier (Joseph-Auguste), docteur en Théologie, aumônier de l'Ecole d'Arts et Métiers.
13 janvier 1874...	Beaumarchey (Louis), professeur émérite de l'Université.
7 décembre 1875.	De Berluc-Perussis (Léon), membre de plusieurs sociétés savantes.

Membres honoraires.

	Messieurs
16 mai 1859	Rigaud C. ✻, premier président de la Cour d'appel.
16 avril 1860	Sigaudy ✻, premier président de la Cour d'appel de Montpellier.
19 décembre 1865.	Bouteuil ✻, doyen honoraire de la Faculté de Droit.
21 décembre 1866.	P. Roux ✻, ancien maire d'Aix.
1 mars 1869	Vieille O. ✻, recteur de l'Académie universitaire de Dijon.
25 janvier 1876...	Beaune ✻, procureur général à la Cour d'appel de Lyon.
6 juin 1876	Mgr Forcade, archevêque d'Aix.
27 février 1877 ...	Zévort C. ✻, recteur de l'Académie universitaire d'Aix.

Membres correspondants.

	Messieurs
17 janvier 1827...	Rivière (de), à Saint-Gilles (Gard).
7 janvier 1829...	Rafn (Charles-Chrétien), à Copenhague.
11 février 1835...	Duponchel, membre de la Société enthomologique de France.
22 avril 1835	Lair, de la Société philarmonique du Calvados.
2 mars 1836	Pierquin, docteur en médecine, à Paris.
11 juillet 1838....	Poujoulat, à Paris.

10 décembre 1839.	Ramus, sculpteur à Paris.
19 mai 1840.....	Monnier (du Jura), à Toulouse.
30 mai 1844.....	Giraud (Charles), membre de l'Institut à Paris.
Id.	Coquand, ancien professeur à la Faculté des Sciences de Marseille.
6 janvier 1846...	Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique de Montpellier.
27 janvier 1846...	Robert, docteur en médecine à Lafare.
20 avril 1847.....	Pellicot, secrétaire du Comice agricole à Toulon.
Id.	Topin (Hippolyte), à Livourne.
14 mars 1848....	Moléon (de), directeur-fondateur de la Société polytechnique-pratique à Paris.
8 mai 1849.....	Feraud (l'abbé), curé aux Sièyes (Basses-Alpes).
17 mai 1851.....	Giraud (Magloire), chanoine-curé de Saint-Cyr (Var).
11 janvier 1853...	Rothe (Auguste), professeur à l'Académie royale de Soroe (Danemarck)
1 mars 1853....	Rostan (Louis), correspondant des ministères d'Etat et de l'instruction publique, à Saint-Maximin (Var).
19 décembre 1856.	Cherbonneau, professeur à Constantine.
26 janvier 1858...	Adriani (Jean-Baptiste), professeur à Turin.
13 avril 1858.....	Zeller (Jules), à Paris.
15 juin 1858.....	Rey, sous-bibliothécaire à Montauban.
22 juin 1858.....	Lallement, avocat à Nancy.
30 mai 1859.....	Ayma, censeur du Lycée de Limoges.
7 mai 1860.....	Guérin, avocat à Grasse.
4 juin 1860.....	Lortet, docteur en médecine à Lyon.
18 juin 1860.....	Gistel, professeur à Ratisbonne.
20 janvier 1861...	Ferrand, ancien secrétaire-général des Bouches-du-Rhône.

Membres honoraires.

MESSIEURS

16 mai 1859	Rigaud C. ✻, premier président de la Cour d'appel.
16 avril 1860	Sigaudy ✻, premier président de la Cour d'appel de Montpellier.
19 décembre 1865.	Bouteuil ✻, doyen honoraire de la Faculté de Droit.
21 décembre 1866.	P. Roux ✻, ancien maire d'Aix.
1 mars 1869	Vieille O. ✻, recteur de l'Académie universitaire de Dijon.
25 janvier 1876...	Beaune ✻, procureur général à la Cour d'appel de Lyon.
6 juin 1876	Mgr Forcade, archevêque d'Aix.
27 février 1877 ...	Zévort C. ✻, recteur de l'Académie universitaire d'Aix.

Membres correspondants.

MESSIEURS

17 janvier 1827...	Rivière (de), à Saint-Gilles (Gard).
7 janvier 1829...	Rafn (Charles-Chrétien), à Copenhague.
11 février 1835...	Duponchel, membre de la Société enthomologique de France.
22 avril 1835	Lair, de la Société philarmonique du Calvados.
2 mars 1836	Pierquin, docteur en médecine, à Paris.
11 juillet 1838....	Poujoulat, à Paris.

21 décembre 1866.	David (le baron), ancien ministre plénipotentiaire.
Id.	Larcy (baron de), ancien député.
Id.	Fonssagrives, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.
Id.	Matheron, ingénieur à Marseille.
22 janvier 1867...	Bouschet (Henri), membre du plusieurs sociétés savantes, à Montpellier.
Id.	Vallier (Gustave), membre de plusieurs sociétés savantes, à Grenoble.
Id.	Valère-Martin, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cavaillon.
29 janvier 1867...	Carro, bibliothécaire de la ville de Meaux.
26 février 1867...	Planchon (Emile), professeur à la Faculté des sciences de Montpellier.
27 mai 1867.....	Gaucourt (de), juge de paix à Saint-Saëns (Seine-Inférieure).
27 janvier 1868...	Roumanille (Joseph), à Avignon.
6 avril 1868.....	Carnazza-Amari, professeur à l'Université de Catane.
7 décembre 1868.	Blancard (Louis), archiviste des Bouches-du-Rhône.
1 février 1869...	Leguay (Louis), président de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire.
10 mai 1869.....	Poncy (Charles), homme de lettres à Toulon.
Id.	Cazalis (Frédéric), fondateur du *Messager agricole*, à Montpellier.
25 avril 1870.....	Malinowski, professeur d'histoire naturelle et de langues vivantes, à Alais.
Id.	Lavollée, docteur ès-lettres à Paris.
16 mai 1870.....	Topin (Marius), homme de lettres à Paris.
27 novembre 1871.	Tournadre (de), ingénieur en chef à Gap.

18 mars 1861	Tisserand (l'abbé), à Nice.
15 avril 1861.....	Bouschet de Bernard, membre de l'Académie centrale d'agriculture de l'Hérault.
30 décembre 1861.	Dumesnil-Marigny, ancien élève de l'Ecole polytechnique.
24 novembre 1862.	De Revel du Perron, ancien sous-préfet.
26 janvier 1863...	Roques (l'abbé), à Albi.
2 mars 1863	Mistral (Frédéric), à Maillane.
20 avril 1863.....	Joly, doyen de la Faculté des Lettres de Caen.
Id.	Teissier (Octave), membre de plusieurs sociétés savantes, à Marseille.
Id.	Mouttet, secrétaire-général de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, à Toulon.
12 mai 1863	Saudbreuil, premier président de la Cour d'Amiens.
2 décembre 1863.	André (Ferdinand), archiviste de la Lozère, à Mende.
8 décembre 1863.	Julien (Félix), officier de marine à Toulon.
22 décembre 1863..	Tailliar, président honoraire à la Cour de Douai.
Id.	Périgot, membre de la Société géographique de France.
3 janvier 1865...	Gabrielli (de), procureur général à la Cour de Bordeaux.
2 janvier 1866...	Ouvré, recteur de l'Académie universitaire de Grenoble.
27 février 1866...	Méry (Louis), à Marseille.
21 décembre 1866.	Egger, membre de l'Institut.
21 décembre 1866.	Lesseps (le comte de), président-fondateur de la Compagnie du Canal de Suez.

LAURÉATS ANNUELS DU PRIX RAMBOT

DEPUIS SON INSTITUTION

1861. Marie BUÈS, de la commune d'Aix.

1862. Jacques AUBREGAT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

1863. Rose BEAUVOIS, de la commune d'Aix.

1864. Marie ANTOINE, de la commune des Martigues.

1865. François-Gaspard TEISSIER, de la commune de Lançon, canton de Salon.

1866. Epoux GIRAUD, de la commune de Vauvenargues, canton d'Aix.

1867. Thérèse DÉCANIS, de la commune d'Aix.

1868. Marie BLANC, épouse BARBIER, de la commune d'Istres.

1869. Emilie MASSEL, de la commune d'Aix.

1870. Thérèse BAUDILLON, de la commune de Fos, canton d'Istres.

1871. Polycarpe JAUFFRET et Françoise JAUFFRET, sa sœur, de la commune d'Aix.

1872. Françoise BAUD, de la commune d'Aix.

1873. Victoire FAURE, de la commune d'Aix.

1874. Marguerite-Anne CAYOL, de la commune de Saint-Chamas.

1875. Elisabeth VIDAL, de la commune d'Aix.

1876. Anna MICHON, de la commune d'Aix.

LAURÉATS DU PRIX REYNIER

D'après les intentions du testateur, ce prix, qui est de 1,000 francs, doit être divisé : une partie de la somme est en outre réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants.

1870. Thomas BOURRILLON, de la commune du Tholonet.

— Marie DAUDET, de la commune d'Aix.

1871. Marie-Rose BARTHÉLEMY, veuve RABEL, de la commune de Fuveau, canton de Trets.

— Madeleine JACQUES, de la commune d'Aix.

— Cécile ROMAN, de la commune d'Aix.

1872. Eucharis MICHEL, de la commune d'Aix.

— Eugénie LAURENT, de la commune de Jouques, canton de Peyrolles.

— Charlotte SUMIAN, veuve PAULIAN, de la commune de Saint-Paul-lès-Durance, canton de Peyrolles.

1873. Victoire AUDIER, de la commune d'Aix.

— Marguerite GAY, de la commune de Lambesc.

1874. Rosalie JANIÈRE, veuve GUÉRIN, de la commune de Gardanne.

— Virginie BLANC, de la commune d'Aix.
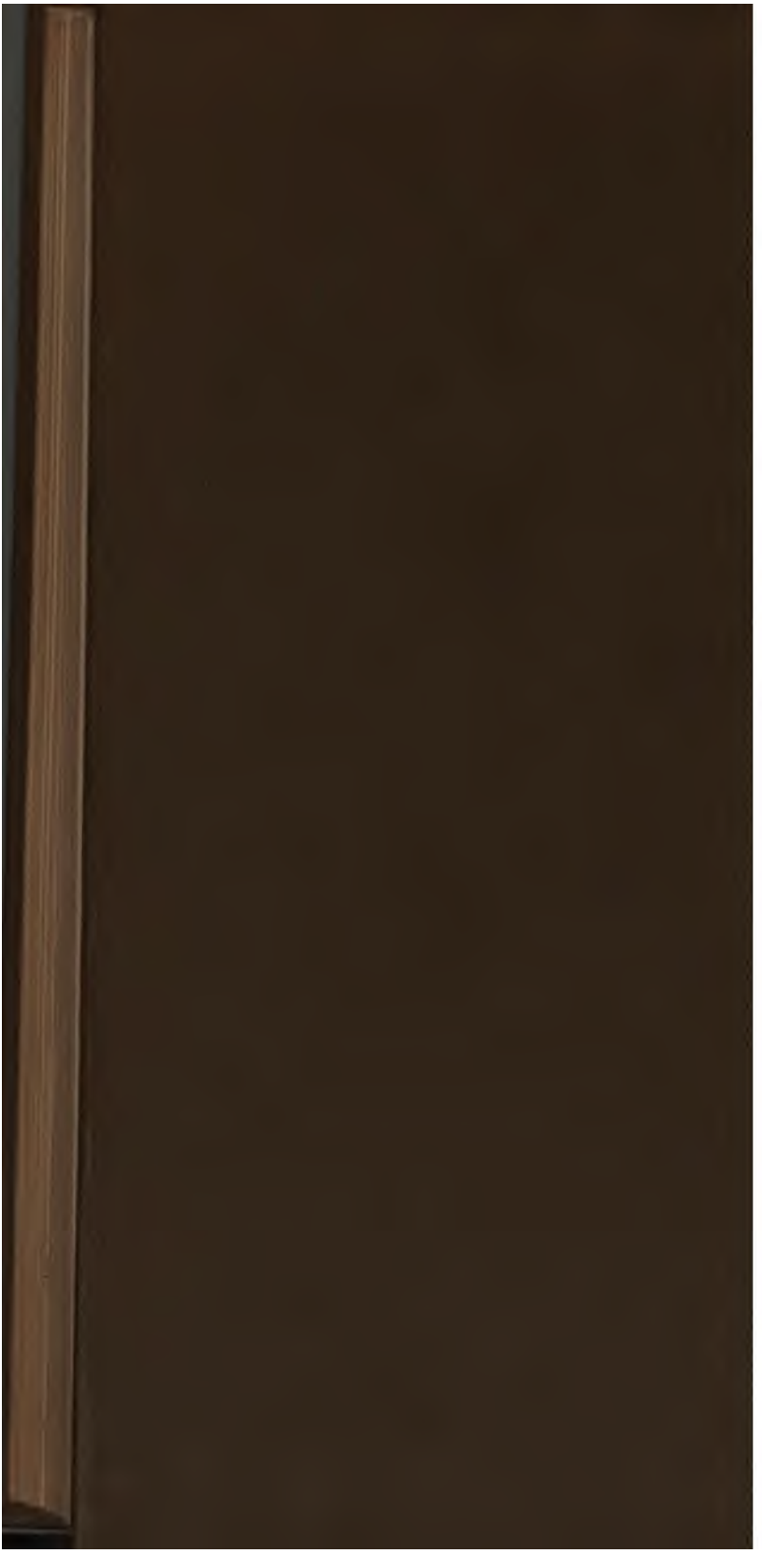
— Julie BAUDOIN, de la commune de Cornillon.